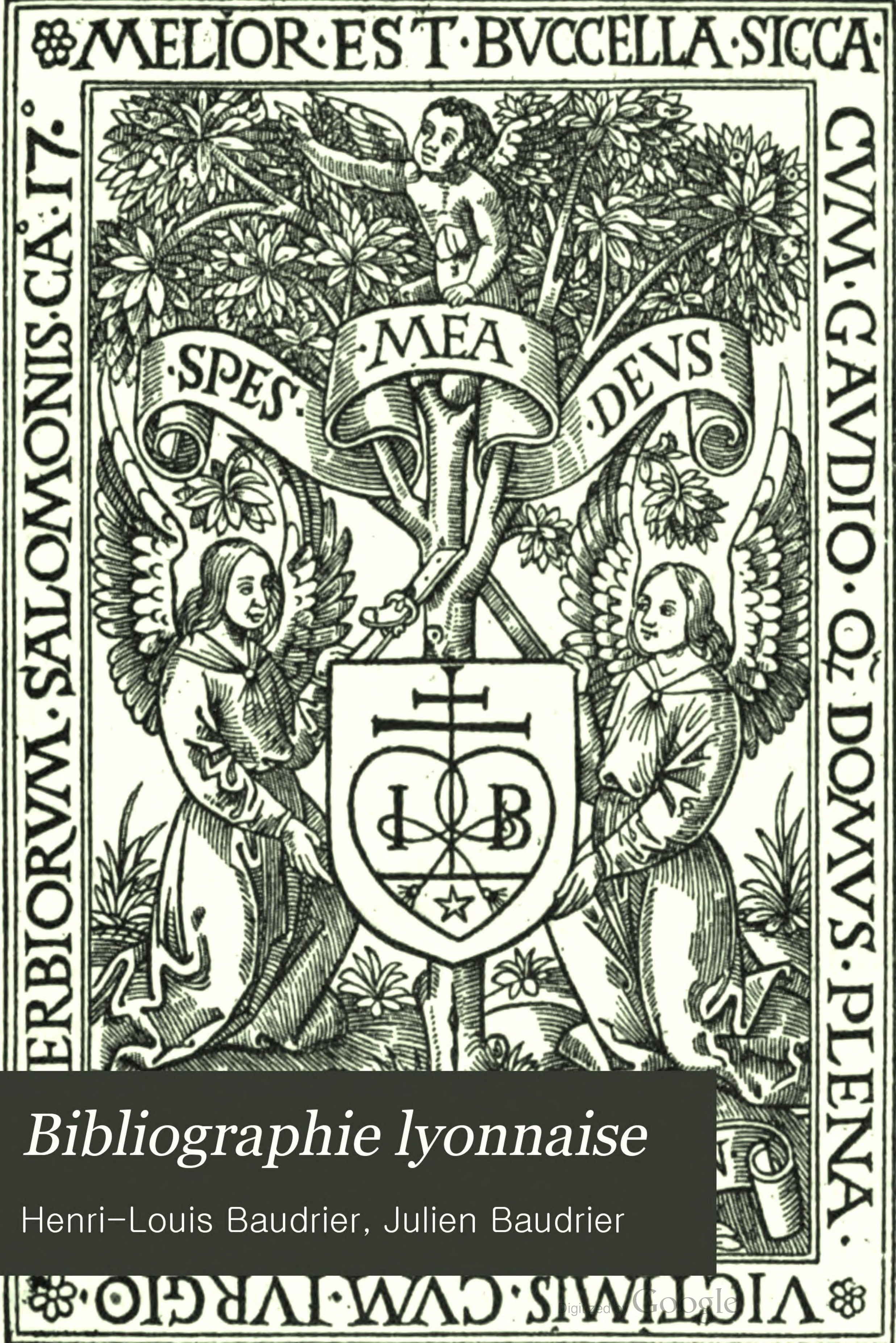

MELIOR·EST·BVCCELLA·SICCA·
CVM·GAVDIO·QZ DOMVS·PLENA·
VICTIMIS·CVM·IVRGIO·
ERBIORVM·SALOMONIS·CA·17·
·SPES· MEA ·DEVS·
I B
Bibliographie lyonnaise
Henri-Louis Baudrier, Julien Baudrier
Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE
LYONNAISE

PREMIÈRE SÉRIE

BIBLIOGRAPHIE
LYONNAISE

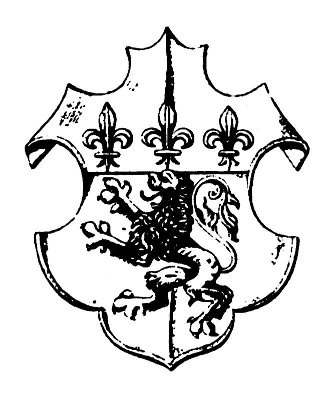
RECHERCHES SUR LES IMPRIMEURS, LIBRAIRES, RELIEURS
ET FONDEURS DE LETTRES DE LYON
AU XVIe SIÈCLE

Par le Président BAUDRIER

Publiées et continuées par J. BAUDRIER

PREMIÈRE SÉRIE

Ornée de 50 reproductions en fac-similé



LYON
A LA LIBRAIRIE ANCIENNE D'AUGUSTE BRUN
13, RUE DU PLAT, 13
—
1895

AVERTISSEMENT

Durant de longues années, le Président Baudrier, mon père, avait consacré ses loisirs à rassembler les matériaux destinés à l'histoire de l'imprimerie à Lyon au XVIe *siècle. Sa parfaite connaissance du sujet et sa grande érudition lui auraient permis, mieux qu'à nul autre, d'en révéler les secrets. Malheureusement la mort ne lui a point laissé le temps de mettre en lumière le résultat de ses travaux, et c'est à moi qu'est échue la lourde mais précieuse tâche de continuer son œuvre et d'entreprendre la publication des notes qu'il avait préparées. Si quelques imperfections déparent ce monument consacré à sa mémoire, on voudra bien les excuser de la part d'un éditeur très novice encore dans l'étude et la pratique de la bibliographie. Je tiens hautement à le dire, j'assume seul la responsabilité des erreurs qu'il peut contenir.*

Au XVIe *siècle, l'imprimerie et la librairie ont joué à Lyon un rôle capital. Plus que toutes les autres branches du commerce et de l'industrie réunies, elles ont contribué à porter notre cité au nombre des villes commerçantes les plus universellement connues. On est trop disposé à l'oublier aujourd'hui. Je me borne à le constater, sans aborder pour l'instant l'histoire générale de l'imprimerie lyonnaise. Ce sujet sera traité lorsque toutes les notices des imprimeurs et des libraires seront publiées. Je*

veux simplement indiquer en quelques mots le plan suivi dans ce travail.

La première série contient une liste alphabétique des imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres à Lyon aux XVe *et* XVIe *siècles, ainsi que les documents relatifs aux* petits *imprimeurs et libraires et la nomenclature de leurs productions. Dans cette liste, sont indiqués par un astérisque les noms des imprimeurs et libraires généralement plus importants, destinés à paraître dans les séries suivantes.*

Cette première partie contient l'indication et la description d'un petit nombre de volumes, œuvres des maîtres de peu de notoriété. Il n'en sera point de même pour les séries suivantes. Les coupures des lignes, les différents caractères employés, sont rigoureusement indiqués dans la transcription des titres ; les marques, les bandeaux, les culs-de-lampe et les spécimens des caractères gothiques sont toujours reproduits lorsqu'il est possible ou utile de le faire. Le dépouillement des pièces liminaires et la collation des volumes sont donnés dans les notices des libraires éditeurs ; à celles des imprimeurs, le titre abrégé seul est signalé avec renvoi à la notice où le volume est décrit. Toutefois, lorsque l'ouvrage ne porte que le nom de l'imprimeur, c'est à ce dernier que l'on doit se reporter.

Quoique cette série ne contienne pas les noms les plus illustres, elle a pourtant son intérêt, car elle donne, pour la première fois, une liste des artisans du livre à Lyon. Elle permet aussi d'identifier un certain nombre d'imprimeurs qui, après s'être perfectionnés dans leur art, sont allés s'établir dans d'autres villes de la France et de l'étranger, portant au loin l'influence lyonnaise. La transcription ou le résumé d'un grand nombre de documents inédits permettra également de pénétrer dans la vie journalière de ces artisans et fera connaître leurs mœurs, leurs coutumes et leur situation dans la cité. Quelque nombreux que soient les noms inscrits dans cette liste, il ne faut point

s'attendre à la trouver complète. Chaque jour de nouvelles découvertes viennent l'augmenter ; elles trouveront leur place dans les séries suivantes.

La bibliographie du XVIe *siècle sera complétée et terminée par un index des sources, par une table générale des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes renfermant l'indication de toutes les éditions avec renvoi aux imprimeurs et libraires et par plusieurs autres tables destinées à faciliter les recherches.*

Je ne veux point terminer cet avertissement sans adresser tous mes remerciements à ceux qui, s'intéressant à ce travail, ont bien voulu, jusqu'à ce jour, me prêter leur bienveillant et utile concours. Je me permets de les prier de vouloir bien me le continuer encore et me signaler les erreurs et les lacunes existant dans cet ouvrage, me réservant de leur témoigner, d'une façon plus complète, l'expression de ma gratitude, dans l'introduction de la dernière série.

J'espère pouvoir poursuivre sans interruption la publication des séries du XVIe *siècle et aborder celles du* XVIIe *siècle dès l'achèvement des premières.*

JULIEN BAUDRIER.



BIBLIOGRAPHIE
LYONNAISE

PREMIÈRE SÉRIE

LISTE GÉNÉRALE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DE LYON

AUX XVe ET XVIe SIÈCLES

Les noms précédés d'un astérisque * sont ceux des imprimeurs et libraires qui seront compris dans les séries à publier ultérieurement.

A

* ABRAHAM, NOEL.

AGNET, MAGISTER.

Voy. **Magister**.

AINAY, IMPRIMERIE DE L'ABBAYE D'.

Voy. B. de Thuerd.

ALARD, JACQUES.

Jacques Alard, imprimeur, taxé en 1535-1536. [*Com. de M. Natalis Rondot.*]

ALARD, PIERRE.

8 juin 1570. Pierre Alard, libraire, est témoin de la quittance

donnée par Tinghi, fondé de pouvoir des héritiers Junte, à Ant. Capocacio. [*Delaforest*, *not.*, A.N.]

23 février 1578. P. Alard, libraire, est témoin du compromis intervenu entre les héritiers Junte et Tinghi relativement aux bois gravés vendus, par ce dernier, à Barthélemy Honorat. Voy. HÉRITIERS JUNTE.

18 mai 1579. P. Alard, libraire, est témoin d'un acte relatif aux héritiers Junte représentés par Tinghi. Voy. HÉRIT. JUNTE.

18 janvier 1893. P. Alard, m[e] libraire, fermier d'une rente noble appartenant à noble de Semur, chanoyne et comte de l'église de Lyon, associe à la perception de la ferme messire André Monyer, prebstre. Il est stipulé que « le prix de la ferme dû au seigneur de Semur, sera payé avant toute chose par ledit Allard, des deniers qui proviendront de ladite rente ». [*Grangier*. *not.*, A.N.]

ALBY, JEAN D'

Voy. JEAN NUMEISTER, dit JEAN D'ALBY.

ALEMAN, BALTHAZARD.

1552

— Le quart liure des faicts et dicts heroiques du bon Pantagruel. Compose par M. François Rabelais, docteur en medecine. *Lyon Balthazar Aleman, 1552*. In-8 de 22 ff. lim., 166 ff. chiff. de 2 à 166, et 15 ff. n. chiff., sign. A[a]-Biiij pour la table et la *Briesue declaration d'aulcuns dictions plus obscures contenues en dict liure*.

B., IV, 1053.

ALLEMAND, JEAN.

Voy. JEAN NUMEISTER, dit JEAN D'ALBY.

ALLEMAND, MICHEL.

Michel Allemand, libraire. [*Nommées de 1493*. CC. 7, A.L.I.]

Michel Allemand, libraire, taxé à 12 sous 6 deniers en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Malgré la qualification de libraire, il est à croire qu'il s'agit ici de Michel Wensler, aussi appelé Michel de Bâle. Voy. M. Wensler.

ALLEMAND, NICOLAS L'.

Voy. N. Wolf.

ALLEMANT, CRISTOPHE.

Christoffle Allemant, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. N. Rondot.*]

ALMERAS, ANDRE DE.

« André Amaraz, librayre, tient à louage partie d'une maison qui en baille par an VI l. t. » [*Nommées de 1493.* CC. 5, f° 86 v°, A.L.]

André Dalméras, libraire, locataire de la maison d'Etienne Aragon, couturier, en la rue Mercière, mobilier et industrie estimés 48 livres. [*Nommées de 1493.* CC. 9, A.L.I.]

André Alméras, libraire, taxé à 20 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

André d'Alméras, taxé à 17 sous en 1503. [CC. 113, A.L.I.]

AMARAZ, ANDRE.

Voy. A. d'Almeras.

AMYEU, BENOIT.

9 juillet 1558. François Girard, praticien, fils de feu Thierry Girard, en son vivant praticien, citoyen de Lyon, pour l'amitié qu'il porte à Françoyse Girard, sa sœur, femme de Benoist Amieu, imprimeur demeurant à Lyon, et la récompenser de ses services, donne à lad^e Françoyse Girard, ledit Amyeu stipulant pour elle, sa part d'un boys sis en la paroisse de Reyse, mandement de Grolée, et généralement tous les biens et droicts qui peuvent lui venir de la succession dudit feu Thierry Girard et de feue Marguerite Dardeau, ses père et mère. Philibert André, imprimeur, témoin. [*Pierre Buyer*, *not.*, *Ins. don.*, vol. XIV, A.D.]

15 décembre 1558. Benoist Amyeu, imprimeur, est témoin du testament de Jehan Morelly le jeune, maçon. [*B. Langloys*, *not.*, *Ins. test.*, vol. X, A.L.]

ANARD, dit JAMET, JEAN.

4 août 1576. Jehan Anard, dit Jamet (fils de l'imprimeur). [*Liste des ensevelis dans l'église de N. D. de Confort*, *Invent. du Père Ramette*.]

19 août 1598. Catholique Anard, dit Jamet. [*Ibid.*]

12 mars 1600. Contrat de mariage de Jehan Anard, m[d] imprimeur, avec Fane Moyne, fille de B[y] Moyne, marchand, et de Françoise Garnier, habitant à S[t] Genis-Laval. La fiancée reçoit en dot 300 écus d'or sol, une robe et cotte de drap bon et suffisant. [*Et. Moyne*, *not. à S[t] Genis-Laval*, *expédition sur parchemin*, A.B.]

1589

— Pindari Olympia, Pythia, Nemea, Isthmia... *Lugduni apud Ioan. Pillehotte, sub signo nomine Iesu*. M.D.XCVIII. [Au r° du der. f. :] *Lugduni*, *ex typographia Ioannis Hanard*, *alias Jamet*, *anno salutis 1589*. In-8.

Voy. J. PILLEHOTTE, 1598.

1599

— Le Bouquet des belles et diverses fleurs... par Théode de Manissy Théophile. *Lyon*, *J. Pillehotte*, *1599*. [A la fin :] *Imprimé par Jean Anard dict Jamet*. In-12.

Voy. J. PILLEHOTTE, 1599.

Pour les ouvrages sortis des presses de J. Anart après l'an 1600, voy. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise du* XVII[e] *siècle* (en préparation).

ANART, MARTIN.

1514. Voy. ANART, NICOLAS.

ANART, NICOLAS.

Nicolas et Martin Anart, imprimeurs, sont taxés en 1514 pour la continuation des remparts, côté du Rhône. [CC. 323, A.L.I.]

* ANASTASE, JEAN.

ANBEUILLE, JEAN D'.

Jehan d'Anbeuille, impresseur de livres, rue Mercière. [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Jehan Danbeuille, imprimeur, taxé en 1495. [CC. 223. *Com. de M. Rondot.*]

Jehan d'Ambeville, imprimeur, taxé à 15 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Jehan Vengle d'Anbeuille, imprimeur, taxé en 1499. [CC. 220, *Com. de M. Rondot.*] Voy. JEAN DE VINGLE, dit D'ANBEUILLE.

* ANCELIN, THIBAUD.

ANDELOUS, JEAN.

Jean Andelous ou Audelous, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

ANDRE, PHILIBERT.

18 juillet 1552. Philibert André, imprimeur, est témoin du double testament fait à Vaise, par Nicolas Perrineau, en faveur de sa belle-mère Colombe de Thorignieu et par cette dernière en faveur de son gendre. Voy. NIC. PERRINEAU.

9 juillet 1558. Philibert André, imprimeur, est témoin de la donation faite par François Girard à Françoise Girard, sa sœur, femme de Benoist Amyeu, imp^r. Voy. B. AMYEU.

ANDREOLY.

Andréoly, imprimeur. [*Nommées de 1515.* CC. 20, A.L.I.]

ANGELIN.

Angelin, libraire, mari de la veuve Fribourg. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.] Voy. ANGELIN BENOYT.

ANGERS, PIERRE D'.

Pierre Dangier, imprimeur, tient, dans la rue Grolée, une maison haute et basse, avec jardin derrière, contiguë à la maison du seigneur de Grolée. Cet immeuble a 30 livres de valeur foncière, dont il faut défalquer 3 livres de pension, dues aux héritiers de Jacques Thézé, et la valeur de trois bichets de froment, aussi de pension,

livrables à l'abbaye d'Ainay. Le mobilier de Pierre Dangier ou d'Angers est primitivement fixé à 18 livres ; mais cet imprimeur ayant été reconnu impotent, « parquoy néant de meubles » fut déchargé de cette cote. [*Nommées de 1515*. CC. 23, A.L.I.]

Pierre d'Angers ou d'Angiers, imprimeur, taxé en 1524. [CC. 134, A.L.I.]

Pierre d'Angers, imprimeur, taxé à 6 sous 6 deniers en 1524. « A esté admodéré pour ceste fois, à cause que ledit d'Angiers est impotent et malade, à 3 sous 4 deniers. » [CC. 263, A.L.I.]

* ANGO, JEAN.

ANSERT, JEAN.

Jean Ansert, imprimeur. [*Nommées de 1515-1538*. CC. 25, A.L.I.]

ANTESIGNANUS, PETRUS.

Voy. P. DAVANTES.

ANTOINE.

1540-1546. Antoine, adoptif de l'Aumône, est mis en apprentissage, pour quatre ans, chez Richard Duval, libraire-relieur, demeurant dans la rue Mercière. [E. 6, A.C.]

ANTOINE, dit MORGUE.

Antoine, dit Morgue, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

ANYN ou HANYN, PIERRE.

7 janvier 1552. Les jardins des héritiers de feu Pierre Anyn, en son vivant libraire à Lyon, sont pris comme confins d'un moulin à papier situé à Rochetaillée, vendu par Guillaume Fontanel à Pierre de Portunariis. Voy. P. DE PORTUNARIIS.

Voy. PIERRE HANYN.

ARAIN, dit RAPALUS, BARTHELEMY.

Barthélemy Arain, dit Rapalus, c^on impr^r, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

Barthélemi Rappelus, m^e imprimeur, possède une maison sur le chemin qui conduit à l'abbaye d'Ainay. [*Nommées de 1551*. CC. 43, A.L.I.]

ARBY, JEAN.

Voy. JEAN NUMEISTER, dit JEAN D'ALBY.

ARCHAMBAULD, JEAN.

16 avril 1584. Jean Archambauld, libraire, est témoin d'une obligation souscrite par Guillaume Moreau, relieur, au profit de Jehan Pillehotte, libraire. [*Combet*, *not.*, A.N.]

ARCHARD, JEAN.

Jean Archard, c^on impr^r, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

ARCHARD, LOUIS.

Louis Archard, c^on impr^r, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

ARCIS, ANTOINE.

25 juillet 1588. Antoine Arcis, c^on impr^r, est témoin d'une quittance. [*Buirin, not.*, A.B.]

ARCIS, DENIS.

Denis Arcis, imprimeur, taxé en 1548. [*Com. de M. Rondot.*]

Denis Arcis, imprimeur, tient, en la rue de la Gaudinière, une maison contiguë à celle de maître Giraud, greffier criminel. [*Nommées de 1551*. CC. 43, A.L.I.]

Pierre Garon, prêtre, possède une pension annuelle de 5 livres,

assise sur la maison de Denis Arcis, imprimeur, rue de la Gaudinière. [*Nommées de 1555*. CC. 57, A.L.I.]

ARGUEMAND.

Arguemand, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]

* ARGUETON, JEAN.

ARGUETON, SIMON.

5 août 1567. Simon Argueton, imprimeur, est témoin d'une vente d'immeuble faite par Florye Martin, veuve de Claude Tupinier, boucher.

ARGUILLY, ETIENNE.

7 novembre 1587. Etienne Arguilly et Clément Testefort, m^{es} imp^{rs}, solidairement, déclarent devoir à Pierre Landry, m^{t} à Lyon, tuteurs des enfants et hé^{rs} sous bénéfice d'inventaire de s^{r} Charles Pesnot, la somme de 60 écus d'or sol pour vente et délivrance d'une imprimerie que Pierre Gotard, m^{e} imp^{r}, ici présent, a vendu et délivré ausdicts débiteurs. De laquelle somme led^{t} Gotard fait cession et transport aud^{t} Landry, andict nom, pour s'acquitter de pareille somme envers lesdicts héritiers sous bénéfice d'inv^{re} de feu Pesnot en déduction de ce qu'il leur peut devoir. [*P. Combet, not.*, A.N.]

2 décembre 1587. Pierre Rochemont, m^{e} imp^{r}, loue à Estienne Arguilly et Clément Testefort, m^{es} imp^{rs}, une sienne maison haute, moyenne et basse et petit jardin derrière, situés rue Paradis, pour cinq ans, au prix de 33 écus d'or un tiers d'écu. Robert Lefèbvre, imp^{r}, témoin. A cet acte comme au précédent, *Arguilly* signe *Darguilly*. [*Ibid.*]

26 février 1588. Assignation en paiement d'arrérages de pension donnée par les religieux du couvent de N^{e} D^{e} de Confort à Etienne Arguilly, m^{e} imp^{r}, fils et cohéritier de feu Etienne Arguilly, cordonnier, et à Clément Testefort, aussi m^{e} imp^{r}, mari de Pernette Arguilly, fille et cohéritière dudit Et. Arguilly. Il y a contestation, mais en décembre 1588, Et. Arguilly et son beau-frère paient la somme demandée et font une nouvelle reconnaissance de la pension. [*Invent. du Père Ramette*, tome I, f° 56, A.L.]

1588

— D. Bernardi, abbatis Claravallensis, doctoris ecclesiæ melliflui, expositio in cantica canticorum. *Lugduni ex officina Juntarum.* M.D.LXXXVII. [A la fin :] *Excudebat Stephanus Arguilly, Lugdunensis typographus, 1588.* In-16.

Voy. JUNTE, 1587.

— Concionum quadruplicium super evangelia omnium sanctorum quibus etiam funebres conciones accesserunt tomus sextus. Authore B. P. F. Philippo Diez, lusitano. *Lugduni apud Petrum Landry.* M.D.LXXXIX. [A la fin :] *Excudebant Stephanus Arguilly et Clemens Tetefort, 1588.* 6 vol. in-8.

Voy. P. LANDRY, 1589.

ARMAND, CLAUDE.

21 septembre 1596. Claude Armand, m^e impr, loue, pour deux ans, à Claude Larjot, c^on impr, une chambre au 1er étage d'une maison, sise en la rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort, au prix de 6 écus d'or sol par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.].

On ne connaît, jusqu'à ce jour, aucun livre imprimé par Cl. Armand au XVIe siècle. Nombreuses et intéressantes sont ses productions du XVIIe siècle. Il habitait alors rue Ferrandière, à l'enseigne du Pélican, et portait le surnom d'Alphonse. [Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle*.]

ARMAND, JEAN.

31 mai 1596. Jean Armand, c^on impr, afferme Manuel Blanc-Besson, d'Ambournay en Savoie, pour apprenti, à Gaspard de Jullié, m^e impr. Il n'est pas dit dans l'acte à quel titre J. Armand intervient. Voy. M. BLANC-BESSON.

ARNAUD, THOMAS.

15 décembre 1599. Thomas, Arnaud, c^on imprimeur, loue, au prix de 5 écus d'or sol, une chambre dans une maison de la rue Confort. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

12 novembre 1602. Voir à JEAN POYET la transaction consentie par Th. Arnaud.

ARNAULT, JACQUES.

Jacques Arnault, imprimeur, taxé en 1493. [CC. 6, A.L.I.]

ARNOLFINI, VINCENTIO.

1567. Vincentio Arnolfini, libraire à Lyon, annonce à Amerbach l'envoi d'un tonneau de livres, ***unum tonellum librorum***, marqué d'un monogramme où ses initiales V. A. figurent au-dessous de deux lettres M. D. qui indiquent probablement un associé. Voy. ***Une visite à la bibliothèque de l'Université de Bâle***, par un bibliophile lyonnais [le Président Baudrier]. Lyon, Brun, 1880.

Bibl. de l'Université de Bâle, ***Correspondance de la famille Amerbach***.

On trouve dans les chartreaux de nombreux représentants de la famille Arnolfini, mais ils paraissent tous s'occuper de banque plutôt que de librairie.

* ARNOULLET, BALTHAZARD.

* ARNOULLET, veuve de BALTHAZARD.

ARNOULLET, D.

— La disputation du frère Anselme, avec les animaux, où est montré par vives raisons que les fils de notre Père Adam sont de plus grande dignité et noblesse que les Animaux. *A Lyon, chez D. Arnoullet*, 1540. In-16, mar. rouge, filets, tr. dor. (Derome.)

Cat. Yéméniz, n° 2167.

« Une édition sous le titre de *Disputation de frère Anselme avec les animaux*... Lyon chez D. Arnoullet, 1540, in-16, est annoncée dans le cat. La Vallière, en 3 vol., n° 4245; mais l'exemplaire de cet amateur avait le titre refait à la plume, en sorte que la date est apocryphe. Le livre dont il s'agit se compose de 143 ff. en lettres rondes; on y lit une dédicace de G. L. *à tous ses fidèles amis*, datée de Lyon, 7 octobre 1547; ce qui prouve que l'édition ne saurait être de 1540. »

B., II., 760.

Le rédacteur du catalogue n'a pas indiqué si l'exemplaire Yéméniz était celui de la vente La Vallière avec le titre refait. Mais c'est chose probable, car un exemplaire intact se serait certainement vendu plus de 40 francs. J'ajouterai à la note de M. Brunet, que non seulement la date est apocryphe, mais que le nom ou tout au moins le prénom du libraire l'est aussi. On ne rencontre, en effet, aucun acte et aucun livre au nom de D. Arnoullet.

* ARNOULLET, FRANÇOIS I.

* ARNOULLET, FRANÇOIS II.

* ARNOULLET, JACQUES.

* ARNOULLET, MELCHIOR.

* ARNOULLET, MICHEL.

* ARNOULLET, OLIVIER.

* ARNOULLET, PIERRE.

*AST, BALTHASARD D'.

ATTAIGNANT, veuve de P.

— Insidiosæ pacis dissuasio, ad Carolum nonum Galliarum regem, Leodegario a Quercu authore. *Lugduny, apud Benedictum Rigaudum, 1567.* [Au f. A 4 :] *Apud viduam P. Attaignant in vico* || *Citharæ, propre templum* || *diui Cosmæ.* In-8.

Voy. B. RIGAUD, 1567.

P. Attaignant, imprimeur parisien, n'a jamais exercé à Lyon.

AUBEL, PIERRE.

Voy. P. AUBERT.

AUBENAS, ANTOINE D'.

Antoine d'Aubenas, imprimeur, taxé en 1529-1538. [*Com. de M. Rondot.*]

AUBENAS, JEAN, D'.

Jean d'Aubenas, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.]

AUBERT, PIERRE.

15 février 1586. Pierre Aubert, libraire, est témoin d'un paiement fait par Antoine Gryphe, agissant comme tuteur des enfants de feu Ph. Miraillet. Le notaire écrit *Aubert*, mais le témoin signe très distinctement *Aubel*. [*P. Combet, not.*, A.N.]

AUBRY, ADRIAN.

Adryan Aubry, imprimeur, taxé en 1536. [*Com. de M. Rondot.*]

AUBRY, FRANÇOIS.

1599

— LE CONTR'EMPIRE || DES SCIENCES, || ET LE MYSTERE || DES ASNES. || P.P.P.P. || *Avec un Paysage poetic sur autres diuers* || *subiets,*

Par le mesme Autheur || A Lyon || De l'impression de Françoys || Aubry, || à l'enseigne de l'Asne bardé. || 1599. In-16 de 6 ff. lim. et 132 ff. chiff., car. italiques.

Les ff. lim. contiennent un *Aduertissement* terminé par une pièce de vers; un avis de *L'Imprimeur à l'Autheur* et des vers latins. Au v° du f. 132, sonnet contre la louange.

Paul Perrot, sieur de la Sale, est l'auteur de cet ouvrage dont la première édition a paru sous le titre suivant :

— La gigantomachie ou combat de tous les arts et sciences, avec la louange de l'asne. *Midelbourg, 1593.* In-8.

Baudrier.

AUDET, JEHAN.

Voy. J. Odet.

AUGIER, NICOLAS.

Nicolas Augier, maître imprimeur, taxé en 1571. [CC. 151, A.L.I.]

Nicolas Augier, imprimeur, taxé à 40 sous en 1571-1572. [CC. 152, A.L.I.]

AULMONT, GUILLAUME.

Guillaume Aulmont, imprimeur, taxé en 1524-1529. [*Com. de M. Rondot.*]

AUQUEBERT, SIRIAC.

Siriac Auquebert, libraire, cotisé en 1524-1525. [CC. 711, A.L.I.] Voy. Cyriaque Hochperg.

AUSOULT, BONAVENTURE.

1er janvier 1560. Contrat de mariage de Bonaventure Ausoult, imprimeur à Lyon, fils de Jehan Ausoult, imprimeur, avec Jane Policard, fille de feu François Policard, teinturier. [*Popon, not.*, A.N.]

* AUSOULT, dit CROTTON, JEAN.

AUSOULT, THOMAS.

29 novembre 1564. Contrat de mariage de Thomas Ausoult, imprimeur à Lyon, fils de feu Thomas Ausoult, en son vivant notaire roial au Chastelet de Paris, avec honnête femme Barbe Morellot, fille

de feu Michel Morellot, en son vivant marchant boyttier dudict Lyon. 1000 liv. t. de dot. [*Péronet*, *not.*, A.N.]

M. Picot, *Théâtre mystique de Pierre du Val*, p. 37, cite un poète normand du nom de Pierre Auzoult et, à ce propos, ajoute la note suivante: « Il était vraisemblablement de la même famille que l'imprimeur rouennais Richard A. qui exerçait vers 1500. Peut-être convient-il de rattacher à cette famille l'imprimeur lyonnais Jean Ausoult, qui, en société avec Etienne Roussin, imprima en 1546, 1547... des œuvres de Marot ? »

AUTEN, PIERRE.

Voy. P. HAULTIN.

AUVERGNAT, PIERRE L'.

Pierre l'Auvergnat, imprimeur, en la ruelle de la Ferrandière. [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Pierre l'Auvergnat, imprimeur de livres, inquilin de la maison de Iehan Iaquier, recouvreur, en la rue Ferrandière, extimé pour ses meubles et pratique, 24 livres t. [*Nommées de 1493*. CC. 12 A.L.I.]

Pierre l'Auvergnat, imprimeur, imposé, à 15 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Pierre l'Auvergnat, imprimeur, décédé. [*Taxe de 1515*. CC. 115, A.L.I.]

AUVERGNE, JEAN D'.

Jean Dauvergne, relieur de livres, locataire d'une maison de Jean de Bresse, maçon, située rue Thomassin. [*Nommées de 1515*. CC. 12, A.L.I.]

Jean d'Auvergne ou Dauvergne, relieur de livres, dont les meubles et l'industrie sont prisés 18 livres, habite une maison, sise rue Thomassin et appartenant à Jean de Bresse, maçon. [*Nommées de 1516-1517*. CC. 32, A.L.I.]

Jean d'Auvergne, relieur, taxé à 3 sous en 1524. [CC. 263, A.L.I.]

AUVRAY, GUILLAUME.

F. E.

AUZO, dit CROTO, JEHAN.

Voy. J. AUSOULT, dit CROTTON.



AVANT, ANTOINE.

Anthoine Avant, imprimeur, tient à louage partie des quatre maisons contiguës que Jean Garbot possède dans la rue Saint-Georges. [*Nommées de 1493*. CC. 5 f° 52 v°, A.L.I.]

AYRAULT, MARTIN.

12 juin 1548. Martin Ayrault, imprimeur, est témoin de la donation faite par Claudine Morin à Simon Truchaud, fondeur de cuivre.

B

BACCIOLI, ANDRE.

Voy. A. Batacioli.

* BACHELIER, JEAN.

BACHET, LOUIS.

3 septembre 1560. Loys Bachet, libraire, est témoin du testament de Loys Myre, correcteur d'imprimerie. Voy. L. Myre.

BACHOLY, ANDRE.

Voy. A. Batacioli.

* BACQUENOIS, NICOLAS
* BADE, JOSSE.

BAILLON, JACQUES.

1552-1557. Nicolle, femme de Jacques Baillon, imprimeur, demeurant, à *l'Arbre-d'Or*, prend pour servante une fille adoptive de l'Aumône. [E. 8. A.C.]

5 août 1564. Jacques Ballon, imprimeur, est témoin du testament de Jehan Panisson. Voy. J. Panisson.

BAILLY.

Monsieur Bailly, correcteur d'imprimerie, taxé à 20 sous. [CC. 152, A.L.I.]

M. Bailly, correcteur d'imprimerie. [*Deniers levés pour la subvention générale*, *1571-1572*. CC. 1197, f° 49, A.L.]

M. Bailly, correcteur d'imprimerie, taxé à 5 sous en 1575. [CC. 275. A.L.I.]

* BAILLY, PIERRE.

* BALAND, ETIENNE.

BALE, MICHEL DE.

Voy. MICHEL WENSLER.

* BALET ou BALLET, PIERRE.

BALLET ou BAILLET, LOUIS.

22 mars 1579. Loys Baillet, c^on imp^r, afferme Claude Ballet, son frère, en qualité d'apprenti, à Vincent Martin, orfèvre.

22 juillet 1580. Loys Ballet, c^on imp^r, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

BALEXERD, GABRIEL.

— Corpus juris civilis. [Marque du lion moucheté.] *Lugduni* M.D.C. [Au r° du der. f. des Institutes :] *Lugduni Sequanorum. Excudebat Gabriel Carterius, sumptibus Ioannæ Furnerianæ viduæ Gabrielis Balexerdi. Anno Salut. Christ.* CIϽ.IϽ.LXXXIIIII. 4 vol. in-4.

Voy. G. CARTIER, 1600.

BALSARIN, BONIN.

Bonin Balsarin, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 24, A.L.I.]

De 1523 à 1532, on trouve Bonin Balsarin établi à Grenoble. Voy. *L'imprimerie à Grenoble*, par Ed. Maignien.

* BALSARIN, GUILLAUME.

BALSARIN, JACQUES.

Jacques Balsarin, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 139, A.L.]

BALTHASARD.

Voy. BALTHASARD, D'AST.

BAPTISME.

Baptisme, libraire allemand, taxé en 1488. [CC. 218, *Com. de M. Rondot.*] Voy. JEAN SCABELLER.

BARASSON, NOEL.

31 mars 1586. Noël Barrasson, libraire à Lyon, est témoin d'un acte passé par Catherine Roy, mère des enfants et héritiers de Charles Pesnot. Voy. CH. PESNOT.

8 mai 1586. Noël Barrasson est témoin d'une quittance donnée par François Durelle à P. Landry, tuteur des héritiers Pesnot, pour divers livres imprimés. Voy. F. DURELLE et P. LANDRY.

27 mai 1594. Pierre Landry donne procuration à Pierre Allgner, marchand de Barcelone, et à Ambroise Duport, libraire de Medina del Campi, pour réclamer la somme de 2350 écus, due par les héritiers de Noël Barasson, libraire à Barcelone. [*Delaforest, not.*, A.N.]

27 mai 1594. P. Landry donne procuration à Justinien-Pola Baranguier, avocat à Barcelone, pour agir contre les héritiers de Noël Barasson, libraire à Barcelone. [*Ibid.*]

14 novembre 1594. Pierre Landry donne procuration à Pierre Allgner, marchand à Barcelone, Ambroise Duport, Charles Gendron, libraires de Medina del Campi, Jean de Bouillé, aragonais, libraire à Medina del Campi, et Hilaire de Bonnefont, aussi marchand à Medina del Campi, pour réclamer aux héritiers de Noël Barasson, la somme de 2350 écus, due par promesse et obligation. [*Ibid.*]

BARBET, dit le CAMUS, PIERRE.

Pierre Barbet, dit le Camus ou Camus, imprimeur, habitant du côté de l'Empire, est taxé en 1504-1507. [*Com. de M. Rondot.*]

BARBIER, NICOLAS.

23 janvier 1544. [1545, N.S.] Anthoine Vincent passe procuration pour faire une saisie-arrêt, entre les mains de Nicolas Barbier, libraire, de tout ce qu'il pourrait devoir à Jane Morine, héritière de feu Romain Morin. Voy. R. MORIN.

1552

— De iurisdictione & || imperio. || DE FACTORVM DISTIN- || CTIONE ET NATVRA, || Ad.L. eadem dicemus : de Verb. obligat || *Aduersus omnes Interpres.* [M.] LVGDVNI, || apud Nicolaum Barbirium. || M.D.LII. In-4 de 30 pp. et 1 f. blanc.

B. N., invent. * E. 647. Rés.



Marque de NIC. BARBIER.

1556

— La Bible... [*A la suite de la Bible :*] Les Pseaumes de David mis en rime françoise, par Clément Marot et Théodore de Bèze. *S. l. Nicolas Barbier, 1556.* In-8.

Bibl. de la British and Foreign Bible Society.

1559

— L'antechrist, ou sont contenues cinq Homelies ou Sermons ; ecrit premierement en latin par Rodolphus Galtherus de Zurich, & traduit en François. *Lyon, Nicolas Barbier, 1559.* In-8.

Du Verd., IV, 393.

En 1562, Nicolas Barbier était fixé à Genève.

* BARBIER, SYMPHORIEN.

BARBOU, CLAUDE.

3 décembre 1581. Baptême de Pierre, fils de Claude Barbou, imprimeur, et de Jeanne Chansy, sa femme, demourant rue Confort, près de l'*Arbre vert.* [*Com. de M. Lafaveur.*]

22 juillet 1582. Pierre Ferdelat, imprimeur, loue pour 3 ans, à Claude Barbou, c^on^ imp^r^, une chambre haulte sur le devant, au 1er étage d'une maison appartenant à Jean Coignet, située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e^ D^e^ de Confort, au prix de 4 écus d'or sol par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

1587-1589. Affermage de Marie Barbou, fille de feu Claude Barbou, imprimeur, adoptive de l'Aumône, passé pour l'espace de quatre ans à Anne Mathieu, demeurant rue Paradis, veuve de Paul Fabre, imprimeur à Lyon. [E. 25, A.C.]

* BARBOU, HUGUES.

* BARBOU, JEAN.

* BARBOU, héritiers de JEAN.

BARILE, GODEFROY.

Godefroy Barile, imprimeur, du côté de l'Empire, taxé en 1545. [CC. 41, A.L.I.]

N'appartiendrait-il pas à la famille de Jehan Barril, libraire de Toulouse?

BARJON, JACQUES.

27 juin 1583. Pierre Barjon, marchand de Tarentaise, place son fils Jacques Barjon en apprentissage, pour cinq ans, chez Jacques Roussin, m^e^ imp^r^. [*P. Combet, not.*, A.N.]

BARLET, PIERRE.

1er décembre 1597. Pierre Barlet, imprimeur, confesse devoir à Merye Four, sa belle-mère, 80 écus d'or de 60 sols, pour prêt de pareille somme qu'il s'engage à restituer dans un an.

BARRACHINI, FRANÇOIS.

26 mai 1593. François Barrachini, imprimeur, est témoin de

l'échange intervenu entre les mariés Clément Testefort et Pernette Arguilly d'une part, et Mathieu Reymond d'autre part. Voy. Cl. Testefort.

BARRESSON, NOEL.

Voy. N. Barasson.

* BARRICAT, EUSTACHE.

BARSARIN, GUILLAUME.

Voy. G. Balsarin.

BARSON, NOEL.

Voy. N. Barresson.

BARSOT, JACQUES.

Voy. Jac. Barsotti.

BARSOTTI, JACQUES.

16 avril 1580. François Loubat, bourgeois de Lyon, loue, pour 2 ans, au prix de 12 écus d'or par an, à Jacques Barsotti, libraire à Lyon, une petite boutique sur la rue de l'Asnerie, de laquelle est présentement inquilin Jean Bédiat, dans la maison habitée par ledit Loubat et tenue par lui de l'Hôtel-Dieu. A ce bail intervient, comme caution, André Bacciolli, libraire florentin, à présent à Lyon, beau-père de Barsotti. [*Claude Sonthonax, not.*, A.C.A.]

25 mars 1581. Jacques Barsot, libraire, est témoin de l'obligation contractée par Guillauma Ferand, veuve de Fleury Marion, envers François Regnaud, marchand polailler à Lyon, pour la somme de 4 écus d'or à laquelle se monte sa part dans les gibiers et volailles achetés par ladite Ferand pour les nopces de son fils. [*Ibid.*]

1er août 1581. Jacques Barsot, marchand libraire, est témoin du testament de messire Etienne Turin, curé de Thurin en Lyonnais. [*Ibid.*]

20 juillet 1582. Jacques Barsault, libraire, est témoin du prest de 5 escus d'or faict par Nas de la Mure, tailleur d'habits, à François Mizally, laboureur de Vaulx. Signature Barsotty. [*Ibid.*]

28 juillet 1582. Jacques Barsot est témoin du testament de Ypolite Balbani, Lucquois. [*Ibid.*]

12 mars 1583. Bourrellier, tuteur des mineurs Loubat, loue, pour 3 ans, à Jacques Barsotti, marchand libraire, une petite boutique dont il est ja inquilin, sur la rue de l'Asnerie, dans la maison habitée par lesdicts Bourrelier et Loubat, et appartenant à l'Hôtel-Dieu, au prix de 13 escus d'or 1/3 par an et sous le cautionnement d'André Baccioli, son beau-père. Barsotti s'engage, par un acte suivant, à garantir Baccioli de toute responsabilité du fait de ce cautionnement. [*Ibid.*]

19 mai 1584. Jacques Barsault, libraire, sert de témoin dans l'acte par lequel Nicolas Besson, maistre des basses œuvres, reconnaît avoir reçu de Saint-Pol, apothicaire, la somme de 4 escus d'or 1/3 en déduction du prix faict du nettoyage des privés d'une maison située rue Gentil, appartenant à Guette Symon, mère du dict Saint-Pol. [*Ibid.*]

19 mai 1588. Jacques Barsot, marchand libraire, est témoin de l'acte par lequel damoyselle Marguerite Gros, veuve et héritière de Jean-Baptiste Bruno (seigneur de la Duchère), en son vivant bourgeois de Lyon, trésorier général de très haut et très puissant prince, Mgr le duc de Mayenne et de Mme Henrye de Savoie, son épouse, règle avec ces derniers les comptes de son mari relatifs à la somme de 93083 écus dus aux dits seigneur et dame par Son Altesse le Duc de Savoie. Conformément au comptereau que la dame Gros a donné au sieur Manelli, il est encore du par le Duc de Savoie 16387 écus et par Sébastien Jamet, de Paris, 20000 écus, plus 3762 écus 32 sols 3 deniers pour intérêt de cette somme du 15 août 1584 au 31 x^bre 1586, suivant la cédule remise par ladite dame Gros au même Manelli. Marguerite Gros reçoit décharge totale du duc et de la duchesse de Mayenne. [*Ibid.*]

30 mai 1590. Jacques Barsot, libraire, est témoin du testament d'Anthoinette Thiollière, native de Saint-Jean de Chaussan, en Lyonnoys, femme d'Anthoine Duboys, affaneur à Lyon. [*Ibid.*]

7 octobre 1593. Jacques Barsot, libraire, expose au Consulat que, le 29 septembre, il avait été envoyé en Bourgogne, par les échevins, à Mgr le prince de Mayenne, pour le supplier de hâter l'envoi de ses forces au secours de la ville de Lyon ; qu'au retour de ce voyage il fut pris par l'ennemi, et emmené prisonnier au village de Brignais où il a été cruellement traité, ayant pour prison, tantôt un coffre,

tantôt un tonneau, d'où il n'a pu sortir que moyennant 15 écus de rançon, outre son manteau et son épée qui lui furent ostez; pour le payement de laquelle somme, sa femme a été contrainte de vendre jusqu'à son lit. Les sieurs échevins, suffisamment informés, lui accordent 25 écus pour tout dédommagement. [Péricaud, *Notes et Documents*, p. 164.]

30 février 1598. J. Barsot, libraire, est témoin du transport cession consenti par un velloutier à Ant. Rambault, m^d à Lyon. [*Ibid.*]

28 août 1599. J. Barsotty, libraire, est témoin de l'emprunt d'une somme de 102 écus d'or sol fait par Antoine de Harsy et Abraham Cloquemin. [*Ibid.*]

1606. J. Barsot, relieur de livres, est témoin d'un second bail passé par Particelli à Bataccioli. [*Ibid.*]

BARTELOT, CLAUDE.

Claude Bartelot, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.]

* BARTELOT, PIERRE.

XVe siècle.

BAS, CATHERIN.

Catherin Bas, imprimeur, possède, en la rue Thomassin, une maison estimée 23 livres. [*Nommées de 1551*. CC. 43, A.L.I.]

BAS, JEAN.

13 août 1586. Jehan Bas, imprimeur, a été inhumé dans l'église (de N. D. de Confort). [*Liste des ensevelis, Inventaire du Père Ramette*.]

* BASIGNANA, STEPHANUS DE.

BASSET, CATHERIN.

1er octobre 1576. Catherin Basset, imprimeur, loue à Jehan Morin, poullailier de Montbrison, une sienne maison avec jardin, size en la rue de la Belle-Cordière, pour le prix de six deniers tournois par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

3 avril 1578. C. Basset, imprimeur, loue à Pierre Mollyn, tissotier, une chambre dans la maison de Pierre Grabot, size en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort, pour un an, au prix de 2 écus d'or. [*Ibid.*]

15 mai 1578. Pierre Roussin loue à C. Basset, imp^r, un grenier dans une maison size en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort, pour un an, au prix de 1 écu d'or sol et deux tiers d'écu. [*Ibid.*]

5 août 1578. Transaction entre C. Basset, imp^r, et noble Costain, s^{gr} du Palais et de Pusignan, chevalier de l'ordre du Roi. [*P. Combet, not.*, A.N.]

30 août 1578. Jehan Rivière, laboureur d'Orliénas, déclare devoir à C. Basset, m^e imp^r, la somme de 8 livres pour prêt. [*Ibid.*]

29 mars 1579. C. Basset loue, pour un an, au prix de 3 écus d'or, à Loys Chabrié, velloutier, une chambre de la maison de P. Grabot, située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

4 août 1579. C. Basset est témoin du bail passé par Jeanne Cochaud à Pierre Ferdelat. [*Ibid.*]

Septembre 1579. C. Basset loue à Mathieu Vernay, c^{on} imp^r, plusieurs chambres de la maison de la rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort. [*Ibid.*]

13 février 1581. [erreur pour 13 mars]. C. Basset, c^{on} imp^r, loue à Pierre Molyn, tissotier, deux chambres de la maison où pend l'enseigne de l'*Arbre d'or*, size en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort. [*Ibid*]

13 mars 1581. C. Basset loue à Mathieu Verney, c^{on} imp^r, une chambre dans la même maison, au prix de 4 écus d'or par an. [*Ibid.*]

6 avril 1581. C. Basset, imp^r, est témoin du bail d'une maison size rue de la Boucherie de l'Hopital, passé par Denys Grand et Jeanne Moreau, sa femme, à Gabriel Pailly, imprimeur. [*Ibid.*]

22 janvier 1582. C. Basset loue à Estienne Pellet, taffetatier, une chambre sur le devant de la maison de l'*Arbre d'or*, au prix de neuf écus d'or sol et un tiers d'écu par an. [*Ibid.*]

17 juin 1582. C. Basset prête deux écus d'or à des laboureurs de Saint-Priest. [*Ibid.*]

19 juin 1582. C. Basset est témoin du testament de Françoise Marin, fille de B^y Marin, laboureur de la Guillotière. [*Ibid.*]

7 juillet 1582. C. Basset et Etienne Brignol prêtent à Antoine Rogier la somme de 5 écus d'or. [*Ibid.*]

10 juillet 1582. C. Basset est témoin d'une quittance donnée par Gabrielle Delorme à Claude Bourcicaut. [*P. Combet, not.*, A.N.]

29 juillet 1582. C. Basset et Collette Portefoye, sa femme, reçoivent d'Antoine Bellussin, laboureur à la Magdeleine, mandement de Béchevelin, un écu d'or sol et deux tiers d'écu pour solde d'une somme prêtée. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

4 août 1582. C. Basset prête deux écus d'or à Jean Prast, dit Tardy, laboureur de Lyon. [*Ibid.*]

1er septembre 1582. C. Basset prête dix écus d'or à Michel Lacour, c^on imp^r. [*Ibid.*]

10 septembre 1582. C. Basset, imp^r, prête 12 écus d'or à Michel Payraud, c^on imp^r. [*Ibid.*]

1er avril 1583. C. Basset prête 12 écus d'or, à rendre à la St Remy, à un laboureur de St Cyr. [*Ibid.*]

25 avril 1583. C. Basset, imp^r, loue, pour un an, à Vincent Debiesse, jardinier, une chambre haute, sur la cour, dans la maison où pend pour enseigne l'*Arbre d'or*, au prix de 3 écus d'or sol. Pierre Ferdelat, imp^r, témoin. [*Ibid.*]

22 septembre 1583. C. Basset loue à Antoine Montagnon, menuisier, une chambre au 2me étage de la maison de l'*Arbre d'or*, au prix de 3 écus et un tiers d'écu d'or sol par an. Même témoin. [*Ibid.*]

Novembre 1583. C. Basset prête à Claude Neyret, c^on imp^r, la somme de 7 écus d'or. [*Ibid.*]

25 avril 1584. C. Basset, imp^r, loue à Pierre Mollyn, passementier, au prix de 7 écus d'or et un tiers d'écu par an, une chambre sur le devant avec grenier dans la même maison. [*Ibid.*]

6 juin 1584. C. Basset est témoin d'un acte relatif aux Testefort. Voy. GUIL. TESTEFORT.

29 juin 1584. C. Basset loue à Etienne Pelletier, veloutier, une chambre de la maison de l'*Arbre d'or*, au prix de 9 écus d'or et un tiers d'écu. P. Ferdelat, témoin. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

10 août 1584. C. Basset prête 7 écus d'or à Pierre Porte, pelletier. [*Ibid.*]

15 août 1584. C. Basset prête 7 écus d'or à Jean Garin, habitant de St Romain. [*Ibid.*]

5 novembre 1584. C. Basset, imp^r, loue à Jehan Rey, tixotier, une chambre dans la maison de l'*Arbre d'or.* [*Ibid.*]

22 décembre 1586. Et. Brignol confesse devoir à Catherin Basset, m^e imp^r, la somme de 24 écus. [*P. Combet*, *not.*, A.N.]

23 décembre 1586. C. Basset, curateur de Clément Testefort, assiste ce dernier dans une procuration. Voy. CLÉMENT TESTEFORT.

17 janvier 1587. C. Basset, comme principal débiteur, et à sa prière et requeste Et. Brignol et Pierre Rolland, m^{es} imp^{rs}, reconnaissent devoir solidairement à Guillaume Scarron, la somme de 20 écus d'or. [*P. Combet*, *not.*, A.N.]

14 février 1587. Claude Goffiac, m^{d} menuisier de Bransion en Bourgogne, et Clément Testefort, c^{on} imp^{r} à Lyon, déclarent devoir à Catherin Basset, imp^{r} et tavernier, 3 écus un tiers pour prest. [*Ibid.*]

Dernier mars 1589. C. Basset est témoin du contrat de mariage de Claude Raffin, imprimeur. Voy. CL. RAFFIN.

26 mai 1587. C. Basset est témoin d'un acte relatif à la tutelle des enfants de Guillaume Testefort. Voy. G. TESTEFORT.

14 juillet 1587. C. Basset est témoin d'une rente faite par Benoiste Testefort à Et. Brignol. Voy. ET. BRIGNOL.

7 septembre 1589. C. Basset loue à Pierre Millet une chambre. Voy. PIERRE MILLET.

29 septembre 1589. C. Basset prête 10 écus d'or à Jehan Saulzey, laboureur à Talluyer. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

1er juillet 1591. Jacques Pelloud, m^{e} charpentier, donne quittance à C. Basset, de la somme de 298 écus d'or, à lui payée pour réparation faite en la maison dudit Basset, située en la grand rue, proche et joignant la boucherie de l'Hôpital, réparation indiquée et prévue dans un prix fait. [*Ibid.*]

3 septembre 1591. C. Basset loue à Jehan de Crestquay, velloutier, une chambre haulte sur le devant de la maison de l'*Arbre d'or*, au prix de 4 écus d'or par an. [*Ibid.*]

10 septembre 1591. Autre location à un cordonnier. [*Ibid.*]

13 septembre 1591. Autre location. [*Ibid.*]

15 novembre 1591. C. Basset, imprimeur, reconnaît devoir à Hervé Manin, ouvrier en drap de soye, 52 escus d'or et 1/2 pour réal prest. [*Ibid.*]

15 décembre 1595. Pierre Forjat, taffetatier, confesse devoir à C. Basset, c^{on} imp^{r}, la somme de 9 écus d'or pour despenses de bouche faictes par ledict Forjat en la maison de C. Basset, payable à la foyre de Pasques. [*Ibid.*]

6 mai 1597. Collette Portefoye, v^{ve} de feu Catherin Basset, quand vivait imprimeur à Lyon, loue à Martin Brunet, allumetier, une

chambre basse, sur le derrière, avec jardin, dans une maison de ladite Portefoye, située rue Neuve, au prix de 7 écus d'or sol à 60 sols tournois l'écu. [*Ibid.*]

BASSET, ODYNET.

Voy. O. MOLIN, dit BASSET.

BASSET, PIERRE.

20 juillet 1589. Clément Testefort, me impr, reconnaît que Pierre Basset, fils de Catherin Basset, impr, l'a fidèlement servi comme apprenti, lui donne quittance de tout engagement et n'empêche qu'il aille travailler où il voudra comme compagnon imprimeur. Voy. CL. TESTEFORT.

28 décembre 1595. Pierre Basset, impr, tant en son nom qu'en celui de Catherin Basset, son père, impr, loue à Philippe Treugnion, fustanier, une maison et jardin joints ensemble, situés rue de la Belle-Cordière, au prix de six écus d'or sol. [*Ibid.*]

BASSOT, ANDRE.

André Bassot, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

BASSOT, PIERRE.

25 mai 1599. Pierre Bassot, imprimeur, loue, pour un an, au prix de 8 écus d'or, une chambre avec grenier, au 1er étage d'une maison située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à Ne De de Confort. [*Buirin, not.*, A.B.]

1603

— Pouvoirs || et puissances de || Monseigneur de || Bellegarde, sieur de Termes, pre || mier gentil- || homme de la chambre || du Roy, grand Escuyer de France, || gouverneur au pays & Duche de Bour - gongne, & conte de Bresse. [Armes de France et de Navarre.] *A Lyon,* || *Par Pierre Bassot,* || *A l'enseigne de la Coquille d'or, 1603.* || Avec permission. In-8.

Ly.V., u. 25251, *anc. cote.*

Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle.*

BASTELLIER, JEAN.

Jean Bastelier, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.] Voy. JEAN BACHELIER.

BASTELLOT, JEAN.

27 mai 1537. Contrat de mariage de Jean Bastellot, imprimeur, natif d'Angiers, à présent estant à Lyon, avec Henriette, fille de Benoist Bornet, revendeur. Dot de la future : 30 livres et « une robbe et cotte nuptialles de drap de valeur selon l'estat d'icelle ». Témoins : Mathieu Joffrey, Anth. Liseron et Macé Bonhomme, imprimeurs. [*Péronet, not.*, A.N.]

BASTIDE, ANTOINE.



Marque d'ANTOINE BASTIDE.

1584

— LA || PREMIERE PAR- || TIE DES SVBTILES, || ET PLAISANTES || INVENTIONS, || *Contenant plusievrs ieux de recreation, & traicts de souppIesse,* || *par le discours desquels, les impostures des Bateleurs sont* || *descouvertes. Composé par* I. Preuost, || *natif de Tolose.* || A Monsieur Durand de Gestes, Escuyer, || Seigneur de Vernose. [M.] A LYON], || Par Antoine Bastide marchant Libraire. || 1584. In-8 de 96 ff. chiff. et 4 ff. n. chiff. pour la table, figures.

Les pièces liminaires se composent d'une épître de Prévost, datée de Toulouse, le 1er janvier 1584 et adressée à M. Durand de Gestes ; d'une « Préface au lecteur » par l'auteur, de vers latins à l'auteur par G. Yd. Sen. Thol., Iul. Dallonæus Lochiensis, M. Le Clerc et T. Tachard et de sonnets par A. Ydrard, I. Constans et I. M. de Pechuls.

Baudrier.

BATACIOLI, ANDRE.

1565-1566. Payement à André Bacholy, libraire, d'ung gros libvre papier par luy faict pour tenir le compte, par le s^r François Guérin. [CC. 1132, A.L.I.]

1570-1571. Achat à Me André Bacholy, libraire, pour la somme de vingt-cinq livres, d'ung groz livre et papier blanc relié, réglé et couvert de cuyr, pour y escripre et tenir registre de contrerolle, tant de lad. recepte que despense des deniers patrimoniaulx et octroiz de lad. Ville [Lyon] en forme de compte double [CC. 1182, A.L.I.]

André Bacholly, libraire, taxé à 23 s. 4 d. [*Deniers levés pour la subvention générale*, *1571-1572.* CC. 1197, f° 64, A.L.]

1582-1583. Paiement à Andréa Batacioli, libraire, de deux livres faictz pour la Maison de ville. [CC. 1314, A.L.]

12 mars 1583. A. Batacioli, m^t libraire, cautionne Jacques Barsoti, son gendre, pour le bail d'une boutique, rue de l'Asnerie : le notaire écrit *Baccioli*, mais le libraire signe *Andrea Batacioli.* Voy. J. BARSOTTI.

15 juin 1594. Michel Particelli, compagnon de la raison et c^ie intitulée aud. Lyon, sous le nom d'icellui Particelli, loue à André Batacioli, libraire aud^t Lion, la bouticque qu'icellui Batacioli a ja tenu et tient encore en la maison où ledict Particelli habite, appartenant à noble Maurice Poculot, sise à Lion, en rue de l'Asnerie, pour trois années, au prix de 20 écus d'or sol que ledict Battacioli paiera par moitié... Le locataire signe très lisiblement *Andrea Battacoli.* [*Sonthonax*, *not.*, A.C.A.]

En 1606, Batacioli renouvelle son bail, il est qualifié de m^t papetier et signe *Batacioli.* [*Ibid.*]

BATISSENAY, JEAN.

Jean Batissenay, libraire allemand, taxé à 20 sous, en 1514-1515. [CC. 254, A.L.I.] Voy. JEAN SCABELLER.

BATISSUYN, JEAN.

Voy. J. SCABELLER.

BATTENSCHE, JEAN.

Voy. J. SCABELLER.

BATTENSHINE, JEAN.

Voy. JEAN SCABELLER.

BAUCENET, SYMON.

8 mars 1556. Jean Saigne, hostelier, pour payer ce qu'il doit, vend et cedde, au prix de 800 livres tournois, à Symon Baucenet, imprimeur, une maison portant l'enseigne de l'*Ecu de France*, avec jardin et vigne, situés en la rue tendant de Gorguillon à St-Just, iouxte ladite rue, de soir, iouxte les maison, jardin et vigne des frères Naudrion, de bize, les balmes, de matin et les vignes de la Commanderie de St Georges, de vent. Thomas de Straton, imprimeur, témoin. [*Ant. Charent, not., Ins., aliên.*, vol. XVII, A.D.]

* BAUDIN, CLEMENT.

BAVENT, JEAN.

1574

— LA FLEVR DES || CHANSONS, DES DEVX || PLVS EXCELLENTS MVSI- || CIENS DE NOSTRE TEMPS, || A SÇAVOIR, || * || De M. Orlande de Lassus, & de M. Claude Goudimel. Celles || de M. Cl. Goudimel n'ont iamais este mises en lumiere. || TENOR. || A LYON, PAR IEAN BAVENT, || M.D.LXXIIII. || *Premier Liure, à quatre parties*. In-16 oblong de 4 ff. lim. et 40 pp., musique notée.

Au v° du titre, épître à M. I. du C.. seigneur de la V., docteur en médecine et poète, signée G. E. P. et datée de Paris, 1er mai 1574; f. * 3, épitaphe sur la mort de M. C. Goudimel, AM. A. T., signée R. E. P., au v° « Ad C. Goud. amici sui longe chariss. tumulum inferi de lo. Sar, Char. »; f. * 4, deux pièces de vers grecs et la table.
Goudimel fut une des victimes des Vêpres lyonnaises le 31 août 1572.

B. N., inv. (Vm 7) 230. Rés.

BAVIERE, CORNEILLE DE.

Voy. CORNEILLE.

BEANIER, BARTHELEMY.

1556. Item la maison de Jacques et Claude Béanier, frères, enfans de feu Barthélemy Béanier, tailleur de livres, où pend pour enseigne *St-Jacques*, où il y a deux arcz de bouticque, deux estaiges dessus, le grenier, ung petit magasin dernier et un jardin estimés valloir de

revenu chascun an, 70 livres tour., et lesquels avons cottizé pour leur part de ladicte pension qu'il convient de payer ausdictz relligieux, à la somme de 23 solz 4 den., payable chacun an comme dessus, par cy icy. 23 s. 4 d. *Procès-verbal, enquête et taxes sur l'ouverture de la place Confort.* [D. D. non invent., A.L.]

BEAUVOIR, JEAN DE.

Jean de Beauvoir, imprimeur allemand. « Quicté pour 14 solz, par amoderacion, parce qu'il est povre et besoigne à ses journées.» [*Taxe de 1529.* CC. 136, A.L.I.]

BEGON, MICHEL.

1599

— Le || Berger || fidelle, || pastorale. || De l'Italien du Seigneur || Baptiste Guarini || chevalier. [Fleuron] *A Lyon,* || *Par Michel Begon.* || M.D.XCIX. In-12 de 296 pp.

Encadrement fleuronné autour du titre.
A la p. 3, « A très vertueuse || et excellente Dame, || Madame Claude de Chivray || Dame de la Patrière »; p. 5, « Aux lecteurs. » ; p. 6. « Argument du Berger fidelle. » ; pp. 10-11, sonnets; pp. 12, « Les personnages. ».
Collation due à l'obligeance de M. E. Courmeau, conservateur de la bibliothèque de Reims.

Bibl. de Reims.

BELLION, JACQUES.

19 février 1558. Jacques Bellion, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Fleury Gonard. Voy. F. GONARD.

BELLON, DANIEL.

1595

— DISCOURS || POLITIQUES || ET MILITAIRES || DU SIEVR DE || LA NOVE. || *Recueillis & mis en lumiere par le Sieur* DE || FRESNES, *& dediez au Roy tres-Chrestiē* || HENRY IIII. *de ce Nom.* || Dernière Edition enrichie de deux Indices, || dont le premier est des Sommaires & ar || gumens sur chasque Discours. Le second || des choses plus notables, contenues en || tout l'œuvre. [Fleuron.] A LYON, || Pour DANIEL BELLON, || 1595. In-16 de 16 ff. lim., 1019 pp. et 18 ff. n. chiff. pour la table.

Bellon était-il libraire à Lyon ?

Baudrier.

BENEDICT.

Voy. N. DE BENEDICTIS.

* BENEDICTIS, NICOLAS DE.

BENOIST, BENOIST.

19 juin 1581. Le grand Benoist Benoist, tailleur de lettres d'imprimerie, a été enseveli ledit jour dans l'église [de N. D. de Confort.] [*Liste des ensevelis. Inventaire du Père Ramette.*]

BENOYT, ANGELIN.

Benoist, imprimeur, taxé en 1500. [CC. 235, A.L.]

Angelin, libraire, mari de la veuve Fribourg. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

31 janvier 1554. Contrat de mariage d'honorable Angelin Benoist, marchant libraire à Lyon, avec honorable femme Marthe de Balmont, veuve de feu Estienne Maillet. Voy. ET. MAILLET.

24 novembre 1555. Testament de Marthe de Balmont, fille de feu Martin de Balmont et femme d'honorable homme Angelin Benoist, librayre, citoien de Lion. Révoque toutes dispositions antérieures. Eslit sa sépulture dans l'église S[t] Nizier, en la chapelle des Merciers appellée N[e] damme de Crist, au tombeau de ses feus père et mère... Donne et lègue à sa cousine Claude, fille de Jacques de Balmont, femme de Jehan de Trin, sa bonne robbe haulte avec la cotte noire d'icelle testatrice. Item à Marguerite, Catherine et Claude, filles du dict Jehan de Trin et de ladite Claude, à chacune 5 livres tournois. A sa cousine F[oise], fille de Pierre Michallon, gantier, femme de Jehan Teillote, plumassier, sa grand robbe noyre doblée le corps de drapt rouge, les manches doblées de satin à moytié et une cotte violette doblée toile rouge. Répartit sa garde robe entre plusieurs autres jeunes parentes; fait de petits legs d'argent, de bijoux et de chapelets; item donne et lègue à sa niepce Michelette, fille d'Anthoine Durand, dict Polligny, femme de Jacques Moderne, imprimeur, cinq livres t[ois] pour une fois, payable cinq ans après son trespas; 5 sols t[ois] à chacun de ses parents pauvres. Institue pour héritier universel Angellin Benoist, son chier mary, lui substituant Françoise Michallon, femme

de Jehan Teillote, plumassier à Lyon, pour une maison haulte, moyenne et basse, sise rue Tupin. [*François Foillet*, *not.*, A.N.]

15 janvier 1556. A. Benoist est témoin du contrat de mariage de Guillaume Maillet, libraire, avec Andréa de Balmont, veuve de Bastien Pellin. Voy. G. MAILLET.

24 septembre 1556. Deuxième testament de Marthe Balmont, femme d'Angellin Benoist, au lict mallade, maintient son élection de sépulture... Lègue à Françoise Michallon, femme de Jehan Teillote, plumassier, sa grand robbe noire doblée, le corps de futaine blanche et les manches doblées de samy et une cotte violette doublée de toile rouge; item à Claude, fille du dict Jehan Teillote et de F^oise Michallon, pour une foys la somme de 5 livres t^ois; à Méraulde, fille de la bellemère de ladicte testatrice, deux paires manchons, l'une paire satin blanc et l'autre paire, satin rouge, avec un collet satin noir; à sa cousine Marthe, fille de Loys Flesche, cousturier, une sienne robbe drapt noir, doblée le corps de drapt rouge, avec une cotte drapt rouge et cinq livres tournois; à Sibylle, fille du dict Loys Flesche, une robbe noire de deuil simple et 5 livres t^ois; item donne à sa commère Mye, femme à sieur Jehan Clavier, 2 bracelets en coureau avec des petites marques d'or; à sa chambrière, une robbe haulte noire doblée de bleux, le bas de la robbe avec un rouget fourré; même legs qu'au premier testament à la femme de Jacques Moderne. Même institution d'héritier et de substitution pour la « maison sise rue Pupin ou Tupin, iouxte ladicte rue de bize, iouxte la maison des hoirs feu Nycollas Griffon, de matin, iouxte la maison de Gaspard Treschel, de soir. » Nomme commissaires à l'exécution de son testament, Jehan Teillote, plumassier, et Pierre Marillot, desquels à plain se confie, leur donnant à chascun ung escu d'or de 46 sols. Acte passé dans la maison de la rue Tupin, en la chambre d'habitation de ladite testatrice. [*François Foillet*, *not.*, A.N.]

3 septembre 1558. A. Benoist, libraire, est témoin du testament de Marie Rey, veuve de feu Claude Duchavany, en son vivant fondeur de boutz d'espées. [*Langlois*, *not.*, *Ins. test.*, vol. XIII, A.D.]

15 septembre 1558. A. Benoist, libraire à Lyon, est témoin de la donation réciproque que se font de leurs biens Estienne Bourdet, emballeur à Lyon, et Guillauma Lymandat, sa femme. [*Langlois*, *not.*, *Ins*, *don.*, vol. XV, A.D.]

6 avril 1560. A. Benoist, m^d libraire, est témoin du testament de la veuve de Jacques Crozet. Voy. J. CROZET.

SANS DATE

— ¶ Le Trésor z Remede de || la vraye guerison de la peste || experimentee par plusieurs || medecins auec plusieurs de || clarations dont procede la di || cte maladie : cõpose par mai- || stre Jean Tibault medecin || ordinaire du Roy. [M. nº 1] On le vend à Lyon en rue Merciere, par Angelin || Benoyt, Auec privilege pour six moys. In-4 goth. de 16 ff. n. chiff., sign. A-D par 4.

Au vº du titre, en let. rondes, permis d'imprimer, daté du 3 mars 1545, accordé à Angelin Benoyt.

Ly. V., 13347. 138. *Anc. cote.*



Marque d'Angelin Benoyt, nº 1.
Marque nº 2.
Variante de la marque ci-dessus. Autour, en légende, ces mots « *Per tristitiam in spe.* »

1554

— La bible en françoys qui est toute la saincte escriture en la quelle sont contenuz le vieil et nouueau testament, reueuz et fidelement corrigez selon l'Hebreu, grec et latin. *A Lyon, chez Angelin Benoyt.* M.D.LIIII. In-8 à 2 col.

1555

— La bible en françoys qui est toute la saincte escriture en laquelle sont contenuz le vieil et nouueau testament, reueuz et fidelement corrigez selon l'Hebrieu, Grec et Latin. [M. nº 2.] *A Lyon, chez Angelin Benoyt, 1555.* In-4 à 2 col., let. rondes.

— Les cinquantes Psalmes de David... par Clément Marot. *Lyon, Angelin Benoist, 1555.* Format non indiqué.

Du Verd., II, 503.

1563

— Le nouveau testament de Jésus Christ, latin et françois, les deux translations traduites du grec. *Lyon, A. Benoist, 1563.*

— Les épistres de Saint Paul, les épistres catholiques de Saint Jacques, Saint Pierre et Saint Jean, l'Apocalypse. *Lyon, A. Benoist 1563.* In-16, fig. s. b.

Cat. Barbier, *Paris, Claudin,* 1883.

— Biblia... *Lugduni, per Angel. Benoist, 1563.* In-8.

BERARD, DOMINIQUE.

Dominique Bérard, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.] Voy. D. VÉRARD.

BERARD, MATHURIN.

20 septembre 1557. Mathurin Bérard, correcteur d'imprimerie, est témoin du contrat de mariage de Michel Chastillon. Voy. MICHEL CHASTILLON.

* BERAUD, BENOIT.
* BERAUD, JEAN.
* BERAUD, PHILIPPE.
* BERAUD, SYMPHORIEN.
* BERAUD, héritiers de SYMPHORIEN.

BERGERAT, JACQUES.

Jacques Bergerat, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

BERGET, PIERRE.

Pierre Berget, libraire, tient à louage partie d'une maison qui en baille par an xx liv. t. [*Nommées de 1493.* CC. 5, f° 86 v°, A.L.]

BERGIER, ANTOINE.

20 juin 1586. Antoine Bergier, relieur de livres, et Antoinette Dalmes, sa femme, confessent avoir reçu de honorable f^{me} Ant^{ette}

Jove, fille et héritière de feu Michel Jove, vivant md libre à Lyon, et femme de sr Jean Pillehotte, la somme de 10 écus d'or pour pareille somme que ledict Mel Jove a donné à icelle Antette Dalmes par son testament. [*P. Combet, not.*, A.N.]

27 août 1586. Antoine Bergier, relieur de livres, confesse avoir reçu comptant d'Antoinette Dalmes, sa femme absente, la somme de 26 écus deux tiers que ladite Dalmes avoit constituée en dot audit Bergier par son contrat de mariage du 1er mai 1586. Témoins : Jehan Pillehotte et P. Bernard. [*P. Combet.*, A.N.]

BERGIER, JEAN.

27 janvier 1591. Jehan Bergier, con impr, est témoin du contrat de mariage de Pierre Bergier, son frère, aussi con impr. Voy. P. BERGIER.

BERGIER, PIERRE.

27 janvier 1591. Contrat de mariage de Pierre Bergier, con impr, avec Pernette Autellier, fille de feu Claude Autellier, quand vivoit tailleur d'habits, du lieu de Machan en Savoye, près Chambery, fille demourant au service d'Estienne Mallet, bolangier. La future se constitue en dot tous les droicts qu'elle peut avoir. Témoins : Jehan Bergier, frère du futur, et Claude Clavel, tous deux cons imprs. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

18 juin. Pierre Bergier, con impr, loue, pour 2 ans, au prix de 2 écus d'or par an, à Jeanne Duclard, une chambre haulte sur le devant, au 1er étage d'une maison de Benoist Perret, située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à Ne De de Confort. [*Ibid.*]

25 septembre 1603. Testament de P. Bergier. Il institue pour héritier universel Henri Bergier, son fils ; donne 300 livres à Pernette Hostelier, sa femme, et 250 livres à chacune de ses deux filles, Jeanne et Estiennette. Témoins : Jehan Pillehotte et Jehan Caffin, libraires. [*P. Combet, not.*, A.N.]

* BERINGEN, GODEFROY.

* BERINGEN, MARCELIN.

* BERION ou BERJON, JACQUES.

* BERION ou BERJON, JEAN.

* BERION ou BERJON, MATHIEU.

BERNARD, CLAUDE.

Claude Bernard, libraire italian. [*Nommées de 1545*. CC. 40, A.L.]

BERNARD, CLAUDE.

25 juillet 1580. Claude Bernard, imprimeur, reconnaît devoir un écu d'or. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

4 septembre 1580. Claude Bernard, c^on impr^r, reconnaît devoir à Pierre Joly, m^e impr^r, la somme de 13 écus d'or. [*Ibid.*]

25 novembre 1581. Cl. Bernard, c^on impr^r, est témoin d'un acte par lequel Ant. Vincent, cartonnier, reconnaît avoir reçu de Claude Charrin la somme de 33 écus d'or. [*Ibid.*]

Voy. à Pierre Gotard, l'acte relatif à Claude Bernard, libraire à Barcelone.

* BERNARD, GUILLOT.

BERNARD, JEAN.

1579

— La civile conversation d'Etienne Guazzo, traduite d'Italien par Gabriel Chappuys. *Lyon*, *Jean Bernard*, *1579*. In-8.

B., II, 1782.

BERNARD, MATHIEU.

28 janvier 1559. Mathieu Bernard, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Barthélemy Cochard, impr^r, avec Claudine Barricand. [*Popon. not.*, A.N.]

SANS DATE

— Angelus de Perusio in digestum vetus. [A la fin :] *Lugduni*, *excudebant Mattheus Bernardus ꝛ Stephanus Seruanius*. In-fol. goth.

Voy. COMPAGNIE DES LIBRAIRES, s. d.

1564

— Bartholomaei Socini ad ius civile commentaria. *Lugduni*, M.D.LXIIII. [A la fin :] *Ex officina Matthæi Bernardi & Stephani Seruanij*. In-fol. goth.

Voy. Cie DES LIBRAIRES, 1564.

— Baldi Perusini in tres priores libros codicis prælectiones. Anno-

tarunt Alexander Imol. Celsus, Barbatias, Philippus Decius. *Lugduni*, M.D.LXIIII. [A la fin :] *Excudebant Mattheus Bernardus & Stephanus Seruanius*. In-fol. goth.

Voy. Cie DES LIBRAIRES, 1564.

—Baldi Perusini in quartum et quintum codicis libr. prælectiones. *Lugduni*, M.D.LXIIII. [A la fin :] *Excudebant Mattheus Bernardus & Stephanus Seruanius*. In-fol. goth.

Voy. Cie DES LIBRAIRES, 1564.

BERNARD, PIERRE.

12 janvier 1571. Jean-Baptiste Regnauld loue, pour 3 ans, à Pierre Bernard, un arc de boutique ja occupé par ledit Bernard, des membres d'une maison appartenant à Guillaume et Jacques Regnauld, frères, père et oncle dudit Jean-Baptiste, size à Lyon, place des Changes, au prix de 50 liv. t^ois par an. [*Sonthonax, not.*, A.C.]

27 juillet 1581. P. Bernard, libraire, est témoin du contrat d'apprentissage de Jehan Charrin. Voy. J. CHARRIN.

25 août 1581. P. Bernard est témoin d'un acte relatif à Charles Pesnot Voy. CH. PESNOT.

15 octobre 1582. P. Bernard, libraire, est témoin d'une procuration donnée par Claude Butheo, chanoine claustral du chapitre et monastère de St Anthoine de Viennois, à Ant. Anisson, ouvreur dudict monastère, général de la commanderie de Gap, pour gouverner et administrer les affaires du chapitre. Signature Buteo. [*P. Combet*, A.N.]

24 octobre 1582. P. Bernard est témoin d'une quittance insignifiante. [*Ibid.*]

8 janvier 1583. P. Bernard, libraire, est témoin d'une obligation souscrite par Jacques Alard, dit Barriquan, laboureur de St Romain-de-Cozon, au profit de B. Parge. [*Ibid.*]

9 avril 1583. P. Bernard, libraire, est témoin du contrat d'apprentissage de Claude Collombet. Voy. CL. COLLOMBET et J. ROUSSIN.

23 avril 1583. P. Bernard, libraire, est témoin d'une obligation souscrite au profit de J. Pillehotte par Etienne Giguetz. Voy. J. PILLEHOTTE.

2 mai 1583. P. Bernard est témoin d'une procuration donnée par Charles Pesnot. Voy. C. PESNOT.

13 juillet 1583. P. Bernard est témoin d'une obligation souscrite au profit de Jehan Pillehotte. Voy. J. PILLEHOTTE.

16 juin 1586. P. Bernard, libraire, est témoin d'un acte par lequel Antoine de Ponthoux, md de Chalons, s'engage à payer à Ant. Carra, me peintre, 100 écus d'or pour vente et délivrance de marchandises de peinture. [*P. Combet*, A.N.]

4 juillet 1586. P. Bernard, libraire, est témoin d'un acte relatif à Jean Stratius, Antoine Tardif et Jean Pillehotte.

27 août 1586. P. Bernard, libraire, est témoin d'un acte relatif à Antoine Bergier. Voy. A. BERGIER.

29 janvier 1587. P. Bernard, libraire, est témoin d'une obligation souscrite au profit de Jehan Pillehotte. Voy. J. PILLEHOTTE.

13 septembre 1587. P. Bernard est témoin d'un acte relatif à J. Pillehotte et Antoine Grenet. Voy. A. GRENET.

7 mars 1587. P. Bernard, libraire, est témoin d'un acte relatif à J. Pillehotte, G. Stratius et Ant. Tardif. Voy. J. PILLEHOTTE.

24 mars 1587. P. Bernard, libraire, est témoin d'un acte relatif à P. Landry et à B. Rigaud. Voy. B. RIGAUD.

24 juillet 1587. P. Bernard est témoin d'un acte relatif à Thibaud Ancelin. Voy. ANCELIN.

29 décembre 1587. P. Bernard est témoin d'un acte relatif à P. Landry. Voy. P. LANDRY.

Pierre Bernard, libraire, était en relation avec les libraires de Nîmes auxquels il allait offrir les livres imprimés à Lyon et reprenait ceux qui étaient invendus. Les archives des notaires de Nîmes renferment de 1590 à 1593 un grand nombre de contrats relatifs à ces transactions. [*Com. de M. le Dr Puech, de Nîmes.*]

Les libraires nîmois n'étaient que les dépositaires des libraires lyonnais.

29 mars 1594. P. Bernard est témoin d'une procuration donnée par Drivonne Rouville pour vendre des maisons à Tolède. Voy. DRIV. ROUVILLE.

3 mars 1595. Donation mutuelle et irrévocable entre P. Bernard, marchand libraire à Lyon, et Anne Brullier, sa femme, d'une somme de 300 écus en supposant qu'ils meurent sans enfants comme ils sont. Acte passé en la maison des héritiers Rouville, en Bellecour, près Ste Eleyne. Témoins : Pierre Rousselet, Jean Pillehotte et Bonaventure Nugo. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

12 septembre 1595. P. Bernard est témoin d'un acte relatif à Drivonne Rouville. Voy. DRIV. ROUVILLE.

BEROL, MATHURIN.

17 mai 1550. Mathurin Bérol, imprimeur, est témoin du testament de Barthélemy Frein. Voy. B. FREIN.

BERROU ou BERROUD, CLAUDE.

20 mai 1579. Etiennette Durand, femme de Claude Berrou, c^{on} impr^{r}, confesse avoir reçu de F^{oise} Siflet, d^{t} à Roillat près Monlusson en Bourbonnois, plein et entier paiement de la somme de 55 écus d'or et deux tiers d'écu, par les mains et des propres deniers de Amable Chaffau, qu'est le reste de la somme que ladite Etiennette Durand a ja eu et reçu tant en argent qu'en boys et charbon, tant par les mains dudit Chaffau que par aultres, pour la nourriture d'un enfant de ladite Siflet pendant quatre ans et quatre moys. Les parties se donnent quittance. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

15 février 1580. Jehan Gonin, corbillonnier, loue, pour 2 ans, à Claude Berroud, imprimeur, ung bas de maison sur le devant de la maison de messire Duboys, située rue Bourchanin, au prix de 3 écus d'or sol et 1/3 d'écu par an. [*Ibid.*]

7 janvier 1582. Claude Berroux, imp^{r}, est témoin du testament de P. Rochemont, imp^{r}. Berroud déclare ne pas savoir signer. [*Ibid.*]

4 avril 1583. Jacques Pilloud, charpentier, loue pour 2 ans, à Claude Berroud, imp^{r}, une chambre haute de sa maison, située rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^{e} D^{e} de Confort, au prix de 3 écus d'or et deux tiers d'écu par an. [*Ibid.*]

8 juin 1584. Claude Berrou, c^{on} imp^{r}, confesse devoir à P. Rolland, imp^{r}, la somme de 4 écus d'or sol que Rolland lui avait avancée sur la besoigne et travail qu'il faisait pour ledict Rolland. [*Ibid.*]

4 juillet 1588. Baptême de Catherine, fille de Claude Berrou, c^{on} imp^{r}. Aimé de Poissy, imprimeur, parrain. [*Com. de M. Lafaveur.*]

BERTELLUS, THOMAS.

Voy. T. BERTHEAU.

BERTHAUD ou BERTHAULT, JEAN.

20 juin 1561. Voy. le testament de L. Berthault, père de Jean.

25 février 1583. Noble Jehan Dumolin, naguéres contrerolleur

des guerres pour le Roy, demeurant à Lyon, frère et héritier par bénéfice d'inventaire de feu Barthélemy Molin, vivant m^d libraire à Lyon, ratifie par les présentes le transport cy-devant fait à Charles Pesnot des debtes et négociations deues audict deffunt B^y Molyn, son frère, et au besoin le constitue son procureur pour régler les comptes avec Jehan Berto, libraire à Lyon, et avec Pierre Verger, libraire de Poitiers. [*P. Combet, not.*, A.N.]

11 novembre 1587. Jehan Berthaud, m^d à Lyon, confesse avoir reçu de noble Jehan Pillehotte, l'un des consuls échevins de Lyon, la somme de 445 écus 30 sols pour compte final fait entre ledict noble Jehan Pillehotte et ledict Berthaud, d'une compagnie qui a esté entre eux. Le reliqua de ladite c^ie demeure audict Berthaud, moyennant ces présentes, tant en marchandises que debtes et à ses périls et fortune. [*Ibid.*]

* BERTHAUD ou BERTHAULT, LOUIS.

BERTHEAU ou BERTHEAUT, ETIENNE.

24 mai 1554. Contrat de mariage entre Estienne Bertheaut, imprimeur, fils de Thomas Bertheaut, imp^r, citoyen de Lyon, et Florine Chastellard, fille de Laurent Chastellard, hostellier de la Guillotière. Dot de la future : 800 livres tournois, plus une robbe et une cotte nuptialles. Thomas Bertheaut donne à son fils la moitié des biens meubles ou immeubles qu'il laissera à son décès. Acte passé à la Guillotière en la maison dudit Chastellard. Hugues Dupuis, s^gr de la Motte, lieutenant particulier de la sénéchaussée de Lyon, et Yérosme Yvernogeau, marchand, témoins. A la suite est une procuration donnée par Estienne Bertheaut, imprimeur à Vienne, pour poursuivre partout où besoin sera l'insinuation de la donation contenue au contrat de mariage ci-dessus. [*Jean Brun, not.*, *Ins. don.*, vol. XIV, A.D.]

BERTHEAU ou BERTHEAUT, GUILLAUME.

Guillaume Bertheau, imprimeur. [*Deniers levés pour la subvention générale, 1571-1572*. CC. 1197, A.L.I.]
Guillaume Bertheau, imp^r, taxé en 1573.

* BERTHEAU ou BERTHEAUT, THOMAS.

BERTHELIER, THOMAS.

25 septembre 1587. Thomas Berthelier, c^on^ imp^r^, est témoin du contrat de mariage de Claude Vacherot, teinturier, avec Jeanne Molichon.

BERTHELOT, CLAUDE.

Claude Berthelot, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136 ou 137, A.L.]

BERTHELOT, JEAN.

18 juillet 1599. Claude Guillard, affaneur, reconnaît avoir reçu de Jean Berthelot, c^on^ imp^r^, la somme de vingt livres tournois. [*Buirin, not.,* A.B.]

2 septembre 1599. Jean Berthelot, c^on^ imp^r^, est témoin d'un marché passé entre Remy Duboys, c^on^ imp^r^, et Jean Bouvet. Voy. R. DUBOYS.

* BERTHELOT, SIMON.

BERTHIN ou BERTIN, GEOFFROI.

Geoffroy, imprimeur, en la ruelle de la Ferrandière. [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Geoffroy, imprimeur, taxé en 1499. [CC. 232, A.L.]

Geoffroy Bertin, imprimeur, taxé en 1507. [CC. 243, A.L.]

Geoffroi Berthin, imprimeur, décédé. [*Taxe de 1512*. CC. 115, A.L.I.]

Généralement désigné sous son prénom Geoffroi.

BERTHOLON, GUILLAUME.

Voy. G. BERTOLON.

BERTIN, MANUEL.

Manuel Bertin, imprimeur, taxé en 1567. [CC, 1174, A.L.]

BERTO, JEAN.

Voy. J. BERTHAUD.

BERTOLON, GUILLAUME.

Guillaume Bertolon, libraire, rue Mercière. Meubles et pratique estimés 48 livres. [*Nommées de 1493*. CC. 5, A.L.I.]

Guillaume Bertollon, libraire, taxé en 1495. [CC. 223, A.L.] *(Com. de M. Rondot.)*

Guillaume Bertolon, libraire, taxé à 15 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Guillaume Bertholon, libraire, taxé en 1499. [CC. 229, A.L.] *(Com. de M. Rondot.)*

BERTRAND, MICHEL.

Michel Bertrand, imprimeur, marié à Marguerite Pernet [ou Péronet], fille de Jean Pernet, peyrolier. [*Nommées de 1515-1548*. CC. 25, A.L.]

24 août 1540. Contrat par lequel Michel Bertrand, imp^r, et de son authorité, Marguerite Pernet, sa femme, cohéritière de feu Jehan Pernet ; Dominique Vérard, et de son authorité, Antoinette Pernet, sa femme, cohéritiere dudict feu Jehan Pernet, tous quatre solidairement, pour réparer et faire un puits en vue de leur maison, située rue Mercière, iouxte ladicte rue, de soir, iouxte la maison des héritiers de feu Nicolas Baulieu, de vent, iouxte la maison de Jean Cécille, de bize, et iouxte la maison de Jacques de Joncte, de matin, vendent à Jean de Barral, fondeur, un bas de maison appartenant auxdictes Marguerite et Antoinette Pernet, situé en ladicte rue Mercière, iouxte la dite rue, de soir, iouxte la maison de Pierre (Sainte) Lucie et de Claudine Carcand, sa femme, de vent. [*Picot, not.*, *Invent. du Père Ramette*, tome II, p. 57.]

Michel Bertrand, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.]

10 septembre 1548. Testament de Michel Bertrand, imprimeur habitant de Lion. Sain d'entendement et mémoire quoique débille de sa personne, s'en réfère pour ses œuvres pies au bon vouloir de Marguerite Pernet, sa femme bien aymée. Nomme héritiers universels, Marguerite, sa femme, Georges et Thomas Bertrand, leurs enfants légitimes, et les posthumes mâles ou femelles qui pourraient survenir, tous par égales portions. [*L. Grange, not.*, A.N.]

Voy. DOMINIQUE VÉRARD et EUSTACHE BARRICAT.

BERTRAND, PIERRE.

28 mars 1581. Pierre Bertrand, libraire, est témoin du contrat de mariage de Jehan Chanal, pelletier, avec Bone Lescuyer, fille de Clément Lescuyer, orfèvre. [*Delaforest*, *not.*, A.N.]

BERTRAND, THOMAS.

31 janvier 1582. Thomas Bertrand, libraire, à présent demeurant à Lyon, confesse devoir à Jehan de Tournes, marchant à Lyon absent, la somme de 15 écus d'or et deux tiers d'écus pour vente de marchandises de librairie, Jean Pillehotte, témoin. [*P. Combet*, *not.*, A.N.]

Thomas Bertrand, sans doute fils de Michel qui précède, est le libraire qui a exercé à Tournon à la fin du XVIe siècle. Voy. à Jean Pillehotte *(14 septembre 1584)*, l'achat de livres fait par Th. Bertrand, alors fixé à Tournon.

BERTUS, DOMINIQUE.

1527-1528

— Veteris ac Novi Instrumenti nova translatio per Rev. Sanct. Pagninum Lucen, nuper edita. 1528. [A la fin :] *Impressa autem est Lugduni per Antonium du Ry*, *impensis Francisci Turchi et Dominici Berti*, *civium Lucensium et Jacobi de Giuntis*, *bibliopolæ civis Florentini anno Domini*, *1527*. In-4.

Voy. JAC. JUNTE, 1527-1528.

Montfalcon (*N. Spon*) p. XXV, l'appelle Dominique Bert. mais il n'est pas probable qu'il ait jamais rencontré ce nom ainsi francisé. L'association de Bertus et de Turchus avec J. Junte a-t-elle été spéciale pour la publication de la bible de S. Pagnini ? Ont-ils habité Lyon ? Nous n'avons jusqu'à ce jour aucun document sur eux.

BESINE, HERVE.

Voy. H. BEZINE.

BESSON, JEAN.

Jean Besson, libraire, cotisé en 1523-1524. [CC. 711, n° 2 f° 3, v°, A.L.]

SANS DATE

— Les vingt une epistres douide translatees de latin en françois par Octauien de Saint-Gelais. *Lyon*, *Jean Besson*, *s. d.* Pet. in-4. goth., fig. s. bois.

B., IV, 290.



Marque de JEAN BESSON.

1522

— Le grand ordinaire des chrestiens. — Le grand ordinaire des chrestiens qui enseigne a chascun bon chrestien et chrestienne la voye et le chemin pour aller en Paradis et de faire la ioye et felicite des sauves. Et pareillement la miserable peine et tourment perpetuels des dampnez, nouuellement imprime a Lyon. En la boutique de Jehan Besson, libraire. On les vend a Lyon, rue Merciere. [A la fin :] *Cy finist le liure nomme l'ordinaire des chrestiens, nouuellement imprime a Lyon, le* X *iour de juillet mil* V *cens* XXII *en la maison de Authoine du Ry, pour Jehan Besson, libraire demourant en rue Merciere.* In-4 goth. à longues lignes.

Titre imprimé en rouge et noir. Marque de J. Besson au titre et à la fin.

Bibl. d'Orléans.

1523

— La parthenice Mariane || de Baptiste Mantuan || poete theologue de l'ordre || de nostre dame des carmes trãs- || latee de latin en françoys. [M.] Cum privilegio. [Au v° du f. 86 :] ¶ *Cy finit la Parthenice mariane trãsla || tee de latin en frãcoys/ z nouuellemẽt impri || mee pour Claude nourry : et Iehan besson/ || demeurãs audit lyon/ z fut acheuee le. xxij. || iour de octobre Lan. mil. ccccc. xxiij.* In-4 goth. de 4 ff. lim., 86 ff. ff. chiff. et 2 ff. n. chiff., le dern. blanc, figures.

Au titre une grande initiale ornée de fleurs sur fond noir; intitulé imprimé en rouge.

Au v° du titre, privilège daté de Lyon, 4 juillet 1522, accordé à Jaques de Mortières, traducteur de la Parthenice Mariane.

Les autres ff. lim. contiennent la table, une fig. à pleine page et l'épître « A haulte tresillustre et puissante dame madame Marguerite de France, duchesse Dalenson et de Berry contesse de Armygnac. Jaques de Mortières très humble chapelain de Chalon-sur-Saône. »; plus une figure et une pièce de vers « *Le livre aux lecteurs.* »

L'avant dernier f. est occupé par une pièce de vers dont les premières lettres ou syllabes donnent les noms et les titres de Marguerite de France.

Baudrier.

BEUBLIN, MICHEL.

1596

— ENTIERE || TRADVCTION || des Epistres de Seneque, || Senateur Romain. || *Par le Seigneur de Pressac, Gen- || til-homme ordinaire de la || Chambre du Roy.* || Et le Cleandre, ou de l'Honneur || & de la Vaillance, discours fait || par ledit Seigneur de || Pressac. || *Auec des amples Indices.* [Fleuron.] A LYON, || Par Michel Beublin. || M.D.XCVI. In-12 de 6 ff. lim., 462 pp. et 15 ff. n. chiff.

Titre encadré.

Les ff. lim. renferment une épître au roi par Pressac, datée de Pressac, le 18 janvier 1582 et la table.

Aux pp. 425-462. « *Le Cléandre, ou de l'honneur et de la vaillance.* »

Les 15 der. ff. sont occupés par la table.

Baudrier.

— SENEQVE || DE || LA PROVIDENCE || DIVINE. [Fleuron.] DE LA CLEMENCE. || DE LA CONSOLATION || DE LA MORT. [Fleuron.] A LYON || Par Michel Beublin. || M.D.XCVI. In-12 de 216 pp., titr. encad.

La traduction du *Traité de la clémence* est d'Ange Cappel.

Aux pp. 3-4. « Le libraire au lecteur. »

Baudrier.

1598

— Paradoxe apologique, où il est fidèlement démonstré que la femme est beaucoup plus parfaite que l'homme en toute action de vertu, par Alex. de Pont-Aymerie, seigneur de Focheran. *A Lyon, par Michel Beublin, 1598*. In-12.

B., IV, 809.

BEUFS, JEHAN DES.

Voy. J. DESBŒUFS.

* BEVILAQUA; SIMON.

BEZINE ou BESINE, HERVE.

Hervé Bezine, libraire, taxé à 30 sous en 1489. [CC. 105, A.L.I.]

« Messieurs les Chanoines et chappitre de St Pol tiennent une maison haulte, moyenne et basse, en ladite rue du costé devers le vent, joignant au jardin de la Pomme devers soleil couchant... Maistre Hervé Bezine, impresseur de livres, tient à louage ladite maison, qui en baille par an XXI livres XV sols. » [*Nommées de 1493*. CC. 4, f° 29 v°, A.L.]

« Maistre Jehan Thibaud, docteur en médecine, tient une grande maison haulte, assize en ladite rue du costé de soleil couchant, traversant à l'autre rue tirant à Saint Pol... Jehan Sybert, impresseur de livres, tient partie de ladite maison à louage, qui en baille pour an LX livres tourn. et ung livre d'impression de chacun livre qu'il faict. Maistre Hervé Besine, correcteur de livres, tient partie de ladite maison à louage, qui en baille pour an dix livres tournois... Le tout, attendu le mal que lesdits impresseurs ils font, peult valoir cent livres tourn. par an. » [*Nommées de 1493*. CC. 4, f° 30 v°, A.L.]

Hervé Bezine, libraire, taxé à 30 sous en 1489-1492. [CC. 105, A.L.I.]

Maistre Hervé, libraire, taxé à 10 livres en 1496. [CC. 532, f° 9, v°, A.L.]

Hervé Besine, libraire, taxé en 1503 à 3 livres 6 sous 3 deniers. [CC. 113, A.L.I.]

Die undecima mensis Julii millesimo quingentesimo quinto. Testamentum magistri Hervé Bezine, librarii Lugd. « Personnaliter constitutus honorabilis vir magister Hervé Bezine, mercator librarius, civis Lugd. », débile de son corps, élit sa sépulture en l'église

S[t] Nizier dans la chapelle des Confrères de la S[te] Trinité, lègue 60 livres à Marie, sa fille naturelle, 400 livres à chacune de ses filles naturelles et légitimes; institue héritiers universels, Claude, Guy, Guillerme et Jehan Bezine, ses enfans naturels et légitimes, par portions égales; laisse la tutelle et administration des biens de ses enfants à sa très-chère épouse Louise Fournier, avec jouissance tant qu'elle ne se remariera pas, et si elle se remarie, nomme B[y] Bellièvre, tuteur à sa place. Nomme exécuteurs testamentaires, Guy Jabellat, notaire, et Pierre Vostre, apothicaire. Témoins : Jean Genevey, dict Diamantyer, Jean Clein, Symon Vincent, libraires et citoyens de Lyon. Acte en latin. [*Claude Delagrange, not.*, A.N.]

Hervé Bezine, imprimeur, décédé, est remplacé par sa veuve et ses héritiers dans le chartreau des taxes de 1512. [CC. 115, A.L.I.]

BIANCHI, PAULINO.

4 novembre 1578. Jean-Jacques Artola, m[d] genevois, transporte à Ant. Gillier, m[d] à Lyon, une somme de 67 écus d'or, à lui due par Paul Bianchi, m[d] libraire à Lyon. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

7 mars 1580. François Lippi, m[d] mercier, loue, pour 3 ans, à honorable personne Paulin Bianchi, m[d] libraire lucquois, demeurant à Lyon, une petite boutique jà occupée par ledit Bianchi, des membres d'une maison appartenant à noble Pierre Baglion, située place des Changes, au prix de 16 écus et deux tiers d'écu par an, à la condition expresse que dans le cas ou Barthélemy Montagio, Genevois, de qui Lippi tient ladite boutique, viendrait à la réclamer, Bianchi sera obligé de la délaisser six mois après l'avis qu'il en aura reçu en payant à rate de sa possession. [*Ibid.*]

7 mars 1580. P. Bianchi est témoin du bail d'une boutique de la même maison, donnant sur la rue de l'Asnerie, passé par Lippi à Julle Janolli, chapelier. (La maison Baglioni donnait place du Change et rue de l'Asnerie.) [*Ibid.*]

31 décembre 1580. François Vignolle, courtier genevois, loue pour 3 ans, au prix de 30 écus d'or par an, à Paulin Bianchi, libraire lucquois, deux boutiques dépendant de la maison, size sur la place des Changes, que le dit Vignolle, tient à louage du s[gr] Baglioni. L'une desquelles boutiques a son entrée sur la place, et dont était ci-devant inquilin, feu François Lippi, et l'autre à son entrée sur la rue de l'Asnerie et a été ci-devant occupée par Julle Janolli. [*Ibid.*]

31 décembre 1580. La boutique donnant sur la place du Change est louée, du consentement de Bianchi, par Vignolle, à Jehan-Bastien Gasparin, parfumeur vénitien, au prix de 18 écus d'or par an. [*Ibid.*]

15 octobre 1587. Paulin Blanc, libraire, est témoin d'une vente d'épingles faite par Benoît Giron, m[d] espinglier, à Michel Galoppa. Signature : Paulino Bianchi. [*Grangier, not.*, A.N.]

21 mars 1588. Symon d'Anthoine, m[d] à Lyon, et Paulin Bianchi, libraire lucquois, demeurant à Lyon, s'associent chacun pour moitié pour vendre marchandises, maisons tant à la ville qu'aux champs, corrotager emprunt de deniers et louaige de maison. Tiendront bon compte, à peine de dix écus d'amende, payables par le contrevenant 1/2 à l'Aumosne générale et 1/2 à l'Hôtel-Dieu du Pont du Rosne. L'association est faite pour cinq ans. [*Ibid.*]

15 mai 1588. Paulin Blanc, libraire, confesse devoir à Jean Jullien, dit Thomas, m[d] chaussetier à Lyon, 30 écus d'or et 1/3 d'écu pour prest. Pour plus grande assurance du paiement, ledit Thomas confesse avoir reçu en gage de P. Blanc, la vaisselle d'argent qui s'ensuyt : une aiguière, deux sallières, un pouldrier, six cuillers et six fourchettes pesant six marcs et deux onces, que le dit Thomas promet rendre en paiement des fonds, sinon le fera vendre au plus offrant et dernier enchérisseur sans aultre forme, ni figure de procès. [*Ibid.*]

29 mars 1589. Paulin Blanc, libraire, confesse devoir à André Tissot 10 écus d'or sol pour cause de vrai et réal prest. [*Ibid.*]

17 mars 1594. Paulin Blanc, libraire lucquois, reconnaît devoir à Jérémie Langeron, 26 écus d'or sol pour vente de 46 grosses de cordes à raison de 35 sols la grosse. [*Ibid.*]

26 août 1595. Paulin Bianchi, libraire et courratier sur la place du Change, reconnaît devoir à Ant. Caulat, m[d] à Lyon, 7 écus d'or sol pour cause de vente et délivrance de bas d'étamine. [*Ibid.*]

1598. P. Bianchi est qualifié de cortier dans un acte passé devant M[e] Sonthonax. [A.C.A.]

1609. Il est seulement qualifié de cortier sur la place des Changes à Lyon.

SANS DATE

— L'œuvre chrestienne de tous les poetes François. *A Lyon, par Thibaud Ancelin. On les vend au Change à la boutique de Paulin Bianchi & au Palais à celle d'Anthoine Prat.* In-16.

Voy. TH. ANCELIN, s. d.

1575

— DISCOVRS || DES CHOSES || ADVENVES EN LA || Cite de Gennes, touchant l'emotion des fa || milles populaires contre celles des preten- || duz gentilz-hommes, & les differens qui se || sont passez entre lesdits nobles vieux & nou- || ueauly. || *Ensemble les exemptions octroyees au populaire,* || *& l'augmentation faicte aux Veloutiers* || *& aul-tres personnes parti-* || *culieres de ladit* || *te cite.* [Fleuron.] A LYON, || Pour Paulin Blanc. || M.D.LXXV. In-8 de 13 pp. et 1 f. blanc.

Ly. V., 316099.

BIDAULT, BONAVENTURE,

1595

— TRAICTE || ORTHODOXE || DE L'EVCHARISTIE, || & sainct Sacrement du corps & du sang de no- || stre Seigneur Iesus Christ : recueilli tant de la || pure parole de Dieu, que des S. Peres, & || anciens docteurs de son Eglise, des Con || ciles, Canons, & leurs gloses, & des || escrits de plusieurs excellens || personnages qui se sont || entresuiuis iusques || en ces derniers || temps : || *Auquel les principaux argumens, raisons, & ob* || *iections, tant des vrayes, que des faulses do* || *ctrines, & opinions sur ceste matiere,* || *sont amplement deduittes & discutees.* [Fleuron.] A LYON, || Par Bonaventure Bidault. || 1595. In-8 de 576 pp. chiff., plus un f. ajouté et collé entre le titre et la p. 3, contenant les « *Noms des auteurs citez en ce livre avec les conciles, les canons et leurs gloses.* »

P. 3, « Aux Lecteurs amateurs de leur salut. »

B. N., invent. D 2.3897.

BILLARDON, CLAUDE.

1576-1578. Les recteurs de l'Aumône générale donnent l'ordre de délivrer, à titre d'aumône, à Claude Billardon, libraire, la somme de deux écus d'or sol pour « luy aider à desgager une couche, qu'il dict avoir engagée pour sa pauvreté ». [E. 17, A.C.]

BILLET, PIERRE.

11 juin 1560. Pierre Billet, imprimeur à Lyon, de son bon gré pour l'amour, affection, bon zèle et amitié qu'il a et porte à Sébastien Billet, guimpier, son frère, lui donne la moitié de tous les droicts qu'il a et peut avoir sur une maison, jardin et court, provenant de

feu François Billet, leur père, et de N. Corcelles, leur mère, size rue de Potertroict, iouxte ladite rue, de vent, iouxte la maison et jardin des héritiers de feu François Maillet, de matin; aboutissant par derrière au jardin de dame Françoise de Genas, dite Buyet, de bize, et iouxte la maison et jardin des héritiers de feu Loys Oyselet, jadis charpentier, de soir. [*Deschalles, not.*, A.N.]

5 août 1564. P. Billet, imprimeur, est témoin du testament de Jehan Panisson, correcteur d'imprimerie. Voy. PANISSON.

BILLIOUD, JEAN.

12 novembre 1602. Jean Billioud, m^e impr^r, est témoin avec Horace Cardon de l'accord par lequel Thomas Arnaud et Jean Poyet, imprimeurs, terminent une « querelle de coups de poings » qu'ils avaient eue et qui avait donné lieu à une plainte de la part d'Arnaud. Voy. POYET.

1600

NOVVELLES || DV DVCHE DE || Transiluanie reduit en || l'obeissance de sa Maje || ste Imperiale le 24. || Nouembre 1599. || Extraictes sur les lettres escrittes || de Prague, par l'Agent de Mes- || sieurs de Besançon. || Traduit d'Allemand en François. [Fleuron.] A LYON, || POVR IEAN BILLOVD. || 1600. || Prins sur la copie imprimee a Besançõ || Auec Permission. In-8 de 13 pp. et 1 f. blanc.

Ly.V., 315 883.

BINART, JEAN

1558

— Hymne au Roy sur la prinse de Calais avec quelques autres œuvres sur le mesme sujet, par I. du Bellay. *A Lyon, par Jean Binart*, 1558. Pet. in-8 de 8 ff.

S. B., I, 102.

BISHOP, G.

1600

James (Thomas). Bellum papale, sive concordia Sixti Quinti et

Clementis octavi, circa hieronymianam editionem. *Lugduni, G. Bishop*, 1600. In-4°.

Bordeaux, *Théol.*, 1327.

Bishop n'est pas un Lyonnais. Je relate néanmoins ce nom, tout en étant persuadé que le rédacteur du catalogue de Bordeaux a commis une erreur. Il faut sans doute lire *Lugduni Batavorum*.

* BLANC, ANTOINE.

[Antonius Candidus.]

BLANC, GABRIEL.

Voy. G. TOUT-BLANC.

BLANC, GEDEON.

Gédéon Blanc, imprimeur, rue Ferrandière, taxé en 1571-1572. [*Com. de M. M.-C. Guigue.*]

BLANC, GUILLAUME.

12 juillet 1598. Contrat de mariage de Guillaume Blanc, c^on^ imp^r^, fils de feu Guiton Blanc, en son vivant imprimeur à Lyon, et de feue Claudine Grenet, avec Anne Blanc, fille de Jean Blanc, c^on^ imp^r^, et de feue Jeanne Toussieux. La future se constitue 180 livres t. de dot dont 100 livres provenant de l'hoirie de sa mère et un lit noyer garni, une table, deux bancs et un coffre noyer, un bassin de cuivre, deux plats d'étain, douze chemises, cinq linceuls, une bague en or, une bague en argent et une pièce d'or ancienne.

BLANC, GUITON.

Guiton Blanc, imprimeur. Voy. GUILLAUME BLANC.

BLANC, JEAN.

12 juillet 1598. Contrat de mariage d'Anne Blanc, fille de Jean Blanc, c^on^ imp^r^, avec Guillaume Blanc. Voy. GUILLAUME BLANC.

BLANC, JULIEN.

4 mai 1561. Julien Blanc, c^on^ imp^r^, est témoin d'une procuration

donnée par J. Poggi, m^d de Venise, à Gulielmo Cornaro pour recevoir toutes les sommes qui lui sont dues.

21 août 1563. Julien Blanc, c^on impr, emprunte la somme de 13 écus d'or sol payable à la Noël prochainé.

11 mars 1564. J. Blanc, c^on impr, prête un écu d'or à Jean Martin, affaneur.

BLANC, JUST.

10 mars 1559. Just Blanc, imprimeur, est témoin du testament d'Antoinette Gabet, fille de feu Jehan Gabet, en son vivant fondeur de lettres d'imprimerie, et femme de Jehan Fricon, painctre à Lyon. Voy. J. GABET.

BLANC, PAULIN.

Voy. PAULINO BIANCHI.

BLANC-BESSON, EMMANUEL.

12 décembre 1591. Emmanuel Blanc-Besson, fils d'André Blanc Besson, clerc d'Ambournay en Savoie, entre comme apprenti imprimeur au service de Pierre Rolland, m^e impr. Voy. P. ROLLAND.

31 mai 1596. Manuel Blanc-Besson, d'Ambournay en Savoie, est mis en apprentissage, pour 2 ans, chez Gaspard Jullié, m^e imprimeur, par Jehan Armand, c^on imprimeur. Il est placé « tant seullement pour la composition, de laquelle Jullié se mêle seullement », et s'engage à payer au bout des deux ans 2 écus d'or pour les droits de maîtrise. Signature des trois parties. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

BLANC-BUISSON, JEAN DU.

Le registre [CC. 144, A.L.] porte à la fin que les « sommes contenues et escriptes aux marges du présent chartreau, tant en deniers comptans que quittances », ont été arrêtées à la somme totale de 4460 livres 11 sols 10 deniers tournois par Jean Prestreau, auteur et signataire de cette déclaration, écrite à Genève le 28 décembre 1554, en présence d'Etienne Robinet et de Jean du Blanc-Buisson, tous deux libraires et habitants de Lyon. (Prestrau, commis à la recette des taxes de Lyon, s'était réfugié à Genève pour échapper aux poursuites dirigées contre lui pour malversations.)

11 juillet 1558. Contrat de mariage de honorable homme Jehan

4*

du Blanc-Buisson, libraire, natif de Paris, à présent à Lyon, avec Loyse Thomé, fille de feu Jehan Thomé, et de Jeanne Jordan, sa mère. La dot de la future est de 107 livres tournois, et l'acte est passé dans le jardin de ladite Jordan. Thibaud Payen et Jacques Crozet, libraires, témoins. [*Claude Popon*, *not*.. A.N.]

1559-1562. Lucquin Robert, adoptif de l'Aumône, est placé, pour quatre ans, chez Jean du Blanc-Buisson, relieur de livres, « demeurant chieu luy, en rue Mercière, devant le *Lion d'or*. » [E. 10, A.C.]

Jean du Blanc-Buisson, libraire, taxé en 1571-1574. [CC. 147, A.L.]

22 novembre 1591. Jean Girardet, m[e] epinglier à Lyon, reconnaît devoir à Jehan du Blanc-Buysson, m[d] papetier de Lyon, 7 écus 1/2 d'or sol. Ce dernier signe *Blanbison* d'une écriture tremblée comme celle d'un homme âgé. [*Et. Pourcent*, *not*., A.C.A.]

* BLANCHARD, ANTOINE I.

BLANCHARD, ANTOINE II.

2 avril 1554. Antoine Blanchard, imprimeur, est témoin du testament de Jehan Odet, fayseur d'encre pour les imprimeurs. Voy. J. Odet.

3 juin 1560. Antoine Blanchard, imprimeur, est témoin du testament d'Etienne Brun. Voy. ANTOINE FLACHIÈRES.

BLANCHARD, JACQUES.

Jacques Blanchard, imprimeur, cotisé en 1523-1524. [CC. 713, f° 22 r°, A.L.]

BLANCHIN ou BLANCHIER, MICHEL.

13 juillet 1577. Charlotte Moutier, veuve de Michel Blanchin ou Blanchier, quand vivait imprimeur à Lyon, loue une chambre à Samuel Blanchin, frère dudit Michel Blanchin. (L'encre a brûlé et percé le papier, acte à peu près illisible.) [*Pourcent*, *not*., A.C.A.]

BLANCHON, MAURICE.

12 décembre 1587. Maurice Blanchon, relieur de livres, est témoin d'une procuration donnée par P. Landry, tuteur des enfants

de Charles Pesnot, à Jehan Lertout, m^d de Genève, pour retirer des mains de Jean de Tornes, les livres ci-après declairés de ceux qui sont en magasin dudict déffunt Pesnot audict Genève savoir : *160 epistola testoris, 368 Decisiones Perusini, 136 opera Aristotelis petit*, et iceulx livres envoyer audict Landry à Lyon pour les exposer en vente avec le reste de la marchandise dudict Pesnot..... [*P. Combet, not.*, A.N.]

13 décembre 1587. M. Blanchon est témoin d'une quittance donnée à Pierre Landry par Catherine Roy, veuve de Charles Pesnot. Voy. CHARLES PESNOT.

BOCHARD, dit PIED-FORCHÉ, ARBAN.

Arban Bochard dit Pied-forché, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.]

BOCHET, PIERRE.

Pierre Bochet, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

26 mars 1554. Donation par Jeanne Gonard à Anthoine et Fleury Gonard, imprimeurs. Acte passé en la maison de Monsieur de St Priest, en la rue tendant à N^e D^e de Confort, en la chambre d'habitation de Pierre Bochet, imprimeur. Voy. A. GONARD.

BŒUF, ANDRÉ DU.

Voy. A. DUBŒUF.

BŒUFS, JEHAN DES.

Voy. J. DESBŒUFS.

BOGUET, PIERRE.

8 novembre 1578. Pierre Boguet, fils de Bastien Boguet, du lieu de Favans en Bourgogne, s'afferme comme apprentif à Jehan Pillehotte, libraire, pour trois années entières. [*P. Combet, not.*, A.N.]

BOICARAND CLAUDE.

24 juin 1586. Claude Boicarand, maître imprimeur est parrain

de Suzanne, fille de Pierre Borricand, maître fondeur de lettres d'imprimerie. [*Com. de M. Lafaveur.*]

* BOILLON, MARTIN.

BOIS, MICHEL DU.

Voy. M. Du Bois.

BOLARD, FLEURY.

28 novembre 1551. Fleury Bollard, libraire, est témoin de l'acte constatant la sommation faite par H. de la Porte, Luxembourg de Gabiano, Jehan Senneton et A. Vincent à Bullioud, procureur général du Roy, à propos de la crye faite le 10 novembre relativement à la récente ordonnance du Roy sur la librairie.

1552-1555. Fleury Bolard est témoin de nombreux actes relatifs aux Gabiano. Voy. les différents membres de la famille de Gabiano.

12 avril 1556. F. Bolard, serviteur du seigneur de Vourles [Luxembourg de Gabiano], est témoin du reçu d'une somme de 8.500 écus donné par son maître. Voy. cet acte très important à Compagnie des Libraires.

15 novembre 1556. F. Bollard est témoin du contrat de mariage de Charles de la Porte avec Anne de Gabiano.

Bolard était le premier employé et l'homme de confiance de Balthazard de Gabiano. Il apparaît dans la plupart des actes relatifs à ce grand et richissime libraire.

23 avril 1586. Flory Bollard, libraire, est témoin d'un bail passé par Pierre Roussin à Loys Fournier, fondeur de lettres d'imprimerie. Voy. P. Roussin.

BOLLET, JACQUES.

15 août 1581. Contrat de mariage de Simon Robin, tailleur d'habits, avec Jeanne Bollet, fille de feu Jacques Bollet, en son vivant imp^r à Lyon, et de Claudine Nerieu, à présent femme de Jean Lupin, tisserand. La future se constitue en dot la somme de 45 écus d'or en deux obligations souscrites par un chapelier et les meubles et objets ci-après désignés : un grand lit avec ses garnitures, un autre lit sans garnitures, une table, trois escabels, un banc, un petit coffre en noyer, deux grands coffres en sappin, douze serviettes, onze

linceuls, un siau en cuivre avec son bassin, un trépied, une pelle et une servante en fer, deux devantiers, deux robbes et une cotte de drapt, un pellisson, deux bagues en or et « ung livre enlluminé, escript à la main, baillé à ladicte Jeanne par feue Jeanne Rocher ».

BOLLIER, dit LA ROCHE, JEAN.

8 avril 1597. G. Pailly, m^e impr^r, loue, pour un an, à Jean Bollier, dit la Roche, c^on impr^r, une chambre haulte sur le derrière d'une maison située rue Bourchanyn, au prix de 4 écus et deux tiers d'écu d'or. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

BON, GUILLAUME.

Guillaume Bon, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.]

BONAVENTURE, ETIENNE.

— Histoire || des derniers || trovbles de || France. || Sous les regnes des Roys Tres-Chre- || stiens Henry III. Roy de France, & || de Pologne, & Henri IIII. Roy de || France & de Nauarre. || diviseе en plusieurs livres. || Et Dediee au Roy Tres- || Chrestien. || *Iouxte la copie imprimee* || A LYON. || Par Estienne Bonaventure. || 1597. || *Auec Permission*. Deux vol. in-8.

Tome I. 12 ff. lim., 111 ff. chiff. et 9 ff. n. chiff. pour la table. Le bandeau du f. 1 porte les initiales I.R. et celui de la table, les initiales I.C.

Tome II. 111 ff. chiff. et 9 ff. n. chiff. pour la table. En tête des livres III et IV et de la table, bandeaux aux initiales I.C.

Estienne Bonaventure n'est pas Lyonnais et nous ne citons ce volume que pour rectifier de nombreux catalogues mal rédigés.

B. N. — Baudrier.

* BONHOMME, BARTHELEMY.

* BONHOMME, MACE ou MATHIEU.

* BONIN ou BOUNIN, BENOIT.

BONIN, BENOIT.

Voy. B. MONTAIGNE, dit BONIN.

* BONINUS DE BONINIS.

BONJEHAN, JEAN.

Jean Bonjehan, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.]

BONNEFONT, CLAUDE.

5 janvier 1556. Jean Senneton lègue à Claude Bonnefont une somme de vingt livres pour s'acheter une robbe, un chapperon et bonnet de deuil pour accompagner le corps dudict testateur. Voy. J. SENNETON.

12 mai 1560. Claude Bonnefont, libraire, est témoin du contrat de mariage de Louis Gachet, tailleur d'habits.

BONNEFOY, DOMINIQUE.

8 février 1583. Dominique Bonnefoy, relieur de livres, est témoin d'un prêt consenti par Charles Pillehotte à des laboureurs de Chasselay. Voy. CHARLES PILLEHOTTE.

BONNEFOY, LEONARD.

15 août 1549. Léonard Bonnefoy, imprimeur, est témoin d'une procuration donnée par Jean Baggio, m[d] fréquentant les foires de Lyon, à Gaspard Sury, m[d] de Lyon, pour recevoir différentes sommes.

* BONNEL.

BONNEMERE, J.

— « Saincte bible (La) en francoys. *On la vend à Lyon chez J. Bonnemere, libraire, demourant place de N. D. de la Platière, 1514*. 2 vol. in-fol. goth. ornés de nombreuses et curieuses fig. s. bois, rel. veau fauve, dent. sur les plats, dent. int. tr. dor. reliure moderne, 350 francs. »

I[er] catalogue de liquidation, Lyon, Louis Boullieux, libraire antiquaire, 1876, n° 121.

Très étonné de trouver à la fois une bible lyonnaise et un libraire inconnus, je fis acheter le volume. Quelle ne fut pas ma surprise de trouver un exemplaire de la bible de Pierre Bailly, 1531. La reliure seule était conforme à la description. Je renvoyai l'ouvrage en priant le libraire de s'expliquer sur cette erreur. Il répondit qu'il avait rédigé son catalogue de mémoire alors que le livre était encore chez le relieur. Boullieux était, à juste titre considéré comme un hâbleur dépourvu de scrupules.

BONNET, ANDRE

1513. Voy. Jean Bonnet.

BONNET FAUJEHAN ou FAULT-JEHAN.

Bonnet, imprimeur de livres, taxé à 24 sous en 1489-1492. [CC. 105, A.L.I.]

Bonnet Faujehan tient à louage la maison de Jean Broaillié, tailleur, auquel il donne 20 livres par an, « pour ce qu'il est imprimeur, mais elle ne pourroit valoir communément par an que 15 livres tournois. » [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Bonnet Faujehan, imprimeur, taxé en 1495. [CC. 223, A.L.]

Bonnet Fault-Jehan, imprimeur, imposé à 26 sous 3 deniers en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Bonnet Faujehan, imprimeur, taxé en 1499. [CC. 229, A.L.]

Bonnet Faulxjehan, imprimeur, taxé en 1507. [CC. 224, A.L.] *(Com. de M. Rondot.)*

BONNET, FRANÇOIS.

22 juillet 1580. François Bonnet, con impr, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de W. Poidebard.*]

BONNET, JEAN.

Jean et André Bonnet, frères, libraires, taxés à 2 livres. « Amodérés par Messieurs pour pitié, les 8 deniers à 15 sous. » [*Taxe de 1513*. CC. 120, A.L.I.]

SANS DATE ??

— Legēda hec aurea nitidis || excutitur formis claretq̧ || plurimum censoria casti- || gatione vsq̧ adeo ut ni- || hil perperam adhibitum || remotumue quod ad rem || potissimum ptinere non videatur offendi || possit. [Fig. s. b. imp. en r. et n.] Venundātur Lugduni a Iohāne bo- || net eiusdem ciuitatis bibliopola p || pe sanctum eligium. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim. pour la table et ... ff. chiff., nomb. let. ornées.

Titre imprimé en rouge et noir, encadrement formé par vingt petites figures. L'exemplaire de la B. de Marseille, d'après lequel je donne le titre, est incomplet de la fin et s'arrête au f. 160.

Marseille, CV 9. (30).

1510

— J. de Voragine, Legenda sanctorum. *Lugduni per Stephanum Baland, expensis Johanis Bonet*, 1510. In-fol. à 2 col.

Notes Mercier S[t] Léger.

BONNIER.

Bonnier, libraire, taxé à 2 livres en 1503. [CC. 113, A.L.I.]

BONTE, PIERRE.

« Pierre Bonté, escripvayn de forme, tient une maison, neufve haulte, moyenne et basse en ladite rue du costé de la rivière, joignant la maison de Pierre Sève. » Cette maison située rue de Bourgneuf était estimée 12 livres par an. Il avait pour locataires Pierre Luyet et Pierre Martin. [*Nommées de 1493*. CC. 4, f° 20 v°, A.L.]

BONY, BENOIT

27 janvier 1546. Benoist Bony et Hector Penet, imprimeurs, reconnaissent devoir à dame Jane Laurencine, religieuse au couvent de la Déserte la somme de 100 livres tournois prix d'une rente acquise pour ledit couvent. Bony hypothèque une sienne maison et jardin, situés rue Paradis. [*Deschalles, not.*, A.N.]

Le nom de Bony est bien lisible dans cet acte, mais je crois néanmoins qu'il s'agit de B. Bonin.

BOREL, JEHAN.

8 mai 1561. Jehan Borel, libraire, est témoin d'une vente faite par Dominique Martinet. [*Doyrieu, not.*, *Ins. aliën.*, vol. XVI, A.D.]

BORRICAND, ANTOINE.

22 juillet 1580. Anthoine Boricquant, c[on] imp[r], donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie.

30 octobre 1583. Contrat de mariage d'Anthoine Laurens, dit Morellon, tireur d'or, avec Marye Bourricaud, fille d'Anthoine Bourricaud, imprimeur, et de Loyse Chabous, sa femme. Borricand

donne en dot à sa fille 20 écus d'or sol, une robbe et une cotte nuptialles. Témoin, Barthélemy Chabous, imprimeur, oncle de la future. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

Du vendredy iour et feste Sainct Martin unziesme jour du novembre 1583, Anthoine Laurens, dit Morellon, tireur d'or, et Marie Borricand, sa femme, reconnaissent avoir reçu d'Anthoine Borricand, c^on impr^r, 13 écus d'or et une robbe et cotte nuptialles en déduction de la dot de mariage de la dite Marie Borricand. [*Ibid.*]

19 juillet 1591, Anthoine Laurens et Marie Borricquand, sa femme, donnent quittance à Ant. Borricquand, c^on impr^r, leur père et beau-père, de la somme de 5 écus d'or sol formant le solde des 20 écus d'or promis en dot. Pierre Roussin, m^e impr^r, témoin. [*Ibid.*]

22 juillet 1591. A. Borricquand, pour paiement d'une somme de 6 écus d'or à lui prêtée par Ant. Laurens, son gendre, abandonne à ce dernier « une garde robbe, ung buffet boys noyer », etc., qui lui ont esté donnés en paiement par Barthelemy Petit-Jean, pour les dépenses faites par ce dernier pendant les trois ans qu'il a demeuré chez lui. [*Ibid.*]

BORRICAND, PIERRE.

24 juin 1586. Baptême de Suzanne, fille de Pierre Borricand, maître fondeur de lettres d'imprimerie. Parrain, Claude Boicarand, m^e impr^r. [*Com. de M. Lafaveur.*]

BOSAN, JEAN.

Jean Bosan, libraire. [*Nommées de 1493*. CC. 7, A.L.I.]

BOUCHER, JEAN LE

Voy. J. LE BOUCHER.

BOUCLET, LOUIS.

2 juillet 1572. Loys Bouclet, libraire, taxé à v l. XIIII s. t. [*Deniers levés pour la subvention générale*. CC. 1197, f° 75, A.L.]

BOUDOUART, JEAN.

Voy. J. Houdouard.

BOUGNE, CHARLES DE.

Institutiones imperiales. *Lugduni, impensis Joannis Petit, Jacobi Bouys, Karoli de Bougne et eorum consortium, 1524.* In-fol.

Panzer, VII, 336.

Charles de Bougne n'est pas Lyonnais. Voir la note de Jacques Bouys.

BOUILLAND, CLAUDE.

Claude Bouilland, imprimeur, est un des *trois supposts de l'imprimerie*, qui publièrent le *Recueil de la chevauchée* faite le 17 novembre 1578, par les imprimeurs à l'occasion d'un *martyr* du quartier Saint Vincent qui avait été battu par sa femme. Voy. Guil. Testefort.

BOUILLON, MARTIN.

Voy. M. Boillon.

BOULIER, JEAN.

18 avril 1597. Gabriel Pailly, me impr, loue à Jean Bollier, con impr, une chambre, rue Bourchanin, au prix de 4 écus 1/3 d'or sol par an. Le notaire écrit *Bollier*, mais ce dernier signe d'une façon fort lisible *Boulier*. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

* BOULLE, GUILLAUME.

BOULLON, CLAUDE.

1582-1584. Quittance de 6 écus d'or sol et 58 sous tournois, passée par les recteurs de l'Aumône au profit de Claude Boullon, maître fondeur de lettres d'imprimerie, et de Toiny Delaporte, sa femme, pour une pension annuelle, perpétuelle et foncière de 2 écus d'or sol, imposée sur une maison des mariés Boullon, sise à Lyon, rue des Terrailles. [E. 21, A.C.]

BOUQUET, ANTOINE.

15 juin 1579. Anthoine Bocquet, c^on impr, est témoin d'une quittance donnée par Claude Bouillan, fondeur de lettres, à Jehan Gallard.

* BOUQUET, BASILE.

BOUQUET, THIMOTHEE.

5 novembre 1585. Par son testament, Basile Bouquet donne à Thimothée Bouquet, marchand libraire, son frère, 5 sols. Voy. BASILE BOUQUET.

9 novembre 1585. Par un deuxième testament, Basile Bouquet fait un legs de 20 écus d'or à Thimothée Bocquet, marchand libraire. Voy. BASILE BOUQUET.

BOUQUET, PIERRE.

1er février 1582. Pierre Bouquet, libraire, est témoin d'un prêt de 6 écus d'or sol, fait par Benoît Parye, bourgeois de Lyon à Jean Marguellin, not. roial et delphinal de Missieu (Meyzieux). [*P. Combet, not.*, A.N.]

BOURCICAUD, PIERRE.

26 octobre 1579. Michel Cormouand, velloutier, loue pour un an, à Pierre Bourcicaud, fondeur de lettres d'imprimerie, une arrière-chambre dans la maison de M. Çroppet, située en rue tendant de l'Hostel-Dieu à N^e D^e de Confort, au prix de 3 écus. [*Pourcent. not.*, A.C.A.]

23 novembre 1584. Pierre Bourcicaud, imprimeur, est témoin de la donation faite par Etiennette de Virieu à Claude Clavel, c^on impr, *Bourcicaud* signe ainsi, mais le notaire écrit *Boursicaud*. [*Ibid.*]

BOURG, LOUIS DE.

Louis de Bourg, libraire, rue Mercière. [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Louis de Bourg, libraire, taxé en 1493. [CC. 221, A.L.]

Louis de Bourg, libraire, taxé en 1499 à 45 s. 10 d. [CC. 107, A.L.]

BOURGEOIS, DENIS.

28 août 1571. Denis Bourgeois, imprimeur, est témoin de la

reconnaissance faite par Et. Servain, imprimeur, d'une livraison de pain et de vin fondée par Laurent Grégoire. Voy. ET. SERVAIN.

2 janvier 1577. Denis Bourgeois, c^{on} imp^{r}, confesse devoir à Daniel Putefin, menuisier, 12 livres 4 sols pour prêt. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

8 mars 1580. Bourgeois loue un grenier à Flory Balme. [*Ibid.*]

10 juin 1580. D. Bourgeois, c^{on} imp^{r}, atteste par parolle de vérité qu'en l'année ou a esté contagion de la grande peste dans la ville de Lyon, estant dans la maison de feu Claude Servyn, m^{e} imp^{r}, qui est situé en rue de Groslé, en une maison qu'il tenoit à louaige de Denys, ledict feu Servyn lui monstra un gros coffre en boys sappin, dans lequel coffre y avait plusieurs ardes comme armes, linges, habillements et aultres besognes. Or, disoit ledict Servyn audict attestant, que lesdicts coffre et ardes appartenoient à Jehan Poncet, c^{on} imp^{r}, et disoit qu'il avoit ledict gage pour quelque somme que ledict Poncet lui devoit pour arrest de compte. Signatures de Denis Bourgoeis *(sic)*, Jean Poncet et Pierre de la Romane, témoins. [*Ibid.*]

22 juillet 1580. D. Bourgeois, c^{on} imp^{r}, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Ibid.*]

28 mars 1581. D. Bourgeois est témoin du contrat de mariage de Paul Marie, imprimeur. Voy. PAUL MARIE.

25 juin 1583. Testament de Denys Bourgeois, c^{on} imp^{r}. Débille de sa personne, il veult être ensevely dans l'église de N. D. du Pont du Rosne dans le tombeau de ses prédécesseurs, parents et amis, déclare avoir reçu de Claudine Ravel, sa femme, 16 écus et 2/3 d'écu d'or sol en argent et 33 écus 1/3 en une obligation due par Et. Garin, laboureur de Meisieux en Daulphiné, plus différends objets mobiliers qu'il spécifie et qu'il veut lui être rendus. Institue pour héritière universelle Catherine Bourgeois, sa fille légitime, à laquelle il substitue au besoin son compère Jean Gaudion, tixotier, confie à ce dernier le gouvernement et administration des biens de son héritière. Acte passé en une chambre au 1er étage d'une maison située en la grande rue du Puits Pelloux, près la bocherie de l'hospital, ledict testateur y étant au lict mallade. Gabriel Pailly et François Duriard, c^{ons} imp^{rs}, témoins. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

8 octobre 1584. D. Bourgeois, c^{on} imp^{r}, donne sa fille Catherine Bourgeois pour apprentie à Françoise Dellorme, femme de Jehan Boullanger. [*Ibid.*]

13 juillet 1586. Baptême de Jean, fils de D. Bourgeois, c^{on} imp^{r}.

BOURGES, JEAN DE.

Jean de Bourges, imprimeur. [*Nommées de 1515.* CC. 21, A.I.L.]

BOURGOGNE, JEAN DE.

Voy. J. BOURTHON.

BOURGUIGNON, JEAN.

Voy. J. BOURTHON.

BOURLAND, VINCENT.

23 février 1583. Vincent Bourland, collationneur de livres, est témoin d'une obligation souscrite au profit de Charles Pesnot. Voy. CH. PESNOT.

14 juillet 1584. Vincent Bourland, collationneur de livres, est témoin d'une vente de papier faite par Claude Peysson, papetier de Vienne en Daulphiné. Voy. CH. PESNOT.

BOURRIQUAN, FLEURY.

19 avril 1596. F. Bourriquan est témoin d'une obligation souscrite par T. Merle, c^on impr^r, au profit de F^ois Suillet, pour vente de marchandises. Voy. TRUFEMME MERLE.

BOURSELIER, HENRI.

7 janvier 1575. Arrangement entre Tinghi, représenté par Symphorien Beraud, et Henri Bourselier, libraires à Lyon, relativement à une somme de 800 écus d'or à eux due, par les héritiers de Claude Suicton. Bourselier prend 1000 livres et Tinghi le surplus. Cette répartition n'éteint pas la dette des héritiers Suicton. [*Delaforest, not.*, A.N.]

24 octobre 1585. Guillaume Rouville donne procuration à Henry Borsellier, libraire, pour réclamer et recevoir toutes les sommes qui lui sont dues à Barcelone et autres provinces d'Espagne. Acte en latin, Jean-Baptiste Buysson, témoin. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

BOURSICAUD, CLAUDE.

Voy. CLAUDE BRONDELLE, dit BOURSICAUD.

BOURTHON, dit BOURGUIGNON, JEAN.

Jean Breton, dit Bourguignon, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136., A.L.]

Jean Bourthon, dit Bourguignon, imprimeur, taxé en 1545. [CC. 41, A.L.I.]

* BOUTEILLER, PIERRE.

Pierre Bouteiller, imprimeur, décédé et remplacé par ses héritiers. [*Taxe de 1499*. CC. 107, A.L.I.]

BOUYS, JACQUES.

1524

Institutiones imperiales. *Lugduni, impensis Joannis Petit, Jacobi Bouys, Karoli de Bougne et eorum consortium, 1524*. In-fol.

Panzer, VII, 336, d'après Maittaire. [*Index*, I, p. 518.]

En attendant que l'on puisse rencontrer cet ouvrage qui fournira peut-être quelques indications relatives à son imprimeur, je ne vois là qu'une association de libraires étrangers faisant imprimer à Lyon. Jean Petit est, sans doute, le libraire de Paris. Quant à Jacques Bouys et Charles de Bougne j'ignore leur origine et ne les crois point Lyonnais.

* BOYER, BENOIT.

* BOYER, JACQUES.

BOYMET, MICHEL.

Michel Boymet, relieur de livres, 1596-1597. [BB. 454, A.L.I.]

BOYS, PIERRE DU.

Voy. P. Du Boys.

BOYSSIN, CLAUDE.

13 août 1581. Claude Boyssin, imprimeur, confesse devoir à P. Roussin, imp^r, la somme de 6 écus d'or. Jean Ausoult, témoin. [*P. Combet, not.*, A.N.]

BOYTE, PIERRE.

30 juillet 1561. Pierre Boyte, imp^r, est témoin d'un acte par lequel Anthoinette Burnant, veuve de feu Siriat de la Vanelle, gra-

veur à Lyon, assistée de Pierre Gaige, praticien, vend, pour le prix de 850 livres, à noble Sr Laurent Cappon, bourgeois, citoyen de Lyon, sa part et moitié d'une maison indivise, située à Lyon, rue Thomassin, iouxte, la maison qui fut des hoirs de feu Me Jehan de Paris et à présent appartient audit Cappon. (L'autre moitié de la maison appartenait à Jane Josserand, veuve de Simon de la Vanelle, graveur.)

A la suite, se trouve, un acte de partage entre Antoinette Burnant, veuve de feu Siriac de la Vanelle, quand vivoit graveur, et Jane Josserand, veuve de Symon de la Vanelle, graveur à Lyon. [*Ins. aliên.*, vol., XLII, A.D.]

4 juillet 1564. Pierre Boytte, imprimeur, est témoin de la ratification d'une vente faite à Antoine Volant et à Odet Gonet par les héritiers de Jean Chapelle. [*Péronet, not*, A.N.]

BOZON, FRANÇOIS.

21 octobre 1555. Claudine Tallon, veuve de François Juste, lègue 10 liv. t. à François Bozon, fondeur de lettres d'imprimerie. Voy. F. JUSTE.

* BOZON ou BONZON, JEAN.

BOZON ou BONZON, PIERRE.

17 juillet 1580. Pierre Bozon, fondeur de lettres d'imprimerie, loue au prix de 5 écus d'or par an, une chambre dans une maison de la rue Paradis.

11 novembre 1581. Jéhan Bonzon, fondeur de lettres d'imprimerie, lègue 5 écus d'or à Marie Bonzon, fille de Pierre Bonzon, aussi fondeur de lettres. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

20 novembre 1581. P. Bonzon, fondeur de lettres, est témoin d'une donation faite par Clauda Vernay à Monde Mure.

BRACHET, IMBERT.

20 septembre 1557. Imbert Brachet, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Michel Chastillon. Voy. M. CHASTILLON.

BRAHAM, NATALIS.

Voy. NOEL ABRAHAM.

BRANDON, NOEL.

1571

— Tragedie Françoise a huict personnages traictant de l'amour d'un serviteur envers sa maîtresse et de tout ce qui en advint, composee par Jean Bretog de S. Sauveur de Dyne. *Lyon, Noël Brandon*, 1571. In-8.

Cat. Danyau, n° 887. (Réimpression.)

Réimprimé à 60 exemplaires, en 1832, à Chartres, par les soins de M. Gratet-Duplessis.

BRAYER, LUCAS.

5 juillet 1580. Lucas Brayer, marchant libraire, *demeurant au dit Lyon*, est témoin d'un acte passé devant Me Sonthonax, not. Voy. MARSILLY.

Lucas Brayer, libraire de Paris, avait probablement un établissement à Lyon. Une simple résidence passagère ne serait pas désignée ainsi.

BRETON, dit BOURGUIGNON, JEAN.

Voy. J. BOURTHON, dit BOURGUIGNON.

BRETON, OLIVIER.

Francoys du Pré tient une maison haulte, moyenne et basse en ladite rue [*Bourgneuf*] devers la montaigne et ung jardin derrière... Olivet et Yvonet Bretons, impresseurs, tiennent ladite maison à louage à XXVI l. tourn. par an. [*Nommées de 1493*. CC. 4 f° 20. A.L.]

Olivier et Yvonnet le Breton, impresseurs, taxés en 1495. [CC. 223. A.L.] *(Com. de M. Rondot.)*

Olivier et Yvonnet le Breton, impresseurs, taxés en 1498. [CC. 225, A.L.]

Olivier et Yvonnet Bretons, impresseurs, taxés à 20 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

BRETON, YVONNET.

Voy. OLIVIER BRETON.

BREY, ROGER DE.

1578

— Petit vocabulaire en langue Françoise et Italienne. *Lyon, par Roger de Brey*, 1578. In-12.

Du Verd., III, 567.

BRIASSON, ANTOINE.

F. E.

* BRIGNOL, ETIENNE.

BRISON, HONORE.

1559-1562. Les recteurs de l'Aumône placent en apprentissage chez Honoré Brison, relieur de livres, demeurant en la rue Mercière, près du couvent de Saint-Antoine, Pierre Denis, enfant adoptif de l'Aumône. [E. 10, A.C.]

BRIZAUD, ARTHAUD.

Arthaud Brizaud, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

BRONDELLE, dit BOURSICAUD, CLAUDE.

27 juillet 1581. Claude Boursicaut, imprimeur, est témoin du contrat d'apprentissage de Jehan Charrin. Voy. J. CHARRIN.

10 juillet 1582. Cl. Boursicaut intervient, en qualité de tuteur des héritiers de Benoît Charrin, dans cinq actes passés le même jour. Voy. B. CHARRIN.

24 juillet 1582. Jean et Pierre Bernard, laboureurs de St Didier au Mont-d'Or, reconnaissent devoir à Cl. Boursicaud la somme de 14 écus deux tiers. [*P. Combet, not.,* A.N.]

11 janvier 1583. Etiennette Moreau, citoyenne de Lyon, loue, pour cinq ans, à Claude Boursycaud, c^on impr^r, une chambre au 1er étage, ayant regard sur le jardin, dans la maison d'icelle Moreau, size rue Reysin, au prix de 3 écus d'or et un tiers par an. Boursicaud y demeurait déjà antérieurement. [*Ibid.*]

17 mai 1583. C. Boursicaud, impr^r, agit en qualité de tuteur des héritiers de B. Charrin. Voy. B. CHARRIN.

23 janvier 1584. C. Boursicaut est témoin d'une obligation souscrite au profit de J. Pillehotte.

3 mai 1584. C. Boursicaud intervient comme tuteur des héritiers de B. Charrin.

20 juillet 1584. C. Boursicaud, m^e impr^r, est témoin d'une vente faite par G. Delorme à Et. Brignol. Voy. ET. BRIGNOL.

7 février 1586. Boursicaud est témoin d'une quittance relative aux héritiers de S. Barbier. Voy. S. BARBIER.

7 février 1586. Boursicaud, m^e impr, paye, au nom de Jehan de Tournes, la somme de 9 écus 10 sols pour la location d'une maison appartenant aux héritiers de S. Barbier.

7 février 1586. Boursicaud est témoin d'une quitttance donnée par Claude de Coulon, veuve de feu Jehan Marcorelle. Voy. J. MARCORELLE.

24 août 1586. C. Boursicaud est témoin du testament d'Anne Coccard, femme de Mathurin Paucier, fondeur de lettres d'imprimerie. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

23 octobre 1586. C. Boursicaud est témoin des testaments d'Ysabeau Arnollet et de sa fille, atteintes de la peste. Voy. MELCHIOR ARNOULLET.

BRONDELLE, dit BOURSICAUD, PIERRE.

10 novembre 1587. Pierre Brondelle, dit Boursycault, fondeur de lettres d'imprimerie, au nom de Pierre Brondelle, dit Bourcycaud, son père, laboureur de Virieu en Forest, père et héritier de feu Claude Boursycault, m^e impr, confesse avoir reçu la somme de 12 écus d'or 25 sols pour paiement d'une obligation due par Jean et Pierre Bernard, laboureurs de St Didier au Mont d'Or. [*P. Combet, not.*, A.N.]

BROSSART, JACQUES.

1557

— Flores || omnium pene || doctorum qui cum || in Theologia, tum in Philosophia ha- || ctenus claruerunt: sedulo collecti || per Thomam Hybernicum, & || Alphabetico ordine dege- || sti: exactiore vero jam || fide & animaduer- || sione, quam us || quam antea || castigati. || Authores, ex quibus de promptae gnomologiae, || in ipsa operis fronte praefixi sunt. || *Lugduni*, || *Apud Iacobum Brossart.* || 1557. In-8 de 6 ff. lim. et 1137 pp.

Au v° du titre : « Bibliophola candido lictori, S. »
ff. lim. 2-5 r°, Index locorum communium.
ff. lim. 5 v°-6, Table des auteurs dont sont extraites les pensées recueillies par Thomas Hybernicus. Ces auteurs sont partagés en quatre classes: 1° Hebraei seu Aegyptii; 2° Arabes; 3° Christiani Graeci, Theologi; 4° Latini Christiani et Theologi; 5° Authores humanitatis latini.



Bibl. du Havre, t. II, n° 9,971.

M. J. Bailliard, bibliothécaire de la ville du Havre, a bien voulu m'envoyer la collation de ce rare volume. Qu'il me soit permis de lui adresser ici tous mes remerciements pour son extrême obligeance.

* BROTOT, JEAN.
* BROTOT, PIERRE

BRUCELLEMENT, GUILLAUME.

Guillaume Brucellement, libraire, taxé à 4 livres 10 sous. [*Taxe perçue au nom du Roi, 1489-1492*. CC. 105, A.L.I.]

Guillaume Brucellement, libraire, tient partie d'une maison appartenant à frère Martin Pennel, cordelier, c'est assavoir le dessus du devant et peult valoir par an V liv. t... [*Nommées de 1493*. CC. 5 f° 62 r°, A.L.]

G. Brucellement, libraire, est mort et remplacé par ses héritiers au chartreau de la taxe de 1503. [CC. 111, A.L.I]

BRUGNIOLLE, ÉTIENNE.

Voy. E. Brignol.

BRUN, JEHAN.

27 septembre 1556. Contrat de mariage de Jehan Brun, imprimeur, natif de Talluyez, à présent demeurant à Lyon, avec Anthoinette de Farge, fille de Loys de Farge, laboureur de Rontallon. Le père de la future lui constitue une rente de 40 livres payable chaque année à la St Martin d'hiver. Le futur donne à sa fiancée 20 livres de douaire. [*Delaforest, not.*, A.N.]

BRUNET, FRANÇOIS.

5 janvier 1556. Jean Senneton lègue, par son testament, la somme de vingt livres à François Brunet, son serviteur de bouticque, pour s'acheter une robbe, un chapperon et bonnet de deuil pour accompagner le corps dudict testateur. Voy. J. Senneton.

11 août 1598. Jeanne Brunet, fille de feu François Brunet, en son vivant libraire à Lyon, veuve de Gaspard Verne, fondeur de cuivre, donne 50 livres t. à Jeanne Brunet, sa nièce. [*Buirin, not.*, A.B.]

BUCHET, PIERRE.

Voy. P. Bochet.

BUISSON, ALPIN.

Payé à Alpin Buisson, libraire, et à Françoise Jardin, sa femme, adoptive de l'Aumône, la somme de 16 écus et deux tiers d'écu d'or sol, pour semblable somme constituée en dot de mariage à ladite Jardin. [E. 28, A.C.]

BULLIN, ÉTIENNE.

Étienne Bullin, imprimeur, taxé en 1507. [*Com. de M. Rondot.*]

Peut-être s'agit-il d'Etienne Baland.

BULLIN, THOMAS.

F. E.

BULLIN, VINCENT.

Vincent Bullin, libraire, taxé en 1567. [CC. 1174, A.L.]

BURDIN, ÉTIENNE.

26 mai 1586. Étienne Burdin, c^{on} imp^{r}, est parrain d'Étienne, fils de Mundon Vada ou Vado, c^{on} imp^{r}. [*C. de M. Lafaveur.*]

BURGES, NICOLAS DE.

F. E.

BUTORD, LE.

Voy. Le Butord.

BUYART, BENOIT.

Benoit Buyart, tailleur de livres. [*Roolle de la cottisacion imposée par M. de Birague le 6 octobre 1567.* CC. 1173. A.L.I.]

* BUYER, BARTHÉLEMY.

xve siècle.

* BUYER, JACQUES.

xve siècle.

BUYSSON, CLAUDE.

17 juin 1582. Claude Buysson, imprimeur, est témoin du testament de Françoise Marin, fille de feu Barthélemy Marin, laboureur de la Guillotière. [*Pourcent, not.*, A.C.A]

Buysson déclare ne pas savoir signer, ce qui indique un simple ouvrier.

27 mars 1587. Claude Buysson, c^on impr^r, confesse avoir reçu de Thibaud Ancelin, m^e imp^r, la somme de ung escu 50 sols pour reste du payement de tout ce qu'il a travaillé du passé jusques à présent pour ledit Ancelin... Buysson promet de restituer audit Ancelin aux cousts et despens dudit Buysson 500 feuilles ou environ du Bréviere in-8° de l'ordre des Chartreux, en fournissant par led^t Ancelin le papier. Lesquelles feuilles ont été gastées à la presse par la faulte dudit Buysson et lesquelles il promet refaire dans un mois prochain ou plutost si led^t Ancelin le requiert. [*P. Combet, not.*, A.N.]

18 octobre 1595. Claude Buysson, c^on imp^r, loue, pour 2 ans, à Benoit Bernard, notaire royal absent, Florence Jaillet, sa femme, stipulant pour lui, un bas de maison des membres d'une maison de Me Jacquot de Macon, située en rue tendant de l'Hotel-Dieu à N^e D^e de Confort, au prix de 9 écus d'or sol par an. [*Ibid.*]

11 janvier 1596. A la requeste de Claude Buysson, c^on imp^r, Claude Gérard, m^d espinglier, Estienne Charlet, bolanger, et nous, notaire roial soussigné, nous sommes transportés dans une chambre, haulte sur le devant, que ledit Buysson tient à louaige. Le couvert d'une aultre chambre au dessus d'icelle est usé de manière que, quand il pleut, la pluye tombe en ladite chambre dudit Buysson de manière qu'il a été contraint faire un trou à la muraille pour faire vuyder et esgoutter l'eau pour raison de quoi il n'y a pas moyen d'habiter et a été contraint louer une autre chambre, avec une grande perte et dommage, ce dont il a requis acte. [*Ibid.*]

23 avril 1596. Honneste homme Claude Buysson, c^on^ imp^r^, loue pour un an à Amy de Polier, c^on^ imp^r^, une chambre haulte sur le derrière de la maison qu'il tient à bail de Me Jacquot de Macon, au prix de 5 écus d'or. [*Fragment de registre de Me Pourcent, égaré dans les minutes de Et. Margat, not.*, A.C.A.]

* BUYSSON, JEAN BAPTISTE.

BUYSSON, LAURENT.

1548

— La disputation de l'Asne contre frère Anselme Turmeda, sur la nature et noblesse des animaux, faite et ordonnée par le dit frère Anselme en la cité de Thunis l'an 1417. En laquelle ledit frère Anselme preuue comme les enfans de nostre père Adam sont de plus grande noblesse et dignité, que ne sont tous les autres animaux du monde et par plusieurs et vives preuues de raisons. Traduicte de vulgaire Hespagnol en langue Francoyse. *A Lyon, par Laurens Buyson, Papetier et libraire, en rue Merciere, 1548*. In-12 de 144 ff. n. chiff. dont un blanc, sign. A.-S., let. rondes.

Les ff. R-Si r° sont occupés par la *Prophétie de Messire l'Asne* (en vers).

B., II. 760; Bul. librairie Morgand, 1885, n° 10.262.

* BUYSSON, THOMAS.

BYNIER, HUMBERT.

19 septembre 1582. Jehan Lenoir, c^on^ imp^r^, confesse devoir à Humbert Bynier, c^on^ imp^r^, la somme de six ecus d'or sol pour prêt. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

C

CABILLER, JEHAN

Voy. SCABELLER.

CABILLET, JEHAN.

Voy. SCABELLER.

CADIER, ANTHOINE.

24... 1548. Contrat de mariage d'Anthoine Cadier, imprimeur à Lyon, fils de feu Jehan Cadier, en son vivant m^d à Gyvors, avec Pernette Molard, fille de feu Jehan Molard, bochier à Lyon. Dot de la future, 20 livres, une robbe et une cotte nuptialles. Jehan Dufresmontel, imp^r, témoin. [*Peronet, not.*, A.N.]

CAFFIN, JEAN.

15 décembre 1599. Jean Caffin, libraire, est témoin du contrat de mariage de Jeanne, fille de Gaspard Durand, velloutier, avec Antoine Cortet, espinglier. [*Buirin, not.*, A.B.]

27 septembre 1603. Jean Caffin, libraire, est témoin du testament de Pierre Bergier, c^on imp^r. [*Combet, not.*, A.N.]

CAILLOT, PIERRE.

Pierre Caillot, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.]

Pierre Caillot, imprimeur, taxé en 1535. [*Com. de M. Vaësen.*]

CALLIER, JEHAN.

10 septembre 1548. Jannin Callyer, libraire et imprimeur, est témoin du testament de Michel Bertrand. Voy. M. BERTRAND.

5 avril 1555. Jehan Callier, imprimeur, est témoin d'un partage fait entre Jacques Moderne et Benoist Dodat. Voy. JAC. MODERNE.

29 novembre 1555. Jehan Callier, libraire, est témoin du mariage de Gabriel Cotier, libraire. Voy. G. COTIER.

CALLIGARI, JEHAN.

29 décembre 1557. Jehan Calligari, libraire, est témoin d'une vente faite par Jacques Moderne. Voy. JAC. MODERNE.

CALLOU.

1558

— Arrest donné à l'encontre des traistres qui ont voulu trahir les



villes de Lyon, Bourg-en-Bresse et plusieurs autres villes (10 décembre 1557). *Lyon, Callou, 1558.* In-fol.

Sirand, *Bibliographie de l'Ain*, p. 430.

CALVARIN, S.

1572

— Hierosme de Monteux. De la conservation de santé et prolongation de vie, trad. du latin par Cl. Valgelas. *Lyon, S. Calvarin, 1572.* In-16.

Bordeaux, *Sciences et arts*, n° 5471.

CAMPAN, SIMON.

17 avril 1598. Simon Campan, c^{on} imp^{r}, est témoin du contrat de mariage de Gaspard Rénier, tailleur d'habits, avec Marie Duc. [*Buirin, not.*, A.B.]

1er novembre 1598. S. Campan, c^{on} imp^{r}, emprunte 4 écus d'or sol à Valentin Guichard. [*Ibid.*]

24 janvier 1599. S. Campan, c^{on} imp^{r}, moyennant la somme de 10 écus d'or payée comptant, consent à retirer une plainte déposée contre Pierre Murier, tavernier, pour une blessure qui l'a empêché de travailler depuis la fête de Toussaint. [*Ibid.*]

CAMPANIS, THOMAS A.

Voy. Thomas de Cloches.

CAMPANUS, NICOLAUS EDOARDUS.

Voy. Nic. Edoard.

* CAMPIS, JANNOT DE.

CANET ou CAVET, CLAUDE.

22 juin 1587. Baptême de Claudine, fille de Claude Canet ou Cavet, imprimeur. [*Com. de M. Lafaveur.*]

CANTAREL, dit MOTIN, JEAN.

Jean Mutin, imprimeur (qui épousa la veuve de Barnabé Chaussard). [*Nommées de 1518*. CC. 21, A.L.I.]

11 juillet 1542. Jehan Cantarel, imprimeur, est témoin du testament de Claude Carcan, veuve Nourry, femme de Pierre de Sainte-Lucie. Voy. CLAUDE CARCAN.

21 mars 1557. Testament de honnête femme Jane de la Saulcée, femme de honneste homme Jehan Cantherel, m[e] imprimeur de Lyon, laquelle... malade et débille de sa personne, eslit sa sépulture à l'église de N[e] D[e] de Confort, auprès de la marche de la chappelle S[t] Joseph, à l'entrée de ladicte église, du côté de la main droicte d'icelle... Donne à Jane Chaussar, sa fille, femme de Jehan Barraut, m[d] à Lyon, la somme de 20 livres tournois pour tous droicts...; à Catherine Chaussar, sa fille femme d'Estienne Roussin, semblable somme pour tous droicts; à Françoise, Bonaventure, Denyse, Suzanne et Jehan-Jacques Ozoh, frères, enfans de Jean Ozoh et de feue Marguerite Chaussar, sa femme, fille de ladicte testatrice, assavoir à chascun d'eulx, la somme de 4 livres qu'est la somme de 20 livres pour tous droicts de feue Marguerite, leur mère. Item aux enfans de feue Antoinette Chaussar, sa fille, femme de Vincent Pillet, assavoir à chascun la somme de 4 livres tournois qu'est en tout celle de 20 livres...; à Jehan Cantherel, son mari, absent, la chambre haulte sur le devant au premier ou est à present icelle mallade, ensemble le lict garny sur lequel a acostume coucher en la qualité comme il est..., une aultre petite couche de plume garnye comme elle est, une table carrée avec son banc..., quatre escabelles le tout noyer, deux coffres noyer de ceux estant dans ladite chambre et non ce qu'est dans lesdicts coffres, demi douzaine de linceulx, une douzaine serviettes et une douzaine chemises, quatre oreillers, quatre plats, quatre grellons, un pot, une feuillette, un sceau de cuyvre avec son bassin, pour du tout joyr sans pouvoir le vendre, et s'il arrivoit que ledit Cantherel ne put vivre avec ses héritiers ci après nommés, tous les objets ci-dessus légués, la chambre comprise, reviendront aux héritiers universels... lesdits héritiers seront tenus d'entretenir son mari durant sa vie. Item à Antoinette Mercy, sa chambrière, oultre ses gaiges, 5 livres tournois. Au résidu, institue ses héritiers universels,

Françoys et Benoist Chaussar, ses enfans légitimes, par moitié égale, nomme pour exécuteur testamentaire son amé Jehan Barreaut, marchant de Lyon auquel elle lègue 5 livres tournois. Témoins : Jehan Brotot, mᵉ imprimeur, Michel Carré, painctre, Gaspard Villot, libraire. Voy BARNABÉ CHAUSSARD.

Jean Cantarel épousa Jane de la Saulcée, veuve de Barnabé Chaussard, dont il dirigea l'imprimerie.

1542

— Description de la terre de promission, de Hierusalem, de plusieurs pays, villes et isles de mer et de diverses et étranges choses par Jean de Monteville. [A la fin :] ❡ Cy finist le tresplaisant liure nomme Monteuille parlant || moult autentiquemēt du pays ꝛ terre doultre mer. *Imprime || a Lyon par Iehan Canterel, dit Motin.* M. D. xlii. In-4 goth. à long. lignes de 56 ff., n. chiff., sig. A-O par 4, nomb. et curieuses fig. sur bois.

Au rº du der. f. fig. représ. un chevalier à cheval et les vers suivants :

Son me donne peu de louange
Et quon me appelle mensongier
Pource que mon liure est estrange
Il ne men chault a brief parler
Qui ne men croit y peult aller
Ou iay este pour en scauoir
Et la verite calculer
Et il dira que ie dis voir.
Christo laus & gloria.

Mon exemplaire incomplet des ff. A.-H. provient de la vente Adert, nº 2007. Le titre est donné d'après Du Verdier.

Du Verd., II, 476. Baudrier.

1545

— LA terrible et mer- || veilleuse vie de Robert le Dyable, || fils du duc Haubert de Normādie. || Lequel en son cōmencemēt estoit tresmaul- || uais ; et apres fut nomme homme de Dieu. [Au vº de l'avant dernier f. :] ❡ Cy fine la vie de Robert le dyable, filz du duc || de Normandie : lequel apres a este appelle hōme || de Dieu. || *Imprime nouuellement à Lyon : par Iean Cantarel dit Motin/ en la maison de feu Barnabe Chaus- || sard : Pres nostre dame de || Confort.* || ❡ Christo laus et gloria. || 1545. Pet. in-4 goth. de 28 ff. n. chiff., sign. A-G par 4, fig. s. bois.

Le titre, imprimé en rouge et noir, porte un bois représentant Robert le Diable à cheval.

Le dernier f. est occupé au r° par une figure sur bois représentant des hommes armés devant une forteresse et au v° par une autre figure sur bois, Robert le Diable suivi de ses compagnons.

Le titre de cet ouvrage est reproduit au n° 7807 du t. II du bulletin de la librairie Morgand.

Desq. n° 691. Didot, 1878, n° 598.

1551

— Le grand calendrier et compost des bergiers : cõpose par le bergier de la grand montaigne. Imprimé à Lyon par Jehan Cantarel, en la maison de feu Barnabé Chaussard en lan 1551. Pet. in-fol. fig. s. bois.

Du Verd., I, 422. B., II, 206.

CANTREL, CLAUDE.

25 juillet 1584. Claude Cantrel, relieur de livres, est témoin d'une quittance et décharge donnée par Pierre Chastaing, dit Dauphin à Benoit Rigaud, son tuteur. Voy. P. CHASTAING, dit DAUPHIN.

CAQUELARD, JEAN.

Jean Caquelard, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC, 41, A.L.I.]

* CARCAN, CLAUDA.

[Veuve de Claude Nourry, dit le Prince, et de Pierre de Sainte Lucie, dit le Prince.]

* CARCAN, JANON.

* CARDON, HORACE.

CARIOT, JEAN.

1560

— Divers cantiques du Vieil et du Nouveau Testament, par Accasse d'Albiac dit du Plessis, parisien. *Lyon, Jean Cariot, 1560*. In-16.

Du Verd., I, 6., B. II, 895, d'après le n° 13.838 du cat. La Vallière.

— Cantiques spirituels, en nombre vingt-six, par Mathurin Cordier. *Lyon, Jean Cariot, 1560*. In-16.

Du Verd., III, 48. B., II, 895, d'après le n° 13.838 du cat. La Vallière.

CARLET, MERAULD.

12 juillet 1580. Hylaire Benedicti et Paul Gérenton, m[ds] demeurant à Lyon, députés des créanciers de Méraud Carlet, confessent avoir eu et reçu de Guil. Rouville 304 escus d'or sol pour acquittement de semblable somme qui avoit esté respondue et promis payer par ledit Roville auxdicts députés pour et en l'acquit dudit Carlet par contrat d'accord du 25 9[bre] 1578. [*Delaforest, not.*, A.N.]

3 février 1587. Mérauld Carlet, libraire, est témoin d'une location faite par G. Rouville. Voy. G. Rouville.

Du dernier février 1587. Mérauld Carlet, libraire, est témoin d'une quittance donnée par G. Rouville à Marrin Thourrel, m[d] de Tholon en Province (Toulon en Provence). Voy. G. Rouville.

CARQUANT, FRANÇOIS.

François Carquant, libraire, cotisé en 1523-1524. [CC. 713, f° 22 r°, A.L.]

Voy. Carcan auquel il se rattache probablement.

CARRE, JEAN. [Joannes Quadratus.]

2 avril 1554. Jean Carret, c[on] imp[r], est témoin du testament de Jehan Odet, fayseur d'encre pour les imprimeurs. Voy. Jean Odet.

19 septembre 1558. Jehan Carret, imprimeur, est témoin du testament de Claudine B., femme de François Duc, imprimeur à Lyon. Voy. François Duc.

19 mars 1572. Jean Carré, maître imprimeur, est l'un des représentants des maîtres imprimeurs de Lyon, au procès intenté par ces derniers à leurs ouvriers ou compagnons imprimeurs.

22 juin 1578. Il résulte d'une délibération des Recteurs de l'Aumône que Jean Carré, imprimeur, avait épousé Catherine Serin (Servain ?) qu'il avait chez lui Judith Bernard, nièce de sa femme, et qu'il reçoit des Recteurs 11 écus 20 s. 6 d. qui reviennent à ladite Judith pour son quart dans le mobilier de sa mère décédée, femme d'Antoine Guibert. Voy. A. Guibert.

5 janvier 1580. Pierre Roussin et Jean Carey, maîtres imprimeurs, citoyens de Lyon, font un marché avec Gaspard Dehus, fondeur de lettres d'imprimerie, pour une fourniture de caractères.

Acte transcrit en entier à PIERRE ROUSSIN.

1574

— Antonii Augustini surecos. emendationum et opinionum libri IIII. *Lugduni, apud Antonium de Harsy, 1574.* [A la fin :] *Lugduni, excudebat Joannes Quadratus.* In-8.

Voy. A. DE HARSY, 1574.

1585-1586

— Sancti Augustini opera. [Marque de la Cie des Libraires.] 1585-1586. [A la fin :] *Lugduni, Joannes Quadratus excudebat.* Onze vol. in-fol.

Voy. Cie DES LIBRAIRES, 1585-1586.

CARREL, JEHAN.

Jehan Carrel, imprimeur, gendre de Claude Servyn, imprimeur. [*Roolle de la cottisacion imposée par M. de Birague, le 6 octobre 1567.* CC. 1173, A.L.I.]

Probablement Jean Carré, l'imprimeur qui précède.

CARRET, ROMAIN.

Romain Carret, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

CARTERON.

— L'agriculture et maison rustique par Charles Estienne et Jean Liebault. *Lyon, Carteron, 1582.* In-4.

Bordeaux, *Sciences et Arts*, n° 4547.

Erreur du rédacteur du cat. de la bibl. de Bordeaux. Carteron appartient au XVIIe siècle, Il faut sans doute lire 1682. Voy. *Bibl. lyon. du XVIIe siècle.*

* CARTIER, GABRIEL.

CARTON, CRISTOFLE.

Christofle Carton, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 137, A.L.]

CARTON, PIERRE.

4 novembre 1543. Pierre Carton, libraire à Lyon, et Fleurie Pyconne, veuve d'Ant. Guillard, sa femme, donnent à Antoinette Guillard, fille de Fleurie Pyconne et d'Ant. Guillard, une dot de trois vingt livres, une robbe et une cotte nuptiale. [*Lyonnet*, *not.*, A.N.]

10 septembre 1555. Donation par Florie Pyconne, fille de feu Pierre Pycon, native de Jardin en Daulphiné, à présent demeurant à Grenoble, et femme de Pierre Carton, libraire de Lyon, à Pierre Carton, son dict mari, d'une somme de 60 livres, monnoie du Roy, à prendre et prélever sur tous les biens qu'elle délaissera après son décès. Acte passé rue Mercière en la maison d'habitation de Jacques Crozet, imprimeur et libraire, qui est témoin avec Pierre Pourtier et Hélie le Prieur, libraires. [*Brun*, *not.*, *Ins. aliën.*, vol. VI, A.D.]

CASTILLAS, PHILIPPE DE.

Privilège du 18 octobre 1566, accordé à Philippe de Castillas, demeurant à Lyon pour « faire imprimer en telle marge et caractère que bon luy semblera et mettre en lumiere, et distribuer par tel imprimeur ou libraire qu'il voudra nommer et choisir, un livre intitulé : *Cent emblèmes ou devises chrestiennes* composées par Demoiselle Georgette de Montenay. »

Philippe de Castillas était assez lettré, si l'on peut lui attribuer les dix-huit vers placés après l'épître dédicatoire de Georgette de Montenay à la Reine de Navarre et signés des initiales P.D.C. Il est l'éditeur de ce curieux volume, imprimé en 1571 par Jean Marcorelle, mais il ne peut être considéré comme libraire.

J. Antoine de Castillas, dernier doyen du chapitre des Comtes de Lyon, députés aux États généraux, mort si tragiquement en 1801, appartenait à cette même famille qui a donné plusieurs membres au même chapitre.

* CATHELAN, NICOLAS.

CATHELYN, JEAN.

Jean Cathelyn, libraire. *Chartreau des 4 deniers mis en février 1514 pour la continuation des remparts et fortifications de la ville, côté du Rhône, depuis l'hôpital du pont du Rhône.* [CC. 323, A.L.I.] Voy. CATHERIN, JEAN.

CATHERIN, JEAN.

Jean Catherin, libraire, taxé à 15 sous 4 deniers en 1513. [CC. 119, A.L.I.]

Catherin et Cathelyn ne font très probablement qu'un seul individu, mais quelle est l'orthographe véritable de ce nom ?

CAVE, MICHEL DE LA.

Michel de la Càve, impr, taxé en 1591. [*Com. de M. Rondot.*]

CAYNE, CLAUDE.

9 septembre 1595. Claude Cayne, apprentif dans l'art d'imprimerie, de Collombier en Daulphiné, demeurant au service de la veuve de feu Pierre Roussin, loue et afferme Iehanne Cayne, sa sœur ici présente, s'affermant elle et toutes ses œuvres à hte femme Pernette la Place, femme à hble he Abraham Javedant, con impr, pour servir ladite la Place en ce qu'elle lui commandera en toutes les œuvres et affaires licittes et honnestes et aussi pour apprendre à faire boutons, couldre, crochets de robbes, crochets de sainctures et autres œuvres, pour le temps et terme de 5 ans. Promet ladite la Place de bien et dument montrer et apprendre à ladite Jehanne Cayne, apprentive, à faire boutons, couldre..... et oultre de la nourrir de despens de bouche et fournir de couche, sans lui bailler occasion d'absenter... Promet ladicte Cayne de bien servir et obeyr... Promet ledict Claude Cayne entretenir sa dicte sœur de tous habillemens. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

Cayne devenu maître a fourni au XVIIe siècle une brillante carrière. Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle*, en préparation.

CAYON, CLAUDE.

Voy. CLAUDE SEMEUR, dit LE CAYON.

CAZAL, ANTOINE.

21 novembre 1588. Anthoine Cazal, me fondeur de lettres d'imprimerie, donne procuration à Claude Inago, md fréquentant les foires de Lyon, toutes les sommes qui lui appartiennent en Espagne.

CAZAL, VINCENT.

16 août 1569. Vincent Cazal, libraire, est témoin d'une procuration donnée à Jehan Brun, md fréquentant les foires de Lyon, par Claude Thévenon, md drapier à Lyon.

CAZOTTE, JEHAN.

9 novembre 1570. Jehan Cazotte, marchand libraire, confesse

devoir à Claude Compaignon, courrier à Lyon, la somme de 30 livres tournois tant pour prêt à lui fait que pour despens de bouche. [*Delaforest*, *not.*, A.N.]

CELEYN, JEAN.

Jean Celeyn, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 22, A.L.I.] Voy. J. CLEIN.

CELLIER, ANTOINE.

— Riverius (Lazarus), institutionum medicarum libri quinque. *Lugduni*, *sumptibus Antonii Cellier*, *patris et filii*, *1572*. In-fol.
Bibl. du Havre, tome I, n° 2933.

Vérification faite, il faut lire 1672 au lieu de 1572, date donnée par le catalogue de la B. du Havre, Lazare Rivière est né à Montpellier en 1589. Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle*.

CERTO, JEAN.

7 juillet 1582. Jehan Certo, imprimeur à Lyon, confesse devoir à Pierre Roussin, m^{e} impr^{r}, la somme de 6 écus un tiers pour reste de louage d'une chambre qu'il a cy devant tenue dudit Roussin en la rue tendant de N^{e} D^{e} de Confort à l'Hospital du pont du Rosne, de laquelle somme Benoît Thomas, m^{d} à Lyon, s'est rendu caution à la prière dudit Certo. [*P. Combet*, *not.*, A.N.]

CERTOMIA, LAURENT.

Laurent Certomia, libraire italien, à la part de Fourvière. [*Nommées de 1545*. CC. 40, A.L.I.]

CHABIN, JEAN.

1552

— LE || TIERS LI || VRE DES FAICTS ET DICTS || heroiques du bon Pantagruel : || Compose par M. Fran. || Rabelais docteur. || en Medi- || cine. || Reueu, & corrige par l'Autheur, sus || la censure antique. || L'AVTHEVR SVSDIT SVP- || plie les Lecteurs beneuoles, soy- re- || seruer a rire au soixante || & dixhuytiesme || Liure. || Imprime A Lyon par Maistre Iehan Cha || bin. Sur la Copie Imprimee A

Paris. || Auec Priuilege du Roy. || 1552. In-16 de 170 ff. chiff. et 4 ff. n. chiff., car. ronds.

Au v° du titre : Rabelais à l'Esprit de la Reine de Navarre.
ff. 2-3, privilège.
Les dern. ff. contiennent la table.

B. N., inv. Y2. 2163 rés.

CHABLIER, JEAN.

Voy. J. SCABELLER.

CHABOUS, BARTHÉLEMY.

30 octobre 1583. Barthelemy Chabous, imprimeur, est témoin du mariage de Marie Bourricand, sa nièce, avec Anthoine Laurens. Voy. ANT. BOURRICAND.

CHAFFARON, BENOIST.

Octobre 1561. Benoît Chaffaron, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Henry Mornay, imprimeur. Voy. HENRY MORNAY.

CHAMARIER, PIERRE.

Pierre Chamary, imprimeur et tavernier. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

Pierre Chamary, imprimeur, propriétaire d'une maison dans la rue du Puits-Pelu. [*Nommées de 1551*. CC. 45, A.L.I.]

20 janvier 1556. Pierre Chamarier, m^{e} imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Bonaventure Boyrard avec Jane Mellaut, dit Guigo, fille et héritière de feu Jehan Mellaud, dict Guigo, de Tassin, procédant de l'autorité d'Etiennette Guigo, sa mère, et de Jean Rolachon, son beau-père. [*Langlois, not.*, *Ins. don.*, vol. V, A.L.]

12 février 1556. Julienne Nailhat, veuve de Guillaume Clerc, en son vivant affaneur, pour s'acquitter envers honnête Pierre Chamarier, imprimeur, citoyen de Lyon, de la somme de trois vingt dix huit livres 17 s. 2 d. à laquelle Julienne Nailhat et feu Guill. Clerc, son mary, étaient tenus envers ledict Chamarier par deux obligations

reçues en 1554 et 1556 par le même notaire, vend audict Chamarier, au prix de 91 livres 10 s. 2 d. tout le reste et résidu d'une maison, haulte, moyenne et basse, sise rue Raisin, qui fut de G. Clerc, de laquelle ledict Chamarier en a cy-devant acquis une partie d'iceux mariés Clerc. Denis Giraud, imprimeur, et Me Jehan Marrel, correcteur d'imprimerie, témoins. [*Peronet, not., Ins. aliên.* vol. XXVI, A.L.]

28 mai 1559. Pierre Chamarier, imprimeur, demeurant à la Guillotière, est témoin de la donation faicte par Jeanne Mestral, fille de feu Claude Mestral, et femme de Michel Masse, bolangier, à son dict mari. L'acte est passé en la maison de Pierre Chamarier. Jehan Chamarier, son fils, en est aussi témoin. [*Peronet, not., Ins. don.*, vol. XXII, A.L.]

CHAMPS, JEAN.

Jean Champs, imprimeur, taxé à 60 sous en 1503. [CC. 113, A.L.I.]

Probablement Jeannot de Campis ou des Champs.

CHAMPS, JEANNOT DES.

Voy. J. DE CAMPIS.

CHANER, JEAN.

4 novembre 1543. Jehan Chaner ou Chaney, libraire, est témoin du contrat de mariage de Benoît Girard avec Antoinette Guillard. Voy. A. GUILLARD.

* CHANNEY, JEHAN DE.

CHAPELLE, CLAUDE.

25 janvier 1570. Claude Chapelle, libraire, est témoin du contrat de mariage de Pierre Roussin, me impr. Voy. P. ROUSSIN.

23 novembre 1570. Claude Chapelle, md libraire, a requis Philippe Tinghi, tant en son nom que comme représentant des héritiers Junte, de lui payer la somme de 100 livres, montant d'une lettre de change, à lui souscrite par P. d'Albagny, de la Rochelle. Tinghi reconnaît que la lettre lui a déjà été présentée à la Noël dernière

mais qu'il n'a pas voulu l'accepter et qu'il la refuse encore. Symphorien Beraud, témoin. [*Delaforest, not.*, A.N.]

25 janvier 1573. Contrat de mariage de Claude Chapelle, m^d libraire, fils naturel et légitime de Christophe Ravaud *(sic)*, m^d habitant St Symphorieu le Chastel, et de Alix Chappelle, émancipé par son dict père, avec Bartholomée de Communes, fille naturelle et légitime de Jean de Communes, citoyen de Lyon et de feue Philippe Delarue. Dot de la future, 3000 livres, 2 robbes et 2 cottes nuptialles, y compris 2000 livres et 2 robbes et cottes qui lui ont été léguées par ladite Philippe Delarue, par testament. [*Ibid.*]

23 février 1573. Quittance d'une partie de cette dot (1500 livres), donnée par Cl. Chapelle à son beau-père. Acte passé en la maison de G. Rouville, qui est témoin. [*Ibid.*]

31 mars 1573. Claude Chapelle est témoin du contrat de mariage de Jean de Communes, son beau-père, avec Philiberte de Montcenys, veuve d'Antoine Delonoy, quand vivait m^d changeur à Lyon. G. Rouville, témoin. [*Ibid.*]

25 octobre 1574. Claude Chappelle est témoin de la déclaration faite par G. Rouville, relativement à diverses balles de parchemin, envoyées à Jacques Anello, de Naples. [*Ibid.*]

7 juillet 1584. Claude Chappelle est témoin du contrat d'apprentissage de Maurice Malicieux. Voy. M. MALICIEUX.

CHAPOTIN, CRESPIN.

6 février 1588. Crespin Chapotin, marchand vendeur de livres, est témoin du contrat d'apprentissage passé par Gribolly, père, pour son fils. Voy. GRIBOLLY.

CHAPPEAU, JEAN.

22 juin 1581. Mye Chrestien, femme séparée de biens de Jean Chappeaux, libraire à Lyon, confesse avoir eu et reçeu de Charles Pillehotte, relieur de livres à Lyon, trois robbes et deux cottes drapt noir et rouge, lesquelles led^t Chappeau a cy devant baillées par asseurance de debtes faictes envers led^t Pillehotte et ce suyuant accord qui a esté faict par Mrs Jehan Barallon et Jacques Burgin, conseillers en la Seneschaussée. [*P. Combet, not.*, A.N.]

CHAPPELET, CLAUDE.

1595

— Antidota evangelica contra horum temporum hæreses..... authore Thoma Stapletono. Lugduni, sumptibus Cl. Chappelet, 1595. 2 vol. in-8.

Bibl. de Nantes, *Théologie*, 3.776.

L'indication du catalogue de la Bibl. de Nantes est insuffisante et peut faire croire que Cl. Chappelet est Lyonnais, il faut la rectifier ainsi :

Lugduni, sumptibus Claudii Chappelet, Bibliopolæ Parisiensis, via Jacoba, sub signo Unicornis, 1595. [A la fin :] Lugduni, ex typographia Hæredum Petri Roussin. CIↃ.IↃ.XCV.

Voy. héritiers de P. ROUSSIN, 1595.

Communication due à l'obligeance de M. P. Morin, conservateur de la bibliothèque de Nantes.

CHAPPERON, PIERRE.

7 février 1570. Pierre Chapperon, libraire, confesse avoir reçu en plusieurs fois, de Barthelemy Bilard, laboureur à la Magdeleine, mandement de Beschevellain, la somme de 50 livres. [*Delaforest, not.*, A.N.]

26 juillet 1578. Pierre Chapperon, m[d] libraire, donne à Françoise Guynet, fille de feu Claude Guynet quand vivoit maçon, à présent chambrière et apprentisse en la maison dudit Pierre Chapperon, Anthoine Guynet, son frère, chandellier, acceptant pour elle absente, 33 écus et 1/3 d'écu d'or sol et une robbe et cotte de bon drapt, laquelle somme ledict Chapperon promet et s'engage bailler et délivrer à Françoise Guynet aussitôt qu'elle aura parachevé son temps conformément au pacte d'apprentissage reçu par M[e] Balmas, not. à Lyon. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

26 juillet 1578. Pierre Chapperon confesse avoir reçu de Jacques Delours, m[e] imprimeur, la somme de 8 écus d'or à compte de plus grande somme qu'il lui doit suivant obligation passée par M[e] Barauld, not. [*Ibid.*]

26 juillet 1578. Pierre Chapperon, libraire, reconnaît devoir à Jacques Coste, sergent royal, et à Jacques Delours, m[e] imp[r], la

somme de 6 écus d'or sol, remboursable la deuxième semaine de la foire d'aout. [*Ibid.*]

CHAPPON, CLAUDE.

Claude Chappon, imprimeur, taxé en 1533-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

CHAPPUIS, GABRIEL.

16 juillet 1581. Gabriel Chappuys, prélecteur de l'imprimerie, est témoin d'une quittance donnée par Françoise de Combes, veuve de feu Loys Cloquemin, libraire de Lyon, tutrice et curatrice de ses enfans, héritiers sous bénéfice d'inventaire dudict Cloquemin. Voy. L. CLOQUEMIN.

Gabriel Chapuis, originaire de Touraine, habita à Lyon jusqu'en 1583, époque à laquelle il alla se fixer à Paris. Il est l'auteur fort connu de nombreuses traductions.

CHAPPUIS, JEAN.

Jean Chappuis, revendeur de livres, imposé à 12 sous 6 deniers en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

CHAPUIS, FRANÇOIS.

François Chapuis, fondeur de lettres d'imprimerie. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

CHAPUIS, FRANÇOIS.

François Chapuis, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

CHAPUIS, dit LANDORE, PHILIBERT.

[*Circa 1550*]. Philibert Chapuis, dit Landore, imprimeur, prête sa maison pour le contrat de mariage de Pierre Dieulefit, fondeur de lettres d'imprimerie.

17 mai 1556. Philibert Chappuys, imprimeur, est témoin du testament de Barthélemy Frein, m^e imp^r. Voy. B. FREIN.

CHARBONNEL, JEAN.

Jean Charbonnel, imprimeur, logé en la maison de Jean Greyffet, potier d'étain, rue de la Rotisserie. [*Nommées de 1516-1517.* CC. 32, A.L.I.]

CHARLES, BENOIST.

7 juillet 1555. Testament de Benoist Charles, imprimeur, fils de Jean Charles, maçon de Chevrières, paroisse de Forez. Eslit sa sépulture au cymetière de l'Eglise St Nyzier, donne à Jehan Charles, son frère, la somme de 6 livres; institue héritière universelle Benoiste Dolomieu, sa femme. Antoine Molandier et Loys Ramar dict le Mort, imprimeurs, témoins. [*Vérand, not.*]

* CHARRETIER, dit S^{t} PIC, JACQUES.

CHARRETIER, JACQUES.

22 août 1579. Noble Claude Guerin loue, au prix de 6 écus d'or par an, à Jacques Charretier, c^{on} imp^{r}, une chambre et arriére chambre ayant regard l'une, rue Paradis et l'autre, sur les esgalleries des membres de la maison que le s^{gr} Guerin possède rue Paradis. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

CHARRETIER, NICOLAS.

21 septembre 1579. Nycollas Charretier, c^{on} imprimeur, loue à Pierre Gotard, imp^{r}, deux chambres hautes. Voy. P. GOTARD.

11 juillet 1580. Nicolas Charretier et Pierre Charretier, son fils, c^{ons} imp^{rs}, paient à Jean Jolly, m^{e} imp^{r}, la somme de 38 écus d'or, à laquelle ils ont été condamnés envers lui. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

30 juillet 1584. Nycollas Charretier loue, pour 2 ans, au prix de 2 écus d'or sol et 2/3 d'écu, à Suirin, tailleur d'habits, une chambre sur le devant, au premier étage de la maison ou pend pour enseigne *le Fourtin,* au devant de N^{e} D^{e} de Confort. [*Ibid.*]

CHARRETIER, PIERRE.

29 octobre 1579. Antoinette Rochette, veuve de Jean Mandy, quand vivoit tixotier, et à present femme de Pierre Charretier, c^on imp^r, tant en son nom que comme tutrice d'Estienne, Philippa et Jean Mandy, ses enfans, d'une part, et Loys Guillermet, boulanger à Lyon, d'autre part ; ce dernier se faisant assister d'Antoine Ballefin, tailleur d'habits, ont accordé par écrit ainsi qu'il suit : assavoir que bonne paix, amour, union, concorde sera et demeurera, dores et quant entre les partyes, renonce au procès entamé, et pour tous despens et dommages intérêts auxquels ladicte Rochette et ses enfans pourroient avoir droit à raison du prétendu homicide commis par Guillermet sur la personne de Mandy, 1er mari de la requérante, Ballefin s'engage au nom de Guillermet, absent, à payer une somme de 10 écus d'or. Acte passé en la maison de Nicolas Guerin, m^e imp^r, qui est témoin. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

11 juillet 1580. Voy. l'acte de même date à NICOLAS CHARRETIER.

16 février 1581. Quittance de deux écus d'or sol donnée à L. Guillermet, boulanger à Lyon, par Anthoinette Rochette, veuve de Jehan Mandy, à présent femme de Pierre Charretier, c^on imp^r. [*Ibid.*]

CHARRETON, GUILLAUME.

Guillaume Charreton est un des imprimeurs qui, dans la nuit du 13 juin 1524, attaquèrent le piquet du guet pour lui enlever Guillaume Sarron. Voy. G. SARRON.

CHARRIN, BENOIT.

Benoît Charrin, fondeur de lettres d'imprimerie, taxé à 10 livres en 1575. [CC. 276, A.L.I.]

27 juillet 1581. Gabrielle Delorme, veuve de feu Benoist Charrin, quand vivoit fondeur de lettres d'imprimerie, tutrice de ses enfants, met son fils Jean en apprentissage chez Jacques Roussin. Voy. J. CHARRIN.

13 novembre 1581. Gabrielle Delorme, veuve de feu B. Charrin,

quand vivoit fondeur de lettres d'imprimerie, loue à Philippe Ogier, habitant de la Bégude et de Fezin en Dauphiné, une maison et jardin situés audit lieu de la Bégude, au prix de 3 écus d'or sol par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

10 juillet 1582. Robert Dauvin, m^e^ maçon juré de Lyon, confesse avoir reçu de Claude Bourcycaud, imp^r^ à Lyon, tuteur, et au nom des enfants et héritiers de B. Charrin, en son vivant fondeur de lettres d'imprimerie, la somme de 200 écus d'or sol qu'il avoit mis en mains de Gabrielle Delorme, sa femme, mère desdicts mineurs quand il la print en mariage et ce suivant l'accord entre eulx faict le 27 avril dernier. [*P. Combet, not.*, A.N.]

Même jour. Gabrielle Delorme, femme de R. Dauvin, confesse avoir reçu de Cl. Bourcycaud (même qualité que ci-dessus), la somme de 166 écus d'or pour légat faict par ledict feu Charrin à icelle Gabrielle Delorme, sa femme, tant en argent que meubles, laquelle somme elle dit avoir employée en l'achapt d'une maison, rue Paradis, laquelle lui a coustée 233 écus et un tiers d'écu d'or. [*Ibid.*]

Même jour. Lesdicts Dauvin et G^elle^ Delorme, et Claude Bourcycaud, tuteur, ont faict les pactes suivants : assavoir que lesdicts mariés Dauvin promettent de nourrir de bouche Loyse Charrin, l'une des filles dudict feu Charrin pendant 2 ans, pour laquelle nourriture C. Bourcicaud abandonne aux mariés Dauvin l'usufruict de trois chambres hautes y compris le grenier et la moitié d'une cour appartenant aux héritiers Charrin, situés en rue Paradis pour le même terme. Boursicaud l'habillera. [*Ibid.*]

Même jour. Claude Boursicaud reconnaît avoir reçu de G^elle^ Delorme, relaissée dudict Charrin, tous les biens desdicts enfants mineurs, montant à la somme de 541 écus d'or et un tiers d'écu tant en argent qu'obligations, sans comprendre les membres de maison que ledict Charrin possédait en rue Paradis, consistant en 3 chambres haultes et une moytié de cour. Catherin Basset et Gabriel Pailly, imp^rs^, témoins. [*Ibid.*]

17 mai 1583. Claude Boursicaud, m^e^ imp^r^, tuteur des enfants et héritiers de B. Charrin, confesse avoir reçu de Basile Bouquet et d'Etienne Brignol, m^es^ imp^rs^, cent écus d'or sol auxquels ils étaient tenus tous deux ensemble vis à vis de Gabrielle Delorme, relaissée dudict Charrin, par oblig. reçue Me Gregoyre, not. à Lyon le 21 avril 1582. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

5 mai 1584. C. Boursicaud (même qualité), confesse avoir reçu des mêmes la somme de 120 écus d'or et un tiers d'écu pour solde de la somme de 221 écus et un tiers d'écu qu'ils devoient à ladicte Delorme. [*Ibid.*]

CHARRIN, JEAN.

27 juillet 1584. Gabrielle Delorme, veuve de feu Benoit Charrin quand vivoit fondeur de lettres d'imprimerie, tutrice de ses enfants, met son fils Jehan en apprentissage pour 4 ans, chez Jacques Roussin, m^e impr. Antoine Pillehotte, Pierre Bernard, libraires, Claude Boursicaut, imprimeur, témoins. [*P. Combet*, A.N.]

6 septembre 1584. Testament de Jean Charrin, imprimeur, fils de Benoist Charrin, quand vivoit fondeur de lettres d'imprimerie, débille de sa personne par la maladie dans laquelle il est détenu, veult estre ensepvely dans l'Esglise du couvent de N^e D^e de Confort, au tombeau de son feu père et de ses prédécesseurs, parents et amys trespassés, s'en remet pour ses frais funéraires à la discrétion de Gabrielle Delhorme, sa mère; lègue à l'Aumône Générale un écu et 2/3 d'écu or sol; institue pour héritiers universels, Gabrielle Delhorme, sa mère, pour moitié, et Pierre, Loys et Anthoinette Charrin, ses frères et sœur, pour l'autre moitié. Témoins, Claude Boysserat, m^d papetier, Guill. Testefort, imprimeur, Jacques Erminet, papetier. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

CHASSELAY, PIERRE.

5 février 1578. Claudine Jullien, femme de Pierre Chasselay, imprimeur, confesse devoir à Jacques Vallentin, m^d millanois, la somme de six écus et 2/3 d'écu or sol, payable à la foyre de Paques. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

*CHASTAING, dit DAUPHIN, PIERRE.

CHASTENAY, LOUIS.

Louis Chastenay, fondeur de lettres d'imprimerie. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

Louis Chastenay, fondeur de lettres, imposé à 12 deniers 22 sous. [*Taxes de 1545-1554.* CC. 144, A.L.I.]

CHASTILLON, MICHEL.

20 septembre 1557. Michel Chastillon, imprimeur à Lyon, et Mie Roybet, veuve de feu Barthelemy Frein, en son vivant m[e] imp[r] audict Lyon, icelle Mie Roybet, de l'autorité et voloir de Loyse Berou, sa mère, présente, ont promis, juré se prendre l'un l'autre en vray et léal mariage, en faveur duquel Mye Roybet, se disant maitresse de ses droicts, donne audict Michel Chastillon tous ses biens meubles et immeubles, à la condition de nourrir de despences de bouche avec eulx, ladicte Loyse Berou et icelle entretenir, habiller et chausser de tous habits et chaussures necessaires bien honnestement selon son estat. Ladicte Loyse sera tenue travailler son pouvoir et convertir toutes ses œuvres spérables au prouffict de ladicte Mye. Mathurin Bérard, correcteur d'imprimerie, Estienne Symonot, Pierre Sarrazin, Estienne Couchard, Imbert Brachet et François Martin, imprimeurs, témoins. [*Pierre Bouchard, not. Ins. don.*, vol. XII, A.L.]

3 janvier 1557 [1558 N.S.]. Mye Roybet, veuve de feu Michel Chastillon en son vivant imprimeur, épouse Benoit Poncet. Voy. B. PONCET.

* CHAUSSARD, BARNABE.
* CHAUSSARD, BENOIST.
* CHAUSSARD, FRANÇOIS.
* CHAUSSARD, veuve de BARNABE.

CHAUVIN, ARTUS.

1562

— Les ordonnances ecclésiastiques de l'église de Genève, item l'ordre des Echoles. *Lyon, Artus Chauvin, 1562.* In-8.

B. I., 1507, d'après Senebier, *Hist. litt. de Genève.*

CHAVARIER, PIERRE.

Pierre Chavarier, imprimeur, taxé en 1535. [*Com. de M. Rondot.*] Voy. CHAMARIER.

CHAYSE, AMY.

4 novembre 1543. Amy Chayse ? (lecture douteuse) est témoin du contrat d'Antoinette Guillard, fille d'Antoine Guillard, libraire. Voy. A. GUILLARD.

CHESNEAU, GUILLAUME.

16 février 1587. Guillaume Chesneau, libraire, est témoin de l'accusé de réception de l'inventaire des marchandises de feu Charles Pesnot, donné par J. Bapt. Regnaud à P. Landry, tuteur des héritiers Pesnot. Voy. J. B. REGNAUD.

16 avril 1587. Guillaume Chesneau, libraire, est témoin d'une obligation souscrite à B. Honorat par G. Vienois, libraire de Moulins. Voy. B. HONORAT.

11 décembre 1587. G. Chesneau, libraire, est témoin d'une obligation de 2 écus deux tiers souscrite par un menuisier à Madeleine de Portunariis, pour vente et délivrance de bled. [*P. Combet, not.*, A.N.]

CHEVALIER, ANDRE.

1er juillet 1598. André Chevalier, imprimeur, loue une chambre dans une maison de la rue Thomassin. [*Buirin, not.*, A.B.]

CHEVALLIER, AYMON.

Aymon Chevallier, imprimeur, taxé en 1533. [*Com. de M. M.-C. Guigue.*]

12 mai 1544. Gatan Gomez, marchand fréquentant les foyres de Lyon, s'engage à transporter pour la Noël prochaine, à Medina del Campi, six tonneaux et trois tonnelets de lettres d'imprimerie et de papier, moyennant la somme de 9 écus d'or qu'Aymon Chevalier, imprimeur, promet lui payer à la réception de la marchandise à Médina. [*Com. de M. V. de Valous.*]

CHEVALLIER, BERTRAND.

Bertrand Chevallier, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

16 août 1554. Bertrand Chevallier, imprimeur, est témoin d'une vente faite par Antoine Delert, imprimeur. Voy. A. Delert.

CHEVALLIER, LOYS.

Loys Chevallier, imprimeur, taxé en 1506. [*Com. de M. Rondot.*]

CHEVALLIER, MICHEL.

26 avril 1600. Michel Chevallier, libraire, est témoin d'un acte par lequel Drivonne Rouville s'engage à payer une somme de 2.877 écus 14 s. 11 d. à Michel Particelli. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

CHEVALLIER, PIERRE.

Pierre Chevallier, imprimeur, taxé en 1529-1539. [*Com. de M. Rondot.*]

CHERBY, PIERRE.

Pierre Cherby, imprimeur, taxé en 1506. [*Com. de M. Rondot.*

CHERPIN, LOUIS.

1559-1562. Le bureau de l'Aumône place Guillaume Pacquet en apprentissage pour deux ans, chez Louis Cherpin, relieur de livres. Voy. L. Pacquet.

CHEVRIER, JEHAN.

20 avril 1598. Jehan Chevrier, c^on^ imp^r^, confesse devoir à Truphemus Merle, c^on^ imp^r^, la somme de 2 écus d'or et 2/3 d'écu pour prêt. Jacques Cousturier, imp^r^, témoin. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

CHIARDI, ANTOINE.

27 juillet 1589. Antoine Chiardi, libraire, est témoin d'une quittance donnée par Guyot de Masso, receveur des deniers de la ville à Laurent de Lentelle, libraire, pour fourniture de papier et registres faite à la douane de Lyon pendant le trimestre précédent. Signature, *Antonio Ciardi.* Voy. Lentelle.

CHOLLET, ETIENNE.

28 octobre 1588. Etienne Chollet, corepteur (correcteur) en l'imprimerye, est parrain de Pierre Roussin. Voy. P. Roussin.

CHOQUENOT, NICOLAS.

1598

— Directoire des Confesseurs, tres brief par lequel, tant le Confesseur que le Penitent, pourront se regler a bien parfaire et accomplir ce qui est de leur devoir au Sacrement de Penitence, compose en latin, par R. P. Polanc, et mis en françois par N. D. S. Plus le Sommaire des Pechez et cas de conscience, recueilly des Docteurs Theologiens Canonistes; par M. Guillaume Gazet. *Lyon*, *Nicolas Choquenot*, *1598.* In-16.

Backer et Sommervogel, II, 2046.

CHOSIO, JEAN.

Jean Chosio, imprimeur. [*Nommées de 1515-1538.* CC. 26, A.L.I.]

CHOT, PIERRE.

Pierre Chot, c^on imp^r, reconnaît avoir reçu de M. le Contrerolleur Chollier, absent, Gabriel Larona, commis, stipulant pour lui, la somme de 15 écus d'or adjugée audict Chot, par provision et sans préjudice de ses droits contre ledict Chollier. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

* CHOUET, JACQUES.

CIDRAT, JACQUES.

Jacques Cidrat, imprimeur, imposé à 32 sous en 1503. [CC. 113, A.L.I.]

CISSET, JACQUES.

1537-1538. Payement à Jacques Cisset, relieur, de la somme de 8 livres 15 s. t. pour avoir relié sept gros papiers des actes du Consulat et couvertz de peaux rouges. [CC. 901, A.L.I.]

* CITOYS, JEAN.

CLAMPS, JEAN.

Jehan Clamps, impr allemand, taxé en 1498. [*C. de M. Rondot.*]
Jean Clamps, imprimeur, taxé en 1507. [CC. 244, A.L.]

CLAUDE.

Claude, imprimeur, habite dans la maison de Loys Tézé, drapier. [*Nommées de 1493.* CC. 6, A.L.]
Claude, impr, taxé en 1493. [CC. 221.] *(Com. de M. Rondot.)*

* CLAUSO, JOANNES DE.

CLAVEL, CLAUDE.

24 mars 1570. Claude Clavel, con impr, afferme son fils Benoist Clavel à Antoine Grange, tixotier, pour apprendre l'art et métier de tixotier. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

23 mars 1578. Claude Clavel, imprimeur, confesse devoir à Benoist Thollon, deux écus et un tiers d'écu d'or sol pour reste de la vente et délivrance d'une table avec ung banc et ung chaslit à pavillon le tout boys de noyer qu'il a reçus. [*Ibid.*]

19 juin 1578. Jean Fenoillet, tailleur d'habits, agissant comme commissaire aux biens des héritiers de feu Osé, ancien imprimeur, loue, pour un an, au prix de 3 écus d'or sol, à Claude Clavel, con impr, une chambre haute, sur le devant, au 3me étage d'une maison sise en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à Ne De de Confort, appartenant ausdits héritiers. [*Ibid.*]

22 juillet 1580. Claude Clavel, con impr, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Ibid.*]

14 octobre 1582. Estienne Dumas, affaneur, loue, pour un an, au prix de 4 écus d'or sol, à Claude Clavel, con impr, une chambre haute sur le devant, au 3me étage, d'une maison sise en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à Ne De de Confort. [*Ibid.*]

22 novembre 1584. Estiennette de Virieu, de Virieu en Daulphiné, à présent demeurant à Lyon, laquelle saichant et de son bon gré, considérant les bons et agréables services que luy ont esté par cy devant faicts, par honneste he Claude Clavel, con impr, et même pour l'avoir nourrie et couchée en sa chambre d'habitation et aussi pour l'auoir faict sienne en la malladie en laquelle elle est à présent déte-

nue, la dicte Estiennette de Virieu, non point forcée, séduicte, ni instruicte, mais de sa franche et libéralle voullanté, car ainsi faire lui plaist, au cas ou ladicte Etiennette viendrait à décédder, baille cedde, quitte, remet et transporte par perpétuelle et irrévocable donnation, audict Clavel ici présent, acceptant et remerciant, tous et ung chascun des biens, droicts, meubles et immeubles... et cas addavenant ou elle viendrait à se guérir de la présente maladie, elle baille audit Claude Clavel vingt écus d'or sol pour récompense et paiement. Jacques de la Planche, Estienne du Rosne, Mérauld Payraud et Pierre Boursicaud, imprimeurs, témoins. [*Ibid.*]

20 septembre 1586. Loyse Biere, veuve de feu Jehan Ferrant, quand vivoit fondeur de lettres d'imprimerie, fait une donation à Claude Clavel, c^on impr. Voy. JEHAN FERRANT.

27 janvier 1591. Claude Clavel est témoin du contrat de mariage de Pierre Bergier, c^on impr, avec Pernette Autellier. Voy. P. BERGIER.

* CLEIN, JEAN.

CLEMENCE, ABEL.

— La racine, source et fondement des Anabaptistes ou rebaptisez de nostre temps. Avec réfutations des argumens principaux, par lesquels ils ont accoustumé de troubler l'Eglise de Nôtre S. J. C. et séduire les simples par Guy de Brès. *S. l. (à Lyon) chez Abel Clemence, 1565*. In-8.

S. B., I, 170.

A. Clémence est-il Lyonnais ?

CLEMENSON, LAURENT.

Laurent Clémencin, relieur, taxé pour ses meubles et industrie à 16 sous 8 deniers en 1571-1574. [CC. 147, A.L.I.]

13 mars 1572. Laurens Clémenson, relieur de livres, taxé à XVI s. VII d. [CC. 1197, f° 63 v°, A.L.]

Laurent Clémenson, relieur, taxé à V sols en 1575. [CC. 275.]

CLERC, PIERRE.

Pierre Clerc, libraire, habite « depuys l'Erberie tirant jusques à Sainct-Pierre, passant par la boucherie ». [*Nommées de 1493*. CC. 7, A.L.I.]

Pierre Clerc, libraire, taxé en 1493. [CC. 221, A.L.]

Pierre Clerc, libraire, imposé à 25 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

CLESINET, LOYS.

1593

— COMMENTAIRES || DE || MESSIRE || BLAISE DE MONT- || LUC, MARESCHAL || DE FRANCE. || Diuisés en deux Tomes. || *Où sont descrits les combats, rencontres, escarmouches, batailles, || sieges, assauts, escalades, prinses, ou surprinses de villes & pla- || ces fortes, deffences des assaillies & assiegées, auec plusieurs au- || tres faicts de guerre signalez & remarquables, esquels ce || grand & renommé guerrier s'est trouué durant cinquante cinq || ans qu'il a porté les armes, ensemble diuerses instructions qui || ne doivent estre ignorées de ceux qui veulent paruenir par les || armes à quelque honneur, & sagement conduire tous exploicts || de guerre.* || Le tout nouuellement reueu & corrigé, auec Tables || des principales matieres y contenues. || TOME PREMIER. [M.] A LYON, || POVR LOYS CLESINET. || M.D.XCIII. 2 vol. in-8.



Marque de LOUIS CLÉSINET

Tome I, 8 ff. lim, 277 ff. chiff. et 11 ff. n. chiff. pour la table.

Les ff. lim. renferment : un avertissement « A la noblesse de Gascongne. » « Le libraire au lecteur, » épître datée de Lyon, le 1er may 1593 et un bois représentant une épée avec la devise de Moniluc : *Deo duce ferro comite.*

Tome II, 256, ff. chiff. et 8 ff. n. chiff. pour les tables. Les ff. 235-256 contiennent de nombreuses pièces de vers latins, grecs et français, sur Montluc et sa famille par FLOR. RÆMONDUS, *senat Burdegal.*, STEPHAN MANIALDUS, J. DU CHE., *evesq. de Condom*, GODEFRIEDUS MALUINUS, *Regius Burdigalæ senator*, EMANUEL DU MIRAIL, *senat. Burdig.*, MARC MONERIUS, P. DE BRACH, IO. CUJONIUS, I. DU C. E. DE C. et F. R.

Dans sa notice sur l'*Etablissement de l'imprimerie en Vivarais*, p. 6, M. Vaschalde indique les *Commentaires de Montluc* comme imprimés à Tournon et attribue à

Thomas Bertrand la marque reproduite ci-dessus. Cette marque figure, en effet, sur le titre d'un volume imprimé à Tournon en 1616, pour Robert Reignaud (Voy. *même notice*, p. 18). Que par la suite, en 1616, elle soit devenue la propriété d'un libraire de Tournon, c'est bien possible, mais en 1593 elle appartenait à Loys Clésinet, libraire lyonnais, qui a daté de Lyon son épître aux lecteurs et qui de plus a fait imprimer son ouvrage par Thibaud Ancelin, un autre Lyonnais. Les deux bandeaux aux initiales T. A. et le fleuron des ff. lim. 2, 4 et 8 du tome I en sont la preuve.



Fleuron de TH. ANCELIN, n° 1.



Bandeau de TH. ANCELIN, n° 1.



Bandeau de TH. ANCELIN, n° 2.

Voy. TH. ANCELIN.

* CLOCHES, THOMAS DE.

* CLOQUEMIN, ABRAHAM.

* CLOQUEMIN, LOUIS.

CLUNY, AIME DE.

Aimé de Cluny, libraire, tient à louage, au prix de 4 livres 17 sous 6 deniers, le tiers de deux maisons appartenant à Claude Champier. [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Aimé de Cluny, libraire, locataire de la maison de Claude Champier, en rue du Temple, ses meubles et pratiques estimés 37 livres. [*Nommées de 1493*. CC. 9, A.L.I.]

Aimé de Cluny, libraire, imposé à 15 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

COCCARD, PIERRE.

30 mars 1586. Contrat de mariage de Mathieu Pancier, fondeur de lettres d'imprimerie, avec Anne Coccard, fille de feu Pierre Coccard, quand vivoit c^{on} imprimeur, de l'autorité, congie et licence d'Antoinette Soniere, sa mère. Voy. MATHIEU PANCIER.

Antoinette Sonière, veuve de Pierre Coccard, se remaria la même année avec Gédéon Mégret. Voy. GÉDÉON MÉGRET.

COCHARD, BARTHELEMY.

28 janvier 1559. Contrat de mariage de Barthelemy Cochard, imprimeur, fils de feu Loys Cochard, en son vivant maître imprimeur, avec Claudine Barricaud. Claude Germain, Mathieu Bernard, imprimeurs, témoins. [*Claude Papon, not.*]

1561

— Angeluz de Perusio super infortiato. *Lugduni, 1561*. [A la fin :] *Lugduni, excudebant Stephanus et Bartholomeus Couchardij*. Fol. goth.

Voy. COMPAGNIE DES LIBRAIRES, 1561.

COCHARD, ETIENNE.

Étienne Cochard, imprimeur, frère et associé de Barthélemy Cochard.

20 septembre 1557. Etienne Couchard, imprimeur est témoin du contrat de mariage de Michel Chastillon. Voy. M. CHASTILLON.

5 mai 1560. Étienne Cochard, imp^{r}, est témoin d'un prêt fait à Antoine Dupin, velloutier, par Jean Damé, orfèvre. Voy. BARTH. COCHARD et COMPAGNIE DES LIBRAIRES, 1561.

COCHARD, LOUIS.

Loys Cochard, maître imprimeur. Voy. BARTHELEMY COCHARD.

31 juillet 1564. Contrat de mariage de Loyse Dhulin, veuve de Loys Cochard, en son vivant maître imprimeur, avec Pierre Ruyet,

maçon. Elle se constitue en dot 100 livres tournois et des meubles [*Peronet*, *not.*, A.N.]

COLLOMBET, CLAUDE.

9 avril 1583. Claude Collombet, de S[t] Michiel en Morienne, s'est affermé comme apprentif à hon. h. Jacques Roussin, m[t] imprimeur, pour trois années entières. [*P. Combet*, *not.*, A.N.]

COLLON, JEAN.

1557. Les recteurs de l'Aumône placent, pour trois ans, Jean Collon, adoptif de l'Aumône, comme apprenti chez Claude Despréaux, demeurant en la rue Mercière pour lui apprendre le métier d'imprimeur. [E. 9, A.C.]

Ils placent aussi, en qualité de chambrière, Catherine Collon, sœur du précédent, chez Françoise Macabre, femme de Pierre Nater, fondeur d'artillerie.

COLLON, JEAN.

Jean Collon, relieur de livres, locataire de messieurs les Fléards de Grenoble, taxé à 6 écus 15 sous en 1581. [CC. 157, A.L.I.]

COLOMB, JEAN.

8 mai 1588. Baptême de Jean, fils de Jean Colomb, imp[r]. Parrain, Jean Joly, imprimeur. [*Com. de M. Lafaveur.*]

Jean Colomb est probablement le Jean Collon, adoptif de l'Aumône, mis en apprentissage en 1557, chez Claude Despréaux. Voy. J. COLLON.

COLOMBY, PIERRE.

SANS DATE

— Lieux communs et tres elegantes sentences, avec plusieurs comparaisons et similitudes sur une partie d'icelles ausquelz sont comprins les plus beaux traicts dont on peut user en amour. *A Lyon*, *par Pierre Colomby*. S. d. Petit in-12.

B. III, 1074.

COLYNET, EUSTACHE.

24 décembre 1564. Contrat de mariage d'Eustache Colynet, libraire à Lyon, fils de Poncelet Colynet, espicier de la ville de Rheims en Champaigne, avec Clauda Cordier, fille de feu André Cordier, en son vivant jardinier à Lyon, procédant de l'autorité de Guillauma Meilhard, sa mère, veuve de feu André Cordier. Elle se constitue en dot divers objets mobiliers, provenant de l'hoirie paternelle « une coultra, deux linceuls, une table de noyer, ung buffet de sappin à vaisselle », et une maison. [*François Peronet, not.*, A.N.]

* COMPAGNIE DES LIBRAIRES

COMPATER, PETRUS.

Voy. PIERRE COMPÈRE.

COMPERE PIERRE.

Pierre Compère, c^on^ impr^r^, député à l'arrêt de 1544 pour représenter la corporation.

1546-1551. Placement de Jean, fils de Jean Forey, adoptif de l'Aumône, comme apprenti pour cinq ans chez Pierre Compère et Blaise Guido, imprimeurs, en la rue Thomassin. [E. 7, A.C.]

22 avril 1552. Pierre Compère, imprimeur, et Marguerite Mollin, sa femme, vendent à Jehan Dalloz le jeune, et à Gasparde, sa femme, la 5me partie d'un quart de maison leur appartenant, size rue St Catherine. Voy. J. DALLOZ.

1547

— Consumatissimi jurisconsultorum principis et domini Franciscini Curtij Iunioris tractatus feudalis... *Lugduni, apud hæredes Iacobi Giunta, 1547.* [Au v° du f. 24 du répertoire :] *Lugduni, excudebant Petrus Compater et Blasius Guido. Anno restitutæ salutis, 1547.* In-8.

Voy. hérit. JAC. JUNTE, 1547.

— Archidia. super. sexto decre. — Uberrima commentaria nuperrime castigata D. Archidiaconi Bononiensis in sextum decretalium. *Lugduni, apud hæredes Iacobi Giuntæ, 1547.* [Au v° du f. 127 :]



Lugduni, excudebant Petrus Compater et Blasius Guido, 1547. In-fol.

Voy. hérit. JAC. JUNTE. 1547.

CONDIO, LAURENZIO.

Laurent Candie, prélecteur de livre, locataire d'une maison à Mr de Langes, au pennonage Buisson, est taxé à 45 sous en 1581. [CC. 157, A.L.I.]

6 mars 1587. Pierre Molyn confesse avoir reçu comptant de David de Gabiano, md à Lyon, la somme de 13 écus d'or sol et un tiers d'écu pour la vente et délivrance de dix coffres à bahut tournés de cyre noyre pour encoffier les livres de feu Laurenzio Condio, en son vivant correcteur d'imprimerie à Lyon. J. Pillehotte, témoin. [*P. Combet, not.*, A.N.]

CONNESTABLE, NICOLAS.

Nicolas Connestable, imprimeur, taxé en 1529-1538. [*Com. de M. Rondot.*]

* CONRARD, FRANÇOIS.

CONSTABLE, NICOLAS.

Voy. N. CONNESTABLE.

* CONSTANTIN, ANTOINE.

CONVERD, JEHAN LE.

1549

— Deux colloques || *d'Erasme, Traduictz de Latin* || *en Françoys par Cle-* || *ment Marot.* || ❦ || INTITVLEZ, || L'vn Abbatis & Eruditæ, l'autre || Virgo Μίσογάμος. || PLVS, || le Balladin dudict Marot. || *On les vend à Lyon, par* || *Iehan le Conuerd.* || *1549.* Pet. in-8 de 42 ff. n. chiff., sign. a-e par 8.

Au vo du titre deux huitains.

Baudrier.

CORDIER, CLAUDE.

2 janvier 1582. Claude Cordier, con impr, met son frère Laurent Cordier en apprentissage chez un passementier. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

26 juillet 1583. Claude Cordier, natif de Champaigne, à présent c^{on} imp^{r} habitant Lyon, dict et déclare que, ung jour de lundy, il y a aujourd'huy quinze jours, que luy allant travailler de son estat d'imprimeur et comme franc-archier, en la maison de Jaques Rossin, m^{e} imp^{r}, environ les deux heures du matin qu'est la même heure que les compagnons de l'art de l'imprimerie vont travailler, et estant dans la rue de la place Confort tirant en rue Mercière, fust assailly par Guichard Jilleron, dict Petichon (ou Pelichon), m^{e} imprimeur, Claude Roignard, son beau-frère, et ung nommé Lebutor, c^{on} imp^{r} au dict Lyon, à grands coups de pierres, de manière qu'il en fut blessé grandement à la teste d'ung coup de pierre par lesdicts Roignard et Butord jusques à grande effusion de sang et l'eussent tué s'il ne s'en fut enfuy. De manière que, pour raison de ladicte blessure, il est bien mallade et que despuis a toujours esté à l'hospital où il se faict panser de ladicte blessure. Déclare par serment et parolles de vérité que ce sont lesdits Roignard et Bitouard qui l'ont blessé, accompagnés de Petichon, et de laquelle déclaration ledict Claude Cordier a demandé et requis acte. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

CORNATON, ANDRE.

15 août 1581. Contrat de mariage d'André Cornaton, c^{on} imp^{r}, fils de Jean Cornaton, et de Perrine Girard, avec Marion Claudin, servante de Claire, hôtesse de la *Pomme Rouge*. Sa maîtresse lui donne 50 livres t. de dot, et se charge du repas de noce.

CORNATON, CLAUDE.

18 mars 1587. Claude Cournaton, c^{on} imp^{r}, est témoin d'un acte relatif à Thib. Ancelin et Pierre du Boys, correcteur d'imprimerie. Le notaire écrit *Cournaton* et le témoin signe *Cornaton*. Voy. P. du Boys et Th. Ancelin.

CORNEILLE, de Bavière.

Corneille de Bavyère, imprimeur, taxé en 1535-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

CORTOYS, JEHAN.

15 février 1554. Jehan Cortoys, imprimeur, est témoin du tes-

tament de la veuve d'Ant. Molyn, cordonnier. [*Coterau, not., Ins. test.*, vol. XI, A.D.]

COSTAN, JACQUES.

1533-1535. Les recteurs de l'Aumône placent Jacques Costan, adoptif de l'Aumône, en apprentissage, pour cinq ans, chez Etienne Robinet, fils de Grégoire Robinet, relieur de livres, domicilié rue Mercière. [E. 4, A.C.]

COSTE, JEHAN.

Jehan Coste, tailleur d'ystoires, taxé pour ses meubles à 30 livres, mais on a ajouté à la suite de cette mention : « Amodéré, pour povreté, à 24 livres. » [*Nommées de 1515*. CC, 21, A.L.I.]

SANS DATE

Ce liure est plaisant et utile
A gens qui besongnent de l'eguille.
Pour comprendre légerement
Damoyselle bourgoyse ou fille
Femmes qui ont l'esperit agille
Ne scauroient faillir nullement
Corrige est nouuellement
Dung houneste homme par bon zelle
Son nom est Dominique Celle
Qui a tous lecteurs shumilye
Domicile a en Italie
En Thoulouse a prins sa naissance
Mise il a son intelligence
A lamander subtillement
Taille il est totallement
Par Jehan Coste de rue Merciere
A Lyon et consequemment
Quatre vingtz fassons à vrayement
Tous de differente maniere.

In-4, s. d.

Le titre versifié est placé dans un encadrement ; au v°, on lit un avis au lecteur, imprimé en gothique ; suivent 27 ff. contenant 54 planches de patrons de lingerie et de broderie. Jean Coste est le graveur et l'éditeur de ce précieux volume.

S.B., I, 360.

COTEREAULX, JEHAN.

19 novembre 1554. Testament d'Ennemont de Beaulmond, m^d de Lyon. Jehan Cotereaulx, m^d libraire, et Jacques Bauchier, graveur d'histoires, témoins. [*Lyonnet, not.*, *Ins. test.*, vol. II, A.D.]

COTTEREL, DENIS.

Samedy 20 février 1580. Denys Cotterel, c^on imp^r, s'afferme, lui et ses services, à Pierre Michel, maistre imprimeur, pour un an à partir du 1 mars prochain, pour le prix de 12 écus d'or, payables par quart de trois en trois mois; promet servir bien loyalement en toutes choses licites et honnêtes. P. Michel promet le nourrir des despens de bouche, lui fournir couche et logis comme il est de coustume; promet aussi ledit Cotterel de non absenter, ni servir à autre s'il n'y a cause légitime. [*Buirin, not.*, A.C.A.]

COUCHET, JEAN.

11 juin 1556. Jean Couchet, c^on imp^r, est témoin d'un prêt fait par Jean Murier à Louis Besson, tisserand.

15 novembre 1569. Mathieu Girard, orfèvre, lègue à Claudine Gros, sa servante, veuve de Jean Couchet, c^on imp^r, une somme de 5 écus d'or pour lui aider à élever ses enfans. [*Com. de M. de Valous.*]

1577. Conparution, devant le bureau de l'Aumône de Me Jean Grégoire, notaire Royal, « lequel a remonstré que, suyvant ce que lesdictz sieurs, audict nom, l'ont cy devant faict appeler pour raison de ce qu'ils prétendent que l'une de leurs filles, nommée Marie Couchet, laquelle sa femme avoit prinse et affermée pour servante, soit enseincte de sa semence, pour icelle représenter et se voir condempner à l'amende et aultres choses portées par leur requeste, priant lesdictz sieurs recteurs le vouloir traicter le plus doulcement qu'il sera possible, attendu qu'il n'a pas tous les moyens; qu'il leur seroit bien advis. Auquel Grégoire ils ont faict entendre, comme cy-devant, ayant esté advertis que ladicte Couchet estoit enseincte de sa semence et qu'il l'auroit faict sortir de ceste ville pour penser faire évanouir

le faict, ils l'auroient faict appeler pour savoir quelle volunté il avoit pour réparer la faulte, qui estoit grande et énorme, et qu'il avoit faict quelque promesse, ce que, depuis, il aurait différé d'effectuer, qui estoit la cause qu'ils s'estoient plainctz et dolozés à MM. les conseillers eschevins de ceste ville, premiers recteurs de ladicte Aulmosne, lesquelz auroient faict et présenté ladicte requeste, tendante aux fins que dessus. Toutesfois, comme ils sont pitoyables et ne desireroient de le scandaliser, auroient, par la pluralité des voix, deslibéré et résolu d'en accorder avec luy, attendu le bon rapport qui leur a esté faict de sa preud'hommie, en payant pour les pauvres la somme de 50 escuz d'or sol, et qu'il fasse nourrir ladicte Couchet honnestement, jusques elle aura produict le fruit duquel elle est enseincte, et qu'il procurera, par effect, de marier ladicte Couchet et luy payer pour sa dot la somme de 50 escuz d'or sol. Laquelle somme ledict Grégoire a dict estre trop excessive, attendu sa qualité, offrant la somme de 20 escuz sol; et semblable somme il donnera pour le mariage de ladicte Couchet, et qu'il n'avoit moyen de bailler d'avantage, offrant de marier ladicte Couchet, suyvant sa dicte offre. [E. 16, A.C.]

COURNIER, ANTOINE.

21 décembre 1555. Antoine Cournier, fondeur de lettres d'imprimerie, est témoin du testament de Claudine Tallon, veuve de François Juste. Voy. FRANÇOIS JUSTE.

13 avril 1559. Anthoine Cournyer, fondeur de lettres d'imprimerie, est témoin d'une donation réciproque faite par Jehan Montchel, imprimeur, et sa femme. Voy. J. DU MONTCHEL.

13 janvier 1560. Antoine Cournyer, fondeur de lettres d'imprimerie, prête sa maison pour passer un acte de vente dont il est aussi témoin. Voy. PHILIPPE DOULCET.

A. Cornier, fondeur de lettres d'imprimerie, imposé en 1562-1563. [CC. 1110, A.L.I.]

COURT, GABRIEL.

9 mai 1551. Gabriel Court, imprimeur, est témoin du testament de Claude Burgand, espinglier, natif de Montluel, demeurant rue Pierre-Scize. [*Lardellier*, *not.*, *Ins. test.*, vol. IV, A.L.]

COURTAIN, PIERRE.

31 octobre 1555. Pierre Courtain, correcteur en l'imprimerie, est témoin du testament de Claudine Tallon, veuve de François Juste. Voy. F. JUSTE.

29 mars 1572. Pierre Coutain, correcteur, est imposé à 33 s. 4 d. [*Deniers levés pour la subvention générale.* CC. 1197, f° 67 r°. A.L.]

6 mars 1587. P. Cortain, correcteur d'imprimerie, est témoin de l'acte par lequel G. Rouville reconnaît avoir reçu communication de l'inventaire des biens de Charles Pesnot qui doivent être vendus aux enchères. Voy CH. PESNOT et G. ROUVILLE.

COURTON, JEHAN.

7 février 1556. Item, en la mayson de Jean Courton, imprimeur, contenant deux arcz de bouticque, deux estaiges et grenier dessus, les murailles de cors dernier qui sont basties à neuf, la cour entre deux, comprins une petite mayson au devant joignant, que peult valloir 80 livres de revenu, et laquelle avons cottizé à la somme de 26 solz 8 den. pour sa part de ladicte pension qu'il fault payer ausditz relligieux, payables chacun an comme est contenu cy dessus, par ce, icy. 26 s. 8 d. [*Procès-verbal, enquête et taxes sur les maisons concernant la Place Confort et les RR. PP. Jacobins.* DD. non invent., A.L.]

COUSTURIER, FLORY.

16 mai 1577. Florys Cousturier, imprimeur, loue à Guillemette Janollier, une chambre haute de la maison qu'il tient à louage de dame Suzanne Fleux, située auprès de N° D° de Confort. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

25 avril 1582. Florys Cousturier, c^on^ imp^r^, loue à Jacques Jardet, cousturier, un bas de maison sur le devant, des membres d'une maison de M. Pierre Deslaurens, située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N° D° de Confort, au prix de 3 écus et un tiers d'écu d'or sol. [*Ibid.*]

7 août 1583. Florys Cousturier, c^on^ imp^r^, loue pour deux ans, au prix de 3 écus d'or et un tiers d'écu d'or sol, un bas de maison sur le devant joignant la maison ou habite ledit Cousturier. [*Ibid.*]

18 septembre 1589. Michel Lacave, imprimeur, reconnaît devoir à Florys Cousturier, imprimeur, la somme de 3 écus et deux tiers d'écu d'or sol pour le louage d'un bas de maison. [*Ibid.*]

15 juillet 1591. Pierre Deslaurens, notaire à Lyon, loue, pour cinq ans, à Clauda Gervaise, veuve de feu Florys Cousturier, imprimeur, et à Jacques Cousturier, imprimeur, son fils, deux bas de maisons deux chambres au dessus et un petit grenier, ensemble la pie de jardin ou il y a le murier, des membres d'une maison size rue tendant de N^e D^e de Confort à l'Hôtel-Dieu du Pont du Rosne, moyennant le prix de 17 écus d'or sol par an. [*Ibid.*]

COUSTURIER, JACQUES.

Voir l'acte ci-dessus du 15 juillet 1591.

3 juin 1595. Pierre Poncet, laboureur de Ternay en Daulphiné, reconnaît devoir à Jacques Cousturier, c^on impr, cinq bichets bon bled seigle, mesure de Lyon, pour cause de prêt fait par ledict Cousturier, payable à Lyon, à la feste de St Michel Archange prochaine. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

27 avril 1598. Jacques Cousturier, imprimeur, est témoin d'une obligation souscrite par Jean Chevrier, impr, au profit de T. Merle, impr. Voy. J. Chevrier.

* CRESPIN, JEAN I.

* CRESPIN, JEAN II.

* CRESPIN, veuve de JEAN.

CRETON, JEAN.

Jehan Creton, imprimeur. [*Roolle de la cottisacion imposée le 6 octobre 1167 par M. de Birague.* CC. 1173. A.L.I.]

Probablement Jean Ausoult, dit Croton.

CRICO, BASTIEN.

Bastien Crico, imprimeur, taxé le 4 septembre 1529. [CC. 792, f° 6, A.L.]

CROTTON, JEAN.

Voy. Jean Ausoult, dit Crotton.

CROUTHON, JEAN.

Jean Crouthon, imprimeur, taxé en 1581 à 5 écus. [CC. 157, A.L.I.]

CROZET, JACQUES.

Jacques Crozet, libraire, imposé en avril 1544. [CC. 955, A.L.I.]

29 novembre 1544. Jacques Crozet, m^d^ libraire, et Marie Vassine, sa femme, de bon gré, considérant l'affection maritale qu'ils ont et se sont portés durant leur mariage en l'espace d'environ 33 ans et que pendant icelui et leur commun travail, ils ont acquis plusieurs biens, vivant toujours honorablement et paisiblement entre eux comme bons et vrays marys, se voulant partant récompenser l'un l'autre. Crozet donne à sa femme tous ses biens meubles et immeubles et Marie Vassine agit de même. Chacun d'eux se réserve la libre disposition de 200 livres tournois et Marie Vassine se réserve en outre de ses habillements, une douzaine de linceulx, une nappe, deux douzaines de serviettes et ses bagues et joyaux. [*Berthet, not.*, *Ins. don.*, vol. IV, A.L.]

17 janvier 1547. Jacques Crozet, libraire, est témoin au contrat de mariage de Vincent Andrian avec Philiberte Maréchal. Voy. MARÉCHAL.

24 mai 1548. Jacques Crozet donne procuration à A. Maurin, libraire à Toulouse, pour défendre tous droicts qui peuvent lui appartenir au lieu de Montaut, du chef de Pierre Crozet, son père, en son vivant marchand libraire à Lyon.

1552-1558. Payement fait à Jacques Crozet, relieur, par le receveur de la ville de Lyon. [CC. 1004, A.L.I.]

16 mai 1554. Pierre Chaptard, mandataire d'Anthoine Maurin, libraire de Toulouse, remontre à Jacques Crozet, libraire de Lyon, que ledit Crozet à vendu audit Maurin certains biens contenus et mentionnés à l'instrument fait et passé chez Me Pierre Noyer, not. à Lyon, le 12 septembre 1547, et situés tant à Tholoze qu'au lieu de Montaud et ailleurs et tous autres biens et droicts à luy advenus par le décès de ses feus père et mère, pour certaines sommes montant à 7 ou 800 livres et encore 250 livres qu'il a depuis payées. Toutefois il a souffert et souffre pour ces biens plusieurs grands procès, tant

par les sœurs et nièpces dudit Crozet que aultres personnages. A ceste cause, ledit Chaptard prie et requiert ledit Crozet de ratifier et approuver encore la vente. Crozet y consent pour la bonne amitié qu'ils ont heu ensemble et oultre plusieurs bons affaires au train de marchandises dont se sont bien et deuement acquittez les ungs envers les autres et accordez ensemble. Crozet reçoit cependant encore 250 livres et de plus, Chaptard promet à dame Marie Vassine, une robbe jusqu'à quatre aulnes de la valeur de trois livres par chacune aulne. Témoins : Hugues de la Porte dans la maison duquel l'acte est passé et Jehan Viollet, libraire à Lyon. [*J. Brun*, *Ins. alién.*, vol. II, A.D.]

10 septembre 1555. J. Crozet, impr et libraire, est témoin d'un acte passé en sa maison d'habitation rue Mercière. Voy. P. CARTON.

1557-1558. Parties des livres papier, fourniz par Me Jacques Crozet, libraire de Lyon, pour la refve et forayne. [CC. 1052, A.L.I.]

11 juillet 1558. J. Crozet est témoin du contrat de mariage de Jehan du Blanc Buisson, libraire, avec Loyse Thomé. Voy. BLANC-BUISSON.

3 septembre 1558. Testament de J. Crozet, libraire à Lyon, débille de sa personne, gisant au lict mallade, ordonne sa sépulture estre faicte en l'église Ne De des Célestins. Donne et lègue à Claudine Roberget, veuve de feu Léonard, 10 livres tournois plus tout ce qu'elle lui doit par obligation. Item à Jacques de Septgranges, son filliol, pour ses bons et agréables services 50 livres tournois ; à chacun de ses parents 5 sols. Au résidu, institue Marie Vassine, sa femme, héritière universelle. [*Langlois*, *not.*, *Ins. test.*, vol. A.D.]

6 avril 1560. Testament de Marye Vassin, veuve de feu Jacques Crozet, en son vivant libraire, élit sa sépulture à l'église des Célestins, au lieu et tombeau où fut ensépulturé Jacques Crozet, son mary. Donne à Jean Vassin, son neveu, fils de Pierre Vassin, de la paroisse d'Aveissa en Daulphiné, 100 livres ; à Jacques de Septgranges, 50 livres ; à Claude Gland, demeurant avec elle, agé de 8 à 9 ans, fils de Benoist Gland, la somme de 15 livres pour lui faire apprendre un métier ; à Jane Jaco, jardiniere, sa robbe à haut collet de drap noir qu'elle porte tous les jours et son pellisson. Institue pour son héritier universel, Halyn le Prieur, md libraire, et Catherine Vassin, sa femme, nièce de ladicte testatrice, chacun pour moitié. Jacques Huguetan, Thibaud Payan, Philippe Tinghi, Angelin Benoist, mds libraires, Jehan Genevey, maître cartier et Barthélemy Tinghi, libraire, témoins. [*Langlois*, *not.*, *Insti. tes.*, vol. XIII, A.D.]

Jacques Crozet, imprimeur et libraire, fils de Pierre Crozet, demeurait rue Mercière, à l'enseigne du *Maillet d'Argent.*

1543

— Nouveau testament en François, *Lyon*, *J. Crozet*, *1543*. In-32 ? *Revue du Lyonnais*, tome II, p. 152.



Marque de Jacques Crozet.

1546

BIBLIA .|| CONCORDANTIAE in eadem, ex tum Veteri, || tum Nouo Testammento, sacrisq; Canonibus : necnon & ex uinginti || Iosephi De Antiquitatibus, & Bello Iudaico Libris excerptæ. || ANNOTATIONES ex sacris Scriptoribus sumptæ, || & suis quæq; locis, & marginibus conuenientissime dispositæ. || INTERPRETATIONES Nominum Hæ- || braicorum ordine Alphabetico perpulchre digestorum. || INDICES copiosissimi Rerum, ac Sententiarum omnium || utriusque Testamenti : Pluraq; alia ad promptiorem Sacrarum Lite- || rarum captum plurimum conducentia : quæ Lectori Christiano non || minus utilitatis adferent, quam delectationis. [Fig. s. bois.] LVGDVNI, || Apud Iacobum Crozet. || M.D.XLVI [A la fin :] Biblia cum concordantijs..... Accedunt... auctoritates, quas utriusq; iuris professor dñs Ioannes de gradibus concor || dantibus congruisq; apposuit locis. Impressa autem Lu- || gduni : per Relictam Ioannis Crespin Feliciter explicit. || Anno salutis nostre. M.cccccxlvj. In-fol. goth. à 2 col. de 18 ff. lim., 268 ff. chiff. et 18 ff. n. chiff., pet. fig. s. b. dans le texte et nomb. let. ornées.

Titre imp., en r. et n., dans un encadrement représentant, en haut l'Eternel, en bas le Souverain Pontife, à droite et à gauche, six scènes de la création. Au f. 1, six fig. représ. la création. Au f. 21?, coté par erreur 222, grande fig. représ. l'adoration des bergers. On trouve des exemplaires portant la date de 1545 et d'autres celle de 1546. Le chiffre I, imp. en noir, paraît avoir été ajouté postérieurement à la date M.D.XLV imprimée en rouge.

Ly. V., 20035

1550

TESTA- || MENTI || NOVI, || ♣ || EDITIO VVLGATA. [M.] LVGDVNI, || APVD IACOBVM || CROZET. || 1550. In-16 de 248 ff. et 2 ff. blancs, nomb. figures.

Les figures sont l'œuvre de deux et peut-être de trois graveurs différents. Les bois, généralement vieux et usés, ont donné des épreuves détestables.

Baudrier.

1558

— Les cent cinquante Pseaumes du royal prophete David, mis en rithme françoyse par Clement Marot et plusieurs autres bons autheurs, avec le latin de chacun pseaume en marge. *Lyon, Jacques Crozet, 1558*. [A la fin :] *A Lyon, par Jean Pullon, dit de Trin*. In-18. Sans musique.

Bibl. de M. Gaiffe. — Cat. Gay, *Lyon*, 1833, nº 6.

CROZET, PIERRE.

1533-1535. Comparution, devant le bureau de l'Aumône, de Maurice Croset, fils de Pierre Croset, imprimeur, « lequel a remonstré et dict ausdictz commis du Bureau qu'il est taché de la malle rasche, et pour ce qu'il a entendu dire que lesdictz sieurs ont, à l'hopital de la Chanal, ung homme qui guérist d'icelle maladie, à ceste cause, à réquéru et requiert iceulx sieurs que leur bon plaisir soit de le vouloir faire recepvoir audict hospital, pour être léans servy, et jusques à ce qu'il soit guery : offrant payer, néanlemoins, 5 solz tournois, par sepmaine, » Conditions qui furent acceptées. [E, 4, A.C.]

23 décembre 1548. Jacques Crozet donne procuration pour défendre tous droicts qui peuvent lui appartenir au lieu de Montaut (près Toulouse) du chef de Pierre Crozet, son père, en son vivant marchand libraire à Lyon. Voy. J. CROZET.

Les héritiers de Pierre Crozet, libraire, possèdent à Toulouse, une maison dans le Capitoulat de Saint Sernin et sont taxés en 1532-1537. [*Archives municipales de Toulouse*, CC. 480, 473, 496 et 497]. Voy. *Les libraires, les relieurs et les imprimeurs de Toulouse au* XVIe *siècle, par A. Claudin*. Bulletin du Bibliophile, janvier 1895.

CUER, JACQUES.

23 novembre 1555. Jacques Cuer, imprimeur, est témoin d'une vente faite par Florys Maréchal. Voy. FLORYS MARECHAL.

CUET, FRANCOIS.

François Cuet, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

François Cuet, libraire, à l'enseigne des *Trois-Têtes-vertes.* [*Com. de M. de Valous.*]

8 février 1554. Claude Forestz, laboureur de Brignais, vend à François Cuet, libraire à Lyon, une vigne de douze fassonnées d'homme, size à Brignais, iouxte la terre de Barthélemy de Gabiano, de soir, et la vigne d'Antoine Gryphius, au prix de 87 livres tournois. [*Ins. alién.*, vol. V, A.D.]

21 août 1555. Testament de Francois Cuet, libraire, natif de Crémieux en Daulphiné. Il élit sa sépulture en l'Eglise du couvent de St Bonaventure, devant la chapelle de N^e D^e de Grace des Bonnes Nouvelles. Donne à Françoise Gros, fille de Jean Gros, relieur de livres, toute la marchandise de livres, que ledit Jean Gros a de luy et, en oultre, la somme de 5 livres tournois, payable quand elle se mariera. Donne à Pierre Tacon, imprimeur, 10 livres tournois, et institue héritière universelle Drivonne, sa commère, femme de Pierre Margotton, chapelier. [*Ins. test.*, vol. III, A.D.]

CURTET, CLAUDE.

5 février 1576. Claude Curtet, libraire, est témoin d'une obligation de 6 écus d'or sol et deux tiers d'écu souscrite par Claude Joly, laboureur de St Didier-au-Mont-d'Or, au profit de Catherine de Gabiano, veuve de Christophe Boytier, pour la vente de 28 bichets de blé, mesure de Lyon. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

CUSSONEL, PIERRE.

1564

— Les cent cinquante pseaumes de David... *Lyon, Philibert Jambe-de-fer et Pierre Cussonnel et Martin La Roche, 1564.* Deux vol. in-8 oblong.

Voy. PHILIBERT JAMBE-DE-FER, 1564.

CUZMAN, GUILLAUME.

1578

LES || DIALOGVES || DE IEAN LOYS || VIVES, || TRADVITS DE LATIN ||

EN FRANÇOIS POVR || l'exercice des deux langues. || *Ausquels est adioustee l'explication Françoise des mots || Latins plus rares & moins vsagez, par || Gilles de Housteuille.* || Auec ample declaration & traduction des passages || Grecs en Latin par P. de la Motte. || *Le tout nouuellement reueu & corrigé.* [Fleuron.] A LYON, || Imprimé par Guillaume Cuzman. || CIↃ IↃ LXXVIII. [1578.] In-16 à 2 col. de 174 ff. n. chiff.

Baudrier.

CYBERT, JEAN.

Voy. J. SIBERT.

CYOT, JEHAN.

Jehan Cyot, imprimeur, taxé en 1545. [CC. 41, A.L.]

14 mars 1547, Jehan Cyot, imprimeur, confesse devoir à Balthazar Arnoullet, m^d libraire, la somme de 5 livres tournois pour prêt, à rendre dans trois mois à compter du présent jour. [*Claude Cusonnet, not.*, A.N.]

D

DAGO, CLAUDE.

Claude Dago, imprimeur, habite une maison sise contre le ténement de l'Hôtel-Dieu et appartenant à Katerin Richier, teinturier, [*Nommées de 1528-1529*. CC. 39 A.L.I.]

DAGUENET, MATHIEU.

18 juillet 1552. Mentionné par Nicolas Perrineau au nombre des compagnons imprimeurs qui doivent porter son corps au cimetière de St Nizier. Il lègue à chacun d'eux, pour ce dernier service, 15 sols tournois et à « desjeuner ou à gouster bien et convenablement selon leur estat ». Voy. N. PERRINEAU.

DALIVEL, FRANÇOIS.

François Dalivel, libraire, taxé à 22 sous 6 deniers en 1489-1492. [CC. 105, A.L.I.]

DALLOZ, ANTOINE.

15 juillet 1587. Antoine Dalloz, c^on^ imp^r^, est témoin du contrat d'apprentissage de Thomas Clavel, apprenti orfèvre.

DALLOZ, JEAN.

24 janvier 1552. Jehan Dalloz le jeune, imprimeur à Lyon, fils de feu Philippe Dalloz, en son vivant m^d^ de Septmoncel, en la terre de St Claude, comté de Bourgogne, donne à Rolant Goguyn, hostelier au dit lieu, une sienne maison en laquelle est une forge de mareschal, sise à Septmoncel. En échange de quoi, Goguyn lui remet une maison sise au même lieu dans laquelle est un four. [*Delaforest, not.*, A.N.]

24 janvier 1552. Jehan Dalloz le jeune, imprimeur, vend à Jehan Dalloz l'aîné, fils de feu Pierre Dalloz, en son vivant demeurant à Septmoncel, la maison ci-dessus désignée et plusieurs parcelles de terre, sises au même lieu, pour le prix de 13 livres 16 sols. [*Ibid.*]

12 juillet 1555. Claude du Sol, secretain de l'Eglise de Lyon, curé de la Platière, pour N^e^ D^e^ de la Platière, reconnaît avoir reçu de Jehan Dalloz, citoyen de Lyon, plein et entier paiement des lods, milods et autres droicts et debuoirs seignoriaux esquels ledit Jehan Dalloz et Gasparde, sa femme, sont tenus pour raison de la vente de la 5e partie d'un quart de maison qui fut de Claude Besson, bochatier, assize rue Ste Catherine et acquise par lesdits mariés Dalloz, de Pierre Compère, imp^r^, et de Marguerite Mollin, sa femme, le 22 avril 1552. [*Ibid.*]

DALMES, FRANÇOIS.

Françoys Dalmès, imp^r^, taxé en 1498. [CC. 225. A.L.]

François Dalmès, imprimeur, taxé à une livre. [*Taxe de 1499*. CC. 107, A.L.I.]

Me Françoys Dalmais, imprimeur, taxé en 1504. [CC. 238, A.L.]

DAMANGES, JEAN.

Jehan Damanges, imprimeur, imposé le 30 octobre 1562. [CC. 1110, A.L.I.]

DANGIER, PIERRE.

Voy. PIERRE D'ANGERS.

DANIELLE, AYMARD.

5 juillet 1556. Jean Senneton lègue à Aymard Danielle, son serviteur de boutique, la somme de vingt livres pour s'acheter une robbe, un chapperon et un bonnet de deuil pour accompagner le corps dudict testateur. Voy. J. SENNETON.

DARBELLET, JACQUES.

23 janvier 1554. Jacques Darbellet, libraire, est témoin de la procuration donnée par Antoine Vincent, pour faire une saisie arrêt entre les mains de Nicolas Barbier de tout ce qu'il devait à Jane Morrine, femme de Deny Arnot, sœur et héritière de Romain Morrin. Voy. ROMAIN MORIN.

DARMES, BARTHELEMY.

12 novembre 1492. « Bartholomeus Darmes, mercator librarius, habitator Lugduni » fait une fondation à l'église St Paul. [G. 345, f° 251 v°, *fonds Saint Paul*, A.L.]

DAUDIN, JEAN.

Voy. JEAN DAVID, dit DAUDIN.

DAUJOURDHUI, GABRIEL.

1576-1578. Acte par lequel Antoine Blanc, maître imprimeur à Lyon, délie Gabriel Daujourdhuy, adoptif de l'Aumône, « de l'apprentissage en quoy ledict Daujourdhuy estoit obligé avec luy pour apprentif audict estat d'imprimerie, pour cinq ans, combien que le temps ne soit encores expiré ; laquelle quictance ledict Blanc luy passe pour et moyennant le pris et somme de 3 escuz sol, audict Blanc payée par noble messire Antoine Camus, conseiller du Roy, trésorier de France, baron de Riverie, etc., l'ung des recteurs de ladicte Aulmosne, qu'il a donnée pour aulmosne et par ledict Blanc receue réallement ... Et, moyennant ce, ledict Blanc a permis et permect audict Daujourdhuy de pouvoir travailler dudict estat d'imprimerie, en tous lieux et places que bon lui semblera, déclairant que ledict Daujour-

dhuy la bien et fidèlement servi durant sondict affermage, tellement de sondict affermage, loyaulté et prud'hommie, il s'en contente, l'en quicte et tous aultres. » [E. 16, A.C.]

DAUPHIN, CLAUDE.

S. D.

— En quel temps on doit donner medecine. [A la fin :] *Cy finist la nature des douzê signes auec les sept planettes ꝛ cōposition du Isadren a cognoistre les heures iour et nuyt. Imprime a Lyon aulx despens de Claude Dauphin.* Sans date. In-16 allongé, goth. sans titre.

Cet opuscule de 12 ff. n. chiffrés, sign. †, paraît avoir été fait pour accompagner des Heures.

B., II,987.

1519

— A lhonneur de dieu et de sa benoiste mere est imprime || le liure pour lhomme : par le quel toute nature humaine peult cognoi- || stre quelle elle est : sans auoir aultre liure aprins. Et comment lhomme || est oblige a son createur : et en quelle fasson et maniere : car ceste science || enseigne lhome de toutes choses que dieu a faictes. Et pourra soy mes- || mes congnoistre quel il est : et se guardera mieulx doffenser son createur || Et est a lutilite de tous les hōmes : tant pour les chrestiēs que pour les aultres loys/ ou se || ctes. Il ensuit la saincte Bible : qui le lira ne sera en dobte de beaucoup de choses : il prou || ue tout ce que lhomme doibt croire par choses naturelles. Et a este imprime a Lyon sur || le Rosne : et requiert bien : auec priuilege : a la requeste et despēs de Claude Dauphin pres || du conuent de Nostre Dame de Confort. [Au vº du der. f. :] ¶ Et ainsi est finy et acompli le liure des creatures ou le liure de lomme/ pour le- || quel sont crees les autres creatures/ cōpile ꝛ cōmence par reuerend Raymond se || beide *(sic)* maistre es ars/ maistre en medecine ꝛ maistre en theologie/ regent en luniuer || site et estude de Tholose/ lan de nostre seigneur Mil. cccc. xxxiiij. Et complet ꝛ ter || mine en ladicte vniuersite mil. cccc. xxxvj. le vnziesme iour de feurier qui fut le iour || de samedy. A la gloire/ louenge ꝛ honneur de la tres saincte trinite et de la tres glo || rieuse vierge Marie mere de nostre seigneur Iesuchrist filz de dieu ꝛ a lutilite de || tous chrestiens ꝛ de tous les hōmes. Nouuelle-



ment imprime a Lyon par Ber- || nard lescuyer : aux despẽs de Claude daulphin marchant demourãt audict lieu en || la rue Merciere duãt nostre dame de Confort. Et fut acheue le. vij. iour du moys de Decembre Mil. ccccc. et. xix. In-4 goth. à long. lignes. de 210 ff. n. chiff.

Titre, imprimé en rouge et noir, orné d'une figure empruntée à Et. Gueynard et souvent employée par lui. Le v° du titre et les 3 ff. suivants contiennent la table.
Sous les titres de *Viola animæ*, de *Theologia naturalis*, de *De natura hominis*, l'ouvrage de Raymond Sabunde ou Sebon a été assez souvent réimprimé à Lyon, mais nous ne connaissons pas d'autre édition française sortie des presses de notre ville.

Baudrier.

DAUPHIN, PIERRE.

Voy. Pierre Chastaing, dit Dauphin.

DAUVERGNE, JEAN.

Voy. J. d'Auvergne.

* DAVANTES, PIERRE. [Petrus Antesignanus].

DAVALES, PIERRE.

13 juin 1562. Bernard Martin, m^d de Villeneuve en Rouergue, assisté de Saincte de Ponisson, sa femme, vendent à Pierre Davales, m^d libraire de Lyon, une petite maison contenant une cave, deux bouticques et une chambre au dessus, assize en la ville de Genève en la rue appellée de la Madelaine, faisant icelle le coing iouxte les degrés de pierre; celle estans d'un cousté et de l'aultre cousté de la maison de Me Didier, libraire dudict Genève, à la charge d'une rente de 5 florins deue à Messieurs de Genève et moyennant le prix de 200 florins à compte de 12 sols de Savoye chascun, qui ont esté payés comptant. [*Delaforest*, *not.*, A.N.]

Ne serait-ce pas Davantes?

DAVID, dit DODYN, dit LA MOTHE, JEAN.

Jean David, dit Dodyn, dit La Mothe, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.]
Jean Daudin, dit David, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

Jean Dodeyn, dit La Mothe, taxé en 1538. [*Com. de M. Rondot.*]

Jean Daudin, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 40, A.L.I.]

Ne serait-ce pas Jean David, dit la Mouche?

* DAVID, EDMOND.

xve siècle.

DAVID, JEAN.

Jean David, c^on impr, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

1554. Jehan Odet, faiseur d'encre d'imprimerie, nomme Jehan David, impr, tuteur de Jacques Odet, son fils. Voy. JEHAN ODET.

1579

— Dix plaisans dialogues du sieur Nicolo Franco, trad. de l'Italien en François. *Lyon, Jean David, 1579.* In-16.

Cat. Taylor, Techner, 1848. 1re partie, n° 1524.

* DAVID, dit LA MOUCHE, JEAN.

* DAVOST, dit de TROYES, CLAUDE.

* DAYGNE, CLAUDE.

xve siècle.

DEBIOLLES, PIERRE.

30 mars 1586. Pierre Debiolles, c^on impr, témoin du contrat de mariage d'Anne Coccard avec Mathieu Pancier, fondeur de lettres d'imprimerie. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

27 juillet 1586. Contrat de mariage de Pierre Debiolles, fils de feu Humbert Debiolles, quand vivoit laboureur de la Roche en Genevoys, c^on impr, avec Jehanne Pailly, fille de Gabriel Pailly, imprimeur. Pierre Debiolles est assisté de son oncle, Pierre Debiolles, md citoyen de Lyon. Dot de la future 100 écus d'or, une robbe et cotte nuptialles. Jean Pogellon, Pierre Roussin, Etienne Brignol, imprimeurs, témoins. Voy. G. PAILLY.

24 août 1586. Pierre Debiolles est témoin du testament de Mathieu Pancier, fondeur de lettres d'imprimerie, atteint de la peste. Voy. MATHIEU PANCIER.

DEBIZE, JEHAN.

Jehan Debize, imprimeur, taxé en 1557. [*Com. de M. Rondot.*]

DECEUSSET, ROBERT.

Robert Deceusset, imprimeur, taxé en 1536. [*Com. de M. Rondot.*]

DECROZO, JEHAN.

28 avril 1558. Catherine Blondel, veuve de feu maitre Antoine Decrozo, en son vivant procureur es cours de Lyon, en son propre et privé nom, Claude Decrozo, clerc praticien es cours de Lyon, et Jehan Decrozo, libraire, fils d'icelluy déffunt, lesquels, pour loger et marier Marguerite Decrozo, leur sœur, à laquelle feu Antoine Decrozo avoit donné par testament la somme de 500 livres tournois, vendent à damoyselle Magdeleine de Sure, veuve de feu Guillaume de la Bessée, la moitié d'une maison haulte, moyenne et basse avec la cour joignant, autrefois acquise par ledict feu Anthoine Decrozo, de feu noble Jean de Sure, frère de ladicte damoyselle de Sure, par contrat du 13 mars 1533, consistant en une moitié de cave voutée, cellier, deux chambres hautes et un grenier, l'autre moitié appartenant à ladite Magdeleine de Sure. Icelle maison assize au devant de l'église de la Platière, sur la rue ou place tendant de la Croix de la Platière à la Pescherie de bize, ladite maison mouvant de la censive du prieuré de N^e D^e de la Platière sous certains sens et servis, à la charge d'une rente deue à Claude Baronat et moyennant le prix de 600 livres tournois. [*Pierre Deschalles, not.*, *Ins. alién.*, vol. XXVIII, A.L.]

7 novembre 1558. Catherine Blondel, veuve de Me Anthoine Decrozo, et Jehan Decrozo, libraire, son fils et dudict déffunt, majeur de 25 ans, vendent à Philiberte Brocard, veuve de Jehan Bony, en son vivant bochier, et à Alexandre Bony, son fils, aussi bochier, une allée ou place de l'estable desdicts vendeurs, de deux pieds et 1/2 de ville de largeur à prendre du côté de la maison des héritiers de feu Lyonnet Durand de vent et de bize, et de 10 pieds et 9 pouces aussi de ville de longueur à prendre à droict cordeau avec toutes appartenances et dépendances, à la charge des servis dus à M^r le Prieur de la

Platière, moyennant la somme de 87 livres tournois 10 sols, payée comptant. [*Pierre Deschalles*, *not.*, A.N.]

30 août 1561. Claude Decrozo, clerc et praticien es cours dudit Lyon, vend à Barthelemy Molin, marchant libraire, la grange et mestérie appelée grange de Beschat, à présent en ruine avec toutes appartenances et dépendances, consistant en prés, terres, vignes, boys, colombier, court et jardin, tant pour sa part que pour celle de Jehan Decrozo, marchant libraire, son frère, à lui cédée et remise par accord fait entre eulx, reçeu par ledit notaire roial soussigné le 2 juillet dernier. Icelle grange size au pays de Daulphiné, paroisse de Mions, appellée au Beschat. Prix 600 livres. [*Et. Verdun*, *not.*, *Ins. alién.*, vol. XLIII, A.L.]

30 mars 1574. Jehan Decrozo, libraire, natif de Lyon et y demeurant, dit qu'il doit plusieurs sommes de deniers en ceste ville, notamment à Gaspard de Portunariis, aussi m[d] libraire, lesquelles debtes il n'a moyen de payer que par la vente de sa part et portion qui est la moitié d'une maison indivise avec Jehan Bachasson, son frère utérin, assize audict Lion entre les deux rivières, rue Charbonnier, près de la place des Cordeliers, iouxte la maison ou pendent pour enseigne *Trois Chapeaux* de matin, ladite rue de vent... Parce qu'il fait sa continue résidence en la ville d'Avignon et que lorsque ledict Bachasson, son frère, vient en ceste ville, le constituant ne s'y peut trouver pour faire partage de la maison, donne procuration à Guillaume Rouville, présent et acceptant, pour poursuivre le partage et licitation de ladite maison, prendre arbitre, toucher les loyers, en disposer pour éteindre les dettes, vendre sa portion après le partage et payer ses créanciers, constituant et élisant tout domicile en la personne dudit Roville « jaçoit qu'il habite à Avignon ». [*Dutroncy*, *not.*, aux minutes de *Sonthonax*, *not.*, A.C.A.]

DEHUS, GASPARD.

5 janvier 1580. Gaspard Dehus, fondeur de lettres d'imprimerie, fait un marché avec Pierre Roussin et Jean Carey, maitres imprimeurs, pour la fourniture de toutes les lettres de foncte propres à l'art d'imprimerie. Voy. PIERRE ROUSSIN.

DELACHASSE, BARTHELEMY.

29 septembre 1582. Barthélemy Delachasse, libraire à Lyon,

est témoin de l'achat d'une vigne fait par Charles Pesnot. Voy. CHARLES PESNOT.

DELALLE, ABRAHAM.

18 avril 1587. Abraham Delalle, libraire, est témoin d'une procuration donnée par Sybille de la Porte, veuve de feu Henry de Gabiano, à Ange et David de Gabiano, ses enfants. Voy. SYB. DE LA PORTE.

1er septembre 1587. A. Delalle est témoin d'un acte relatif à J. de Gabiano et à feu Charles Pesnot. Voy. J. DE GABIANO.

DE LA POMME, CLAUDE.

Voy. LA POMME.

DELAYE, JEAN.

Jean Delaye, dit des Bœufs, imprimeur. [*Nommées de 1515.* CC. 21, A.L.I.] Voy. J. DESBŒUFS.

DELERT, ANTHOINE.

16 août 1554. Antoine Delert, imprimeur, fils et héritier de Pierre Delert et d'Antoinette Pathoud, vend, pour payer ses dettes, à Claude Rivet, une pension foncière de trois livres, due par les hoirs de feu Jehan Blanc Chevrier, en son vivant tixerant à Lyon, assise sur une pie de jardin, size en rue des Basses-brayes, iouxte ladicte rue, de bize, joignant au clos de Bellecour, de soir, et le jardin dudit Rivet, de vent. [*Langloys, not., Ins. alién.*, vol. III, A.L.]

DELESTRE, PHILIPPE.

Philippe Delestre, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

DELFIN, JULES.

1572

— Antonius Arena prouincialis de bragardissima villa de Soleriis,

ad suos compagnones studiantes..... A Lyon, par Benoist Rigaud, 1572. [A la fin :] *Explicit utilissimum opus guerrarum et dansarum, impressatum in bragardissima villa de Lyon per discretum hominum Julium Delfinum de Piemontum de anno mille cincentum et septanta duos : mense Januarius*. In-8.

Voy. B. Rigaud, 1572.

DE LORME, DENIS.

24 décembre 1588. Baptême d'Etiennette De Lorme, fille de Denis de Lorme, fondeur de lettres d'imprimerie [*Regist. parois. de S[t] Nizier*, A.L.]

24 juillet 1592. Denys Delhorme, fondeur de lettres d'imprimerie, est témoin de la donation faite par Catherine Pullon, veuve d'Etienne Brignol, à Antoine Laurent, m[e] imp[r]. Voy. A. Laurent.

DELOURS, JACQUES.

26 juillet 1578. Pierre Chapperon, reconnaît avoir reçu de Jacques Delours, m[e] imp[r], la somme de 8 écus d'or sol et un tiers d'écu, à compte sur plus forte somme à lui due, suivant acte reçu M[e] Barauld, not. à Lyon. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

26 juillet 1578. Pierre Chapperon, libraire, reconnait devoir à Jacques Coste, sergent royal, et à Pierre Delours, m[e] imprimeur, la somme de 6 écus d'or sol, remboursable la deuxième semaine de la foire d'aoust. [*Ibid.*]

DELUC, REGNAUD.

25 décembre 1564. Regnaud Deluc, libraire, est témoin du contrat de mariage de Pierre Rivière, cousturier, avec Marguerite Guynot, fille de Jehan Guynot, imprimeur à Lyon. Voy. Jehan Guynot.

DEMAS, ANTOINE.

Antoine Demas, fondeur de lettres d'imprimerie. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

DEMGA, ANTOINE.

15 février 1560. Charrier, hoste à Lyon, vend à Antoine Demga, marchand fondeur de lettres d'imprimerie, une maison imparfaite consistant en fenières et estableries, acquise de Nicolas de Combes et située rue du Temple, appelée Escorche-Bœuf de cousté de Saône, courant à la porte de Ne De de Confort, au prix de 700 livres tournois. Thibaud Payen, libraire, et Ant. Flachières, impr, témoins. [*Jourdain*, *not.*, *Ins. aliën.*, vol. XXXIX, A.D.]

DEMONCHAL, JULIEN.

Julien du Monchet, maître imprimeur, taxé à 4 livres en 1571-1572. [CC. 152, A.C.A.]

20 juin 1571. Permission octroyée par le Roi au sr Julien Demonchal, maître imprimeur à Lyon, d'imprimer des almanachs pendant la durée de huit années. [*Papiers du Roi*, fo 32, A.L. *Com. de M. d'Avaize.*]

DEMORNES, ANTOINE.

1556. Item en la mayson de Anthoyne Demornes, imprimeur, contenant un arc de bouticque, chambre dessus et grenier, que peut valloir 3 livres tourn. de revenu, et laquelle avons cottizé à la somme de 10 solz tourn. pour sa part de la pension qu'il faut payer auxdictz relligieux, payable comme dessus, par ce icy. 10 sols. *Procès-verbal, enquête et taxes sur l'ouverture de la place Confort.* [DD. non invent., A.L.]

DENEYRIEU, FRANÇOIS.

24 novembre 1578. Contrat de mariage de François Deneyrieu, con impr, avec Antoinette Dupin. La future se constitue en dot tous ses biens présents et à venir sans en désigner aucun. Les futurs époux se font donation réciproque de tous leurs biens en cas de décès. Gabriel Pailly, Jehan Mycard, Barthélemy Prost et Claude Poytevin, imprrs, témoins. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

DENIS, PIERRE.

1559-1582. Les Recteurs placent Pierre Denis, adoptif de l'Aumône, en apprentissage pour quatre ans, chez Honoré Brison, relieur de livres, demeurant en la rue Mercière, près du couvent Saint-Antoine. [E. 10, A.C.]

DENYAT, ANTOINE.

Antoine Denyat, fondeur de lettres, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.I.]

DEPONISSOY, JEHAN.

24 septembre 1558. Jehan Deponissoy, imprimeur, est témoin d'une vente d'immeubles, faite par Jeanne Goullon à Vincent Pillet. [*Claude Popon, not.*]

En 1562, Martin, de Villeneuve en Rouerge, et Saincte de Ponisson, sa femme, vendent une maison à Pierre Davales. Voy. P. Davales.

DESBŒUFS, JEHAN.

18 juillet 1552. Dans son testament, Nicolas Perrineau désigne Jehan Desbœufs au nombre des compagnons imprimeurs par lesquels il veut être porté au cimetière de St Nizier. Il donne à chacun d'eux, pour ce dernier service, « 15 sols tournois et à désjeuner ou à gouster bien suffisamment selon leur estat ».

Jehan Desbœufs est peut-être le Jehan Delaye, dit des Bœufs taxé en 1515.

DESCHAMPS, PIERRE.

19 septembre 1558. Pierre Deschamps, imprimeur, figure parmi les témoins du testament de Claudine Bonnet, femme de François Duc, imp^{r}. Voy. François Duc.

* DESPREAULX, CLAUDE.
* DESPREAULX, MICHEL.
* DESPREZ, MOISE.

DEVILLE, ANDRE

8 septembre 1549. Contrat de mariage de François Giroud, fils

de feu Pierre Giroud, de Saint-Symphorien-le-Chastel, avec Pernette Deville, fille d'André Deville, imprimeur, et de Jeanne Jacquette, dicte Bordellon. Ant. Doulcet, fondeur de lettres d'imprimerie, témoin. [*Cotereau, not.*, A.N.]

DEYRIEU, JEHAN.

Jehan Deyrieu, imprimeur, taxé en 1533-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

DIAMANTIER, JEAN.

Voy. J. GENEVEY, dit DIAMANTIER.

* DIDIER, FRANÇOIS.

DIDIER, JACQUET.

5 juillet 1556. Jean Senneton lègue à Jacquet Didier, son serviteur de bouticque, la somme de vingt livres tournois pour s'acheter un robbe, un chapperon et bonnet de deuil pour accompagner le corps dudit testateur. Voy. J. SENNETON.

* DIDIER, JEAN.
* DIDIER, héritiers de JEAN.

DIEPPI, JEAN.

Suivant La Monnoye, [*Bibl. Du Verdier*, I, p. 66.] Dieppi serait le nom renversé de Jean Pidier. Voy. J. PIDIER.

SANS DATE

— Mitistoire barragouyne de Fanfreluche et Gaudichon. *Lyon, Jean Diépi.* In-8.

Le Duchat, *Rabelais*, tome II, p. 174. — B., II, 607.

1573

— Instruction pour les jeunes dames sur l'amour, le mariage [par Marie de Romieu?] *Lyon, Jean Dièppi*, 1573. In-16.

Cat. Behague, 1880, nº 1368. — B., II, 668.

Cet ouvrage a été réimprimé sous le titre suivant :

— INSTRVCTION || POVR LES || IEVNES || DAMES. || *Par la Mère et la Fille d'Alliance*. [Fleuron.] A PARIS || Sur la copie imprimée à Lyon || par Iean Dieppi : || M.D.XCVII. [A la fin :] Acheué d'imprimer le huictiesme Iuillet, 1597. Pet. in-8 de 69 ff. chiff. et 5 ff. n. chiff.

Au titre, fleuron nº 1 de T. Ancelin, mais plus finement gravé.

Aux ff. 2-3, « Aux jeunes dames. » par M. D. R.

A la fin: Folastrie [en vers], par P. D. R.

M. D. R. [Marie de Romieu ?] l'auteur ou plutôt le traducteur n'a pas jugé à propos d'avertir que son livre était une traduction d'un ouvrage italien. Il a, au contraire, enlevé la préface de l'original, l'a remplacée par une *Lettre aux jeunes dames*, et a de plus ajouté un *Sonnet* après avoir changé tout ce qui aurait pu dévoiler l'origine italienne.

B. N., Y2, 1459.

Le titre de l'original italien est le suivant : Dialogo della bella creanza delle Donne dello stordito intionato. *In milano, Giovan. Antonio de gli Antonii, 1560*; in-8. Réimprimé, *In Venetia, 1574*, in-12.

« Ghilini place ce traité parmi les œuvres d'Aless. Piccolomini l'Abbate; Placcius, *De anonymis* et Rhodius, *De suppositiis apud eumdem Placcium*, p. 119, attribuent le *Dialogo della bella Creanza* au pape Paul V, et Scavenius *apud eumdem Placcium*, à Pie V. » (Note recueillie sur l'exemplaire conservé à la B. N.)

1574

— Mitistoire barragoyne de Fanfreluche et Gaudichon, trouuée depuis n'aguere d'une exemplaire escrite à la main à la valeur de dix atomes pour la recreation de tous bon fanfreluchistes. Autheur a.b.c.d. (jusqu'à z.) *On les vend à Lyon, par Iean Dieppi. 1574*. In-16 de 48 ff. n. chiff., fig. s. bois.

B., II, 616 et 607.

DIETEMANT, HIERONYME.

Hiéronyme Diethmant, fondeur et imprimeur, taxé en 1503-1506. [*Com. de M. Rondot.*]

Hiéronyme Dietemant, libraire, rue Ferrandière, inscrit au rôle des taxes de 1506. [*Com. de M. Vaësen.*]

DIEULEFIT, PIERRE.

Circa 1550. Contrat de mariage entre Pierre Dieulefit, fondeur de lettres d'imprimerie, et Pernette Bellon, veuve Gillibin. Acte passé en la maison de Philibert Chapuis, dit Landore, imprimeur. Témoins : Jehan Bozon et Pierre Moyttes, fondeurs de lettres d'imprimerie.

DINET, JEAN

1598

— REMONSTRAN- || CE SVR L'INTER- || DICTION OV DEFENSE FAICTE

DE NE HANTER || les tauernes. || *Auecq' l'instruction de ceux qui* || *tiennent tauerne.* || Declarée & d'escripte en vers François. [Fleuron.] A Lyon, || Par Iean Dinet. || M.D.XCVIII. In-8 de 16 pp.

Ly. V., 314963.

Au v° du titre : « Huictain de sobriété. »
A la p. 15 « Instruction de ceux qui tiennent taverne ou hostellerie. »

DODO, JEAN.

5 janvier 1556. Par son testament, Jean Senneton lègue à Jean Dodo, son serviteur de bouticque, vingt livres t. pour s'acheter une robbe, ung chapperon et bonnet de deuil pour accompagner le corps dudit testateur. Par un codicille du même jour, il lui lègue 400 livres tournois. Voy. J. SENNETON.

Jean Dodo, libraire, figure comme témoin dans plusieurs actes du notaire *Delaforest.* [A.N.]

* DOLET, ETIENNE.

DOMAYNE, BARTHELEMY.

1554-1555. Le trésorier de l'Aumône paye à Barthélemy Domayne, libraire, la somme de 3 livres tournois, pour l'achapt d'un grand livre de papier blanc, intitulé : l'*Entrée et Yssue des enfans.* [E. 164, A.C.]

DOMENGET, JEHAN.

2 janvier 1556. Jehan Domenget, imprimeur, est témoin d'une vente faite par Antoinette Morel, fille de feu Antoine Morel. [*Peronet, not., Ins. alién.*, vol. XXI, A.D.]

DOMINIQUE, ANTOINE.

1587

— Commentariorum Felini Sandei Ferrariensis, juris canonici interpretis acutissimi, ad quintos libros decretalium, pars prima [secunda, tertia et repertorium]. *(Marque de la Cie des Libraires.) Lugduni,* M.D.LXXXVII. Cum privilegio regis. [A la fin du tome IV :] *Excussit Ant. Dominic. (sic).* 4 vol. in-fol. à 2 col., let. rondes.

Voy. COMPAGNIE DES LIBRAIRES, 1587.

DORE, HENRY.

Henry Dore ou Doré, marchand libraire à Lyon, est témoin de l'acte par lequel Dadiaco fait défense à B^y Honorat, libraire, de payer, à d'autres qu'à lui, ce qu'il peut devoir aux mariés Turretin et Juncti. Voy. BARTHÉLEMY HONORAT.

DORMAND, THIBAUD.

1558

— Déclaration Panégyrique de l'Edit du Roi Henri II, sur les mariages clandestins, faits par les enfans de famille, sans le su & consentement de leurs parents, par Guillaume Mellier, docteur es droits & avocat es cours de Lyon. *A Lyon, par Thibaud Dormand, 1558*. In-8.

Du Verd., II, 106.

DOULCET, ANTOINE.

Antoine Doulcet, imprimeur, tient une maison bâtie à neuf, en « la grant rue tirant du Puys-Pelluz au pont du Rosne ». Cet immeuble est estimé, en fonds, 80 livres; mais comme il est grevé d'une pension de 5 livres, représentant 25 livres, il reste 55 livres pour sa valeur définitive. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]

1510

— Publii Auli Persii familiaris explanatio per Jodocum Badium cum Jo. Britannici eruditissima interpretatione. *Venundantur Lugduni a Petro Ungre et Anthonio doulcet pfate civitatis bibliopola etcive in vico mercuriali vulgariter En la rue Merchiere*. [A la fin :] *Persius cum duplici commento finit feliciter. Lugduni solerti opera Johannis de platea et Jacobi myt. Anno salutis M.ccccc.x. die vero xx. novembris*. In-4.

Panzer, XI, 446.

DOULCET, ANTOINE.

Antoine Doulcet, fondeur. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]

Antoine Doulcet, fondeur de lettres, taxé à 3 hommes en 1523. [*Chartreau d'une collecte des hommes*. CC. 260, A.L.I.]

Antoine Doillet, fondeur de lettres d'imprimerie, cotisé en 1523-1524. [CC. 711, A.L.I.]

Antoine Doulcet, « fondeur de lettres d'imprimerie, a commencé à bastir une maison jouxte la rue de l'Hostel-Dieu. » [*Nommées de 1528-1529*. CC. 39, A.L.I.]

Antoine Doulcet, fondeur de lettres, taxé à 2 sous 6 deniers et, « pour l'advenir, soit veu si sa maison est bastie, à 7 sous 1 denier. » [CC. 136, A.L.I.]

11 juillet 1536. Antoine Doulcet, fondeur de lettres, taxé à six asnées de blé. [CC. 274, A.L.I.]

Antoine Doulzet, fondeur de lettres, taxé à 8 sous 9 deniers en 1538. [CC. 143, A.L.I.]

Avril 1544. Anthoine Doulcet, fondeur de lettres d'imprimerie, figure sur le role des impositions sous forme d'emprunt. [CC. 955, A.L.I.]

8 septembre 1549. Antoine Doulcet, fondeur de lettres d'imprimerie, est témoin du contrat de mariage de François Giroud avec Pernette Deville. [*F. Cotereau, not.*, A.N.] Voy. PHILIPPE DOULCET.

DOULCET, PHILIPPE.

13 janvier 1560. Philippe Doulcet, fondeur de lettres d'imprimerie, fils et héritier universel de feu Antoine Doulcet, en son vivant fondeur de lettres d'imprimerie, vend à Jacques Faure, dit Florie, maître imprimeur à Lyon, une maison haute, moyenne et basse et le jardin derrière, situés à Lyon, à la part du Rosne, en rue tendant du Puits Pellu à l'Hostel-Dieu, iouxte ladicte rue de soir, la maison et jardin des hoirs de feu Jacques Myt, de bize, la maison des hoirs de feu Ant. Blanchard de vent, et le jardin des hoirs de feu Claude Lyonnet, de matin. A charge des cens et servis, d'une pension annuelle de 5 livres et au prix de 1600 livres dont partie sera payée aux autres enfants d'Ant. Doulcet, savoir, quatre fils et quatre filles, Françoise la première, Estiennette l'aisnée, Estiennette la jeune, et Anthoinette, et lesdits fils nommés, Denys, Michel, Benoit et Pierre, c'est assavoir 100 l. t. à chacune des 4 filles et 50 l. t. à chacun des garçons. Acte passé en la maison d'Ant. Cournyer, fondeur de

lettres d'imprimerie, qui est témoin avec Symph. Barbier et Jehan Montchel, imprimeurs. [*Langlois, not.*, *Ins. aliėn.*, vol. XXXVIII, A.L.]

DOYRIEUX, PIERRE.

1572. [N.S.] Du XXIIIIe dud. mars 1571. Pierre Doyrieux, imprimeur, est taxé à XVI s. VIII d. [*Deniers levés pour la subvention générale.* CC. 1197, f° 66 v° A.L.]

DOYRIEUX, VIDAL.

26 décembre 1584. Vidal Doyrieux, libraire, est témoin d'une quittance donnée par Catherine Roy, veuve de Charles Pesnot. [*P. Combet, not.*, A.N.]

31 mars 1586. Vidal Doyrieux, libraire, est témoin d'un bail consenti par Catherine Roy, veuve de Charles Pesnot. Voy. CHARLES PESNOT.

DRIENCOURT, ADRIEN.

7 mai 1564. Adrien Driencourt, imp^{r}, est témoin du contrat de mariage de Nicolas Tremblay. Voy. NIC. TREMBLAY.

DROUARD, JEAN.

26 novembre 1582. Jean Drouard, libraire, est témoin d'une sommation faite par Michel Ballet. [*P. Combet, not.*, A.N.]

DROUARD, PIERRE.

28 janvier 1582. Pierre Drouard, libraire, est témoin d'une quittance donnée par Etiennette Roy à Charles Pesnot. Voy. CH. PESNOT.

28 janvier 1582. Pierre Drouard, libraire, est témoin de l'acte par lequel Etiennette Roy constitue Charles Pesnot, son mandataire. Voy. CH. PESNOT.

25 février 1582. Pierre Drouard, libraire, est témoin d'un transport fait à Charles Pesnot par Jehan Dumoulin, controleur des guerres. Voy. BARTHELEMY MOLIN.

21 décembre 1582. P. Drouard est témoin d'une procuration donnée par Charles Pesnot. Voy. CH. PESNOT.

7 février 1583. Pierre Drouard est témoin d'une obligation passée par un libraire italien au profit de Charles Pesnot. Voy. CH. PESNOT.

DUBŒUF, ANDRE.

29 juin 1587. Pierre Dubœuf, fils de feu Bertrand du Bœuf, en son vivant m[d] de Chastillon Dumolin en Daulphiné, place son frère André Dubœuf en apprentissage, pour 4 ans, chez Jacques Roussin. [*P. Combet, not.*, A.N.]

DUBOIS, JEAN.

Jean Dubois, ouvrier imprimeur, employé par Balthazard Arnoullet à son imprimerie clandestine de Vienne. Voy. T. DE STRATON.

* DU BOIS, MICHEL.

DUBOYS, JEAN.

1[er] janvier 1582. Jean Du Boys, c[on] imp[r], est témoin du testament de Nicolas Guérin, maître imprimeur. Voy. NIC. GUÉRIN.

DU BOYS, PIERRE.

18 mars 1587. Contestation entre Thibaud Ancelin et Pierre du Boys, correcteur d'imprimerie à Lyon, au sujet de la copie du bréviaire de l'ordre des Chartreux. Voy. TH. ANCELIN.

DUBOYS, REMY.

3 septembre 1599. Remy Duboys, c[on] imp[r], achète de Jean Bouvet, moyennant la somme 60 livres tournois, un lit garni, une table, un banc, le tout en noyer, un trépied en fer, un bassin en cuivre et trois plats en étain. Jean Berthelot, c[on] imp[r], témoin. [*Buirin, not.*, A.B.]

DUC, FRANÇOIS.

19 septembre 1558. Testament de Claudine Bonnet, femme de

François Duc, imprimeur. Elle veut être ensevelie à S[t] Nizier ; lègue 4 florins à Benoite Bonnet, sa sœur; institue pour héritiers son mari et les posthumes dont elle est présentement enceinte ou qui naitront de leur mariage. [*Popon*, *not.*, A.N.]

DUC, dit BON-ENFANT, JACQUES.

Jaques Duc, dit Bon-Enfant, imprimeur, taxé à un homme. « Jâques est povre questan de l'ospital du pont du Rosne. » [*Taxe pour la construction des remparts de Saint-Sébastien*, *1523*. CC. 259, A.L.I.]

DUCARRE, JEAN.

Voy. JEAN CRESPIN, dit DUCARRE.

DUCHESNE, JEAN.

3 juin 1560. Jehan Du Chesne, imprimeur, est témoin du testament d'Étiennette Brun. Voy. ANTHOINE FLACHIÈRES.

25 août 1560. Testament d'Anthoinette Garnier, fille de feu Jehan Garnier, en son vivant sergent royal à Lyon. Elle donne à Claudine, fille de Jehan du Chaisne, imprimeur, la somme de 100 sols tournois pour une foys à payer quant on la mariera, et à Anthoinette, femme dudict Duchaisne, une sienne cotte noyre, incontinent après son décès. [*Dechalles*, *not.*, A.N.]

6 septembre 1560. Ladite Garnyer a revocqué le légat ci-dessus faict à Claudine, fille à Jehan Duchesne. [*Ibid.*]

DUFRESMONTEL, JEAN.

24 ..... 1548. Jehan Dufresmontel ou Dufresmantel, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Pernette Molard, avec Antoine Cadier, imprimeur. Voy. ANT. CADIER.

DULIN, HELAYN.

Dulin n'est pas un libraire, mais simplement un commanditaire ayant pris la forme de l'association pour mieux garantir le prêt qu'il faisait à Dolet. Dans l'acte d'association passé devant M[e] Cotereau,

il a bien soin de se faire garantir de toute responsabilité dans la publication de livres « reprins ou défendus ». Voy. DOLET.

12 décembre 1537. Contrat de mariage de Helayn Dulin, receveur et payeur de la cour du Parlement de Rouen, avec Jane Trichet, fille de Claude Trichet, en son vivant marchant, citoyen de Lyon. [*André Richard, not.*, A.N.]

Loyse Dhulin, veuve de Loys Cochard, imprimeur, épouse Claude Ryet. Voy. LOYS COCHARD.

DUMERGUE, ANTOINE.

31 avril 1554. Jehan Vaudiere le jeune, de Saint-Cyr au Mont-d'Or, vend à Anthoine Dumergue, imprimeur, une terre size à St Cyr, au territoire des Costes de la Chappelle, appelée les Chevallières, contenant trois bicherées de semaille, iouxte le chemin tendant du bourg de l'Isle-Barbe au Trevo Pasquet, plus une vigne et une autre terre, au prix de six vingt livres tournois pour la terre et 230 livres pour le reste soit en tout 361 l. t. [*Faureyn, not. à St Cyr. Ins. alién.*, vol. I, A.L.]

Même jour. Vente par le même, à Ant. Dumergue, de la charge de réméré réservée à l'acte précédent. [*Ibid.*]

16 février 1554. [1555, N.S.] Antoine Dumergue, imprimeur, vend à Étienne Allemand, de Collonges, une terre size à St Cyr au Mont d'Or, territoire des Costes de la Chappelle, appelée les Chevallières, au prix de 400 livres t. [*Ibid.*, vol. VI.]

15 avril 1555. Antoine Dumergue, imprimeur à Lyon, pour subvenir à ses urgentes nécessités, vend à Jean Vaudiere, l'aîné, pour la moitié, à Pierre Beney et Hugonin Robin, pour l'autre moitié, assavoir, siennes terre et vignes touchables, sises à Collonges, pour le prix de 300 livres t., monnoie du Roy. Paiement comptant. [*Ibid.*, vol. VII.]

18 avril 1556. Guillaume Vallansot, laboureur à Collonges, et de son autorité Pierre Vallansot, son fils, vendent à Anthoine Dumergue, imprimeur, une terre et vigne joignant ensemble, sizes audict Collonges, au territoire de la Philipponnyere, iouxte le chemin tendant de la font de Curys au mas de l'Espine, moyennant la somme de huit vingt livres t. payée comptant. [*Ibid.*, vol. XII.]

5 février 1559. Pierre de la Croix, marchant chaussetier, vend

à Antoine Dumergue une chambre haulte sur le devant de la maison dudict de la Croix, size à Lyon en rue tendant de la place Confort à l'Hostel-Dieu du Pont du Rosne, tenant à la maison des Jacobins, du matin. Prix 100 livres t. payées comptant. [*Langloys*, *not.*, *Ins. alién.*, vol. XXI, A.L.]

6 juin 1558. Claude de Vaux, boucher à la Guillotière, vend à Antoine Dumergue, imprimeur, citoyen de Lyon, une maison haulte, moyenne et basse avec les cellier, puits, jardin et vigne, une petite tyne estant dedans ledit cellier, size à la Guillotière, territoire des Manchettes, iouxte le grand chemin tendant de Lyon à S[t] Laurent, de bize, iouxte autre chemin tendant du clos de la maison de la Motte à la chapelle de la Guillotière, de soir, à la charge du servis annuel d'une poulaille au s[r] de la Motte et au prix de 270 livres t. que ledit Claude de Vaux reconnaît avoir reçu comptant en écus d'or sol, angellots, ducats et pistollets. Flory Marechal, imprimeur, témoin. [*Brunier not.*, *Ins. alién.* vol., XXIV, A.L.]

29 novembre 1558. Ant. Dumergue est témoin d'une acquisition faite par Flory Maréchal et Catherine Chastaing, sa femme. Voy. F. MARÉCHAL.

14 février 1559. Antoine Dumergue, imprimeur, vend et appensionne à Bertrand Roy, affaneur à Lyon, une maison, une vigne de 4 hommées et un jardin contigus situés à la Guillotière, iouxte le chemin tendant de Lyon à Eirieu de bize, sous les introyes de 30 livres, à la charge du servis et d'une pension annuelle de 12 livres. [*Peronet*, *not.*, *Ins. alién.*, vol. XXXIV, A.L.]

13 avril 1559. A. Dumergue est témoin d'une donation mutuelle faite par Jehan Montchel et Pernette Gonon. Voy. JEHAN DUMONTCHEL.

1[er] septembre 1559. Ant. Dumergue est témoin du testament de Flory Maréchal, son beau-frère. Voy. FLORY MARÉCHAL.

14 novembre 1560. Guillaume Vallensot, laboureur de Collonges, et Fleury, son fils, pour se libérer envers Ant. Dumergue, imprimeur, de la somme de 150 livres, vendent à Claude Porte et à Claude Turquin, une vigne size à Collonges, au prix de 335 livres tournois. [*Priche*, *not. à S[t] Cyr*. *Ins. alién.*, vol. XXXVIII, A.L.]

2 juin 1562. Du testament d'Anthoine Dumergue, imprimeur et hôtelier, il résulte qu'il avait eu de Marguerite Chastaing, quatre enfants : Claudine, mariée à Benoit Rigaud, libraire, Jane et Estiennette, non encore établies au moment du testament, et un fils, Symon,

qu'il institue son héritier universel, en laissant à sa femme la jouissance de tout ce qu'il pouvait jusqu'à ce que son fils eut atteint l'âge de 25 ans. Il lègue à Pernette Juste, sa belle-mère, 20 livres tournois. Il possédait et habitait une maison située « au coing de la rue Paradis auprès de l'église de Confort ». Voy. BENOIT RIGAUD et PIERRE CHASTAING, dit DAUPHIN.

DU MONTCHEL, JEHAN.

13 avril 1559. Donation mutuelle au survivant, entre Jehan Montchel, imprimeur, et Pernette Gonon, sa femme, de tous les biens qu'ils laisseront après eux. Ant. Dumergue, imprimeur, et Antoine Cournier, fondeur de lettres d'imprimerie, témoins. [*Langlois, not.*, *Ins. don.*, vol. XVII, A.L.]

13 janvier 1560. Jehan Montchel, imprimeur, est témoin de l'achat d'une maison. Voy. JACQUES FAURE, dit FLEURY.

5 août 1564. Jehan Dumonchel, imprimeur, est témoin du testament de Jehan Pomisson, correcteur d'imprimerie. [*Popon, not.*, A.N.]

DU MOUCHET, JAMES.

James Du Mouchet, imprimeur, est témoin du testament de Pierre Thoysset. [*Péronet, not.*, A.N.]

Il est à supposer que Jean du Montchel et James du Mouchet ne font qu'un seul individu.

DUPLAT, CATHERIN.

31 mai 1551. Contrat de mariage de Catherin Duplat, libraire, fils de feu Pierre Duplat, avec Philiberte Maillet, fille de François Maillet, charpentier, et de Marguerite Burtin, sa femme. Dot de la future, 60 livres tourn. James Mosnier et Geoffroy Gallant, libraires, témoins. [*Laurent Grange, not.*, A.N.]

DUPLESSIS, ETIENNE.

30 décembre 1600. Estienne Duplessis, imprimeur, est témoin d'une quittance donnée par Paul Thomas, orfèvre.

3 avril 1602. Estienne Duplessis, imprimeur, est témoin d'une reconnaissance de pension au profit de Jean Serto. [*Giraud, not.*, A.C.A.]

DUPRE, FRANÇOIS.

S. D.

— Tragédie françoise du sacrifice d'Abraham, nécessaire à tous chrétiens pour trouver consolation au temps de tribulation et d'adversité (par Théodore de Bèze). *Lyon. Fr. Dupré.* (Sans date), in-12.

B., I. 842, d'après *Bibliothèque du Théâtre françois,* tome I, p. 129.

Cet imprimeur peut aussi appartenir au xviie siècle. Aucun document sur lui.

* DUPRE, JEAN. [Joannes a Prato]

xve siècle.

DUPUYS, JACQUES.

Voy. J. Dupuys.

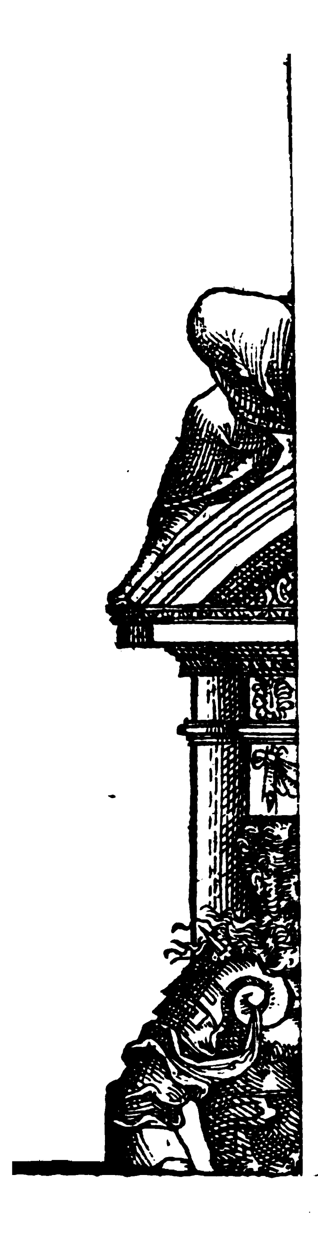
DURAND, LOUIS.

F. E.

DURAND, THOMAS.

1575. Comparution devant le Bureau de l'Aumône d'Antoine Blanc, imprimeur à Lyon, qui déclare aux recteurs que, « puys deux ans et demy en ça, lesdictz sieurs luy auroient affermé Thomas Durand pour le servir d'apprentif audict estat d'imprimeur, durant le temps et terme de cinq ans, et que, en considération de ce que ledict Durand l'a fidèlement servi par l'espace de deux ans et demy, il donnoit, comme il a donné et donne, dèz à présent, audict Durand, son dict apprentif, la somme de 10 escuz d'or sol, et ce pour les bons et agréables services qu'il lui a faictz par cy-devant, de la preuve desquelz il l'a relevé et relève par ces présentes. Lesquels 10 escuz sol ledict Blanc, pour luy et les siens, a promis rendre, payer et délivrer audict Durand, apprentif, dans la fin de son apprentissage, soubz les promesses, serments, obligations de tous et chacun de ses biens. [E. 12, A.C.]

1580. Les Recteurs de l'Aumône payent à Thomas Durand et à Denis Geoffroy, c^ons imp^rs, adoptifs de l'Aumône, la somme de 2 écus



sol, pour contribuer à la dépense du banquet qu'ils offraient aux compagnons du même état, pour leur réception. [E. 20, A.C.]

7 janvier 1582. Thomas Durand est témoin du testament de Pierre Rochemont, imprimeur. Voy. PIERRE ROCHEMONT.

22 juillet 1582. Pierre Ferdelat, imprimeur, loue à Thomas Durand, imprimeur, une chambre haulte, située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort, pour trois ans, au prix de trois écus d'or. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

DURAND, VINCENT.

25 juillet 1598. Vincent Durand, imprimeur, loue à Thomas Gros, fondeur, pour un an, au prix de 3 écus d'or, une chambre dans une maison de la rue Ferrandière. [*Buirin, not.*, A.B.]

DURANT, JEAN

1572

— OEVVRE || DE LA DIVERSITE || DES TERMES, DONT ON || vse en Architecture, reduict en ordre : || *Par maistre Hugues Sambin, demeu- || rant à Dijon.* || A LYON, || PAR IEAN DVRANT. || M. D. LXXII. [Au r° du der. f° :] Imprimé à Lyon par Iean || Marcorelle, 1572. In-fol. de 76 pp. et 1 f. n. chif., 36 fig. s. bois.

Titre dans un bel encadrement portant les armes de Chabot-Charni. Voy. la reproduction hors texte.

pp. 3-4, Epître d'Hugues Sambin, architecteur en la ville de Dijon, à Eléonor de Chabot, comte de Charni, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Bourgogne. Cette épître est précédée d'un bandeau aux initiales I. M. [Iean Marcorelle], dont nous donnons la reproduction à MARCORELLE.

p. 5, Sonnet à l'autheur, par ESTIENNE TABOUROT, signé de son anagramme, TOUT EN BONTÉ SERAI.

Les figures, fort belles, sont au nombre de trente-six. Au dixième terme on voit un génie gravant sur un écusson la première lettre du nom de Sambin.

Baudrier.

Aucun document, à ma connaissance, ne permet d'établir un lien quelconque entre Jean Durant, libraire lyonnais, et le beaucoup plus célèbre imprimeur du même nom qui a exercé à Genève dans la seconde moitié du XVIe siècle.

* DURELLE, FRANÇOIS.

DURELLE, JACQUES.

9 juin 1596. Jacques Durelle, c^on impr^r, confesse devoir à Amblard Dutour, c^on impr^r, la somme de deux écus d'or pour prest. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

DURET, dit TIERRY, LOUIS.

23 mars 1586. Baptême d'André, fils de Louis Duret, dit Tierry, imprimeur. [*Registres paroissiaux de St Nizier*, A.L.]

DURIAT, FRANÇOIS.

20 janvier 1579. François Duria, imprimeur, loue à Pierre et Benoit Duria, ses frères, laboureurs de Neyron, sa maison haute et basse avec le chenevier joignant, sise en la paroisse de Neyron, pour 8 ans, au prix d'un écu or sol et 50 sols tournois. François Duria se réserve d'aller habiter la maison en cas de peste et maladie contagieuse à Lyon, et ses frères s'engagent à lui faire place. [*Buirin, not.*, A.C.A.]

20 janvier 1579. François Duria loue aux mêmes, pour le même temps, une vigne de trois hommées à la charge de lui payer chaque année deux asnées de vin clair, bon, pur, net, loyal et recevable. [*Ibid.*]

2 mars 1579. François Duria reconnaît avoir reçu de Benoite Romy, sa femme, la somme de 40 écus d'or qu'elle s'est constituée en dot par contrat de mariage reçu Baraud, not., savoir 33 écus et un tiers qui ont été payés comptant en nopces et six écus deux tiers en la valeur d'objets mobiliers. Signature *Duriat*. [*Ibid.*]

29 juin 1583. François Duriard, c^on imp^r, est témoin du testament de Denys Bourgeois. Voy. D. BOURGEOIS.

29 septembre 1584. Benoite Romy ou Rony, veuve de François Duriat, quand vivoit c^on imp^r, confesse avoir reçu de Jehan Jolly, m^e imprimeur, comme curateur de Sarah Duriat, fille de feu François, la somme de 26 écus d'or et deux tiers d'écu, tant en argent qu'en meubles, en déduction de la dot de mariage que ledit feu Duriat avait reçue d'elle. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

DURIAT, LOYS.

26 mai 1575. Loys Duryat, c^on imp^r, est témoin du bail d'une chambre de la maison de la *Coupe d'or*, passé par Etienne Brignol à Jehan Mathieu. Voy. ET. BRIGNOL.

10 mars 1597. Loys Duria, c^on imp^r, reconnaît avoir reçu de

Nesme Audry, sa femme, la somme de 50 écus d'or, dot de mariage de ladicte Audry. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

DURIEU, ANTOINE.

Antoine Durieu, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]

Probablement Du Ry. *Voy. ce nom.*

DURON, FRANÇOIS.

27 mai 1591. Francoys Duron et Geoffroy Le Roux, c^ons imp^rs, habitants Lyon, lesquels tous deux, de vive voix, ont dict et attesté, par foy, serment, et parolles de vérité qu'il y a environ trois ans, estant dans la ville de Paris, ou ils travaillaient de leur art d'imprimerie, cogneurent ung nommé Estienne Colancin, qui se faisoit nommer Estienne Bellerive, estant de l'art d'imprimerie, lequel auroit épousé une femme veuve de ladicte ville de Paris, agée d'environ 30 ans. Lors dudict mariage, ledit Colancin travaillait chez Jehan Ducaurroy, imprimeur de Paris, en la rue St Victor, à l'enseigne... Témoins, Jehan Poncet et Pierrre de la Romane, c^ons imp^rs. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

* DURY ou DU RY, ANTOINE

DURYE, ANTOINE.

Antoine Duryé, imprimeur. [*Nommées de 1529*. CC. 39, A.L. *Com. de M. Vaësen.*] Voy. ANT. DURY.

DUTEIL, DAMAS.

Damas Duteil, libraire, est locataire d'une maison située rue Mercière, appartenant à Antoine de la Vehue, mercier. [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Damas Duteil, libraire, est imposé à 58 sous 4 deniers en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Damas Duteil, libraire, est imposé à 33 sous 4 deniers. [*Taxe de 1503*. CC. 113, A.L.I.]

DUTER, BENOIT.

28 juillet 1544. Benoit Duter, imprimeur habitant Lyon, figure comme témoin au contrat d'apprentissage passé à Genève, entre Anthoine Grivet, de Maringues en Aulvergne, résidant à Genève, et Jehan Michiel, habitant de Genève, pour apprendre l'art d'imprimerie. [Dufour, *Notice sur le catéchisme de Calvin*, p. 88.]

DUTOUR, AMBLARD.

28 octobre 1589. Amblard Dutour, c^{on} imp^{r}, reconnaît devoir à un boucher la somme de cinq écus d'or sol et 22 sols pour despens de boucherie. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

9 juin 1596. Jacques Durelle, c^{on} imp^{r}, confesse devoir à Amblard Du Tour, c^{on} imp^{r}, la somme de deux écus d'or pour prest. Le notaire écrit *Du Tour*, et le créancier signe *Dutour*. [*Ibid.*]

DUVAL, RICHARD.

1540-1546. Antoine, enfant adoptif de l'Aumône, est mis en apprentissage pour quatre ans, chez Richard Duval, libraire-relieur, demeurant dans la rue Mercière. [E. 6, A.C.]

Richard Duval, libraire. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

DUVERDIER, ANTOINE.

17 janvier 1595. [*Acte malheureusement à moitié rongé par les rats et la moisissure.*]

Furent présents, noble Anthoine Duverdier, conseiller du Roy, controlleur général..... demeurant à Paris, d'une part, et honorables hommes Thomas Soubron et Moïse Desprez, marchants, demeurants à Lyon....., font les conventions suivantes : Comme ainsy soit que le 20 janvier mil [cinq soixante] douze, le dict Seigneur de Vaulprivas auroit consigné..... audict Soubron la quantité de trois mil huit [cent] quarante cinq rames 29 feuillets.......... livres imprimés et en outre la somme de..... cens nonante cinq escus quarante sols..... livres qu'il aurait après faict imprimer..... au pris accordé entr'eulx..... l'inventaire des dicts livres sur ce faict. ... après le Seigneur de

Vaulprivas et Soubron..... livres vendus et achetés..... et négocier le faict de libraire en son nom et au proffict du Sr de Vaulprivas..... durant le terme de quatre années..... auxdictes conditions portées par contrat sur ce passé entre ledict Sr de Vaulprivas et Soubron le 21 décembre 1591..... Après que ledict Sr de Vaulprivas et Soubron ont consenti et accordé que ledict négoce finisse, après que ledict Soubron a soubsmis de rendre compte de son administration et que nouveau inventaire a esté faict entr'eulx des livres, tant restants de ladite consignation que des prouvenuz restants tant aux magasin et boutique que tient ledict Soubron, que ailleurs aux champs, ainsi qu'il a [représenté] et a esté vériffié, montans lesdicts livres dudict nouvel inventaire à la quantité de 4812 rames et deux mains, Relieures 267 escus 21 sols 6 deniers, de [convenir] aussi que par le même..... convenu audict nouvel inventaire... Duverdier laisse les livres à Soubron et à Moïse Desprez..... ensemble les rayons de la bouticque avec les defaicts des [livres que] Soubron a faict imprimer..... la présente vente est faicte pour..... six mils trois cent [quarante] escus sols, 40 sols, à l'ordinaire du Roy, payables à mil escus par chacun an..... St Jehan et Noël..... Ledict Soubron promet [payer] et acquitter les debtes de ladite négoce..... aux libraires et imprimeurs..... la distraction du quint préallablement faicte audict Soubron, lequel d'abundance sera tenu rendre compte de son administration qu'il a eue dudict négoce de librairie..... Les papiers et livres seront veus par ung tiers tel que Vaulprivas vouldra le prendre aux frais de Soubron. Rendra ledict Soubron au Sr de Vaulprivas les figures, tailles sur boys et cuivre servant à l'impression des *Hiérogliphica Pierii*, *Nouveau Testament* et aultres, desquelles figures il est chargé par le 1er inventaire, ensemble les meubles et ustensilles que ledict Vaulprivas lui baille aussi spécifiés audict inventaire. Davantage les livres que lesdicts Soubron et Desprez feront imprimer par cy après et de ceux dont ils auroient part en l'impression, pendant et durant 6 ans prochains, ils seront tenus de bailler en don de chacune sorte ung exemplaire audict Sr de Vaulprivas. Signature des trois parties. Vaulprivas signe Duverdier. [*Ant. Grangier, not.*, A.N.] THOMAS SOUBRON et MOÏSE DESPREZ.

DUVET, JEAN.

1561

— Lapocalypse figuree par maistre Iehan Duvet, iadis Orfevre des

Rois François premier de ce nom, & Henry deuxieme. *Lyon, avec privilege du Roy pour douze ans, 1561.* In-fol. de 23 planches.

Le maître de la licorne doit-il figurer dans ces recherches? Il est probable qu'il a été son propre éditeur.

DUVERGER ou DU VERGIER, DENIS.

Voy. D. DU VERGIER.

DUVILLIER, GILBERT.

Gilbert Duvillier, libraire, 1515-1538. [CC. 24, A.L.I.] Voy. G. DE VILLIERS.

DUYRON, GUILLAUME.

Guillaume Duyron, correcteur d'imprimerie. [*Nommées de 1516-1517*. CC. 31. A.L.I.]

DYAMANTIER, JEAN.

Voy. JEAN GENEVEY, dit DYAMANTIER.

E

* EDOARD, NICOLAS.

EDOARDUS, CAMPANUS, NICOLAUS.

Voy. NIC. EDOARD.

EMIN, PIERRE.

Pierre Emin, libraire. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

ESMON, GUILLAUME.

Guillaume Esmon, imprimeur, taxé en 1538. *(Com. de M. Rondot.)*

12 novembre 1548. Contrat de mariage de Raphaël Prost, teinturier, avec Pernette Esmon, fille de feu Guillaume Esmon, en son

vivant imprimeur à Lyon, et de Maria Sebrin. Dot de la future, 60 livres dont 30 données par la mère, plus une robbe et une cotte nuptialles. [*Laurent Grange, not.*, A.N.]

ESPAGNOL ou ESPAIGNOL, LOUIS.

Voy. Louis Martin, dit l'Espagnol.

ESPRIT [DE REVERY], BARTHELEMY.

Barthélemi Esprit, imprimeur, domicilié rue Mercière. [*Nommées de 1515.* CC. 20, A.L.I.] Voy. Esprit de Revery.

Le nom véritable de cet imprimeur paraît être Barthélemy Esprit, de Riverie.

ESTANGE, JACQUES.

8 juillet 1539. Jacques Estange, imprimeur, est parrain de Pernette, fille de Pons Clerc. [*Com. de M. Lafaveur.*]

C'est peut-être ce Jacques Estange, qui alla se fixer à Bâle, et auquel Jehan Maréchal confia, sans doute à titre de compatriote, l'impression du volume suivant :

— La déclaration de l'instrument de Seb. Munster, pour cognoistre le cours du ciel jusqu'à l'an 1580. *Imprimé à Bâle par Jacques Estange, aux dépens de Jehan Mareschal* 1554. In-4.

S. B., I, 1129.

ESTANGE, OLIVIER.

Olivier Hostaige, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

15 janvier 1534. Quittance de la somme de 3 livres 10 sols, passée par le Père Jacques Blanchetête, procureur du couvent, à Olivier Estange, imprimeur de livres, pour les termes écheus à la St Jean et à Noël dernières, d'une pension qu'il doit au couvent. [*Inventaire du Père Ramette*, tome I, f° 52.]

Mêmes quittances en 1535, 1536 et 1537. [*Ibid.*]

6 octobre 1538. Olivier Estange, imprimeur, et Thomasse, sa femme, vendent à Louis Volpi ou Valpi, notaire à Lyon, une maison haute, moyenne et basse, ainsi qu'elle se comporte, size entre les deux rivières de Rosne et de Saosne, en la rue tendant de l'Hostel-Dieu du Pont du Rosne en la rue Mercière, confrontant icelle rue de vent, moyennant le prix de 205 livres tournois. [*Déchalles, not.*, A.N.]

* ESTIARD, PIERRE.

ESTIENNE, HENRI.

Le père de Colonia [tome II, p. 608] dit: Henri Estienne « revint en France et fixa son séjour à Lyon, où *il fut correcteur d'imprimerie, et même imprimeur durant quelque temps*... Il mourut en 1598 dans l'Hôpital de Lyon... et fut enterré dans le cimetière des Réligionnaires, près de l'Hôpital. »

Henri Estienne quitta Genève en 1597 pour se rendre à Montpellier auprès d'Isaac Casaubon, son gendre, et c'est en revenant à Genève qu'il fut atteint, à Lyon, de la maladie qui l'emporta. Il est donc difficile d'admettre qu'il fut correcteur ou imprimeur à Lyon, comme le dit le Père de Colonia.

ESTIENNE, JEAN.

1535-1540. Jean Estienne, fils de Pierre Estienne, potier, rue Mercière, est mis par les recteurs de l'Aumône, en apprentissage, chez Gaspard Trichet, imprimeur, établi dans ladite rue Mercière, « pour lui apprendre l'art de l'imprimerie. Ordonnant qu'il soit habillé, et; après, sera entretenu d'habillemens par son dict maistre selon son estat. » [E. 5, A.C.]

ESTIENNE, PAUL.

16 novembre 1573. Paul Estienne, c^en^ imp^r^, est témoin d'une obligation souscrite par André Compagnon au profit de Marc Veynant.

EVELLET ou ENELLET, PIERRE.

Pierre Evellet, imprimeur, taxé en 1485. [CC. 212, A.L.] *(Com. de M. Rondot.)*

Pierre Enellet, impresseur de livres, taxé en 1487. [CC. 215, A.L.]

Pierre Eveillet, impresseur de livres, taxé 1489-1492. [CC. 105, A.L.I.]

Pierre Evellet, impresseur de livres, taxé en 1492. [CC. 217, A.L.] *(Com. de M. Rondot.)*

F

FABER, FRANCISCUS.

Voy. François Fabre.

FABER JOANNES.

Voy. Jean Faure.

* FABRE, FRANÇOIS.

FABRI, JOANNES.

Voy. Jean Faure.

FABRICIUS, FRANCISCUS.

— Methodus tractandarum scientiarum, ubiquæcunque ad scientiarum pertinent conscriptionem, docte, ordinatim ac distincte pertractantur. Adiecta est totius philosophiæ synopsis breui methodo comprehensa. *Lugduni, apud Franciscum Fabricium. 1589.* In-8.

Cat. des foires de Francfort. Nic. Bossæus, 1592, p. 524.

Erreur dans le nom de la ville ou dans celui de l'imprimeur.

S'il s'agit de Lyon, l'imprimeur est probablement F. Fabre, il faut donc lire *Fabrum.* Si le nom de l'imprimeur est exact, il faut lire *Coloniæ*, car on trouve à la même page de ce catalogue le volume suivant :

—Michaelis Baii, apologia pro responsione ad quæstiones Philippi Marnixii. *Coloniæ, apud Franciscum Fabricium, 1583.* In-8.

FAETON, JACQUES.

Montfalcon [*Nouveau Spon*, p. xxxi] indique Jacques Faéton parmi les imprimeurs du xvie siècle et lui assigne la date de 1564. Il appartient au contraire à la fin du xviie siècle.

— Histoire de la maladie et de l'ouverture du corps de messire Mathieu de Sève, baron de Fléchères, seigneur de St André, Limonets, Premier Président au Présidial, ancien Lieutenant Général à la Sénéchaussée de Lyon et Prévôt des Marchands. *Lyon, chez Jacques Faéton, rue Confort, à l'Épée Royale*, 1695. *Avec permission.* In-12.

Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* xviie *siècle.*

FAGOT, MICHEL.

Michel Fagot, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, a.l.i.]

FALCON, JACQUES.

Parmi les erreurs échappées au correcteur des épreuves de la dernière édition de Brunet, en voici une qu'il est essentiel de relever puisqu'elle tend à augmenter d'un nom la liste déjà si nombreuse des imprimeurs lyonnais du xvie siècle. On lit [tome II; col, 556.]: « Panser, XI, 43, cite : Decisiones Capelle Tholose... *Lugduni per Jacobum Falcon, caracteribus venetis, Anno dñi, Mil. quingentesimo tertio die XIX, mensis octobris.* » Fol.

Panser, à la page citée, ne dit rien de semblable ; mais à la page 443, cette édition de 1503 est indiquée comme imprimée « per Jacobum Sacon ».

FALCONET.

F. E. [1556.]

FANTON, ADRIAN.

11 décembre 1582. Adrian Fanton, c^on impr, confesse devoir la somme de 3 écus d'or à Jean Dumont, m^d citoyen de Lyon.

17 juillet 1586. Adrian Fanton, c^on^ impr^r^, est témoin du testament de Gasparde Duplan, atteinte de la contagion.

FARGIER, JEHAN.

12 décembre 1555. Jehan Fargier, libraire, est témoin du testament de Laurens Foretz, painctre. [*Bonaventure Rabutin, not., Ins. test.*, vol. IV, f° 102, A.D.]

FARINE, CESAR.

22 décembre 1558. César Farine, libraire, est témoin d'un acte relatif à la succession de Luxembourg de Gabiano. Voy. L. DE GABIANO.

En 1570 nous trouvons Farine à Turin où il publie un volume de Bandel [Brunet, I, 638.] *Le sixiesme tome des histoires de Bandel*, donné à Lyon en 1583 sous le nom de C. Farine, est l'œuvre d'un faussaire.



Marque de César Farine.

1564

— Petri || andreae || matthioli || senensis || medici || *espistolarum medicinalium* || *libri quinque*. [M.] Lvgdvni, || apud Cæsarem Farinam. || M.D.LXIIII. In-8 de 652 pp. chiff. et 14 ff. non chiff. pour l'index.

Baudrier.

— Ioan. || fernelii || ambiani, || medicina. || *Ad Henricum II. Galliarum* || *regem Christianissimum*. || [M.] Lvgdvni, || *Apud*

Cæsarem Farinam, || M.D.LXIIII. [A la fin:] *Ex Typographia Joannis Ausulti*. In-8 de 8 ff. lim., 757 pp. et 33 ff. n. chiff. pour les tables.

Les ff. lim. contiennent: « Ad. Henricum II Galliarum Regem... Joannes Fernelius Ambianus. » et « Jo. Fernelii Ambiani in medicinam præfatio. »

B.N., (T30)6 A.

1583

— LE || SIXIESME || TOME DES HISTOIRES TRAGIQVES || contenant plusieurs Discours mem || orables, la plus part recueilly des histoires advenues de nostre temps. || *Par Francoys de Belle-forest, Comingeois*. || Reuuës, corrigées & augmentées || outre les précédentes impressions. [Fleuron.] A LYON, || POVR CESAR FARINE. || 1583. In-16 de 840 pp. et 12 ff. n. chiff., le der. blanc?

A la p. 2, sonnet signé de la devise : Nascer pour padescer.

La p. 3 contient une épître de Belleforêt à Guillaume des Lombards, seigneur dudit lieu et homme d'armes de la compagnie du duc de Montpensier.

Farine qui habitait Turin en 1583, n'a pas publié ce volume. Un libraire lyonnais, dont j'ignore le nom, s'est servi de celui de son ancien confrère pour faire une concurrence déloyale à B. Rigaud qui éditait alors les œuvres de Bandel. Voir à ce sujet la note du *Septième tome des histoires de Bandel*, B. RIGAUD, 1595.

Bibl. du chât. de Terrebasse.

FARINE, JACQUES.

Voy. JAC. PHARINE.

FARINE, JEAN,

Jean Farine ou Firrine, imp^r, taxé en 1544. [*Com. de M. Rondot.*]

FARMET, ANTOINE.

22 juillet 1580. Anthoine Farmet, c^on imp^r, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

FARSAN, JEAN.

Voy. JEAN FAURE, dit FARSAN.

FASOUD, CLAUDE.

22 juillet 1580. Claude Fasoud, c^on imp^r, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

FATAULT ou mieux FATOT, HUGUES.

Hugues Fatault, dit Prestre, libraire, taxé en 1507. [CC. 244, A.L.] *(Com. de M. Rondot.)*

Hugues Fataud, libraire, taxé à 20 sous en 1513. [CC. 119, A.L.I.]

1517-1518. Paiement fait par le receveur de la ville à Hugues Fatault pour reliure de registres. [CC. 652, A.L.I.]

Hugues Fatault, libraire, rue Merciere, taxé en 1523-1523. [CC. 712, f° 2 r°, A.L.]

1510

— Doctrinale florum artis notarie sive formularium instrumentorum novissime diligenti opera egregii viri magistri Johannis de Gradibus utriusque iuris professoris correctum ac emendatum. [Au f° 2 :] ¶ In nomine dñi nostri || iesu christi Incipit doctri || nale floruȝ artis notarie. [Au v° du der. f. de la table :] ¶ Impressum habes candidissime || lector doctrinale floꝝ siue formula || riuȝ instrumentoꝝ nec non ars no || tariatus de nouo addictus cũ tabu || lis subiunctis nuperrime vero erro || ribus plurimis emendatuȝ omniqȝ || solertia correctum quod facile co || gnouerit quicunqȝ istam impressio || nem alijs prioribus cõparant hoc || aũt apud tanta castigatuȝ diligẽtia || Impressum per Thomam de Cã || panis expẽsis vero Hugonis Fatot || bibliopola Lugdunensis, anno do || mini. M.ccccc.x. In-8 goth. à 2 col. de?? ff. n. chiff. ciiij ff. chiff., et 2 ff. de table, let. initiales à fond noir.

Le titre est donné d'après Panzer (VII, 295.) et le colophon d'après l'exemplaire de la Bibl. de Lyon, malheureusemeut incomplet du titre et des ff. lim. Voy. à Thomas de Cloches la reproduction du colophon.

Ly. V., 318244.

FAURE, CLAUDE.

Claude Faure, imprimeur, locataire de Gonin Turin. [*Nommées de 1493*, CC. 6, A.L.I.]

Claude Faure, imprimeur, rue d'Ambronay. [*Nommées de 1493* CC. 9, A.L.I.]

Claude Faure, imprimeur, « gendre du Foreysant », taxé à 10 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Mathieu Berthon, dit le Foreysan, brodeur et tavernier, imposé à 3 livres 14 sous 8 deniers. [Taxe de 1503. CC. 113, A.L.I.]

FAURE, FLEURY.

Fleury Faure, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

Probablement Jacques Faure, dit Fleury. Voy. ce nom.

FAURE ou FAVRE, FRANÇOIS.

Voy. FRANÇOIS FABRE.

FAURE, GUIOT.

Guiot Faure, « rellriour de libros. » *Taille mise sur la ville de Lyon, pour la délivrance du roi Jean II, prisonnier à Londres, 1363*. [CC. 59, A.L.I.]

Un des premiers relieurs mentionnés dans nos archives.

* FAURE, dit FLEURY, JACQUES.

* FAURE, dit FAFAN, FARFANT ou FARSANT, JEAN.

[Joannes Faber ou Fabri.]

Jean Faure, alias Fafan, impr. [*Nommées de 1493*. CC. 7, A.L.I.]

Farfant, « le libraire allemand de la rue Merchière », meubles et pratique estimés 60 livres, [*Nommées de 1493*. CC. 9, A.L.I.]

Jean Faure, impr, imposé à 16 s. 8 d. en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Jean Farsan, d'Allemagne, taxé à 20 s. en 1503. [CC. 113, A.L.I.]

* FAURE ou FAVRE, PIERRE.

FAURUS, JACOBUS.

Voy. JACQUES FAURE, dit FLEURY.

FAUSSIGNY, PIERRE.

7 janvier 1583. Par testament, Pierre Rochemont, impr, donne à Anthoinette, femme de Faussigny ou Faussegny, con impr, la somme de « 6 escus d'or outre les gaiges et sallaires à elle dus pour les services qu'elle a rendus à Antoinette Vincent, mère du testateur et femme de Nicolas Garin, son beau-père. Voy. P. ROCHEMONT.

FAUSTUS.

Faustus, imprimeur, du coté de l'Empire, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

FAVRE, PAUL.

18 août 1580. Contrat de mariage de Martin Jabot, natif de Blanzy, au-dessus de Tonnerre, tixotier à Lyon, en rue Paradis, avec Anne Mathieu, veuve de feu Paul Favre, c^{on} imp^{r}, demeurant aussi rue Paradis. En faveur et contemplation dudict mariage, et pour qu'il puisse être plus jouyeusement solempnizé et que puisse mieux sortir à son plein et entier effect, ladicte Anne Mathieu se constitue 66 écus d'or sol et 2/3 d'écu en meubles qui ont esté esvallués à ladicte somme par les parties, leurs parents et amis. Donation réciproque au survivant, en cas de décès de l'un d'eux, sans enfants, tant pour donation de survie qu'augment de dot, de la somme de 33 écus et un tiers d'écu d'or. Acte fait et passé dans un bas de maison sur le derrière où ladicte future épouse faict son habitation dans la maison de Jean Thevenon, située rue Paradis, paroisse St Nizier. Nicolas Guérin, m^{e} imp^{r}, et Melchior Arnollet, m^{d} libraire, témoins. [*Pourcent not.*, A.C.A.]

1587-1589. Les recteurs de l'Aumône afferment Marie Barbou, fille de feu Claude Barbou, imp^{r}, adoptive de l'Aumône, pour l'espace de quatre ans, à Anne Mathieu, veuve de Paul Fabre, en son vivant imp^{r} à Lyon. [E. 25, A.C.]

FAVY, BARTHELEMY.

Barthélemy Favy, tavernier et imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

FAYAUD, PIERRE.

Pierre Fayaud, imprimeur, habite la maison du seigneur de Mespieu, rue Grolée. [*Nommées de 1515*. CC. 23, A.L.I.]

FAYERT, FRANÇOIS.

Francoys Fayert ou Faiyert, imp^{r}, taxé en 1544. [*Com. de M. Rondot.*]

FAYNIN, JEHAN.

3 décembre 1584. J. Faynin, collationneur d'imprimerie, citoyen de Lyon, loue à Ant. Montaignon, menuisier, un bas de maison avec son arrière-chambre et cave au-dessous, des membres d'une maison, située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^{e} D^{e} de Confort, au prix de 12 écus d'or et un tiers d'écu par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

FELIX, GUILLAUME.

19 septembre 1558. Guillaume Félix, imprimeur, est témoin du testament de Claudine Bouvet, femme de François Duc, imprimeur. Voy. François Duc.

10 septembre 1560. Guillaume Félix, imprimeur, est témoin du testament de Françoise Berthal, femme de Jehan II de Tournes.

7 septembre 1561. Pierre Thoysset, imprimeur, nomme Guillaume Félix, son compère et bon amy, tuteur et administrateur des biens de sa nièce, Françoise de Tours. En récompence de cette charge, il donne à Félix, « la meilleure douzaine de chemises qu'il aura à son décès et ung bonnet ». Voy. Pierre Thoysset.

FELIX, JEAN.

Jean Félix, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

FELIX, PIERRE.

Pierre Félix, imprimeur, taxé en 1524. [CC. 134, A.L.]

FERDELAT, PIERRE.

17 novembre 1578. Les imprimeurs font une chevauchée à l'occasion d'un *martyr* du quartier S. Vincent, qui avait été battu par sa femme. Le recueil de cette chevauchée fut publié la même année par les *trois supposts de l'imprimerie lyonnaise*, Guillaume Testefort, Pierre Ferdelat et Claude Bouilland. Voy. G. Testefort.

4 août 1579. Jeanne Cochaud loue, pour 3 ans, à Pierre Ferdelat, sa part de moitié dans une sienne maison, située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort, au prix de 13 écus d'or et un tiers d'écu. Basile Bouquet et Catherin Basset, imp^rs, témoins. [*Pourcent, not*, A.C.A.]

11 octobre 1579. Pierre Ferdelat, imprimeur, loue une chambre à un velloutier. [*Ibid.*]

25 novembre 1579. Ferdelat est témoin du contrat de mariage de Gaspard Riadert, boulanger. [*Ibid.*]

2 juillet 1580. Estiennette Bonnet, femme Ferdelat, considérant qu'elle est ja agée et fort malladifiée et aussi craignant décéder sans récompenser ceux qui auroient prins peyne à la nourrir, entretenir et

soigner, et considérant les bons et agréables services et les bons traictements qui lui ont esté faicts par cy-deuant par ledict Pierre Ferdelat, son mary, désirant le récompenser, sinon en tout, du moins en partie, et au cas qu'elle vienne à décéder, donne, par lettres de donation irrévocable, ledict Pierre Ferdelat étant absent, ledict notaire stipulant pour lui, tous ses droicts, meubles et immeubles présents et à venir, en quoi qu'ils consisteront lors de son trespas. Toutefois, se réserve trois écus et deux tiers pour en disposer à la fin de ses jours, à condition que ledict Ferdelat, son mary, vienne à son trespas, la fasse ensépulturer bien et honorablement. [*Ibid.*]

4 juillet 1580. P. Ferdelat paye à Jeanne Cochaud 6 écus d'or qu'il lui doit pour loyer. [*Ibid.*]

22 juillet 1580. Ferdelat, c^on^ imp^r^, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Ibid.*]

28 décembre 1580. Marguerite Peyrat, considérant l'infirmité de sa personne et même qu'elle est vieille et caducque et ordinairement mallade de manière qu'elle est fort débile, craignant décéder sans récompenser... et à cause des bons services qui lui ont esté rendus par Pierre Ferdelat, c^on^ imprimeur, au cas qu'elle vienne à décéder avant lui, lui fait donation de tout ce qu'elle possède, sauf 3 écus d'or qu'elle se réserve pour en disposer à son libéral arbitre, à la condition que ledit Pierre Ferdelat la fasse enterrer bien et convenablement suivant son estat. Révoque tout testament antérieur. Loys Cloquemin, témoin. [*Ibid.*]

16 juillet 1582. P. Ferdelat, c^on^ imp^r^, loue à Catherin de la Roche, laboureur, une chambre à Lyon, sur le derrière de la maison de Jean Coignet, praticien, située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e^ D^e^ de Confort, au prix d'un écu d'or et deux tiers d'écu. [*Ibid.*]

22 juillet 1582. P. Ferdelat est témoin de la quittance donnée par la veuve Cloquemin à Jean Michel. Voy. CLOQUEMIN.

22 juillet 1582. P. Ferdelat loue à Claude Barbou, imprimeur, une chambre haulte dans la maison désignée plus haut, au prix de 4 écus d'or. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

22 juillet 1582. P. Ferdelat loue une autre chambre à Thomas Durand, c^on^ imp^r^. Voy. THOMAS DURAND.

29 juillet 1582. Estienne Brignol reconnait avoir reçu de la veuve de Loys Cloquemin, par les mains de P. Ferdelat, la somme de 25 écus d'or sol. Voy. CLOQUEMIN.

5 août 1582. P. Ferdelat, imprimeur, loue à André Varvier, chapellier, une chambre basse de la maison de dame Jeanne Cochod, et ce pour d'icy à Noël tant seullement au prix d'un écu et un tiers d'écu d'or. [*Pourcent. not.*, A.C.A.]

5 août 1582. P. Ferdelat loue à un passementier une autre chambre dans la même maison. [*Ibid.*]

5 août 1582. P. Ferdelat loue pour trois ans, au prix d'un écu d'or et un tiers d'écu par an, à Martin Cibost, tixotier, une autre chambre de la même maison. [*Ibid.*]

25 avril 1583. Ferdelat est témoin d'un bail passé par Catherin Basset. [*Ibid.*]

22 septembre 1583. Ferdelat est témoin d'un autre bail passé par Basset. [*Ibid.*]

26 septembre 1583. Ferdelat loue à Jehan Montpancier, c^on impr, une chambre haute dans la maison de Jehan Coignet au prix de 4 écus d'or et deux tiers d'écu par an. [*Ibid.*]

29 janvier 1584. Ferdelat, c^on impr, est témoin du contrat de mariage de François Esmier, taffetatier, avec Guillauma Fleury, fille de Jehan Fleury, collationneur de livres. [*Ibid.*]

20 juillet 1584. Ferdelat est témoin de la vente faite par Gabrielle Delorme à Et. Brignol. [*Ibid.*]

8 décembre 1584. Antoine Blanc, me impr, loue à Pierre Ferdelat, me impr, tous les membres de maison que ledict Blanc tient à présent d'Estiennette Moreau, size rue Thomassin, et que lade Moreau a louée audit Blanc par acte reçu Me Barrault, notaire, le 10 mars dernier, et ce pour cinq ans ja commencés à Noël, au prix de 26 écus d'or et deux tiers d'écu. [*P. Combet, not.*, A.N.]

18 août 1587. P. Ferdelat est témoin d'une procuration donnée par Fr. de Combes, veuve de feu Loys Cloquemin. Voy. L. CLOQUEMIN.

2 septembre 1587. P. Ferdelat est témoin d'une obligation souscrite par Fr. de Combes, veuve de feu Cloquemin. [*P. Combet, not.*, A.N.]

7 juin 1589. Ferdelat, me impr, est témoin d'un prix fait par lequel Henry Jacob et Estienne Arnaud, maîtres des basses œuvres, s'engagent vis à vis de dame Françoise de Combes et de Jehan Bauvin, dr en médecine à Montbéliard, à charger de gravier la cour de leur maison, sise rue Grenette, moyennant la somme de six écus d'or. [*Ibid.*]

4 septembre 1589. P. Ferdelat, fondé de pouvoir de Claude Michel, me impr, reçoit de Pierre Dubois, dr en droit, la somme de 13 écus d'or sol et 7 sols. [*Ibid.*]

3 mai 1591. P. Ferdelat, impr, loue à Baruch le Rouge, con impr, une chambre dans la maison Coignet au prix de 7 écus d'or par an. [*Ibid.*]

3 avril 1602. Pierre Ferdelat, imprimeur, est témoin de la reconnaissance d'une pension de 5 écus au profit de Jean Serto. [*Giraud, not.*, A.C.A.]

1589

— LA MVSE || GVERRIERE. || *Dediée à Monsieur le Conte d'Aubijoux.* [Marque d'Abel L'Angelier.] A. PARIS, || Pour ABEL L'ANGELIER, au premier || pillier de la grand'salle || du Palais. || M.D.LXXXIX. || AVEC PRIVILEGE DV ROY. [A la fin :] *Imprimé à* LYON, || *par Pierre Ferdelat.* || 1589. In-8 de 2? ff. lim., 140 ff. chiff. et 2 ou 4? ff. n. chiff.

Au v° du titre, privilège du 15 juin 1587 accordé à Abel l'Angelier.
Au f. aij. pièces de vers adressées : *Au lecteur; A luy-mesme ; A Monsieur le comte d'Aubijoux* et *Advertissement au lecteur.* [en prose] par Trellon.

Baudrier.

1594

— COPPIE DE || L'ANTI-ESPAGNOL, || FAICT A PARIS, [Fleuron.] *Deffendu par les rebelles de Sa Maiesté.* [Fleuron.] A LYON, || PAR PIERRE FERDELAT. || M.D.XCIIII. || AVEC PERMISSION. In-8 de 54 pp. et 1 f. n. chiff. contenant au r° un sonnet.



Fleuron de FERDELAT ornant le titre de l'Anti-Espagnol.

Baudrier.

FERNA, JACQUES.

Jacques Ferna, imprimeur, possède, dans la rue Chanu, une maison de la valeur de 12 livres. [*Nommées de 1551*. CC. 44, A.L.I.]

FERRANT, JEHAN.

20 septembre 1586. Loyse Bière, veuve de feu Jehan Ferrant, quand vivoit fondeur de lettres d'imprimerie, laquelle, advenant qu'elle vienne à décedder de la malladie de la contagion de laquelle elle est à présent frappée, donne par les présentes, faictes pour cause de mort, à Claude Clavel, compagnon imprimeur, et à Ant. Baro, tailleur d'habit, présents et acceptants, et par moitié, tout ce qu'elle possède, pour récompense et rémunération des bons et agréables services qu'elle a reçus d'eux. Ladicte donation ne devant avoir d'effet qu'autant qu'elle viendrait à décédder de la maladie de contagion en laquelle elle est à présent détenue. Fait et passé audict Lyon, en la Grand rue tendant de l'Hostel-Dieu à N^e D^e de Confort, au devant la chambre d'une maison de Marye Darseres, ladicte Bière estant à la porte, sur la rue, de ladicte maison. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

FERRANT, PAUL.

20 décembre 1580. R. Syrodot, imp^r, loue, pour un an, au prix de 3 écus d'or par an, à Paul Ferrant, fondeur de lettres d'imprimerie, une chambre dans la maison appartenant à Estienne Roy et aux héritiers Puppier, sise en rue tendant de l'Hostel-Dieu à N^e D^e de Confort.

10 août 1586. Paul Ferrant, fondeur de lettres d'imprimerie, est témoin du testament de Louis Tavernier, fondeur de lettres d'imprimerie, atteint de la peste. Voy. L. TAVERNIER.

FERRARI, PAULINO.

15 juin 1577. Paulino Ferrari, libraire lucquois, à présent demeurant à Lyon, est témoin d'une obligation de 330 écus d'or 2/3 souscrite par Hippolyte Galvano, marchand génois fréquentant les foires de Lyon, à Hans Vinter, marchand de Cologne.

* FERRARIIS, *alias* DE JOLITIS, JOANNES DE.

FESSARD, GERVAIS.

1540-1543. Les recteurs de l'Aumône placent en apprentissage Jacques Rigolet, chez Gervais de Faissard, fondeur de caractères d'imprimerie, demeurant près du Puits-Pelu. [E. 6, A.C.]

Gervais Fexard, fondeur de caractères d'imprimerie. [*Nommées de 1545*. CC. 45, A.L.I.]

4 février 1554. Gervais Fessard, fondeur de lettres d'imprimerie, est l'un des témoins du testament de Claude Mazet, tavernier à Lyon. [*Péronet*, *not*., *Ins. test*., vol, II, A.D.]

FEVRŒUS, FRANCISCUS.

Voy. François Lefébure.

FLACHIERES, dit NASON, ANTOINE.

Antoine Nason, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

Antoine Flachières, dit Nason, c^on^ imp^r^, député à l'arrêt de 1544 pour représenter la corporation.

22 juin 1554. Claude Despréaux et Ulixes de Roxio chargent Balthazard de Gabiano et Antoine Flachières, dit Nason, de régler « les différents » survenus entre eux. Voy. Claude Despreaux.

16 février 1560. Antoine Flachières est témoin de l'achat d'une maison, fait par Antoine Demga, m^e^ fondeur de lettres. Voy. Demga.

3 juin 1560. Testament d'Etiennette Brun, fille de Vincent Brun, citoyen de Lyon, et femme de François Péronet, clerc; fait un legs de 5 livres tournois à son mari « ne lui volant léguer aultre chose pour raison des ingratitudes et mauvais traitemens qu'icelle dict avoir reçu de luy et reçoit encore journellement, le forcluant de ses dits biens »; institue pour héritière universelle, sa sœur Marguerite Brun, femme d'honnête h^e^ Anthoine Flachières, imprimeur, et Claudine et Julienne Flachières, ses filles, nièces de ladicte testatrice, pour lui succéder chacune pour moitié; eslit sa sépulture en l'église du couvent de St Bonaventure. [*Jourdan*, *not*., *Ins. test*., vol. XIII, A.D.]

FLAJOLLET, HUMBERT.

28 décembre 1561. Contrat de mariage de Laurent Roman, affaneur, avec Benoiste de Chaulma. Acte passé en la chambre d'habitation de Humbert Flajollet, imprimeur. La maison appartient à monsieur de Grolée. [*Péronet*, *not.*, A.N.]

*FLAJOLLET, JEAN.

FLEUR, JACQUES DE.

6 octobre 1559. Jacques de Fleur, marchant libraire à Toulouse, fils et héritier de feu Claude de Fleur, dict de la Porte, en son vivant m^d revendeur à Lyon, et de Léonarde Rey, vend, moyennant la somme de 475 livres, tous ses droicts dans les successions de ses père et mère, et de Denys de Fleur, barbier cyrurgien, son frère. [*Billiet*, *not.*, *Ins. alien.*, vol. XXI, A.D.]

FLEURY, JEHAN.

9 janvier 1584. Contrat de mariage de François Esmier, taffetatier, avec Guillauma Fleury, fille de Jehan Fleury, collationneur de livres. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

FLOUR, JEAN-BAPTISTE DE.

A la fin des *Nouveaux aduis receux à Venize de diuers lieux du Levant*, Lyon, Geoffroy Martin, 1570, on trouve la mention suivante : « Il est permis à Jean Baptiste de Flour, faire imprimer le discours cy-dessus. Faict le 23 juin 1570. »

J.-B. de Flour est-il l'éditeur ou le traducteur ?

FOIGNOTTE, HENRY.

7 avril 1572. Contrat de mariage de Henry Foignotte, marchad, mercier et libraire, demeurant à Lyon, fils de feu Vallery Foignotte m^d, citoyen de Besançon, avec Pernette Bauzon, fille de feu Jehan Bauzon, en son vivant tailleur d'habillements à St René-le-Duc au

duché de Bourgogne. Acte passé en la maison de feu Pierre Raysin, quand vivoit potier d'estaing, size près le lieu du Griffon. Témoins : Edouard de Jussieu, fondeur de cuyvre, et Claude de Jussieu, velloutier. [*Foillet*, *not.*, A.N.]

FOLLIOL, FRANÇOIS.

22 juillet 1580. François Folliol, c^on^ imp^r^, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

FONTAINE, JEAN DE LA.

Voy. J. DE LAFONTAINE.

FONTANEL, ENNEMOND.

Ennemond Fontanel, relieur de livres, est taxé à 3 livres en 1512 ; le Consulat lui en fait la remise. [CC. 115, A.L.I.]

Ennemond Fontanel, relieur de livres, taxé en 1512-1513. [CC. 118, A.L.I.]

Ennemond Fontanel, relieur de livres, taxé en 1512-1515. [CC. 124, A.L.I.]

Ennemond et Jean Fontanel, relieurs de livres, fils de feu Michel Fontanel, taxés en 1514-1515. [CC. 254, A.L.I.]

Ennemond Fontanel, relieur de livres, taxés « pour la moitié de la nommée Michel Fontanel, à cause qu'il est serviteur de François Fournier, est acoustré à 12 sous. » [*Taxe de 1515.* CC. 127, A.L.I.]

Ennemond Fontanel, relieur de livres, meubles et pratique estimés 36 livres. [*Nommées de 1516-1517.* CC. 31, A.L.I.]

27 juillet 1520. Annemond Fontanel, libraire, fait une fourniture de papier relié à la ville de Lyon. [CC. 686. A.L.]

19 mars 1522. Ennemond Fontanel, relieur, fait une fourniture de papiers reliés. [CC. 709, A.L.]

Ennemond Fontanel, libraire, imposé à 2 hommes en 1523. [CC. 260, A.L.I.]

Ennemond Fontanel, relieur de livres, taxé à 18 sous en 1524. [CC. 263, A.L.I.]

Ennemond Fontanel, relieur, taxé à 6 sous 2 deniers. [CC. 281, A.L.I.]

Ennemond et Jean Fontanel, relieurs de livres, taxés en 1529. [CC. 136, A.L.I.]

2 août 1530. Ennemond Fontanel reçoit 10 sous pour la reliure de deux chartreaux. [CC. 140, A.L.I.]

Edmond Fontanel, relieur de livres, taxé en 1530 à 11 sous 4 deniers. [CC. 143, A.L.I.]

21 mai 1541. Contrat de mariage d'Antoine Veyrat, natif de Vernaison, avec honorable femme Mafeye, fille d'Ennemond Fontanel, libraire à Lyon, qui donne 100 livres tournois à sa fille. [*Lyonnet, not.*, A.N.]

22 juillet 1552. Réachat d'une maison qui fut de feu Annemond Fontanel en son vivant libraire à Lyon. [*Fonds de Saint-Paul, prébende de N. D. de Grâce*, n° 19, A.D.]

29 juin 1555. Ennemond Fontanel, marchant libraire, ayant droit et transport de François Fornier, bourgeois de Lyon, transporte et remet à B^y Prost, drappier, tous ses droicts à deux corps d'une maison, située rue Mercière, moyennant la somme de 50 livres. [*Pierre Buyer, not., Ins. alién.*, vol. VI, A.D.]

FONTANEL, GUILLAUME.

Guillaume Fontanel, fondeur de lettres d'imprimerie, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.I]

FONTANEL, JEAN.

Jean Fontanel, relieur de livres, taxé à 25 sous 6 deniers en 1512. [CC. 115, A.L.I.]

Jean et Ennemond Fontanel, relieurs de livres, fils de feu Michel Fontanel, taxés en 1514-1515. [CC. 254, A.L.I.]

Jean Fontanel, relieur de livres, tient la moitié d'une maison située dans la rue Mercière. Cet immeuble lui est compté 72 livres, en fonds, pour sa part. Le mobilier est estimé 36 livres. [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.]

Jean Fontanel, relieur de livres, taxé en 1515 à 11 sous 4 deniers. [CC. 127, A.L.I.]

Jean Fontanel, relieur de livres, meubles et pratique estimés 36 livres. [*Nommées de 1516-1517*. CC. 31, A.L.I.]

Jean Fontanel, libraire, taxé en 1523-1524. [CC. 713, A.L.I.]

Jean Fontanel, relieur, imposé à 17 deniers, et 11 sous 4 deniers pour les deux cotisations. [CC. 130, A.L.I.]

Jean et Ennemond Fontanel, relieurs de livres, taxés en 1529. [CC. 136, A.L.I.]

FONTANEL, JEAN.

18 septembre 1598. Jean Fontanel, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Dominique Roguet, verrier. [*Buirin, not.*, A.B.]

FONTANEL, MICHEL.

Payé par le receveur de la Ville à Michaud Fontanel, relyeur de lyvres, pour un papier de trois mains, V sols tournois en 1479-1480, [CC. 485, A.L.I.]

Michel Fontanel, relieur de livres, taxé à 60 sous en 1485. [CC. 212, A.L.I.]

Michel Fontanel, relieur de livres, taxé à 24 sous en 1489-1492. [CC. 105, A.L.I.]

Michel Fontanel, relieur de livres, tient une maison haulte et basse en rue Mercière, du costé devers le soir, joignant à la maison de Jacques Vise, cartier, devers la bize, et l'autre maison d'icelluy Vise, devers le vent; et peult valoir par an, par le présent, actendu qu'elle n'est pas achevée de bastir, 20 livres. [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Michel Fontanel, possède une autre maison, estimée 7 livres 10 sous par an et louée à André Cadry, écrivain. [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Michel Fontanel, relieur de livres, imposé à 47 sous 1 denier. [*Taxe de 1499*, CC. 107, A.L.I.]

Michel Fontanel, relieur de livres, cotisé en 1499 à 9 sous 5 deniers, compris 2 sous 1 denier pour une pension de 5 livres, rachetée par lui de messire Pierre Gâcon (chanoine de St-Nizier). Il doit pour reste de son impôt, montant à 2 livres 7 sous 1 denier, dont il n'a payé que 37 sous 5 deniers, 10 sous 5 deniers. [CC. 231, A.L.I.]

« Les hoirs Michiel Fontanel, relieur de livres », tiennent dans la rue Mercière, une maison adjacente à celle de Jacques Vise et ayant pour locataires Ennemond Fontanel, relieur de livres, meubles et pratique estimés à 36 livres et Jean Fontanel, même estimation. [*Nommées de 1516-1517*. CC. 31, A.L.I.]

FORE, JACQUES.

Voy. JACQUES FAURE.

FOREY, JEAN.

1546-1551. Le bureau de l'Aumône place en apprentissage, pour cinq ans, chez Pierre Compère et Blaise Guido, imprimeurs, rue Thomassin, Jean Forey, adoptif de l'Aumône, fils de feu Jehan Forey. [E. 7, A.C.]

FORUS, JACOBUS.

Voy. JACQUES FAURE.

FOUANT, FRANÇOIS.

François Fouant, c[on] imp[r], député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

FOUCHER, AYMON.

F. E.

FOUCHER, BENOIT.

25 mai 1587. Pierre Foucher, tailleur d'habits, met son fils Benoit Foucher, en apprentissage chez Geoffroy Gallien, libraire.

11 juillet 1598. Benoit Foucher, libraire, souscrit une obligation de 5 écus d'or et deux tiers au profit de Pierre Arnolfi.

FOUCHER, MATHIEU.

20 novembre 1580. Contrat de mariage de Mathieu Fouchier, fils de h[te] h[e] Jehan Fouchier, m[d] libraire de la ville de Paris, icelluy

Mathieu Fouchier aussi libraire, demourant en ceste ville de Lyon, avec Marguerite de la Haye, fille de Henry Delahaye, précepteur d'enfants, et de dame Marguerite Vignon, sa femme. Dot : 333 écus et 1/3 d'écu d'or plus une robbe et une cotte nuptialles, selon l'estat des partyes et, en oultre, un lict garni de coultre, coussins de plume, chaslict boys de noyer, une couverte, demy douzaine linceulx, demi douzaine nappes, une douzaine serviettes toille de chanvre. Acte passé en la maison des dicts Delahaye, appelée le chasteau de Millay, assise en la rue de la Pescherie, en présence de noble Guillaume Rovylle, bourgeois de Lyon, et de monsieur Maistre Jehan Rosselet, aduocat au parlement de Paris. [*Foillet, not.*, A.N.]

19 novembre 1595. Mathieu Foucher, me escripvain à Lyon, fils et héritier par bénéfice d'inventaire de sr Jehan Foucher, en son vivant marchant et bourgeois de Paris, et de Marie Guerin, ses père et mère, donne procuration à (nom laissé en blanc) pour comparoir en jugement, tant en demandant qu'en défendant, et intervenir aux décrets, ventes..., poursuivis à la requeste des créanciers de sr Jehan Pullin, mt espicier à Paris, d'une sienne maison qu'il a à Paris, sise en rue de la Cossonnerie ou pend pour enseigne les *Maillets*, pour une pension annuelle de 15 écus d'or sol que ledict constituant a sur ladicte maison. [*Antoine Grangier, not.*, A.N.]

Le même registre contient plusieurs actes relatifs à Mathieu Foucher. Dans tous il est qualifié d'écrivain. Foucher ayant définitivement abandonné sa première profession, nous ne les relaterons pas ici.



Marque de Mathieu Foucher (Silvestre, 1086).

1581.

— Pauli Sacrati, Canonici Ferrar. Epistolarum libri sex, ab eodem denuo recogniti. Nonnullis ad eum additis doctissimorum et elo-

quentissimorum virorum Pauli Manutii et M. Antonii Mureti. *Lugduni, apud Matheum Foucherium, sub scuto Florentiæ. 1581.* In-16.

Reims, *Bel. let.*, n° 3407.— *Cat. des foires de Francfort*, p. 535.

FOURCLAT, ROLIN.

Rolin Fourclat, imprimeur, taxé en 1512-1516. [CC. 122, A.L.I.]

FOURNIER, LOUIS.

23 avril 1586. Pierre Roussin loue à Loys Fournier, fondeur de lettres d'imprimerie, une maison size rue tendant de N° D° de Confort à l'Hospital du pont du Rosne, pour 4 ans, au prix de 33 écus d'or et un tiers d'écu par an. Voy. P. Roussin.

FOURNIER, veuve BALEXERD.

Voy. Balexerd.

FOUTTE, JACQUES DE.

Jacques de Foutte, libraire, taxé en 1523-1524. [CC. 711, A.L.I.]

* FRADIN, ANTOINE.
* FRADIN, CONSTANTIN.
* FRADIN, FRANÇOIS.
* FRADIN, JEAN.
* FRADIN, PIERRE.

FRANCE, JACQUES DE.

Jacques de France, imprimeur, loue, au prix de 6 livres, une partie de la maison de Guillaume Andrevet, drapier, située « depys la maison de Moton, tirant par la rue de l'Aulmosne ». [*Nommées de 1493*. CC. 7, A.L.I.]

Jacques Defrance, imprimeur, taxé à 12 sous 6 deniers en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

* FREIN, BARTHELEMY.

FRELLE, FRANÇOIS.

Voy. F. Frellon.

FRELLE, JEAN

Voy. J. **Frellon**.

* FRELLON, FRANÇOIS
* FRELLON, JEAN I.
* FRELLON, JEAN II.
* FRELLON, PAUL.
* FRELLON, PHILIPPE.
* FRELLON, PIERRE.

FROMENT, PIERRE.

Une surprise, favorisée par la trahison ou la sotte incurie du comte de Sault, gouverneur de Lyon, avait fait tomber cette ville au pouvoir des protestants, en 1562. Ce triomphe passager fut signalé par des actes de vandalisme restés célèbres, mais le petit nombre des adhérents ne put assurer à la religion nouvelle et à ses apôtres une autorité durable sur leur conquête. Les catholiques reprirent peu à peu l'influence due à leur supériorité numérique et morale. Ce revirement s'opérait lentement. En septembre 1567, M. de Birague, gouverneur de Lyon, averti que les protestants préparaient un coup de main pour s'emparer une seconde fois de la ville, fut assez habile pour réprimer cette tentative.

Ce projet déjoué, une ordonnance du roi prononça la « *saisie de tous les biens meubles et immeubles de ceux de la religion prétendue réformée; inhibitions furent faites de les achepter directement ou indirectement, très expresses inhibitions et défences à tous receveurs, fermiers, locataires..., débiteurs..., de ne leur payer, bailler, ni délivrer aucun denier... enjoint ausdicts débitans (débiteurs)... lesquels peuvent avoir en leur puissance... des biens meubles et marchandises desdicts de la religion, venir dénoncer et déclarer, dans trois jours, les meubles, marchandises, debtes, actions et obligations deux aux dicts de la religion pour en faire registre et estre cy après ordonné ce que ladicte maiesté verra estre à faire par raison.* »

Puis, afin d'enlever, aux détenteurs des biens saisis, toute possibilité d'alléguer leur ignorance des personnes poursuivies, une autre

ordonnance de la Sénéchaussée de Lyon proclama les noms des séditieux et rebelles.

Ces noms sont au nombre de deux cent vingt, parmi lesquels figurent huit imprimeurs ou libraires. Si l'on s'étonne d'une chose, ce doit être de n'en trouver qu'un aussi petit nombre, car ils ont toujours été gens remuants et disposés à toutes les innovations. Nous y voyons Anthoine Vincent, Henry et Barthélemy de Gabiano. les deux frères Senneton, Pierre Froment ou Fromenti, libraires, Guillaume et Gabriel, imprimeurs. Nous n'avons pas trouvé jusqu'à présent d'autre trace du libraire Froment.

A cette époque « *Monsieur l'archevesque fit aussi visiter par les Théologiens, les bouticques et magasins des libraires et imprimeurs, et trier les livres hérétiques dont furent faicts beaux sacrifices à Vulcain, sur le bord des rivières.* » (Rubis, p. 413.) On en brûla sur le pont de Saône, pendant les trois nuits qui précédèrent la Noël. [Péricaud, *Notes et documents.*] Peut-être les livres de Froment disparurent-ils tous dans ces auto-da-fé ?

FURNERIANA, JOANNA.

Jeanne Fournier, veuve de Gabriel Balexerd. Voy. GAB. BALEXERD.

G

GABEL, JEAN.

Jean Gabel, imprimeur, tient une maison haute, moyenne et basse dans la rue Raisin. [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.]

GABET, JEHAN.

10 mars 1559. Testament d'Antoinette Gabet, fille de Jehan Gabet, en son vivant fondeur de lettres d'imprimerie, à présent femme de Jehan Frécon, painctre à Lyon. Témoins : Nicolas Carra et Antoine Carra, son fils, painctres, Just Blanc, imprimeur, et Nicole Verdier, tailleur d'histoires. [*Peronet*, *not.*, *Ins. test.*, vol. XII, A.L.]

J. Gabel et J. Gabet ne sont, peut-être, qu'un seul individu.

* GABIANO, ANGE DE.
* GABIANO, BALTHÁZARD DE.
* GABIANO, BARTHELEMY DE.
* GABIANO, DAVID DE.
* GABIANO, FRANÇOIS DE.
* GABIANO, HENRI DE.
* GABIANO, JEAN-FRANÇOIS DE.
* GABIANO, LUXEMBOURG DE.
* GABIANO, SCIPION DE.

GABRIEL.

31 janvier 1568. La liste des réformés, contenue dans l' « Ordonnance de M. de Birague, portant ordre à tous les détenteurs des biens de ceux de la religion réformée d'avoir à en faire la déclaration, sous peine de confiscation de leurs propres biens. *Lyon, Michel Jove* » renferme un « Gabriel l'imprimeur ». Voy. P. FROMENT.

GAILLAND, JEAN.

1557-1559. Jean Gailland, adoptif de l'Aumône, est mis en apprentissage chez Pierre Meyrieu, fondeur de lettres d'imprimerie, demeurant dans la rue Mercière. [E. 9, A.C.]

GAILLARD, FRANÇOIS.

1556

— Pratica D. Ioan. Petri de Ferrariis... *Lugduni, apud Joannem Franciscum de Gabiano,* 1556. [A la fin :] *Lugduni excudebat summa diligentia Franciscus Gaillardus.* M.D.LVI. In-4.
Voy. J. F. DE GABIANO, 1556.

1557

— PVB. || TERENTII || APHRI CO- || MOEDIAE || SEX. || ❦ || Post omnes omnium editiones summa || denuò vigilantia re- || cognitæ. [M.] LVGDVNI, || Ex officina Francisci Gaillardi, || 1557. [Au r° du der. f. :] LVGDVNI, || EXCVDEBAT || Franciscus Gaillardus, || 1556. In-8 de 310 pp. et 1 f. n. chif., car. ital.

Au v° du titre, « VOLCATII SEDIGITI de comicis latinis iambi. »

pp. 3-8, épître de l'imprimeur au lecteur dans laquelle il exhorte à la lecture de Térence et fait un tableau des devoirs du professeur envers les élèves et réciproquement.

pp. 9-10, « Pedagogis Philippus Melanchton S.P.D. » Sur la prière de l'imprimeur, Mélanchton a consenti à revoir cette édition de Térence : « Ego vero tametsi non satis instructus essem veteribus exemplis, quibus in tali re opus erat : *tamen homini amico, in sanctissimo negotio nolui deesse.* » Mélanchton paraît donc avoir été lié avec F. Gaillard.

pp. 12-16, épître de F. Asulanus à J. Grolier.

Baudrier.



Marque de FRANÇOIS GAILLARD.

1558

— Petit dictionnaire de mots françois tournez en latin, avec les manieres de parler plus necessaires pour les enfans... *A Lyon, par Ian François de Gabiano*, 1559. [A la fin :] *Imprimé à Lyon, par Françoys Gaillard*. M.D.LVIII. In-4.

Voy. J. F. DE GABIANO, 1559.

1559

— Dictionariolum puerorum... *Lugduni, apud Ioan. Franciscum de Gabiano*, 1559. [A la fin :] *Lugduni, Excudebat Franciscu (sic) Gailliardus*. M.D.LIX. In-4.

Voy. J. F. DE GABIANO, 1559.

1561

— Les epitres familiaires de Marc Tulle Cicero... *A Lyon, par G. Rouille*, 1561. [A la fin :] *Imprimé à Lyon, par Françoys Gaillard*. M.D.LXI. In-16.

Voy. G. ROUVILLE, 1561.

1562

— Les offices de M. T. Cicero... *A Lyon, par Sebastien Honore*, 1562. [A la fin :] *A Lyon, par Françoys Gaillard*, 1562. In-16.

Voy. SEBASTIEN HONORAT, 1562.

1567

— Le Songe de Scipio [Cicéron]. *A Lyon, par François Gaillard*, 1567. In-16.

B., II, 54.

GALAND, FRANÇOYS.

François Galand, imprimeur, taxé en 1557.

GALIAN, GEOFFROY.

Voy. G. GALLIEN.

GALIEN, PIERRE.

Pierre Galien, relieur. [*Deniers levés pour la subvention générale*, *1571-1572*. CC. 1197, A.L.I.]

GALLAND, GEOFFROY.

Voy. G. GALLIEN.

GALLE, NICOLAS.

31 janvier 1556. Contrat de mariage de Philibert Grangier, orfèvre, fils de feu Mathieu Grangier et de Guillemette Bochier, à présent femme de Mᵉ Antoine Estable, praticien es cours de Lyon, avec Jane Galle, fille de Nycollas Galle, en son vivant imprimeur dudict Lyon, et d'Estiennette Jay. Dot : 600 livres tourn., plus des meubles et ustensils de ménage pour la somme de 50 livres, une robbe et une cotte nuptialles. Témoin : James Mosnier, libraire. [*Gravier*, *not.*, *Ins. donat.*, vol. XI, A.L.]

14 novembre 1562. Contrat de mariage de Dominique Laurent, marchand à Lyon, avec Estiennette Jay, veuve de feu Nycollas Galle, en son vivant imprimeur dudict Lyon. La future se constitue en dot ses biens meubles et immeubles. [*Peronet*, *not.*, A.N.]

GALLIEN, ANTOINE.

Antoine Gallien, libraire. [*Nommées de 1582-1592*. BB. 448, A.L.I.]

Février 1588. Voyez le contrat de mariage de Jean Gallien, libraire, fils d'Antoine.

GALLIEN, GEOFFROY.

31 mai 1551. Geoffroy Galland, libraire, est témoin du contrat de mariage de Catherin Duplat, libraire, avec Philiberte Maillet. Voy. C. DUPLAT.

30 mars 1552. Geoffroy Galian, libraire, est témoin d'une donation faite par Françoyse de la Lire, femme de Claude Jonchet ou Joncher, à Pierre et Gilles de la Lire, ses neveux. [*Symon Clerc, not.*, *Ins. don.*, vol. I, A.L.]

31 mai 1554. Geoffroy Gallyan est témoin du testament d'un marchand pelletier. [*Ins. test.*, vol. II, A.L.]

22 juin 1554. Balthazard de Gabiano et Antoine Flachières, dit Nason, chargés de régler les comptes qui ont existé entre Claude Despreaulx, libraire, et Ulixe de Roxio, s'adjoignent pour ce travail Françoys de Gabiano et Geoffroy Galyan, libraire. Voy. CLAUDE DESPREAULX.

1565-1566. Payement de Geoffroy Gaillyan, libraire, pour fourniture de papier et reliure de quatre livres intitulez : *Le privilège des foyres*, une *Déclaration du Roy sur la confirmation des offices royaulx*. [CC. 1132, A.L.I.]

1567-1568. Payement par François Couland de « partyes de pappier, encre, pouldre pour escriptoyre, gectz d'Allemaigne » fournis au Consulat par Geoffroy Gallian. [CC. 1152, A.L.I.]

16 janvier 1568. Françoise Gossebault, femme de Geoffroy Gallien, libraire, pour lequel elle se fait fort, loue à Jehan Perret, tisserand, demeurant à Chazelles, une boutique estant des appartenances de la maison d'habitation dudict Gallien, appartenant à Jehan Genod, size rue Longue, pour une année, commençant à la fin de la présente foyre des Roys, moyennant le prix de 10 livres. [*Bastiaz, not. delphinal*, A.N.]

1568-1569. Paiement de « partyes fornyes par Geoffroy Gail-

liand, en reliures, pappier, pouldre pour l'escryptoire. » [CC. 1157, A.L.I.]

1568-1569. Vaccations de Geoffroy Gallian, « tant pour solliciter, faire contraindre que exécuter les fermiers et plusieurs redebvables de la ville, tant à cause des pensions que louaiges et plusieurs aultres debtes de lad. communaulte. » [CC. 1159, A.L.I.]

1569-1570. Compte pour la mezon de la ville deu à Geoffroy Gailliand, pour pappier, parchemin et anchre. [CC. 1167, A.L.I.]

1569-1570. Parties et frais fournys par Geoffroy Galliand, en papier, marques aux armoiries du Roy et de la Ville, encre pouldre pour l'escriptoyre, boys et chandelles. [CC. 1172, A.L.I.]

1570-1571. Partyes de papier, parchemin, ancre, pouldre pour escriptoyre, reliure, fournies par Geoffroy Gailliand. [CC. 1182, A.L.I.]

1571-1572. Paiement de Geoffroy Gailliand, papetier, pour parchemin, vélin, ancre, pouldre pour l'escriptoyre, pappier. [CC. 1192, A.L.I.]

1572-1573. Poursuites de Geoffroy Gallian, au nom de la ville, « pour faire payer tant les locataires des bancz de la grande boucherie et tripperie, que aultres fermiers et redevables de ladicte ville. » [CC. 1213, A.L.I.]

1574-1575. Parties fournyes par Geoffroy Galliand pour la ville et communauté de Lyon, encre papier, parchemin, pouldre pour l'escriptoyre et reliure. [CC. 1239, A.L.I.]

1575-1576. Paiement de Geoffroy Callian pour fourniture de papier, parchemin et registres. [CC. 1249, A.L.I.]

1576-1577. Partyes fournyes par Geoffroy Gallian pour la ville et communaulté de Lyon : demy dozaine de lacetz pour enfiler les acquictz et mandement du consulat; deux grandes peaulx de parchemin et ung peloton de grosse ficelle pour empaqueter les dictz acquitz et mandement pour les envoyer à Paris, reliure des livres de compte. [CC. 1257, A.L.I.]

1578-1579. Paiement de Geoffroy Gailliard pour fournitures de papier, parchemin et encre. [CC. 1272, A.L.I.]

1578-1579. Paiemant du compte de G. Gailliand. [CC. 1276, A.L.I.]

1579-1580. Paiement du compte de G. Gallien. [CC. 1281. A.L.I.]

1579-1580. Paiement d'une fourniture de papier et reliure faite par G. Gailland. [CC. 1286, A.L.I.]

1580-1581. Paiement de Geoffroy Gallien pour « avoir assisté la présente année aux mandeurs ordinaires de lad. Ville. » [CC. 1293, A.L.I.]

1580-1581. Paiement à Geoffroy Galliand pour fournitures de papier et reliures. [CC. 1295, A.L.I,]

1580-1581. Paiement des gages de Geoffroy Gallien, commis à distribuer les bledz retenus sur la ville d'Avignon pour le secours du peuple. [CC. 1296, A.L I.]

1583-1584. Paiement à Geoffroy Galien, libraire, pour fourniture de papier. [CC. 1324, A.L.I]

1583-1584. Paiement à Geoffroy Gaillien, pour avoir porté à la Croix-Haulte et aultres passaiges des haultes montaignes de Daulphiné la commission du sieur Graigniere (trésorier général de France au pays de Daulphiné,) et en vertu d'icelle faict supprimer de lever l'impost de deux et demy pour cent qui avoit esté mis sur les marchandises passans par led. pays. [CC. 1329, A.L.I.]

25 mai 1587. G. Gallien prend pour apprenti Benoit Foucher. Voy. B. FOUCHER.

1587-1588. Paiement par le receveur Guyot de Masso du compte de Geoffroy Gallien. [CC. 1369, A.L.I.]

GALLIEN, JEAN.

Février 1588. Contrat de mariage de Jehan Gallien, libraire, avec Catherine Croppet. Jehan Gallien, relieur de livres, fils d'Anthoine Gallien, marchant libraire, demeurant à Lyon, et de Blanche Cortallion, d'une part; et Catherine Croppet, d'autre part; procédant de l'autorité savoir : Jehan Gallien, de ses père et mère, et Cine Croppet, de celle de Me Jehan Croppet, greffier en la Séneschaussée de Lyon, présents et autorisants... (formulaire ordinaire). En raison du présent mariage « et parce que c'est la coustume de bailler et donner par les femmes à leurs marys doct en mariage, pour ce estably, ledict Me Jehan Croppet se réjouissant du présent mariage, a donné et constitué, et par ces présentes, donne et constitue en doct de mariage à Catherine Croppet et pour elle, audict Jehan Gallien, la somme de 333 écus et 1/3 d'écu sol... une robbe et cotte drap nup-

tialles, bonnes et suffisantes selon l'estat et qualité des parties. Comprinse en ladicte constitution, la somme de 166 écus d'or et 2/3, à elle donnée et léguée par feu Dame Marguerite Vallantin, mère dudict Jehan Croppet par son testament. » A. Gallien promet faire les noces à ses frais, et se réjouissant de ce mariage, constitue à son fils 100 écus d'or sol. Témoins : François Ploton, comm^r de l'église Ste Croix et noble Pierre Guillen, conseiller du Roy, commissaire ordinaire de l'artillerie de France. [*Ant. Margat, not.*, A.C.A.]

GALLUS, H.

1579

— Dictionarium historicum et poeticum, omnia gentium, hominum, deorum, regionum, locorum, fluviorum ac montium antiqua recentioraque, ad sacras et profanas historias, poetarum que fabulas intelligendas necessaria vocabula complectens. [Autore Carolo Stephano.] *Lugduni, H. Gallus*, 1579. In-4°.

Bordeaux, *Hist.* n° 8971.

GAMONET, BARTHELEMY

31 mars 1581. Pierre Roland, c^on impr^r, loue pour deux ans à Barthélemy Gamonet, c^on impr^r, une chambre située sur le devant de la maison du Sr Croppet, de Villefranche, sise en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort, au prix de 4 écus d'or et 1/3 d'écu. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

22 juillet 1583. Nouveau bail du même local entre les mêmes parties, passé, pour trois ans, au prix de 4 écus d'or et deux tiers. [*Ibid.*]

GANARŒUS, LUDOVICUS.

1583

— THESAVRUS || BIBLIORUM, || OMNEM VTRIVSQVE || VITAE ANTIDOTVM || secundum vtriusque instrumenti veritate, || & historiam succincte complectens. || *Opera, & industria* GVLIELMI ALLOTTI *Angl.* || *sacræ Theologiæ studiosi, collectus ac concinatus.* || CVI IN CALCE ACCESSIT INDEX EVAN || geliorum Dominicalium in series suas certas, & capita dissectorum. || Oemnibus *(sic)* Pastoribus, Concionatoribus,

iisque qui in schola Christi pro- || ficere, tum etiam his qui pié & prudenter in Ciuilium rerum administratione || versari cupiunt admodum vtilis. || Hac Postrema editione à mendis plurimis repugatus. [M.] LVGDVNI, || Sumptibus Ludouici Ganaræi. || CIↃ.IↃ. XXCIII. [1583], In-8 de 8 ff. lim., 418 ff. chiff. et 21 ff. n. chiff., le der. blanc.

B. N., inv. A, 7285.

Les ff. lim, contiennent une épître de l'auteur adressée à Henri Parker, chevalier de l'ordre du Bain, baron de Morley, et une dédicace, datée d'Anvers, le 26 septembre 1576.

A la fin : Vidit et approbavit V. Van der Steegen, S. Theol. licientiatus eccles. Antuerp. Canonicus librorum censor.

Je ne trouve aucune trace de L. Ganaræus à Lyon.



Marque de LUDOVICUS GANARÆUS.

Pierre Marniolles, imprimeur lyonnais établi à Grenoble [1621-1631], a aussi employé cette marque. Voy. Maignien, *L'imprimerie à Grenoble.*

GANDON, NOEL.

Voy. NOEL GRANJON.

GARET, ETIENNE.

Etienne Garet, imprimeur, du côté de l'Empire, taxé en 1506. [*Com. de M. Rondot.*]

GARILS, JUSTINIEN et PHILIPPE.

Justinien et Philippe Garils, frères et associés, neveux de Guillaume Paradin, dirigèrent l'imprimerie que ce dernier avait établie à Beaujeu et publièrent dans cette ville divers ouvrages de leur oncle :

Le blason des danses, 1556. In-8.
Le blason des danses, 1566. In-8.
De la concorde publique, 1565. In-8.

Après la mort de Guillaume Paradin, cette imprimerie cessa d'exister. M. Deschamps, *Dictionnaire géographique*, p. 171, dit que les frères Garils, retournèrent à Lyon avec le matériel de leur typographie. On n'a trouvé, jusqu'à ce jour, aucune trace de leur existence à Lyon, soit avant 1556, soit après 1568.

GARIN, NICOLAS.

Voy. NICOLAS GUÉRIN.

GARIN, SIMON.

19 mars 1527. Ant.-Jacques de Garin, escuyer, demeurant en la ville d'Aix en Provence, afferme, pour trois ans, Simon Garin, son parent, pour apprentif à Jehan Pillehotte. [*P. Combet, not.*, A.N.]

* GARNIER, BERNARD.

* GARNIER, JEAN-DOMINIQUE.

GARNIER, SYLVESTRE.

Sylvestre Garnier, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

GARON, LOUIS.

12 octobre 1596. Claude Larjot, c^on^ impr^r^, loue, pour deux ans, à Loys Garon, c^on^ impr^r^, une chambre haulte sur le derrière, au 2me étage d'une maison que led^t^ Larjot tient à louaige de Monsieur Croppet, de Villefranche, située dans la rue tendant de l'Hostel-Dieu à l'église de N^e^ D^e^ de Confort, au prix de 5 écus d'or par an. [*Pourcent, not.*, A.N.]

Louis Garon, auteur des *Plaisants devis récitez par les supposts du Seigneur de la Coquille* et du *Colloque des trois supposts du Seigneur de la Coquille*, a fait imprimer au XVIIe siècle, par Claude Larjot, le *Chasse-ennuy* et plusieurs autres ouvrages et traductions. Il doit être placé parmi les plus intéressants imprimeurs auteurs de notre ville.

Voy. Baudrier, *Bibl. lyon.* XVIIe *siècle*., art. CL. LARJOT et L. GARON.

* GASCON, PIERRE.

Pierre Gascon, libraire, tient une maison en ladite rue [Mercière]. [*Nommées de 1493*. CC. 5, f° 88 v°, A.L.]

Maistre Pierre Gacon, libraire, taxé en 1495. [CC. 223, A.L.]

Gascon vendit sa maison à Martin Boillon et devint prêtre de St Nizier. Ses meubles et pratiques sont évalués à 160 livres dans

un rôle de 1493. [Péricaud, *Bibl. lyon. du* XVe *siècle*, 2e partie, p. 16.]

Voy. MICHEL FONTANEL. [*Taxe de 1499*. CC. 231.]

GASON, JEAN.

1583

— Georgii Fabricii, de re poetica Libri IV. Item latinorum poetarum comparationes ex Julii Cæsaris Scaligeri critico desumptæ. *Lugduni, apud Ioan. Gasonem*, 1583. In-16.

Cat. des foires de Francfort, p. 574.

GAT, JACQUES.

10 septembre 1560. Jacques Gat, imprimeur, est témoin du testament de Françoise Berthal, femme de Jehan II de Tournes. [*Langloys, not.*]

GAULLERET, SIMON.

Voy. S. GAULT.

GAULT, SIMON.

1571-1572. Paiement à Simon Gaulleret, pappetier, d'une fourniture de parchemin vélin, ancre, pappier, pouldre pour l'escriptoire. [CC. 1192, A.L.I.]

8 octobre 1572. Simon Gault, marchant libraire, est témoin du contrat de mariage de Pierre Bourguignon, peyrolier, avec Jane Ranquette.

1572-1573. Parties deues par Messieurs de l'hostel de ville à Simon Gault, marchant papetier, pour ancre, papier, peau superreale pour fere le sindicat, peau fromsine, livres bastards, à luy prins. » [CC. 1214, A.L.I.]

1573-1574. Fourniture faite au Consulat par Symon Gault, marchant papetier d'encre, papier, peau fromsine et suppereale, parchemin raturé. [CC. 1223, A.L.I.]

1579-1580. Paiement d'une fourniture de papier, parchemin, encre, faite par Simon Gaud. [CC. 1286, A.L.I.]

GAUTHERIN, JONAS.

21 octobre 1591. Contrat de mariage de Jonas Gautherin, imprimeur, avec Catherine Saulsion, fille de feu Jehan Saulsion, vivant imprimeur à Lyon. Témoins : Jehan Boson, Denys Delorme, fondeurs de lettres d'imprimerie. Voy. J. SAULSION.

8 mai 1607. Testament de Philippe Frellon, qui lègue à Catherine Saulsion, femme de Jonas Gautherin, la somme de 150 livres. Philippe Frellon avait épousé Huguette Saulsion, sœur de Catherine. Voy. PHILIPPE FRELLON.

1594

SVR LA || REMONSTRANCE || FAICTE PAR LE || Procureur general du Roy || & la matiere mise || en delibera- || tion. [Fleuron.] A LYON, || PAR IONAS GAVTHERIN || Imprimeur en ladicte ville || M.D.XCIIII || *Auec permission*. In-8 de 6 pp. et 1 f. blanc.

A la p. 3, bandeau aux initiales G. M. reproduit ci-après. A la p. 6, fleuron à la tête de bélier.



Cette pièce, datée du 28 juin 1593, est un arrêt du Parlement pour protester auprès du duc de Mayenne contre tout traité qui aurait pour but de transférer la couronne à un prince étranger, sous prétexte de religion « comme faict au préjudice de la loy salique et autres loys fondamentales de ce royaume ».

Ly.V., 314.905.

Jonas, et ensuite Marcelin Gautherin ont imprimé de nombreux ouvrages dans le cours du XVIIe siècle. Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle*.

GAUTHIER, FRANÇOIS.

F. E.

GAUTHIER, JEAN.

1597

LES || OEVVRES DE || CLEMENT || MAROT, || *De Cahors en Quercy*,

valet de chambre du Roy. [Fleuron.] A LYON, || POVR IEAN GAUTHIER. || 1597. In-16 de 16 ff. lim. dont un blanc, 796 pp. et 2 ff. blancs. CINQUANTE PSALMES DE DAVID : || TRADVITS PAR CLEMENT MAROT. In-16 de 151 pp., 3 ff. de table et 1 f. blanc, car. italiques.

Les traductions occupent les pp. 624-771.
Les oraisons sont placées à la suite des psaumes.

Baudrier.

GAY, JEAN.

Jean Gay, imprimeur, taxé en 1521-1524. [*Com. de M. Rondot.*]

GAYARD, JEAN.

1535-1540. Jean Gayard, adoptif de l'Aumône, est mis en apprentissage chez Pierre Hanyn, libraire, rue Mercière. [E. 5, A.C.]

GAZANCHON, JEAN.

11 juillet 1561. Jean Gazanchon, libraire, est témoin de la vente d'une maison située rue Mercière, faite par B. Montaudoyne à Guillaume Rouville. Voy. G. ROUVILLE.

GAZAUD, JEHAN.

1588

LE || THEATRE || DV MONDE, || où il est faict vn ample discours || des miseres humaines : || Composé en Latin par P. Boistuau, surnommé || Launay, natif de Bretaigne, puis || traduit par luy-mesme || en François. || *Auec vn brief discours de l'excellence,* || *& dignité de l'homme.* || Le tout bien reueu & corrigé en ceste derniere || impression, & enrichy d'vn indice || comprenant les principales || matieres. A LYON, || Par Iehan Gazaud. || M.D.LXXXVIII. In-16 de 208 pp., 5 ff. n. chiff. pour la table et 3 ff. blancs.

pp. 3 6, épître de P. Boistuau à Jaques de Betoun, archevêque de Glasco et ambassadeur d'Escosse.
p. 7, sonnet et épigramme du même au même.
pp. 8-11, Boistuau au lecteur.
pp. 12-14, sonnets au seigneur de Launay par I. A. DE BAIF, F. DE BELLEFOREST, et par un poète dont la devise est : OU MORT OU VIE..
pp. 15-16, élégie au même, par le comte D'ALSINOIS, varlet de chambre du Roy.
p. 17, « Avertissement au lecteur. »

Baudrier.

* GAZEAU, GUILLAUME.

* GAZEAU, HUGUES.

GAZEAU, JEAN.

Le samedi dernier jour de février 1551. [Insinué en janvier 1556.] Honorable Jehan Gazeau, libraire à Lyon, est témoin d'un acte par lequel Jean de la Porte, s[gr] de Charveyrieu, comme procureur et au nom de noble Geoffroy Baronnat, d[r] es droicts, et de Jacques Baronnat, frères, notifie une vente, faite par eux au profit de noble Aymar de Vandémont, citoyen de Lyon, et de Jacquème Miraillet, sa femme, de pies de vignes avec un colombier, sis en la rue de la coste S. Sébastien. [*Langlois, not.*, *Ins. alién.*, vol. XV, A.L.]

GELAYRON, GUICHARD.

Guichard Gelayron, syndic des imprimeurs en 1590, et Guichard Juleron, syndic en 1587 et 1591, semblent être, à première vue, un seul et même personnage. Si la différence dans l'orthographe de ces noms était seulement l'œuvre des scribes de la ville, cet avis pourrait être facilement admis, mais elle est formellement établie et consacrée par l'impression, ce qui permet aussi de croire à l'existence de deux personnages. Dans le doute nous signalerons ici les volumes portant le nom de Gelayron.

1574

— Epistolarum Pauli Manutii... *Lugduni apud Clem. Baudin,* 1574. [A la fin :] *Excudebant Guichardus Jeleyronius et Joannes Pulcher, socii, Lugduni, anno dni 1574.* In-8.

Voy. Clément Baudin, 1574.

1575

— Le dixiesme livre d'Amadis... *Lyon, B. Rigaud,* 1575. [A la fin :] *A Lyon de l'imprimerie de Iean Ioly et Guichard Ielayron.* M.D.LXXV. In-16.

Voy. B. Rigaud, 1575.

[1579]

— Le || reglement || svr la pacifica- || tion dv pays de || Dauphiné : || *Faict par M. le Mareschal de Bellegarde, suy- || uant l'Arrest & ordonnance de la Royne || Mere du Roy, donné à Montluel en Bresse, || le vingtiéme d'octobre 1579.* [Fleuron.] A lyon, || Par Guichard Gelayron. || *Avec Permission.* In-8 de 15 pp.

Baudrier.

1584

—Constitutions régulières des Frères Mineurs Capucins de l'ordre de S. François, promulguées au Chapitre général dudit ordre, tenu à Rome, au Monastère de Sainte-Euphémie, l'an 1536 et de nouveau, par le vouloir du Révérend Père Général, des Pères Déservi-teurs et de tout le Chapitre célébré aussi à Rome, l'an 1575, réimprimées avec additions d'aucuns décrets, ordonné par le Concile de Trente et par le Souverain Pontifie : le tout mis d'Italien en François. *A Lyon par Guichard Gelairon, 1584.* In-8.

Du Verd., I, 433.

Voy. GUICHARD JULLIERON.

GENEVEY, dit DYAMANTIER, JEAN.

Jehan le Dyamantier, natif de Laurene, commandé de se munir d'une brigantine, salade, gantelles et voge. [*Rôle des establies en cas d'effroy de 1492-1493.*] *(Com. de M. Rondot.)*

3 décembre 1495. Jean de la Fontaine, dit Guillotier, de la paroisse de Bechevelin, vend à Jean Diamantier, marchand libraire à Lion, pour le prix de 20 francs, une pension annuelle et perpétuelle. [*Inv. du P. Ramette,* tome 2, f° 30.]

Maistre Jehan le Dyamantier, libraire, taxé à V livres en 1496-1497. [CC. 532, f° 12, A.L.]

21 juin 1498. Par contrat, Jehan Genevey, dict Dyamantier, marchand libraire de Lyon, fait une fondation à N^e D^e de Confort et y fait élection de sépulture, s'il meurt à Lyon, auprès de la sépulture de défunt Ange de Luna, florentin. [*Inv. du P. Ramette,* tome 2, f° 30.]

Jehan Jenin, dit le Dyamantier, libraire, taxé en 1504 pour la réparation du pont du Rhône. [CC. 563, A.L.I.]

11 juillet 1505. Jehan Genevey, dit Dyamantier, est témoin du testament d'Hervé Bezine, libraire de Lyon. Voy. HERVÉ BEZINE.

28 novembre 1506. Jean Genevey, dict Dyamantier, et Nicolas de Benedictis sont témoins du contrat de mariage de Barthélemy Trot, imp^r, avec Catherine Chastelain, fille du bedeau de St Nizier. [*Com. de M. V. de Valous.*]

1er janvier 1506. [1507 N.S.] Testament de Jean Genevey, dit Diamantier, libraire de Lyon, par lequel il ordonne que son corps soit

inhumé dans la chapelle de N^e D^e de Confort, à côté de Clémence Paquellet, sa femme. Institue pour héritière universelle, Claudine Genevey, sa fille, dont la tutelle est dévolue à Claude Paquellet, son oncle, et à Gillet Cheyrard, mari de Claudine Paquellet, sa tante; fait une fondation pieuse. La pension était imposée sur sa maison d'habitation, située du côté de l'Empire, Grand'rue du Puits-Pelu. [*Jean Bruyère*, *not. Inv. du P. Ramette*, tome 2, f° 20.]

Jehan Jenin, dit le Dyamantier, taxé en 1507. [CC. 224, A.L.]

Les hoirs de Jehan Genyn, dit le Dyamantier, libraire, taxés en 1512. [CC. 115, A.L.] *(Com. de M. Rondot.)*

1500

— Iohannis Bromyardi, Angli. ord. Præd., opus trivium perutilium materarium prædicabilium, ordine alphabetico e divina, canonica, civilique legibus contextum, et a Sim. Berthelio ejusd. ord. recognitum. *Parisiis, apud Iohan. Dyamantier et Engelb. de Marnef*, 1500. In-4.

Maittaire, I, 731.

1500 [1501 N. S.]

— Le proprietaire des choses. [Exemplaire incomplet du titre.] [Au r° du dernier f. :] Cestuy liure des proprietez des choses || fut translate de latin en francoys lan || de grace mil ccc lxxii par le com- || mandemẽt du trescrestien roy de frãce || Charles le quint de se nom/ regnant || en ce temps paisiblement. Et le translata son petit || z humble chappellain frere iehã corbichon de l'ordre || Sainct Augustin maistre en theologie de la grace z p- || motion dudit prince z seigneur tres excellent. Et y || est adiouste les vertus z proprietez des herbes z des || eaues artificielles. La natiuitez des hõmes z des || femmes z aucuns receptes tres vtilles. Imprime || a Lyon pour maistre Iehan le dyamantier. Le xvii. || io^r du moys d'auril. Lan de grace mil. ccccc. In-fol. goth. à 2 col., de 248 ff. n. chiff., signatures : 1er cahier non signé et bb par 4, a-i, k-s, A-I, K-U,X, Y par 6, fig. s. bois et nombreuses lettres ornées.

Les ff. 2-8 contiennent le prologue, la table et le répertoire.

Les gravures, au nombre de 21, sont fort intéressantes. A la fin, lettres ornées, représentant les signes du zodiaque.

Bibl. de M. Jubin.



1501

— Tertium opus sancti Bernardi de Senis ordinis fratrum minorum de observantia. [In fine :] Finis sermonum tertii operis antehac non impressi — *Impressum Lugd. magna accuratione pro honesto viro. M. Johanne diamantiers bibliopola: labore et industria. M. Nicolai Wuolff alemani. Ano dñi. M. quingentesimo primo ad XV. die novembris. Deo gratias. Sequitur tabula.* In-4.

Panzer, XI, 442.

1506

— Le premier volume de || la mer des hystoires/ || augmentee en la fin || du dernier volume de || plusieurs belles hystoires. Et premiere || ment des faitȝ gestes ꝛ victoires du roy || charles. viii. Et daulcunes vaillāces triū || phantes conquestes et oeuures cheuale- || reuses faictes ou tēps du roi louys. xij. [Au r° du f. 210 :] ¶ Cy finist le premier volume de la mer des hystoi- || res. Imprime a lyon par Claude dauost al's de troye || pour maistre Iehan dyamantier, marchant libraire ꝛ || cytoien dudit lyon/demourant en la grant rue du || puys pelu. In-fol. goth. à 2 col. de 10 ff. lim, et 210 ff. chiff.

— Le second volume de || la mer des hystoires || augmente de plusi- || eurs hystoires. ꝛ prin || cipallemēt des faitȝ ꝛ gestes du roi Char || les huitiesme : ꝛ daucunes choses faictes || despuis sa mort iusques a lan Mil cinq || cens et sis. [Au r° du f° 188 :] ¶ Cy finist le second ꝛ dernier volume de || la mer des hystoires... Imprime a lyon sur le rosne par Claude dauost al's de troye/pour || maistre iehan dyamātier marchant librai || re ꝛ citoyen dudit lyon demourant en la || grant rue du puys pelu. Lan de grace mil cinq cens ꝛ six le. xiiii[e] iour de nouembre. [Au r° du f. DDDiii :] ¶ Cy finist le dernier volume de la mer des hystoires || avec le martyrologue des sainctȝ. Imprime a lyon par || Claude dauost al's de Troye Pour maistre Iehan || dyamantier marchant libraire ꝛ citoyen dudit lyon || demourant en la grāt rue du puys pelu. In-fol. goth. à 2 col. de 188 ff. chiff. et 28 ff. n. chiff., nomb. fig., let. initiales à fond noir.

Tome premier. Titre orné d'un grand L initial.
Au v° du titre et au r° du f. a 2, le prologue.
Au verso du f. a 2, la table du premier volume.
Tome second. Titre orné du même grand L initial.
Aux ff. AAA-DDD3. ¶ Cy apres s'ensuyt le martyrologe des saincts du prologue. f. DDD4 blanc ? ff. ꝛ-ꝛ5, table du second volume et f. ꝛ6, blanc?

Voir à Claude Davost, la reproduction du grand L initial du titre.

Baudrier.

GENEVEY, JEAN.

5 août 1555. Françoise Mochon, fille de feu Jehan Mochon, en son vivant laboureur de Chey en Savoie, femme de Jehan Genevey, imprimeur, demeurant à Lyon, de lui autorisée, considérant les bons et agréables services qui, par cy devant, lui ont esté faicts par ledict Jehan Genevey, son mari, et par Jane Forrière, mère dudict Jehan Genevey, et qu'elle espère qu'ils luy feront cy après, admettant qu'elle aille de vie à trespas sans hoirs de son corps et vray mariage, donne ausdicts Jehan Genevey et Jane Forrière, présents, tous ses biens, tant meubles que immeubles, hormis sa robbe noire, les manches doblées de demy ostade et la queue de sarge avec une cotte rouge qui sont ses habillements nuptiaux, lesquels elle donne à Michelette Mochon, sa sœur, femme, d'Estienne Boilliet, tireur d'or, pour tous droicts qu'elle pourroit prétendre. Pour le cas ou ladicte Jane Forrière ne pourroit temporiser avec Jehan Genevey, veut que son dict mary soit tenu de lui donner la moitié de ce qu'elle laissera. [*Brun*, *not.*, *Ins.*, *donat.*, vol. IX, A.D.]

28 décembre 1560. Jean Genevey, imprimeur, est témoin d'une donation faite par Françoise Charpin, fille de feu Loys Charpin, bochier, femme de Pierre Caillat, bochier, à Jehanne Charpin, sa sœur, femme d'André Parmentier, orfèvre. [*Jehan Brun*, *not.*, *Ins. test.*, vol. XIV, A.D.]

6 avril 1560. [1561 N.S.] Jean Genevey, m^e cartier, est témoin du testament de la veuve de Jacques Crozet, imprimeur. Voy. JACQUES CROZET.

GENIQUET, BENOIT.

Benoist Geniquet, imprimeur. [*Nommées de 1515.* CC. 20, A.L.I.]

GENOT, JEAN.

Jean Genot, imprimeur, tient une pie de terrain « en la ruette tendant de Confort en Bellecour, jouxte Guillaume Macabée. » [CC. 45, A.L.I.]

GENTIL, LUCAS.

Lucas Gentil, correcteur d'imprimerie, possède une maison dans la rue Chanu. [*Nommées de 1551.* CC. 44, A.L.I.]

GENTILHOMME, RICHARD.

Richard Gentilhomme, c^on imp^r, délégué par la corporation avec d'autres maîtres et compagnons pour réclamer, auprès du consulat, justice de quelques aventuriers qui ont blessé, *jusqu'à la mort*, quatre ou cinq de leurs compagnons. [Péricaud, *Notes et documents*, 1514.]

GEOFFREY, NICOLAS.

22 novembre 1565. Nycolas Geoffrey, libraire relieur, natif de Provenchières en Bassigny, demeurant à Dijon, fréquentant les foyres de Lyon, vend, au prix de 10 livres, à Jehan Basset, marchand à Lyon, une sienne terre contenant la semence de trois quarts de bichets environ, size à Provenchières. [*Deschalles*, *not.*, A.N.]

GEOFFROY.

Geoffroy, imprimeur, en la ruelle de la Ferrandière, taxé en 1493 et 1499. Voy. GEOFFROY BERTIN.

GEOFFROY, DENYS.

1570-1576. Remontrances de Pierre Michel, m^e imp^r à Lyon, adressées au bureau de l'Aumône, au sujet d'un enfant adoptif de l'Aumône, nommé Denys Geoffroy, que les recteurs lui avaient affermé, « lequel, puis quelque temps en ça, s'est retiré à Genève, cheux ung imprimeur nommé Jehan de Laon. A esté ordonné escripre audict garson, et l'advertir de quelques biens lui sont escheuz, affin de venir faire ung tour par-de çà. » [E. 16, A.C.]

1581. Les recteurs de l'Aumône donnent à Denys Geoffroy et à Thomas Durand, compagnons imprimeurs, adoptifs de l'Aumône, la somme de 2 écus d'or sol, pour contribuer à la dépense du banquet qu'ils offraient aux compagnons du même état pour leur réception. [E. 20, A.C.]

GEORGE.

George, imprimeur allemand, taxé en 1524-1529. [*Com. de M. Rondot.*]

GEORGES, ROMAIN.

24 juillet 1592. Romain Georges, c^on^ imp^r^, est témoin de la donation faite par la veuve d'Et. Brignol à Antoine Laurens, c^on^ imp^r^. Voy. ANT. LAURENS.

GERARD, JEAN.

1565

— LE PROCES || PAR || PIERRE DE RONSARD || VANDOSMOIS || A Tresillustre Prince Charles, Car- || dinal de Lorraine. || ❦❦❦ || ❦ || A LYON, || PAR IEAN GERARD. || M.D.LXV. In-8 de 12 pp. et 2 ff. blancs ?

Le der. f. manque à l'exemplaire de la B. N., peut-être contient-il une marque ou un bois ?

B. N., inv. Y2 1914. Rés.

— PROPHETIES || OV REVOLVTION || MERVEILLEVSE || des quatre saisons de l'an || *Et apparition des grands et tres-horribles* || *signes, Comettes, Estoilles et Tremblement de* || *terre qui pourront advenir despuis l'an present* || *jusqu'en l'an 1567* || PAR M. DE NOSTRADAMUS. [Figure représentant un astrologue.] A LYON. || PAR IEAN GERARD. || M.D.LXV. In-8 de 48 ff. n. chiff., fig., let. ornées à fonds criblés.

Au v° du titre, portrait de Nostradamus.
A la fin 12 fig. représentant les signes du zodiaque entourés de fort jolis encadrements.

Bibl. de M. Jubin.

GERMAIN, CLAUDE.

28 janvier 1559. Claude Germain, maistre imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Barthélemy Cochard avec Claudine Barricand. Voy. BARTHÉLEMY COCHARD.

GEROLLES, JEHAN DE.

17 juillet 1560. Jehan de Gerolles, maître imprimeur, reçoit de Humbert Court, bourgeois de Lyon, la cession d'une rente de 4 livres

au capital de 80 livres, en paiement de pareille somme de 80 livres. [*Billet*, *not.*, *Ins. aliën.*, vol. XXVI, A.D.]

Voy. JEAN D'OGEROLLES.

* GIBOLET, CLAUDE.

XVe siècle.

GILET, CLAUDE.

1600

— L'ORACLE || DE SAVOYE. [Fleuron.] *Contenant les predictions veritables fai- || ctes au Duc de Sauoye sur l'Estat de || la France, au mois d'Aoust de l'An || mil six cens, auec un discours notable || sur ce subject.* [Fig. s. b.] A LYON || PAR CLAVDE GILET. || 1600. In-8 de 16 pp.

Aux pp. 13-14. « *Prognostication* [en vers] *Adage d'Érasme, faite au duc de Savoye par son deuin, pour le mois d'Aoust, de l'année 1600.* »

A la p. 15, un distique latin et la pièce suivante :

Le Turde esmeutit son mal-heur,
Faisant sur l'arbre sa fiente;
De là, le gui croist en vigueur;
Du gui se faict la glus filante.
Au Turde la glus on presente:
Voilà la prise de l'Oiseau
Le Duc ainsi fit de Barrau,
Sans une ambitieuse attente;
Qui est son mal-heur, son fléau,
Ores sa ruine euidente.

Ly. V., 314960.

GILET, DANIEL.

1599

— Bulla secularisationis ecclesiæ cathedralis divi Petri Monspelii antea Magalorum dictæ, a Paulo tertio maximo concessa. *Lugduni, apud Danielem Giletum.* 1599. Pet. in-4.

Cat. de la bibl. de M. M***, *Techner*, 1850, n° 3008. — Montpellier, *musée Fabre*.

GILLET, JACQUES.

— HISTOIRE || PRODIGIEVSE || D'VN MONSTRE HOR- || RIBLE ET ESPOVVENTABLE, || apparu en l'air es terres & seigneu- || ries de

Venise & de Naples. || *Amendez-vous, peuple amendez-vous,* || *Car le grand Dieu se veut mettre en courroux.* [Fig. s. b.] A Lyon, || suivant la copie imprimée à Paris || par Iaques Gillet. || 1600. || Auec permission. In-8 de 8 pp.

Jacques Gillet, libraire parisien, ne devrait pas figurer dans cette liste. Mais certains catalogues l'indiquant comme libraire lyonnais, il n'est pas sans intérêt de rectifier ces assertions.

Ly. V.

GILLET, JEAN I.

1549

— L'ordre et les arti- || *cles du Tournoy entrepris pour la solennité* || *du tres heureux couronnement & triumphan-* || *te entrée du treschrestien Roy Henry, second* || *de ce nom, nostre souuerain Seigneur, & de* || *la Royne son espouse nostre souueraine Da-* || *me, enuoyez de par sa maiesté, à messeigneurs* || *de la Court de Parlement de Paris, & pu-* || *bliez par les Heraux de France, sur la pierre* || *de Marbre du Palais dudict lieu, le premier* || *iour du mois d'Avril.* 1548. || A LYON, || *Pour Iean Gillet.* 1549. In-8.

B. N., (Lb[31]) 17 C. Rés.

GILLET, JEAN II.

11 juillet 1580. Jehan Gillet, c^on^ imp^r^, est témoin de la quittance donnée par Jean Jolly, imprimeur, à Nicolas et Pierre Charretier, c^ons^ imp^rs^, d'une somme de 38 écus d'or à laquelle ils avaient été condamnés envers lui. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

22 juillet 1580. Jehan Gillet, c^on^ imp^r^, donne procuration pour défendre ses droits touchant l'art de l'imprimerie. [*Ibid.*]

23 octobre 1586. Jehan Gillet, imp^r^, est témoin des testaments de Bonnette Patrasson, veuve de Melchior Arnoullet, et d'Ysabeau Arnoullet, sa fille, atteintes de la peste. Voy. MEL. ARNOULLET.

1594

— Gulielmi Ranchini, in Monspeliensi schola antecessoris, tractatus de successionibus ab intestato... *Lugduni, Hug. a Porta, sumptibus fratrum de Gabiano.* M.D.XCIIII. [A la fin :] *Excudebat Ioannes Gilletus.* In-8.

Voy. HUG. DE LA PORTE, 1594.

En quittant Lyon, Jean Gillet alla s'établir à Montpellier, puis ensuite à Orange.
Voy. Deschamps, *Dictionnaire de géographie bibliographique*, col. 881. Desbareaux-Bernard, *Etablissement de l'imprimerie en Languedoc*, p. 157. Millet, *Notice sur les imprimeurs d'Orange*, p. 12.

GILLET, RICHARD.

Richard Gillet, imprimeur, demeurant de la place N^e D^e de Confort à l'hôpital du pont du Rhône, côté du Rosne, est taxé en 1514. [CC. 323, A.L.I.]

GILLION, GILLES.

17 octobre 1552. Gilles Gillion, libraire à Lyon, est témoin de l'achat d'un terrain situé à la Côte sur Brignais, fait par Luxembourg de Gabiano. [*Lyonnet, not.*, A.N.]

Gillion est témoin, de 1552 à 1555, de plusieurs actes identiques, passés par le même notaire.
Comme Flory Bolard, Gillion était un employé de la librairie « serviteur de boutique » de L. de Gabiano.

GILLION, MELCHIOR.

11 août 1551. Melchior Gillion, imprimeur, met son fils Vincent en apprentissage chez Thomas Dumond, menuisier.

25 mars 1578. Contrat de mariage de Claudine Gillion, fille de feu Melchior Gillion, en son vivant imprimeur, avec Jean Renaudin, maître d'école.

GIOCHARD, JEAN.

1565

— SOMMAIRE || EXPOSITION || DES ORDONNANCES || DV ROY CHARLES IX. || Sur les plaintes des trois estats de son || Royaume, tenuz à Orleans, || l'an M.D.LX. || PAR IOACHIM DV CHALARD, Aduocat, au grand || conseil, natif de la Souterraine, en Limosin. || Esaie, XXV. || *Parce qu'on a transgressé les loix, qu'on a peruerty le || droict, malediction deuorera la terre : les habitans d'i- || celle deuiendront insensez & seront exterminez, telle- || ment qu'il en demeurera bien peu.* || A LYON, || par Iean Giochard. 1565. In-8 de 3 ff. lim., 132 ff. chiff. et 24 ff. n. chiff.

f. a 2, « A la magnifique et excellente république françoise, J. DU CHALARD. »

f. a 3, sonnet de DU CHALARD, signé de sa devise « *La est mon but* », et épître du même à *Guillaume Sevin*, conseiller au parlement de Bourgogne.

Au vº du f. v 3, extraict des registres de la cour de Parlement.

Le vº du dern. f., blanc au rº, contient au vº les armes de France entourées du collier de Saint-Michel.

On trouve des exemplaires de cette même édition avec le nom de Clément Baudin. Ces deux libraires se sont associés pour cette publication.

Baudrier.

GIRARD, BENOIT.

Benoît Girard, collationneur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

13 juillet 1556. Benoist Girard est témoin du testament de François Perreau, collacionneûr de livres. Voy. PERREAU.

22 juillet 1557. Benoist Girard, libraire, est témoin du contrat de mariage de Pernette Perreau, fille de feu François Perreau, collationneur de livres, Voy. PERREAU.

GIRARD, DENIS.

Denis Girard, fabricant d'encre d'imprimerie. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

GIRARD, SAMUEL.

16 juin 1598. Thomas Soubron, marchant libraire à Lyon, tant en son nom qu'en celui de Moyse Desprez, aussi marchant libraire, cy devant compaignons au négoce de librairie, pour lequel se faict fort, nomme leur procureur général et spécial ascavoir, Samuel Girard, libraire, absent, demeurant au service dudict Sobron, pour régler les affaires de la société qui vient de se dissouldre et aussi celles spéciales à Sobron, vérifier l'inventaire des marchandises qu'ils ont à Tholoze, en leur bouticque, que y ont esté délaisséez par Anthoine Robert, et aprés les inventaires reconneus, vendre et débiter lesdites marchandises à denier comptant ou à crédit, ensemble toucher les autres marchandises qui luy seront adressées tant pour le restant de la dissolution de laditte compagnie que pour le compte propre de Sobron. Jehan Robert, praticien à Lyon, témoin. [*Grangier, not.*, A.N.]

* GIRARDENGHIS, NICOLAS DE.



GIRARDIN, ANTHOINE.

Anthoine Girardin, imprimeur, taxé en 1557. [*Com. de M. Rondot.*]

GIRAUD, DENIS.

Denis Giraud, imprimeur, possède une maison dans la rue Noire. [*Nommées de 1551*. CC. 43, A.L.I.]

22 janvier 1552. Denys Giraud, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Humbert Magnyn, imprimeur, avec Marguerite Brun, veuve de Pierre Mosnier. Voy. H. MAGNYN.

12 février 1556. Denys Giraud, imp^r, est témoin d'une acquisition faite par Pierre Chamarier. Voy. P. CHAMARIER.

1587. Vente passée par les recteurs et administrateurs de l'Aumône, au profit de Claude de Vervarna, maître passementier à Lyon, d'une maison haute, moyenne et basse, provenant de l'hoirie de feu Suzanne Giraud, adoptive de l'établissement, fille de feu Denis Giraud, libraire à Lyon. Ladite maison, sise en la rue de la Blancherie, autrement appelée rue Noire, et acquise aux pauvres de l'Aumône par le décès de Suzanne Giraud, lequel avait eu lieu à l'hopital Sainte-Catherine, dépendant de ladite Aumône. La présente vente faite moyennant la somme de 300 écus sol, à raison de 60 sous tournois l'écu, et à la charge : 1° d'une pension annuelle, perpetuelle et foncière de 2 écus sol, mais néanmoins rachetable ; 2° du simple servis dû au seigneur direct de qui l'immeuble susdit se trouvera mouvoir. [B. 285, A.C.]

GIRAULD, JEAN.

27 juin 1559. Testament de Catherine Polette, veuve de feu Jehan Girauld, en son vivant imprimeur à Lyon. Elle laisse quatre enfants, un fils et trois filles, Antoine, Claudine, Geneviève et Jeanne. Elle institue Antoine et Claudine, femme de Thibaut Martin, ses héritiers. [*J. Cadier, not.*, A.N.]

GIRIN, ETIENNE.

Etienne Girin, c^on imp^r, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

GIUNTA, JACQUES-FRANÇOIS.

Voy. J.-F. Junte.

GIUNTA, héritiers de JACQUES-FRANÇOIS.

Voy. héritiers de J.-F. Junte.

GIUNTA, JOANNA.

Voy. Jeanne Junte.

* GLOCKENSIEGER, SIXTE.

xve siècle.

GOBERT, GUILLAUME.

1530

— Graduale ad usum ecclesiæ Lugduni. *Lugduni excudebat Guil. Gobertus*. 1530. Fol.

Cat. Caille, 1843, n° 616.

Bernard Guarnerius fut, dit-on, associé avec Gobert pour la publication du *Graduale* de 1530.

1532

— ¶ Constitutiones Syno- || dales cū exhortatione ex diuersis partibus || iuris diuini/naturalis/humani/gentium/ || pretorij/municipalis/ cesarei/ pontificis/ et nō || scripti collecte/et mille articulos cōtinen || tes: que omnibus christi fidelibus/subditis || vicarijs/officialibus/rectoribus parrochia || rum/zenodochiorū/orphanotrophiorū/se- || noboriū/ pthocotrophiorum || gerētocomio- || rum/etiam curā animarum exercentibus/ꝛ ceteris in quacūq; ecclesia superintenden || tiam habētibus : salubriter diriguntur. [Armoiries.] In domino confido. [Au r° du f. lxij :] ¶ Postremo Ihesu christi ac intemerate virginis || Marie eius matris inuocato prius suffragio/syno || dales constitutiones cuicūq; ecclesie/sicut ceteris fi || delibus vtiles ꝛ necessarie/edite/ac accuratius emē || date per vtriusq; iuris professorē dñm Bermōdum || choueron. Et Lugduñ. Impresse per Guillermū || Gobert. Anno a ꝟginis partu. M.ccccc.xxxij. Mē || se Februario :

feliciter expliciunt. In-8 goth. à long. lignes de 63 ff. chiff., initiales à fond criblé.

Titre encadré. Au f. 2, épître de Bermond Choveron à Claude de Tournon, évêque de Viviers.

B. N., inv. B. 5376.

¶ Postremo Jhesu christi ac intemerate virginis
Marie eius matris inuocato prius suffragio / syno
dales constitutiones cuiuscunq; ecclesie / sicut ceteris fi
delibus vtiles et necessarie / edite / ac accuratius emē
date per vtriusq; iuris professorē dñm Bermōdum
choueron. Et Lugdun̄. Impresse per Guillermū
gobert. Anno a virginis partu. M.ccccc.xxxij. Men
se Februario: feliciter expliciunt.

Spécimen des caractères employés par G. Gobert dans les *Constitutiones synodales*.

GOBERT, HANS.

Hans Gobert, imprimeur en rue Merchière, meubles et pratiques, estimés 100 livres. [*Nommées de 1493*. CC. 9, A.L.I.]

Hans Gobert, libraire, taxé à 22 sous en 1503. [CC. 112, A.L.I.]

Hans Gobert, libraire, imposé à 33 sous 4 deniers et à 16 sous 2 deniers. « Nihil pour l'avenir, car il ne réside pas à Lyon et un nommé Cyriat Obert [Cyriac Hochberg], son serviteur libraire, cuydant payer pour luy-mesme, a payé tant les 4 deniers premiers que ces six derniers. » [*Taxe de 1512*. CC. 116, A.L.I.]

GOGELIN, FRANCOIS.

18 avril 1542. François Gogelin, imprimeur, est témoin du testament de Jehan Barbou, dit le Normant, imprimeur. Voy. JEHAN BARBOU.

François Gogelin, imprimeur, taxé en 1545. [CC. 41, A.L.I.]

GONARD, ANTHOINE.

26 mars 1554. Anne Gonard, veuve de feu Philibert Amandin, en son vivant laboureur à Charly, donne tout ce qu'elle laissera à son décès à Anthoine et Florys Gonard, imprimeurs, ses neveux,

demeurants à Lyon. Acte fait et passé en la maison de Monsieur de Saint Priest, en la rue tendant de N^e^ D^e^ de Confort à l'Hôtel-Dieu, en la chambre d'habitation de Pierre Bochet, imp^r^. [*Brun, not., Ins. don.*, vol. VI, A.L.]

GONARD, FLEURY.

26 mars 1554. Voy. ANTOINE GONARD.

19 février 1558. Contrat de mariage de Fleury Gonard, imprimeur, avec Claudine Jullian, fille de feu Edoard Jullian, laboureur à S. Laurens d'Yoingt. Pierre Chastaing, dit Dauphin, menuisier, Gillebert Mellerer, Pierre Sorlin et Jacques Bellion, imprimeurs, témoins. [*Claude Popon, not.*, A.N.]

GONET, MICHEL.

30 août 1557. Michel Gonet, libraire, est témoin de la donation faite par Jehan Gros, imprimeur, à Catherine Novelle, sa femme. Voy. JEAN GROS.

26 juillet 1568. Michel Gonet, marchant libraire, relieur de livres et faiseur de carton, achète de Gabriel Moylin, sergent roial à Lyon, une pie appelée Mure et jardin derrière Voy. MOYLIN DE CAMBRAY.

* GORLIER, SIMON.

GOTARD, HUBERT.

15 mai 1578. Hubert Gotard, imprimeur à Lyon, est témoin d'une quittance donnée par Jean Verdier, velloutier.

27 mai 1582. Voy. à Claude Guillon, l'acte de pareille date.

30 juin 1582. Voy. à Pierre Gotard, l'acte de pareille date.

GOTARD, PIERRE.

2 juillet 1576. Pierre Gotard, libraire, somme Vincent-Pierre-Baptiste Leccario, citoyen et marchand de Saragosse, de lui payer une lettre de change acceptée par lui et échue fin dernier. [*Delaforest, not.*, A.N.]

3 juillet 1576. Petrus Gotard, mercator librorum Lugduni, facit suum procuratorem Gabrielem Saporta, mercatorem Sarragosse, ad

petendum et habendum a Vincentio-Petro-Bapt. Leccario, Sarragosse commorante et cive, summam centum et viginti scud. [*Ibid.*]

15 juin 1578. Noble Claude Guerrier, bourgeois de Lyon, loue à Pierre Gotard, imprimeur, une partie de la maison appelée de Sainct Pris, située en rue Paradis, tendant de la boucherie de l'Hôpital à N^e D^e de Confort, avec le jardin joignant, au prix de 14 écus d'or par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

2 juin 1579. Claude Guerrier loue, pour un an, au prix de 4 écus d'or, à Pierre Gotard, m^e imp^r, deux chambres basses ayant leur regard sur la cour de la maison dudict Guerrier, appelée la maison de St Pris, située en rue Paradis. [*Ibid.*]

21 septembre 1579. Pierre Gotard loue de Nicolas Charretier, c^on imp^r, deux chambres sur la rue avec grenier et cave, des membres d'une maison que Charretier tient à louaige, située près l'église de N^e D^e de Confort. Prix 11 écus d'or par an. [*Ibid.*]

2 octobre 1579. Pierre Gotard, imprimeur, confesse devoir à Charles Pesnot la somme de 35 écus d'or pour délivrance de marchandises de livres. [*P. Combet, not.*, A.N.]

11 décembre 1579. Pierre Gotard, imprimeur, confesse devoir à Charles Pesnot, tant pour lui que pour Claude Bernard, marchant de Barcelone en Espaigne, la somme de 36 écus d'or pour vente et délivrance de marchandises de librairie. [*Ibid.*]

7 janvier 1582. Pierre Gotard est témoin du testament de Pierre Rochemont, imprimeur. Voy. P. ROCHEMONT.

27 mai 1582. P. Gotard, imp^r, agissant au nom de Hubert Gotard, son neveu, m^e imp^r, demeurant à Barcelone en Espagne, afferme Claude Guillon, c^on imp^r, en qualité de compositeur d'imprimerie, moyennant le prix d'un écu d'or sol par mois. Voy. CLAUDE GUILLON.

30 juin1582. Pierre Gotard, marchant imp^r, reconnait devoir à Charles Pesnot la somme de 100 écus d'or pour vente et délivrance de marchandise de livres, vendus et délivrés à Hubert Gotard, maitre imprimeur et fondeur de lettres d'imprimerie, demeurant à Barcelone en Espaigne, nepveu de Pierre Gotard, débiteur. Jacques Roussin et Jean Pillehotte, témoins. [*P. Combet, not.*, A.N.]

17 janvier 1584. Jacques et Pierre Roussin louent, pour cinq ans, au prix de 26 écus et deux tiers d'écu d'or par an, à Pierre Gotard et à Etienne Servain, m^es imprimeurs, tout le dernier de

la maison des dicts Roussin, size en rue tendant de Ne De de Confort à l'Hospital du pont du Rosne, lequel dernier ils ont fait nouvellement bâtir. [*P. Combet, not.*, A.N.]

19 août 1586. Pierre Roussin et Pierre Gotard, maitres imprimeurs, se sont despartis et despartent du louage passé audict Gotard par devant le notaire soussigné le 17 janvier 1584, lequel louage demeure nul. Gotard promet vuider les lieux à la Noël et reconnait devoir la somme de 17 écus 37 sols pour reste de tous loyers. Voy. PIERRE ROUSSIN.

7 novembre 1587. Etienne Arguilly et Clément Testefort, solidairement déclarent devoir à Pierre Landry, agissant comme tuteur des enfants de Charles Pesnot, la somme de 60 écus d'or sol pour vente et délivrance d'une imprimerie que Pierre Gotard, maitre imprimeur, ici présent, a vendu et délivré auxdicts débiteurs. De laquelle somme ledict Gotard fait cession et transport audt Landry, pour s'acquitter de pareille somme envers lesdicts héritiers de feu Pesnot en déduction de ce qu'il peut leur devoir. [*Ibid.*]

GOTHEVON ou GOTHERON, MATHIEU.

14 octobre 1543. Mathieu Gothevon ou Gotheron, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Robin Montrenon, compositeur d'imprimerie. [*Deschalles, not.*, A.N.]

GOURDAIN, BENOIT.

20 octobre 1586. Testament de Catherine Tyain, veuve de Benoist Gourdain, quand vivait con impr, atteinte de la contagion. Donne une robbe de drap à Loyse Rosat; institue pour héritiers, Pierre Tyain, son frère, chapelier, Julien Bayard, cardeur de laine et coton, et Benoist Rocher, chapelier. Témoin : Pierre Rochemont, imprimeur. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

21 octobre 1586. Catherine Thyain, veuve de Benoist Gourdain, quand vivoit con impr, saine de ses sens et entendemens, touteffoys par la voullonté de Dieu, débille de sa personne pour la malladie de la contagion de laquelle elle est à présent frappée ainsi qu'elle le dist, s'en remet pour ses frais funéraires à ses héritiers. Donne et lègue à Jehan Thyain, chapelier, son frère, un escu d'or pour tous droicts, à chacun des prétendants à sa succession cinq sols. Institue pour héri-

tiers, Pierre Thyain, chapelier, son frère, et Benoit Rocher, son cousin, aussi chapelier ; révoque tous autres testaments. Fait et passé sur la rivière de Saône, près et joignant l'hôpital St Laurent, ladite testatrice estant à la porte dudit hôpital, estant malade de lad^e contagion. [*Ibid.*]

GOURGUET, JEAN.

15 mai 1578. Aymé Joly, cardeur de soye, loue à Jehan Gorguet, c^on impr^r, un bas de maison sur le dernier de la maison de Pierre Rossin, située en rue tendant de l'Hostel-Dieu à N^e D^e de Confort, au prix de deux écus et deux tiers d'écu d'or sol. Le notaire écrit *Gorguet* mais le preneur signe *Gourguet.* [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

GOYET, PIERRE.

1539. Les Recteurs de l'Aumône placent en apprentissage Pierre Goyet, fils de Jean Goyet, adoptif de l'Aumône, pour quatre ans, chez Thomas Berteau, imprimeur, demeurant près N^e D^e de Confort. [E. 5. A.C.]

GRACY, JEAN.

8 juillet 1555. Jean Gracy, libraire, est témoin du testament d'Eustache Barricat. Voy. E. BARRICAT.

GRAFFY, ANTOINE.

27 mars 1554. Antoine Graffy, fondeur de lettres d'imprimerie, est témoin d'une donation faite à Antoine et Fleury Gonard. Voy. A. GONARD.

GRAMMATICA, JEREMIE.

1574-1576. Les Recteurs de l'Aumône, placent Jérémie Grammatica, adoptif de l'Aumône, en apprentissage pour trois ans, chez Alexandre Marcilly, marchand libraire, « durant lequel temps, il sera tenu le nourrir et alimenter d'habitz et nourriture de bouche, et luy apprendre son estat. » [E. 12. A.C.]

GRAND, JEAN-PIERRE.

17 mai 1550. Jean-Pierre Grand, imprimeur, est témoin du testament de B. Frain, m° imp^{r}. Voy. B. FREIN.

15 avril 1560. J. P. Grand, imp^{r}, est témoin du testament d'Etiennette Brun. V. A. FLACHIERES.

GRANET, CLAUDE DE.

15 décembre 1583. Claude de Granet, fils de Loys de Granet, de Dangy, mandement d'Annecy en Savoye, entre en apprentissage pour trois ans, chez Antoine Blanc, m^{e} imp^{r}. [*P. Combet, not.*, A.N.]

* GRANJON, NOEL.
* GRANJON, ROBERT.

GRAS, PIERRE.

Pierre Gras, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

GRAS, SCIPION.

11 décembre 1567. Scipion Gras, c^{on} imp^{r}, est témoin du contrat de mariage de Claude Morel, maçon.

GRASSI, PAULO.

25 février 1583. Paulo Grassi, libraire à Lyon, est témoin d'un acte relatif à la succession de Barthelemy Molin. Voy. B. MOLIN.

GRASSIER, JEHAN.

30 mars 1552. Jehan Grassier, libraire, est témoin d'une donation faite par Françoyse de la Lire, femme de Claude Jonchet, tainctu-rier, à Pierre et Gilles de la Lire, ses neveux. [*Symon Clerc, not.*, *Ins. don.*, vol. I, A.L.]

GRAVEL, CLAUDE.

21 septembre 1596. Claude Gravel, imprimeur, est témoin d'un bail passé par Claude Armand, maître imprimeur, à Claude Larjot, c^on impr. Voy. CLAUDE LARJOT.

3 janvier 1597. Jean Marigault, tisserand, loue, pour 3 ans, à Claude de Gravel, imprimeur, une chambre haulte sur le devant, au premier étage d'une maison, située en Bellecourt, au prix de 4 écus d'or sol et un tiers d'écu. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

GRAVIUS, B.

— Corpus legum, per modum institutionum ab incerto autore in compendium reductum. — Isogoge Ioan. Appelli in quatuor libr. institutionum Iustiniani per dialogum. *Lugduni, B. Gravius.* 1551. In-12.

Bordeaux, *Jurisprudence*, n° 553.

Ne faudrait-il pas lire Lovanii, au lieu de Lugduni? Dans le même catalogue, on trouve en effet, plusieurs volumes portant *Lovanii, B. Gravius.* Voy. Cat. bibl. de Bordeaux, *Jurisprudence*, n° 2793.

GREELIN, GASPAR.

Gaspard Greelin, imprimeur Allemand, gendre de Claude Perrier, pelletier, tenoit à cause de sa femme, partie d'une maison dudit Perrier, sise rue Neuve, traversant en Montrible. [1493. Péricaud, *Bibl. lyon. du* XVe *siècle.*]

Gaspard Greelin est une mauvaise lecture de Gaspard Hortuin ou Urtebin. Voy. URTEBIN.

GREGOIRE, FRANÇOIS.

François Grégoyre, imprimeur. [*Roolle de la cottisation imposée le 6 octobre 1567 par M. de Birague.* CC. 1173, A.L.I.]

GRENET, ANTOINE.

15 octobre 1578. Antoine Grenet, libraire, est témoin d'une obligation souscrite au profit de Benoit Rigaud. Voy. B. RIGAUD.

12 janvier 1584. Antoine Grenet, libraire, est témoin d'un bail passé à Etienne Brignol. Voy. ET. BRIGNOL.

13 juillet 1583. A. Grenet, libraire, est témoin d'une obligation souscrite au profit de Jean Pillehotte. Voy. J. PILLEHOTTE.

23 janvier 1584. Antoine Grenet, libraire, est témoin d'une obligation souscrite par Guigue, d'Embrun, à Jean Pillehotte. Voy. J. PILLEHOTTE.

21 mars 1584. Ant. Grenet, libraire, est témoin d'une vente de papier faite à J. Pillehotte, par Jean Batendit, papetier à Beaujeu. Voy. J. PILLEHOTTE.

16 avril 1584. Ant. Grenet, libraire, est témoin d'une obligation souscrite par Guillaume Moreau, relieur de livres, au profit de J. Pillehotte. Voy. J. PILLEHOTTE.

11 juin 1584. Ant. Grenet est témoin d'un prix fait donné par Jacques Roussin. Voy. JACQUES ROUSSIN.

15 juin 1584. Ant. Grenet est témoin d'une obligation souscrite à Charles Pesnot, par Pierre Mottier, libraire de Cahors. Voy. CHARLES PESNOT.

25 août 1584. Ant. Grenet est témoin d'une obligation souscrite à Jehan Pillehotte, par Simon Marthel, marchant de Thoux (Toul) en Lauraine. Voy. J. PILLEHOTTE.

13 septembre 1587. Ant. Grenet, libraire, confesse devoir à Jehan Pillehotte la somme de 80 écus d'or sol pour marchandise de livres. Pierre Bernard, témoin. [*Pierre Combet, not.*, A.N.]

GREY, BASTIEN.

Bastien Grey, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

GRIBOULLY, ABRAHAM.

6 février 1581. Pierre Gribolly, m^e menuisier, loue et afferme, pour luy et les siens, à Jehan Joly, me impr, Abraham Gribolly, son fils, icy présent et vollontaire, pour servir ledict Joly en l'art de la composition de l'imprimerie pour le terme et temps de 7 ans conséqutifs, ja commencés dès le 1e jour de ce présent moys de féburier. Pendant lequel temps, ledict Joly promet bien et deument apprendre, et, en oultre, de le bien et deument nourrir de despens de bouche, coucher et chauffer honnestement. L'apprentif promet de le servir en toute fidélité et proudhomie. Pierre Gribolly promet entretenir son fils de chausses et habillement et, en oultre, s'engage à donner

à la femme dudit Joly, à chaque feste de Pâques, un dernier et devantier de sarge, comme il convient. Témoin : Crespin Chapotin, marchant vendeur de livres. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

24 juillet 1592. Abraham Gribolly, c^on impr, est témoin de la donation faite par Catherine Pullon, veuve Brignol, à Ant. Laurens, c^on impr. Voy. ANT. LAURENS.

19 novembre 1596. Abraham Gribolly, c^on impr, déclare à Marie Brisset qu'il ne peut lui maintenir la jouissance des lieux et membres de maison que ledict Gribolly et Antoinette Bayard, sa femme, lui ont loués, parce que, par arrêt de la Court de parlement des Grands Jours séant à présent dans la ville de Lyon, lesdits membres auroient esté adjugez à Marc de Noelles. Il offre de rendre à Marie Brisset les 30 écus qu'elle leur a prêtés. Marie Brisset répond qu'elle ne peult mays du procès et arrest qu'a esté baillé au proffict du dict de Noelles et qu'elle renonce, à l'encontre dudict Gribolly, à tous dépens, dommages et intérêts. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

GRILLET, NICOLAS.

Nicolas Grillet, libraire, taxé à 20 sous en 1503. [CC. 113, A.L.I.]

Nicolas Grillet, libraire, taxé en 1507. [CC. 244, A.L.] *(Com. de M. Rondot.)*

Nicolas Grillet, libraire, taxé en 1514. [CC. 323, A.L.I.]

GRIMETI, JACQUES.

— Consiliorum D. Guidonis Papae... *Lugduni, Jac. Grimeti*, 1542, in-8.

Rochas, *Bibliographie du Dauphiné*, tome II, p. 209, indique cette édition d'après un bibliographe qu'il ne cite pas. *Grimeti* est probablement une mauvaise lecture. Il faut sans doute *Giuncti*. Ce dernier a, en effet, donné une édition de Guy Pape en 1512.

GRIS, ANTOINE.

Antoine Gris, c^on impr, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

GROS, JEHAN.

30 août 1557. Jehan Gros, imprimeur, natif de Romain en

Piémont, et Catherine Novelle, sa femme, se font donation mutuelle de tout ce qu'ils laisseront après leur décès. [*Bouchard, not., Ins. don.*, vol. XII, A.L.]

1557

—LES || COMPTES || DU MONDE || ADVENTV || reux. || PAR || A.D.S.D. [Fleuron.] || A LYON, || PAR IEAN GROS. || 1557. In-16 de 8 ff. lim. et 447 pp.

Au v° du titre : « Aux lecteurs. »

ff. 2-5 : « Aux sages et vertueuses Dames de France A.D.S.D. » épître signée de la devise de l'auteur « *Secreto lapide tutus* », pièces de vers signées des devises « *Souffrir fait offrir* », et « *Operatur qui cœlitus.* »

ff. 6-8, table.

Baudrier.

Voy. JEAN GROS-BONNET.

GROS, MARTIN.

Voy. MARTIN GROS-ROUX.

GROS, SIMON.

Simon Gros, libraire. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

1557-1558. Payement fait par Laurent Rave, maudeur du Consulat, pour parties fournyes par Simon Groz, libraire, pour la rève et forayne des acquis imprimez, livres et papier blanc. [CC. 1052, A.L.I.]

1559-1560. Payement d'une fourniture de parchemin et de papier faite au Consulat par Simon Gros, lybraire. [CC. 1076, A.L.I.]

Simon Gros avait épousé Magdeleine Thoysset, veuve de Pierre de Tours, et sœur de Pierre Thoysset, imprimeur. Voy. le testament de ce dernier, reçu M° Péronet, not. à Lyon, le 7 octobre 1561, et aussi P. de Tours.

GROS-BONNET, JEAN.

Jean Gros-Bonnet, maitre imprimeur, taxé à 60 sous en 1571-1572. [CC. 152, A.L.I.]

Peut-être est-ce le même personnage que Jean Gros. Voy. ce dernier.

GROSHOFER, LAZARUS-DAVID.

XV° siècle.

GROSJEAN, AMY.

7 juillet 1560. Amy Grosjean, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Léonard Nouveau, imp^{r}. Voy. Léonard Nouveau.

GROS-ROUX, MARTIN.

Martin Gros, imprimeur, taxé en 1512-1516. [CC. 122, A.L.I.]

Martin Gros-Roux, imprimeur, taxé à 10 sous en 1514. [CC. 321, A.L.I.]

Martin Gros-Roux, imprimeur, taxé à 10 sous en 1515. [CC. 126, A.L.I.]

Martin Gros-Roux, chasseur, taxé à 20 sous en 1529. [CC. 138, A.L.I.]

GROULLEAU, ESTIENNE.

— Les triumphes de Petrarque. *A Lyon. par Estienne Groulleau*. 1554. In-16, fig. s. bois.

Jolies planches dont quelques-unes rappelent le faire de J. Cousin.
En mar. de Trautz, 180 fr. Yéméniz; le même, 245 fr. Lebœuf de Montgermont.

S. B., II, 218.

Vérification faite sur les catalogues cités, il faut lire Paris et non pas Lyon.

GROZET, JACQUES.

Biblia latina..... *Lugduni, Jac. Grozet, 1546*. In-fol.
Nodier, *bibliothèque sacrée*, p. 126
Voy. Jac. Crozet.

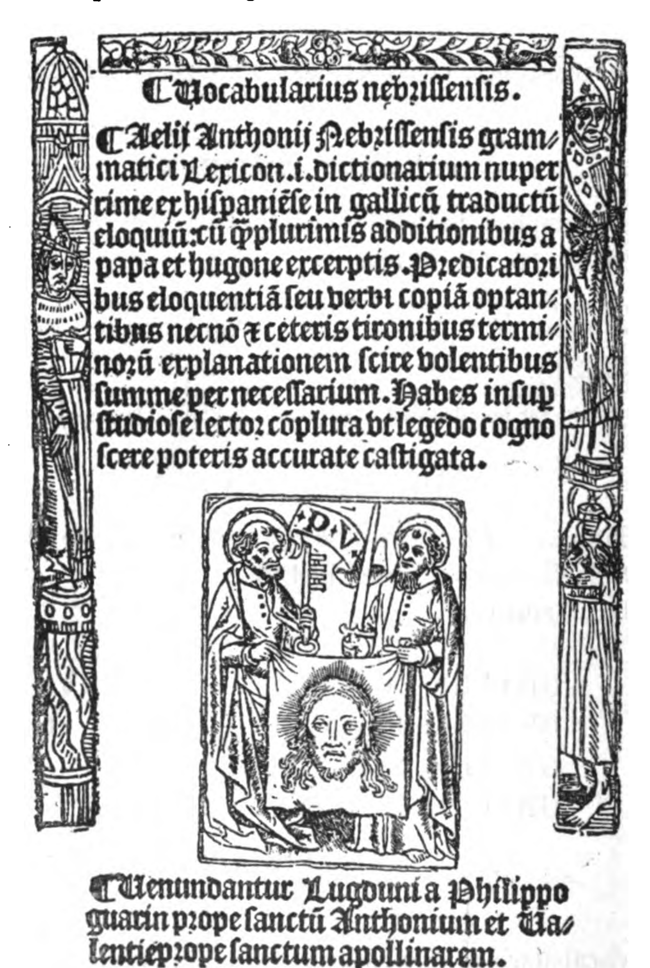
* GRYPHE, ANTOINE.
* GRYPHE, FRANÇOIS.
* GRYPHE, SEBASTIEN.
* GRYPHE, héritiers de SEBASTIEN.

GUARIN, PHILIPPE.

1517

— ¶ Vocabularius nebrissensis. || ¶ Aelii Anthonij Nebrissensis gram- || matici Lexicon.i.dictionarium nuper || rime ex hispaniēse

in gallicū traductū || eloquiū : cū ꝙ plurimis additionibus a || papa et hugone excerptis. Predicatori || bus eloquentiā seu verbi copiā optan- || tibus necnō ꝛ ceteris tironibus termi- || norū explanationem scire volentibus || summe pernecessarium. Habes insup || studiose lector cōplura ut legēdo cognō || scere poteris accurate castigata [M. de Simon Vincent nº 2.] ❡ Venundantur Lugduni a Philippo || guarin propre sanctū Anthonium et Va- || lentie prope sanctum apollinarem. [A la fin :] Finit vocabularius aelii anthonii || nebrissensis nuperrime cum multis || additionībus Impressus Lugduni. || Anno millesimo quingentesimo de- || cimo septimo die vero mensis octo- || bris decimo quinto. In-8 goth. à 2 col.



❡ Vocabularius nebrissensis.

❡ Aelii Anthonii Nebrissensis gram-
matici Lexicon .i. dictionarium nuper-
rime ex hispaniēse in gallicū traductū
eloquiū: cū ꝙ plurimis additionibus a
papa et hugone excerptis. Predicatori
bus eloquentiā seu verbi copiā optan-
tibus necnō ꝛ ceteris tironibus termi-
norū explanationem scire volentibus
summe pernecessarium. Habes insup
studiose lector cōplura ut legēdo cogno
scere poteris accurate castigata.

❡ Venundantur Lugduni a Philippo
guarin prope sanctū Anthonium et Va-
lentie prope sanctum apollinarem.

Titre encadré, imprimé en rouge et noir.

Besançon, *bel. let.* nº 514.

Je dois à l'obligeance de M. P. Viancin, conservateur de la Bibl. de Besançon, la collation de ce volume.

GUARNERIUS, BERNARD.

Voy. BERNARD GARNIER.

GUARNERIUS, JOANNES DOMINICUS.

Voy. JEAN DOMINIQUE GARNIER.

* GUELQUES, GUILLAUME DE.
* GUERIN, NICOLAS.
* GUERIN, THOMAS.
* GUEROULT, GUILLAUME.

GUEROULT, VINCENT.

Vincent Guéroult, imprimeur, taxé en 1555. [*Com. de M. Rondot.*]

15 décembre 1560. Vincent Guéroult, imprimeur à Lyon, et Jehan Chappelle, consturier, reconnaissent devoir à Sébastien Alpin, drapier à Lyon, la somme de 7 livres tournois. [*Popon, not.*, A.N.]

GUERRE, CATHERIN.

Antoine Robillon, « mirailler » (miroitier). Son mobilier est d'abord estimé 36 livres, mais on le réduit à 30 livres, « pour ce que son mestier est de peu de valeur. » On a écrit sous ce qui précède : « Ledit Robillon est allé de vie à trépas, et a sa vefve épousé Catherin Guerre, compaignon imprimeur. » [*Nommées de 1515.* CC, A.L.I.]

GUEYARD, FRANÇOIS.

1570

— Ioan. Ignei commentaria in aliquot constitutiones principum, itemque in aliquot responsa iurisconsultorum. *Lugduni, apud Franciscum Gueyardum*, 1570 In-fol.

Cat. des foires de Francfort, p. 256.

* GUEYNARD, ETIENNE.

GUEYNARD, JEAN.

Jean Gueynard, libraire, cotisé en 1523-1524. [CC. 711, A.L.I.]

GUIBERT, ANTOINE.

22 juin 1578. Il résulte d'une délibération de l'Aumône que Antoine Guibert, imprimeur, avait épousé Anthoine (sic) Serin, veuve Bernard. Celle-ci étant morte, on fit procéder à la vente des meubles qui lui avaient appartenu et dont le prix devait être partagé en quatre parties, un quart à Guibert son mari, et un quart à chacun de ses enfants issus de son premier mariage, Mathieu, Claude et Judith. La vente des meubles produisit 45 écus 40 sols et la part revenant à Judith Bernard fut remise à Jean Carré, oncle et tuteur de la mineure. [E. 17, A.C.]

GUICHARD, JACQUES.

6 avril 1586. Baptême de Jean Guichard, fils de Jacques Guichard, imprimeur. [*Registres paroissiaux de St Nizier*, A.L.]

1580

LA CHASSE || DV LOVP, NECESS- || SAIRE A LA MAISON || RVSTIQVE. || Par Iean de Clamorgan, Seigneur de Saane, || premier Capitaine de la Marine || de Ponant. || *En laquelle est contenue la nature des Loups, & la ma- || niere de les prendre, tant par chiens, filets, pieges, que || autres instrumens : le tout enrichi de plusieurs figures || & pourtraits representez après le naturel.* || Au Roy Charles IX. || A LYON, || PAR IAQVES GVICHARD. || M.D.LXXX. In-4 de 46 pp., fig.

Titre encadré.
Epître dédicatoire de Jean de Clamorgan au Roy Charles IX.

Ly. A., 108-9057.

1590

— L'histoire et chronique du vaillant Clamades ..... *Lyon, Jacques Guichard*, 1590. In-8.

B., II, 77.

1591

—L'AGRICVLTVRE, || ET MAISON || RVSTIQVE || DE MM. CHARLES ESTIENNE, || ET IEAN LIEBAVLT, || Docteurs en Me- || decine. || *Edition derniere.* || Reueuë & augmentee de beaucoup, dont le || contenu se void en la page || suyuante. || *Plus vn bref recueil des chasses du Cerf, du San- || glier, du Lieure, du Renard, du Blereau, du Con- || nil, du Loup, des Oyseaux, & de la Fauconnerie.* || A Monseigneur le Duc d'Vzès, Pair de France, Comte de || Cressol Seigneur d'Assier, & Prince || de Soyon. || A LYON, || PAR IACQVES GUICHARD. || M.D.XCI. In-4 de 12 ff. lim., 294 ff. chiff. et 22 ff. n. chiff. pour la table, fig.

Ly. A., 108-9057.

Titre dans un encadrement employé par J. de Tournes, contenant au v°, un avis sur cette dernière édition.

ff. 2-5, épître de J. LIÉBAULT au duc d'Uzès.

ff. 5 v°-6 v°, pièces de vers français par le seigneur DE CHASTELLUS et par JEAN DE MAYENNE, surnommé TURQUET, médecin. Ce dernier signe une des pièces : *Tvre qvitte.* [*Nature quite* dans l'édition de du Puys (Lyon, Jean de Tournes), 1583.]

ff. 6 v°-7 r°, JEAN LIÉBAULT au lecteur.

ff. 7 v°-9 r°, avertissement au lecteur par F. ANTH. LANGUIER, de Ries.

ff. 9 v°-10 r°, épitre de P. AYRAIL à M. de Pira, conseiller et audiencier en la chancellerie de Languedoc.

ff. 10-12, table.

* GUIDO, BLAISE.

* GUIDO, veuve de BLAISE.

GUIDOD ou GUIDOUD, BON.

5 octobre 1585. Bon Guidoud, c^on imp^r, est témoin des testaments de Basile Bouquet et Claudine Moreau, sa femme. Le notaire écrit *Bon Guydoud* en deux mots et le témoin signe *Bongoudo* d'une main peu exercée. Voy. B. BOUQUET.

GUIGNARD, CLAUDE.

Claude Guignard, imprimeur, taxé en 1512-1516. [CC. 122, A.L.I.]

GUIGO, JEAN.

Jean Guigo, imprimeur. [*Nommées de 1515.* CC. 21, A.L.I.]

GUILLARD, ANTOINE.

Antoine Guillard, libraire, cotisé en 1523-1524. [CC. 711, n° 2, f. 3 v°, A.L.]

4 novembre 1543. Contrat de mariage de Benoit Girerd, fils de Barthélemy Girerd, avec Anthoinette Guillarde, fille de feu Antoine Guillard, libraire à Lyon, et de Flurie [Pyconne], femme à présent de Pierre Carton, libraire de Lyon. Afin que les charges dudict mariage se puissent plus aysément supporter, Pierre Carton, libraire à Lyon, et de son autorité, congé et licence, Flurie, veuve dudict feu Ant. Guillard, donnent et constituent à ladicte Anthoynette, espouse aduenir, la somme de troys vingt livres et une robbe et cotte nuptialles, que ledict feu Antoine Guillard, par son testament de de d^re^ voulenté, a donné et légué à ladicte Anthoinette, sa fille, et lesquelles somme, robbe et cotte, lesdicts Carton et Flurie, sa femme ont promis payer à différents termes. [*Lyonnet, not.*, A.N.]

GUILLARD, CHARLES.

F. E.

GUILLAUME.

31 janvier 1568. La liste des réformés contenue dans l'ordonnance de M. de Birague, portant ordre à tous les détenteurs des biens de ceux de la religion réformée d'avoir à en faire la déclaration sous peine de confiscation de leur propres biens. *Lyon, Michel Jove,* contient la mention suivante : « vng autre nommé Guillaume, imprimeur ». Voy. P. FROMENT.

GUILLAUME, BON.

Bon Guillaume, imprimeur, taxé en 1515. [*Com. de M. Rondot.*]

GUILLAUME, JEAN.

10 août 1555. Jean Guillaume, imprimeur, est témoin d'une transaction reçue par m^e^ Perrin, not., et intervient au sujet d'un débat de succession entre les différents membres d'une famille Primaud. [*Ins. aliên.*, vol. XX, A.L.]

GUILLEMOT, MATHIEU.

—L'infante déterminée, qui est la quatriesme partie des avantures de Floride ou se voyent plusieurs trophées de la vertu triomphante du vice. *A Lyon, pour Mathieu Guillemot, 1596*. In-12.

Mathieu Guillemot, libraire de Paris, a fait imprimer cet ouvrage à Lyon.

GUILLON, CLAUDE.

27 mai 1582. P. Gotard, imp^{r}, agissant au nom de son neveu Hubert Gotard, m^{e} imp^{r} demeurant à Barcelone, afferme Claude Guillon, c^{on} imp^{r}, en qualité de compositeur d'imprimerie, moyennant le prix d'un écu et un tiers d'écu d'or par mois. Ses despens de voyage, tant à l'aller qu'au retour, lui seront remboursés. Il sera couché et nourri bien et convenablement, selon son état. [*Com. de M. V. de Valous.*]

* GUITTIUS, PAULUS.

GUY, BLAISE.

F. E.

GUYNOT, JEAN.

25 décembre 1584. Contrat de mariage de Pierre Rivière, couturier à Lyon, avec Marguerite Guynot, fille de feu Jehan Guynot, imp^{r} à Lyon. La future, du consentement de Noël Guinot, son frère, et de Gabriel Pally, compositeur d'imprimerie, son cousin germain, se constitue 100 livres de dot. Gabriel Pally, compositeur d'imprimerie, et Reynaud Deluc, libraire, témoins. [*Delaforest, not.*, A.N.]

GUYOT, NOËL.

21 mai 1582. Eustace Nycollas, hoste à Lyon, loue à Noël Guyot, c^{on} imp^{r}, une chambre haulte, sur le devant, ayant regard sur la rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^{e} D^{e} de Confort, des membres d'une maison de Jean Prat, située près l'Hôpital, au prix de 4 écus d'or sol par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

H

HAED, CONRAD.

Conrad Haëd, imprimeur allemand, est locataire d'une partie de la grande maison de Goujon, située rue de l'Arbre Sec, et donne 5 livres 10 sous de location. [*Nommées de 1493.* CC. 7, A.L.I.]

HANARD, *alias* JAMET, JOANNES.

Voy. JEAN ANARD, dit JAMET.

HANYN, PIERRE.

1535-1540. Les recteurs de l'Aumône placent Jean Gayard en apprentissage chez Pierre Hanyn, libraire, rue Mercière. [E. 5, A.C.]

6 janvier 1542. Pierre Hanyn, libraire à Lyon, achète de Guillaume Delphin, laboureur à Fontaines, une vigne confrontant le chemin de Neufville à Sathonay. [*P. Deschalles, not.,* A.N.]

HARART, MARTIN.

Voy. MARTIN HAVARD.

* HARSY, ANTOINE DE.
* HARSY, veuve d'ANTOINE DE.
* HARSY, DENIS DE.

HAULTE, JEHAN-P.

Jehan-P. Haulte, syndic de la librairie avec François Didier en 1568. Voy. P. HAULTIN.

* HAULTIN, PIERRE.
* HAVARD, MARTIN.

HAYRE, LORANS.

Lorans Hayre, imprimeur, taxé en 1506. [*Com. de M. Rondot.*]

Il s'agit de Laurent Hylaire, dont le nom a été dénaturé par les receveurs de la ville.

Voy. LAURENT HYLAIRE.

HAZART, PIERRE.

1577

— La legende et description du Bonnet quarré, avec les proprietez composition et vertuz d'iceluy. *A Lyon, par Pierre Hazart, au port St Georges.* 1577. In-8 de 6 ff. en vers.

1578

— Legende et description du bonnet quarré, auec les proprietez composition et vertuz dicelluy. *A Lyon, par Pierre Hazart,* 1578. In-8 de 8 ff. dont le der. blanc, car. italiques.

B., III, 939.

Ne serait-ce point un nom de *hasard*, mis par l'éditeur sur le titre de cette satire, afin d'éviter le ressentiment des gens d'église, contre lesquels elle est dirigée?

* HEREMBERG, JACQUES.

xve siècle.

HERENBERCH, JACQUES.

Voy. Jac. Heremberg.

HERTMAN, GUILLAUME.

1577

— M. ACCIVS || PLAVTVS || EX FIDE, ATQVE || AVCTORITATE || COMPLVRIVM LIBRORVM MANV- || SCRIPTORVM OPERA DIONYS. LAMBINI || Monstroliensis emendatus : ab eodemque || commentariis explicatus. || *Adiecta sunt Plautina loca ex antiquis grammaticis collecta : & ex commenta- || ria antiquarum lectionem Iusti Lipsij multorum Plauti locorum || illustrationes & emendationes.* || Nunc denuo plurimis quæ in priorem editionem irrepserant mendis repurgatus, || multisque in locis in gratiam antiquariorum illustratus. || *Cum gemino Indice : priore verborum locutionum, & sententiarum : posteriore eorum || quæ Commentariis D. Lambini continentur.* [M.] LUGDUNI, || Expensis Gulielmi Hertman. || M.D.LXXVII. Fol. de 4 ff. lim., 702 pp. et 28 ff. n. chiff.

Au f. ✠2, « Germano Valenti Guellio PP. Senatori ampliss. GERMANUS LAMBINUS s. d. »; ff. ✠ 3-4 r° « JACOBUS HELIAS, græcarum litterarum doctor regius lectori s. d. » ;

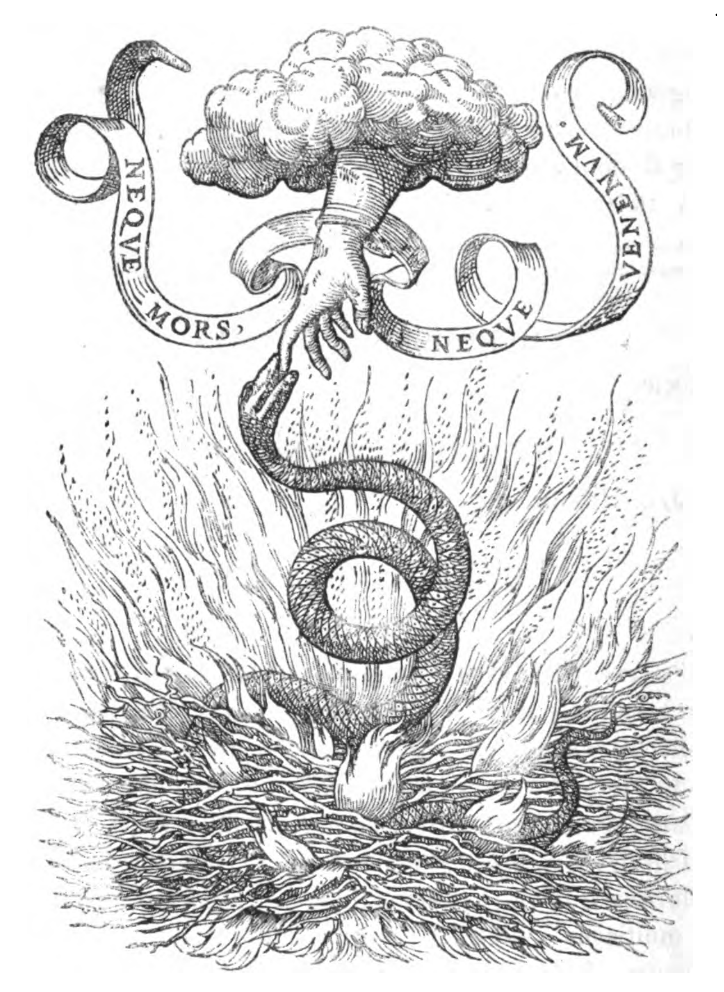


f. ✠ 4 v°, vers grecs et latins.
Au v° du der. f., vers latins de Jean Passerat sur la mort de Denys Lambin.

Baudrier. — Dole, n° 3,747.

Guillaume Hertman n'est pas un libraire lyonnais, mais un contrefacteur allemand qui s'est servi du nom de Lyon pour introduire plus facilement son livre en France. Il existe, à la bibliothèque de Lyon, un exemplaire de la même édition dont la suscription du titre seule est changée : COLONIÆ, EX OFFICINA. GULIELMI HERTMAN.

La marque de G. Hertman est empruntée à Paradin, *Devises héroïques*, Lyon, J. de Tournes et G. Gazeau, 1557, p. 187.



Marque de GUILLAUME HERTMAN.

* HIMEL, PIERRE.

xve siècle.

* HOCHPERG, CYRIAQUE.
* HONGRE, PIERRE.
* HONORAT, BARTHELEMY.
* HONORAT, SEBASTIEN.

HONORE, SEBASTIEN.

Voy. Séb. Honorat.

HORTUIN, GASPARD.

Voy. G. Ortuin.

HOSET, JEAN.

Voy. Jean Oset.

HOSSEAU, MICHIEL.

Michiel Hosseau, imprimeur, taxé en 1503. [*Com. de M. Rondot.*]

HOSTAIGE, OLLIVIER.

Voy. Olivier Estange.

HOSTELIER, RENE.

Voy. René Postelier.

HOTOT, SATURNIN.

1576

— Histoire au vrai du Siége qui fut mis devant la ville d'Orléans, par les Anglois, en l'an 1248, régnant lors Charles VII, contenant toutes les saillies, assauts, escarmouches, et autres particularités notables qui y furent faites : avec la venue de Jeanne la Pucelle et délivrance du Siège, prise de mot à mot du langage vieil d'un exemplaire, écrit à la main, par Jean Tripault, conseiller au siège Présidial d'Orléans. *Lyon*, *Saturnin Hotot*, 1576. In-4.

Du Verd., II, 524.

Suivant La Croix du Maine (II, 36) Tripault s'appelait Léon et non pas Jean.

HOUDOUART, JEAN.

1523

— Solennis et pene diuina utriusque iuris doctoris ac interpretis pfundissimi Joãnis Fabri gallici lectura sup quatuor libros institutionum... [A la fin :] *Lugd. impressa fuit per Io. Houdouard : et Benedictum Bounyn, impensis honesti viri D. Iacobiq. Francisci de Giuncta florentini, ac sociorum. Anno domini M.ccccc.xxiii. die vero xiii mensis Augusti.* In-8.

Voy. Jac. Junte, 1523.

1524

— Aurea rosa id est preclarissima expositio Silvestri de Prierio super evangiliis totius anni de tempore et de sanctis... [Au v° du f. 323 :] *Opus perutile intitulatũ Rosa aurea... cũ tabula alphabetica materiarũ singulariuȝ nouiter addita fineȝ optatũ accepit in inclyta urbe Lugd. opera Ioã. boudouart ꝛ Benedicti Bounyn Impensisque honesti viri D. Iacobi. q. Francisci de Giuncta Florẽtini ac sociorуȝ. Anno dni. M.ccccc.xxiiij. die vero xv mensis januarij.* In-4.

Voy. Jac. Junte, 1524.

On remarquera que le nom de l'associé de B. Bonin est écrit Houdouart dans le premier volume et Boudouart dans le second. Jusqu'à la découverte d'un troisième document venant nous fixer sur cette variation d'orthographe, nous croyons que le nom véritable est Houdouart, car on trouve une famille de ce nom dans des actes du xvi[e] siècle.

HOZONE, JEAN.

Jean Hozone, imprimeur, possède une maison rue Confort. [*Nommées de 1551.* CC. 44, A.L.I.]

Jean Hozone, imprimeur, paie pour sa maison une rente aux religieuses du monastère de la Déserte. [*Nommées de 1555.* CC. 57, A.L.I.]

HUART, MARTIN.

Martin Huart, relieur et doreur de livres. [BB. 454, A.L.I.]

HUCHIN, CLAUDIUS DE.

Voy. Cl. Huschia.

HUGUES.

Robert du Sollier tient une maison en la rue de Bourgneuf du costé de la rivière... Hugues, libraire, tient partie de ladite maison à louage. [*Nommées de 1493*. CC. 4, f° 41 r° et v°, A.L.]

* HUGUETAN, ANTOINE.
* HUGUETAN, CLAUDE.
* HUGUETAN, GILLES.
* HUGUETAN, HENRI.
* HUGUETAN, JACQUES I.
* HUGUETAN, JACQUES II.
* HUGUETAN, JEAN I.
* HUGUETAN, JEAN II.

HULPEAU, JEAN.

F. E.

HULTIE, HECTOR.

Voy. Hector Hurtiæ.

HUNGARUS, PETRUS.

Voy. P. Hongre.

HURTIÆ, HECTOR.

21 mars 1587. Hector Hultié, c^on imp^r, reconnaît devoir à Clauda Bourguignon, veuve de feu François Boissat, la somme de 5 écus d'or et 50 sols pour dépenses de boucherie. Le notaire écrit *Hultié* et le débiteur signe *Hurtiæ*. Pierre Sadin, témoin. [*P. Combet, not.*, A.N.]

HUSCHIA, CLAUDIUS DE.

SANS DATE

— Biblia latina cum figuris et descriptionibus chorographicis. *Lugduni per Claudium de Huschia*. In-8. Sans date.

Nomen hujus typographi est Claudius de Huchin, qui vero seculo demum XVI Lugduni impressit. (Note de Panzer.)

Panzer, I, 559.

Panzer cite parmi ses autorités Maittaire [tome II, p. 744 du supplément d'Amsterdam, 1733,] Rien n'indiquant l'année, cet imprimeur peut appartenir au xve ou au xvie siècle.

* HUSZ, MARTIN.

xve siècle.

* HUSZ, MATHIEU.

xve siècle.

* HUYON, GUILLAUME.

HYLAIRE, H...

1564.

— Le Nouveau Testament... *Lyon, H. Hylaire et L. Cloquemin.* 1564. In-16.

Cat. Lutteroth, Paris, Labitte, 1889, n° 51.

* HYLAIRE, LAURENT.

J

JACQUET, ROBERT.

4 février 1582. Contrat de mariage de Robert Jacquet, compagnon imprimeur, fils de feu Claude Jacquet, quand vivoit laboureur à St Didier-sous-Riverie, avec Françoise Bernoz, veuve de feu Pierre Chilier, quand vivoit escacheur d'or à Lyon. Dot de la femme : 33 écus d'or. Basile Bouquet, témoin. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

11 juillet 1582. Robert Jacquet, c^on impr, place Jacques Chilier en apprentissage, chez un tissotier. Signatures de Jacquet et de Chilier. [*Ibid.*]

8 juin 1587. Robert Jacquet, c^on imp^r, est témoin du contrat de

mariage de Claudine Moreau, veuve de B. Bouquet, avec Boniface Solin. Voy. BASILE BOUQUET.

JACQUIER, ANTOINE.

Anthoine Jacquier, imprimeur, taxé en 1535-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

JAMBE-DE-FER, PHILIBERT.

1564

— Les cent cinquante Pseaumes de David, mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze. Et mis en musique a quatre et cinq parties par Philibert Jambe-de-Fer, avec un sonnet sur la deuise du Roy Charles IX. Reueus et corriges par l'Autheur mesme, pour la seconde edition. *Lyon, par Philibert Jambe-de-Fer et Pierre Cussonel et Martin la Roche*, 1564. 2 vol. in-8 oblong.

Jambe-de-Fer n'est ni un imprimeur, ni un libraire de profession, mais un auteur vendant lui-même ses œuvres.

Bordeaux, *Théol.*, 235. — O. Douen. *Clément Marot et le psautier huguenot*, n° 138. — Bibl. de Hambourg, *bassus et superius*. — Bibl. de l'Oratoire, *ténor*.

JAMET.

Jamet, imprimeur. [*Nommées de 1515.* CC. A.L.I.]

JAMET, JEAN.

Voy. JEAN ANARD, dit JAMET.

JAMES, JACQUES.

Jacques James, relieur de livres. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

JAMIN, PAUL.

15 juillet 1599. Paul Jamin, c^on imp^r, met son frère Jean en apprentissage chez un menuisier. [*Buirin, not.* A.B.]

20 août 1599. P. Jamin, c^on^ imp^r^, loue, pour un an, à partir de la Noël prochaine, une chambre dans la rue Thomassin, au prix de 4 écus d'or. [*Ibid.*] Voy. R. JAMIN.

JAMIN, REMY.

17 juillet 1599. Remy Jamin, libraire, confesse avoir reçu de Paul Jamin, c^on^ imp^r^, la somme de 20 livres t. pour prêt qu'il s'engage à rendre à la Noël prochaine. [*Ibid.*]

JANILHON, JACQUES.

Jacques Janilhon ou Javilhon, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.]

JANYN, ANTOINE.

31 mars 1588. Baptême d'Antoyne Janyn, fils d'Antoyne Janyn, imprimeur. [*Com. de M. Lafaveur.*]

9 juillet 1589. Antoyne Janin, c^on^ imp^r^, reconnaît devoir à Pierre Roussin, m^e^ imp^r^, la somme de six escus d'or tant pour argent prêté que pour loyers arriérés. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

28 octobre 1589. Janyn comparaît dans un acte insignifiant. [*Ibid.*]

21 septembre 1595. Pierre Vieux, laboureur de Miribel en Bresse, déclare devoir à Anthoine Janyn, c^on^ imp^r^, la somme de 4 écus et un tiers d'écu pour cause de prest à rendre à la St Martin. [*Ibid.*]

14 mars 1596. Antoine Janyn, c^on^ imp^r^, met son fils Claude en apprentissage chez Guillaume Chanoyne, tailleur d'habits. [*Ibid.*]

8 juin 1596. Antoine Janyn, c^on^ imp^r^, confesse devoir à Etienne Symonet, la somme de trois écus d'or de 60 sols pour cause de prest à rendre à l'Assomption. Le créancier et le débiteur déclarent ne pas savoir écrire. [*Ibid.*]

1er décembre 1597. Anthoine Janyn, imprimeur à Lyon, confesse tenir à commande de messire Costoyn une vache à poil froment, aux us et coutumes de pays de Daulphiné, à ung gain comme à une perte dont Dieu ne veuille, sous le cheptail de ung escu. [*Ibid.*]

17 juin 1598. Antoyne Janyn, c^on^ imp^r^, confesse devoir à Pierre

Buisson, dit Bardon, bouchier de l'Hôpital à Lyon, la somme de 4 écus d'or sol pour une vente de blé seigle, payable à l'Assomption. [*Ibid.*]

JAQUES, dit PEROCHE, ANTOINE.

24 décembre 1547. Anthoine Jaques, dit Peroche, imprimeur à Lyon, natif du Boisdyoin [Bois d'Oingt] reconnait devoir à Macé Bonhomme 17 livres 9 sols que ce dernier a payés pour lui aux frères Senneton. [*Laurent Grange, not.*, A.N.]

JAQUI, JAUME.

[*Circa 1545.*] Jaques Jaume, relieur, imposé à 12 deniers. [CC. 281, A.L.I.]

S. D.

— Disputation de l'Asne contre frere Anselme Turmeda, sur la nature de noblesse des animaux, faicte et ordonnee par ledict frere Anselme, en la cité de Tunicz, lan 1417; en laquelle le dict frere Anselme preuue comme les enfans de nostre pere Adam sont de plus grande noblesse et dignité, que ne sont tous les aultres animaulx du monde, et par plusieurs et vives preuues et raisons; traduict du vulgaire hespaignol en langue françoise. *A Lyon, chez Iaume Iaqui, en la rue Tomassin.* Sans date. Pet. in-8 de 136 ff. n. chiff., sign. A. et a-r. fig. s. bois.

B., II, 760.

1544

— LA DISPVTATION || de l'Asne contre frere Anselme de Tur- || meda, sur la nature & noblesse des || animaux, faite & ordonnee par || ledit frere Anselme en || la cité de Thunics. || l'An 1417. [Deux pet. figures repr. le frère Anselme et l'âne.] En laquelle ledit frere Anselme preuve comme les || enfans de nostre pere Adam sont de plus grande no || blesse & dignité, que ne sont tous les autres animaux || du mōde, & par plusieurs & viues preuues & raisons. || Traduicte de vulgaire Hespaignol en lāgue Frācoyse. || 1544. || A Lyon, || Chez Iaume Iaqui. || en rue Thomassin. Pet. in-8 de 136 ff. n. chiff., sign. A et a par 6, b-p par 8, q par 4, r par 8, erreurs dans les sign., fig. s. b.

LA DISPVTATION
de l'Asne contre frere Anselme Tur
meda, sur la nature & noblesse des
animaux, faite & ordonnee par
ledit frere Anselme en
la cité de Thunics.
l'An 1417.





En laquelle ledit frere Anselme preuue comme les
enfans de nostre pere Adam sont de plus grande no
blesse & dignité, que ne sont tous les autres animaux
du möde, & par plusieurs & viues preuues & raisons.
Traduicte de vulgaire Hespaignol en lãgue Frãcoyse.

1544
A Lyon, Chez Iaume Iaqui.
en rue Thomassin.

Au v° du titre fig. représentant le frère Anselme et l'âne.
Au f. AA4, « G. L. à tous ses amis », épître datée de Lyon, le 1er mai 1544, et signée ENVTROF. ENSAL, mots qui, lus à rebours, donnent *lasne fortvne*. Il est donc permis de supposer que le traducteur s'appelait G. Lasne.

Baudrier.

On ne trouve aucun document établissant la parenté de Jaume Jaqui, libraire à Lyon, avec François Jaqui, imprimeur à Genève, dans la seconde moitié du XVIe siècle.

JARDIN, NICOLAS.

15 décembre 1583. Claude Jardin, fils de feu Alexandre Jardin, de la paroisse de Ville, près Annecy en Savoie, afferme pour trois ans, Nicolas Jardin, son frère, pour apprentif à Antoine Blanc, me impr. [*P. Combet, not.*, A.C.]

JAVEYDANT, ABRAHAM.

16 mai 1582. Claude Javeydant, imprimeur, afferme pour cinq ans, Abraham Javeydant, son fils, à Pierre Rolland, me impr, pour

toutes ses œuvres et aussi pour apprendre l'art de la composition de l'imprimerie dequel ledict Rolland faict mestier. Promet ledict Rolland, fournir les despens de bouche, couche et chauffe honnestes. Abraham Javeydant promet de ne pas s'absenter et le père de pourvoir aux autres dépenses de son fils. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

JAVEYDANT, CLAUDE.

16 mai 1582. Voy. ABR. JAVEYDANT.

21 septembre 1586. Claude Javeydant, compagnon imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Claude Perrot, c^on impr^r, avec Pernette Pichotte ou Picholle, veuve de feu Jehan Delhorme, dit Suron. Voy. CLAUDE PERROT.

22 juillet 1589. Claude Javeydant, c^on impr^r, est témoin de la réclamation faite par Denis Delhorme à Catherine Pullon, veuve d'Et. Brignol, relativement à une somme payée à ce dernier par un apprenti qu'elle n'a pas voulu conserver. Voy. ET. BRIGNOL.

JAVILHON, JACQUES.

Voy. JANILHON.

JAYET, MICHEL.

Michel Jayet, libraire [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

JELAYRON, GUICHARD.

Voy. G. GELAYRON.

JOACHIM.

Joachim, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

JOBERT, ANTHOINE.

22 juin 1586. Contrat de mariage d'Abraham Jobert, fils de feu Anthoine Jobert, quand vivoit imprimeur audict Lyon, de l'autorité de Jeanne Tamellet ou Camellet, sa mère, avec Aymaer Micoud,

fille de feu Jean Micoud, laboureur du mandement de Montferrat en Dauphiné. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

JOFFREY, MATHIEU.

27 mai 1537. Mathieu Joffrey, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Jehan Bastillot, imprimeur, avec Henriette Bornet. Voy. J. Bastillot.

JOLY, FLORYS.

4 avril 1577. Florys Jolly, imprimeur de Lyon, confesse devoir à Antoinette Servain, la somme de 6 livres, 10 sols 8 deniers. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

1579. Par son testament Antoinette Servain, femme de Benoit Delphin, laisse tous ses biens à son mari. Rien dans cet acte n'indique une parenté de la testatrice avec la famille des imprimeurs du même nom. Voy. Cl. et Ét. Servain.

25 juillet 1587. Contrat de mariage de Vincent Padey, m^e^ masson, avec Antoinette Jacquet, veuve de Flory Jolly, imprimeur. La future se constitue en dot 66 écus et 2/3 d'écu d'or. Claude Perrot, témoin. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

26 octobre 1579. Flory Joly, imprimeur, reconnait devoir à Jacques Roussin, imp^r^, la somme de 3 écus d'or sol. [*P. Combet, not.*, A.N.]

JOLY, JEAN.

Jean Joly, imprimeur, taxé en 1523-1524. [CC. 712, A.L.]

JOLY, JEAN.

5 janvier 1579. Jean Joly, imprimeur, confesse devoir à Charles Pesnot, libraire, la somme de 13 écus d'or. [*P. Combet, not.*, A.N.]

5 mai 1579. Jean Jolly, maître imprimeur, est témoin de l'acte suivant : « Comme ainsy soit que le 4 mars 1579 et environ les 5 ou 6 heures devers le soir, Guillaume Robbin, affaneur, estant en rue Mercière, au devant de la maison de Claude de la Porte, fut blessé d'un coup de poignard à la teste et de suite il pensoit qu'il eut esté blessé par ung nommé Claude Jullien, marcellyes [marseillais], pour effusion du sang qui lui tomboit sur les yeux, et n'ayant souvenir et

connaissance à cognoistre de celui qui l'avoit blessé. Néanmoins du despuis il a su et sait bien que ce n'est ledict Jullien qui l'avoit blessé et le seroit par ung autre, parquoi, ayant seu la vérité, a dict et déclaré que ledict Jullien est ignorant de ladicte blessure et ne lui a fait aucun tort, ce dont ledict Julien icy présent a requis acte. » [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

21 septembre 1579. Jehan Jolly, imprimeur, confesse devoir à Jehan Poncier, con impr, la somme de 7 écus d'or et 2/3 d'écu pour les journées de travail qu'il lui a faictes « pour les livres d'imprimerie. » [*Ibid.*]

11 juillet 1580. Jean Jolly, me impr, déclare avoir reçu de Nycollas Charretier et de Pierre Charretier,son fils, cons imprimeurs, la somme de 28 écus d'or à laquelle ils ont été condamnés envers lui. Témoins : Pierre Pecoulx et Jean Gilet, cons imprs. Voy. P. CHARRETIER.

6 février 1581. Jehan Joly prend pour apprenti Abraham Griboully. Voy. A. GRIBOULLY.

22 juillet 1584. Jehan Jolly, me impr, prête à Jehan Micard, con impr, la somme de 6 écus d'or. Voy. JEHAN MICARD.

29 novembre 1584. Jehan Joly, curateur de la fille de F. Duriat, paye à Benoite Romy, mère de cette dernière, 26 écus d'or pour restitution de sa dot de mariage. Voy. F. DURIAT.

8 mai 1588. Jean Joly, me impr, est parrain de Jean, fils de Jean Colomb, imprimeur. Voy. J. COLOMB.

30 juillet 1591. Claude Charrier, md pâtissier, déclare avoir reçu de Pernette Charier, sa tante, mais des mains et deniers de Jean Joly, marchant imprimeur, la somme de 8 écus d'or qu'il avait prêtée. Joly ne sait pas écrire. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

1575

— Le dixiesme livre d'Amadis de Gaule... *A Lyon, par Benoit Rigaud, 1575*. [A la fin :] *A Lyon, de l'imprimerie de Iean Ioly et Guichard Ielayron*. M.D.LXXV. In-16.

Voy. B. RIGAUD, 1575.

1593

— De la démonomanie des sorciers par J. Bodin. *Lyon. P. Frellon, 1593*. [A la fin :] *Imprimé par J. Joly*. In-8.

Voy. PAUL FRELLON, 1593.

* JONVELLE, dit PISTON, JEAN.

JOSSE.

F. E.

JOSSELIN, JEAN.

11 octobre 1593. Jehan Josselin, libraire de Lyon, est témoin de l'acte par lequel Pierre de Nevreze, de Medina del Campo, demeurant à Madrid, reconnaît devoir à Pierre Landry, la somme de 217 écus d'or. [*Delaforest, not.*, A.N.]

JOSSERAND, JEAN.*

F. E.

* JOVE, MICHEL.

JULLIÉ, GASPARD DE.

24 novembre 1587. Baptême de Benoite, fille de Gaspard de Jullyé, c^on^ imp^r^. [*Rég. paroissiaux de St-Nizier*, A.L.]

31 mai 1596. Jehan Armand, c^on^ imp^r^, afferme Manuel Blanc-Besson, pour apprenti, à Gaspard de Jullié, m^e^ imp^r^, « tant seulement pour la composition de laquelle Jullié se mêle seullement. » Voy. BLANC-BESSON.

SANS DATE

— Advertissement sur la comète apparue du costé d'occident depuis le 14 juillet, jusques au 6 d'aoust en l'année 1596. *Lyon, Gaspard de Jullié*. Sans date. In-8.

Cat. Coste, n° 431.

* JULLIERON, GUICHARD.

* JULLIERON, JEAN.

JUSTE, AYMON.

12 mars 1515. [1516 N. S.] Je, Ayme Juste, fondeur de lettres en l'imprimerie, confesse avoir heuz et receuz du sire Veran Cha-

lendat, la somme de sept frans monnoie de Roy, et se pour la façon d'acungs abres et fleurs que j'ay fait en cyre pour ceste entree de la Royne, de laquelle somme de sept lib. que dessus, j'en tien quicte ledit Chalendat et tous aultres, tesmoing mon sygnet manuel sy mys le XIIe jour de mars 1515.



Signature d'AYMON JUSTE.

[CC. 667, A.L.]

Veran Chalendat était « commis à tenir le compte et faire les payemens de l'entrée du Roi » François Ier et de la reine Claude qui eut lieu à Lyon le 12 juillet 1515.

Aymon Juste, fondeur de lettres d'imprimerie, tient, en la rue Confort, du chef de sa femme (laquelle, demeurée veuve, épousa Louis Brunier, tavernier), une maison estimée 22 livres par an, et en fonds 88 livres. Il possède en plus, dans la rue d'Ambronay, une autre maison, qui a une valeur foncière de 80 livres. Les meubles de Juste sont estimés 30 livres. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]

Aymon Juste, fondeur de lettres, cotisé à 27 sous 2 deniers en 1524. [CC. 263, A.L.I.]

Catherine, veuve d'Edmond Juste, imprimeur, possède rue Raisin une maison contiguë à celle de François Juste, imprimeur. [*Nommées de 1528-1529*. CC. 39, A.L.I.]

JUSTE, CLAUDE.

Claude Juste, fondeur de lettres d'imprimerie, domicilié rue Raisin, dans la maison de François Juste. [*Nommées de 1528-1529*. CC. 39, A.L.I.]

* JUSTE, FRANÇOIS.

L

LA CAILLE, MICHAUD.

Michaud La Caille, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 22, A.L.I.]

Pierre Vanier ou Vannier, « illumineur », tient, en la grande rue de l'Hopital, une maison confinée, d'un côté au jardin de Michaud La Caille. Il a de plus acquis de ce dernier « une place où il a édiffié deux pyes de maison, joignans à sa dicte maison et la rue allant du Puys-Pelluz au pont du Rosne. Extimées valoir par an 40 livres, pour ce 80 livres. » [*Nommées de 1515*. CC. 23, A.L.I.]

Michau de Lacailhe, imprimeur, taxé en 1516. [*Com. de M. Rondot.*]

Michel La Caille serait-il de la famille des de La Caille, imprimeurs parisiens, à laquelle appartient l'auteur de *Histoire de l'imprimerie et de la librairie de Paris?* Suivant cet auteur (p. 216), les de La Caille ne commencent à exercer leur industrie à Paris qu'en 1612 par un Nicolas. Il y a un bien grand espace de temps entre ce dernier et notre imprimeur lyonnais.

LA CAVE, MICHEL DE.

5 mai 1583. Nicolas Danarrazino, florentin, m^e^ des courriers à Lyon, loue, pour deux ans, au prix de 5 écus d'or, à Michel Lacave, imprimeur, demeurant à Lyon, rue Paradis, paroisse St Nizier, un arc de boutique des appartenances de l'Eglise de Confort et joignant le temple de Confort, qu'est le plus prochain arc tendant à l'Hôspital, que tient à présent Loys Corrier, couturier. Signature : *Michel de la Cave*. [*Delaforest, not.*, A.N.]

18 septembre 1589. Michel Lacave, imprimeur, déclare devoir à Florys Cousturier, imprimeur, la somme de 3 écus et 2/3 d'or pour louage d'un bas de maison sur le derrière. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

LACOUR, MICHEL.

1er septembre 1582. Michel Lacour, c^on^ imp^r^, confesse devoir à Catherin Basset, imprimeur, la somme de 10 écus d'or pour cause de réal prest, payable dans un mois. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

LAFONT, PIERRE DE

Pierre de la Font, libraire, n'ayant pu payer sa taxe, avait remis deux livres reliés pour gage des 2 sols t. de son impôt. « Le dit Noyerie (receveur de la taxe), luy a rendu les ditz livres, a receu de luy troys pieces vaillant chacune 6 solz, et pour ce qu'il est moult pauvre, luy a donné le surplus. » *Inventaire et compte des gages afférents à la taille de 8 deniers, imposée sur les habitants de Lyon en mars 1489* [v. s.] *pour l'entrée du Roi*. [CC. 218, A.L.I.]

Pierre de la Font, libraire, tient à louage partie d'une maison et en baille 3 l. 10 s. t. [*Nommées de 1493*. CC. 5, f° 86 v°, A.L.]

Pierre de la Font, libraire, taxé en 1499 à 20 sous. [CC. 105, A.L.I.]

* LAFONTAINE, JEAN DE.

XVe siècle.

LA FOSSE, THOMAS DE.

14 novembre 1556. Testament de Jeanne de la Fosse, fille de feu Thomas de la Fosse, en son vivant imprimeur à Lyon, et femme de Jean Jouffrey, boucher, demeurant à la boucherie de l'Hostel-Dieu du pont du Rosne. Elit sa sépulture en l'église St Nizier au tombeau de son dict feu père ; donne à Anthoinette (nom laissé en blanc), sa nièpce, 20 liv. t., une robbe de sarge de Florence et une cotte drapt rouge des habillements de lad^e testatrice. Item donne et lègue à Jehan de la Fosse, son frère, s'il est vivant, et à Anthoinette de la Fosse, sa sœur, à chacun d'eux 5 liv. t. Institue pour son héritier universel led^t Jehan Jouffrey, son mary. [*Foillet, not.*, A.N.]

LA GRANGE, GABRIEL.

— Le livre des Essais de Michel, Seigneur de Montaigne. *A Lyon, pour Gabriel La Grange d'Avignon*, 1593. In-8.

La Grange est un libraire d'Avignon cité uniquement afin de rectifier les mentions inexactes de nombreux catalogues qui le présentent comme un libraire lyonnais.

LAGRUE, ETIENNE.

Etienne Lagrue, imprimeur, taxé en 1503 à 3 livres 6 sous 8 deniers. [CC. 113, A.L.I.]

LALONNE, JACQUES.

Jacques Lalonne, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

LAMANCHER, NICOLAS.

Nicolas Lamancher, c^on^ imp^r^, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

* LAMBANY, JEAN.
* LAMBILLON, ANTOINE.
* LAMY, BARTHELEMY.
* LANCHART, LOUIS.

LANDORE, PHILIBERT.

Voy. PHILIBERT CHAPUIS, dit LANDORE.

* LANDRY, GUILLAUME.
* LANDRY, PIERRE.

LANGLOIS, PIERRE.

30 juin 1578. Funérailles, dans l'église Sainte Croix, de Pierre Langlois, libraire Lucquois, établi à Lyon. [Péricaud, *Notes et documents*, d'après l'abbé Sudan.]

* LA PLACE, JEAN DE.

LA PLANCHE, JACQUES DE.

29 novembre 1564. Jacques de la Planche, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Thomas Ausoult avec Barbe Morellet. Voy. TH. AUSOULT.

Août 1578. Jacques de la Planche, m^e^ imp^r^, est témoin d'un acte reçu par *Pourcent*, *not.* [A.C.A.]

28 mars 1581. J. de la Planche est témoin du contrat de mariage de Paul Marie avec Jeanne Robillion. Voy. PAUL MARIE.

1er décembre 1581. J. de la Planche comparaît comme requérant dans l'acte dressé par Me Pourcent, notaire, pour constater le décès de P. de la Romane et de ses enfants. Voy. P. DE LA ROMANE.

22 novembre 1584. J. de la Planche est témoin de la donation faite par Etiennette de Virieu à Claude Clavel, con impr. Voy. CL. CLAVEL.

21 septembre 1585. J. de la Planche, me impr, est témoin du contrat de mariage de Claude Perrot, imprimeur, avec Pernette Pichotte, veuve Delhorme. Voy. CL. PERROT.

23 octobre 1586. J. de la Planche est témoin des testaments d'Isabeau Arnoullet et de sa mère. Voy. ARNOULLET.

1569

PREMIER LIVRE || DE GASPARD DE || SAILLANS GENTILHOMME || citoyen de Valance en || Dauphiné : || *Le contenu duquel, & des deux autres qui || s'en ensuiuront se trouvera cy derriere,* ||

[Armoiries de G. de Saillans entourées de la devise : La paix de Dieu en toute saison, veuille loger en ceste maison.]

|| A Lyon, || Par Iaques de la Planche, || 1569. || Et se vendent huict solz en blanc. In-8 de 160 pp., encad. à chaq. p.

Au vo du titre, quatrains de l'auteur à une femme nouvellement mariée, et de Damoyselle Loyse de Bourges, aux damoiselles ses compaignes de Lyon.

P. 3, « Déclaration desdits trois livres. Ce premier est diuisé en trois parties, la premiere desquelles est du mariage de l'auteur auec damoiselle Loyse de Bourges, Lyonnoise : La seconde de leurs fiansailles : & la troisieme de leurs nopces : & y sont aucunes lettres missives familierement escrittes au vray.

Le deuxieme [livre] sera pareillement divisé en trois parties, dont la première sera de la loy et des ceremonies de la religion des gentils et payens..... La seconde, de nostre foy catholique... et de la difference du mariage spirituel au mondain. La troisième fera mention de plusieurs enseignemens... donnez par les peres hermites des deserts d'Egypte.

Le troisieme livre contiendra aussi trois parties : la premiere parlera de la louange du mariage corporel....... »

P. 5, épître dédicatoire à Gaspar Fléard, sieur de la Corbière et Pressins, conseiller au parlement de Grenoble, datée de Lyon, le 1er août 1569 ;

pp. 15-32, prologue ;

pp. 33-50, première partie du premier livre ;

pp. 51-85, deuxième partie du premier livre ;

pp. 86-159, troisième partie du premier livre.

La page 160 contient les anagrammes de Gaspar de Saillans, [DE GRANS PAS ASALLY] ; de Loyse de Bourges, [SOBS GLOIRE DEUE] ; de Jehan Francoys de Saillans, son fils, [SOY FRANC, DELLAISSE HAYNNE]. G. de Saillans a composé son livre en l'honneur de la naissance de ce dernier.

Les trois parties du premier livre renferment une correspondance fort curieuse entre G. de Saillans et la famille de Louise de Bourges, au sujet de son mariage avec cette dernière, puis, après le mariage, entre Louise de Bourges et son mari.



B. N., p.Z. 357 (31), Rès.

Selon Du Verdier (II. 20), les seconde et troisième parties de ce livre auraient été imprimées par Jean d'Ogerolles. Je n'ai pu, jusqu'à ce jour, en découvrir aucun exemplaire.

LA POMME, CLAUDE DE.

1577

— LE || DISCOVRS || DV SIEGE TENV DE- || VANT YSSOIRE, || *Ensemble de la prise par Monsieur* || *Frere du Roy.* || Auec les embrazemẽnt, || qui ont esté faictz [Armes de France.] A LYON, || PAR CLAUDE DE LA POMME, || 1577. || *Auec Permission.* In-8 de 14 pp.

A la p. 2, avis « Au lecteur. »

Baudrier.

* LA PORTE, AYMON DE.

* LA PORTE, HUGUES DE.

* LA PORTE, JEAN DE.

* LA PORTE, SYBILLE DE.

LA PORTE, FRANÇOIS.

François La Porte, imprimeur, taxé en 1538. [*Com. de M. M.-C. Guigue.*

LARDILLON, PIERRE.

Voy. PIERRE ROBERJOT, dit LARDILLON.

LARDIN, AYME.

[*Circa 1529.*] Aymé Lardin, tavernier et imprimeur, tient à louaige une maison « depuis le Puys-Peloux tirant à la Ferrandière ». [*Com. de M. M.-C. Guigue.*]

LARDIN, JEAN.

15 mai 1572. Contrat de mariage de Jean Lardin, c^{on} imp^{r}, fils de Claude Lardin, affaneur, avec Françoise Bérard, servante de Zanobis Manelli dict le Riche, hôte du *Chapeau-Rouge.* La future se constitue 10 écus d'or de dot.

LARJOT, CLAUDE.

8 septembre 1587. Claude Larjot, ayant commencé l'art d'imprimerie de l'autorité, congié et licence de Florys Larjot, son père, laboureur de Lyon, s'est desparti et départ de la plainte et accusation par lui faite contre Pierre Dauphin, m^e imp^r à Lyon, ensemble de l'information qui a été faite, consent que ledict Daulphin soit mis hors de cause sans despens. Témoins : Pierre Roland et Etienne Brignol. [*P. Combet*, A.N.]

Même jour. P. Dauphin, moyennant la déclaration ci-dessus faite par Larjot, promet de payer le chirurgien qui l'a pansé et habillé de la blessure, ensemble de l'acquitter envers P. Roland, son maître, tant des dépenses que vacances, que ledict Larjot a fait dans la maison dudit Rolland. Témoins : Et. Brignol et Pierre Rolland qui dit ne rien exiger pour le temps perdu. [*Ibid.*] Voy. aussi P. Chastaing, dit Dauphin.

20 mai 1596. Claude Larjot, c^on imp^r, place Jehan Larjot, son frère, en apprentissage chez Jehan Carta, passementier. Témoin : Ant. Martin, c^on imp^r. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

21 septembre 1596. Claude Larjot, c^on imprimeur, loue de Claude Armand, maistre imprimeur, pour deux ans et moyennant 6 écus d'or par an, une chambre haulte sur le devant, au premier estaige d'une maison de Me Croppet, de Villefranche, située en rue tendant de l'Hotel-Dieu à N^e D^e de Confort. [*Ibid.*]

12 octobre 1596. Claude Larjot, c^on imp^r, loue à Loys Garon, aussi c^on imp^r, une chambre haulte, au 2e estaige sur le dernier de la maison que ledict Larjot tient à louaige de Monsieur Croppet, de Villefranche, pour le prix de cinq écus d'or sol, à soixante sol tournois pièce au prix de l'Ordonnance. Jean Poyet, imprimeur, témoin. [*Ibid.*]

20 avril 1598. Claude Larjot, c^on imp^r, loue à Claude Thiollier, marchant velloutier à Lyon, deux chambres hautes sur le devant et jardin sur le dernier des membres de la maison de Jean Croppet, de Villefranche, au prix de 10 écus d'or par an. [*Ibid.*]

20 avril 1598. Claude Thiollier souscrit à Claude Larjot une obligation de 10 écus et deux tiers d'écu d'or pour délivrance d'un lit garni et d'une table bois noyer sur quatre pilles. [*Ibid.*]

Parvenu à la maîtrise dans les premières années du XVIIe siècle, Larjot fut un imprimeur fécond et un grand nombre de ses productions sont fort curieuses. Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle*

LAROCHE, ANTOINE.

11 juillet 1555. Antoine Laroche, relieur de livres, est témoin d'une quittance donnée par un peyrolier.

LAROCHE, dit TORCHON, BENOIT.

1er juillet 1598. Benoit Laroche, dit Torchon, c^on impr, loue ses services, moyennant la somme de 12 écus par an, à Thibaud Ancelin. Outre son gage, Ancelin promet l'entretenir bien honnêtement de ses dépens de bouche, couche et chauffe. Voy. THIB. ANCELIN.

LAROCHE, CHARLES.

11 août 1561. Charles Laroche, relieur de livres et libraire, vend à César Vanal, m^t frequentant les foires de Lyon, agissant pour le compte de Pierre Louvet, libraire à Salamanque, 100 *Despauteri* en blanc et douze douzaines *Dictionariolum* reliés.

Il s'agit probablement du *Dictionariolum puerorum*, imprimé en 1559, par F. Gaillard, pour Jean-François de Gabiano.

LA ROCHE, JEAN.

Voy. JEAN BOLLIER, dit LA ROCHE.

LAROCHE, MARTIN.

18 décembre 1555. Martin Laroche, libraire, est témoin du contrat passé entre J. Temporal, libraire, et Jean Brèche, avocat au Présidial de Tours, pour l'impression de son ouvrage intitulé: « *Commentaria in titulum de verborum et rerum significatione.* » Voy. J. TEMPORAL.

19 mai 1581. Martin Laroche, libraire de Chambéry, reconnaît devoir à Jean de Tornes, libraire à Lyon, quoiqu'absent, la somme de trois vingt et seize écus d'or, tant pour rente et délivrance de marchandises que pour compte final. [*P. Combet, not.*, A.N.]

Voy. à Jean Pillehotte et à Charles Pesnot différentes acquisitions de livres faites par le même libraire.

1564

— Les cent cinquante pseaumes de David, mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze, et mis en musique à quatre et cinq parties par Philibert Jambe-de-Fer. *Lyon, par Philibert Jambe-de-Fer et Pierre Cussonel et Martin la Roche*. 1564. In-8.

Voy. Philibert Jambe-de-Fer.

Martin Laroche, libraire de Chambéry, gendre de Michel Jove et beau-frère de Jean Pillehotte, avait peut-être une succursale à Lyon, où ses relations et ses affaires l'appelaient souvent.

LA ROMANE, PIERRE DE.

7 janvier 1577. Pierre de la Romane, imprimeur, absent et pour lui, Guillemette Delaulne, sa femme, paie à Pierre Pecoulx, imprimeur, la somme de six livres 10 solz pour louage d'un bas de maison et grenier qu'ils occupent rue Bourchanin. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

18 janvier 1577. P. de la Romane et Guillemette Delaulne, sa femme, prennent un engagement envers Jean du...., imprimeur de Troyes en Champaigne (*acte illisible*). [*Ibid.*]

6 juillet 1577. P. de la Romane est témoin d'un acte insignifiant. [*Ibid.*]

27 janvier 1578. Pierre de la Romane, imprimeur, prête à Pierre Peccoulx, imprimeur, la somme de 2 écus d'or et 1/3 d'écu. [*Ibid.*]

8 juin 1578. Pierre de la Romane, imp^r, loue un grenier à Bastien Jullien, taffetatier. [*Ibid.*]

6 mars 1580. Pierre de la Romane, imprimeur, loue à Claude Blanchon, cordonnier, au prix de 5 écus d'or, un bas de la maison appartenant à Jean Rey, située rue Bourgchanyn. [*Ibid.*]

8 juin 1580. P. de la Romane est témoin de la déclaration faite par Denys Bourgeois en faveur de Jean Poncet. Voy. Denys Bourgeois.

1er décembre 1581. Par devant Estienne Pourcent, notaire et tabellion royal, citoyen de Lyon, ont esté établis et constitués en leurs personnes honnestes f^es Marguerite Dodat, f^e de Guillaume Rambaud, cousturier à Lyon, de 38 ans ou environ, et Jacquème Rosset, f^e de Guillaume Agar, de 41 ans ou environ, habitantes de Lyon, les-

quelles, scachant, de leur bon gré ont dict et attesté, toutes deux, par foi et parolles de vérité, qu'elles ont vu et esté présentes, comme estant infectées de la malladie de la contaigion, estants dans l'hospital St Laurenz où estoient les mallades et infestés de ladite contagion, qu'ung nommé Pierre de la Romane, c^{on} imprimeur, et Guillemette Delaulne, sa femme, lesquels elles disent avoir veus et coigneus de vue, mallades et infestés de lad^{te} contagion, ensemble et leurs enfants, tant dudict Pierre de la Romane et de ladicte Guillemette Delaulne que aussi les autres enfants de ladicte Guillemette Delaulne et de son premier mari, et seraient tous décédés de mort de ladicte contagion audict hospital par le moys de septembre dernier, les jours ne sont bonnement records, et sont décédés les ungs après les autres en la forme comme s'ensuyt. Premier décéda une petite fille nommée Pernette, dudict de la Romane et de ladicte Delaulne; après lad^{te} Pernette, décéda Janetton, fille de ladicte Delaulne et de son premier mari; après lad^{te} Jannetton, décéda Pierre, fils dudit de la Romane et de ladicte Delaulne. Après le trespas de Pierre, décéda une petite fille nommée Arthaude, fille dudict de la Romane et de lad^{e} Delaulne, laquelle Arthaude fut née audict hospital St Laurens et y a esté baptisée et fut son parrain Arthaud de la Croix, boulanger à Lyon, estant lors à l'hospital St Laurens, comme ledict Arthaud de la Croix icy présent a dict et attesté par les présentes.... Après le décès de lad^{e} Arthaude serait décédée ladicte Guillemette Delaulne, mère des dits enfants et femme du dict Pierre de la Romane, et après le décès de lad^{e} Delaulne serait décédé Pierre de la Romane, son mary. De manière que des dicts Pierre de la Romane et Guillemette Delaulne, de leurs enfants et des enfants de Guillemette Delaulne et de feu Iehan Mycard, son premier mary, il ne serait demeuré et survesque qu'une petite fille nommée Pernette, fille de lad^{e} Guillemette et de feu J. Mycard, son premier mary. Laquelle Pernette, quand lesdictes attestantes ont monstré et déclairé, icelle estait dans la cour et pré joignant la maison de Sr Pons Murard, joignant près ledict hopital St Laurens, laquelle est présentement saincte de sa personne et se porte bien, Dieu graces, et a été recogneue par ledict notaire roial soussigné comme il estoit proche voisin des dicts Pierre de la Romane et de lad^{te} Guillemette Delaulne, sa femme, quand vivoient, laquelle Pernette Mycard ledict notaire roial soussigné à sommé et requis de déclairer si les siens Pierre de la Romane et Guillemette

Delaulne, ses beau-père et mère, sont décéddés les ungs après les aultres en la forme et manière comme il est ci-dessus escript et comme a esté baillé à entendre à ladicte Pernette Mycard. Laquelle a dict et déclairé que véritablement ils sont tous morts les ungs après les autres en la forme et manière que est ci-dessus escripte et l'a dict pour avoyr toujours esté présente à leur mort et trespas. Desquelles attestements et déclairation hon^ble^ h^e^ Jacques de la Planche, c^on^ imp^r^, habitant de Lyon, a requis acte audict notaire soubsigné pour servir et valloir à qui il appartiendra, laquelle je lui ai octroyée en la forme ci-dessus, faict et passé en ladicte maison de Sr Pons Murard, joignant ledict Hopital St Laurens, à Lyon le vendredy 1er jour de décembre 1581, devers les dix heures du matin. Jehan Marchant et Jehan Mycard, c^ons^ imp^rs^, témoins. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

LA ROMANE, PIERRE II DE.

27 mai 1591. Pierre de la Romane, c^on^ imp^r^, est témoin d'une déclaration faite par François Duron et Geoffroy Le Roux, imprimeurs. Voy. F. DURON.

LA RONZIERE, GUILLAUME DE

12 décembre 1559. Guillaume de la Ronzière, libraire, est témoin du testament de Marie Gras, veuve de feu Pierre Porchet, en son vivant tavernier à Lyon. [*Dechalles*, *not.*, *Ins. test.*, *vol.* XII A.L.]

LA ROUE, NICOLAS DE.

1578

— Almanach pour l'an du Salut M.D.LXXVIII par Jehan Maria Colony. *A Lyon*, *de l'imprimerie de Nicolas de la Roue.* Avec privilege du Roy. In-16 de 32 ff., imp. en r. et n.

Cat. Paulin Paris, Téchener, 1881, n° 362.

LA RUSCADE, JEHAN DE.

Jehan de la Ruscade ou Rusaide, imprimeur, taxé en 1535-1545. [*Com. de M. Rondot.*]

LA TAILLANDIERE DENYS.

15 mars 1591. Testament de Denys La Taillandière, c^on^ imp^r^, malade; veut être ensevely dans le cimetière de l'église de St Nizier, institue héritière universelle Pernette Bouteville, sa femme bien aimée. Trufemme Merle, imp^r^, témoin. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

* LATHOME, PERRIN.

xve siècle.

LAURET, HENRI.

1536

— Biblia latina, *Lugduni, apud Henricum Lauretum*, *1536.* Fol.

Maittaire, II, 834.

LAURET, JEAN.

15 décembre 1560. Contrat de mariage de Jehan Lauret, imprimeur, natif de Vergeny, bailliage de Vitry, à présent demeurant à Lyon, avec Estiennette, fille de Mathieu Thiollier, boucher à Lyon. Jean Ausoult et Jacques Faure, témoins. [*Popon, not.*, A.N.]

LAURENT (DE LION).

Nous citons pour mémoire ce Lyonnais établi à Salamanque au XVIe siècle, car il ne rentre pas dans notre plan de nous occuper de nos compatriotes émigrés. M. Deschamps, *Dict. de géographie*, col. 1129, cite parmi les principaux imprimeurs de Salamanque « Lorenco de Lions, mercador y impressor (1519) ».

LAURENT, ANTOINE.

24 juillet 1592. Catherine Pullon, veuve d'Estienne Brignol, donne à Antoine Laurens, c^on^ imp^r^, présent et acceptant, tous ses biens meubles et immeubles, en récompense de ses bons soins et ser-

vices. Laurens s'engage, quand il sera marié, à habiter la maison de la veuve Brignol, et à y travailler de son état d'imprimerie, à nourir la donatrice et Clauda Balmont, sa nièce, du même pain, vin et pidance qu'il se nourrira lui-même, et à servir Catherine Pullon comme si elle était sa propre mère, fournir à leurs despens de couche, chauffe et habillement honnestement, de vivre dans une vraie paix union et concorde. Catherine Pullon se réserve la disposition, à sa mort, de 25 écus d'or. Témoins : Bonaventure Nugo, imp^r, Denys Delhorme, fondeur de let. d'imprimerie, Romain Georges et Abraham Gribolly, c^ons impr^rs. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

11 octobre 1597. Catherine Pullon, veuve de feu Estienne Brignol, m^e impr^r, donne quittance à Anthoine Laurent, m^e impr^r à Lyon, de tout ce qu'il lui devait par obligation. Claude Raffin, imprimeur, témoin. [*Ibid*].

LAUVERGNAT, PIERRE.

Voy. P. L'AUVERGNAT.

LAVACQUE, PIERRE.

Pierre Lavacque, correcteur d'imprimerie, taxé à 5 livres en 1575. [CC. 276, A.L.I.]

LA VILLE, CLAUDE.

Claude Laville, libraire. [*Nommées de 1545*, A.L.I.]

8 juin 1548. Claude de la Ville, libraire, est témoin du contrat par lequel André Saulnier loue ses services de correcteur d'imprimerie à Macé Bonhomme. Voy. M. BONHOMME.

1543

— Paraphrase ou briefue exposition sur toutes les épistres canoniques. *A Lyon, chez Claude la Ville*, 1543. In-8.

Du Verd., I. 461.

1547 [Valence]

— La plaisante et ioyeuse histoyre du grant Geant Gargantua, prochainement reueue, et beaucoup augmentee par l'autheur mesme.

Valence, Claude la Ville demeurant pour lors en la grant rue tirant a la place des clercs auprès l'enseigne du Dauphin, 1547. In-16 de 245 pp., fig. s. bois.

— Second livre de Pantagruel... *Valence, Claude la Ville, 1547.* In-16 de 303 pp., let. rondes, fig. s. bois.

Contient, pp. 205-221, *La Pantagrueline Prognostication*, et pp. 222-203, *Le voyage et navigation que fist Pahurge...*, selon l'edition de Dolet, 1542.

B., IV, 1051.

— TIERS || Liure Des Faictz, et || Dictz Heroiques du noble || Pantagruel, composés par || M. Franç. Rabelais, Docteur || en Medecine, & Calloier || des Isles Hieres. || || L'autheur susdict supplie les Lecteurs || beneuoles, soy reseruer à rire au || soixante & dix huictiesme liure. || *Nouuellemẽt Imprime, reueu, & corrige, & de noueau Istorie.* || A Valence. || Par Claude La Ville. || 1547. In-16 de 272 pp. car. ronds.

B. N., inv. Y2, 2160. Rés.

— Le quart livre de Pantagruel... *Valence, Claude la Ville, 1547.* In-16.

Description de la librairie Techner, Paris 1858, nº 11643.

Les vignettes, assez singulières, diffèrent de celles de l'édition de Dolet; il y en a une au commencement de chaque livre qui represente l'auteur, à genoux, offrant son roman à un personnage assis; au-dessus du sujet on lit : *Franc. Rabel.* dans un petit cartouche. (Brunet.)

1548

— LA || FLEUR DES SENTEN || CES CERTAINES, || Apophthegmes, || et strata- || gemes, tant des Anciens, que des || Modernes, || Enrichy de figures, & sommaires || Francoys, & Italiens, pro- || pres à chascune sen- || tence. [Par Gilles Corozet.] *A Lyon, chez Claude de la Ville,* 1548. [A la fin :] *Imprimé par Philibert Rollet & Barthelemy Frain.* In-16 de 104 ff. n. chiff., sign. A-N par 8., fig. s. bois.

B., II, 302. — Lignerolles, nº 2082.

1549

— LES || FLEVRS DV || GRAND GVIDON, || C'EST A DIRE, LES || Sentences principales de cer- || tains Chapitres du- || dit Guidon. || *Par M. Iehan Raoul Chirurgien.* [M.] A LYON, || Chez Claude la Ville. || 1549. [A la p. 128 :] A LYON, || Par Balthazar || Arnoullet. In-16 de 128 pp.

Baudrier.

LES
FLEVRS DV
GRAND GVIDON,
C'EST A DIRE, LES
Sentences principales de certains Chapitres dudit Guidon.

Par M. Iehan Raoul Chirurgien.



A LYON,
Chez Claude la Ville.
1549

LAZARUS, DAVID.

Voy. Laz. Dav. Grosshofer.

LAYMARIE, GUILLAUME DE.

Guillaume de Laymarie [G. Lœmarius], libraire à Genève et à Morges, n'a jamais exercé son industrie à Lyon. Nous expliquerons, à l'article Lepreux, la raison pour laquelle certaines productions des libraires genevois portent la fausse indication de Lyon. Nous nous bornerons à signaler les livres de Leymarie pourvus de cette mention particulière. Sa marque est reproduite par Gaullieur à la fin de ses *Etudes sur la typographie genevoise*.

1585

— Auctores latinæ linguæ in unum redacti corpus. Notæ Dionysii Gothofredi ad Varronem, Festum et Nonium, variæ lectiones in Fulgentium et Isidorum. Index generalis in omnes superiores authores. S. L. *Apud Gullielmum Leimarium, 1585*. In-4.

Cat. Rouard, n° 988.

Première édition de ce recueil. Les autres éditions portent les dates de 1595, 1602 et 1622. On trouve quelques exemplaires avec le nom de Lyon imprimé en noir.

1587

— D. Justiniani institutionum libri IV, *Lugduni, G. Lœmarius, 1587*. In-4.

Bibl. de Genève.

— Promptuarium juris, Constantino Harmenopolo authore, interprete J. Mercero. *Lugduni, apud G. Lœmarium, 1587*. In-4.

La plus grande partie des exemplaires ne porte pas l'indication du lieu. J'ai, cependant, eu entre les mains, deux exemplaires portant le mot *Lugduni* en caractères différents, mais très bien imprimés l'un et l'autre. La supercherie est difficile à reconnaître.

1590

— Opera Aristotelis. Edidit Isaacus Casaubonus græce cum latina interpretatione Nic. Crucchii, Io. Argyropyli, F. Vatabli, G. Budœi, Nic. Leonici, Th. Gazæ, Scaligeri, etc. *Lugduni, apud Guillelmum Lœmarium*. M.D.XC. 2 vol. in-fol.

B. N. — Ly. V. — Limoges.

— Τοῦ *θειου* Πλάτωνος *ἅπαντα τα σώσωμενα*..... Divini Platonis omnia quæ exstant..... *Lugduni, apud Franciscum Le Preux*, M.D.XC. [A la fin :] *Excudebat Guillelmus Lœmarius cal. augusti* M.D.XC. In-fol. à 2 col.

Texte grec et latin.

1593

— Lexicon græco latinum, H. Stephano auctore. *Lugduni, apud G. Lœmarium, 1593*. In-4 à 2 col.

Cat. librairie Scheuring, 1875.

Lugduni a été imprimé après coup. L'exemplaire de la bibl. de Dôle est sans nom de lieu.

1597

— Operum Aristotelis Stagiritæ philosopharum omnium longem principis nova editio, græce et latine. Latinæ interpretationes græco contetui conuenientiores, et emendatiores quam antehac editiæ sunt. Accesserunt ex libris Aristotelis, qui hodie desiderantur fragmenta quædam. Adjecti sunt indices tres. *Lugduni, excudebat Guillelmus Lœmarius, 1597*. 2 vol. in-8.

Cat. librairie Scheuring, 1875.

Sur l'exemplaire de la librairie Scheuring, *Lugduni* était grossièrement imprimé en rouge; sur un autre exemplaire de la librairie Brun, il était au contraire fort bien imprimé en noir. La plus grande partie des exemplaires ne porte pas d'indication de lieu.

LE BOURGUIGNON, NICOLAS.

Nicolas Le Bourguignon, imprimeur, taxé en 1536. [*Com. de M. Rondot.*]

LE BUTORD.

26 juillet 1583. Déclaration de Claude Cordier, attestant que, quinze jours auparavant, il a été assailli et grièvement blessé par Claude Roignard et un nommé Le Bitord, c^on^ imp^r^, accompagnés de Guichard Jilleiron, beau-frère de Roignard. *Le Butord* est appelé de trois façons différentes dans cet acte, *Bitouard* et *Bitord.* [*Pourcent, not.*, A.C.A]

LECLERC, BENOIT.

18 novembre 1564. Un jardin appartenant aux héritiers de feu Benoit Leclerc, imprimeur, est pris pour confin dans la vente d'une vigne située à la Côte Saint-Sébastien.

LECLERC, CHARLIN.

1er mai 1598. Charlin Leclerc, c^on^ imp^r^, est témoin de la vente d'une terre, sise à la Guillotière, faite par la veuve de Gaspard Ruet, c^on^ imp^r^. Voy. GASPARD RUET.

LECLERC, FRANÇOIS.

1563

— Remonstrance a la Royne, mere du Roy, sur le Discours de P. Ronsard, des miseres de ce temps, nouuellement mis en lumiere. *Lyon, François Leclerc,* 1563. In-8 de 30 ff. n. chiff. et 2 ff. blancs, car. ital., en vers.

B., IV, 1382.

M. Tricotel (*Bulletin du bibliophile*, 1875, p. 61), dans un article intitulé : *Un pamphlet latin contre Ronsard*, donne des extraits de ce rare volume.

LECLERC, MARTIN.

13 juin 1560. Martin Leclerc, imprimeur, est témoin d'une transaction intervenue entre Pierre Bonnard, fondeur de cuyvre, et Louis

Lendormi, boucher, à la suite d'une rixe dans laquelle ce dernier avait été mis en fort piteux état. Voy. ci-dessous.

Même jour. Louis Lendormi, boucher, moyennant la somme de 5 écus d'or et le paiement des despens de bouche et de cyrurgien barbier faits pendant sa maladie, consent à retirer la plainte qu'il avait portée contre Martin Leclerc, c[on] imp[r]. Pierre Bonnard, fondeur de cuivre, est témoin, à son tour, de cette transaction.

* LEFEBURE, FRANÇOIS.

LEFEBURE, ROBERT.

2 décembre 1587. Robert Lefébure, imp[r], est témoin du bail passé par P. Rochemont, imp[r], à Clément Testefort et à Et. Arguilly. Le notaire écrit *Lefebvre* et le témoin signe *Lefebure.*

LEFEBVRE, ou LEFEVRE FRANÇOIS.

Voy. F. LEFÉBURE.

LE FENDANT, ROLAND.

1594.

— RESPONSE || DE PIERRE LA || COIGNEE A VNE LETTRE || escripte par Iean de la Souche à || l'Autheur du discours faict sur la reduction de la ville de Lyon || soubs l'obeissance du Roy. || *Auec la coppie de ladicte lettre.* [M.] A LYON, || PAR ROLAND LE FENDANT. || M.D.XCIIII. || Avec PERMISSION. In-8 de 27 pp. et 2 ff. blancs.



Marque de ROLAND LE FENDANT, pseudonyme de G. JULLIERON.

Le titre est orné de la jolie marque ? reproduite ci-dessus.
Les pp. 3-5 contiennent la copie de la lettre de Jean de la Souche.
A la p. 27, sonnet à Jean de la Souche.
La lettre de Jean la Souche, supposée écrite par un ligueur, est datée de Florence, le 16 mars 1594 et la Réponse de Lyon, le 24 avril 1594.

Antoine du Verdier est l'auteur de la *Réponse de Pierre la Coignée*, comme il est aussi celui du *Discours faict sur la réduction de la ville de Lyon*. L'imprimeur qui se cache sous le nom de Roland le Fendant est Guichard Jullieron, dont le nom nous est révélé par le fleuron placé au v° de la p. 27. Ce fleuron, portant les initiales G. I., reproduit ci-après, se retrouve dans plusieurs ouvrages sortis des presses de l'imprimeur du roi.

La *Réponse de Pierre la Coignée* a été réimprimée à Lyon par M. Gonon en 1843.

Baudrier.



Fleuron de G. JULLIERON, n° 1.

LEFEVRE, FRANÇOIS.

Voy. F. LEFÉBURE.

* LEFEVRE, JEAN.

LE GAIGNEUR, LOUIS.

5 juillet 1580. Loys Le Gaigneur, libraire à Lyon, et Nicolas Episcopus, libraire allemand, sont témoins de l'opposition faite, par Vincent Aldobrandini, agissant au nom de J. B. Dadiaco, son patron, entre les mains de Charles Pesnot, libraire à Lyon, au paiement des sommes dues par ce dernier aux mariés Turretini et Jaqueline Joncti. [*Sonthonax, not.*, A.N.]

LEIMARIUS, GUILLELMUS.

Voy. G. DE LAYMARIE.

LE MAIRE GUILLAUME.

Voy. G. DE LAYMARIE.

LEMAISTRE, JEAN.

J. Lemaistre n'est point un libraire ou un imprimeur, mais un tailleur d'histoires ayant mis son nom sur le frontispice d'un livre qu'il vendait lui-même, suivant toute apparence.

1562

— Les cinq ordres des colomnes de l'architecture, c'est à savoir, la Tuscane, Dorique, Yonique, Corinthie et Composite... nouvellement pourtraictes et mises en lumière, au service et proufit des paintres, massons, tailleurs de pierres, orfevres... *A Lyon, par Jean Le Maistre, tailleur d'histoires, 1562*. Grand in-fol. de 5 ff.

Cat. Potier, 1860, n° 692.

LE MANCEAULX, FRANÇOIS.

François le Manceaulx, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

Il est probable que le Manceaulx n'est qu'un surnom indicatif du lieu d'origine.

LE MESLAY, GILLES.

1559-1562. Les Recteurs de l'Aumône placent, pour deux ans, Jacques Jacquier, religieux observantin, comme apprenti, chez Gilles Le Meslay, maître libraire et relieur de livres, à Lyon, moyennant la somme de 30 livres tournois, payable par l'Aumône, moitié comptant et moitié à la fin de la première année. [E. 10, A.C.]

LEMOYNE, HIEROSME.

17 mai 1556. Hyérosme Lemoyne, imprimeur, est témoin du testament de Barthélemy Frein. Voy. B. FREIN.

LEMPEREUR, SILVESTRE.

Silvestre Lempereur, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

LENFUME, BENOIT.

Benoît Lenfumé, imprimeur, taxé en 1515-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

LENOIR, GUILLAUME.

20 octobre 1576. Guillaume Lenoir, libraire, est témoin d'une procuration donnée par Philippe Tinghi à Alexandre Passobonello, de Saragosse, pour poursuivre Armand Ballieu, alias Armando, Parisien, son débiteur. [*Delaforest*, *not.*, A.N.]

22 mars 1578. Guillaume Lenoir, serviteur de Tinghi, est témoin d'une procuration donnée par Tinghi à Benoit Roger et Claude Carlet, libraires en Espagne, pour recevoir ce qui lui est dû par René Postellier, libraire en Espagne. Voy. R. POSTELLIER.

LENOIR, JEHAN.

14 septembre 1582. Jehan Noir, c^on imp^r, est témoin d'un prêt consenti par Bernardin Merle, imprimeur. Le notaire l'appelle *Noir* et le témoin signe *Lenoir*. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

17 septembre 1582. Jehan Lenoir, c^on imp^r, emprunte à Humbert Bynier, c^on imp^r, six écus d'or sol, remboursables aux fêtes de Noël. [*Ibid.*]

LENOIR, SIMON.

15 mars 1571. Simon Lenoir, relieur et libraire, confesse avoir reçu de Vincentio Tonelli la somme de 15 écus d'or sol pour vente de douze douzaines de peaux.

LE NORMAND, GUILLAUME.

Guillaume Le Normand, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

Guillaume Le Normand et Guillaume Charreton ne font qu'un seul et même personnage. Le véritable nom de cet imprimeur est Guillaume Charreton, dit le Normand ou le petit Normand. Voy. GUILLAUME SARRON.

LENTELLE, LAURENT DE.

1581. Laurent de Lentelle, florentin, locataire d'une maison appartenant au conseiller Vincent, du parlement de Grenoble, n'est pas taxé. [CC. 156, A.L.I.]

27 juillet 1589. Laurens de Lentelle, marchant libraire, de

Lyon, confesse avoir reçu de Messire Guyot de Masso, recepveur des deniers et ottroys de la ville, la somme de 9 écus d'or sol 37 sols 6 deniers pour les registres, carnetz et papiers à escripre que ledict confessant à fournis durant les quartiers d'apvril, may et juing passés. Témoin: Ant. Chiardi, libraire. Lentelle est italien, il signe *Lorenzo Lenteli* ou *Glenteli*. [*Sonthonax*, *not.*, A.C.A.]

LE PESCHEUR, NICOLAS

11 juillet 1583. Judic Flammant, femme de Nycolas Le Pescheur, imprimeur à Lyon, de l'autorité, congier et licence de son mary, donne procuration à Ant. Dumas, not. à Lyon, pour la représenter dans un procès existant entre elle et les héritiers de feu Claude Martin. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

*LE PREUX, FRANÇOIS.

LE PREVOST, CLAUDE.

Claude Le Prevost, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 20 A.L.I.]

LE PRIEUR, HALYN.

10 septembre 1555. Halin Le Prieur, libraire de Lyon, est témoin de la donation faite par Florie Pyconne, femme de Pierre Carton. Voy. PIERRE CARTON.

26 février 1556. Halyn Le Prieur, libraire, est témoin du contrat de mariage de Claude Clérambault avec Prudence Temporal. Voy. J. TEMPORAL.

6 avril 1560. Marye Vassin, veuve de Jacques Crozet, institue héritiers universels Halyn le Prieur, marchant libraire, et Catherine Vassin, sa femme. Voy. JACQUES CROZET.

11 septembre 1563. Halyn Le Prieur, marchant libraire, citoyen de Lyon, et Catherine Vassin, sa femme, vendent, au prix de treize vingt-cinq livres, à Claude Dechalles, demeurant à Rochetaillée en Franc-Lyonnais, une terre d'environ 18 bicherées, située à Fontaines, au territoire appelé le Treyvo du Saulge. [*Deschalles*, *not.*, A.N.]

LE PRINCE, CLAUDE.

Voy. CLAUDE NOURRY, dit LE PRINCE.

LE PRINCE, PIERRE.

Voy. PIERRE DE SAINTE LUCIE, dit LE PRINCE.

LERIN, ANTOINE DE.

15 décembre 1555. Antoine de Lerin, imprimeur, débiteur envers Jean Merle, blanchisseur à Lyon, d'une somme de 184 livres qu'il doit suivant obligation passée devant Me Jean Brun, notaire à Lyon, le 2 avril 1552, craignant un emprisonnement pour sa dette, transige avec son créancier en lui assignant une hypothèque sur une maison qu'il possède rue Bourchanin. [*Ant. Chavent. not.*, *Ins. alién.*, vol. XIV, A.L.]

* LEROY, GUILLAUME.

XVe siècle.

LE ROUGE, BARUCH.

3 mai 1591. Pierre Ferdelat, imp^r, loue pour deux ans, au prix de 7 écus d'or par an, à Baruch Le Rouge, c^on imp^r, une chambre dans une maison située, en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

LE ROUGE, NICOLAS.

Octobre 1561. Nicolas Le Rouge, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Henry Mornay, imprimeur, avec Françoise de Rossy. Voy. H. MORNAY.

LE ROUX, GEOFFROY.

27 mai 1591. Geoffroy Le Roux, c^on imp^r, déclare avoir connu à Paris un nommé Estienne Colancin, qui s'y était marié. Voy. F. DURON.

LEROUX, VINCENT.

15 décembre 1562. Vincent Leroux, c^on imp^r, est témoin du contrat de mariage de Remy Verny, boclatier.

* LERTOUT, JEAN.

LE SAIGE, LOYS.

Loys Le Saige, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

* LESCUYER, BERNARD.

* LESCUYER, MARTIN.

LESPAGNEUL, LOUIS.

Voy. Loys **Martin**, dit l'**Espagnol**.

LESTRA, JEAN DE.

1579

— Eutyphon, dialogue de la sainctetè et vraye sapience, traduict par le sieur Antoine Martin. *A Lyon, chez Jean de Lestra*, 1579. In-8.

Du Verd., II, 460. — S. B., II, 252.

— Traité de l'Aumône, c'est-à-dire du devoir de donner aux pauvres, par S. Jean Chrisostome, sur la première épitre de S[t] Paul aux Corinthiens, traduict par Jean-Antoine Martin. *A Lyon, par Jean de Lestra*, 1579. In-8.

Du Verd., II, 460.

LEVASSEUR, GUYOT.

14 février 1587. Guyot Levasseur, libraire, est témoin d'une quittance donnée par Drivonne Rouville. Voy. D. **Rouville**.

30 avril 1587. Mathieu Chevrier, m[d] dominotier à Lyon, s'est départi et despart de la plainte en accusation extraordinaire qu'il a faict à l'encontre de Guyot Levasseur, libraire à Lyon, renonçant à tous despens. J.-B. Buysson, libraire, et Nicolas Robichon, m[d] cartier, témoins. [*P. Combet. not.*, a.n.]

26 mai 1587. G. Levasseur est témoin d'un acte relatif à G. Rouville et à la veuve d'Alexandre Marsilly. Voy. A. **Marsilly**.

LEYMARIE, GUILLAUME.

Voy. G. de **Laymarie**.

LHOMME, PIERRE.

Pierre Lhomme, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.] Voy. LOMME.

LIANDRE, GEORGES.

Le grand Georges Liandre, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

* LIBERAL, MATHIEU.

LIMOSIN, ANTOINE.

Voy. ANT. BLANCHARD.

LIMOSIN, JEAN.

Voy. JEAN LYMOSIN.

LIMOUSIN, PAUL.

Paul Limousin, imprimeur, taxé à 2 écus 30 sous en 1581. [CC. 157, A.L.I.]

LIMOUSIN, SIMON.

12 mai 1587. Simon Limousin, c^on^ impr, est témoin du contrat de mariage de Léonard Chevrier, maître des basses-œuvres, avec Claudine Touvenin.

LINNER, ANDRE.

24 août 1586. André Linner, c^on^ imp^r^, est témoin du testament d'Anne Coccard, femme de Mathieu Paucier, fondeur de lettres d'imprimerie. Le notaire écrit très lisiblement *Linel* et le témoin signe *Linner*. Voy MAT. PAUCIER.

23 octobre 1586. André Linner est témoin des testaments de la veuve de Melchior Arnollet et de sa fille Isabeau, atteintes de la peste. Voy. MELCHIOR ARNOLLET.

11 mai 1591. Clauda Vaulgrix, citoyenne de Lyon, loue à André

Liner, c^on impr, une chambre haulte de sa maison sise près la boucherie de l'Hopital, pour un an, au prix de 3 écus et un tiers d'écu d'or. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

LISERON ou LISEROT, ANTOINE.

Voy. ANTOINE DU ROSNE, dit LISEROT.

LIVET, JEAN.

Jean Livet, esguilletier et imprimeur, taxé à 12 sous 6 deniers en 1499. [CC, 107, A.L.I.]

LODET, JEAN.

Jean Lodet, imprimeur, rue Mercière. [*Nommées de 1493.* CC. 6, A.L.I.]

Jean Lodet, imprimeur, taxé en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Jean Lodet, imprimeur, taxé, en 1512, à 33 sous 4 deniers. [CC. 113, A.L.I.]

Jean Lodet, imprimeur, taxé en 1512-1513. [CC. 118, A,L.I.]

Jean Loudet, imprimeur, taxé en 1512-1515. [CC. 124, A.L.I.]

Jean Lodet, imprimeur, taxé en 1514 pour la continuation des remparts, habite du coin de la rue St Antoine à la place des Jacobins, coté du Rosne.

LŒMARIUS, G.

Voy. G. DE LAYMARIE.

LOMME.

1589

— Lespine (J. de) Excellens discours touchant le repos et contentement de l'esprit, contenant infinies doctrines et fermes consolations à toutes sortes de personnes affligées en ces derniers temps, mis en lumière avec des annotations par Simon Goulard. *Lyon*, *Lomme*, 1589. In-8.

Bordeaux, *Sci. et arts*, n° 1693.

— Même ouvrage, 1599. In-12.
Bordeaux, *Sci. et arts*, n° 1693.

LONG, GILBERT.

Gilbert Long, imprimeur, taxé en 1524-1529. [*Com. de M. Rondot.*]

LORME, DENIS DE.

Voy. D. DELORME.

LORRAIN, ROMAIN.

F. E.

LOUET, PIERRE.

Pierre Louet, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.]

LOUIS.

1546-1551. Le bureau de l'Aumône place Pernette, fille de Pierre Fusier, peintre, chez Marguerite, femme de Louis, l'imprimeur, domicilié dans la rue Ferrandière, pour servir ce ménage comme chambrière. [E. 7, A.C.]

LOUIS, ANTOINE.

Antoine Louis, imprimeur, domicilié en la rue, « depuis le Puy-Peloux tirant au Port-Charlet ». [*Nommées de 1515.* CC. 20, A.L.I.]

Cet imprimeur est peut-être le même que celui qui précède.

LUCE, NICOLAS.

F. E.

LUCE, PIERRE.

Pierre Luce, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

LUCEIUS, PETRUS.

Voy. P. DE SAINTE-LUCIE.

LUCQUET, JEHAN-FRANÇOIS.

17 janvier 1551. François Lucquet, imprimeur à Lyon, est témoin du contrat de mariage d'André Jomard, boucher, natif de l'Arbresle, avec Claudine Dorier, veuve de feu Clément Pommier, tisseur. [*Jayet, not.*, *Ins. don.*, vol. XVIII, A.L.]

1er mars 1555. Donation par Pierre de Sainte Lucie, dict le Prince, imprimeur et libraire, et dame Claudine Carcande, sa femme, à Jehan-François Lucquet, cosin et neveu dudict Ste Lucie, en récompense de ses services, présent et acceptant, tous et chacun de leurs biens meubles et immeubles... se réservant seulement 200 livres tourn. pour le doct et mariaige de Marie de Ste Lucie, nièpce et cosine dudict Lucquet, quand elle trouvera un bon parti. Item ledict Lucquet sera tenu alimenter et ayder à norrir lesdicts donateurs à la forme et manière et tout ainsi comme ils ont vécu par le passé. Ledict Lucquet vivra avec eulx des revenus des biens cy devant donnés et, en cas qu'il ne veuille y satisfaire, ladicte donation sera cassée. Item sera tenu ledict Lucquet et les siens pour l'advenir, faire et entretenir l'art desdicts donateurs jusqu'à leur décès. Et pareillement lesdicts donateurs seront tenuz de faire comme ils ont accostumé par cy devant à Catherine Norry, fille de la dicte Carcande, luy donnent ce que le droict portera, et quant à tous les autres parents à chacun 5 sols. Acte fait en l'abbaye d'Esnay. [*Pichon*, *not.*, *Ins. donat.*, vol. XIX, A.L.]

1er décembre 1559. La devant nommée dame Claude Carcande, veuve de feu honorable homme Pierre de Sainte Lucie, dict le Prince, de son bon gré, a ratifié la donation ci-dessus.

Voir aussi les actes relatifs à Pierre de Sainte-Lucie et à Claudine Carcan, veuve de Claude Nourry et de Pierre de Sainte-Lucie.

Nous n'avons pu rencontrer aucun volume portant le nom du successeur de Claude Nourry et de Pierre de Sainte-Lucie.

LUPUS, NICOLAUS.

Voy. NICOLAS WOLF.

LUTTA, JEAN DE.

Voy. J. DE LESTRA.

LUYET, PIERRE.

Perrin Leymont, aguilletier, Pierre Riche, de S[t] Romain de Couzon, et les hoirs Anthoine Roux tiennent, par indivis, une maison, assise en ladite rue [Bourgneuf] devers la rivière. Pierre Luyet, imprimeur, tient une partie de ladite maison dudit Riche qui en baille par an 6 livres tourn. [*Nommées de 1493*. CC. 4, f° 25, A.L.]

Pierre Luyet, imprimeur de livres, locataire de la maison de Pierre Riche, en Bourgneufz, est estimé pour ses meubles et pratique 30 livres. [*Nom. de 1493*. CC. 12, A.L.I.]

LYMANDAS, THOMAS.

22 mars 1599. Jean Lymandas, laboureur de Trévoux, place Thomas Lymandas, son fils, âgé de 16 ans, en apprentissage pour 4 ans, chez Thomas de Try, m[e] imp[r].

LYMOSIN, ANTOINE.

Antoine Lymosin, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.] Voy. ANTOINE BLANCHARD.

LYMOSIN, JEAN.

Jean Lymosin, imprimeur, taxé en 1519-1524. [*Com. de M. Rondot*.]

LYMOSIN, PAUL.

Voy. P. LIMOUSIN.

M

MACHERA, JEAN.

Jean Machera, imprimeur de livres, taxé en 1489. [CC. 105, A.L.I.]

MAGISTER, AGNET.

Agnet Magister, libraire. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

MAGNYN, CLAUDE.

2 juin 1549. Contrat de mariage de Claude Magnyn, imprimeur, natif de Collonges, près Genève, pays de Savoye, habitant la paroisse Saint-Nizier de Lyon, avec Claudine Morelle Myraillier. Donation mutuelle au dernier vivant; Claude Magnyn, en cas de prédécès, donne à sa future l'universalité de ses biens, sauf une somme de 100 écus d'or sol à prendre en argent ou en marchandises, dont il se réserve la libre disposition, à la charge de pourvoir convenablement les enfants issus du mariage s'il en advient. Philibert Rollet, m[e] imp[r], témoin. [*Claude Petit, not.*, *Ins. don.*, vol. I, A.L.]

MAGNYN, GUILLAUME.

12 novembre 1580. Guillaume Magnyn, c[on] imp[r], est témoin du contrat de mariage de Martin Mure, c[on] imp[r], avec Anne Dosson. Voy. MARTIN MURE.

MAGNYN, HUMBERT.

22 janvier 1552. Contrat de mariage de Humbert Magnyn, imprimeur, demeurant à Lyon, avec Marguerite Brun, relaissée de feu Pierre Mosnier, en son vivant marchand à Lyon. Donation de 30 livres au survivant. La future se constitue 74 livres en argent, plus certains objets mobiliers. Denis Giraud, imp[r], témoin. [*Dechalles, not.*, A.N.]

MAILLET, CLAUDE.

11 mai 1562. Marguerite Burtin, veuve de François Maillet, charpentier à Lyon, s'engage à payer à son fils Claude Maillet, libraire, la somme de 12 livres 4 sols. [*P. Popon, not.*, A.N.]

Philiberte Maillet, sœur de Claude Maillet, a épousé Catherin Duplat. Voy. ce nom.

* MAILLET, ETIENNE.

MAILLET, GUILLAUME.

10 janvier 1556. Contrat de mariage de Guillaume Maillet, libraire, fils de Pierre Maillet, de Grant-Vaulx au duché de Bourgoigne, avec Andréa de Balmont, fille de feu Jacques de Balmont et de Catherine, sa femme, veuve de Bastien Pelloux, en son vivant menuisier. La future apporte ses droicts dans la succession paternelle. Angelin Benoyst, libraire, Jehan Mesnage, painctre, et Jaques Huguetan, libraire, témoins. [*Laurent Grange, not.*, A.N.]

Ce contrat est annulé par celui qui suit :

17 janvier 1556. Contrat de mariage de Guillaume Maillet, libraire, avec Andréa de Balmont... La future se constitue en dot tous ses biens meubles et immeubles. G. Maillet lui constitue 200 livres tournois en augment de dot. Mêmes témoins. [*Ibid.*]

21 mai 1557. Guillaume Maillet, libraire, est témoin d'un acte par lequel les représentants de feu Sébastien Pelloux, en son vivant menuisier à Lyon, vendent différents immeubles pour liquider sa succession, et s'engagent à payer aux recteurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Galmier une rente annuelle de 50 sols tourn., comme prix des droits que ledict Sébastien avait créés en leur faveur par son testament de novembre 1556. Cette vente sert aussi à payer à Andréa de Balmont, veuve de Sébastien Pelloux, son douaire de mariage se montant à 300 livres. [*Ant. Noailly, not., Ins. aliên.*, vol. XVIII. A.L.]

Marthe de Balmont, fille de Martin de Balmont et cousine d'Andréa de Balmont, avait épousé Angelin Benoyt, libraire.

* MAILLET, JACQUES.

MAILLET, THIBAUD.

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, les consulz de la ville de Lion, salut. Savoir faisons que Johan Tibaut, notre receveur, a paie de nostre commandement a maistre Tibaut Mailliet, reliour de livres, huit soulz parisis pour relier le livre des privileges de la ville tout a novo. Si mandons que ladicte somme li soit allouee en ses comptes. Donne a Lion le vi jour de septembre l'an mil CCC.IIII^xx et douze (1392). G. de Cuysello. [CC. 382, f° 134, A.L.]

MAIREL, JEAN.

12 février 1556. Me Jehan Mairel, correcteur d'imprimerie, est témoin de l'achat d'une maison fait par Pierre Chamarier. Voy. P. Chamarier.

10 septembre 1560. Jean Mairel, imprimeur, est témoin du testament de Françoise Berthal, femme de Jean de Tournes.

1571-1572. J. Mairel, est l'un des représentants des maîtres imprimeurs au procès soutenu par la corporation, contre les compagnons imprimeurs. [Péricaud, *Notes et documents*, 1572.]

MALICIEUX, MAURICE.

7 juillet 1584. Amé Malicieux, md ferratier d'Annecy en Savoie, place, Maurice Malicieux, son frère, en apprentissage, pour quatre ans, chez Jehan Pillehotte, libraire. Claude Chappelle, témoin. [*P. Combet, not.*, A.N.]

* MALINIAN, GUIDO.

MALLARD, TH.

— Œuvres de Clément Marot... *Lyon, Th. Mallard,* 1596. In-12.

B., III, 1457.

MALVOYSIN, JACQUES.

28 juin 1584. Jacques Mauvesin, con impr, reconnaît devoir à Mameti Messier, tailleur d'habits, la somme de dix écus d'or sol pour une vente d'habits du 12 avril précédent, lade somme payable aux foyres d'Aoust. Mauvesin déclare ne pas savoir signer. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

18 octobre 1586. Testament de Jacques Malvoysin, con impr, sain de ses sens et entendement, toutteffoys, par le vouloir de Dieu, débille de sa personne pour la malladie de la contagion en laquelle il est. Donne à chascun des prétendants à sa succession 5 sols; institue héritière universelle, Pernette Laura, sa femme bien aymée. Acte fait et passé en rue Bellecordière, au devant la maison d'habitation du-

dict testateur, luy estant à la porte d'en bas de ladᵉ maison. Bonaventure Nugo, mᵉ impʳ, témoin. [*Ibid.*]

MANYN, CLAUDE.

Voy. Cl. Magnyn.

MARCEAU, JEAN.

1562

— La vraye || histoire, conte- || nant l'iniqve ivgement || & fausse procedure faite contre le fidele || serviteur de Dieu Anne du Bourg, || conseilier pour le Roy, en la cour du || Parlement de Paris, & les diuerses opi- || nions des Presidens & Conseiliers, tou || chant le fait de la religion Chrestienne. || Les Demandes faites || audit du Bourg, & les respõses d'iceluy. || Avec || sa confession de Foy, son constant martyre & heu- || reuse mort, pour soustenir la querele de nostre Seigneur Iesus-Christ. || Semblablement ce qui a esté fait contre quatre || desdits Conseiliers, prisonniers pour la mes- || me cause. || Le tout contient les principaux points de la || religion Chrestienne, pour la defense de || la verité & parole de Dieu. || A Lyon, || Pour Iean Marceau. || 1562. Pet. in-8 de 110 pp. et 1 f. blanc.

B. N., (L b³²) 9 A.

Jean Marceau est-il un libraire lyonnais? Ne serait-ce pas un nom supposé?

* MARCHANT, CLAUDE.

* MARCHANT, FRANÇOIS.

MARCHANT, JEAN.

1ᵉʳ décembre 1581. Jehan Marchant, cᵒⁿ impʳ, est témoin de l'acte constatant la mort de P. de la Romane. Voy. P. de la Romane.

* MARCORELLE, JEAN.

* MARECHAL, CLAUDE.

* MARECHAL, DENYS.

* MARECHAL, EUSTACHE.

* MARECHAL, FLORY.

* MARECHAL, FRANÇOIS.

* MARECHAL, JACQUES.
* MARECHAL, JEAN I.
* MARECHAL, JEAN II.
* MARECHAL, PIERRE I.
* MARECHAL, PIERRE II.
* MARECHAL, PIERRE III.
* MARECHAL, SIMON.
* MARECHAL, THIBAUD.
* MARECHAL, THOMAS.

MAREIL, JEAN.

Voy. JEAN MAIREL.

MARIE, PAUL.

10 septembre 1560. Paul Marie, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Françoise Berthal, femme de Jean II de Tournes.

28 mars 1581. Contrat de mariage entre Paul Marie, c^on^ impr, et Jehanne Robillon, relaissée de feu Heustace Mollard, quand vivoit cousturier. La future se constitue 66 écus et 2/3 d'écu d'or sol qui lui sont dus par Claude Buy, laboureur de Villeurbanne, suivant obligation reçue par le notaire soussigné le 4 janvier 1581. Roland Syrodet, Jehan Saulzion, Jacques de la Planche, Denys Bourgeois, Paul Vernet, cons imprs, témoins. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

22 septembre 1584. Testament de Francoyse Grosboys, femme de Paul Marie, con impr. Mallade, elle veult estre ensevelye, en l'église du Couvent de St Bonaventure des Cordeliers, dans la fosse et tombeau de ses prédécesseurs. Lègue à Helayne, sa niépce, une sienne robbe de deuil, une des cottes qu'elle porte tous les jours et ung dernier et devantier de sarge; institue pour héritier universel Paul Marie, son mari. Acte fait et passé dans la chambre de la malade, chambre haulte sur le dernier de la maison des héritiers de feu La Couchaude, size en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à Ne De de Confort. [*Ibid.*]

MARILLIER, BENOIT.

Benoit Marillier, libraire. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]

Benoit Marillier, relieur de livres, est un des locataires de la maison des hoirs Guillaume Gaignan, sise en la rue de l'Aumône. Ses meubles et pratique sont estimés 18 livres. [*Nommées de 1516-1517*. CC. 32, A.L.I.]

* MARION, JEAN.

MARQUIAT.

Marquiat, libraire. [*Nommées de 1515*. CC. 22, A.L.I.]

MARGNOLLES, PIERRE.

1er décembre 1584. Pierre Margnolles, affaneur à Lyon, place en apprentissage pour 3 ans, son fils Pierre Maignolles, agé de 12 ans, chez Pasque Massnet, relieur de livres. [*P. Combet, not.*, A.N.]

MARGUERITE, JEAN.

1595

— DISCOVRS || SVR L'EXECVTION || DV DUC D'AVMALE || faicte le sixiesme iour || de Iuillet, 1595. || *Par Arrest de la Cour de Par- || lement de Paris.* [Fleuron de T. Ancelin.] A LYON, || PAR IEAN MARGVERITE. || M.D.XCV. || *Auec Permission*. In-8 de 16 pp.

B. N., (Lb[35]) 632. — Ly. V., 314925.

Les livres de J. Marguerite portent, au titre, le fleuron n° 1 de Thibaud Ancelin et sortent des presses de cet imprimeur.



Fleuron de TH. ANCELIN, n° 1.

— REMONSTRANCE || ET EXHORTATION || A L'ARMEE DV ROY, POVR || bien combattre le camp || Espagnol nostre || ennemy. ||

[Même fleuron.] A LYON, || PAR IEAN MARGVERITE. || M. D. XCV. In-8, de 8 pp., car. ital., en vers.

Ly. V., 314945.

— SIGNE ET || PRESAGE DE L'OISEAV || DICT ALLERION, QVI || frappé d'vn coup de l'ennemy, || vint tomber au camp du || Roy pres Dijon. [Même fleuron.] A LYON, || Par Iean Marguerite, || M. D. XCV. In-8 de 6 pp. et 1 f. blanc, car. ital., en vers.

Au vº du titre : « Augurium de pygargo in castra Christianissimi Regis delapso. »
Aux pp. 3-5, dédicace « Au Roy », signé L. V, et p. 6, « Augure de l'Allerion tombé devant la tranchée du Roy. »

Ly. V., 316373.

— LE JEV DE || L'AFFLAC. || Auquel le Roy d'Espaigne & le duc de Ma- || yenne, ayant attaqué le roy de France, sont || par luy d'vn grand heur tous deux mis à || l'afflac. || Et l'vn & l'autre en demeure estonné, || Plus esperdu que s'il auoit tonné. [Même fleuron.] A Lyon, || Par Iean Marguerite. || M. D. XCV. In-8 de 7 pp.

A la fin du jeu, le roi d'Espagne et son complice sont mis « à l'aflac », c'est-à-dire qu'ils perdent tout ce qu'ils ont dans leur bourse,

Et lors Henry, voyant qu'ils estoient à l'afflac,
Leur dict : « Troussez vos quilles et prenez vostre sac ».

Cat. Rothschild, nº 801.

— Farce || joyeuse et recreatiue || de Poncette || et de || l'amoureux transy. || A Lyon, || par Iean Marguerite || M. D. XCV. In-8.

B., II, 1181.

Les coupures du titre ont été indiquées d'après la réimpression à quinze exemplaires, faite chez Guiraudet, et dont un exemplaire est conservé à la Bibliothèque Nationale, inv. Ye 3.228. Rés.

MARNAX, JEAN.

1551

— Le manuel des lieux communs, de Jean Eckius, traduit du Latin. *A Lyon, par Jean Marnax.* 1551. In-16.

Du Verd., II, 408.

MARNESTZ, SIMON DE.

Simon de Marnestz (Marnef?) imprimeur. [*Nommées de 1545*, CC. 41. A.L.I.]

* MARSILII, ALEXANDRE.

MARTEAU, PIERRE.

Voy. P. MARTHEAUX.

MARTHEAUX, PIERRE.

3 janvier 1587. Pierre Marteau, libraire, est témoin d'une sentence arbritale rendue par J. Pillehotte et B. Honorat. Le notaire écrit *Marteau* et le témoin signe *Martheaux*. Voy. P. LANDRY.

29 avril 1587. Pierre Martheau, libraire à Lyon, est témoin de deux actes relatifs à une expertise de livres que des voituriers avaient laissé mouiller en les transportant. Voy. P. LANDRY.

22 novembre 1587. P. Martheaux, libraire, est témoin d'un acte de constitution de procureur au parlement de Paris pour y plaider sur un appel du bailliage de Foretz. Voy. CATHERINE ROY, veuve de CHARLES PESNOT.

MARTIN.

[*16 janvier 1478* (1479, N.S.)] « XVI januarii M IIII^c LXXVIII. Qua die prefati domini capitulantes licenciam concesserunt magistro Martino impressori presenti, id humiliter fieri postulanti, imprimendi Missalia ad usum ecclesie Lugduni secundum exemplar sibi ex parte Capituli tradendum. » [*Actes capitulaires de St Jean*, Vol. XXVI f° 169 r°.]

Nous ignorons quel est le Martin auquel le Chapitre de Saint-Jean a donné l'autorisation d'imprimer ce missel, et nous ne connaissons aucun missel portant ce nom. Peut-être même n'a-t-il jamais été imprimé ?

MARTIN, ANTOINE.

20 mai 1596. Antoine Martin, c^on impr^r, est témoin du contrat par lequel Claude Larjot, met son frère, Jean Larjot, en apprentissage chez un passementier. Voy. CLAUDE LARJOT.

1589

— LA MVSE || GVERRIERE. || *Dediée à Monsieur le Conte* || *d'Au-*

bijoux. [Fig.] A LYON, || Par ANTHOINE MARTIN. || CIↃ. IↃ. LXXXIX. In-16 de 2 ff. lim., 156 ff. chiff. et 2 ff. blancs ?, car. ital.

Le titre, blanc au v°, est orné de l'emblème de la Religion protestante.

Le f. A2 contient: un sonnet « Au lecteur. », un quartrain « A luy-mesme. » et un sixain « A Monsieur le comte d'Aubijoux. »

Cette édition possède, à la fin, de plus que celle imprimée à Lyon par Pierre Ferdelat, pour Abel l'Angelier, une pièce de vers intitulée : « *Extrait d'vn plus long discours.* A M. F. M. V. »

Baudrier.

* MARTIN, BARTHELEMY.

MARTIN, CHRISTOPHE.

5 janvier 1556. Par son testament, Jean Senneton lègue à Christophe Martin, son serviteur de bouticque, vingt livres, pour s'acheter une robbe, un chapperon et bonnet de deuil pour accompagner le corps dudit testateur et, par un codicile du même jour, il lui lègue encore 400 livres tournois. Voy. J. SENNETON.

Christophe Martin était un des employés supérieurs de la librairie Senneton. Je n'avais point le projet de mentionner ici les employés désignés dans les testaments des grands libraires, mais ayant reconnu que la plus grande partie de ces employés devenaient maîtres à leur tour et qu'on les trouvait presque toujours qualifiés de libraires, dans les actes où ils interviennent, j'ai cru devoir les indiquer.

MARTIN, FRANÇOIS.

17 mai 1550. François Martin, imprimeur, est témoin du testament de Barthélemy Frein. Voy. B. FREIN.

23 septembre 1554. Contrat de mariage entre Françoys Martin, imprimeur, demeurant à Lyon, authorizé par Antoine Martin, son père, laboureur du lieu de Cra en Michaille, pays de Savoye, et Laurence de la Porte, fille de Loys de la Porte, cousturier à Lyon. Ce dernier donne 100 livres t. de dot et F. Martin 50 livres d'augment de dot. [*Pierre Déchalles, not.*, A.N.]

20 septembre 1557. François Martin est témoin du contrat de mariage de Michel Chastillon. Voy. M. CHASTILLON.

3 janvier 1557 [1558 n. s.] F. Martin est témoin du contrat de mariage de B. Poncet avec la veuve de Michel Chastillon. Voy. B. PONCET.

MARTIN, GEOFFROY.

1571-1572. Paiement fait par le trésorier de la ville à Geoffroy Martin, marchant libraire de Lyon, tant pour avoir reliez que derellyez les vieulx livres des Nommées des habitans de la ville de Lyon, qu'estoient la plus part d'iceulx sans couverture et derellyez. [CC. 1191, A.L.I.]

1578. Comparution de noble Guillaume Rouville, bourgeois de Lyon, devant le bureau de l'Aumône, auquel il remontre que, « cy-devant et puis peu de jours en ça, est décédé [*prénom en blanc sur le registre, mais il s'agit de Geoffroy*] Martin, libraire audict Lyon, lequel a laissé plusieurs enfans sans moyen, et a requis lesdictz seigneurs [recteurs], en considération des bons services cydevant faictz à ladicte Aulmosne par feu George Martin, vivant, père grand desdictz enfans, et aussy par Méraude Loyet, sa vefve, qui gouverne leurs filles de Sainte-Catherine, il leur pleust prendre pour adoptive la plus grande des filles dudict deffunct, et que, de sa part il en prendra une aultre et trouvera moyen de faire prendre les aultres à quelques gens de bien. Auquel sieur Roville lesdictz seigneurs ont remonstré qu'il sçavoit l'ordonnance de ladicte Aulmosne, qui est que aucuns enfans ne peuvent estre reçeuz, ayant père ou mère, et qu'ilz ne peuvent estre reçeuz pour adoptifz, bien que pour lui faire plaisir, en considération de ce que dessus, ilz permettront que ladicte dame Méraude prenne avec elle l'ung desdictz enfans pour le nourrir, tant qu'il plaira ausdictz seigneurs et sans le tirer à conséquence. [E. 19, A.C.]

17 décembre 1586. Extrait du testament de Guillaume Rouville : « Item... lègue à Claudine Martin, fille de feu Geoffroy Martin et de dame Jeanne Auzéau, laquelle il a tenu et tient de présent en sa maison pour l'honneur de Dieu, la somme de 40 escus d'or sol, et une robe et une cotte jusqu'à la valeur de 10 escus... quand elle se mariera du consentement de sa mère, de son oncle et tuteur, Martin, de damoiselle Claudine Revel, femme dudict testateur, et de damoiselle Drivonne Rouville, sa fille, héritière dudict testateur, autrement ne lui donner aucune chose. » Voy. G. ROUVILLE.

1589-1592. En conséquence de la résolution prise antérieurement par le Bureau de l'Aumône de « vérifier les enfans, filz et filles

de ladicte Aulmosne, estans aux hospitaulx de la Chana et Saincte-Catherine, et licencier ceulx et celles qui ne sont de la qualité requise, comme ayans père ou mère, et aultres, estrangiers, reçeuz par surprise, et que, entre aultres, Isabeau Martin, fille de feu Geoffroy Martin, libraire, et de Jeanne Auseau, ayant encores ladicte Auseau, sa mère, vivante, mise audict hospital, en considération de ce que feu dame Méraude [Loyet], quand vivoit, maistresse des filles dudict Saincte-Catherine, estoit sa mère grand; ce néanmoingtz, lesdictz sieurs recteurs voulant remédier aux faultes passées et ne voulant laisser aulcungs abus au faict de ladicte Aulmosne, en tant que leur sera possible, ont résolu que ladicte Martin sera rayée sur le livre de ladicte Aulmosne, attendu qu'elle a sa mère, comme dict est. Toutesfoys, en considération du party qui se présente présentement pour la prendre en mariage, lesdictz sieurs recteurs lui ont accordé la somme de 16 escuz deux tiers, de leurs deniers, chacun pour sa part et ratte, et non des deniers de ladicte Aulmosne, y comprins les 3 escuz ung tiers qui restent dans la boitte du Bureau, destinés à ces fins: le tout sans tirer à conséquence. [E. 26, A.C.]

1569

— Histoire et ample discours de ce qui c'est faict et passe au siege de Poictiers... *A Lyon, pour François Didier et Geoffroy Martin. 1569*. In-8.

Au v° du titre, cession du privilège par Nicolas Chesneau à F. Didier et à G. Martin.

Voy. F. Didier, 1569.

— Conférence des causes motives des troubles de la France avec celles de l'antiquité, ou discours de tout ce qui est advenu quant à la religion, depuis la mort du Roy jusqu'à ce jour, découvrant au vif le masque et idole de nostre temps, par Jacques de l'Espervier, Dauphinois, abbé de Sainte-Hylaire. *A Lyon, par Geoffroy Martin, 1569*. In-8.

Du Verd., II, 278. — B., III, 1014.

1570

— L'heureuse victoire n'a- || guieres obtenue contre les Mo- || res, au Royaume de Grenade, || par le Duc de Sesse, Lieutenant || General pour le Roy Cath- || olique, || *Avec la soumission desdicts Mo || res à sa Maiesté : & articles || de paix sur ce passez*. [M.] A LYON,

|| Par Geoffroy Martin. || 1570. || *Avec Permission.* || In-8 de 8 pp.

Lettre du 14 avril et traité de paix du 25 mai 1570.

Ly. V., 315999.



Marque de GEOFFROY MARTIN.

La marque de Geoffroy Martin provient du matériel des frères Béringen. Sauf la devise qui est changée, elle est identique à la marque n° 2 employée par ces imprimeurs.

— Nouveaux aduis receuz à || Venize de diuers lieux de Le- || uāt, du succez de la guerre con- || tre les Turcqs : tant par Mer que || par terre. || *Ensemble le nom & surnom de ceux qui ont* || *donné ayde à si iuste entreprinse : tant de* || *gens de pié que de cheval, que de leurs* || *deniers.* [M.] A LYON, || Par Geoffroy Martin. || 1570. || *Auec Permission.* In-8 de 16 pp.

Les pp. 12-16 contiennent la liste de ceux qui ont offert argent, infanterie, cavalerie... pour la guerre contre le Grand Turc et la liste de ceux qui ont fourni argent pour ladite guerre.

La pièce se termine ainsi : « Il est permis à Jean-Baptiste de Flour, faire imprimer le discours cy dessus. Faict le vingt troisiesme juin, mil cinq cens septante. M. Larcher. »

Ly. V., 316077.

1574

— LE VRAY || DISCOVRS || des derniers || propos memo- || rables, || ❦ || *Et trespas du feu Roy de tresbonne me-* || *moire Charles neufiesme.* [M.] A LYON, || PAR GEOFFROY MARTIN. || 1574. || Auec Permission. In-8 de 30 pp. et 1 f. n. chiff.

Au v° du titre, sonnet à l'auteur.

Les pp. 3-5 contiennent une épitre à la Royne mère du Roy, régente de France, et la p. 30, le tombeau du Roy Charles IX, pièce de vers signée R. G.

Au der. f., épitaphe sur la devise du feu Roy Charles IX, signée A. L., et fig. sur bois, suivie de ces deux vers :

Piété & justice en terre ont fait reluire
Charles, & maintenant au ciel le font reuiure.

B.N., (Lb³³) 370 A.

—LA || PRINSE DE LA || VILLE DE SAINCT-LO, || le Ieudy dixieme iour de Iuin, Mil cinq cens || septante quatre, par Monsieur de Matignon, || Lieutenant pour le Roy en la basse Norman- || die, en l'absence du Duc de Bouillon. || *Auec les noms & le nombre de ceux qui sont demou- || rez à l'assault tant morts que blessez, || d'une part & d'autre.* [M.] A LYON, || Par Geoffroy Martin, || 1574. || AVEC PERMISSION. In-8 de 8 ff. chiff.

B.N., (Lb³⁴) 86 B.

MARTIN, GUIGO.

Guigo Martin, imprimeur, taxé en 1524. [CC. 263, A.L.]

MARTIN, GUILLAUME.

F. E.

* MARTIN, JEAN.

MARTIN, dit L'ESPAGNOL, LOUIS.

Louis Martin, relieur de livres, taxé à 60 sous en 1485. [CC. 212, A.L.I.]

Louis Martin, relieur de livres, taxé à 15 sous en 1489-1492. [CC. 105, A.L.I.]

Louis l'Espagnol, libraire. [*Nommées de 1493*. CC. 5, A.L.I.]

La belle Anna tient une maison haulte, moyenne et basse, bastie tout à neuf, en rue Neuve Thomassin, joignant la maison de Loys Espaignol, librayre. [*Nommées de 1493*. CC. 8, A.L.I.]

Louis l'Espagnol, libraire, est imposé à 25 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Louis Martin, dit l'Espagnol, libraire, taxé à 2 livres en 1503. [CC. 113, A.L.I.]

5 août 1506. Loys Martin, libraire, citoyen de Lyon, acquiert une sépulture au milieu de la nef de St Nizier, pour lui, sa femme et leurs descendants, moyennant une pension de 20 sols tournois hypo-

thequée sur sa maison de la rue Thomassin. [*Com. de M. de Valous.*]

Louis Martin, dit l'Espagnol, libraire, taxé à 36 sous pour le tout. « Amodéré pour ceste fois, sur le denier, actendu que sa maison n'est pas encore extimée, qu'est en la rue Nouvelle Thomassin, à 6 sous. » [*Taxe de 1507*. CC. 244, A.L.I.]

Loys Martin, dit l'Espagnol, libraire, taxé, en 1513, à 2 livres 13 sous 4 deniers. [CC. 119, A.L.I.]

Loys Martin, dit l'Espagnol, libraire, taxé en 1515. [CC. 712, f. 4, r°, A.L.]

Jacques Tourvéon, seigneur de la Tour, possède en la rue Mercière, trois maisons dont la première, habitée par Loys Martin, dit l'Espagnol, libraire, est estimée 125 livres. [*Nommées de 1516-1517*. CC. 31, A.L.I.]

SANS DATE

— Opus laudabile et aureum Vincentii Cigauld jure licenciati facta principum prelatorum et baronum, judicum et subditorum, nec non jurisdictionum eorumdem determinans junctis infinitis quæstionibus supra italico bello : una cum exceptionibus et casibus specialibus in actibus judiciariis opponendis : et consilio suo solemni super pignoratione iusticie cum Regulis domini Jasonis noviter impressum et emendatum laborioseque concetum, cum priuilegio amplissimo. Venundantur Lugduni in vico mercuriali in domo Ludovici Martin prope sanctum Anthonium. Sans date. In-8 goth. à 2 col.

Bibl. d'Orléans.

1511

— Pontificale nouiter im || pressum : p̧ pulchrisq̧ || characteribus di || ligētissime an || notatum. M.CCCCC.XI. die ꝟo viij, mensis maij. [A la fin :] ¶ Pontificalis liber Reuerēdi in christo patris dñi Iacobi || de Lucijs vtriusq; iuris doctoris ep̄i Caiaceñ. Et dñi Io || annis Burkardi capelle. S. D. N. Pape Cerimo || niarū magistri Olim summa diligentia emēda- || tus. Cum soleñibus totius anni bñdictio- || nib' : necnon de aduentu ⁊ de tēpore : ac || de sanctis nusq̄ antea sed nouiter p̧ || magistrū Ioannem moilin : al's || de cābray expēsis Ludouici || Martini impressis felici- || ter explicit, Anno dñi || M.ccccc.xj. die ꝟo || viij.mensis || Maij, ¶ Venundantur Lugduni in vico || mercuriali vel in vico thomassini sub || intersignio nominis

Iesus. Fol. goth. à 2 col. de 2 ff. lim., 225 ff. chiff. et 1 f. n. chif., imp. en r. et n., musique not., fig. et lettres ornées.

Au titre, fig. représentant le pape instruisant les évêques ; au v° du titre, rapport de Picolomini au pape Innocent VII.

Le f. 1, orné d'une petite fig. représentant le baptême, est entouré d'un encadrement gravé s. bois. Cet encad. se répète à la première page de chaque partie.

Le r° du f. xciiij contient les alphabets grec et latin que les évêques tracent sur la cendre dans les cérémonies de la consécration d'une église.

Le f. ✠2 contient la table.

Baudrier.



Marque de Louis Martin, n° 1.

1515

— In hoc volumine continentur infrascripta : Regula Beati Augustini episcopi, Constitutiones fratrum ordinis Predicatorum cum suis Declarationibus insertis, editis per R. P. Vincentium de Castro novo Constitutiones monialium ordinis Predicatorum. Regula et Privilegia fratrum et sorarum de Penitentia Beati Dominici. Liber de instructione officialium fratrum ordinis Predicatorum item formularium electionum... Item modus celebrandi capitula generalia... (omnia revisa et castigata per P. F. Albertum Castellanum.) *Lugduni, imp. Lud. Martin, 1515.* Pet. in-8 goth.

Nantes, n° 11,415.

1519

—Subtilissimi ꝛ acutissimi legum interpre- || tis Domini Petri iacobi vtriusqꝫ iuris || meritissimi professoris aurea ꝛ famo || sissima

practica : vtilibus z neces- || sarijs libellis ordine congruo || collocatis : necnõ additioni || bus de nouo insertis || decorata : felici in || cipit exordio. || ✠ [M. de Louis Martin, n° 2.] [A la fin :] ℂ Impressum Lugduni per honestũ virum || Ioannem Marion. Anno dñi, M.cccccxix. xvij. die mensis decembris. In-4 goth. à 2 col. de 8 lim., 161 ff. chiff. et 1 f. blanc au r°, portant au v° la marque de Jean Marion n° 1.

Le titre, imprimé en r. et n., contient au v° : « Clarissimo... viro domino Humberto de villa noua, legũ doctori domino de Joz Regio consiliario in senescalia Lugduneñ. z ballivia Matisconeñ. generali locũtenenti dignissimo Ludovicus Martin hispanus salutem plurimam dicit. » Immédiatement après la dédicace : « Rubrice seu tituli huius operis. » et le répertoire.

Le f. a, quoique non chif., est compris dans la pagination.

Baudrier.



Marque de Louis Martin, n° 2.

MARTIN, MAURICE.

17 juillet 1568. Maurice Martin, imprimeur à Lyon, tant en son

nom qu'en celui d'Antoinette Delaporte, sa femme, fille et héritière de feu Louis Delaporte, couturier, tenanciers d'une maison et d'un jardin contigus, situés au quartier des Terrailles, reconnaissent de nouveau et confessent devoir aux recteurs de l'Aumône-Générale, une pension annuelle et perpétuelle de 6 livres tournois, imposée sur ces deux immeubles. [B. 283, et E. 9, A.C.]

MARTIN, OLIVIER.

Olivier Martin, imprimeur, doit à messire Claude Paterin, docteur en droit, président au Parlement de Dijon, une pension de 11 livres 10 sous. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]

Luxembourg de Gabiano, marchand libraire, tient plusieurs immeubles qu'il a acquis de Olivier Martin, dit l'Espaignol, situés près de la Rigaudière, joignant au tènement des maisons et jardins Loys Giraud, lesquelles maisons il a édiffiées et basties. [*Nommées de 1515*. CC. 22, A.L.I.]

Le surnom de l'Espagnol me fait supposer qu'il est un parent de Louis Martin, dit l'Espagnol.

Olivier Martin, libraire, taxé en 1523. [CC. 713, f. 21 r°, A.L.]

Olivier Martin, libraire, taxé en 1535-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

1520

— Devoti mellifluique doctoris divi Bernardi, Clarevallis abattis, seraphica scripta diligentissime cum archetypis Bibliothecæ Clarevallis a quibusdam ejusdem domus monachis emendata : atque ita recognita : atque vera ipsius autoris..... industria magistri Jacobi Mareschal, viri artis impressoriæ peritissimi, impensis autem honesti viri Olivarii Martin, inclitæ civitatis Lugduni bibliopolæ, insignibus caracteribus fidelissime ad laudem Dei Christique fidelium utilitatem, idus decembris anno incar. Domin. 1520. Fol.

Ce volume existait, en 1779, dans la bibl. des RR. PP. Minimes de Lyon, suivant les notes de Mercier Saint-Léger.

MARTIN, PIERRE.

Perrin Leymont, aguilletier, Pierre Riche, de S. Romain de Couzon, et les hoirs Anthoine Roux tiennent par indivis une maison assise en la rue de Bourgneufz devers la rivière..... Pierre Martin,

imprimeur, tient une partie de la maison à louage dud. Riche, qui en baille v l. xv s. [*Nommées de 1493*. CC. 4 f° 25 v°. A.L.]

Pierre Martin, imprimeur de livres, locataire de la maison de P. Riche « en Bourgneufz » est imposé à 40 livres pour ses meubles et pratique. [*Nommées de 1493*. CC. 12, A.L.I.]

MARTIN, PIERRE.

Pierre Martin, libraire, taxé en 1506. [*Com. de M. Rondot.*]

P. Martin, imprimeur, taxé en 1493 et P. Martin, libraire, taxé en 1506, ne sont peut-être qu'un seul individu.

MARTON, LUDOVICUS.

—Constitutiones fratrum ordinis Predicatorum..... *Lugduni per Ludovicum Marton*. M.D.XV. In-8.

Panzer, VII, 311.

Erreur typographique, Marton pour Martin. Voy. LOUIS MARTIN.

MASSNET, PASQUE.

1er décembre 1584. Pierre Margnolles est mis, pour trois ans, en apprentissage chez Pasque Massnet, relieur de livres. [*P. Combet, not.*, A.N.]

MASSON, JEAN.

Jean Masson, relieur de livres, mort povre. [*Taxe de 1524*. CC. 263, et CC. 264, A.L.I.]

MATERNE.

Materne, imprimeur allemand, taxé à 12 sous 6 deniers en 1499. [CC. 232, A.L.]

Materne, Allemant, imprimeur, ne demeure plus en la ville. Taxé à 1 l. 5 s. *Noms et impostz de ceulx qui se veullent exemptez de la contribucion de la collecte mise sus en la ville de Lyon..... et pareillement ceulx qui sont allez de vie à trespas et ont absenté icelle ville depuis qu'ilz furent imposez et quotisez aux chartreaulx de lad^e collecte. Et premièrement ceulx du chartreau du cousté devers le royaume*. [CC. 292, n° 27, A.L.]

Ce registre est sans date. M. Rolle, archiviste, y a mis celle de 1495, mais sans la justifier en aucune manière.

MATHELIN.

Mathelin (c'est-à-dire Mathurin), libraire, taxé à 20 sous en 1503. [CC. 103, A.L.I.]

MATHIEU, LEONARD.

2 mai 1589. Léonard Mathieu, c^on^ imp^r^, est témoin d'une trans-action intervenue, à la suite d'une rixe, entre J. Bédiat, plumassier, et Claude Jullian, voiturier.

MATHIEU, PETIT.

F. E.

MATHILLON, PIERRE.

Février 1577. Pierre Mathillon et Antoine Pillehotte, libraires, sont témoins d'une quittance. [*P. Combet, not.*, A.N.]

MATHURIN.

Voy. MATHIEU ou MATHURIN PENIN.

MAURICE, JEAN.

Jean Maurice, libraire, taxé à 2 livres 14 sous 8 deniers en 1503. [CC. 113, A.L.I.]

Les hoirs de Jean Maurice, libraire, habitent de la porte du Griffon à la porte St Marcel et sont taxés en 1514, pour la continuation des remparts. [CC. 323, A.L.I.]

MAUVESIN, JACQUES.

Voy. JAC. MALVOYSIN.

MAYREL, JEAN.

Voy. J. MAIREL.

MAZANOUD, JEHAN.

6 juin 1583. Jehan Mazanoud, c^on^ imp^r^, et Françoise Vallet, sa femme, reconnaissent devoir à Estienne Guillermin, neuf écus d'or et 19 sols pour vente de bourre de soie, payables aux foyres de Toussaint. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

MAZORNANT, dit DE SALLINS, JEAN.

Jean Mazornant, vendeur de livres d'empremeures, locataire des héritiers d'Antoine Merle. [*Nommées de 1493.* CC. 6, A.L.I.]

Jean Mazornant, libraire, taxé à 10 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.] Voy. J. DE SALLINS OU DE SALINS.

MAZUEL, GUICHARD.

31 mars 1592. Guichard Mazuel, libraire, est témoin de la procuration donnée à Sigismond Francioli par Drivonne Rouville, agissant au nom des héritiers de Benoit Boyer. Voy. B. BOYER.

MECHIN, ANTOINE.

Antoine Mechin, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

MEGRET, GEDEON.

19 juin 1579. Jean Fenoillet, tailleur d'habits, commissaire aux biens et meubles des héritiers de feu Jean Osé, m^e^ imp^r^, loue à Gédéon Megret, c^on^ imp^r^, une chambre au quatriesme estaige des membres de la maison des dits héritiers, size en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e^ D^e^ de Confort, au prix de 2 écus d'or et deux tiers d'écu. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

4 septembre 1579. Georges Fanon, tixotier, loue une chambre à Jédéon Mesgret, c^on^ imp^r^. [*Ibid.*]

15 septembre 1579. Jacques Pilloud, charpentier, loue, pour trois ans, à Gédéon Mesgret, c^on^ imp^r^, une chambre haute sur le devant, au 2me étage, avec grenier au dessus, dans une sienne maison située près l'église de N^e^ D^e^ de Confort, au prix de trois écus d'or sol par an. [*Ibid.*]

11 novembre 1581. G. Mégret est témoin du testament de Jehan Bozon, fondeur de lettres d'imprimerie. Voy. J. Bozon et B. Bouquet.

7 mai 1586. Contrat de mariage entre Gédéon Mesgret, c^on^ imp^r^, et Antoinette Sonier, veuve de feu Pierre Cocquard, quand vivait aussi c^on^ imp^r^. Dot de la future : 26 écus d'or et deux tiers d'écu. Témoins : Claude Poytevin, c^on^ imp^r^, Denis Delhorme, fondeur de lettres d'imprimerie. Gédéon signe *Mégret* et le notaire écrit *Mesgret*. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

21 octobre 1586. Testament d'Anthoinette Saulnier, femme de Gédéon Maisgret, c^on^ imp^r^, atteinte de la contagion. Cet acte n'est pas achevé, et une note du notaire indique que l'inachèvement est dû à un changement de volonté de la testatrice. Elle donnait : à Magdelaine Gallopin, sa nièce, la meilleure de ses robes et un de ses pelissons ; à Anne Cocquard, sa fille, 2 siennes robes et 2 couvretestes ; à Françoise Cocquard, sa fille, une sienne robe et 2 couvretestes ; à Marguerite Vernay, fille de Mathieu Vernay, deux douzaines de petites chemises, des meilleures. [*Ibid.*]

MELLERER, GILBERT.

19 février 1558. Gilbert Mellerer, imp^r^, est témoin du contrat de mariage de Fleury Gonard, imprimeur. Voy. Fl. Gonard.

MENIER, PIERRE.

1588

— De la succession du droict et Prérogative de Premier Prince du sang de France, déféré par la loy du Royaume à Monseigneur Charles Cardinal de Bourbon, par la mort de Monseigneur François de Valois duc d'Anjou..... *A Lyon, par Iean Patrasson, 1589.* [A la fin :] *Achevé d'imprimer le 17 de septembre 1588 par Pierre Menier.*

Voy. Jean Patrasson, 1589.

MENTCLE DE SONLU, JEAN.

1535

— En ce pñt Liure est la description de || la quarte Galicane. Tant

de sca que || de la les mons. Et autres parties de || Leurope. Tractent de plusieurs belles ma- || tieres. Et premierement... [A la fin :] Cy finist ce pñt liure Nouuellement imprime a || Lyon par Jehan Mentele de Sonlu demourant audit lieu. Et fut acheue le XI. iour daoust. || Lan mil cinq cens trente ꝛ cinq. In-4 goth. à long. lignes, de 16 ff. n. chiff., sign. A-D par 4.

Au titre, grand E initial à fond noir. La table commence au r° du f. du titre et se termine au v° du même feuillet.

B. N., (L^{7}) 1. Rés.

* MERANT, PIERRE.

MERCIER, CLAUDE.

7 mars 1584. Claude Mercier, natif de Chemelin en Aulvergne, fils de feu André Mercier, en son vivant notaire roial dudict lieu, s'est affermé à Charles Pesnot, m^{t} libraire, pour le temps d'un an, pour lui servir d'instrument. [*P. Combet, not.*, A.N.]

MERCIER, PIERRE.

12 mai 1596. Pierre Mercier, c^{on} imp^{r}, est témoin de la vente d'une pie de jardin, située à la Côte St-Sébastien.

MERIEU, JEAN.

Voy. J. MEYRIEU.

MERIEU, PIERRE.

Voy. P. MEYRIEU.

MERLE, BERNARDIN.

14 septembre 1582. Bernardin Merle, c^{on} imp^{r}, prête six testons à Antoine Sperties, c^{on} imp^{r}. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

MERLE, TRUPHEMUS.

29 mars 1588. Baptême de Pierre, fils de Trufemme Merle, imprimeur. [*Com. de M. Lafaveur.*]

15 mars 1591. Trufemme Merle, c^{on} imp^{r}, est témoin du testament de Denys La Taillandière, c^{on} imp^{r}. Voy. D. LA TAILLANDIÈRE.

19 avril 1596. Truphemus Merle, c^{on} imp^{r}, et Catherine Charbonier, sa femme, solidairement, reconnaissent devoir à François Juillet la somme de 14 écus d'or sol pour vente et délivrance de marchandises. Fleury Bourriquant, imp^{r}, témoin. Merle signe T. M. d'une main qui révèle peu l'habitude de la plume. [*Pourcent, not., registre incomplet égaré aux minutes de Me Margat*, A.C.A]

20 avril 1598. Jehan Chevrier, c^{on} imp^{r}, confesse devoir à Truphemus Merle la somme de 2 écus deux tiers. Voy. J. CHEVRIER.

5 mai 1598. Philibert Chapuis, ouvrier en drap de soie, loue à Truphemus Merle, c^{on} imp^{r}, un bas de maison, sur le devant, situé en rue neuve de Bellecour, au lieu de la Belle-Cordière, des membres d'une maison des héritiers de feu Pierre Dalphin, au prix de 3 écus d'or par an. [*Pourcent*, *not.*, *registre égaré aux minutes de Me Margat*, A.C.A.]

11 juin 1598. Claude Guillon, chandellier loue, pour un an, au prix de 4 écus deux tiers, à T. Merle, c^{on} imp^{r}, un petit bas de maison, sur le devant, sur la rue tendant à l'église de Ne De de Confort, des membres d'une maison appartenant aux héritiers de feu Vincent de Crusilles. [*Ibid.*]

MERLIN, ANTOINE.

Antoine Merlin, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

Anthoyne Merlyn, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC, 41, A.L.I.]

MEUNIER, JAMES ou JEAN.

Voy. J. MONNIER.

MEYNIER, CLAUDE.

Claude Meynier, imprimeur, rue d'Ambronnay. [*Nommées de 1493*. CC. 9, A.L.I.]

Claude Meynier, imprimeur, taxé à 20 sous en 1503. [CC. 113, A.L.I.]

Claude Meynier, imprimeur, décédé, taxe de 1512. [CC. 115, A.L.I.]

MEYRIEU, GUILLAUME.

Guillaume Meyrieu, fondeur de lettres d'imprimerie, taxé en 1524. [*Com. de M. M.-C. Guigue.*]

MEYRIEU, JEAN.

Jehan Meyrieu, imprimeur. *Roolle de la cottisacion imposée par M. de Birague le 6 octobre 1567*. [CC. 1173, A.L.I.]

MEYRIEU, PIERRE.

Pierre Mérieu, fondeur de lettres d'imprimerie. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

Pierre Meyrieu, fondeur de lettres d'imprimerie, taxé à 12 deniers et à 22 sous en 1545-1554. [CC. 114, A.L.I.]

2 mai 1553. Dans son interrogatoire, Th. de Straton, accusé d'avoir coopéré à l'impression du livre de Servet, « *Christianissimi restitutio* », avoue que, par l'ordre de l'auteur, il a expédié, le 13 janvier précédent, cinq balles de cet ouvrage à Pierre Mérrin, fondeur de caractères, demeurant à Lyon, près Notre-Dame de Confort. Voy. TH. DE STRATON.

1556. Item en la mayson de Pierre Meyrieu, fondeur de lettres d'imprimerie, consistant seulement en ung arc de bouticque estimé 4 livres tourn. et laquelle avons octroyé à la somme de 1 sol 4 den. tour. payable chacun an comme dessus par ce icy .... 1 s. 4 d. [*Procès-verbal, enquête et taxes sur l'ouverture de la place Confort*. DD. *non invent*. A.L.]

1557. Les recteurs de l'Aumône placent en apprentissage, Jean Gailland, adoptif de l'Aumône, chez Pierre Meyrieu, fondeur de lettres d'imprimerie, demeurant rue Mercière. [E. 9, A.C.]

MIA, PIERRE DE.

1564

— Les cent cinquante Pseaumes de Dauid mis en rime françoise par Clément Marot et Théodore de Bèze. *A Lyon, par Antoine Cercia et Pierre de Mia, 1564.*

Voy. A. CERCIA, 1564.

* MICHEL, CLAUDE.

MICHEL, DE BASLE.

Voy. MICHEL WENSLER.

* MICHEL, DENIS.
* MICHEL, ETIENNE.
* MICHEL, GASPARD.

MICHEL, dit VERDUREAU, JACQUES

Jacques Michel, dit Verdureau, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 166, A.L.]

* MICHEL, JEAN.
* MICHEL, PIERRE.
* MICHEL, héritiers de PIERRE.

MICHELLET.

Voy. MICHEL TOPIÉ.

MICHON, ALEXIS.

1582-1584. Payé par le receveur de l'Aumône au sieur Alexis Michon, libraire et relieur de livres, mari de Jeanne Germain, adoptive de l'Aumône, la somme de 16 écus deux tiers d'or sol, pour semblable somme constituée à Michon, par son contrat de mariage avec ladite Germain. [E. 22. A.C.]

17 mars 1588. Baptême de Jean, fils d'Alexis Michon, libraire. Jean Pillehotte, parrain. [*Com. de M. Lafaveur.*]

MICOLLE, BENOIT.

16 mars 1584. Benoit Micolle, c^on^ imp^r^, et de son autorité, Michelle Frappard, sa femme, reconnaissent devoir à Allix Faure, la somme dix écus d'or sol, pour prest de pareille somme, restituable cinq écus à la St-Michel prochaine et les cinq autres à la fête de St-Jean d'un an après. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

10 avril 1584. B. Micolle, c^on impr^r, loue pour un an, à Jean Rousset, tisserand, une chambre sur le dernier de la maison de Jean Chollet, située rue Bourgchanyn, au prix de trois écus d'or. [*Ibid.*]

18 octobre 1584. Benoit Mycolle, c^on imp^r, loue pour deux ans et demy, au prix de onze écus d'or sol, à Marye Bonassy, tout le bas d'une maison, devant et dernier, avec la cour... excepté toutefois que ledict Mycolle se réserve une partie de la cave du côté des allées et tout au long de la cour de la largeur d'un tonneau, des membres d'une maison que ledict Mycolle tient à louaige de Jehan Chollet, size en rue Bourgchanyn. Signature, *Benoist Micolla.* [*Ibid.*]

MICOLLIER, PIERRE.

19 mars 1555. Pierre Micollier, imprimeur, citoyen de Lyon, pour s'acquitter envers Antoine Colombier de la somme de 58 écus d'or qu'il lui doit, vend à Jacques Micollier, greffier, deux chambres à lui appartenant et faisant moitié de 4 chambres acquises par feu Pierre Micollier et Claudine des Estoux, ses père et mère, faisant le dessus d'une maison size rue de Tramassat, iouxte ladicte rue de Tramassat, de matin, iouxte aultre rue, appelée de Tire-cul par où l'on va en Forvières, de vent, iouxte la maison dudict acheteur où pend pour enseigne *le Merle,* sous diverses charges et moyennant le prix de 230 liv. tourn. [*Grégoire, not., Ins. alién.*, vol. XXIII. A.L.]

6 juillet 1558. Transaction entre Jacques Micollier, procureur es cours de Lyon, et Pierre Mycollier, imprimeur, son frère, reçue par le notaire soussigné le 2 février dernier. Pierre Micollier, promet acquitter Jacques Micollier et voulant accomplir ces conditions, vend à Jehan Berthet, boulanger à Lyon, une sienne maison où pend pour enseigne *la Truie qui file,* consistant en deux corps de bâtiments, prenant son entrée en la rue du Puys Grillet, tendant au puys Pelloux, entre les deux Rivières, moyennant le prix de 1515 livres tourn. et de nombreuses charges et pensions.

28 août 1559. Pierre Micollier, imprimeur à Lyon, donne tous les biens qu'il laissera à son décès à Catherine Micollier, sa sœur, femme de Benoist de Villebœuf, concierge et garde des prisons royaux de Lyon, appelées Roanne. Se retient la faculté de disposer de 100 livres tourn. Acte fait et passé en la maison du Roy appelée Rohanne. [*Margat, not., Ins. donat.*, vol. XVIII, A.L.]

MILAN.

— Pardoux du Prat. Traduction de l'institution de la vie humaine par Marc Antoine, empereur Romain, *Lyon, Milan*, 1570. In-12.

Cat. P. M. Gonon, n° 197.

Erreur du rédacteur du cat. qui a pris l'enseigne pour le nom du libraire.

Voy. G. Cotier. (A l'écu de Milan).

MILLARIET, PAUL.

Voy. P. Miraillet.

MILLIET, PIERRE.

29 mai 1580. P. Milliet, imprimeur, est témoin de l'achat d'une rente fait par P. Roussin. Voy. P. Roussin.

6 mars 1583. Pierre Milliet, fils de feu Benoist Milliet, cirurgien en Savoie, âgé de 22 ans, de l'autorité et garantie de Jehan Milliet, son père, prestre, et de celle de Jean Mosnier, imp^r^, s'est affermé pour apprenti à Basile Bouquet, m^e^ imp^r^, à Lyon, pour 2 ans. Augustin Solon, témoin. [*P. Combet*, A.N.]

6 mars 1583. P. Milliet s'engage à garantir Jehan Mosnier contre tous dommages qui pourroient provenir de la caution qu'il lui a donnée. [*Ibid.*]

7 septembre 1589. Catherin Basset, imp^r^, loue pour un an, à Pierre Milliet, c^on^ imp^r^, à Lyon, une chambre haute, au 2me étage de la maison où pend pour enseigne l'*Arbre d'or*, située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e^ D^e^ de Confort, au prix de six écus d'or. La signature de Milliet indique un ouvrier peu instruit. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

MILLIS, ANTOINE DE.

15 août 1547. Antoine de Millis, libraire fréquentant les foires de Lyon, reconnaît avoir reçu de Joseph Hernandez, m^d^ de Lisbonne, aussi fréquentant les foires de Lyon, la somme de cent ducats pour marchandise de livres à lui délivrée à Médina del Campi, le 2 mars dernier.

1er juin 1548. Antoine de Millis, marchand libraire à Medina del Campo en Espaigne, fréquentant les foyres de Lyon, reconnait devoir à Macé Bonhomme, la somme de 450 livres tourn. pour acquisition de livres. Voy. MACÉ BONHOMME.

MILLIS, GUIL. DE.

— Ioannis Bernardi Diaz de Luco, pratica criminalis canonica. *S. L. Apud Guil. de Millis.* [A la fin :] *Lugduni, apud Theob. Paganum, 1543.* In-4.

Nantes, n° 11.708.

Guil. de Millis, libraire de Medina del Campo, s'est adressé à Thibaud Payen pour l'impression de cet ouvrage, mais il ne peut être considéré comme libraire lyonnais, quoique plusieurs membres de sa famille se soient fixés à Lyon. Il est l'éditeur de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons :

Tratado del clarissimo orador y poeta Fr. Petrarca... *Medina del Campo, por Guillermo de Millis, 1553.* In-8, goth.

B., IV, 566.

Andr. Tiraquelli tractatus cessante causa, cessat effectus. *S. L. Apud Guill. de Millis, 1553.* In-8.

Cat. Morante, n° 3,658.

* MILLIS, JACQUES DE.

MILLIS, JEROME DE.

Associé de Guillaume Rouville et son représentant à Medina del Campo. En 1579, ils règlent leurs comptes. Millis reste débiteur envers Rouville d'une somme de 5537 écus d'or qu'il s'engage, par serment sur les Saintes Ecritures, à rembourser en quatre ans. Voy. G. ROUVILLE.

MILLOT, DIDIER.

1588

— Histoire contenant les plus mémorables faitz advenus en 1587, tant à l'armée du duc de Guise, qu'en celle des huguenots, envoyée par un gentilhomme françois à la reine d'Angleterre. *Lyon, Didier Millot, 1588.* Pet. in-8 de 54 ff. plus un f. pour le *Chant de réjouissance.*

B., II, 738.

MIRAILLET, FRANÇOISE.

— M. Terentii Varronis pars librorum quatuor et viginti de lingua latina... *Lugduni, apud hæredes Seb. Gryphii, 1563.* In-8.

Voy. HÉRIT. SÉB. GRYPHE, 1563.

Le privilège de ce volume, assez rare, est ainsi conçu : « Carolus nonus, Galliarum... imperator, privata lege sanxit ne quis typographus M. Terentii Varronis de lingua latina... ante annos decem... præter Franciscam Miralletiam et Antonium Gryphium, typographum bibliopolamque Lugdunensem, imprimat, neve alibi impressos divendat... Date autem literæ sunt IIII idus Januarii M. D. LXI.

Françoise Miraillet, veuve de Sébastien Gryphe, et Antoine Gryphe, fils naturel de Sébastien Gryphe, composaient à eux deux la raison sociale : ***héritiers de Sébastien Gryphe.*** Voy. SÉB. et ANT. GRYPHE.

MIRAILLET, GABRIEL.

Gabriel Myraillet, imprimeur, taxé en 1523-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

17 mai 1560. Gabriel Myraillet, imprimeur, est témoin d'une obligation de 8 livres, souscrite par les mariés Munard au profit de Jullien Serpollet et de Claude Béchard. [*A. Margat, not., Ins. aliên.*, vol. XXXIV, A.L.]

MIRAILLET, JEHAN.

24 juin 1558. Il résulte d'un achat d'immeuble fait par Vincent Pillet, imprimeur, que Jehan Miraillet, libraire, possédait un jardin à Villeurbanne, sur la route de Vaux. Voy. VINCENT PILLET.

6 juin 1561. Jehan Myraillet, marchand à Lyon, reçoit de Barthélemy Porte, « 16 balles de livres imprimés, lesquelles ledict Myraillet avait cy devant baillés en garde audict Porte ». [*Popon, not.*, A.N.]

Ce même Porte avait aussi reçu, en dépôt, des livres de M. Bonhomme. Je crois qu'il s'agit ici, non d'un dépôt pour la vente, mais de précautions prises contre le pillage par les protestants, alors maîtres de Lyon.

Voy. à Sébastien Gryphe et à Paul Miraillet, les actes relatifs à cette famille.

* MIRAILLET, PAUL.

MITAUD, dit PRES, MICHEL.

Michel Mitaud, libraire, gendre de Nicolas Torchon, potier de terre, taxé en 1512. [CC. 116, A.L.I.]

Michel Mitaud, alias Près, libraire, gendre de Torchon, le potier de terre, taxé à 16 sous en 1513. On lit en marge : « Recessit et a laissé sa femme. » [CC 119, A.L.I.]

* MODERNE, JACQUES.

MOLANDIER, ANTOINE.

7 juillet 1555. Antoine Molandier, imprimeur, est témoin du testament de Benoist Charles, imp^r. Voy. B. CHARLES.

MOLARIO, BENOIT DE.

17 octobre 1556, insinué le 17 mars 1556. [1557, N.S.] Testament de Luce de Molario, fille de feu Benoit de Molario, en son vivant libraire à Lyon, femme de Claude Charruyer, orfèvre. Mallade, elle eslit sa sépulture dans le cymetière de l'église de l'Hôpital du Pont du Rosne; donne et lègue 5 livres t. à Françoyse Beaujollier, sa mère; à chacun de ses parents, 5 sols; nomme héritier universel son mari. [*Popon*, *not.*, *Ins. test.*, vol. VI, A.L.]

* MOLIN, BARTHELEMY.

MOLIN, GABRIEL.

Gabriel Molin, c^on imp^r, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

MOLIN, JEAN.

— L'ordre public pour la ville de Lyon, pendant la maladie contagieuse, auec le remede contre la peste, de feu M. le Curé de Colonge. *A Lyon, de l'imprimerie de Simon Rigaud, et chez Jean Molin.* 1549. In-8.

Cat. Yéméniz, n° 857.

Erreur de date, il faut lire 1649 et non 1549. Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle.*

MOLIN, NICOLAS.

22 juin 1586. Nicolas Molin, c^on imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Jean Bresson, veloutier, avec Jeannette

Courniere, veuve de Claude Labrosse, orfèvre, fille de Vincent Cournier et d'Ysabeau Molin.

MOLIN, dit BASSET, ODYNET.

11 août 1543. Contrat de mariage entre Odynet Molin, dict Basset, imprimeur, habitant de Lyon, et Claude, fille de feu Guillaume Petitjean, en son vivant marchant de Nantua, et de Loyse Deguait, sa veuve, habitant Lyon. La future se constitue 60 livres tourn. de dot, plus des meubles et ustensiles de ménage. [*Laurent Grange, not.*, A.N.]

Odynet Molin, dit Basset, a imprimé à Metz en 1563-1564, en société avec Jean d'Arras. Il ne signait plus alors qu'Odynet Basset. [*Com. de M. Emile Picot.*]

MOLIN, PIERRE.

20 juillet 1589. Pierre Molin, imprimeur, est témoin de l'acte par lequel Clément Testefort, m^e^ imp^r^, donne quittance de tout engagement de contrat d'apprentissage à Pierre Basset, fils de Catherin Basset. Voy. P. Basset.

MOLIN, ROBERT.

16 août 1586. Baptême d'Antoine, fils de Robert Molin, imprimeur. [*Com. de M. Lafaveur.*]

MOLINA, GASPARD DE.

14 novembre 1544. Gaspard de Molina, marchand demeurant à Lyon, est témoin d'un acte de réglement au sujet de la succession de Nicolas Petit, mort en Espagne. Voy. N. Petit.

24 août 1547. Robert Granjon, libraire de Paris, s'engage à fournir à Gaspard de Molina, diverses frappes d'imprimerie et diverses espèces de caractères, S. Augustin, Nompareilles. Lesdictes frappes bien et deument faictes, remplies et parfaictes à dire des maistres imprimeurs, et ainsi que ledict Granjon les a baillées par cy devant à Jehan de Tournes et à Griffius. Molina qui est appelé marchand citoyen de Lyon, paie ce matériel d'imprimerie en donnant en échange un certain nombre de bagues et bijoux, « Rubys, Dyamans, Hemeraudes, Turquoyses et aultres ». Romain Morin, Jehan-Fran-

çois de Gabiano, libraires, Pierre Fradin, imprimeur, et Michel Fezandat, marchand libraire de Paris, témoins. [*Pierre Déchalles, not.*, A.N.]

G. de Molina est-il libraire, imprimeur ou simplement courtier?

MONCARD, LEONARD.

1560-1561. Damoyselle Magdeleyne Genevoys, veufve de Monsr le receveur Me Guillaume Françoys, suyvant la volonté testamentaire dud. deffunt, désigne, au Consulat, Léonard Moncard, imprimeur, et Pernette Caillet pour recevoir une certaine somme, pour les ayder à se marier et pour ayder à payer partie de leur doct de mariage. [CC. 1094, A.L.I.]

MONCHEL, JACQUES DU.

1574-1575. Guyot de Masso, receveur des deniers communs, paie à Nicole du Monchel, fille de feu Jacques du Monchel, imprimeur de Lyon, la somme de trente-sept livres dix solz pour le papier, encre, parchemin et livres relliés pour les affaires de ladicte ville. [CC. 1230, A.L.I.]

MONCONIL, JEHAN.

Voy. JEHAN MONTCONY.

MONDET, JEHAN.

21 mai 1575. Jehan Mondet, libraire, est témoin de la quittance donnée par Loys Cloquemin pour des livres vendus à Jacques de la Tour. Voy. LOUIS CLOQUEMIN.

* MOILIN, DE CAMBRAY, JEHAN.
* MOILIN, DE CAMBRAY, héritiers de JEHAN.

MONDICQUE, CLAUDE.

Claude Mondicque, imprimeur, taxé en 1535-1536. [*Com. de M. Rondot*].

MONDIGARD, PIERRE.

Pierre Mondigard, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

MONIN, JAMES.

James Mònyn, relieur de livres, cotisé à un homme en 1523. [CC. 260, A.L.I.]

Lainé Monyn, relieur, ung homme, 4 sols. [*Taxe de 1523*. CC. 711 n° 2, f° 28, A.L.]

MONNIER, GUILLAUME.

Guillaume Monnier, imprimeur, épouse la veuve d'Adam Emery, sergent royal, qui lui apporte en dot la succession assez importante de son premier mari. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]

Guillaume Monnyer, imprimeur, taxé en 1523, habite « devers le Rosne ». [CC. 711, f° 5, A.L.]

MONNIER, JEHAN.

25 novembre 1579. Jehan Mosnier, c^{on} imp^{r}, est témoin du contrat de mariage de Gaspard Riadert, boulanger. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

21 juillet 1580. Jehan Monnier, c^{on} imp^{r}, déclare devoir à Jullien Fuzier, tailleur piémontais, 10 écus d'or pour prest. [*Ibid.*]

6 mars 1583. Jehan Mousnier, imprimeur, intervient comme caution au contrat d'apprentissage de Pierre Milliet. Voy. P. MILLIET.

MONNIER, JAMES ou JEHAN.

[*James* ou *Jehan Meunier*, *Monsnier*, *Monyer*, *Mousnier*, *Munier*, *Musnier*.]

James Monyer, libraire, tient, dans la rue Thomassin, la moitié d'une maison « joignant la moitié de Huguet, peintre ». [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.]

James Mosnier, lybraire, taxé à deux hommes en 1523, habite

[rue Mercière] depuis le coing de la rue Chalamon tirant à la maison du Maillet. [CC. 260, A.L.]

Juin 1524. Huguet, peintre, taxé à 6 sous 8 deniers. On lit en marge : « Remis sur James Monnier. » [*Chartreau, pour le côté du Rhône, des deux deniers mis sur la ville de Lyon pour subvenir aux travaux des remparts et autres fortifications.* CC. 263, A.L.I.]

19 août 1527. Martin Boillon, libraire, citoyen de Lyon, et Jehan Mosnier, marchant libraire demourant audict Lyon, ont faict et contracté, font et contractent entre eulx, les associations, accommunications, donations, résignations, promissions qui s'ensuyvent, c'est assavoir que ledict Martin Boillon donne à Jehan Mosnier acceptant, la tierce partie de tous ses biens meubles et immeubles et ce pour et moyennant la somme de 400 livres tournois, monnoie du Roy, que ledict Mosnier a mis en ladicte compagnie et association et a baillé audict Martin Boillon, tant en 200 livres tournois en livres de marchandises que autres 200 livres en argent du doct de mariage dudict Mosnier et de Jane, sa femme, nièpce de Anthoine Trevo. [Le notaire avait d'abord mis *fille dudict Boillon,* il a rayé le mot *fille* et laissé subsister le surplus en mettant *niepce* au-dessus. Il y a lieu de penser que Boillon, sans enfants, avait pour héritière la femme de Mosnier.] Boillon se réserve deux grandes tasses, deux cuillers d'argent et trois vieilles pièces d'or que ledict Boillon donne par les présentes à Anthoinette de Roussan, sa femme, présente et acceptante, pourveu touteffoys que ledict Boillon, aille de vie à trespas auparavant ladicte Anthoinette, sa femme... et de quelles tasses, cuillers et pièces d'or ledict Martin Boillon, demourera et sera usuffructuaire sa vie durant. Item Boillon se réserve une sienne maison haulte, moyenne et basse, assize à Lyon en la rue Mercière, iouxte la maison de Jehan Huguetan, libraire, devers bize... Clause convenue en prévision d'une rupture qui serait le fait de l'un ou de l'autre associé. Une clause prévoit le cas ou Monnier aurait des filles à doter, avant l'expiration de la Compagnie; il aura le droit de prendre pour cela sur les biens qu'il a apportés dans la société. [*André Richard, not.,* A.N.]

Jehan Monnier, dit Milhommes, libraire, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

20 mai 1540. Jhame Mosnier reçoit la somme de 10 sous pour la reliure de deux chartreaux. [CC. 140, A.L.I.]

4 novembre 1543. James Mosnier, libraire, est témoin du contrat de mariage d'Antoinette Guillard, fille de feu Antoine Guillard, libraire, avec Benoit Girerd. Voy. GIRERD.

Jehan Mosnyer, libraire, taxé à 5 sols. [*Imposition sous forme d'emprunt, 1544*. CC. 955, f° 69, A.L.]

James Mosnier, libraire, tient en la rue Thomassin, une maison près de celle de Nicolas de Bavière, peintre. Cet immeuble est estimé 30 livres par an. [*Nommées de 1551*. CC. 44, A.L.I.]

4 novembre 1551. James Mosnier, libraire, est témoin du contrat de mariage de Catherin Duplat, libraire, avec Philiberte Maillet. Voy. CATHERIN DUPLAT.

2 septembre 1555. James Mosnier, libraire, est témoin de l'achat d'une maison, size rue Mercière, fait par G. Rouville. Voy. G. ROUVILLE.

31 janvier 1556. James Mosnier, libraire, est témoin du mariage de Philibert Grangier avec Jane Galle. Voy. NICOLAS GALLE.

12 octobre 1558. Voy. SIMON MONNIER.



Marque de JAMES MONNIER, n° 1.

SANS DATE

La fortune d'Amours, sermon joyeux. *A Lyon, par James Meusnier*. (en vers).

Du Verd. I, 698.

— PHLEBOTO || MIE ARTIFICIELLE VTI || le aulx medecins, & tresnecessaire a tous || chirurgiens & barbiers, instructiue quãt || & cõment il faut artificiellement phlebo- || tomer toutes ueines du corps



Si le m
De mal
Et dang
Qui enq
Du bon
Ne veul
Cest bien

Reprod

humain, || nouellement cõposee par Mons. maistre || Guilliaulme du Puis, || medecin ordinaire || du tresuenerable & noble conuẽt de sainct || Chiefz. Et citoyen de la tresrenõmee Ci || te de Grenoble en Daulphine. [M. n° 1.] Ilz se uendent en rue Merciere par Ger- || main Rose & Iasme Monnier. [A la fin :] ❡ Cy finist le liure des Phlebotomies ar : || tificielles nouuellemẽt cõpose par mõs. mai- || stre Guiliaulme du puis. Et nouuellement || imprime a Lyon par Thibault payen. In-8 goth. de 8 ff. lim. dont 1 blanc, 115 ff. chiff. et 1 f. blanc.

Le titre et les ff. lim. sont imprimés en car. rom.
Au v° du titre : « Adami primetii, turripini, ad Gulielmum Puteanum Blanciacum et doctorem medicum doctiss. hexasticon. » Les autres ff. lim. contiennent une épître de G. du Puis et les tables.

B. N., (Te[10]) 11.

— La Pronostication des || Laboureurs. [Trois petites fig.]

Pronostication nouuelle
Des anciens Laboureurs m'appelle
Ie suis de Dieu transmise aux vieux
Qui mont approuue en tous lieux :
Et comment diray mot à motz
Les Anciens ne sont pas Sotz.
Achepte moy quand mauras veu :
Car tu ne seras point deceu,
Ie te donray vne doctrine
Qui te vaudra d'or vne mine,
Et hardiment sur moy te fonde,
Car ie dure autant que le monde,
Et si te veux bien aduertir,
Que ie ne veux point mentir.

En Rue Thomassin chès Iames Munier, à la paix vniuelselle (sic). [A la fin :] Finis. In-4 de 4 ff. n. chiff., sign. *a* par 4., let. rondes, prose et vers.

Au v° du titre grand V sur fond noir.
Cette édition de la *Pronostication des laboureurs* offre de nombreuses variantes avec celle que M. de Montaiglon a reproduit dans son *Recueil de poésies françoises*. On y a fait plusieurs coupures.

Baudrier.

— La vie du preux et vaillant Hercules, déduite par histoires, ses

illustres prouesses, noblesses et libéralités. *A Lyon, par James Musnier*, In-4 longuet.

Du Verd., II, 253.

1524

— ILLV- || STRIV̄. YMA || GINES. || FRANÇOYS IVSTE. [Au r° du der. f.:] *Impressum Lugduni in ædibus Antonij Blanchardi calcogra || phi: Impensis honestorum uirorū Iohannis Monsnier & Franci || sci Iuste. Anno a uirginis partu.* M.D. *xxiiii. Die. ii mēsis septēb.* In-8.

Voy. F. JUSTE, 1524.

1533

— Disticha Fausti P. F. Andrelini. *Lugduni, Io. Monsnier, 1533.* In-8. [*Com. de M. Emile Picot.*]

1531-1533 [1534 N. S.]

Missale Romanum. || Hoc est ad Romane ecclesie vsum || congestum : diligenter denuo reco- || gnitum : nec vulgari etiam Typo- || graphi vigilantia cautū : ne vt hac- || tenus tot mendis conspurcatum : || sed vt q̄ castigatissimum prodeat. || Nec quicquam eorum que in alijs || habētur editionibus omissuʒ : imo || adiectis missis quibusdam : videli- || cet de sancto Antonio abbate/Pe- || tro celestino/et decem milium mar || tyrum/ac commemoratione eorun || dem alibi desideratis : vt huius ope || ris Indicem/qui kalendarium se || quitur/scrutanti facile appareat. || Laus deo et virgini Matri. || M.ccccxxxj. [Au r° du der. f. :] Missale Romanum diligenter emendatum : || perpulchrisq; characteribus excusum Lugdu- || ni apud Antoniū du Ry/sumptu honesti viri || Ioannis Musnier : Anno a Christiana salute || M.cccccxxxiij. Die. viij mensis Martij. [1534 n. s.] In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim., 203 ff. chiff. et 1 f. n. chif., impr. en r. et n., encadrement à chaque p., fig., let. ornées, musique notée.

Titre encadré, imp. en r. et n. Voy. A. DU RY.

Les ff. a2-a7 sont occupés par le calendrier. Chaque mois est accompagné de huit vers latins. Nous reproduisons ceux de janvier comme spécimen.

¶ In iano claris calidisq; cibis potiaris.
Atq; decens post fercula sit tibi notus.
Ledit enim medo tunc potatus : vt bene credo.
Balnea tutus intres : ex venā scindere cures.

Aquarius calidum et humidum : signum bonum.
Ungere crura caue : cum luna videbit aquosum.
Insere tunc plantas excelsas erige turres.
Et si carpis iter : tunc tardius ad loca transi.

F. a 8 r°, « Canones pro festis mobilib' z nouilunijs. », f. a 8 v°, « Tabula pro inveniendis festis mobilibus. » ; f. b 1, « Incipiunt tabule pquas vnuiquisq; potest reperire ea que

cõtinentur in hoc missali. »; f. b3-,b7, « Cautele misse; oratio dicenda ante missam; orationes post cõmunione dicende ». f. 68, « ¶ Incipit ordo ad faciendam aquam benedictam ».

Au f. 1, ☙ Incipit ordo Mĩssalis secundũ consuetudinẽ Romane curie.
Au v° du der. f., marque de Martin Boillon.

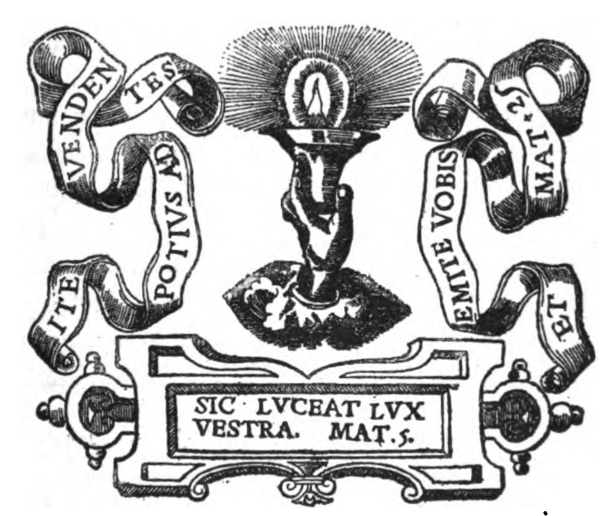
Baudrier.

1533 [1534 N. S.]

— VNIO || HERMANI || BODII DIVINI VERBI || Præconis vocalissimi, ex Ecclesiæ Docto- || ribus selecta, & nouissima Autoris || recognitione Illustrata, vna cum || Additionum auctario non || pœnitendo, accura- || taq; castiga- || tione. [M. n° 2.] M.D.XXXIII. [Au v° de l'avant der. f. :] Impressum Lugduni per nos Iamme Monnier || & Iacobum Charretier, al's Sainct Pic, com- || moranteis in vico Mercuriali iuxta || Malleum argenteum. Anno do- || mini. M.D.XXXIII. || calendis Aprilis. In-8 de 16 ff. lim. le der. blanc, 224 ff. chiff. et 8 ff. n. chiff., let. rondes.

Au v° du titre, « Lectori. » Au f. Aa ij, « Doctores ex quibus libellus hic selectus est ». Les der. ff. n. chiff. contiennent un avis au lecteur et les « Novæ additiones ». Le dernier f., blanc au r°, porte au v° la marque n° 2.

Roanne, 540 D (4me série).



Marque de JAMES MONNIER, n° 2. [Associé avec Jacques Charretier, dit Saint-Pic.]

Marque de JEHAN MONNIER, n° 3.

Identique au n° 2, moins la sentence évangélique du cartouche qui est remplacée par le nom du libraire IEHAN MONSNIER.

1537

— DVGLORIEVX RETOVR DE || Lempereur de Prouence, par vng ||



Double de lectres, escriptes de Bouloigne a Romme a || Labbe de Caprare. || ☙ Translate Dytalien en Francoys. ❧ || ☙ Adiouste le double du dicton prononce a la || condempnation de Lempoisonneur de feu monsieur le Daulphin || de France. || ☙ || ☙ On les vend a Lyon en la rue Merciere par || Iean Monsnier. || 1537. [A la fin :] Cy finist le double de Lectres. Du glorieux retour de || Lempereur. Auec le Double du dicton || du Conte Sebastiano de Monte- || cuculo, Empoisonneur de feu || monsieur le Daulphin de France. || Extraict des || registres du grand || Conseil du Roy || de France. In-8 de 8 ff. n. chiff., sig. A., let. rondes.

Au f° A 7 :

EXTRAIT DES REGISTRES DU GRAND CONSEIL DU ROY.

« Veu par le Conseil, le proces criminel fait à l'encontre du conte Sebastiano de Montecuculo, interrogatoires, confessions, recollemens, confrontations, certain liure de l'usance des poisons escript de la main dudict Sebastiano, visitatiõ, rapport et aduiz des Medecins, Cirurgiens, Barbiers, & Apothicaires, Conclusions du procureur general du Roy, & tout considere il sera dit que ledict conte Sebastiano de Montecuculo est ataincte et convaincu dauoir empoisonne feu Frãçois Daulphin de Viẽnois, Duc proprietaire de Bretaigne..... (en pouldre Darsigni, Sublime par luy mise dedãs ung vas de terre rouge) en la maison du Plat a Lion. Conuaincu aussi destre venu en Frãce expres et en propos delibere dempoisonner le Roy et soy estre mys en effort de ce faire. Pour reparation desquelz cas et crimes ledict conseil la cõdampne et condampne a estre traine sur une claie du lyeu des prisons de Roanne iusques en la place deuãt leglise sainct Jehan, auquel lieu estant en chemise, teste nue, et piedz nudz, tenant en ses mains une torche allumee, il criera mercy et pardon a Dieu, au Roy, et a justice, et de la sera traine sur une claie iusques au lyeu de la Grenette, auquel lieu, en sa presence, seront publiquement les poisons Darsigni et de Riargart dont il a esté trouue saisi, bruslezauec le vas rouge ou il a mis et iecte la poison. Et ce faict sera tire et demembre a quatre chevaulx et apres les quatre quartiers de son corps pẽduz aux quatre portes de la ville de Lion, et la teste fichee au bout dune lance qui sera posee sur le Pont du Rosne. Et pour reparation de la faulse accusation faicte par icelluy conte Sebastiano a lencontre de Guillaume de Dinteville, chevalier seigneur Deschenectz. Ledict cõseil la condampne et condãpne a faire audict Dechenetz amende honorable..... Faict au conseil a Lyon le vij iour D'octobre Lan M. D. XXXVJ.

Du Bourg, Olivier, Coutel, du Peyrat, Barrillon.

Dudict Sebastiano apres qu'il eust este deffaict et execute suyvant la teneur de ladicte condempnation, non sans doloreux et miserable torment, le corps fut delaisse sur ung petit eschaufault par deux jours, la ou le peuple (icy on peult congnoistre la reverence et amour quiont les Françoys envers leurs Princes, et quant grande doleur ilz ont silz les sentent offenses.) presque le mist par petites pieces, memes les petitz enfans ne luy laisserent ung poil de barbe que tout ne fut arrache, luy coupperent le nez, et luy tirerent les yeulx hors de la teste et à grands coups de pierre, luy rompirent les dens et machoires, de sorte qu'il fut si deffigure qua paine lon leust sceu recognoistre, et (chose qui ne vient jamais à lexcution de quelq miserable malfaicteur) ne se trouva en tout le peuple Françoys, non pas entre les estrangiers, qui en print compassion, ou doleur, mais tous ensemble le mauldissoient en mille manieres de maledictions : daulcuns en yeust qui luy coupparent le membre. Bref luy feirent tant dopprobres et si villains quilz iouarent de sa teste à la pellote, ie dis trainerent parmy la boue. Que si la pueur de sa miserable et mauldicte charoigne neust le peuple faict retirer, encores seroient-ilz apres pour luy excogiter mille tormens et le faire mourir mille fois apres sa mort.

B. N., (L b[30]) 71.

1538

— Les motz et sentences dorees du maistre de saigesse Caton en

françoys et latin : avecques bons enseignemens, proverbes, adages, auctoritez et ditz moraulx de saiges proufitables a ung chascun : ensemble plusieurs questions enigmatiques. Adjouste de nouveau plusieurs epitaphes dignes de memoire, lesquelles ne furent jamais imprimees en ce liure. *On les vend a Lyon en la rue Merciere, par Iehan Monsnier*. 1538. In-8 goth.

Cat. Morante, n° 264. — B., I, 1672.

1539

— Emanuel. Le livre des presaiges, previsions ou pronostiques du divin et maistre des medecins Hyppocras de Lisle dite Cos, divise en trois parties ou particules, translate du latin en françois par M. Pierre Vernay... *Lyon, Jehan Mousnier*, 1539. In-8 de 20 ff. n. chiff.

Cat. Raspail, n° 688.

1540

— La fleur et triumphe de cent et cinq Rondeaulx contenans la constance & inconstance de deux Amãs composez par aucun Gẽtil Homme, presentez et dediez au Tres chrestien Roy de Frãce a qui Dieu dõne tres bone vie & sante pspere. Et aiouste . xiij . Rondeaulx differens. Auec xxv Balades differentes cõposees par maistre Iehan Bouchet..... *Imprimes a Lyon*. M.D.X.L. *On les vend a Lyon en la rue Merciere a la boutique de Iehan Mousnier pres du Maillet d'argent*. In-12 goth. de 48 ff.

Titre en let. rondes.

B., IV, 1372.

— Les cantiques de la simple et devote Ame amoureuse et épouse de notre Sauveur Jesus-Christ : Et comme ladite Ame se doit préparer pour avoir l'amour et la grace de sondit Epoux : aussi y sont les Méditations sur les sept jours de la semaine par Jean Bouchet. *A Lyon, par Jean Mousnier*, 1540. In-16.

Du Verd., II, 356.

— Compotvs cũ || Connnento familiari || Una cum figuris : Et || manibus necessarijs || suis locis positis : a : || spectabili viro Anthonio perisso || do artium magistro : Necnon || bonarũ omnium littera || rum professori cele- || berrimo accu || rãte emẽdatus/ac longe aliã in for || mam restitutus. || ❧ Lugduni apud Io. mousnier. || ⚜ .M.D.xl. ⚜. In-4 goth. de 36 ff. non chiff., sign. A-D par 8, E. par 4., longues lignes, prose mélangée de vers, fig. initiales à fond criblé.

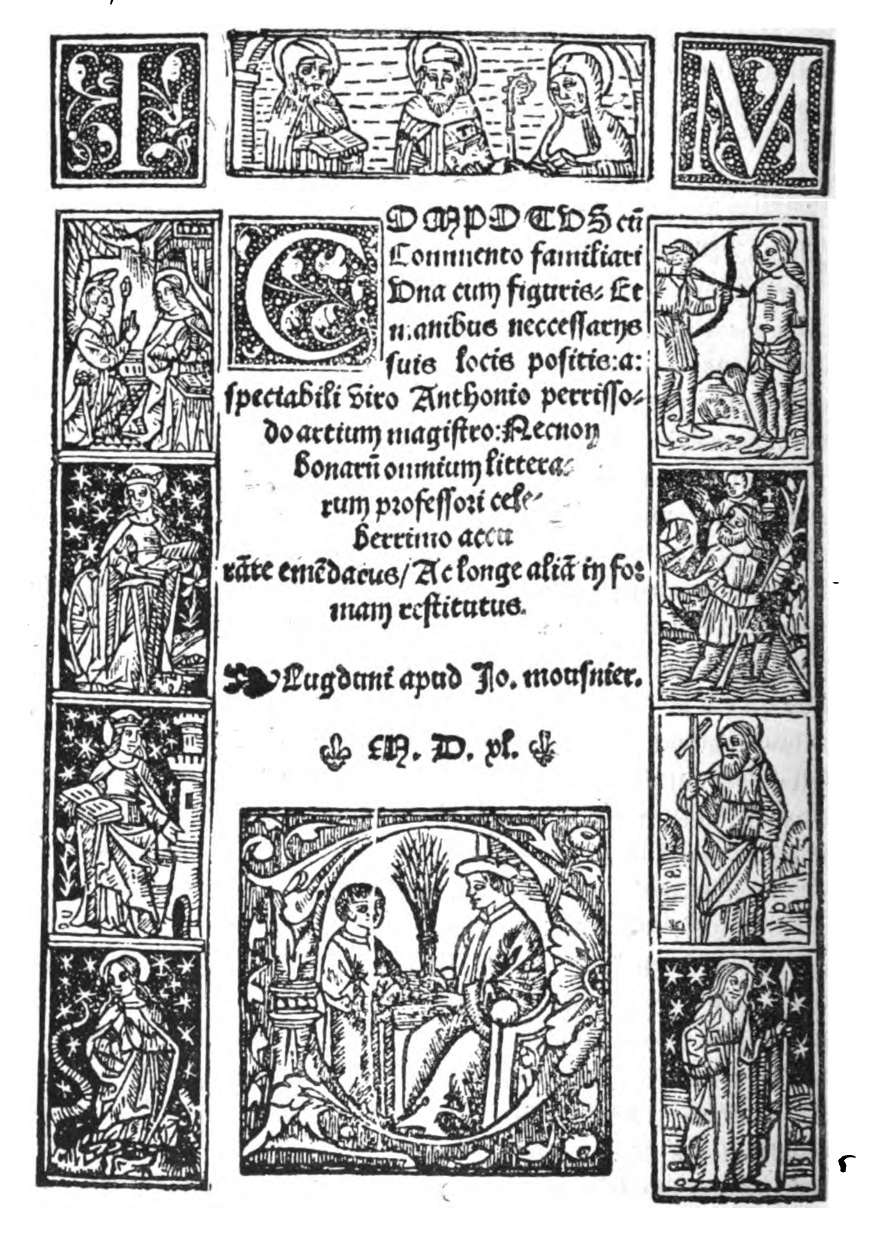
Titre entouré de petites fig. s. bois formant encadrement. En haut, de chaque côté, les initiales I. M. sur fond criblé.

Au v° du titre : « Antonius Perissodus artium magister et bonarũ omniũ literarũ professor fratri suo charissimo Petro Perissodo. » Cette épitre est datée : « Ex nostro Minervali emporio Lugdunũ XIX Kalēdas aprilis anno domini MCCCCCXXVIII. »

Au v° du der. f., marque de J. Monnier n° 3.

Au titre, le nom du libraire est écrit *Mousnier* et la marque n° 3 porte *Monsnier*.

B.N., V 1392.


COMPOTUS cũ
Commento familiari
Una cum figuris: Et
nominibus neccessariis
suis locis positis: a:
spectabili Viro Anthonio perrisso-
do artium magistro: Necnon
bonarũ omnium littera-
rum professori cele-
berrimo accu-
ratē emēdatus/ Ac longe aliā in for-
mam restitutus.

Lugduni apud Jo. mousnier.

M. D. xl.

MONNIER, SIMON.

12 octobre 1558. Contrat de mariage de honneste fils Symon Mosnier, libraire, demeurant à Lyon, fils de honneste homme James Mosnier, libraire, citoyen de Lyon, avec Marie Pigniot, fille de Bonaventure Pigniot et de feue Marcelline Quentin. Marie Pigniot se constitue 50 livres tournois provenant de la huitième partie du sixième d'une maison sisé audict Lion en la rue Ste Hélène, iouxte la maison de Jean Berton... laquelle somme de 50 livres messire Guill. Pigniot, oncle de ladite espouse, icy présent et acceptant, dit et confesse avoir en sa puissance et par même moyen, icellui messire Guillaume Pigniot a donné et donne à Marie Pigniot une somme de 50 livres tournois qui est en somme celle de 100 livres que ledict Guillaume Pigniot confesse devoir aux époux advenir; en oultre ladicte épouse se constitue la somme de 25 livres, quart pour sa part, d'une vigne, size au lieu de Vernayson, de son bien maternel. Item aussi ladicte épouse promet faire bailler et payer par Antoine Quentin, son oncle, la somme de 20 livres, plus icelle épouse advenir, promet faire bailler par Catherine, mère dudict Antoine Quentin, oultre vingt livres, ung anneau et la solepnization dudict mariage, qu'est en somme toute, montant le présent mariage huit vingt cinq livres. Item Benoit et Jehan Pigniot, frères de ladicte espouse, donnent une robbe et cotte nuptialles... James Mosnier, considérant la bonne amitié qu'il a pour son fils et les services qu'il lui a rendus, lui donne la moitié de tous les biens qu'il laissera à son décès; sauf est, par ledict James Mosnier, réservé et ordonné qu'il soit baillé et payé à Catherine Mosnier, sa fille, touteffois qu'elle se mariera, la somme de 100 écus d'or et tout le prouffict provenant d'iceux, estant entre les mains de honorable Guillaume Rouville, et ledict prouffict à la discrétion dudict James Mosnier pour marier ladicte Catherine. Et ne pourra ledict Symon prendre ou retirer lesdicts cent écus qu'il ne fut à faulte dudict ce présent mariage ou bien pour cause de mort; et en oultre ledict James Mosnier, outre lesdicts 100 escus, a donné et donne à ladicte Catherine une pension annuelle et perpetuelle, rachetable, de 20 livres qu'il impose sur tous et ung chascun de ses biens présents et aduenir; annule cette donation en cas de prédécès de ladicte Catherine. Item semblablement et moyennant le présent con-

trat de mariage, icelui James Mosnier a donné et donne à Françoise Desgranges, sa femme, une pension annuelle de 30 livres si longuement qu'elle s'abstiendra de convoler à secondes nopces... Fait et passé en la maison de Benoit Montandoyne et en la chambre d'habitation de Pierre Bochet, papetier. Présents ledict Montandoyne, Pierre Bochet, Hierosme Yvernogeau dict Tholoze, marchant, Benoit Pigniot, imprimeur, Jehan Pigniot, vellotier. [*J. Brun*, *not.*, *Ins. don.* vol. XVII, A.L.]

30 décembre 1558. Symon Mosnier, libraire, est témoin du testament de Claudine Thomé, fille de feu Jehan Thomé, en son vivant tavernier à Lyon. [*J. Brun*, *not.*, *Ins. test.* A.L.]

29 mai 1559. Simon Monyer, libraire, est témoin du contrat de mariage d'Etienne Pignot, imp^r^, avec Thomasse Péronnet. Voy. ET. PIGNOT.

MONO, JACQUES.

Jacques Mono, imprimeur, taxé en 1523. [CC. 711, A.L.]

MONTAGNE, JEAN DE LA.

F. E.

MONTAIGNE, dit BONIN, BENOIT.

Benoist Montaigne, dit Bonin, imprimeur. [*Imposition sous forme d'emprunt du 29 avril 1544*. CC. 955, A.L.I.]

MONTAIGU, BENOIT.

Benoît Montaigu, imprimeur, possède une maison dans la rue Chanu. [*Nommées de 1551*. CC. 43, A.L.I.]

Benoît Montaigu, imprimeur, paie, pour sa maison, une rente aux religieuses du Monastère de la Déserte. [*Nommées de 1555*. CC. 57, A.L.I.]

MONTAIN, THOMAS.

14 octobre 1543. Thomas Montain, imp^r^, est témoin du contrat de mariage de Robin Montrenon, compositeur d'imprimerie. Voy. MONTRENON.

MONTCHEL, JEHAN.

Voy. JEHAN DUMONTCHEL.

MONTCONY, JEHAN.

Jehan Monconil, imprimeur, taxé en 1535-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

29 juillet 1565. Contrat de mariage entre Antoine Montet, gibassier, et Léonarde Montcony, fille de feu Jehan Montcony, quand vivoit imprimeur audict Lion. La future se constitue 30 livres t. de dot. Pierre de Bryolles, citoyen de Lyon, son cousin, lui constitue 50 livres pour ses bons et agréables services. [*Dusuyer, not.*, A.N.]

MONTPANCIER, JEHAN.

22 septembre 1583. Pierre Ferdelat loue à Jehan Montpancier, c^on^ imp^r^, une chambre haute de la maison de Jean Coignet, située en rue tendant de l'Hostel-Dieu à N^e^ D^e^ de Confort, pour deux ans, au prix de 4 écus d'or sol et deux tiers d'écu. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

15 février 1588. Baptême de Jeanne, fille de Jean Montpancier, c^on^ imp^r^. [*Com. de M. Lafaveur.*]

MONTRENON, ROBIN.

14 octobre 1543. Contrat de mariage de Robin Montrenon, compositeur d'imprimerie, et avec Benoite, fille de Benoit de la Vivonet ou Vironet, tisserand. Mathieu Gothevon et Thomas Montain, c^ons^ imp^rs^, témoins. [*Déchalles, not.*, A.N.]

MOREAU, GUILLAUME.

11 février 1581. Antoine Gryphius, m^t^ citoyen de Lyon, loue, pour trois ans, au prix de six écus et deux tiers d'écu par an, à Guillaume Moreau, relieur et libraire à Lyon, une chambre et son arrière chambre, plus le grenier au-dessus, au second étage de la maison dudict Gryphius qu'est en rue Thomassin, joignant sa maison d'habi-

tation, laquelle il a acquis naguières que fut de feu Jehan Roy. [*P. Combet, not.*, A.N.]

21 juin 1582. G. Moreau, relieur de livres et libraire de Lyon, confesse avoir reçu de Vincent Ganzac, m[t] libraire de Salamanque fréquentant les foires de Lyon, la somme de 20 écus d'or pour vente et reliure de cent *Horæ virginis*, vingt *Cicero*, et 10 *Justinianus magnus.*

16 avril 1584. Guillaume Moreau, relieur de livres, confesse devoir à Jehan Pillehotte, la somme de 6 écus d'or pour prêt. Antoine Grenet et Jean Archambault, libraires, témoins. [*P. Combet, not.*, A.N.]

MOREAU, PHILIPPE.

15 mai 1598. Philippe Moreau, c[on] imp[r], confesse avoir reçu la somme de 10 écus d'or pour prest à rendre aux fêtes de Toussaint.

18 novembre 1598. Benoit Duter, tisserand, agissant au nom de Claude Vernier, son beau-frère, absent, confesse avoir reçu de Philippe Moreau, c[on] imp[r], la somme de 10 écus d'or.

MOREAU, PIERRE.

F. E.

MOREAU, SEBASTIEN.

25 août 1567. Sébastien Moreau, c[on] imp[r], habitant de Lyon, loue ses services de compositeur en l'art d'imprimerie à Philippe Marana, m[d] fréquentant les foires de Lyon, agissant au nom de Guillaume Maignyn, m[d] libraire de Barcelone, pour lequel il se porte caution. Maignyn s'engage à le nourrir à sa table, à l'habiller et coucher bien et honnêtement comme luy-même, à lui donner chaque mois deux écus d'or sol et un tiers d'écu, monnoie de France, et enfin à le défrayer de tous ses dépens de voyage, tant à l'aller qu'au retour. Moreau promet de ne pas quitter la besoigne avant qu'elle ne soit terminée et de ne travailler chez aucun libraire ou imprimeur de ladicte ville de Barcelone, ni dans aucune autre ville de langue espaignole.

MOREL, BENOIT.

17 mai 1556. Benoit Morel, imprimeur, est témoin du testament de Barthélemy Frain. Voy. B. Frein.

MOREL, PIERRE.

F. E.

MORGUE, ANTOINE.

Voy. Antoine, dit Morgue.

* MORILLON, CLAUDE.
* MORIN, GUY.
* MORIN, ROMAIN.

MORNAY, HENRI.

Octobre 1561. Contrat de mariage entre Henry Mornay, imprimeur, natif de Sainte Foy, demeurant à Lyon, et Françoise, fille de feu Claude de Rossy, laboureur à Saint-André de Savigny. La future se constitue tous ses droits. Anthoine Rogier, jardinier, son beau-frère, lui donne 9 livres tourn. et Jane Faure, sa maitresse, 20 livres pour solde de ses gages. Nicolas Le Rouge et Benoit Chaffaron, imprimeurs, témoins. [*Déchalles*, *not.*, A.N.]

24 février 1581. Henri Mornait, c^on impr^r, place, en apprentissage, son fils Pierre chez Jehan Bacher ou Bachet, marchant passementier. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

MORNE, ANTOINE.

Antoine Morne, relieur, cotisé à un homme en 1524. [CC. 260, A.L.I.]

MOTIN, JEHAN.

Voy. Jehan Cantarel, dit Motin.

MOTON, JEHAN.

Jehan Moton, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]
Jehan Moton, imprimeur, taxé en 1529-1545. [*Ibid.*]

MOUCHET, JAMES DU.

Voy. DUMOUCHET.

MOUCHET, JULIEN DU.

Voy. JULIEN DEMONCHAL.

MOUCHET, MATHIAS DU.

Mathieu du Mouchet, c^on^ imp^r^, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

MOULIN, BARTHELEMY.

Voy. B. MOLIN.

MOUTON, DENIS.

Denis Mouton, imprimeur, rue Vendrant. [*Nommées de 1493.* CC. 7, A.L.I.]
Denis Mouton, imprimeur, rue Vendrant, meubles et pratique estimés 36 livres. [*Nommées de 1493.* CC. 9, A.L.I.]
Denis Moton, imprimeur, taxé à 15 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

MOUTON, JEREMIE.

Jérémie Mouton, fondeur de lettres d'imprimerie, taxé en 1533 à 15 sous 6 deniers.

MOUTON, SIMON.

1585

— NOVVEAVX AVIS || RECEVS DE VENISE || touchant la victoire ||

obtenue contre le || GRAND TURQUE. [Fleuron.] A LYON, || Par Simon Mouton, || 1585. || AVEC PERMISSION. In-8 de 16 pp., car. italiques.

Au v° du titre, portrait du Grand Turc gravé s. bois.

Baudrier.

1586

— Lettres || escriptes de || CONSTANTINOPLE || aux illustrissimes || SEIGNEVRIES DE VENISE. [Fleuron.] A LYON, || Pour Simon Mouton., || 1586. || Auec Permission. In-8 de 8 pp., car. italiques.

Au v° du titre, permis d'imprimer donné à Lyon le 17 mai 1586.
La première lettre est datée du 8 février et la seconde du 17 août 1584.

Bibl. du collège de Billom.

MOUTON, VINCENT.

15 mars 1588. Vincent Mouton, libraire, est témoin du contrat de mariage de Jean Hardy avec Etiennette Tournus.

MOYLIN, JEHAN.

Voy. J. MOILIN, DE CAMBRAI.

MOYTTES, PIERRE.

[*Circa 1550.*] Pierre Moyttes, fondeur de lettres d'imprimerie, est témoin du contrat de mariage de Pierre Dieulefit.

MUGAUT ou MUGO, BONAVENTURE.

Voy. B. NUGO.

MULET, PIERRE.

Pierre Mulet, libraire. [*Roolle de la cottisacion imposée par M. de Birague, le 6 octobre 1547.* CC. 1173, A.L.I.]

MUNIER, JACQUES.

Jacques Munier, imprimeur, taxé en 1540. [*Com. de M. Rondot.*]

MURATURE, LUC-ANTOINE.

20 juin 1591. Luc-Antoine Murature, Jean-Baptiste Regnaud et Antoine Gryphius, libraires à Lyon, sont pris pour arbitres dans une contestation survenue entre la grande Compagnie des libraires et Adrian Périer. Voy. A. Perier.

MURE, MARTIN.

12 novembre 1580. Contrat de mariage de Martin Mure, con impr, fils de feu Jean Mure, maçon à Beaujeu, avec Anne Dosson, fille de Remy Dosson, menuisier à Lyon.

MURISE, JEAN.

Jean Murise, imposé à 40 sous 5 deniers en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

MUSNIER, JAMES ou JEHAN.

Voy. J. Monnier.

MUSNIER, GUILLAUME.

Voy. G. Monnier.

MUSONIUS, A.

— Saturnii Lazaronei (Augustini) mercurii majoris, sive grammaticarum institutionum libri decem. *Lugduni, A. Musonius, 1596*. In-8.

Bordeaux, *Bel. let.*, n° 507.

Le catalogue de la bibl. de Bordeaux ne porte que cette indication, mais il faut probablement lire *Lugduni Batavorum*.

MUTIN, JEHAN.

Jehan Mutin, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.] Voy. Jehan Cantarel, dit Motin.

MYCARD, JEHAN.

24 novembre 1578. Jehan Mycard, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de François Deneyrieu, c^on^ imp^r^. Voy. F. DENEYRIEU.

1er décembre 1581. Jehan Mycard, c^on^ imp^r^, est témoin de l'acte constatant l'extinction de la famille de P. de la Romane. Voy. P. DE LA ROMANE.

22 juillet 1584. Jehan Mycard, c^on^ imp^r^, confesse devoir à Jehan Jolly, m^e^ imprimeur, la somme de 6 écus d'or pour bon et amiable prest. Remboursements partiels stipulés à diverses époques. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

MYRE, LOYS.

3 septembre 1560. Testament de Loys Myre, correcteur d'imprimerie, demeurant à Lyon, fils de Nicolas Myre, maréchal à Rozier-au-Bois. Témoins : Etienne Chapuis, prêtre de St Jean de Lyon, Guillaume Gazeault, Michel Giove et Loys Bachet, libraires, Jehan Vaulre, imprimeur. [*Péronet, not., Ins. test.*, vol. XIV, A.L.]

* MYT, JACQUES.

N

NASON, ANTOINE.

Voy. A. FLACHIÈRES, dit NASON.

NAVARIN, BARTHELEMY.

F.E.

NAVARRE, PIERRE.

1er mai 1578. Pierre Navarre, libraire, est témoin d'une quit-

tance donnée à Olivier Verdi, marchand fréquentant les foires de Lyon, par Georges Grimod.

NEPVEU, JEAN-BAPTISTE.

7 décembre 1583. Jean-Baptiste Nepveu, libraire, est témoin d'un paiement fait par Rouville. Le notaire écrit, *Jean-Baptiste Nepveu,* et le témoin signe, *Gio. Baptista Neve.* [*P. Combet, not.*, A.N.]

NESME, MATHIEU.

23 mars 1585. Symphorien Beraud, agissant comme père et tuteur de Philippe Beraud, donne pouvoir à Mathieu Nesme, libraire à Lyon, absent, pour comparaître en son nom et assister à l'inventaire auquel Catherine Roy, veuve de Charles Pesnot, veut faire procéder à Francfort, en Allemagne, sur les marchandises de feu Charles Pesnot. Voy. CHARLES PESNOT.

19 août 1585. Symphorien Beraud et Etienne Michel donnent pouvoir à Mathieu Nesme, marchand libraire de Lyon, absent, pour recouvrer ce qui leur est dû en Espagne. [*Delaforest, not.*, A.N.]

21 août 1585. Déclaration de Symphorien Beraud et d'Etienne Michel, compaignons [associés], attestant que, quoique Mathieu Nesme, marchant libraire, natif de Besançon, demeurant audict Lyon, leur aie passé aujourd'hui une obligation de 5000 écus d'or sol pour vente et délivrance de 157 balles de livres imprimez et de 300 écus d'or pour l'emballage, port et voiture desdictes balles, de ceste ville jusqu'à Nantes, et qu'il est promis leur payer ladicte somme à des termes spécifiés, ladicte marchandise est, toutefois, pour le compte et commissions desdicts Beraud et Michel et qu'en rendant compte de ces marchandises à leur volonté et requeste, ledict Nesme sera quicté de cette obligation. [*Ibid.*]

Les livres étaient expédiés à Nantes par la Loire et de là étaient transportés par mer en Espagne et en Portugal.

NESMOZ, CLAUDE.

27 novembre 1554. Claude Nesmoz, libraire, est témoin d'une vente faite par Hugues de la Porte. Voy. H. DE LA PORTE.

NEYRET, CLAUDE.

15 juin 1578. Jean Fenouillet, en qualité de commissaire aux biens des héritiers Osé, loue à Claude Neyret, c^on impr^r, une chambre au 4me étage d'une maison appartenant ausdicts héritiers et située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort, pour un an, au prix de 3 écus d'or sol. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A]

Novembre 1583. Claude Neyret, c^on impr^r, reconnaît devoir à Catherin Basset, imprimeur, la somme de 7 écus d'or [*Ibid.*]

12 novembre 1584. Pierre Roussin, m^e impr^r, signifie à Claude Neyret, qu'il lui retire « les membres de la maison que ledict Neyret, tient à louaige de luy pour Noël prochain venant, et ce, tant pour faulte de payement du louaige que pour querelles et desbats que ledict Neyret a avec les aultres inquillins de la maison. A quoy ledict Neyret a faict réponse, qu'il entend de tenir son terme qu'est encore dung an. De tout ce que dessus ledict Roussin a requis acte. » [*Ibid.*]

21 septembre 1586. Claude Neyret est témoin du contrat de mariage de Perrot, impr^r, avec Pernette Pichole, veuve Delhorme. [*Ibid.*]

24 juin 1591. Pierre Roussin, m^e impr^r, loue à Claude Neyret, c^on impr^r, une chambre dans la maison dudict Roussin, sise en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort, pour 2 ans, au prix d'ung escu d'or. [*Ibid.*]

NICOLAS.

Nicolas l'imprimeur, taxé en 1493. [CC. 6, A.L.]

NICOLAS, FRANÇOIS.

François Nicolas, imprimeur, taxé en 1508-1523. [*Com. de M. Rondot.*]

NICOLAS, PIERRE.

Pierre Nicolas, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

Pierre Nicolas, imprimeur, fait bâtir à neuf, dans la rue Chanu, une maison haute, moyenne et basse ; cette maison touche la demeure d'Olivier Arnoullet. [*Nommées de 1515.* CC. 23, A.L.I.]

30 novembre 1555. Pierre Nicolas, imprimeur, et de son autorité, Jane Glétang, sa femme ; Pierre Armand, cordonnier, et de son autorité, Guillauma Glétang, sa femme, vendent, pour le prix de

sept vingt livres, à P. Gattet, maçon à Talluyers, une maison sise audit lieu. [*Dorlin, not.*, *Ins. alién.* vol. XXVI, A.L.]

NICOLAS, RICHARD.

1562

— Réprobation de la Prédication des Hérétiques, avec Réponse donnée à leurs Dits et Objections, cueillie et extraite de la Sainte Ecriture et des anciens Docteurs de l'Eglise; avec une Epitre aux Princes Chrétiens et Protecteurs de la Religion Chrétienne et de l'Eglise Romaine, par Jaques Violet, Parisien. *A Lyon, par Richard Nicolas*, 1562. In-8.

Du Verd., II, 317.

NICOLLIER, PIERRE.

Pierre Nicollier, compagnon imp^r^, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

NOEL, BONAVENTURE.

8 août 1597. Bonaventure Noël, c^on^ imp^r^, est témoin d'une donation faite par Marie Faure, veuve d'Etienne Thomas.

NOEL, JEAN.

31 mars 1587. Jehan Noël, correcteur d'imprimerie, est témoin du contrat de mariage de Claude Raffin, c^on^ imp^r^, avec Jeanne Pailly. Voy. CL. RAFFIN.

NOSIEU.

18 juillet 1552. Nosieu est un des compagnons imprimeurs que Nicolas Perrineau désigne, dans son testament, pour le porter au cimetière de St-Nizier. Il lui lègue, pour ce dernier service, 15 sous tournois et à « desjeuner ou à gouster ». Voy. PERRINEAU.

* NOURRY, dit LE PRINCE, CLAUDE.

NOURRY, dit LE PRINCE, veuve de CLAUDE.

Voy. CLAUDA CARCAN.

NOUVEAU, LEONARD.

7 juillet 1560. Contrat de mariage de Léonard Nouveau, imprimeur demeurant à Lyon, natif de Saint-Amour en Franche-Comté, avec Pernette Caillet, fille de feu Benoit Caillet, en son vivant boucher et de Claudia Cabane. 50 livres de dot, une robbe et une cotte nuptialles. Julien et André Caillet, frères de la future, ajoutent une somme de 20 livres tournois; Nouveau assure à sa femme un augment de dot de 35 livres. Amy Grosjean, imp^r, témoin. [*Déchalles, not.*, A.N.]

NOUVION, CLAUDE.

15 mai 1578. Contrat de mariage de Claude Nouvion, c^on impr^r, natif de Bourg, en Bresse, avec Etiennette Michonne, fille de Claude Michon, menuisier.

NOVION, JEAN.

1540

— LEGENDA || OPVS AVREVM QVOD || Legēda Sanctorum vulgo inscribitur, ad vetustorū || exēplarium fidē diligēter emēdatū, & nō mediocri || cura fratris Claudij a Rota, sacræ Theologiæ pro- || fessoris, Ordinis Prædicatorum (Adiectis aliquot || sanctorū sanctarumq́ historijs) auctius redditū : cū || historia Lombardica ; & duobus repertoriis quorū || prius per elementa alphabeti digestum singulares || omniū legendarū materias, alterū quarūcunq́ legē || darū huiusce perutilis operis numerū cōplectitur. || 15 [Fleur de lys florentine rouge.] 40 || Lugduni apud Ioannem Novion. [A la fin :] ¶ Hic finem deo dante accepit mellifluum ⁊ aureum || opus hactenus in hoc nostro clmate *(sic)* in vsum nuncu- || patum Aurea legenda edita p eximiū virū sacre theo- || logie professorē fratrē Iacobū de Voragine sacri ordi || nis fratrū Predicatorum cum quibusdā legendis san || ctorum ac sanctarum nouiter superadditis : recenterq́ || a mendis q̄ plurimis purgatis cura eruditi ⁊ religiosi || viri patris Claudij de Rota eiusdeꝫ ordinis ⁊ promo- || tionis cōuentus Lugduneñ. In edibus Petri Luceij || cognomento Principis Impressa. Anno vt supra. In-4 goth. de 8 ff. lim. et 144 ff. chiff., fig.

Le titre, imp. en lettres rondes r. et n., est entouré d'un encadrement dont nous donnons la reproduction à P. de Sainte-Lucie.

Cette édition a été partagée entre J. Novion et Nicolas Petit. Les volumes destinés à ce dernier portent sa marque au lieu d'une fleur de lys.

Bibl. du collège de Billom.

NOZFILZ, NICOLAS.

Nicolas Noffy ou Nozfilz, imprimeur, taxé en 1523-1535-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

NUGO, BONAVENTURE.

9 mai 1578. Bonaventure Nugo, c^{on} imp^{r}, prête 15 écus d'or et deux tiers d'écus à Pierre Lambert, cardeur de soye. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

29 novembre 1579. B. Nugo, c^{on} imp^{r}, est témoin du contrat de mariage de Gaspard Riadert, boulanger, avec Jeanne Schobin. [*Ibid.*]

1er juillet 1580. B. Nugo, c^{on} imp^{r}, prête à Estienne Brignol, m^{e} imp^{r}, la somme de 35 écus d'or. [*Ibid.*]

29 septembre 1583. Jehan Bacher, marchant passementier, loue à Bonaventure Nugo, c^{on} imp^{r}, deux chambres, sur le devant, avec grenier au-dessus et une chambre sur le derrière ayant vue sur la vigne des messieurs de N^{e} D^{e} de Confort, le tout des membres de la maison des frères Bacher, size à Lyon, rue Neuve de Confort, au prix de 13 écus d'or par an. [*Combet*, *not.*, A.N.]

27 septembre 1584. Grégoire [nom effacé par une mouillure] se place en apprentissage chez B. Nugo, maître imprimeur, pour apprendre l'art d'imprimerie. [*Ibid.*]

18 octobre 1586. B. Nugo est témoin du testament de Jaques Malvoysin, atteint de la contagion. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

5 juillet 1587. Nugo est témoin d'un acte passé entre Etienne Brignol, agissant au nom de Claudine Moreau, veuve de B. Bouquet et Pierre Landry. Voy. B. BOUQUET.

B. Nugo, maître imprimeur, propriétaire à Albigny et Curis, est taxé en 1582-1595. [CC. 158, A.L.I.]

2 aout 1591. B. Nugo et G. Pailly sont chargés d'estimer les marchandises et ustensiles d'imprimerie donnés par la veuve d'Estienne

Brignol à la veuve de Loys Cloquemin, en paiement d'une somme de 166 écus d'or deux tiers. Voy. ET. BRIGNOL.

24 juillet 1592. Nugo est témoin d'une donation faite par la veuve d'Etienne Brignol. Voy. ET. BRIGNOL.

B. Nugo, maître imprimeur. [*Nommées de 1592-1596* BB. 449 A.L.I.]

3 mars 1598. Nugo est témoin d'un acte de donation mutuelle entre Bernard et sa femme. Acte passé en la maison des héritiers Rouville à Bellecour près Ste Héleyne. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

1600. Anne Thomas, femme d'Antoine de Harsy, loue, pour cinq ans, au prix de 33 écus d'or un tiers, à Etienne Servain, m^e impr^r, une maison, rue Blancherie, que tient à présent B. Nugo. [*Buirin. not.*, A.C.A.]

23 janvier 1603. Bonaventure Nugo, imprimeur de cette ville, expose qu'il a entrepris d'imprimer l'Histoire de ceste Ville, composée par le sieur de Rubys ; qu'il y a déjà longtemps travaillé, mais que, n'ayant pas moyen de parachever, il recouroit au Consulat pour le prier de l'aider d'une somme de 100 écus au moins, sans laquelle il ne pourroit terminer cet ouvrage ; les priant de considérer que tel livre ne pourra guere avoir de débit hors de cette ville, ni mesme être vendu icy, si ce n'est à quelques uns des plus curieux. Et ledit sieur de Rubys comparant aussi, ayant certifié qu'il en a privilège du Roy, et qu'il s'estoit tousjours promis que le public, à l'honneur duquel cet ouvrage tourneroit, supporteroit partie de la dépense, joignant, pour cette cause, sa prière à celle de l'imprimeur, à ce qu'il plaise au Consulat les aider d'une somme de 100 écus. Les Consuls eschevins considérant que, comme la ville ne peut que rapporter d'un tel ouvrage beaucoup d'honneur et de profit qui passera à la posterité, aussi pourroit-il advenir qu'il se trouveroit en iceluy plusieurs choses, desquelles aucun particulier voudroit tirer quelques mauvaises conséquences contre les droits, honneurs et privilèges de la ville et la mémoire de nos ancestres ; à ces causes, et sous protestation que ce livre de l'histoire dont est question et tout le contenu en iceluy ne puisse estre tiré à aucune conséquence pour pouvoir faire préjudice au génèral ou particulier de ladite ville et au Consulat, corps et communauté d'icelle, le Consulat fait compter audit imprimeur 236 livres, à la charge de remettre au Consulat deux impressions de ladite Histoire, reliés en bois, couverts de

basane, pour estre remis et conservés aux Archives. [*Actes consulaires*. BB. 140, A.L.]

1593

— La somme des pechez et les remedes d'iceux, comprenant plusieurs cas de conscience et la resolution des doutes touchant les pechez..... par R. P. F. J. de Benedicti. *A Lyon, chez Pierre Landry*, 1593. [A la fin :] *De l'imprimerie de Bonaventure Nugo*. In-4.

Voy. P. LANDRY, 1593.

1600

— LE || DISCOVRS DE || MAISTRE ALIBORVM : || QVI FAICT TOVTES CHOSES : || ET PLVSIEVRS AVTRES. || ♣ || ¶ *Auec la recepte pour faire la vraye Alchimie.* || ¶ PLVS la grande Confrairie des Souls- || d'ouurer, & enragez de rien faire. || ¶ *Plus y sont adioustez* (car s'il est vray, il peut || bien estre) *les gaiges & salaires desdicts || confraires Souls-d'ouurer, &c.* || Auec la valeur des Monnoyes de la || dicte Confrairie. [Fig. s. b.] A LYON, || Par Bonaventure Nugo. || M. D. C. In-8 de... ff. n. chiff., car. ital., fig.

Au vº du titre, deux fig. s. b. repr. M. Aliborum et M. Aliboronnesse; au-dessous de la première : « Ie fais tout. » et divers signes formant un rébus; au-dessous de la seconde : « Il n'est pas vray, || ie te le nie: || Tu me fais faire || l'Alchimie. »
Le discours de maître Aliborum occupe les ff. A 2-4.
Exemplaire incomplet de la fin.

Baudrier.

— SOMMAIRE || DISCOVRS DE || L'ORIGINE ET || INSTITVTION DE LA || Saincte Annee du Iubilé : || en la loy Mosaïque. || ♣ || *Et du despuis ensuyuie & approuuee par les Souuerains Pontifes de Rome.* || ¶ Auec la declaration des Eglises || qu'il faut visiter pour gaigner || les Indulgences du dict || sainct Iubilé. || ⁂ || ¶ *Recueilly & Imprimé sommairement* || *à Rome, par Bartholomeo Bonfadino.* || Traduict d'Italien en Françoys || A LYON, || Par Bonaventure Nugo. || M. D. C. || ¶ AVEC PERMISSION. In-8 de 1 f. n. chiff. et 21 pp. num. en chiff. rom., fig.

Au vº de la der. p., approbation datée de Lyon, le 15 février 1600.

B. N., invent. D. 12923. — Ly. V. — Baudrier.

1603

— HISTOIRE || VERITABLE DE LA || VILLE DE LYON, || Contenant ce, qui a esté obmis par Maistres Symphorien Champier, || Paradin, &

autres, qui cy deuant ont escript sur ce subiect: Ensemble || ce, en quoy ils se sont foruoyez de la verité de l'histoire, Et plusieurs || autres choses notables, concernans l'histoire vniuerselle, tant Eccle- || siastique que prophane, ou particuliere de France. || *Avec un Sommaire recueil de l'administration Politicque* || *de ladicte ville.* || ENSEMBLE vn petit discours de l'ancienne Noblesse de la maison illustre || des Medici de Florence. || *Le tout recueilly, & ramené à l'ordre des temps, & à la vraye Chronologie, par Maistre* || CLAVDE DE RVBYS, *Conseillier du Roy, en la Senechaussee & siege Presidial* || *de Lyon, & Procureur general de la Communauté de ladicte ville:* || Dedié à Monseigneur le Chancelier. [Armes de Lyon.] A LYON, || Par Bonauenture Nugo. || M. D. C. IIII. || *Auec Priuilege du Roy pour dix ans.* [Au r° du der. f. :] Acheué d'Imprimer le 12. novembre, 1603. Fol. de 10 ff. lim., 527 pp. et 6 ff. n. chiff.

Titre imp. en r. et n. Les ff. lim. contiennent :

ff. 2-3, CL. RUBYS à Pomponio de Bellievre, chancelier de France, épître datée : « De vostre maison de l'Anticaille sur Lyon, ce dernier iour de Décembre M. D. C.;

f. 4, élégie en vers latins, adressée au même, signée de la devise de C. Rubys: « *Laudis Vrbi decus.* »

f. 5 r°, épître de Rubys au cardinal Baronius; au v°, sonnet de RENÉ GROZ, seigneur de S. Joyre et quatrain signé B. T. adressés à l'auteur ;

ff. 6-7, Avant propos, à IMBERT GROLIER, prévôt des marchands, JACQUES TESTE, seigneur de Taney; JEAN SÈVE, seigneur de Fromente; HUGUES LOUBAT, HENRY BONET, consuls echevins, et BARTHÉLEMY THOMÉ, greffier et secrétaire de la ville, signé de l'anagramme de Rubys : *La brisde do vice;* ff. 8-10, table.

Les pp. 460-463 contiennent: « Ad Henricum, eo nomine quartum, Franciæ et Navarræ Regem christianiss. epigramma. » et une ode latine. Ces deux pièces sont signées de la devise de l'auteur « LAVDIS VRBI DECUS »; « In Zoilum, Maurici de Fenoil, canonici et magistri chori Eccles. S. Ivsti Lugd. et in supremo Dumbarum senatu Consiliarij, Authoris ex sorore nepotis, epigramma. » signée de l'anagramme de M. de Fenoil : MA FOY DVRE EN CIEL.



Fleuron de CLÉMENT TESTEFORT.

A la p. 467. épître dédicatoire de la quatrième partie adressée aux notables, bourgeois, marchands et autres habitants de tous ordres et estats de la ville de Lyon.

A la p. 511 : Brief discours de l'ancienne noblesse de la maison illustre des Medici de Florence, précédé d'une épître de Rubys à Antoine Grolier, seigneur de Servières.

Au v° de la p. 527, errata.
Ff. Xxx-Xxx 5, table.
Au r° du der. f., privilège daté du 25 juin 1602, accordé à Cl. de Rubys, et permis d'imprimer du 6 novembre 1603.
Quelle part revient à Clément Testefort dans l'impression de ce volume? je l'ignore, mais il y a certainement collaboré, car on retrouve son fleuron, aux initiales C. T., reproduit quatre fois dans l'*Histoire de Lyon*.

B. N. — Ly. A. — Ly. J. — Ly. V.
Baudrier.

NYL, JEAN-BAPTISTE.

Jean-Baptiste Nyl, libraire allemand, demeurant depuis le Puits-Pelu jusqu'à la rue Mercière, est taxé en 1514 pour la continuation des remparts. [CC. 323. A.L.I.]

Jehan-Baptiste Nil, libraire, taxé en 1523. [CC. 712, f° 9 v°, A.L.]

NYRON, THOMAS.

15 février 1598. Thomas Nyron, c^on^ imp^r^, loue de Pierre Chaland, boucher, une chambre dans une maison située en rue tendant de l'Hostel-Dieu à N^e^ D^e^ de Confort. [*Buirin*, *not.*, A.B.]

Même jour. Th. Nyron est témoin de la location d'une autre chambre faite par le même bailleur à Jean Caillat, velloutier. [*Ibid.*]

O

OBERT, CYRIAQUE.

Voy. C. HOCHPERG.

OBERT, HANS.

Voy. HANS GOBERT.

OBERT, M.

Obert (M.), imprimeur, 1540. Marque typographique : Deux femmes assises tenant une palme : Pietate et justitia.

Monfalcon, *Nouveau Spon*, p. XXVII.

J'ignore sur quel volume M. Monfalcon a relevé cette indication, mais elle est erronée. On trouve, au XVIIe siècle, Claude Obert (1626-1640) seul ou associé avec Claude Rigaud. Quant à la marque attribuée à M. Obert, elle ressemble, autant qu'on en peut juger par la sommaire description de Montfalcon, à un des bois employé par Benoist Rigaud et ses successeurs. Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle*.

ODET, JEHAN.

Jeannot Odet, faiseur d'encre d'imprimerie, habite en la rue Noire. [*Nommées de 1515-1528*. CC. 25, A.L.I.]

Jeannot Odet, fabricant d'encre, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.I.]

Jehan Audet, faiseur d'encre d'imprimerie. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

2 avril 1554. Testament de Jehan Odet, fayseur d'encre pour les imprimeurs, citoyen de Lyon. Au lict, malade de son corps, il eslit sa sépulture au cimetière St Nizier. Donne et légue à Jehan Odet, fils donné de Paulle Odet, 30 livres pour ayder à luy apprendre un métier. Cognoist et confesse avoir eu et reçeu de Françoise, sa femme moderne, fille de feu Jehan Dalle, la somme de 50 livres tournois pour son dot et mariage, ensemble la somme de 10 sols tournois qu'il lui lègue pour ses bons et agréables services. Item à chacun de ses parents pouvant prétendre à sa succession 5 sols. Au résidu nomme héritier universel, son fils Jacques Odet, en bas age, et le pourvoit de tuteur en la personne de Jehan David, imprimeur ; nomme exécuteur testamentaire Jehau Vernays, aussi imprimeur, lesquels, chacun d'eux en leur regard et en ce que la chose leur convient, les a prié et prie en faire bon debvoir et ordonne que satisffaction de leurs poynes leur soit faicte. Témoins : Jehan Carret, c^on impr^r, Vincent Thivolle, Anthoine Blanchard, Vital de Val, imprimeurs, Jacques Vasar, correcteur d'imprimerie. [*Claude Petit*, *not.*, *Ins. test.*, vol. I, A.L.]

ODET, LEONARD.

2 septembre 1579. Léonard Odet, marchand, demourant à Lyon, reconnait devoir à Charles Pillehotte, relieur de livres, la somme de 38 écus d'or sol 22 sols pour vente et délivrance de papier blanc. Voy. CHARLES PILLEHOTTE.

Léonard Odet, tailleur d'histoires, locataire de l'une des deux maisons d'Ennemond Gaspard, au pennonnage Grifius, est taxé à 5 écus en 1581. [CC. 157, A.L.I.]

S. D.

— POVTRAIT DE LA LIGVE INFERNALLE.

Au-dessous du portrait de la Ligue, trente-cinq vers sur deux colonnes, débutant ainsi :

Sire, C'est le pourtrait que l'hideux Lucifer,
A tiré du profond des abimes d'Enfer.
C'est le pourtraict de la ligue damnable,
Qu'vn Françoys doibt hair beaucoup plus que le diable...

Au bas de la première col. « Inuentor F. C. [A la fin de la pièce de vers :] Faict à Lion, par Léonard Odet. Grand placard in-fol., entouré d'un encadrement.

La Ligue est représentée par une femme à deux visages, vêtue d'un manteau noir et tenant de la main gauche le collier de l'ordre de la Toison d'or qui entoure les armes d'Espagne. A droite, les armes de France et de Navarre entourées des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Du collier du Saint-Esprit sort un bras brandissant une épée et menaçant la Ligue.

B. N., *Recueil des figures de la Ligue*, f° 32. (La [25]) 6.

1583

— Le temps passé de Claude Mermet, de Sainct-Rambert en Savoye. *Lyon*, *Léonard Odet*, *1583*. In-8.

B., III, 1659.

— La consolation des mal mariez par quatrains, par Claude Mermet, de Saint-Rambert en Sauoye. *Lyon*, *Léonard Odet, 1583*. In-8.

Du Verd. I, 352. — S. B., I, 1015.

1584

— LA || TRAGEDIE || DE SOPHÒNISBE || REYNE DE NVMIDIE, || où se verra le desastre qui luy est aduenu, || pour auoir esté promise à vn mary, & || espousée par vn autre. Et comme elle a || mieux aimé eslire la mort, que de se voir || entre les mains de ses ennemis. || *Traduite d'Italien en François par* CLAVDE || MERMET *de Sainct Rambert en Sauoye.* [Fleuron.] A LYON, || PAR LEONARD ODET, || M.D.LXXXIIII. || AVEC PRIVILEGE. In-8 de 8 ff. lim. et 96 pp., car. italiques.

Les ff. lim. contiennent : une épitre de CL. MERMET datée de Sainct-Rambert, le 1er janvier 1584, adressée à « A Monseigneur le Révérendissime Estienne de la Couz, Abbé de Sainct Rambert. »; un avis « Au lecteur. »; un sonnet signé des initiales : C. L. G. G.; des vers italiens « Del signor Gio. Jacopo figliuol del signor Giulio Pascali. »; un quatrain « L'autheur aux envieux. » et « Les personnes qui parlent en la tragédie. »

Le bandeau du v° du f. A 4, répété à la p. 1, porte les initiales G. M. très distinctes. Entre ces deux lettres on aperçoit une lettre qu'il est difficile de lire, mais qui doit être I ou L. Nous ignorons à quel imprimeur appartient ce bandeau. Il a été employé, en 1594, par Jonas Gautherin. Voy. ce nom.



Bandeau aux initiales G. M.

Baudrier.

1603

— LES || SINGULIERS || ET NOUVEAUX || POURTRAICTS, du Seigneur Fédéric || Vinciolo Vénitien, pour toutes || sortes d'ouvrages de || Lingerie. || Dedié à la Royne. || Derechef et pour la cinquiesme fois augmentez, outre le reseau || premier et le point couppé et lacis de plusieurs || beaux et différents pourtraicts de reseau de || point compté, avec le nombre des mailles, cho || ses non encore veue ny inventée. || *A Lyon,* || *par Léonard Odet.* || M.D.CIII. In-4 en 2 part. de 80 ff. non chiff., sign. A-V par 4.

Les feuillets A1 et M1, blancs au v°, portent au r° le titre, avec encadrement aux armes de la reine Louise de Lorraine. Le titre est le même pour les deux parties.

Au r° du f. A2, on voit le portrait d'Henri IV, en médaillon entouré de branches de laurier. Il remplace le portrait d'Henri III qui se trouve dans les éditions qui ont précédé celle-ci. Le f. M2, blanc au v°, porte au r° un sonnet *Aux dames et demoiselles*, et au v° du der. f. figurent des branches de lauriers entourant une tablette contenant les lettres de l'alphabet en blanc sur fond noir.

Cat. Maglione, n° 97.

ODO, BENOIT.

1567

— ALMANACH || POVR L'AN M.D.LXVII. || Composé par feu Maistre Michel de || Nostredame Docteur en medeci- || ne conseillet & medecin || ordinaire du || Roy. || *Auec ses amples significations, ensemble les explications* || *de l'Eclypse merueilleux & du tout formidable qui sera le* || *IX d'auril proche de l'heure de Midy* [Fig.] A LYON || Par Benoist Odo, || Auec privilege. In-16 de 56 ff. impr. en r. et n.

Au v° du titre on lit : « L'an après la création du monde selon la parfaite calculation des chronographes, 6567 et de la nativité de Nostre Seigneur Jésus-Christ 1567. » Suivent le nombre d'or, l'épacte, les fêtes mobiles, les douze mois de l'année avec un présage en vers en tête de chacun, les jours du mois avec éphémérides doubles et la dédicace à Mgr de Birague, datée de Salon de Craux le 15 juin 1566 (17 jours avant la mort de Nostredame).

Après cette épître commence une nouvelle série de douze mois avec éphémérides différentes puis encore suit une troisième série de mois avec éphémérides nouvelles s'arrêtant au 31 octobre. Suit un avis de l'éditeur au lecteur déclarant que Nostradamus « à fait eschange

de cette vie peineuse et misérable à l'autre meilleure, le second jour de juillet dernier passé et pour ce, ne peut conduire à fin la présente prédiction, que peu de jours auparavant il avait commencée, et avec grand diligence poursuivie, prévoyant assez que l'heure de son passage estoit venue. »

L'almanach se termine par une épître à Emmanuel de Savoie, l'indication des foires de France et enfin par une quatrième et dernière série de mois avec titre spécial.

Bibl. et com. de M. l'abbé Rigaux.

OFFEMONT, JEAN.

Jean Offemont, libraire. [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.]

Ne serait-ce pas Jean Osmont?

* OGEROLLES, JEAN D'.

* OLIVIER.

Olivier et Yvonnet Bretons, impresseurs, louent au prix de 26 livres une maison de la rue de Bourgneuf appartenant à François Dupré. [*Nommées de 1493*. CC. 4, A.L.I.] Voy. OLIVIER BRETON.

ONACRE, GEORGES.

Georges Onacre, imprimeur allemand, mary de Loyse, fille de feu Nicolas Chane, taxé, en 1512, à 2 livres 10 sous 4 deniers et 1 livre 5 sous deniers. [CC. 116, A.L.I.]

George Onacre, libraire allemand, mary de Loyse, fille de Nicolas Chanu, taxé, en 1513, à 2 livres, 10 sous 4 deniers. [CC. 119, A.L.I.]

* ORTUIN, GASPARD.

XVe siècle.

OSE, JEHAN.

Voy. J. OSET.

OSET, JEHAN.

31 décembre 1576. Loyse du Tour, veuve de feu Jehan Oset, quand vivoit imprimeur de Lyon, confesse avoir reçu de Jehan de Ville, distillateur d'huyle, 4 livres tourn., un écu d'or sol et un teston pour louaige d'une chambre que ledict de Ville tient de ladite du Tour. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

29 mars 1577. Loyse du Tour, veuve de Jehan Hoset, en qualité

de tutrice de Jean Hozet, donne quittance à Benoit Thollon, menuisier, d'une somme due pour loyer. Patrasson, témoin. [*Ibid.*]

18 juin 1578. Jean Fenouillet, tailleur d'habits, agissant comme commissaire nommé par autorité de justice aux biens et meubles des héritiers de feu Jehan Osé, quand vivoit m^{e} imp^{r} à Lyon, loue, pour un an, à Basile Bouquet, plusieurs pièces de la maison desdicts héritiers, sise en rue tendant de l'Hotel-Dieu à N^{e} D^{e} de Confort, au prix de 20 écus d'or et deux tiers d'écu. [*Ibid.*]

19 juin 1578. Jehan Fenouillet, agissant en la même qualité, loue à Claude Clavel, c^{on} imp^{r}, une chambre au 3me étage de la même maison, au prix de 3 écus d'or. [*Ibid.*]

* OSMONT, JEHAN.

OZE, GERARD.

Girard Ozé, imprimeur, et Benoite Romanet, sa femme, tiennent « une maison haulte et basse, toute neufve, en la rue tirant de l'Hospital au pont du Rosne, joignant par derrenier, au tenement de Bellecourt; extimée valoir, par an, 15 livres tournois. Déduite la charge de : 6 livres de pension annuelle à messire Jehan Balarin, chevalier de Saint-Jehan de Lyon; 3 livres tournois par an à la veuve François Beyrieu (et plus tard à Claude de Masso,) et 20 solz tournois par an, à Jean Cochet, tuteur des enfants Claude Cochet; reste pour le fonds, 10 livres, et pour ses meubles et practique 36 livres. [*Nommées de 1493.* CC. 10, A.L.I.]

Girard Ozé, imprimeur, taxé en 1512-1513. [CC. 118, A.L.I.]

Girard Ozier, imprimeur, habite de la place N^{e} D^{e} de Confort à l'Hôpital du pont du Rhône, côté du Rhône. [*Chartreau des 4 deniers mis en février 1514 pour la continuation des remparts de la ville.* CC. 323, A.L.I.]

Gérard Uzier, imprimeur, taxé en 1524. [CC. 712, f. 5 v° A.L.]

OZOZ, JEHAN.

20 octobre 1556. Jehan Ozoz, maistre imprimeur, est témoin d'une donation faite par Marguerite Bodine à Jacques de Michiel, son mari. [*Cl. Popon, not., Ins. don.*, vol. IX, A.L.]

Il est fort probable que Jehan Ozoz et Jehan Oset ne font qu'un seul et même personnage. Voy. J. Oset.

P

PACQUET, GUILLAUME I.

1562. Guillaume Pacquet, adoptif de l'Aumône, qui était entré en religion au couvent des Dominicains de Notre-Dame de Confort, d'où il avait été chassé par les religionnaires, à la réduction de la ville sous leur obéissance, est placé, par les Recteurs de l'Aumône, en apprentissage chez Mathieu Penyn, libraire à Lyon, pour deux ans, moyennant une pension annuelle de 20 livres, que lesdicts recteurs s'engagent à payer au patron de cet apprenti. [E. 10, A.C.]

PACQUET, GUILLAUME II.

1562. Les Recteurs placent, en apprentissage, Guillaume Pacquet, adoptif de l'Aumône, sortant des Cordeliers de l'Observance, pour deux ans, chez Louis Cherpin, relieur de livres, moyennant 25 livres payables par l'Aumône, moitié comptant, et l'autre moitié à la fin de la première année. [E. 10, A.C.]

PACOLLET, JEAN.

Jean Pacollet, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.]

PACOULX, JEHAN.

26 novembre 1583. Jehan Pacoulx, c^on^ imp^r^, donne procuration à Jehan Genoux, espinglier, pour opérer le transfert d'une obligation de 25 écus d'or. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

PAILLE, GABRIEL.

Gabriel Paille, imprimeur, taxé en 1581, à un écu 40 sous. [CC. 157, A.L.I.] Voy. GABRIEL PAILLY.

PAILLET, GABRIEL.

Voy. GABRIEL PAILLY.

PAILLY, GABRIEL.

27 septembre 1554. Gabriel Pailly, marchant, est témoin d'une vente faite par Hugues de la Porte.

Probablement le père ou l'un des parents de l'imprimeur.

21 décembre 1564. Gabriel Pally, compositeur d'imprimerie, est témoin du contrat de mariage de Pierre Rivière avec Marguerite Guynot, fille de Jehan Guynot, imprimeur. Pailly, cousin germain de la future, donne son consentement à ce mariage. Voy. JEAN GUYNOT.

28 juin 1577. G. Pailly est témoin d'un acte par lequel Pierre Mérant, laboureur de Genas en Daulphiné, reconnait devoir à Benoit Perret, canabassier à Lyon, la somme de 15 livres tourn. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

24 novembre 1578. G. Pailly, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de François Deneyrieu, con impr. Voy. F, DENEYRIEU.

30 juin 1579. Claude Guerrier loue à G. Pailly, imprimeur, une chambre de la maison appelée de S. Pris, située rue Paradis, pour un an, au prix de 3 écus d'or. [*Ibid.*]

15 juillet 1579. G. Pailly est témoin du testament de Jehanne Chavance, femme d'André Paraud, fondeur en cuivre. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

17 mars 1581. G. Pailly, imprimeur, citoyen de Lyon, loue à Ambroise Jolyn, boucher, une sienne maison, au prix de treize écus d'or et un tiers. [*Ibid.*]

6 avril 1581. G. Pailly, imprimeur, loue de Denys Grand et de Jeanne Moreau, sa femme, une maison située rue de la Boucherie de l'Hospital, pour cinq ans, au prix de 18 écus d'or et un tiers. Catherin Basset, témoin. [*Ibid.*]

1er janvier 1582. Pailly est nommé, avec J. B. Regnaud, libraire, exécuteur testamentaire de Nicolas Guérin. Voy. N. GUÉRIN.

7 janvier 1582. Testament de Pierre Rochemont, imprimeur, qui fait un legs de 10 écus d'or à Jeanne, fille de Gabriel Pailly. Ce dernier figure comme témoin à une déclaration annexée à ce testament. Voy. P. ROCHEMONT.

29 juin 1583. G. Pailly est témoin du testament de Denys Bourgeois, con impr. Voy. D. BOURGEOIS.

25 septembre 1583. G. Pailly, impr, et Claudine Guillaume, sa

femme, vendent à Nicolas Rousset, boulanger à Bourgoin, un tènement de maison avec cour et jardin, sis à la Guillotière, mandement de Béchevelin, pour le prix de 126 écus d'or et deux tiers d'écu, payé comptant en 100 écus d'or sol de poix et le reste en testons. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

21 décembre 1583. G. Pailly, imp^r, baille et cense à grangeage à Loys Garin, laboureur de Décines en Daulphiné, une maison et dépendances, terres, vignes et prés, appartenant audict Pailly et situés au lieu dit de Bron. [*Ibid.*]

Même jour. Le même Loys Garin reconnaît devoir à G. Pailly la somme de 10 écus d'or. [*Ibid.*]

8 may 1584. G. Pailly, imp^r, loue à Estienne Confrat, vinaigrier, un bas de sa maison, sise rue Paradis, au prix de 5 écus d'or. [*Ibid.*]

14 juin 1584. G. Pailly loue à Pierre Guynet, boulanger, une chambre au dernier étage de sa maison de la rue Paradis, au prix de 2 écus d'or et un tiers. [*Ibid.*]

16 juin 1584. G. Pailly confesse devoir à Pernette Jacques la somme de 16 écus d'or sol pour prêt remboursable aux fêtes de Noël. [*Ibid.*]

12 juillet 1586. Contrat de mariage de Jeanne Pailly avec Pierre Debiolles, c^on imp^r. Voy. P. DEBIOLLES.

23 octobre 1586. Pailly est témoin des deux testaments de la veuve de Melchior Arnoullet et d'Ysabeau Arnoullet, sa fille, atteintes de la peste. Voy. M. ARNOULLET.

31 mars 1587. Contrat de mariage de Jeanne Pailly, fille de Gabriel Pailly, c^on imp^r, et de feue Françoise Bouche, sa femme, avec Claude Raffin, c^on imp^r. Voy. C. RAFFIN.

8 novembre 1587. G. Pailly est témoin d'une obligation de 4 écus d'or, souscrite au profit de B. Rigaud. Voy. B. RIGAUD.

30 août 1591. G. Pailly et B. Nugo sont chargés d'estimer les marchandises et ustensiles d'imprimerie donnés par la veuve d'Et. Brignol à la veuve de Loys Cloquemin. Voy. LOYS CLOQUEMIN.

29 août 1595. Jehan Masnier confesse devoir à G. Pailly, m^e imp^r, 8 écus d'or pour vente d'une vache poil rouge. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

11 octobre 1596. Gabriel Pailly, m^e imp^r, déclare avoir reçu de Claudine Guillaume, sa femme absente, la somme de 100 écus d'or

provenant de la vente d'une maison et jardin siz à la Guillotière et vendue à Nicolas Rosset, boulanger. [*Ibid.*]

8 avril 1597. G. Pailly, m^{e} imprimeur, loue à Jean Bollier, dit la Roche, c^{on} imp^{r}, une chambre haulte. Voy. JEAN BOLLIER.

19 novembre 1597. Philiberte de Bourdon, femme ayant la jouissance des biens de Jehan Bonvoysin, son mari, loue et promet maintenir à Gabriel Pailly, m^{e} imp^{r}, la part d'une maison indivise entre ledit Bonvoysin et Arnaud Thomas, sise à Lyon, rue Bourchanyn, appelée maison de la *Symaise*, pour un au, à partir de la St Jean, moyennant le prix de 13 écus d'or. [*Grangier*, *not.*, A.N.]

9 mars 1598. G. Pailly, m^{e} imp^{r}, loue à Pierre Berthaud, ouvrier en drap de soie, deux chambres haultes de la maison où pend pour enseigne la *Septmaize*, rue Bourchanin, au prix de 9 écus d'or et un tiers d'écu par an. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

27 juin 1598. G. Pailly, imp^{r}, loue à Jacques Blanc, joyeur d'instrumens, un petit grenier sur le dernier des membres de la maison dudit Pailly, située rue Paradis, au prix de 2 écus d'or. [*Ibid.*]

29 novembre 1598. Contrat de mariage de Gabriel Pailly, imp^{r}, avec Philiberte Pussin, veuve de feu Saulvage. François Durelle, témoin. [*Combet*, *not.*, A.N.]

26 février 1600. Antoine de Harsy, libraire à Lyon, loue à G. Pailly, imp^{r}, la moitié d'une maison sur le devant, appartenant audict de Harsy, la quelle maison, sur le devant, est indivise avec les héritiers Bonvoisin, plus lui loue tout le dernier avec le jardin y joignant, pour 3 ans, au prix de 25 écus d'or sol par an. [*Buirin*, *not.*, A.C.A.]

PALLET, NICOLAS.

12 mars 1551. La maison de Nicolas Pallet, imprimeur à Lyon, est prise pour confin oriental d'une autre maison, sise rue Thomassin, vendue par Pierre Bonnel, dict de Pienne, barbier, à Pierre et Henri Pallet, frères, barbiers. [*Cusonnel*, *not.*, A.N.]

PAN, JEAN.

Jean Pan, imprimeur. [*Roolle de la cottisation imposée le 6 octobre 1567, par M. de Birague*. CC. 1173, A.L.I.]

PANISSON ou PONISSON, JEHAN.

30 octobre 1557. Jehan Panisson ou Ponisson, imprimeur, est témoin du testament de François Durelle. Voy. F. DURELLE.

PAPILLON, ANDRE.

1597

— LA || FOLIE FAINTE || DE L'AMANT || LOYAL. || Histoire nouuelle, contenant plusieurs || Chansons, Stances & || Sonnets. || *Reueuë, &* *changee de tiltre, puis la premiere* || *impression, par N. C. I. R.* *Autheur* || *d'icelle.* [Figure.] A LYON, || Par André Papillon. || 1597. Pet. in-16 de 288 pp. La prose est impr. en car. ronds, les vers en car. italiques.

Au titre, figure s. b. (n° 46 des bois et marques de B. Rigaud), reproduite ci-après. Ce bois se trouve sur plusieurs éditions de B. Rigaud. Voy. *Poésies de Filber Bretin*, Rigaud, 1576.



A LYON,
Par André Papillon.
1597.

Baudrier.

PAPILLON, CLAUDE.

Claude Papillon était garçon d'imprimerie chez Balthasard Arnoullet lorsqu'il imprimait clandestinement à Vienne *Christianismi restitutio* de Servet. Voy. B. ARNOULLET.

21 août 1577. Louise Vincent, veuve de Claude Papillon, en son vivant imprimeur à Lyon, confesse devoir la somme de cinq écus

d'or à Martin Faure, voiturier à Lyon, pour prêt et s'engage à les lui rendre aux foires d'août prochaines.

PARA, ARTAUD.

Artaud Para, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

PARIEU, ANTOINE.

5 janvier 1556. Par son testament, noble Jean Senneton lègue : « Item à Antoine Parieu, son serviteur servant au faict de la librairie, la somme de trois livres tournois laquelle il veut lui estre payée quand il sera advenu à l'âge de 30 ans ou bien quand il levera sa bouticque. » Voy. JEAN SENNETON.

10 février 1560. Antoine Parieu, libraire, est témoin d'une acquisition faite par Barthélemy Molin, impr. Voy. B. MOLIN.

PARGET, ANTOINE.

Jehan Caille, docteur, tient une maison située « depuys la maison de Barthélemy Belliêvre, faisant le carré du Palais, tirant par le petit plastre et par la rue des Estuves jusqu'à la maison de Roenne, et depuys ladite maison de Roenne jusqu'à la porte du cloistre Saint-Jehan. Antoine Parget, relieur de livres, tient à louage partie de ladicte maison. » [*Nommées de 1493*. CC. 5, fo 7, A.L.]

Antoine Parget, relieur de livres, inquilin de la maison de messire Jehan Caille [docteur es lois], en la rue tirant du plastre du Palais aux estuves, estimé pour ses meubles et pratiques 36 livres. [*Nommées de 1493*. CC. 9, A.L.I.]

*PARMENTIER, MICHEL.

PARREL, PIERRE.

Maistre Pierre Parrel ou Panel, libraire, possédait une maison en la Grand-rue depuys le carré de Notre-Dame-du-Palais, tirant par la rue Tramarsal jusqu'à la maison de la Bombarbe. Il avait aussi une autre maison dans le voisinage. [*Nommées de 1493*. CC. 3, fos 93 et 98, A.L.]

PASSERAT, JEAN.

Voy. Jean Prévost, dit Passerat.

PASSOT, ARTUS.

Dernier février 1598. Artus Passot, c^on^ imp^r^, est témoin de la vente d'une vache faite par un laboureur de la Guillotière. [*Buirin, not.*, A.B.]

15 mars 1598. Artus Passot, c^on^ imp^r^, confesse devoir la somme de 10 écus d'or à Martin Bourru, tavernier, pour despens de bouche et de couche. Il laisse en gage différents objets et promet payer à son retour « d'Hespaigne ».

PASTE, THIBAUD.

Thibaud Paste, imprimeur, loge en la maison de Jean Gryffet, potier d'étain, rue de la Rôtisserie. [*Nommées de 1516-1517*. CC. 32, A.L.I]

PASTEL, MAURICE.

24 août 1586. Maurice Pastel, c^on^ imp^r^, est témoin du testament de Mathieu Paucier, fondeur de lettres d'imprimerie. Voy. M. Paucier.

PATARD, ESTIENNE.

10 mars 1567. Estienne Patard, libraire, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de son beau-frère, vend et appensionne à Jehan Daniel, cannebassier à Lyon, une pie de terre qui fut de feu Mathelin Javenot, contenant deux bicherées de terre ou environ, assise en la dixmerie de Cuyre, territoire de la Pulverosse, à la charge d'une pension annuelle et foncière de 25 sols tournois. [*Foillet, not.*, A.N.]

PATON, ANTOINE.

Antoine Paton, c^on^ imp^r^, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.



* PATRASSON, JEAN.

PATY, ROLLET.

Rollet Paty, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

PAUCIDRAPIUS, JACOBUS.

1520

— Physica Aristotelis cum comment. Averrois. *Lugduni, apud Scipionem de Gabiano.* [A la fin :] *Lugduni, per Jacobum Paucidrapium.* M.D.XX, 4 cal. octobr. In-8.
Panzer, IX, 518.

Si cette indication n'émanait pas de Panzer, nous n'hésiterions pas à la mettre en doute, car Paucidrapius imprimait la même année, à Pavie, le volume suivant :
— Aristotelis stagiritæ libri tres de anima, cum Averrois Cordubensis interpretatione... *Papie, per Jacobum Paucidrapium de Burgo franco, 1520.* In-8, goth.
Cat. d'une vente faite par M. Claudin, novembre 1880, n° 7.
Voy. Panzer, pour les autres productions de Paucidrapius à Pavie.

PAUCIER, MATHIEU.

30 mars 1586. Contrat de mariage de Mathieu Paucier, fondeur de lettres d'imprimerie, fils de feu Pierre Paucier, quand vivoit maçon de Pérignieu en Forestz, avec Anne Coccard, fille de feu Pierre Coccard, quand vivoit compagnon imprimeur, et d'Antoinette Somere, sa mère. Acte passé en la maison de Denis Delhorme, fondeur de lettres d'imprimerie, en rue Paradis. Pierre Desbiolles et Nycolas Ruelle, c^ons^ imp^rs^, témoins. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

* PAYEN, THIBAUD.

PECOUL, PIERRE.

31 décembre 1576. Pierre Pecoul, imprimeur, confesse avoir reçeu de Jehan de la Thueire, taincturier de soye, la somme de 5 livres tournois et un écu pistollet pour louage d'une chambre. [*Pourcent, not.*, A.C.A]

7 janvier 1577. Pierre Pecoul, imp^r^, confesse avoir reçu de Pierre de la Romane, c^on^ imp^r^, absent, Guillemette Delaulne, sa

femme, stipulant pour lui, la somme de six livres dix sols pour louage d'un bas de maison et grenier, rue Bourchanin. [*Ibid.*]

23 janvier 1577. Anthoine Faure, peintre à Lyon, confesse avoir reçu de Pierre Pecoulx, impr, et de Claudine Rey, dite Burlet, sa femme, la somme de 61 livres en déduction et diminution du dot de mariage dudit Antoine Faure, fils de ladicte Claudine Burlet, et en outre, divers meubles et ustensiles que sa femme et lui avaient apportés en la maison desdicts Pecoulx quand ils furent mariés. [*Ibid.*]

19 février 1577. P. Pecoulx emprunte 6 livres 7 sols à Jean Bally. [*Ibid.*]

17 juin 1577. Pecoulx figure dans deux actes insignifiants. [*Ibid.*]

2 janvier 1578. Pecoulx emprunte deux écus d'or à Pierre de la Romane. [*Ibid.*]

7 avril 1578. Pecoulx loue à Florys Mathias, taffetatier à Lyon, au prix de 4 écus d'or et un tiers d'écu par an, une chambre au 1er étage de sa maison de la rue Bourchanin. [*Ibid.*]

3 décembre 1579. Pecoulx, con impr, ratifie, moyennant le prix de six écus d'or, un traité fait par le tuteur d'Antoinette Gonin, dite Machefert. [*Ibid.*]

8 janvier 1580. Jean Rey, dit Burlet, donne quittance à Pierre Pecoulx et à Laurence Rey, dite Burlet, sa femme, celle-ci stipulant pour son mari absent, de tout ce que les mariés Pecoulx et Rey lui devaient pour loyer dans la maison dudit Jean Rey, sise en rue Bourchanyn. [*Ibid.*]

11 juillet 1580. Pecoulx est témoin d'une quittance donnée par Jean Joly. Voy. J. Joly.

2 octobre 1583. P. Pecoulx, con impr, et Laurance Rey, dite Burlet, sa femme, louent, pour 3 ans, au prix de 9 écus d'or et un tiers d'écu, à Charles Mallecourt, veloutier, une chambre haute avec cave dans la maison de la rue Bourchanyn. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

1er novembre 1583. Testament de P. Peccoulx, con impr, sain de ses sens mais débille de sa personne par la maladie où il est détenu, veut être enterré dans l'église du couvent de Sainct Bonaventure des Cordeliers dans le tombeau de ses prédécesseurs, il institue sa femme Laurance Rey, héritière universelle. Le testateur ne sait pas signer. [*Ibid.*]

PELLET, ANTOINE.

1600

— Les comptes facetieux de Poge... *Lyon*, *Antoine Pellet*, *1600*. In-16.

B., IV, 769.

PELLET, JEAN.

24 janvier 1588. Baptême d'Abraham, fils de Jean Pellet, imprimeur. [*Regis. paroissiaux de Saint-Nizier*, A.L.]

PELLIN, CATHERIN.

Catherin Pellin, c^on imp^r, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

Chatelain Pellin, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

1er juillet 1558. Catherin Pellin, imprimeur, vend à Jean Poterat, canonnier et fondeur, une sienne maison haute, moyenne et basse, size rue Thomassin, joignant ladicte rue, de vent, la maison d'Antoine Gaz, de matin, le jardin de Jean de la Porte, de bize, et la maison des héritiers de feu Gabriel de Ponat, de soir. Prix : 650 livres payées comptant. [*Ins. aliên.*, vol. XXV, A.L.]

* PENET, HECTOR.

PENIN, MATHIEU ou MATHURIN.

1559. Mathurin Penin, libraire, fils et héritier de feu Jean Penin, charpentier à Lyon, tant en son nom qu'en celui de Louis Penin, son frère, menuisier, reconnaît de nouveau et confesse devoir aux recteurs de l'Aumône Générale une pension annuelle et perpétuelle de 4 livres tournois, que ledit feu Jean Penin avait constituée au profit de l'établissement, et que Mathieu Penin avait imposée sur tous ses biens et notamment sur une maison qu'il possédait dans la rue Neuve, à Lyon. [E. 10, A.C.]

1562. Guillaume Pacquet, adoptif de l'Aumône, est mis en apprentissage chez Mathieu Penyn. Voy. G. PACQUET.

Gonon, *Massacre des protestants en 1572*, p. 231, cite Mathieu Penin, libraire, parmi les victimes de la Saint-Barthélemy lyonnaise.

8 juillet 1585. Philiberte Maillet, veuve de feu Mathieu Penyn, quand vivoit libraire à Lyon, et Jean Penyn, son fils, louent à Jacques Peysson, m^e charpentier à Lyon, une bouticque et rière boutique, chambre et rière chambre au premier estaige et une petite cave sur le dernier, ensemble la moitié de la court avec leurs aysances et appartenances et ce d'une maison appartenant aux héritiers dudict feu Mathieu Penyn, size rue Neuve, et ce pour six ans, moyennant la somme de onze escus et un tiers d'écu d'or sol par an. Faict et passé en la maison de Jehan Maseron, cellier, ladicte Maillet estant en sa fenestre, suspecte de contagion. [*Grangier, not.*, A.N.]

Même jour. Testament de Philiberte Maillet, veuve de feu Mathieu Penyn, quant vivoit libraire à Lyon, laquelle estant suspecte de contagion, ne voulant décéder sans tester, eslit sa sépulture à l'église S. Nizier... se confie à la discrétion de son héritier pour les dépenses de ses funérailles... Donne et lègue à Estienne Babollet, son serviteur, la somme de 16 écus et deux tiers d'écu d'or sol à la charge de secourir et servir Jehan Penyn, son fils, en ses urgens et affaires, somme à lui payer quand il se mariera en y comprins ses gaiges et sallaires du temps qu'il a passé avec elle, déclairant ladite testatrice qu'elle a encore en sa maison une arquebuse avec son fornimant, laquelle veult lui estre rendue ensemble ses hardes. Item ladite testatrice donne et lègue à Abraham Penyn, son fils naturel et légitime, la somme de 33 écus un tiers pour tous droicts qu'il pourroit prétendre sur ses biens, assignée sur une maison size rue Neufve, déclairant ne voulloir que ledict Abran aye aultre chose pour luy avoir esté ingrat. Item déclare avoir en sa possession les marchandises suivantes, merceries, cordons, fil, chanvre, estouppes et laynes, 2 livres de soie, dix bourses de satin et taffetas non parachevées. Institue pour héritier son fils Jehan Penyn, toutefoys ladicte testatrice veult que Marguerite Brossy, sa mère, soit maitresse et gouverneresse des biens qu'elle tient d'elle, durant sa vie naturelle. Faict et passé à Lyon en la maison de Jean Maseron, sellier à Lyon, après midy, ladicte testatrice estant à la fenestre en sa chambre, au 3e estaige d'une maison où pend pour enseigne le *Chêne verd*, sayne de ses sens, parolle et entendement, toutefois suspecte de contagion. [*Grangier, not.*, A.N.]

ses biens ce qu'il jugera nécessaire pour ses funérailles. Benoist Girard, libraire, témoin. [*Jean Brun, not.*, *Ins. test.* vol V., A.L.]

22 juillet 1557. Contrat de mariage de Hiérosme Benoist, masson à Lyon, avec Pernette Perreau, fille de feu François Perreau, en son vivant collationneur de livres à Lyon, agissant de l'autorité et licence de Guill. du Solier, son curateur. La future se constitue une sienne maison haulte, moyenne et basse, size auprès du cimetière de St Michel-les-Aynay. [*Thévenon, not.*, *Inst. donat.*, vol. XIII, A.L.

PERRET, CLAUDE.

30 juillet 1584. Nicolas Perret, marchant de Lyon, place son fils Claude Perret, âgé de 15 ans, en apprentissage, pour 3 ans, chez Jacques Roussin, imprimeur. Jean Pillehotte, libraire, témoin. [*P. Combet*, *not.*, A.N.]

PERRIN, FRANÇOIS.

— Les Pseaumes mis en rime françoise par Clement Marot et Theodore de Beze.... *A Lyon, par François Perrin pour Antoine Vincent, 1563.*

Voy. A Vincent, 1563.

François Perrin, imprimeur de Genève, n'a jamais exercé à Lyon.

PERRIN, GUILLAUME.

Les hoirs Jean de la Court, d'Escuylly, tiennent une maison basse et moyenne... Guillaume Perrin, impresseur de livres, tient à louage partie de lad. maison qui en baille six livres pour an. [*Nommées de 1493.* CC. 4, f. 29, A.L.]

Guillaume Perrin, imprimeur de livres, habite en la rue tirant de la Grand-rue St Paul. Estimé pour ses meubles et pratique, 30 livres. [*Nommées de 1493.* CC. 9, A.L.I.]

Guillaume Perrin, imprimeur, taxé en 1503 et en 1508. [*Com. de M. Rondot.*]

PERRIN, IMBERT.

Imbert Perrin, libraire, taxé en 1506. [*Com. de M. Rondot.*]

PERRIN, JACQUES.

1552-1557. Jacques Perrin, imprimeur, prend pour servante une fille adoptive de l'Aumône. [E. 8, A.C.]

PERRIN, JEAN.

7 janvier 1582. Jean Perrin, imprimeur, est témoin du testament de Pierre Rochemont, imprimeur. Perrin ne sait pas signer. Voy. P. ROCHEMONT.

PERRIN, PIERRE.

3 septembre 1598. Pierre Perrin, c^{on} imp^{r}, emprunte 10 écus d'or à Godefroy Gaillard, miroitier.

PERRINEAU, NICOLAS.

N. Perrineau n'eut pas d'enfants de son mariage avec Catherine Gillequin. L'acte suivant révoque les dispositions, sans intérêt, prises en faveur de cette dernière.

18 juillet 1552. Testament de Nicolas Perrineau :

Au nom de Dieu, amen. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, nous, garde du seel commun royal estably aux contraictz ès bailliage de Mascon et séneschaulcée de Lyon, sçavoir faisons, que par devant Iehan Chaliard, notaire royal, citoyen dudict Lyon, soubzsigné, et en présence des tesmoings dessoubz nommez, s'est personnellement estably honorable homme Nicollas Perrineau, imprimeur, habitant dudict Lyon, lequel saichant et comme bien advisé de ses affaires, sain de son entendement, toutesfoy débile de sa personne pour la maladie en laquelle il est à présent détenu ; considérant qu'il n'est rien au monde plus certain que la mort, ne chose si incertaine que l'heure d'icelle, désirant ordonner de soy et des biens que Dieu luy a donnez et aultrement, car ainsi luy a pleu et plaist estre faict audict Perrineau, de son bon gré, propre mouvement et libéralle volonté, a faict, disposé, testé, comme il faict, dispose, teste et ordonne son testament nuncupatif et ordonnance de dernière volonté à la manière qui ensuyt :

Et premièrement ledict Perrineau, testateur, comme un bon catholicque et vray chrestien est tenu et a de coustume faire, a recommandé son âme à Dieu le Père, le Filz et le St Esprit, à la glorieuse Vierge Marie, et à tous les sainctz et sainctes du paradis, en faisant le signe de la croix et disant : *In nomine patris et filii et spiritus sancti*,

Amen. — Item ledict testateur a esleu et eslict la sépulture de son corps et veult estre inhumé dans le cimetière de l'esglise S[t] Nizier dudict Lyon, de laquelle ledict testateur dict estre parroissien, et a ordonné et ordonne icelluy testateur qu'il soit porté en sépulture par Roboan, Résolu, Nosieu, Iehan Marion, M[e] Mathieu Daguenet et Jehan Desbeufz, compaignons imprimeurs, demeurans audict Lyon, ausquelz et à chascun d'eulx, pour leur peine de ce faire, ledict testateur a ordonné, ordonne et veult estre incontinent payé la somme de quinze solz tourn., et à desjuner ou à gouster bien et suffisamment selon leur estat. Et du demeurant des fraictz funéraulx et obsèques dudict testateur, icelluy testateur s'en est rapporté à la disposition de son héritière universelle cy-après nommée. — Item ledict testateur a donné, donne, lègue et par droict d'institution délaisse à Nicolle Mallier, sa mère, habitante d'Orléans, sçavoir est tous et chascun les biens meubles, immeubles, droictz, noms et actions quelzconques que ledict testateur a peult avoir a luy appartenans en laditte ville d'Orléans et ès environs, ensemble pour une foys la somme de trente-quatre livres dix solz tourn. sur tous et chascun les aultres biens d'icelluy testateur, et laquelle somme ledict testateur a ordonné et ordonne que par son héritière universelle soit payée, baillée et délivrée en paix à ladicte Mallier, un an après le décès d'icelluy testateur, lequel en ce a faict et faict son héritière particulière sadicte mère, et ce pour tous et chascun les droictz, noms et actions, légitime, succession, supplément de légitime et quelconque aultre réclamation que ladicte Mallier pourroit prétendre, quereller et avoir ores et à l'advenir en façon que ce soit, en et sur tous et un chascun les biens et hoirie d'icelluy testateur. — Item ledict testateur a donné et légué, donne et lègue et par droict d'institution délaisse à Perrette Perrineau, sa seur, assavoir pour une foys, la somme de cinq escuz d'or sol de quarante-six solz tourn. pièce, laquelle somme ledict testateur a voulu, veult et ordonne estre payée, baillée et délivrée à sadicte seur un an après le décès dudict testateur par sadicte héritière universelle cy-après nommée ; en ce ledict testateur faisant son héritière particulière ladicte Perrette, et ce, tant pour la bonne amour que ledict testateur a dict luy porter, que pour récompense de quatre livres tourn. ou environ, que ledict testateur a dict ladicte Perrette luy avoir cy-devant et a plusieurs foys prestées. — Item ledict testateur a donné et légué, donne et lègue et par droict d'institution

délaisse à Iehanne Perrineau, sa seur, une robbe de drapt jusques à la somme ou valeur de neufz livres quatre solz tourn., laquelle robbe ledict testateur a ordonné et ordonne estre par son héritière universelle cy-après nommée, baillée et délivrée en paix, à ladicte Iehanne, un an après le décès dudict testateur; en ce ledict testateur faisant son héritière particulière ladicte Iehanne pour la bonne amour qu'il a dict luy porter. — Item ledict testateur a donné, donne, lègue et par droict d'institution délaisse à Nicolle Perrineau, sa seur, habitante de Paris, assavoir pour une foys, la somme de dix livres tourn. solvable, et laquelle somme icelluy testateur a ordonné et ordonne estre payée, baillée et délivrée en paix à ladicte Nicolle, un an après le décès dudict testateur, par son héritière universelle cy-après nommée; en ce, ledict testateur faisant son héritière particulière ladicte Nicolle, et ce, tant pour la bonne amour qu'il a dict luy porter que en récompense et pour acquict de certaine cédulle de sept livres tourn. ou environ, en laquelle ledict testateur seroit tenu à ladicte Nicolle ainsi qu'il a dict. — Item ledict testateur a donné, donne lègue et par droict d'institution délaisse à Iulienne Perrineau, sa seur, demeuraut à Paris, la somme de dix escuz d'or sol de quarante six solz tourn. pièce, solvable, et laquelle somme ledict testateur a ordonné et ordonne estre payée, baillée et délivrée en paix, pour une foys, à ladicte Iulienne un an après le décès d'icelluy testateur par son héritière universelle cy-après nommée, en ce, ledict testateur faisant ladicte Julienne, son héritière particulière, et ce pour la bonne amour qu'il a dict luy porter. Et au résidu de tous et chascun les biens meubles immeubles, droictz, noms et actions quelzconques dudict testateur lesquelz il n'a donnez ou léguez et ne donnera ou lèguera cy-après, ses debtes, legatz et clameurs préalablement payez, paciffiez et acquietez, icelluy testateur a faict, institué et ordonné, faict institue ordonne, a voulu et veult estre de plain droict, et a nommé et nomme de sa propre bouche son héritière universelle, sçavoir est damoiselle Colombe de Thorignieu, veuve de feu Mre Pierre Héron, en son vivant, notaire royal, habitant du bourg de Veyse-lès-Lyon, laquelle ledict testateur a ordonné et ordonne estre exécutrice de son présent testament, et de laquelle il a dict soy confier en ceste partie, et pour ce faire toutesfoys lui a donné et donne tout le pouvoir en tel cas requis. — Item ledict testateur a revocqué comme il revocque, casse et annulle tous aultres testamens, codicilles, donnations et aultres dis-

positions testamentaires, si par cy-devant quelques uns ledict testateur a faictz à cause de mort ou aultrement, et a voulu et veult ledict testateur que le présent, sondict testament, soit vallable par testament et ordonnance de dernière volonté redigé par escript, et s'il ne vault ainsi qu'il vaille par testament solempnel ou par codicille, et s'il ne vault ainsi qu'il vaille par donnation faicte à cause de mort, ou sinon qu'il vaille les louables coustumes introduictes en faveur des testateurs. Et au demeurant par tous les moyens que faire ce pourra et peult de droict, styl et coustume. Priant et requérant icelluy testateur les témoings dessoubz nommez tenir secret ce présent son testament jusques après le décès dudict testateur, et lors eulx souvenir du contenu en icelluy, et en dire vérité si requis en sont. En tesmoing de ce, nous garde susdict, ledict séel commun royal avons ordonné estre apposé à icelles cesdictes présentes lettres de testament qui furent faictes et passées audict bourg de Veyse, en la maison d'habitation de ladicte de Thorigneu, le dixhuictiesme jour du moys de juillet l'an de grace mil V^e cinquante deux, en présence de Mre Benoist Troncy, clerc; Philibert André, imprimeur, demeurant audict Lyon; René Lecourt, bouchier; Pierre Lyonardon, charpentier; Jacques Berdon, bouchier; Noël Michon, barbier; et Iehan Farjon, hostellier; aussi André Plaisant, tonnellier, habitant dudict bourg de Veyse, tous maieurs de vingt cinq ans, hormis ledict Troncy et Philibert André, maieurs toutesfoys de vingt ans ainsi qu'ilz ont dict et de ce est apparu par l'aspect de leurs personnes, tesmoings à ce appellez et requis. [*J. Chaliard, not.*, *Ins. test.*, A.L.]

18 mai 1557. Damoiselle Colombe de Thorigny, veuve de feu Pierre Héron, quand vivoit notaire de Vaize-les-Lyon, et Nicolas Perrineau, m^e impr^r, vendent à Jean Prost, hoste demeurant à Vaize, une maison et un jardin situés à Vaize. [*Pierre Rey, not.*, *Ins. alién.*, vol. I, A.L.]

8 août 1559. Damoiselle Colombe de Thorigny, veuve de feu Pierre Héron, quand vivoit notaire à Vaize, et Nicolas Perrineau, m^e impr^r à Lyon, gendre de la dite d^elle de Thorigny, vendent à Jean Ronet, mercier de Vaize, et à Simonde Fargon, une maison haute, moyenne et basse, size à Vaise, à charge de tous les servis dus, pour le prix de 625 livres payées comptant, plus une pension à vie de 300 livres et une pension perpétuelle de 15 livres. Acte fait et passé

dans la maison de Jérôme Yvernogeau, dit Tolose, papetier. [*Et. Billet, not., Ins. alién.*, vol. XXX, A.L.]

1561

— Paradoxes ou sentences debatues et elegamment deduites contre la commune opinion... *A Lyon, par Jean Temporal*. M.D.LIX. [A la fin :] *A Lyon, par Nicolas Perrineau, 1561*. In-16. Voy. J. TEMPORAL, 1559.

PERRON, JEAN.

1er septembre 1566. Parmi les fêtes données à l'occasion de l'entrée de la duchesse de Nemours, femme du gouverneur de Lyon, on fit « un charivary ou chevauchée de l'asne contre les maris qui s'estoyent laissez battre à leurs femmes, qui fut chose plaisante à voir et fut de l'invention d'un nommé Jean Perron, imprimeur, et l'un des gardes du maistre des ports, homme fort facétieux et propre pour telles inventions ». Rubys, *Hist. de Lyon*, p. 409. Voy. G. TESTEFORT.

PERROT, CLAUDE.

25 juillet 1587. Claude Perrot, con impr, est témoin du contrat de mariage d'Antoinette Jacquet, veuve de Florys Jolly. Voy. F. JOLLY.

21 septembre 1586. Contrat de mariage de Claude Perrot, con impr, avec Pernette Pichotte, veuve de feu Jean Delhorme, dit Iseron, quand vivoit marroquinier à Lyon. Témoins : Jacques de la Planche, Claude Javeydant et Claude Neyret, imprimeurs. [*E. Pourcent, not.*, A.C.A.]

19 avril 1588. Baptême de Monde, fille de Claude Perroz, impr. [*Registres paroissiaux de Saint-Nizier*, A.L.] (*Com. de M. Lafaveur.*)

PERROUSSIN, CLAUDE.

Contrat de mariage de Claude Perroussin, imprimeur à Lyon, fils de Pierre Perroussin, marchand de Lyon, avec Loyse, fille de Amblard Pervilliard, md citoyen de Lyon. Pervilliard donne à sa fille une robbe et cotte nuptialles, drapt bon et suffisant selon son

état. Un oncle, boulanger à Avignon, lui donne 100 écus d'or. Perroussin, père et fils, assurent à la future 50 écus d'augment de dot. [*Pierre Déchalles, not.*, A.N.]

PESCHEUR, NICOLAS LE.

Voy. Nic. Le Pescheur.

* PESNOT, CHARLES.
* PESNOT, héritiers de CHARLES.
* PESNOT, CLAUDE.
* PESNOT, LOUIS.
* PESNOT, NICOLAS.

PETIT, FRANÇOIS.

François Petit, imprimeur, taxé en 1532-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

* PETIT, JEHAN.
* PETIT, NICOLAS.

PETIT-JEAN, ATHANASE.

1588

— Prédictions ou discours de Rizzacasa sur les merveilleux effets que les influxions célestes montrent devoir aduenir par l'Europe, les années 1586, 1587, 1588, 1589 et 1590. *Lyon, Athanase Petit-Jean.* 1588. In-8.

Claudin, *Archives du Bibliophile*, 1859, n° 3630.

PETIT-JEAN, BARTHELEMY.

27 mars 1580. E. Brignol, m^{e} imp^{r}, loue à Barthélemy Petit-Jean, c^{on} imp^{r}, un bas de maison, sur le derrière, avec la cave au-dessous, des membres de la maison de la *Couppe d'or*, en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^{e} D^{e} de Confort, pour 4 ans, au prix de 8 écus d'or par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

7 janvier 1582. B. Petit-Jean, imprimeur, est témoin du testament de Pierre Rochemont, imp^{r}. Petit-Jean ne sait pas signer. Voy. P. Rochemont.

Au f. A2, « Au lecteur. », avis daté de Lyon, le 15 novembre 1576.
Au r° du f. B2, « Sommaire description du sac et pillage de la ville d'Anvers. »

B. N., (Lb^{34}) 147. — Baudrier.

PHILIPPARD, LOYS.

15 décembre 1558. Loys Philippard, imprimeur, est témoin du testament de Jehan Morelly le jeune, maçon. [*B. Langloys*, *not.*, *Ins. test.*, vol. X, A.L.]

* PHILIPPE, dit PISTORIS, NICOLAS.

PHYLLEDIER, GUILLAUME.

1565

— Discours || de M. Theo || dore de Besze conte || nant l'histoire de la vie et mort || de Maistre Iean || Caluin. Avec || le testament et derniere volonte dudit Caluin : || Et le catalogue des liures par || luy composez. [M.] *A Lyon, pour Guillaume Phylledier*. M.D.LXV. In-8 de 38 ff. chiff.

Roger du Nord, n° 494. — Adert, n° 147. (30 ff. ?)

Silvestre, n° 802, attribue à Phylledier la marque reproduite ci-dessous. Elle se trouve bien, en effet, au titre de l'ouvrage cité plus haut, mais on la retrouve sur plusieurs volumes imprimés par Ant. Cercia à qui elle appartient. Ce dernier est l'imprimeur du *Discours de T. Bèze*.



Marque d'ANTOINE CERCIA, attribuée à G. PHYLLEDIER par Silvestre.

* PICOT, JEAN.

* PIDIE ou PIDIER, JEAN.

PIED-FORCHE, ARBAN.

Voy. ARBAN BOCHARD, dit PIED-FORCHÉ.

PIERRE, JEAN.

Jean Pierre, c[on] imp[r], député à l'arrêt de 1544, pour représenter la corporation.

Jean Pierre, imp[r]. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

PIGNET, PIERRE.

26 may 1578. Pierre Pignet, fils de Claude Pignet, du pays de S[t]-Jean-de-Bournay en Daulphiné, du congié et authorité de son père, donnés par procuration annexée à l'acte, s'afferme, pour 3 ans, à Basile Bouquet, pour apprendre l'art d'imprimerie. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

9 juillet 1580. Honorable femme Jacquema Jaillet et Pierre Pignet, c[on] imp[r], sans division, confessent devoir à Jehanne Dunoyer la somme de 8 écus et un tiers d'écu d'or sol pour prêt remboursable à raison de 50 sols par semaine.

8 septembre 1580. Pierre Pignet, c[on] imp[r], confesse devoir à Jehanne Dunoyer la somme de 8 écus d'or qu'il lui rendra à raison de 50 sols par semaine. [*Ibid.*]

9 juin 1582. P. Pignet, c[on] imp[r], confesse devoir à Jeanne Dunoyer 9 écus et un tiers d'écu d'or. [*Ibid.*]

3 mars 1584. P. Pignet, c[on] imp[r], reconnaît devoir à la même la somme de 24 écus d'or sol, remboursable dans deux ans. [*Ibid.*]

17 août 1588. Baptême de Catherine, fille de Pierre Pignet, c[on] imp[r]. [*Com. de M. Lafaveur*]

PIGNOT, BENOIT.

5 février 1557. Antoine Quantin, m[d] demeurant à Ysanghaux en Vellay, de son chef et en son nom, Benoît Pignot et Estienne Pignot, imprimeurs, majeurs, Jehan Pignot, veloutier, Marie Pignot et Anne Pignot, mineurs, de l'autorité, congié et licence de Messire Guillaume

PIGNOT, ETIENNE.

6 février 1557. Voy. à BENOÎT PIGNOT l'acte de vente d'une maison située rue St Eloy.

29 mai 1559. Contrat de mariage d'Estienne Pignot, imp^r, fils de feu Bonaventure Pignot, en son vivant taincturier à Lyon, et de Marcelline Quantin, avec Thomasse Péronnet, fille de Claude Péronnet, barbier. Témoins : Simon Monnier (beau-frère du futur) et Philibert Rollet, imprimeur. [*Popon*, *not.*, A.N.]

PIGOT, BENOIT.

Benoist Pigot, imprimeur, taxé en 1555-1559. [*Com. de M. Rondot.*]

1559. Les recteurs placent une fille adoptive de l'Aumône, en qualité de chambrière, chez Benoît Pigot, imprimeur, demeurant à la *Fleur-de-Lis*, rue Grolée. [E. 10, A.C.]

Ne serait-ce pas B. Pignot? Voy. ce nom.

PIGOT, JEAN.

1568

— De la bonté et mauvaisetié des femmes par Jean de Marconville, gentilhomme Percheron, *Lyon, pour Jean Pigot*, 1568. In-16.

Cat. Galy, Paris, Claudin, 1889, n° 654.

* PILLEHOTTE, ANTOINE.
* PILLEHOTTE, CHARLES.
* PILLEHOTTE, JEAN.

PILLET, VINCENT.

Vincent Pillet, c^{on} imp^r, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

V. Pillet, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

24 janvier 1558. Vente par Jane Gaullon, fille de Jean Gaullon, femme Prat, et par Claude Gaullon, à Vincent Pillet, imprimeur à Lyon, d'une petite maison, sise en la paroisse de Villorbanne en Daulphiné, iouxte le grand chemin tendant de l'église de Villorbanne en Vaulx. [*Popon*, *not.*]

PILLOT, GUILLAUME.

Voy. Guillaume Regnier, dit Pillot.

PINART, JEAN.

SANS DATE

— Le livre des marchands, fort utile à toutes gens, pour coignoistre de quelles marchandises on se doibt garder d'estre trompé. *Lyon, par Jean Pinart. Sans date.* Pet. in-8 de 27 ff., sign. *a-d.*
B., III, 1125.

PINCERNE, PIERRE.

Pierre Pincerne, imprimeur, taxé à 60 sous en 1485. [CC. 212, A.L.I.]

Pierre Pincerne, impresseur de livres, taxé à 2 livres en 1489-1492.] CC. 105, A.L.I.]

PISTORIS, NICOLAS.

Voy. Nicolas Philippe, dit Pistoris.

* PIVARD, JEAN.

PLACE, JEAN DE LA.

Voy. J. de La Place.

PLANCHE, CLAUDE.

1585. Payé à Claude Planche, imprimeur à Lyon, mari de Fleurie Bonnet, adoptive de l'Aumône, la somme de 16 écus sol 20 sous tournois, pour semblable somme constituée audit sieur Planche pour la dot de sa femme. [E. 23, A.C.]

* PLANCHES, JEREMIE DES.

PLANFOYS, JEAN.

Jean Planfoys, imprimeur, taxé en 1523-1524.

braicorum, *Chaldæorum*, *græcorumque* ‖ *nominum interpretationem*. ‖ Cum Indicibus copiosissimis. [M.] LVGDVNI, ‖ APVD MICHAELEM POCHEVILLE. ‖ M.D.XCII. In-fol. à 2 col. de 6 ff. lim., 660 ff. chiff. et 40 ff. n. chiff. figures.



Marque de M. POCHEVILLE.

Cette bible de Pocheville n'est autre que la bible imprimée en 156) par Jean de Tournes. Pour écouler le solde de cette édition, dont il s'était rendu acquéreur, Pocheville s'est contenté de la rafraîchir en faisant réimprimer les ff. liminaires par Thibaud Ancelin. Les ff. *2, *3 et *6 sont ornés des bandeaux n°s 3, 4 et 5 de cet imprimeur. Voy. les reproductions à TH. ANCELIN.

Baudrier.

POGELLON, JEAN.

2 janvier 1554. Jehan Pogellon, imprimeur, vend à Antoine Guillaume, laboureur à St Just, une maison haute, moyenne et basse et jardin derrière, situés en la ville de St Just, paroisse de St Irigny sur Lyon, en la rue tendant du cloistre de St Just à la porte dudict St Irigny, iouxte icelle rue de matin et de vent. [*Ins. aliên.*, vol. V, A.L.]

17 juillet 1586. Jehan Pogellon, imprimeur, est témoin du con-

trat de mariage de Jeanne Pailly avec Pierre Débiolles. Voy. Débiolles.

24 août 1586. J. Pogellon, imprimeur, est témoin du testament de Jeanne Coccard, femme de Mathieu Paucier, fondeur de lettres d'imprimerie, fait en temps de contagion. Voy. M. Pancier.

24 août 1586. Testament de Pernette Desbiolles, femme de J. Pogellon, imprimeur ; s'en rapporte à son héritier pour ses funérailles, fait quelques petits legs et nomme son mari héritier universel. *Le testament est inachevé et barré ; une note marginale du notaire indique que la testatrice, malade de la contagion, est morte avant l'achèvement de l'acte.* [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

5 octobre 1586. J. Pogellon est témoin des testaments de Basile Bouquet et de Claudine Moreau, sa femme, tous deux atteints de la peste. [*Ibid.*]

6 octobre 1589. Françoise Berlioz, fille d'Antoine Berlioz, citoyenne de Lyon, assistée de J. Pogellon, imprimeur, son curateur, loue à Antoine Borgeyron, tonnelier, une maison sise rue Bourchanin. [*Ibid.*]

POISSY, AIME DE.

20 août 1580. Amy de Poissy, impr, est témoin d'une reconnaissance faite par Jean d'Ogerolles à Catherine Fayolle, sa future. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

4 juillet 1588. Aimé de Poissy est parrain de Catherine Berrou, fille de Claude Berrou, imprimeur.

POLIER, AMY DE.

23 avril 1596. Claude Buisson, con impr, loue à Amy de Polier une chambre haute sur le derrière de la maison qu'il tient à louaige de Mre Jacques, de Macon, située en rue tendant de l'Hôpital à Ne De de Confort, pour un an, au prix de cinq écus d'or. Polier signe très lisiblement. [*Pourcent. not.*, *fragment de registre égaré dans les minutes de Margat*, A.C.A.]

1595

— Annotations de Vincent Gelée, conseiller du Roy et correcteur ordinaire en sa chambre des comptes, sur le guidon général des



financiers. [M.] *A Lyon, par Amy de Polier.* M.D.XCV. In-8 de 54 ff.

Le titre est orné d'une marque généralement attribuée à Amy de Polier, mais qui appartient à Benoît Rigaud. Voy. le nº 40 des bois et marques de B. Rigaud.

Ces *Annotations* sont placées à la suite du *Guidon général des financiers*, B. Rigaud, 1596.

POLLET, dit L'ESPAGNOL, JEAN.

5 août 1548. Jean Pollet dit l'Espagnol, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Claude Dupuy, fils de François Dupuy, seigneur de Marcel (en Bresse), avec Louise de la Gélière, fille de F. de la Gélière, seigneur de Cornaton (en Bresse). [*P. Buyer, not., expédition,* A.B.]

* POMARD, GABRIEL.

POMERAUX, PIERRE.

Pierre Pomeraux, hostelier et imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.] Voy. P. PUMERA.

POMESCHOT, JEAN.

Pierre Poculot tient une maison du costé de la rivière... Jehan Pomeschot, alemant, libraire, tient partie de ladite maison en louage et en paye pour an X l. X s. tourn. [*Nommées de 1493.* CC. 4, f. 31 v°, A.L.]

Jean Pomeschot, libraire, taxé à deux livres en 1503. [CC. 111 et CC. 41, A.L.I.]

POMME, CLAUDE DE LA.

Voy. CL. DE LA POMME.

POMMIER, BERNARD.

25 juin 1573. Contrat de mariage de Bernard Pommier, impr, fils de Claude Pommier, apothicaire de Mâcon, avec Anne Mailland, fille de Vincent Mailland, boucher. Dot de la future : 100 livres tourn. Pommier ajoute 50 livres d'augment de dot.

PONCELET, NICOLAS.

— Odes de G. Horace Flacce, traduites en vers lyriques françois par Jaques Mondot. *Lyon, par Nicolas Poncelet, 1579.* In-8.

Du Verd., II, 290.

On ne trouve aucune trace de l'existence de Poncelet à Lyon. Il est probable que l'indication de Lyon est erronée et qu'il faut lire Paris.

PONCET, BARTHELEMY.

1560

— Infortiatum. Pandectarum juris civilis tomus secundus... *Lugduni, apud Hugonem a Porta, 1560.* [A la fin, avant l'index:] *Excudebat Bartholomæus Poncetus.* Gr. in-fol. à 2 col., let. rondes, impr. en r. et n., figures curieuses et lettres initiales avec personnages.

Ce magnifique spécimen du travail de Barthélemy Poncet le place parmi les plus habiles imprimeurs lyonnais du XVIe siècle.

Voy. Hugues de la Porte, 1560.

PONCET, BENOIT.

3 janvier 1557. [1558 N.S.] Contrat de mariage de Benoist Poncet, imprimeur à Lyon, filz de feu Pierre Poncet, de la paroisse de Couz en Savoye, avec Mye Roybet, veuve de feu Michel Chastillon, en son vivant aussi imprimeur audict Lyon. La future se constitue en dot tous ses biens meubles et immeubles. Témoins : Georges Poncet, libraire (frère du futur), François Martin, Mathurin Vérat, Etienne Symonet, imprimeurs.

PONCET, GEORGES.

21 octobre 1555. Georges Poncet, libraire, est témoin du testament de Claudine Tallon, veuve de François Juste. Voy. F. Juste.

3 janvier 1557. G. Poncet est témoin du contrat de mariage de Benoist Poncet, son frère. Voy. Ben. Poncet.

1549

— Les dicts des sept sages de Grèce... mis en rithme françoise par François Habert. *Lyon, Georges Poncet, 1549.* Pet. in-8 de 95 pp.

B., III, 3.



— Forme et maniere de vivre des Chretiens en tous estats, selon la pure ordonnance de Dieu. *A Lyon, par Georges Poncet, 1558.* Notes Mercier St Leger.

PONCET, JEHAN.

21 septembre 1579. Jehan Jolly, imprimeur, confesse devoir à Jehan Poncet, c^on^ imp^r^, la somme de 7 escus d'or et deux tiers pour toutes les journées de travail faites par ledict Poncet pour le livre d'imprimerie faict par ledict Joly. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

15 juin 1580. Déclaration de Paul Vernet relative à un coffre mis en gage par Jean Poncet. Voy. P. Vernet.

18 juin 1580. Déclaration de Denys Bourgeois relative au même fait. Voy. Denis Bourgeois.

18 juin 1580. Jean Poncet, imprimeur, est témoin de la location d'une chambre de la maison de Jaques Paturle, située en rue Bourchanyn. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

18 juin 1580. Claude Guigue, serrurier, demeurant en la rue Port-Charlet, paroisse de St Nizier, atteste par foy, serment et parolle de vérité, que l'année après la contagion des grandes pestes qui furent audict Lyon, un nommé Jean Poncet, c^on^ imp^r^, avoit mis un sien coffre qui estoit tout plein d'habillements et aultres ardes dans la maison de lors vivant et depuis trespassé feu Anthoine Guigue, son frère, demeurant rue St Georges, et incontinent que les pestes passées, ung comme lors vivant, despuy trespassé feu Claude Servyn, m^e^ imp^r^ de Lyon, vint prendre ledict coffre et les dicts ardes estant en icelluy et fist transporter le tout dans sa maison. Attestation dont ledict Poncet a requis acte. [*Ibid.*]

27 mai 1591. Jean Poncet, c^on^ imp^r^, est témoin de la déclaration faite par F. Duron et Geoffroy Le Roux, imp^rs^, relativement à un mariage contracté à Paris par Etienne Çolancin, imp^r^. Voy. F. Duron.

PONS, JACQUES.

23 avril 1575. Jacques Pons, libraire, est témoin d'une obligation passée entre deux laboureurs de la Guillotière. [*P. Combet*, A.N.]

23 août 1577. Jacques Pons, libraire, est témoin d'une obligation souscrite par un laboureur de Chasselay à un marchand de Lyon. [*Ibid.*]



4 juin 1586. Jacques Pons, libraire à Lyon, cède et transporte à Loyse Ribaud, femme de Jehan Huguetan, marchant libraire fréquentant les foires de Lyon, les sommes contenues es obligations et cédulles suivantes, assavoir : 3 écus d'or sol deus par François Moton, fils de feu Félix Moton, mercier de la Grave en Bourgdoisant, par oblig. de décembre 1583, passée devant Me Bara, not. à Lyon; 9 écus et un tiers d'écu d'or sol deus par Vincent Cochet, libraire à Tournon, 5 écus d'or sol deus par Hélie Fléchières, contrepoincteur de livres à Lyon... les mettant et subrogeant à sa place pour s'acquitter de semblable somme qu'il devait à ladicte dame pour vente de marchandises qu'il dict avoir reçues d'elle. [*Grangier, not.*, A.N.]

SANS DATE

— Traite sur la reformation de l'annee, faite par nostre Sainct Pere le pape Gregoire XIII, contenant une intelligence de l'occasion d'icelle et pourquoy ont este ostez les dix iours, par M. Loys Morel, mathematicien de Montigny sur Aube. *A Lyon, par Jacques Pons, dem^t en la rue Merciere. S. d.* In-16 de 16 ff., le der. blanc.

Ly.V., I, 140, 14160. *Anc. cote.*

1584

— Le testament et derniere volonte de tres haut prince Monseigneur François de Vallois, Duc d'Anjou, fils et frere du Roy. *Lyon, par Jacques Pons, 1584.* In-8 de 4 ff.

Cat. Dancoisne, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1874.

PONSTELLIER, RENE.

Voy. R. Postellier.

PORCHET, CLAUDE.

15 juin 1560. Contrat de mariage de Claude Porchet, libraire, fils de feu Pierre Porchet, en son vivant hostellier à Lyon, avec Catherine Radiz, veuve de feu Jehan Guy. La future se constitue 500 livres tourn. et « les franges, pendants, chevaciers et coultres le tout de toille chanvre » de deux lits, un grand et un moyen, valant 350 livres, et différents objets à recevoir des tuteurs de ses enfants et dudict deffunt, son 1er mary. Porchet donne 250 livres d'augment de dot à sa femme. [*Déchalles, not.*, A.N.]

PORTE, AYMON DE LA.

Voy. A. DE LA PORTE.

PORTE, FRANÇOIS LA.

Voy. LA PORTE.

PORTE, HUGUES DE LA.

Voy. H. DE LA PORTE.

PORTE, JEAN DE LA.

Voy. J. DE LA PORTE.

PORTE, PIERRE.

Pierre Pourte, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]
Pierre Porte, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]
Pierre Porte, imprimeur, taxé en 1553. [CC. 713, f. 21 v°, A.L.]

PORTE, SYBILLE DE LA.

Voy. DE LA PORTE.

PORTIER, PIERRE.

10 septembre 1555. Pierre Pourtier, libraire à Lyon, est témoin d'une donation faite par Florye Piconne, femme de Pierre Carton. Voy. P. CARTON.

1590-1593. P. Portier est en relation avec les libraires nîmois. [*Com. de M. le Dr Puech, de Nîmes.*]

* PORTUNARIIS, DOMINIQUE DE.
* PORTUNARIIS, GASPARD DE.
* PORTUNARIIS, PIERRE DE.
* PORTUNARIIS, VINCENT DE.

POSTELLIER, RENE.

Pautelier, *Ponstellier* (mauvaise lecture pour *Poustellier*), *Potcollier*, *Potellier*, *Renerius* ou *Renatus Potelrius*.



Postellier fut syndic des libraires en 1584 et 1587.

1571. René Ponstellier [Poustellier], libraire, agissant tant en son nom qu'en celui de Clément Baudin, est un des représentants des libraires dans le procès survenu, au sujet des salaires, entre les maîtres et les compagnons imprimeurs. Voy. BARTHÉLEMY DE GABIANO.

Par Françoise Roy, sa femme, Postellier était beau-frère de Charles Pesnot et neveu de Clément Baudin. Habitant avec son oncle dont il était l'associé, il paraît s'être occupé spécialement de l'exportation des produits de l'imprimerie lyonnaise en Espagne. Il est même qualifié de libraire, demeurant en Espagne, dans un acte de 1578. Il n'y demeura pas longtemps, car l'année suivante on le retrouve à Lyon.

2 mai 1575. Antoine Hory, épicier à Lyon, au nom et comme procureur de Genes Regnaud, m^d de Maringue en Auvergne, s'est transporté au lougis de s^rs Clément Baudin et René Pautellier, m^ds libraires à Lyon, pour y trouver le s^r Baudin afin d'avoir payement de la somme après mentionnée, et ne l'ayant trouvé pour estre présentement aux champs, ledit Hory s'est adressé à la femme Françoise Roy, femme dudit Pautellier, à laquelle il a déclaré présenter une lettre de change de la somme de 1500 livres, faicte et souscripte par ledict Baudin et payable audict Regnaud, en datte de Medina del Campo du 19 décembre dernier. En vertu de laquelle il a sommé, requis et interpellé ledict Baudin, en la personne d'icelle Roy, de lui payer lad^te somme. A quoi lad^te Roy a respondu que ledict Baudin, son oncle, n'était en cette ville, touteffois qu'elle espére qu'il y sera dans trois ou quatre jours, mais, quant à elle, elle ne peut payer ladicte somme, et que, si bon semble audict s^r Hory, qu'il ait patience jusqu'à ce que ledict Baudin, son oncle, soit venu. Laquelle response, ledict s^r Hory a prins pour refus et prétexte, et a protesté... ce dont il a requis acte. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

1er août 1575. René Potellier, m^t libraire, est témoin de l'acte par lequel les frères Thomas se reconnaissent débiteurs envers Ant. de Harsy, libraire, d'une somme de 50 escus d'or, prétée à feu Jacques Thomas, leur père, par Claude Boudet, et cédée, par ce dernier, à Ant. de Harsy, par acte reçu Me Prudhomme, le 8 février 1574. [*Ibid.*]

9 janvier 1575. [1576 N. S.] Philippe Tinghi, et pour lui Alexandre Salotti, son serviteur, donne pouvoir à Benoît Boyer et à Dominique de Sagarays, libraires demeurant à Medina del Campo, pour faire, saisir entre les mains de qui il appartiendra, toutes les marchandises ou deniers appartenant à Clément Baudin et à René

Postelier, libraires à Lyon, jusqu'à concurrence de 2040 l. 4 s. 6 d. dus en vertu d'une obligation du 23 août 1574. Acte en latin. [*Delaforest, not.*, A.N.]

22 mars 1578. Tinghi donne pouvoir à Benoît Boyer et à Claude Carlet, libraires en Espagne, pour recevoir de René Potellier, libraire demeurant en Espagne, tout ce qu'il lui doit. Guillaume Lenoir, témoin. Acte en latin. [*Ibid.*]

3 juillet 1579. René Postellier, marchand libraire, demeurant à Lyon, donne pouvoir à Jean de Donamaria, marchand de Saragosse, pour recevoir de François Symon, marchand libraire de Saragosse, la somme de quatorze cent soixante deux livres de Valence, à lui due en vertu d'une cédule du mois de juillet 1578. Acte en latin. [*Ibid.*]

5 juillet 1580. René Postellier, libraire demeurant à Lyon, est témoin d'un acte de transport signifié, à la requête de Dadiaco, à Symphorien Beraud. Voy. SYMP. BERAUD.

22 janvier 1582. René Postellier, libraire, est témoin de deux actes relatifs à Etiennette Roy et à Charles Pesnot. Voy. CH. PESNOT.

6 juin 1583. R. Postellier est témoin de trois actes et d'une quittance relatifs à Charles Pesnot et aux héritiers de Maurice Roy. Voy. CH. PESNOT.

19 février 1584. R. Postellier est témoin d'une vente de papier faite à Charles Pesnot par Philibert Joly, bourgeois et papetier de la ville de Saint-Claude. Voy. CH. PESNOT.

2 avril 1584. Charles Pesnot donne procuration à René Postellier, libraire, pour faire divers recouvrements non spécifiés dans l'acte. [*P. Combet, not.*, A.N.]

1er septembre 1584. Par son testament, Charles Pesnot lègue à René Postellier, son beau-frère, la somme de 166 escus et 2/3 d'escu d'or sol, à la condition qu'il suivra son enterrement. Voy. CH. PESNOT.

16 décembre 1584. R. Postellier est témoin d'une quittance donnée par Catherine Roy, veuve de Charles Pesnot.

14 septembre 1585. R. Postellier est témoin du testament de Thibaud Ancelin. Voy. TH. ANCELIN.

5 mai 1586. R. Postellier est témoin d'une vente de papier faite par Ant. Court, papetier de Nantua, à P. Landry. Voy. P. LANDRY.



Même jour. Ant. Court, mt papetier de Nantua en Savoie, tant en son nom qu'en celui de Claude Court, son père, vend à Antoine [nom illisible] réprésenté par René Postellier, mille rames de papier, appelé papier réal [royal], beau, bon, fin et bien collé, à dict de marchand, au prix de 23 à 24 livres la rame, livrables à la maison d'habitation, par 100 rames à chaque foyre. Deux feuilles prélevées pour échantillon. Moyse des Prez et Thibaud Ancelin, libraires, témoins. [*P. Combet, not.*, A.N.]

18 juin 1586. Postellier intervient, en qualité de coadjuteur à la tutelle des enfants de feu Charles Pesnot, dans un acte relatif à ces derniers et à Guichard Jullieron. Voy. G. JULLIERON.

3 février 1587. Noël Archambaud, marchand citoyen de Lyon, loue à Antoine Soyer, tanneur, deux maisons, sises rue des Basses-Brayes, vis à vis l'une de l'autre, la rue entre deux, avec les jardins et cours, telles qu'elles se comportent, au prix de 25 escus d'or par an. R. Postellier, marchand libraire, témoin. [*P. Combet, not.*, A.N.]

28 mars 1587. Testament de Françoise Roy, femme de Réné Postellier, marchand libraire. Elle divise sa succession entre son mari et ses enfants. Jehan Pillehotte, Barthélemy Honorat et Jehan Veyrat, libraires, témoins. [*Ibid.*]

3 novembre 1587. R. Postellier est témoin d'une obligation souscrite par B. Honorat. Voy. B. HONORAT.

24 novembre 1587. R. Postellier, oncle et curateur de Moïse Desprez, autorise ce dernier à constituer un procureur pour plaider sur un appel du bailliage de Forez. Voy. MOÏSE DESPREZ.

14 décembre 1587. Sybille Baudin, héritière pour 1/2 de feu Ant. Baudin, et Catherine Roy, veuve de Charles Pesnot, héritière pour 1/4 de feu Baudin, donnent pouvoir à René Postellier, libraire à Lyon, pour soutenir leurs droicts, contraindre tous débiteurs, spécialement les héritiers d'Hippolyte Clépier. [*P. Combet, not.*, A.N.]

18 avril 1592. Adrian Périer donne procuration à René Postellier, mt librayre dudict Lyon, pour souldre, conclurre et arrester compte avec les héritiers de feu Guillaume Rouville. Voy. A. PÉRIER.

10 octobre 1592. Jehan Compère et Julian Regrey donnent procuration à René Postellier, libraire de Lyon, pour recevoir toutes les sommes dues aux héritiers de Symphorien Beraud, en Espagne, et pour faire sortir de prison Estienne Michel, libraire de Lyon,



emprisonné pour dettes. Voy. ESTIENNE MICHEL et SYMPHORIEN BERAUD.

11 janvier 1593. Les mêmes donnent une nouvelle procuration à Postellier pour faire élargir Estienne Michel, sous diverses conditions stipulées dans l'acte. Voy. ET. MICHEL.

12 novembre 1594. J. Compère, Julian Regrey et Alexandre de Villeneuve avaient envoyé en Espagne, René Postellier, m[d] librayre de Lyon, pour recouvrer les debtes dues à l'hoirie de feu Symphorien Beraud. Postellier n'ayant pu recevoir la somme due par Estienne Michel, a convenu avec ce dernier qu'il viendrait à Lyon s'entendre avec ses créanciers. Voy. ET. MICHEL.

1587

— RERVM || BRITANNI- || CARVM, || ID EST || ANGLIAE, SCOTIAE, || VICINARVMQVE INSVLA- || RVM AC REGIONVM, || SCRIPTORES VETVSTIO- || RES AC PRAECIPVI : || GALFREDI MONVMETENSIS, cognomento Arturi, de origine & gestis Re- || gum Britanniæ LIBRI XII. || PONTICI VIRVNNII Britannicæ historiæ libri VI. quibus G. Monumetensis || libros sex priores in Epitomen redegit. || GILDAE SAPIENTIS, de excidio & conquestu Britanniæ Epistola. || BEDAE ANGLOSAXONIS Historiæ Ecclesiasticæ gentis Anglorum libri V. || CONTINVATIO eiusdem Historiæ, incerto auctore, libris III. comprehensa, || ac iam primum publicata. || GVLIELMVS NEVERICENSIS de rebus Anglicis libri V. || IOANNIS FROSSARDI Historiarum Epitome, in qua de Bellis inter Anglos & || Gallos gestis, præcipue agitur. || *Quid a nobis in hac edictione præstitum sit, ad Lectorem || Epistola docebit.* [Fleuron.] LVGDVNI, || Apud Renatum Potelerium. || CIↃ.IↃ.LXXXVII.
In-fol. de 2 ff. lim. [le titre et 1 f. blanc,] et 568 pp.

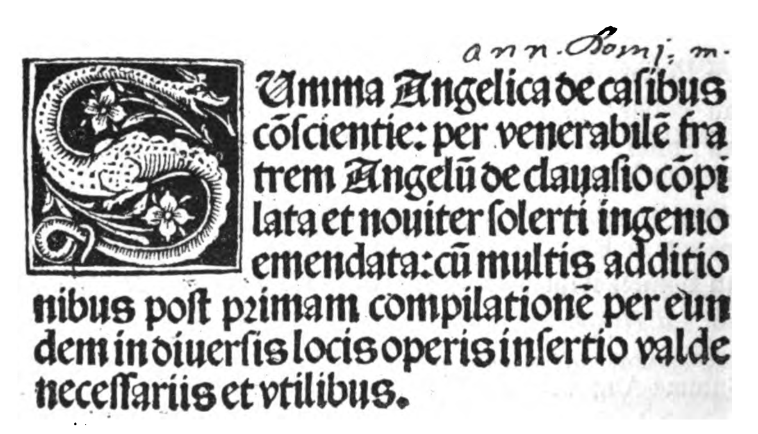
Baudrier.



Fleuron du titre.



Figure gravée sur bois, du f. 1.



Umma Angelica de casibus cõsciẽtie: per venerabilẽ fratrem Angelũ de clauasio cõpilata et nouiter solerti ingenio emendata: cũ multis additionibus post primam compilationẽ per eundem in diuersis locis operis insertis valde necessariis et vtilibus.

Spécimen des caractères de J. Poulet.

¶ Sũma angelica de casibus conscientie per fratrem Angelum de Clauasio compilata finitur: cũ multis additionibus post primam compilationem per eundem in diuersis locis operis insertis perq̃ utilibus: et nouiter reuisa: diligentiq̃ studio emendata. Impressum Lugd. p Johãnem poulet. Anno dñi. M.cccccv. p̃ma die Februarii.

Spécimen des caractères de J. Poulet.

Ly. V., 102. 3893. *(Anc. cote.)*

POYET, JEAN.

3 mai 1591. Jean Poyet, c^on^ imp^r^, loue à François Barrier, pre-



La marque donnée ci-dessus a été employée par Mathieu Bonhomme. Elle porte le n° 4 des marques de cet imprimeur dans la notice que nous lui avons consacrée. Elle a aussi été reproduite par Silvestre, n° 572. De 1601 à 1614, Poyet a imprimé de nombreuses pièces dont quelques-unes sont très intéressantes. Les bois et autres marques employés par cet imprimeur seront reproduits dans la *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle*.

Poyet quitta Lyon pour s'installer à Vienne en Dauphiné où, en juin 1614, il déclare aux consuls qu'il allait chercher ses meubles à Lyon. La même année, il publia, à Vienne, un arrêt daté du mois d'août. [*Com. de M. de Terrebasse.*]

POYTEVIN, CLAUDE.

24 novembre 1578. Claude Poytevin, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de François Deneyrieu. Voy. F. DENEYRIEU.

17 mai 1582. Jacques Pilloud, charpentier, loue pour un an à Cl. Poytevin, c^{on} imp^{r}, une chambre haulte sur le devant des membres de la maison dudict Pilloud, sise en rue tendant de l'Hostel-Dieu à N^{e} D^{e} de Confort, au prix de 3 écus d'or. [*Pourcent.*, *not.*, A.C.A.]

18 avril 1583. Etienne Dumas, affaneur, loue, pour 2 ans, à Cl. Poictevin, une chambre au 2me étage d'une maison de la même rue. [*Ibid.*]

26 juin 1583. Testament de Jeanne Advant, femme de Claude Poictevin, c^{on} imp^{r}. Débille de sa personne, elle veult être enterrée au cymetière de St Nizier et institue héritier universel, Claude Poictevin, son mary. [*Ibid.*]

30 mars 1586. Claude Poytevin est témoin du contrat de mariage de Gédéon Mégret. Voy. G. MÉGRET.

POYTEVIN, JEAN.

24 février 1550. Jehan Poytevin, libraire, est témoin de la vente d'une rente faite par Godefroy Bas à Jehan Frellon. Voy. J. FRELLON.

PRAT, ANTOINE DU.

S. D.

— L'œuvre chrestienne de tous les poetes François. *A Lyon, par Thibaud Ancelin. On les vend au Change à la boutique de Paulin Bianchi & au Palais à celle d'Anthoine Prat. S. d.* In-16.

Voy. THIB. ANCELIN, S. D.

1581

— Les mémoires et parlementements de la paix entre le roy de



figurent au v° du feuillet. Parmi les premières, celle qui représente la sibylle delphique se voit au v° du dernier f. du *Monologue de la Chambrière* cité ci-dessus, ce qui autorise à croire que ce volume peut sortir des mêmes presses.

Cat. Didot, 1878, n° 220.

PROST.

— Exercices spirituels de Marie de Valence. *Lyon*, *Prost*, *1553*. In-12.

Cat. Lefranc de Pompignan, Faucheux, 1791, n° 611.

Il s'agit sans doute de Prost, petit gendre de Rouville, et il faut lire 1653 au lieu de 1553. Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle*.

PROST, BARTHELEMY.

24 novembre 1578. Barthélemy Prost, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de François Deneyrieu, con impr. Voy. F. DENEYRIEU.

23 septembre 1584. B. Prost, con impr, habitant de Lyon, confesse devoir à un tonnelier, pour luï ou les siens, la somme d'un écu un tiers d'écu d'or pour vente d'un tonneau de la tenance de neuf barraulx. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

1576

— LE || TREZIESME || LIVRE D'AMADIS || DE GAVLE : || *Traduit nouuellement d'Espagnol en Fran- || çois, Par I. G. P.* || Traittant les hauts faits d'armes du gẽ- || til Cheualier SYLVES de la Selue, filz de l'Empereur Amadis de Grece, & de la roy- || ne de Thebes Finistee : auec les auentures estrãges d'armes & d'amours de Rogel de || Grece, Agesilan de Colcos & autres aue- || nuës sur l'entreprise & cours de la guerre || du grand Roy Bulrhazar de Russie, contre || les Chrestiens. Et apres, les mariages de || Diane, Leonide & autres. || *Adressé à ma Dame la Contesse de Retz*. [Fleuron.] A MONTLVEL, || Par Bartholemy Pro. || 1576. In-16 de 507 pp., 7 ff. n. chiff. pour la table et ... ff. blancs ?

Les pp. 2-10 contiennent : « A l'illustre et vertueuse dame, Catherine de Cleremont, contesse de Retz. » épître de JAQUES GOHORY, Parisien, signée de sa devise : *Envie d'envie envie.*

Aux pp. 11-19 (non chiffrées), très intéressante préface du traducteur adressée aux lecteurs.

A la p. 20 (n. chif.) : « Au seigneur Gohory sur sa version du 13 d'Amadis », pièce de vers de R. BELLEAU.

Ce volume est très probablement imprimé à Lyon et non à Montluel. L'exemplaire compulsé est incomplet des der. ff. Peut-être contiennent-ils une indication ?

Bibl. du chât. de Terrebasse.

PRUNIER, PIERRE.

1597

— Les nouvelles récreations de Bonaventure des Périers. *Lyon, pour Pierre Prunier, 1597*. In-8.
S. B., I, 381.

PRYTENIN, JEAN.

25 février 1556. Jehan Pretenyn, libraire, est témoin du contrat de mariage de Claude Clérambault, tailleur d'histoires, avec Prudence Temporal. Voy. J. TEMPORAL.

17 janvier 1547. Jehan Prytenin, libraire, est témoin du contrat de mariage de Vincent Andrian avec Philiberte Maréchal. Voy. MARÉCHAL.

PULCHER, JOANNES.

1574

— Epistolarum Pauli Manutii libri decem..... *Lugduni, apud Clementem Baudin, 1574*. [A la fin :] *Excudebant Guichardus Jeleironius et Joannes Pulcher socii Lugduni, anno dñi.* M.D.LXXIIII. In-8.
Voy. CLÉMENT BAUDIN, 1574.

1583

— Horæ precationum regiarum, a Gulielmo II Cœsare Roma. ac Hollandiæ comite religiose olim recitatæ. *Lugduni, apud J. Stratium, 1583*. [A la fin :] *Excudebat Ioannes Pulcher. Lugduni, anno Domini*, M.D.LXXXIII. In-16.
Voy. J. STRATIUS, 1583.

* PULLON, dit DE TRIN, JEAN.

PULLON, SIMON.

11 mai 1589. Symon Pullon, libraire et relieur de livres, confesse devoir à Georges Fontan, menuisier, la somme de 5 écus d'or pour prêt.

8 juillet 1592. Simon Pullon, libraire, est témoin du contrat de mariage de Claudine Vanal avec Jean Garaud.



rabilibus, ex abditis monumentis explicantur. || EIVSDEM || DE REPVBLICA ATHENIENSIVM, || EORVMQVÆ AC LACEDÆMONIORVM || TEMPORIBVS, LIBRI QVINQVE. || *Quibus amborum populorum Disciplina, priuata ac publica, ciuilis & || militaris, Reiq. Publ. Rationes, Virtutes, Labes, Mutationes ac || Conuersiones enarrantur. Non græcorum historicorum, oratorum ac iuris- || prudentum studiosis modo apprime necessarii, verum ijs plane omnibus, qui || publica in Regio, Optimatum, Popularive statu negotia domi forisque || gerunt.* || *Omnia denuo & aucta, & ab auctore recognita.* || A præfatione, horumce librorum omnium, tum capita, tum etiam argu- || menta posuimus, quo magis eorum quæ perlecta fuerint me- || moria perstet, breuiarioque facilius repetantur. PARISIIS, || Vænundantur à Iacobo du Puys, sub signo || Samaritanæ, via D. Io. Lateranensis, || prope collegium Cameracẽse. || M.D.LXXVI. [Au r° du der. f. :] LVGDVNI || Excudebat Ioannes Tornæsius Typographus || Regius, anno CIↃ. IↃ. LXXVI. In-fol. de 10 ff. lim., 677 pp. et 18 ff. n. chiff. pour l'index.

Baudrier.

1578

— L'agriculture et maison rustique de MM. Charles Estienne et Jean Liebault. *Lyon, Jaques du Puis, 1578.* In-4, fig.

Cat. H. Laurens, Labitte, 1885, n° 61.

— Theophrasti Germani Paracelsi, medicorum omnium in universum facile princepis, de restituta utriusque Medicinæ vera praxi, in ordinem redacta & in latinum sermonem conversa studio et opera Gerardi Dorn. *Lugduni, pro Iacobo du Puys, 1578.* In-8 de 8 ff. lim., 286 pp. et 9 ff. pour l'index.

Cat. des foires de Francfort, p. 341. — Dr Révillet, de Cannes.

1579

— Les six livres de la république de J. Bodin. *Lyon, Jaques du Puys, 1579.* In-fol.

1580

— LES || SIX LIVRES || DE LA REPVBLIQVE || DE I. BODIN ANGEVIN A MONSEIGNEVR DV FAVR, SEI- || *gneur de Pibrac, Conseiller du Roy en son Conseil priué, || & President en la Cour de Parlement à Paris.* || Reueuë, corrigée & augmentée de nouueau. [Marque de J. du Puys, *Silvestre*, n° 719.] A LYON, || par Iacques du Puys, Libraire Iuré



1589

— L'agriculture et maison rustique de MM. Charles Estienne et Jean Liébault. *Lyon, pour Jacques du Puys, 1589.* In-4.

Q

QUADIER, JACQUES ou ZACHEE.

Jacques Cadier, imprimeur, taxé en 1558. [*Com. de M. Rondot.*]

1556

— Elegies ou deplo- || rations sur le trespas de Monsieur || Philibert de Rye, prince & euesque de Geneue : || Et de tres illvstre seigneur René || de Chalon, Prince d'Orenge || & seigneur de Nozeret || & c. || *Auec celle du trespas de tres vertueuse Dame Antoyne de Monmartin, iadis femme* || *de messire Iehan de Popet,* || *cheualier et seigneur* || *de la Chaux* [par frère Jehan Flory]. [A la fin :] De Lyon, en l'an M.D.LVI. || chez Zachee Quadier. Pet. in-8.

Besançon, *Bel. let.*, n° 2948.

1561

— De l'office d'un serviteur. L'Œconomie d'Aristote. La louange de concorde. Deux oraisons sur la nativite et la mort de nostre Seigneur Jesus-Christ. Le censeur des mœurs. Declamation contre la rhetorique. Extrait d'une Tragedie de l'homme afflige. Epitaphes de Dame Jeanne Cousin, par Gilbert Cousin. *Lyon, Jacques Quadier, 1561.* In-8.

Du Verd., II. 46.

QUADRATUS, JOANNES.

Voy. JEAN CARRÉ.

QUEYNARO, GUILLAUME.

6 juin 1587. Guillaume Queynaro, libraire à Lyon, est témoin de l'acte par lequel J.-B. Regnaud reconnaît avoir reçu de G. Rouville, les 110 exemplaires du *Cours de texte canonique* au sujet desquels existait un différend entre ce dernier et des libraires italiens. Voy. G. ROUVILLE.



à François Baudet, de soir, à une maison de Jean de Tournes, de matin, et à un jardin appelé de Bongarra, de bize, moyennant le prix de 200 livres, payées comptant en 20 doubles ducats, un angelot, quinze escus pistollets, huict testons, un demi escu or sòl et le surplus en douzains. [*Troncy, not.*, *Ins. aliên.*, vol. XXXVIII, A.D.]

1er juillet 1556. Contrat de mariage de Jehan Raisin, imprimeur, citoyen de Lion, fils de Jehan Raisin, masson audict lieu, avec Marie de Ste Lucie, fille de feu Olivier de Ste Lucie, en son vivant md de Bourg-en-Bresse. Pierre de Ste Lucie, md libraire, citoyen de Lion, oncle de ladicte mariée, lui constitue la somme de 200 livres tourn., une robbe et une cotte nuptialles en drapt de coleur. Raisin donne à sa femme 80 livres d'augment de dot. Acte passé en la maison des mariés de Ste Lucie. Témoins : Jehan de Tournes, me-impr, Pierre Sentier, painctre. [*Péronet*, *not.*, *Ins. donat.*, vol. VII, A.D.]

1558

— Tractatus commerciorum et usurarum... authore Carol. Molinæo... *Lugduni, apud Iacobum Boyerium, 1558*. [A la fin :] *Lugduni*, *excudebat Ioannes Racemius, 1558*. In-8.

Voy. JACQUES BOYER, 1558.

1559

— Histoire éthiopique d'Héliodore [traduite par Amyot]. *Lyon, Jean Raisin, 1559*. In-16.

Besançon, *Bel. let.*, n° 4113.

— Officinæ Joannis Ravisii Textoris epitome, tomus primus [et secundus]. *Lugduni, apud Sebastianum de Honoratis, 1560*. [A la fin :] *Lugduni, excudebat Joannes Racemius*. M.D.LIX. In-8.

Voy. SÉB. HONORAT, 1560.

— Cornucopiæ Io. Ravisii Textoris epitome. *Lugduni*, *apud Seb. de Honoratis, 1560*. [A la fin :] *Lugduni, excudebat Joannes Racemius, 1559*. In-8.

Voy. SÉB. HONORAT, 1560.

1560

— Constantii Landi, in veterum numismatum Romanorum miscel-



RATOYRE, JACOB.

1589

— Deux traitez, l'un de la Guerre, l'autre du Duel. Au Roy de Navarre, Par Bertrand de Loque, Dauphinois. *A Lyon, par Jacob Ratoyre, 1589.* Pet. in-8 de 104 pp.

Le *Traité de la guerre* se termine à la p. 62 et doit être suivi d'un f. blanc. La deuxième partie, de la page 65 à la fin, a pour titre : *Traité du duel, auquel est vuidé la question asçavoir s'il est loisible aux Chrestiens de desmeler un différent par le combat singulier, ou aussi est desmelée la dispute du poinct d'honneur.*

Il y avait un Pierre Ratoyre, imprimeur à Paris.

B., III, 1165. — Cat. Genard, *Porquet*, 1886, n° 21.

RAULLANT DE NEUFCHATEL.

[1567]

— Recueil des effigies des Rois de France, auec un brief sommaire des genealogies, faits et gestes d'iceux. *A Lyon, par Raullant de Neufchatel. S. d.* [1567] In-4 de 3 ff. lim., 62 ff. chiff. et 1 f. contenant un *Sonnet au roi Charles neufiesme.*

Livre important au point de vue iconographique. Toutes les pages sont encadrées et, dans la bordure du dernier f., on lit la date de 1567. En tête, figurent deux beaux fleurons aux armes et à l'emblème de Charles IX, à qui l'ouvrage est dédié.

Les portraits, au nombre de soixante et un, sont à mi-corps et de grande dimension ; ils ont un beau caractère et semblent, à partir de Saint-Louis, avoir été exécutés d'après des monuments originaux existant alors. Ces gravures paraissent être d'origine parisienne et il existe, de ce livre, une édition publiée, à Paris, par François Desprez [B. N., (L. 37) 6.]

B., IV, 1164. — Cat. Didot, 1879, n° 461.

RAVAT, dit LE MORE ou LE MORT, LOYS.

Loys Ravat, dit le More, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.]

7 juillet 1555. Loys Ravat, dit le Mort, impr, est témoin du testament de Benoît Charles, impr. Voy. B. CHARLES.

* RAVOT, CLAUDE.

RAY, ANTOINE.

Antoine Ray, con impr, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

RAY, JEAN.

Jean Ray, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

* REGNAUD ou REGNAULD, GEORGES.
* REGNAUD ou REGNAULD, GUILLAUME.
* REGNAUD ou REGNAULD, JACQUES.
* REGNAUD ou REGNAULD, JEAN-BAPTISTE.

REGNAULT, ANDRE.

15 mars 1598. André Regnault, con impr, donne procuration à Georges Garaud, md mercier de Villefranche, en Beaujolais, pour vendre une vigne, située au Bois d'Oingt, provenant de la succession de Jeanne Canard, sa mère. [*Buirin, not.*, A.B.]

25 juin 1598. A. Regnault, con impr, prête 3 écus d'or à Antoine Richoud, con impr. [*Ibid.*]

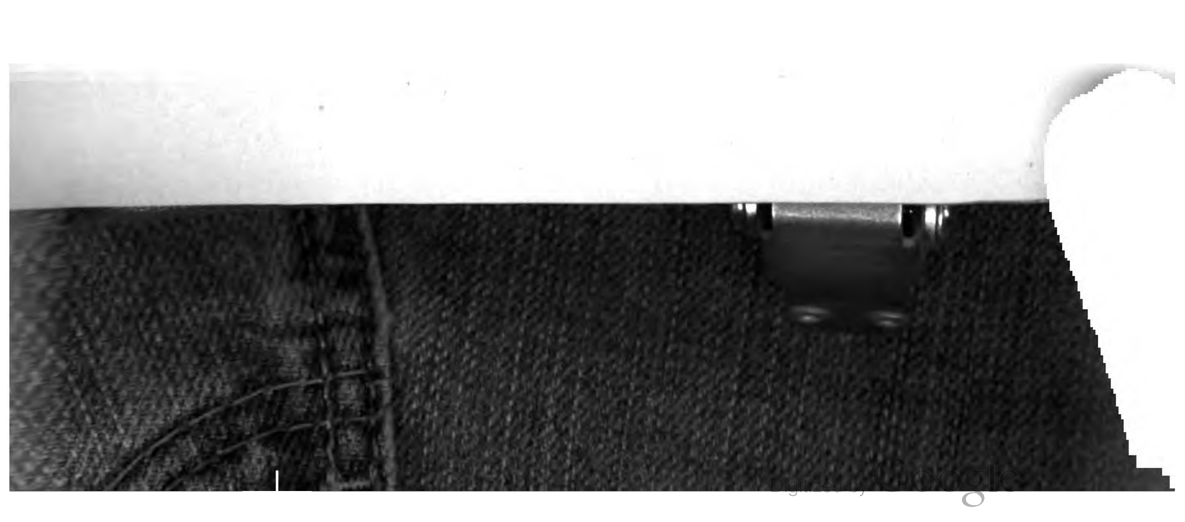
REGNAULT, ANTOINE.

Antoine Regnault n'est ni Lyonnais, ni libraire, quoique certains catalogues lui donnent cette dernière qualité. C'est un bourgeois de Paris qui, de retour de Terre Sainte, fit imprimer le récit de son voyage chez un imprimeur de Lyon demeuré inconnu. Il vendait lui-même ses œuvres à Paris.

— Discovrs || du || Voyage || d'outre mer || au Sainct Sepulcre || de Ierusalem, et autres || lieux de la terre Saincte. || Auec plusieurs traictez, dont le Catalogue || est en la page 265. || Par Anthoine Regnault bourgeois de Paris. || Imprimé a Lyon aux depens de l'Autheur. 1573. || Auec priuillege du Roy. || *On les vend a Paris aux Fauxbourgs Sainct Iacques* || *a lenseigne de la Croix de Hierusalem.* [A la fin de la seconde partie :] Fin des presentes ordonnances, Imprimées à Paris, par Ni- || colas du Chemin, pour Anthoine Regnault, demourant || aux faulx bourgs sainct Iacques, a l'enseigne || de la Croix de Ierusalem. || 1573. In-4 de 4 ff. lim., 265 pp., 6 ff. de table et 1 f. blanc, plus une carte pliée après la p. 104 et deux autres grandes planches. La seconde partie compte 26 ff. cotés 264-289.

Au titre, marque reproduite par Silvestre, no 475.
La première partie est ornée de bois gravés par *J. Moni*, pour la *Bible* (Lyon, G. Roville, 1565, in-8), et pour le *Nouveau Testament* (*ibid.*, 1570, in-8).

Cat. Rotschild, no 2636.



* REGNIER, dit PILLOT, GUILLAUME.

REGNIER, MARC.

17 juillet 1592. Contrat de mariage de Marc Regnier, c^on^ imp^r^, fils de Marc Regnier, laboureur de Taluyers, et de Jeanne Durand, avec Marie Piron, chambrière de Jean Canard, hoste du *Grand Porcellet*, fille de Marie Piron, servante à l'hostellerie du *Cheval blanc*, à Villefranche.

REGNIER, PIERRE.

19 septembre 1558. Pierre Regnier, imprimeur, est témoin du testament de Claudine Bouvet, femme de François Duc, impr. Voy. F. Duc.

* REINHART, MARC.

xve siècle.

REMOND, MATHIEU.

Voy. M. Reymond.

REMY, CLAUDE.

Claude Remy, imprimeur, taxé en 1506-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

* REMY, JEAN.

RENESTABLE, NICOLAS.

11 juillet 1549. Contrat de mariage de Pernette de la Pallu, fille de feu Rollet de la Pallu, en son vivant apothicaire à Genève, et veuve de feu Nycolas Renestable, en son vivant imprimeur à Lyon, avec Dominique Vérard. Voy. D. Vérard.

RESOLU.

18 juillet 1552. Résolu, con impr, est désigné parmi les six imprs qui doivent porter le corps de Nicolas Perrineau au cimetière de St Nizier. Voy. N. Perrineau.

REVERY, ESPRIT DE.

Esprit de Revery, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

Esprit de Revery, imprimeur. [*Nommées de 1545*. CC. 41, A.L.I.] Voy. BARTHÉLEMY ESPRIT.

Le véritable nom de cet imprimeur paraît être Barthélemy Esprit, de Riverie. Il y avait un Jean Rivery, imprimeur, à Genève au milieu du XVIe siècle.

REVOLANT, GUILLAUME.

Guillaume Revolant, imprimeur, taxé en 1506. [*Com. de M. Rondot.*]

REYMOND, MATHIEU.

30 août 1583. Mathieu Reymond entre comme apprenti chez Basile Bouquet pour apprendre l'art d'imprimerie et de la presse. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

10 avril 1587. Mathieu Reymond, imprimeur, est témoin d'une quittance donnée par les mariés Sadin et Et. Brignol. Voy. ET. BRIGNOL.

25 octobre 1587. Baptême de Marguerite, fille de Mathieu Rémond, c^{on} imp^{r}. Pierre Rochemont, m^{e} imp^{r}, parrain. [*Registres paroissiaux de St Nizier*, A.L.]

20 juin 1591. Quittance de dot (333 écus d'or 1/3) donnée par M. Reymond, c^{on} imp^{r}, à Pernette Normette, sa femme. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

26 mai 1593. M. Reymond, c^{on} imp^{r}, se rend acquéreur, par échange, de l'imprimerie appartenant à Clément Testefort et à Pernette Arguilly, sa femme. Il signe *M. Rémond*. Voy. CLÉMENT TESTEFORT.

* RHOMAN, PHILIPPE.

RHONE, AMBROISE DU.

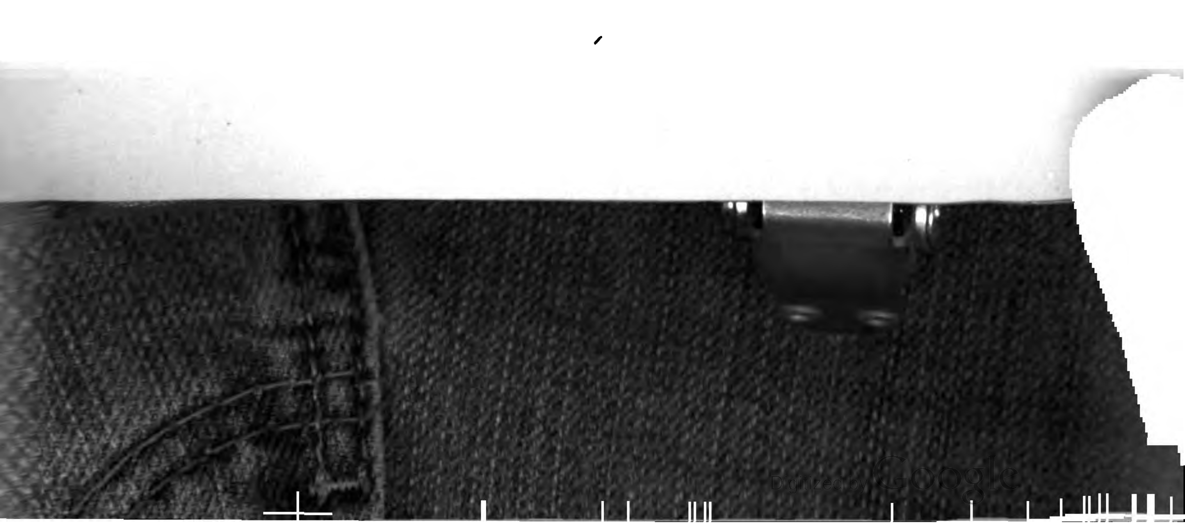
Voy. AMB. DU ROSNE.

RHONE, ANTOINE DU.

Voy. ANT. DU ROSNE.

RICCARD, ANTOINE.

11 juillet 1561. Antoine Riccard, libraire, est témoin de l'achat d'une maison fait par G. Rouville. Voy. G. ROUVILLE.



RICHARD, JEAN.

15 mai 1560. Jehan Richard, libraire, est témoin d'un bail passé à Pierre Long, tixotier.

Dernier septembre 1562. Jehan Richard, papetier, est remboursé d'un prest fait à la ville de Lyon l'an MV^cXLIIII. [CC. 1104, A.L.I.]

RICHEBOYS, GILLES.

Gilles Richeboys, m^e impr^r, taxé en 1546-1548. [*Com. de M. Rondot.*]

RICHER ou RICHIER, JEAN.

3 novembre 1587. Jehan Richyer, libraire, est témoin d'un acte relatif à Barthélemy Honorat et à la grande Compagnie des libraires. Le notaire écrit *Richyer* et le témoin signe *Richer*. Voy. B. HONORAT.

3 novembre 1587. J. Richer est témoin d'un acte par lequel B. Honorat reconnaît devoir, à Jean Veyrat, la somme de 1069 écus d'or sol 8 s. 6 d. pour cause de prest payable dans six mois. Voy. B. HONORAT.

3 novembre 1587. J. Richer est témoin d'un autre acte relatif à B. Honorat.

RICHOUD, ANTOINE.

25 juin 1598. Antoine Richoud, c^on impr^r, emprunte 3 écus d'or à André Régnault, c^on impr^r. Voy. ANDRÉ RÉGNAULT.

* RIGAUD, BENOIT.
* RIGAUD, héritiers de BENOIT.
* RIGAUD, PIERRE.

RIGOLET, JACQUES.

1540-1543. Jacques Rigolet, adoptif de l'Aumône, est mis en apprentissage, chez Gervais de Foissard [Fessard], fondeur de caractères d'imprimerie, demeurant près du Puits-Pelu. [E. 6. A.C.]

RILLIET, PIERRE.

Pierre Rilliet, relieur, taxé en 1568. [*Com. de M. Rondot.*]
Pierre Riliet, relieur de livres, taxé en 1571. [CC. 151. A.L.I.]
Pierre Rilliet, relieur de livres, taxé à v sols en 1575. [CC. 275, A.L.I.]

RINSARD, THEODORE.

Voy. TH. RYNSAERT.

RIVOYRON, MATHIEU.

6 août 1561. Mathieu Rivoyron, imprimeur à Lyon, donne à Françoyse Chappeau, sa femme, tous les biens, meubles et immeubles, qu'il laissera à son décès. Il se réserve une somme de 100 livres t. et une cotte nuptialle qui seront données à Pacquette Rivoyron, sa fille, quand elle aura trouvé un bon parti; il se réserve aussi 5 livres t. à donner à Marie Mayensson, sa mère. [*Jean Beny, not.*, *Ins. don.*, vol. XXV, A.D.]

ROAULT ou ROHAULT, JEAN.

Jean Rohault, imprimeur, est décédé. [*Taxe de 1512.* CC. 115, A.L.I.]

ROAULT ou ROHAULT, PIERRE.

Pierre Roault, imprimeur, domicilié rue Vendrant. [*Nommées de 1493*. CC. 7, A.L.I.]
Pierre Roault, imprimeur, locataire de la maison de Claude Court, dans la rue Vendrant. Meubles et pratiques estimés 36 livres. [*Nommées de 1493*. CC. 12, A.L.I.]
Pierre Rouhault, imprimeur, taxé à 15 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

ROBERJOT, dit LARDILLON, PIERRE.

Pierre Roberjot, dit Cardillon, libraire rue Mercière, meubles et pratiques évalués à 48 livres en 1496. [Péricaud, *Bibl. lyon. du* XVe *siècle.*]



Pierre Roberjot, libraire, taxé à 20 sous en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

Pierre Roberjot, dit Lardillon, libraire, imposé à 32 sous en 1503. « Messieurs l'ont quicté de cest emprunt pour ceste foys, pour ce qu'il est pauvre et a perdu sa maison par procès et ne paye que le pont » (sa cotisation pour les réparations du pont du Rhône). [CC. 112, A.L.I.]

Pierre Lardillon, libraire, taxé à 32 sous en 1503. [CC. 113. A.L.I.]

1524-1535. « A Pierre Roberjot, relieur de livres, pour avoir relié les chartreaux des 2 deniers, 8 sous. » [*Compte de recette et dépense, rendu par Barthélemi Sève, de la collecte faite par lui.* CC. 270, A.L.I.]

ROBERQUIN.

Roberquin, capitaine des imprimeurs, accompagné de G. Charreton et de plusieurs autres imprimeurs, attaque le piquet de garde pour lui enlever Guillaume Sarron, imprimeur. Voy. G. SARRON.

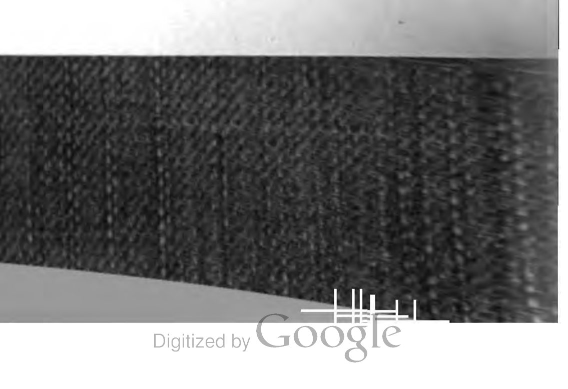
ROBERT, LUCQUIN.

1560. Lucquin Robert, adoptif de l'Aumône, est mis en apprentissage, pour quatre ans, chez Jean du Blanc-Buisson, relieur de livres, demeurant chieu luy, en rue Mercière, devant le *Lion d'or*. [E. 10, A.C.]

ROBICHON, JEAN.

1554

— COMMENTAIRE || SVR L'EDIT DV ROI HENRI || SECOND, CONTRE LES PETITES || DATES ET ABVS DE LA COVR || de Romme. || Ensemble Sur les anciens Edits & Arrests de France con- || tre les Annates & telles autres manieres d'abus. N'a- || gueres composé & mis en lumiere par M. || Charles du Molin, Auocat de grand || renom en la Cour de Parlement || à Paris, Et depuis traduit || de latin en Fran- || çois. || I. des Rois 2. || Quiconques m'honorera, ie le glorifierai : || Mais ceus qui m'ont à mépris, seront abaissez. || 2 d'Esdras. 4. || Verité est grande, & n'est point vaincue. || Esaïe. 42. || Ie ne donnerai point ma gloire à autrui, || ne ma louange aux images taillées. || A LION, || Par Ian Robichon. || 1554. In-4 de 4 ff. lim., 194 pp. et 1 f. n.



chif. contenant des vers latins adressés à Du Moulin par Christophore de Thou.

B. N., (Ld⁶) 3.

ROBINET, ETIENNE.

1533-1535. Les recteurs de l'Aumône placent Jacques Costan en apprentissage, pour cinq ans, chez Étienne Robinet, fils de Grégoire Robinet, relieur de livres, domicilié en la rue Mercière. [E. 4, A.C.]

17 janvier 1547. Étienne Robinet, libraire, est témoin du contrat de Vincent Andrian avec Philiberte Mareschal. [*F. Cotereau, not.*, A.N.]

28 décembre 1554. Étienne Robinet libraire, envoyé avec Jean du Blanc-Buisson à Genève, où s'était réfugié Jean Presteau, accusé de malversations dans la levée de taxes, sert de témoin à une déclaration signée par ce dernier. [CC. 144, A.L.I.]

ROBINET, FRANÇOIS.

François Robinet, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

F. Robinet, imprimeur, tient avec Mathieu Chevrier, peintre, et Thomas Muguet, une maison sise en la rue Mercière, estimée 45 livres par an. [*Nommées de 1551.* CC. 43, A.L.I.]

ROBINET, GREGOIRE.

Grégoire Robinet, libraire, devers le Rhône, cotisé en 1523-1524. [CC. 711, n° 2 f. 2, A.L.]

1533-1535. Voy. ET. ROBINET.

Grégoire Robinet, libraire. [*Nommées de 1545.* CC. 41, A.L.I.]

Grégoire Robinet était le père d'Etienne Robinet.

ROBINET, JEAN.

Jehan Robinet, imp^r, taxé en 1545-1548. [*Com. de M. Rondot.*]

* ROBION, JEHAN.

ROBOAM ou ROBOAN.

L'humeur turbulente des ouvriers imprimeurs les exposait souvent à des querelles et à des représailles. En 1514, quatre ou cinq d'entre eux avaient été mortellement blessés. Le 26 septembre, les maîtres imprimeurs, Jacques Sacon, François Fradin, Jean [Moilin] de

Cambray, accompagnés des compagnons imprimeurs, Richard Gentilhomme et Laurent Yllaire, se présentèrent au consulat et lui, demandèrent de se joindre à eux pour obtenir satisfaction. Il leur fut répondu par l'exposé des torts des imprimeurs. Depuis huit jours, ceux-ci avaient blessé le lieutenant du guet et outragé plusieurs fois cette milice. Les députés offrirent de remettre les coupables aux mains de la justice, mais, quand on exigea l'accomplissement de cette promesse, ils prétendirent qu'ils avaient pris la fuite. Le consulat décida que les délinquants seraient poursuivis. Quatre compagnons imprimeurs furent arrêtés et condamnés à être bannis, après fustigation dans les carrefours de la ville. La sentence fut exécutée pour trois d'entre eux. Le quatrième en appela, c'était Roboam. [Péricaud, *Notes et Documents*, 1514.]

L'appel de Roboam paraît avoir été couronné de succès, car nous le retrouvons, vingt ans après, dans une circonstance où il joue un rôle de chef de partisans.

Les relations entre Lyon et Genève ont toujours été nombreuses, mais leur cordialité a été souvent troublée par les divisions religieuses ou par les luttes de la concurrence commerciale. Le commerce de la librairie a été particulièrement agité par ces deux causes d'antagonisme, mais surtout par la dernière. Entre les deux cités, l'échange d'ouvriers imprimeurs était fréquent, quoique assez mal vu des maîtres qui se plaignaient, à Lyon, des idées d'indépendance religieuse rapportées de Genève, et à Genève, des habitudes légères et indisciplinées des Lyonnais. Nonobstant ces griefs et ces rivalités, une commune sympathie ne cessait pas d'unir les deux villes. On en trouve une preuve dans le fait suivant.

En 1535, le duc de Savoie menaçait les Genevois sur lesquels il voulait rétablir son autorité. Pour leur porter secours, un corps de six cents aventuriers, comprenant 400 hommes de cheval et 200 de pied, se forma dans la cité lyonnaise, sous la conduite de François de Montbel, s^{gr} de Veray, capitaine français. Les imprimeurs étaient nombreux dans leurs rangs, et l'on doit croire avec Spon [*Hist. de Genève*, tome I, p. 263] que tous les compagnons d'origine genevoise résidant alors à Lyon allèrent les grossir. Ils choisirent un chef de leur métier qui fut Roboam.

On le retrouve trois fois encore. En 1539, Roboam est cité, dans la sentence rendue par le Sénéchal entre les maîtres et les com-

pagnons imprimeurs, comme un des représentants de ces derniers. En 1542, il figure comme témoin au testament de Jehan Barbou, (reçu Me Cotereau, notaire, le 18 avril après Pâques).

En 1552, dans son testament du 18 juillet, Nicolas Perrineau, imprimeur à Lyon, élit sa sépulture dans le cimetière de St Nizier, sa paroisse, et demande à y être porté par six compagnons imprimeurs, au nombre desquels il désigne en premier lieu Roboam; il lègue à chacun d'eux, en récompense de ce dernier service, une somme de quinze sols tournois « et à desjeuner ou à gouster bien et suffisamment selon leur estat ». Perrineau ne mourut pas de la maladie pendant laquelle il songeait ainsi à régler ses funérailles, car il vivait encore en 1561, neuf ans après. Il n'est donc pas certain que Roboam, qui ne devait plus être jeune à cette époque, ait pu déjeuner ou goûter à ses dépens.

On trouve un Roboan, peintre en 1493. [CC. 9, A.L.]

Les nombreuses grèves des compagnons imprimeurs feront l'objet d'une étude spéciale à la fin de la *Bibliographie du* XVIe *siècle*.

ROCHE, JACQUES.

15 septembre 1570. Jacques Roche, c^on impr^r, est témoin d'une quittance donnée par Pierre Murier à Jean Paradis, menuisier.

21 mars 1582. Jacques Roche, c^on impr^r, loue, au prix de 5 écus d'or, une chambre sur le devant d'une maison de la rue Ferrandière.

ROCHE, CLAUDE.

5 janvier 1556. Jean Senneton, par un codicille, lègue 400 livres t. à Claude Roche, de Paris, son serviteur de bouticque [employé libraire]. Voy. J. SENNETON.

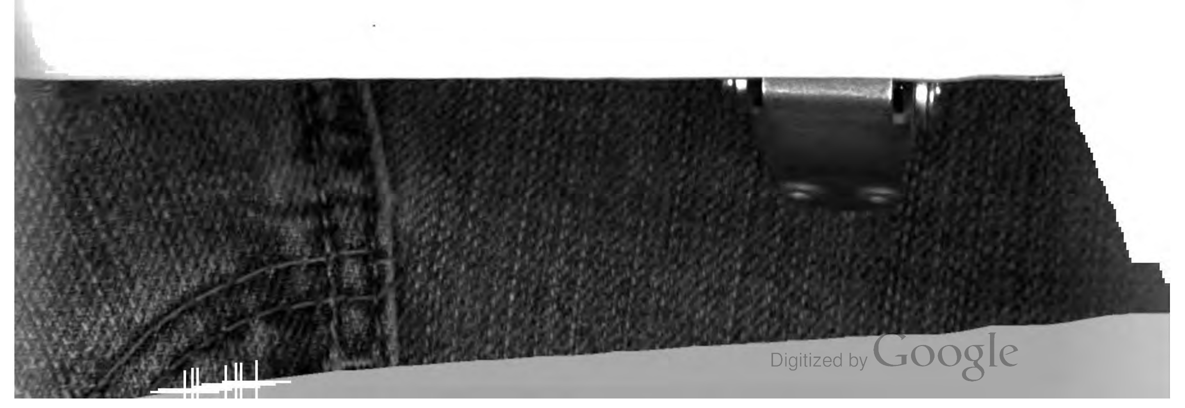
ROCHEMONT, JEHAN.

20 novembre 1566. Philibert Vincent, charpentier, et Antoinette, sa femme, fille de Jehan Rochemont, imprimeur, vendent à un marchand de St Héand, en Foretz, un bois de 8 métérées, sis audit lieu, territoire de Mouichard. Prix 40 livres t^ois. [*Laurent Grange*, A.N.]

7 janvier 1582. Voy. P. ROCHEMONT.

ROCHEMONT, PIERRE.

22 juillet 1580. Pierre Rochemont, c^on impr^r, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie.



P. Rochemont, impr, taxé à 10 écus en 1581. [CC. 157, A.L.I.]

1er janvier 1582. Nicolas Guérin lègue ses armes à P. Rochemont. Voy. P. ROCHEMONT.

7 janvier 1582. Testament de Pierre Rochemont, fils de feu Jehan Rochemont, quand vivoit me imprimeur, veut être ensevely dans l'église de la paroisse où il décédera, et pour ses frais funéraires s'en confie à ses héritiers, Donne et lègue à Symonde (nom laissé en blanc) femme de Michel (nom laissé en blanc) faiseur de chaux, 10 écus d'or, pour les services qu'ils pourroient avoir faits à Antoinette Vincent, mère dudit testateur; item à Jehanne Perrin, sa cousine, au service de M. Collaud, 10 écus d'or sol. Item à Jehanne Pailly, fille de Gabriel Pailly, imprimeur, citoyen de Lyon, 10 écus d'or; item à Anthoinette, femme de Pierre Faussigny, con impr, six écus d'or, oultre ses gages et sallaires qu'elle aurait faits à servir ladicte Antoinette Vincent, femme de Nicolas Garin, son beau-père; item, baille et lègue à Pierre et Loyse Charrin, frère et sœur, enfants de feu Benoist Charrin, quand vivoit fondeur de lettres d'imprimerie, à chacun 2 écus d'or; item baille et lègue à Gabrielle Delorme une des bagues d'or de sa feue mère et des plus belles; item donne et lègue à Pernette Dumouchet, femme à Claude Boyssat, md papetier, citoyen de Lyon, deux autres bagues d'or et des plus belles qui étaient de sa dicte feue mère. Item à Antoinette Baronnet deux écus d'or. Au résidu nomme héritiers universels, Jehan Lachanet, dit Mauglon, soldat de la garde de Mgr de Mandelot, gouverneur pour le Roy à Lyon, et Estiennette Lachanet, dite Mauglon, sœur du susdict et femme de Loys Morellet, md boucher de la boucherie de l'Hôpital, ses cousin et cousine, par moitié et égale part. Témoins : Guillaume Testefort, Pierre Gotard, Thomas Durand, Claude Beroux, Barthélemy Petit-Jean et Jean Perrin, tous imprs. Les trois premiers seuls savent signer. [*Pourcent, not.*, A.N.]

Même jour. Gabrielle Delorme confesse avoir en sa possession onze bagues d'or qui estoient de la feue mère dudit Pierre Rochemont et oultre ce, neuf aultres bagues d'or attachées ensemble qu'ils ont en gaige, plus aultres troys bagues d'or aussi attachées ensemble. G. Pailly, témoin. [*Ibid.*]

20 octobre 1586. Pierre Rochemont est témoin du testament de Catherine Thiain, veuve de B. Gourdain. Voy. B. GOURDAIN.

14 mars 1587. Pierre Rochemont, me impr, est témoin d'un

acte relatif à la femme et à la fille de Melchior Arnoullet, mortes de la peste. Voy. MELCHIOR ARNOULLET.

25 octobre 1587. P. Rochemond est parrain de Marguerite Rémon. Voy. MATHIEU REYMOND.

19 novembre 1587. P. Rochemond, m^{e} imp^{r}, et Pasquier, m^{e} maçon, résilient le bail d'une maison, sise rue Paradis, passé par Rochemond audit Pasquier. Cl. Testefort, témoin. [*Combet*, *not.*, A.N.]

2 décembre 1587. P. Rochemond, m^{e} imp^{r}, loue à Etienne Arguilly et à Clément Testefort, m^{es} imp^{rs}, une sienne maison haulte, moyenne et basse, avec petit jardin derrière, sise rue Paradis, pour 5 ans, au prix de 33 écus un tiers. [*Ibid.*]

Pierre Rochemont, m^{e} imp^{r}, taxé en 1590-1592.

1594

— DECLARATION || DV ROY. [Bois.] A LYON || PAR PIERRE ROCHEMOND. || M.D.XCIIII. || AVEC PERMISSION. In-8 de 22 pp. et 1 f. blanc.

Au titre, armes de France et Navarre entourées du collier du Saint-Esprit.

Ly. V. 316.240.

— REMONSTRANCE || AV PEVPLE FRAN- || ÇOIS, QV'IL N'EST PER- || mis a aucun subiect, souz pretexte || que ce soit, se rebeller ni prendre || les armes contre son Prince & || Roy, ny attenter contre son Estat : le tout prouue par l'Escriture || Saincte. || *Par F. Th. Beauxamis*, *Carme*, || *Docteur en Theologie*. [Bois.] A LYON, || PAR PIERRE ROCHEMOND. || M.D.XCIIII. || AVEC PERMISSION. In-8 de 61 pp. et 1 f. blanc.

Au titre, armes de France et de Navarre. Voy. B. RIGAUD, 1594.

ROCHER, JEAN.

1552-1557. Jean Rocher, imprimeur, prend pour servante une fille adoptive de l'Aumône. [E. 8, A.C.]

ROCHER, MARCELIN.

15 août 1594. Marcelin Rocher, c^{on} imp^{r}, loue, au prix de 4 écus d'or par an, une chambre dans une maison de la rue Paradis.

ROGER, JEAN.

1546-1551. Les Recteurs placent une fille adoptive de l'Aumône,

en qualité de domestique, chez Jean Roger, fondeur de lettres d'imprimerie, rue Thomassin. [E. 7, A.C.]

ROELLE, NICOLAS.

22 juillet 1580. Nycolas Roelle, c^{on} imp^{r}, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

ROIGNARD, CLAUDE.

22 juillet 1580. Claude Roignard, c^{on} imp^{r}, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

ROIGNY.

— Auli-Gellii Noctes Atticæ cum scholiis Ascensii, Maserii et Petri Mosellani. *Lugduni, Roigny*, 1536. Fol.

Delandine, *Cat. de la Bibl. de Lyon, Bel. let.*, n° 5959.

Les recherches, pour retrouver ce volume à la bibliothèque de Lyon, ont été vaines. On peut croire à une erreur du rédacteur du catalogue et supposer qu'il s'agit de Roigny, imprimeur à Paris.

*ROLAND, JACQUES.

Jacques Roland, imp^{r}, taxé à 20 sous en 1513. [CC. 119, A.L.I.]

Jac. Roland, imp^{r}, taxé en 1514 pour la continuation des remparts. Il demeure « depuis l'hôpital du Pont du Rhône ». [CC. 323, A.L.I.]

Jacques Roland, imprimeur, rue de la Blancherie et rue Grôlée, taxé en 1515. [CC. 712, f. 8, A.L.]

Jac. Roland, courrier des imprimeurs, est taxé en 1518 pour des immeubles situés à Lozanne. [CC. 55, A.L.I.] Voy. JACQUES MARÉCHAL, dit ROLAND.

ROLAND, PIERRE.

18 juillet 1580. Pierre Roland, c^{on} imp^{r}, loue de Pierre Roussin, m^{e} imp^{r}, une chambre sur le devant de la maison dudit P. Roussin, en rue tendant de l'Hostel-Dieu à N^{e} D^{e} de Confort, pour un an, au prix d'un écu d'or. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

22 juillet 1580. P. Rolland, c^{on} imp^{r}, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie.



Pierre Roland, imprimeur, taxé à 8 écus 20 sous en 1581. [CC. 157, A.L.I.]

31 mars 1581. Pierre Roland, c^{on} imp^{r}, loue à Barthélemy Gamonet, c^{on} imp^{r}, une chambre, sur le devant de la maison du s^{r} Croppet, de Villefranche, sise en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^{e} D^{e} de Confort, pour deux ans, au prix de quatre écus d'or et un tiers d'écu. [*Ibid.*]

7 avril 1581. Pierre Roland, c^{on} imp^{r}, loue à un affaneur une chambre dans la même maison. [*Ibid.*]

17 avril 1581. Autre location par le même d'une chambre dans la même maison. [*Ibid.*]

27 avril 1582. Pierre Roland, m^{e} imp^{r}, loue à Nizier Robin, tavernier, un bas de maison, avec cave au-dessous et arrière chambre sur le dernier de la même maison, pour un an, au prix de 8 écus d'or. [*Ibid.*]

27 avril 1582. Jehan Poncet, fils de feu Claude Poncet, s'afferme, luy et toutes ses œuvres, à Pierre Rolland, m^{e} imp^{r}, pour apprendre l'art d'imprimerie tant seullement au faict de la presse, pour le terme de 4 ans entiers. Promet ledict Rolland de bien et deument montrer et apprendre ledict art d'imprimerie, pour le regard de la presse seulement, et de le bien et deument nourrir des despens de bouche, couche et chauffe honnestes. Ledict Poncet promet bien et fidelement servir, ne pas s'absenter à peine de dommages et intérêts. [*Ibid.*]

16 mai 1582. Contrat d'apprentissage pour la composition d'imprimerie. Voy. ABRAHAM JAVEYDANT.

25 avril 1583. P. Rolland, imprimeur, loue à Pierre de la Moille, cardeur de soie, une chambre, sur le devant, au 2me étage de la maison de Mr Croppet, pour un an, au prix de trois écus d'or et un tiers d'écu. [*Ibid.*]

22 juillet 1583. P. Roland, m^{e} imp^{r}, loue à Barthélemy Gamonet, c^{on} imp^{r}, une chambre haute, sur le devant, au 1er étage de la même maison, pour trois ans, au prix de 4 écus et deux tiers d'écu. [*Ibid.*]

8 juin 1584. P. Rolland donne quittance à Claude Berrou, c^{on} imp^{r}, de la somme de 4 écus d'or que ce dernier avait reçue en avance sur le travail qu'il faisait pour ledit Rolland. [*Ibid.*]

16 février 1586. P. Rolland est parrain de Claudа, fille de Robert Jacquet, imprimeur. Voy. R. JACQUET.



26 février 1586. P. Roland est parrain de Pierre Guiguet.

17 mai 1586. P. Rolland est témoin d'un payement fait par Et. Brignol. Voy. Et. Brignol.

5 octobre 1586. P. Rolland est témoin du testament de Basile Bouquet. Voy. B. Bouquet.

9 octobre 1586. P. Roland est témoin des testaments de B. Bouquet et de Claudine Moreau, sa femme, atteints de la peste. Voy. B. Bouquet.

17 janvier 1587. Catherin Basset, Pierre Roland et Et. Brignol reconnaissent devoir solidairement, à G. Scarron, la somme de 6 vingts écus d'or. Voy. C. Basset.

8 septembre 1587. P. Roland est témoin de deux actes relatifs à C. Larjot et à P. Dauphin. Voy. C. Larjot.

3 août 1591. Jehanne Pyot, veuve de feu Barthélemy Sarrazin, laboureur de Serin, reconnaît devoir à P. Rolland, me impr, la somme de 8 écus d'or sol. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

12 décembre 1591. André Blancbysson, clerc d'Ambournay en Savoye, loue et afferme Emmanuel, son fils, icy présent et volontaire, à Pierre Roland, me imprimeur, pour servir ledict Rolland en toutes ses œuvres licittes et honestes, mesme pour apprendre l'art d'imprimerie, pour cinq ans entiers, commençant au 1er janvier prochain. Promet ledict Roland bien et deument monstrer l'art d'imprimerie, fournir aux despens de bouche, couche et chauffe honnestement. Promet ledict Emmanuel Blancbysson de bien servir Rolland, de ne pas s'absenter pendant ces cinq ans, et le père s'y engage également, à peine de tous dommages et intérêts. Ledict affermage est faict au prix de 15 écus d'or sol, au prins de l'ordonnance, et deux écus d'or pour droits de la maistrise, que lesdicts père et fils Blancbysson s'engagent à payer à Pierre Rolland savoir, les deux écus d'or de la maistrise en entrant au service dudict Rolland, 8 écus d'or aux festes des Roys prochainement venant et le surplus au premier janvier, dans deux ans. Blancbysson, père, fournira son fils de tous vestemens convenables. Signature Blancbysson. [*Ibid.*]

Pierre Roland est syndic des imprimeurs en 1593.

1584

— Breviarum juxta ritum cathedralis et primatialis Ecclesiæ lugdunensis... *Lugduni, apud Benedictum Rigaudum, 1584*. [A la



fin :] *Expensis Benedicti Rigaudi, industria Petri Rolandi, typographi anno domini 1584.* In-8 carré, let. rondes, fort bien imprimé en jolis caractères, r. et n.

Voy. B. RIGAUD, 1584.

1591

— Gregorii de Valentia..... de rebus fidei hoc tempore controversis..... *Lugduni, apud hæredes Rovillii, sub scuto Veneto.* M.D.XCI. [A la fin :] *Lugduni, ex typographia Petri Rolandi, anno 1591.* In-fol.

Voy. HÉRIT. ROUVILLE, 1591.

1592

— Compendium Manualis Navarri... *Lugduni, apud Joannem Baptistam Buysson.* M.D.XCII. [A la fin :] *Lugduni ex typographia Petri Rolandi,* M.D.XCII. In-12.

Voy. J. B. BUYSSON, 1592.

1593

— Compendium Manualis Navarri... *Lugduni, apud Joannem Baptistam Buysson, 1593.* [A la fin :] *Lugduni, ex typographia Petri Rolandi, 1593.* In-12.

Voy. J. B. BUYSSON, 1593.

* ROLLET, dit MEGRELIN, PHILIBERT.

ROLLET, PIERRE.

1575

— Bandel, XVIII histoires tragiques, extraictes des œuvres italiennes de Bandel et mises en langue française, les six premiers par Pierre Boistuau, surnommé de Launay, natif de Bretaigne, les douze suivans par Franc. de Belle-Forest, Commingeois. *A Lyon, par Pierre Rollet, 1575.* In-16.

Cat. librairie Lefèbvre, *Bordeaux,* août 1876, n° 41.

ROMAN, PHILIPPE.

Voy. P. RHOMAN.

* ROMOYS, JEAN DE.

RONDEAU, PIERRE.

1er décembre 1579. Jean Bachet, passementier, loue à Pierre Rondeau, libraire, une chambre haulte, sur le devant des membres de la maison appartenant aux frères Bachet, située en la rue de la Belle-Cordière tendant à Bellecour, pour un an, au prix de trois écus d'or sol. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

RONDETTE, BENOIT.

15 mars 1572. Benoist Rondet, imprimeur, taxé à XVI s. VIII d. t. [*Deniers levés pour la subvention générale.* CC. 1197, f. 64, A.L.

Benoist Rondette, imprimeur, taxé à 3 écus 30 sous en 1581. [CC. 157, A.L.I.]

1572

— Origine des dignitez, magistratz, offices et estats du Royaume de France... *A Lyon, par Benoist Rigaud, 1572.* [A la fin :] *Imprimé par Benoist Rondette.* In-8.

Voy. B. RIGAUD, 1572.

RONTALON, HUMBERT.

Humbert Rontalon, imprimeur, taxé en 1524. [CC. A.L.]

Humbert Rontalon, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. Rondot.*]

ROSÆI, FRATRES.

Voy. les frères de ROXIO.

* ROSE, GERMAIN.

* ROSIER, BERNARD.

ROSIN, ETIENNE.

Voy. ET. ROUSSIN.

* ROSNE, dit LYSEROT, AMBROISE DU.

* ROSNE, dit LYSEROT, ANTOINE DU.

ROSNE, ETIENNE DU.

22 juillet 1580. Estienne du Rosne, con impr, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

Estienne du Rosne, imprimeur, taxé à 5 écus en 1581. [CC. 157, A.L.I.]

29 novembre 1584. Estienne du Rosne, imprimeur, est témoin de la donation faite par Estiennette de Virieu à Claude Clavel, c^on impr. Ét. du Rosne signe fort lisiblement. Voy. CL. CLAVEL.

1593-1594. Quittance donnée par Jehanne Guilliard, femme d'Estienne du Rosne, imprimeur. [CC. 1447, A.L.I.]

ROSSEAU, CLAUDE.

22 juillet 1580. Claude Rosseau, c^on impr, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

ROSSEAU, GIRALDUS.

3 septembre 1504. Benedictus Rosseau, dorerius, et Giraldus Rosseau, impressor librorum, fratres, filii et heredes deffuncti Stephani Rosseau, agullieti... dant... quinque solidos pro anniversario dicti Stephani hodie deffuncti. [*Fonds Saint-Paul*, G. 345, A.D.] (*Com. de M. W. Poidebard.*)

ROSSIN, ETIENNE.

Voy. ET. ROUSSIN.

ROSSIN, LOUIS.

Voy. LOUIS ROUSSIN.

ROSSIN, PIERRE.

Voy. P. ROUSSIN.

ROUE, NICOLAS DE LA.

Voy. N. LA ROUE.

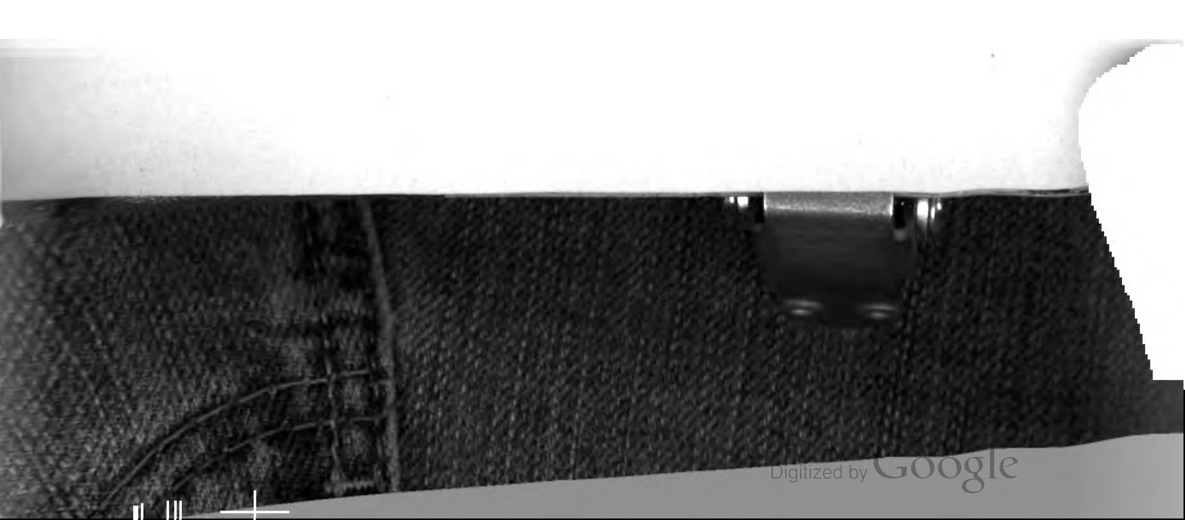
ROUEN, PIERRE DE.

Pierre de Rouen, imprimeur, taxé en 1535-1536. [*Com. de M. Rondot.*]

ROUGERET, NICOLAS.

Nicolas Rogeret, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.]

1 juin 1560. Contrat de mariage d'Arnault de Pierre, m^d mer-



cier, natif de S[t] Estienne, diocèse de Mende, à présent demeurant à Lyon, et de Claudine Duvet, relaissée de feu Nicolas Rougeret, en son vivant imprimeur audict Lyon. La future se constitue huit vingts livres tourn. [*Déchalles, not.*, A.N.]

ROUS, PIERRE.

1592

—L'HISTORIAL || DES ROIS || NON CATHOLIQVES, || *Sur un Royaume christianizé, & de la resistance* || *continuelle des Catholiques contre* || leur regne. || CONTRE L'IMPOSTVRE DES || faux Politiques, disant que la Religion est, & || a toujours esté séparée de l'Estat. || PAR ALAIN DE LAVAL, || Sieur de Vau-doré. [M.] A LYON. || PAR PIERRE ROVS || CIↃ.IↃ.XCII. In-4 de 4 ff. lim., 208 pp. et 6 ff. n. chiff., le der. blanc.



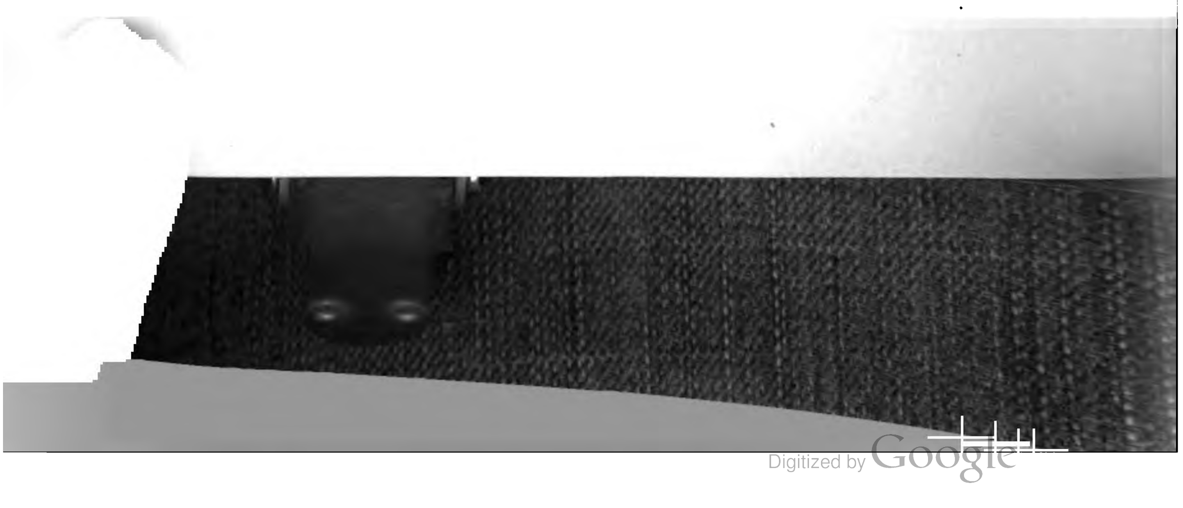
Marque de PIERRE ROUS.

Les ff. lim. contiennent : la table, les sentences divines pour l'instruction des Rois et une pièce de vers latins adressée à A. de Laval, par YVON DE PENHÖET.
Aux ff. 1-4, épître de l'auteur au duc de Mercure.
Le cahier B est coté par feuillet; la cote, par page, commence au cahier C avec la p. 5.

B. N., (Lb [35]) 434.

ROUSSE, FRANÇOIS.

1 janvier 1582. François Rousse, c[on] imp[r], est témoin de l'inventaire des objets mobiliers appartenant à Nicolas Guérin, atteint



de la peste, et emportés, par ce dernier, dans une cabane des brotteaux d'Ainay. Voy. N. GUÉRIN.

ROUSSEAU, JACQUES.

1598

— Ample et vraye description des cérémonies obseruées à la solemnisation de la paix, en l'église Nostre Dame de Paris, le 21 juin 1598 : plus quelques sonets d'esiouissance sur le retour de la même paix en France par C. Paillot, parisien. *Lyon, Jaques Rousseau, 1598.* Pet. in-8 de 24 pp.

B., IV, 327.

ROUSSEAU, NICOLAS.

Nicolas Rousseau, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 137, A.L.]

ROUSSELET, PIERRE.

3 février 1587. Pierre Rousselet, libraire, est témoin d'une location faite par Guillaume Rouville. Voy. G. ROUVILLE.

6 février 1595. Estienne Voulier, c^on imp^r, demeurant à Lyon, promet, par contrat, à noble Pierre Rosselet et à Drivonne Rouville, de travailler, pour eux, de son état d'imprimeur. Voy. ETIENNE VOULIER.

3 mars 1598. P. Rousselet, marchand, bourgeois de Lyon, est témoin d'une donation, faite par Pierre Bernard, à Anne Brullier, sa femme. Voy. P. BERNARD.

1606. Reconnaissance passée par demoiselle Drivonne de Roville, fille et héritière de noble Guillaume de Roville, procédant de l'autorité de noble Pierre Rousselet, avocat en parlement, son mari, au profit de Me Barthélemy Olivier, docteur ès-droits, avocat aux cours de Lyon, d'une rente annuelle et perpétuelle de 375 livres au capital de 600 livres, « qu'est à rayson du denier seize, suyvant l'ordonnance ». [E. 2003, A.D.]

S. D.

—Rationale divinorum officiorum a Gulielmo Durando... *Lugduni, apud hæredes Gulielmi Rovilii sumptibus Petri Rousselet.* In-8.

Voy. HÉRIT. DE G. ROUVILLE.

Pierre Rousselet avait épousé, en secondes noces, Drivonne de Rouville. Voir ROUVILLE, pour plus amples détails.



ROUSSET, JEAN.

1560-1561. Payement à Jean Roussèt, libraire, d'une fourniture de reliures, plumes et papier. [CC. 1087, A.L.I.]

* ROUSSIN, ETIENNE.
* ROUSSIN, JACQUES I.
* ROUSSIN, JACQUES II.

ROUSSIN, LOUIS.

Feu Louis Roussin, imprimeur, était, de son vivant, propriétaire d'une maison dans la rue Confort. [*Nommées de 1551*. CC. 44, A.L.I.]

* ROUSSIN, PIERRE I.
* ROUSSIN, héritiers de PIERRE I.
* ROUSSIN, PIERRE II.
* ROUVILLE, GUILLAUME I.
* ROUVILLE, héritiers de GUILLAUME I.
* ROUVILLE, GUILLAUME II.

ROUX.

1557

— La premiere inuectiue du seigneur Hercule le François contre Nostradamus, traduit du latin. (par L.u.c.m.). *Lyon*, *Roux*, *1557*. In-8.

B., IV, 107.

Michel Jove a publié le même ouvrage en 1558. Ce Roux pourrait être Pierre Roux, d'Avignon, qui a imprimé plusieurs ouvrages contre Nostradamus, parmi ceux-ci nous citerons :

— Declaration des abus, ignorances, seditions de Michel Nostradamus, de Salon de Craux en Provence; nouuellement traduit de latin en francoys. *Imprimé en Avignon par Pierre Roux et Jan Tremblay*, *1558*. In-4 de 44 pp.

ROUX, MICHEL.

Michel Roux avait épousé Antoinètte Galland ou Gallard, veuve en première noce de Benoît Girard. De ce premier mariage elle avait eu un fils, Paulo Girard, dont Michel Jove fut le curateur.

11 avril 1575. Michel Roux, libraire à Lyon, loue, pour deux ans, au prix de 7 livres t. par an, à Michel Jove et à Jehan Pillehotte,

libraires, ce dernier présent, une boutique, sur le devant, des membres de la maison que ledict Roux tient à louaige de Félix Regnier, avec faculté de pouvoir entrer par l'allée de lad^e maison. [*P. Combet, not.*, A.N.]

3 avril 1577. A. Gallard, femme de Michel Roux, décharge Michel Jove, curateur, de toute responsabilité de l'administration des biens de Paulo Girard, fils de son premier mari, et déclare qu'il « n'a manyé aulcunes choses des biens meubles, immeubles, or ni argent, papiers ni aultre bien dudict Pol Girard. » [*Ibid.*]

15 avril 1577. Michel Roux, libraire, loue à Michel Jove et à Jehan Pillehotte une boutique sise dans la maison que Michel Roux tient à louage de Félix Regnier. [*Ibid.*]

ROUX, PIERRE.

15 juillet 1579. Pierre Roux, imp^r, est témoin du testament de Jeanne Chavance, femme d'André Parand, fondeur en cuyvre. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

11 mars 1586. Jehane Dausset, fille de feu Jehan Dausset, veuve de feu Pierre Roux, en son vivant imprimeur à Lyon, reconnaît avoir reçu en diverses fois de Florence Diavocati, sa mère, la somme de 10 écus d'or à elle léguée par feu Dausset, son père. *Jane Dausset* signe *Jane Dochet*. [*Sonthonax, not.*, A.C.A.]

ROY, JACQUES.

1546-1551. Les Recteurs placent une fille adoptive de l'Aumône, en qualité d'apprentie pour le dévidage de la soie, chez Claudine Perrin, femme de Jacques Roy, imprimeur. [E. 7, A.C.]

ROY, JEAN.

Jean Roy, imprimeur, taxé en 1523. [*Com. de M. Rondot.*]

* ROY, MAURICE.

ROY, SIMON.

Simon Roy, imprimeur, taxé en 1529. [*Com. de M. M.-C. Guigue.*]

ROYET, JEAN.

3 février 1583. Fleury Royet, laboureur de Givors, met son fils



Jehan, agé de 15 ans, en apprentissage, pour quatre ans, chez Thibaut Ancelin, m^{e} imp^{r}. [*P. Combet, not.*, A.N.]

11 mai 1588. Jean Royet, c^{on} imp^{r}, reconnaît devoir la somme de5 écus d'or à Vincent Tochon, tavernier.

ROZET, ANTOINE.

14 février 1551. Benoist Bonin, imp^{r}, lègue, par son testament, à Marguerite Rozet, fille d'Antoine Rozet, imp^{r}, un pré à la Guillotière, situé près de la chapelle de la Magdeleine, pour ayder à la marier. Voy. B. Bonin.

ROZIER, GUILLAUME.

Guillaume Rozier, relieur, taxé en 1518. [*Com. de M. Rondot.*]

Guillaume Rozier, relieur de livres, mort povre. [*Taxe de 1524.* CC. 263, A.L.I.]

ROZIER, THEODORE.

11 février 1575. Théodore Rozier, c^{on} imp^{r}, se porte garant d'une somme de 5 écus d'or empruntée par Marie Travers, veuve de feu Julien Duplat, sa belle-mère.

17 juin 1587. Contrat de mariage de Claudine Duplat, veuve de feu Théodore Rozier, imp^{r}, avec Gaspard Durieu, boulanger. Elle se constitue en dot la somme de 150 écus d'or et deux lits en noyer garnis, une douzaine de linceuls, 18 grandes serviettes et 6 petites, 6 chemises, 2 bagues en or, un collier de couraux, 6 assiettes et 2 pots d'étain, 3 robbes, 3 cottes et 2 pelissons.

ROXIO, les frères DE.

1541

— Rogerii (Const.). Index rerum ac vocum memorabilium fidelissimus in tractatum de dote, et commentarius ad leg. si cum dotem ; soluto matrimonio, sub secundo Pandectarum tomo. *Lugduni et Taurini, apud fratres Rosæos, 1541*. In-fol.

Bibliotheca Gandavensis, n° 1466.

1550

— Mirabilis || tractatvs || de svmmo bono || de animæ corporisq;



sa- || lute optime edif- || ferens. || * || *Constantio Rogerio* V.I.D. *Autore.* || Cuius scopus eò pertinet, vt ostendat, quâ, quantaq; co- || gnatione deuinciantur Philosophia, & Ius : vtriusq; si || quidem idem finis est, ac de efformandis hominum || moribus institutum ferè consimile. || *Pagina sequenti huic adiecta complectuntur.* [M.] LVGDVNI, ET TAVRINI, || apud fratres Rosæos. || 1550. || Cum privilegio Regis. In-8 de 8 ff. lim., 459 pp. et 2 ff. blancs.

Les ff. lim. 2-3 contiennent le privilège daté de Fontainebleau, le 30 novembre 1547, accordé, par Henri II à Ulysses, Jean-Etienne et César de Roxio, frères, demeurant à Turin; « Ulysses de Roxio aux professeurs de droit », épître datée de Lyon.
Les lettres ornées H, D et C des f. lim. sont signées du monogramme IB.

Roanne, 998 C (3e série).



Marque des frères DE ROXIO.

— ERVDITVS || TRACTATVS || DE LEGIS || POTENTIA || Constantio Rogerio autore || LVGDVNI ET TAVRINI || apud fratres Rosæos, || 1550. || *cum priuilegio Regis.* In-8 de 4 ff. lim., 290 pp., 3 ff. n. chiff., les 2 der. blancs.

Au f. lim. 2, « Ervditissimi viro Petro Boierio intimo suo I. V. Licentiato Pardulphus Prateius S. D. », et lettre ornée, signée du même monogramme. Au f. 1, « Argumentum. ».

Roanne, 998 C (3e série). — Bordeaux, *Juris.*, n° 66.

— SINGVL. || TRACTATVS || DE IVRIS IN- || TERPRAETA- || TIONE. || * || Constantio Rogerio autore. || *Accesserunt prætereà Commentarij in* § *de viro. l. si verò. soluto* || *matrimonio in secundo* || *Pandectarum* || *Tomo.* || LVGDVNI, ET TAVRINI, || Apud fratres Roæsos *(sic)*, 1550. || *Cum priuilegio Regis.* In-8 de 4 ff. lim., 308 pp. et 2 ff. blancs.

Au f. lim. 2, « Clementio du Puy Pardulphus Prateius S. D. » épître datée de Lyon « nono calendas novembris 1550 ». Grand L orné, signé du même monogramme.

Roanne, 998 C (3e série).

— INDEX RERVM || AC VERBORVM || LOCVPLETIS- || simus in Tracta- || tus || *De summo bono,* || *De legis potentia,* || *De iuris interpretatione, Et commentarios in* §. *de viro. l. si verò. ff. soluto matrimonio.* || CONSTANTIO ROGERIO || *Autore.* In quo omnia illic scripta



in velut corpus vnum reda- || cta, & alphabetica serie digesta comperies. [M.] LVGDVNI, et TAVRINI, || Apud fratres Rosæos. || 1550. || *Cum priuilegio Regis*. In-8 de 96 ff. n. chiff., le der. blanc.

Au r° de l'avant der. f. : Veneunt exemplaria.
Venetiis in ædibus Domini Petri Francisci Tersagii.
Antuerpiæ, apud Dominum Ioannem Le Mere, ad Hydromomillum, et ædes ponderis veteris.
Tolosæ, apud Dominum Vesïanum d'autenat.
Salamancæ, in ædibus Domini Ioannis Giuntæ.
Parisiis, in ædibus Stephani Curtaurij, in vico Dionisiano, sub intersignio leonis aurei.
Au v° du der. f., même marque.

Roanne, 998 C (3e série).

1551

— Rogerii (Constantii) percommodus tractatus de dote hujus in universum jura complectens. *Lugduni*, *fratres Rosæi*, *1551*. In-fol.

Bordeaux, *Juris.*, n° 1730.

ROXIO, ULYSSES DE.

22 juin 1554. Claude Despréaux et Ulixes de Roxio chargent Balthazard de Gabiano et Antoine Flachières, dit Nason, de régler « les différents » survenus entre eux. Voy. CLAUDE DESPRÉAUX.

RUELLE, NICOLAS.

30 mars 1586. Nycolas Ruelle, con impr, est témoin du contrat de mariage d'Anne Coccard avec Mathieu Paucier, fondeur de lettres d'imprimerie. Voy. M. Paucier.

RUET, GASPARD.

1er mai 1598. Claudine Neyrel, veuve de Gaspard Ruet, con impr, à présent femme de Nicolas Cheruy, maréchal, vend à Eustache Morlon, laboureur de la Guillotière, une terre sise audict lieu, moyennant le prix de 40 écus d'or sol.

RUGIER, ANTOINE.

17 juin 1582. Antoine Rugier, imprimeur, est témoin du testament de Françoise Marin, fille de feu Barthélemy Marin, ancien laboureur de la Guillotière. Rugier déclare ne pas savoir signer. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

7 juillet 1582. Antoine Rogier, con impr, emprunte à Et. Brignol et à Catherin Basset, imprimeurs, la somme de 5 écus d'or. [*Ibid.*]

RYNZAERT, THEODORE.

5 juillet 1580. Théodore Rinsard est témoin d'un acte d'opposition signifié à Antoine de Harsy dont il est dit serviteur. Voy. A. DE HARSY.

22 février 1586. Th. Rinsard, libraire, est témoin de la procuration donnée par Françoyse Denys, veuve de Denys de Harsy, à Gaspard Chapotton, praticien à Paris, pour le recouvrement de diverses créances à elle cédées par A. de Harsy, son fils. Le notaire écrit *Rinsard*, mais le témoin signe *Rynzaert*. [*A. Grangier, not.*, A.N.]

S

SABATIER, JEAN.

5 novembre 1541. Testament de Jehan Sabatier, imprimeur, natif de Vaulréal du consté de Prouuence. Débille de sa personne, il demande à être inhumé à N° D° de la Platière, au lieu et tombeau que bon semblera au Curé. Fait un petit legs à sa chambrière, donne 300 livres t. à la relaissée de Jehan Rigault et institue, pour son héritier universel, Gabriel Sabatier, son frère, notaire à Vauréal. Pour mieux assurer l'exécution de son testament, il prie le notaire de dresser le recollement du mobilier qui garnit sa chambre. Quelques meubles insignifiants dont le principal est le lit sur lequel il repose, des vêtements, un peu de linge, une somme de seize écus d'or accompagnée de quelques pièces de monnaies étrangères, composent son avoir. [*Déchalles, not.*, A.N.]

SABOLY, CLAUDE.

5 janvier 1556. Jean Senneton lègue, par son testament, la somme de 20 livres t. à Claude Saboly, son serviteur de bouticque [c'est-à-dire employé libraire], pour s'acheter une robbe, un chapperon et un bonnet de deuil, pour accompagner le corps dudit testateur. Voy. J. SENNETON.

* SABON, SULPICE.

* SACON, JACQUES.



SADIN, dit DE GOULU, PIERRE.

28 août 1571. Pierre Sadin, imprimeur, est témoin de la reconnaissance, faite par Etienne Servain, d'une distribution de pain et de vin fondée par Laurent Grégoire. Voy. ET. SERVAIN.

22 juillet 1580. Pierre Sadin, dit de Goulu, c[on] imp[r], donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

Pierre Sadin, imprimeur, est taxé en 1581 à 3 écus 45 sous. [CC. 157, A.L.I.]

Pierre Sadin, imprimeur. [*Nommées de 1582-1592*. BB. 148, A.L.I.]

24 avril 1583. Pierre Sadin, imprimeur, loue à Antoine Chastaing, chapellier, une chambre haute ayant son regard sur la cour de la maison des héritiers de Jacob Mareschal, située rue Paradis, au prix de 2 écus d'or sol de 50 sols. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

15 avril 1584. Pierre Sadin, c[on] imp[r], loue à un tisserand une chambre sur le derrière de la même maison, au prix de 6 écus d'or par an. [*Ibid.*]

21 mars 1587. P. Sadin, c[on] imp[r], est témoin d'une obligation souscrite par Hector Hultié. Voy. H. HULTIÉ.

10 avril 1587. Symonde Guerrier, veuve de feu Guillaume Testefort, en son vivant imprimeur à Lyon, et à présent femme de Pierre Sadin, imprimeur, autorisée par son mari ici présent, confesse avoir reçu d'Etienne Brignol, m[e] imp[r], tuteur des enfants et héritiers par bénéfice d'inventaire dudit feu Guillaume Testefort, la somme de 87 écus 50 sols à laquelle Brignol, au nom desdits héritiers, a esté condamné envers ladicte Guerrier, pour son dot de mariage à elle alloué par sentence du siège Présidial de Lyon, le 18 mars dernier. Mathieu Reymond et Estienne Viollet, imp[rs], témoins. Symonde Guerrier et Et. Viollet déclarent ne pas savoir signer. [*P. Combet, not.*, A.N.]

10 avril 1587. Les mariés Sadin et Guerrier reconnaissent avoir reçu d'Et. Brignol la somme de 13 écus 54 sols 4 deniers, pour les intérêts de 166 écus deux tiers que Brignol doit à icelle Guerrier. [*Ibid.*]

29 mars 1587. Pierre Sadin et Symonde Guerrier, sa femme, déclarent devoir à Jean Marnas, chastelain de Rontalon, la somme de 24 écus 50 sols pour deux bœufs arables. [*Ibid.*]

14 juillet 1587. Pierre Sadin est témoin d'une vente faite par Clément et Benoîte Testefort à Et. Brignol. Voy. CL. TESTEFORT.

1er décembre 1589. Exonéré de ung écu six sous huit deniers sur les mariés Antoine Cellier, d'Orliénas, « à cause de certains fondz par eulx remis en descharge » à Pierre Sadin, imprimeur à Lyon. [CC. 158, A.L.I.]

SAGET, ANTOINE.

15 août 1571. Partage entre Antoine Saget, m^{d} libraire, et Gabriel Saget, aussi libraire, héritiers de feu Guillaume Saget, leur père, et de Jane Violard, leur mère. Antoine reçoit une maison sise devant le cimetière de St Nizier et une grange consistant en une maison, terre et herbaiges, le tout situé en la paroisse de Reillieu; a Gabriel revient une maison située rue du Puits-Ranquo ou Ranco. [*Cl. Dussuyer, not.*, A.N.]

SAGET, GABRIEL.

15 août 1571. Voy. ANTOINE SAGET.

SAILLY, JEAN DE.

8 mai 1556. Anthoine de Sailly, fils et cohéritier de feu Jehan de Sailly, en son vivant imprimeur à Lyon, et de Marthe Mèple, ses père et mère, secrétaire de haut et puissant S^{gr} Mgr le duc de Boillon, considérant les services que Jehan de Vandemore, dict le Vin, m^{e} painctre, demeurant à Lyon, a faict tant à feu Charles de Sailly, frère dudict donateur, qu'à Abraham et à Magdeleine de Sailly, enfans dudict feu Charles de Sailly, et qu'il prétend encore que fera ledict Vandemore, dict le Vin, lui abandonne sa part et portion dans l'hoirie et succession de ses père et mère. [*De Cublize, not.*, *Ins. don.*, vol. V, A.D.]

* SAINT-ANDRE, PIERRE DE.

SAINT-JUST, JEAN DE.

22 juillet 1580. Jehan de Saint-Just, c^{on} imp^{r}, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

SAINT-PIC, JACQUES.

Voy. J. CHARRETIER, dit SAINT-PIC.

* SAINTE-LUCIE, dit LE PRINCE, PIERRE.

SALINS, JEAN DE.

Jean de Salins, libraire. [*Nommées de 1515.* CC. 22, A.L.I.] Voy. JEAN MAZORNAND, dit DE SALINS.

* SALOTTI, ALEXANDRE.

SALTE, JEAN.

Jean Salte, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 40, A.L.I.]

SALVAING, CLAUDE.

1556. « Item en la mayson d'Anthoyne Vincent, vieille et caducque, ayant ung jardin par dernier, vallant 55 livres de louaige par an, comme dit Claude Salvaing, imprimeur, qui la tient à louaige, laquelle avons cottizée, pour sa part, de ladicte pension qu'il convient payer ausdictz relligieux, à la somme de 2 livres 8 solz 1 denier, payable chascun an, aux termes susdictz, par ce icy... 2 l. 8 s. 1 d. » [*Procès-verbal, enquête et taxes sur l'ouverture de la place Confort.* DD. non invent., A.L.]

SAMPIC ou SAMPIT, JACQUES.

Jacques Sampic ou Sampit, imprimeur, taxé en 1532-1536. [*Com. de M. Rondot.*] Voy. JACQUES CHARRETIER, dit SAINT-PIC.

SAMPIT, JEAN.

Jean Sampit, imprimeur, taxé en 1524. [CC. 266, A.L.]

SANDRIN, ETIENNE.

Etienne Sandrin, imprimeur, taxé en 1524. [CC. 266, A.L.]

SARMINY, PIERRE.

Voy. P. SERMINY.

SARNARIN, GUILLAUME.

Guillaume Sarnarin, relieur de livres, taxé en 1571. [CC. 151, A.L.I.]

Guillaume Sarnarin, relieur de livres, taxé à 20 sous et à 5 sous en 1572. [CC. 152 et 275, A.L.I.]

Guillaume Sarnarin, libraire et relieur de livres, taxé à 12 sous en 1575.

SARNARIN, JEAN.

11 mai 1598. Jean Sarnarin, c^{on} imp^{r}, est témoin du contrat de mariage de Valentin Moron, boulanger. [*Buirin, not.*, A.B.]

17 mai 1598. Jean Sarnarin, c^{on} imp^{r}, loue au prix de 5 écus d'or une chambre avec grenier, rue Ferrandière. [*Ibid.*]

27 juillet 1598. J. Sarnarin est témoin d'un acte insignifiant. [*Ibid.*]

SARRAZIN, JEAN.

Jean Sarrazin, imprimeur, taxé en 1545. [CC. 40, A.L.I.]

* SARRAZIN, MARIN.

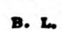
SARRAZIN, PIERRE.

20 septembre 1557. Pierre Sarrazin, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Michel Chastillon. Voy. M. CHASTILLON.

22 juin 1567. Contrat de mariage de Martin Pelabo, faiseur de botz d'espées, habitant de Lyon avec Laurence du Pra, veuve de feu Pierre Sarrazin, en son vivant imprimeur à Lyon. Dot de la future : 6 vingt dix livres. [*L. Grange, not.*, A.N.]

SARRON, GUILLAUME.

13 juin 1524. « Jacques Mareschal, imprimeur, quartenier du quartier de la rue Thomassin, à l'Hospital, faisoit le picquet hier au soir avec ses voisins. Dans la nuit, ils prirent un nommé Guillaume Sarron, imprimeur, qui portoit une espée et qui étoit avec deux garçons. Survint le capitaine des imprimeurs, nommé Roberquin, accompagné du petit Normant, Guillaume Charreton, et d'autres





imprimeurs, qui fondirent sur le picquet, et lui ôtèrent ledit Sarron, en les menaçant de les battre, à cause de quoy les voisins ne veulent plus faire le picquet. On ordonne au procureur de la ville d'informer contre les assaillans et de les poursuivre par devant le Gouverneur ou le Séneschal pour les faire prendre et punir. » [Péricaud, *Bibl. lyon. du* XVe *siècle*.]

* SAUGRAIN, JEAN.

SAULNIER, ANDRE.

8 juin 1548. André Saulnier, correcteur d'imprimerie, loue ses services à Macé Bonhomme. Voy. M. BONHOMME.

SAULON, AUGUSTIN.

6 mars 1583. Augustin Saulon, imprimeur, est témoin du contrat d'apprentissage de Pierre Milliet. Le notaire écrit *Solon* et le témoin signe *Saulon*. Voy. P. MILLET.

SAUZION, dit GROS-BONNET, JEAN.

30 octobre 1562. Jehan Sauzien, imprimeur, paye 5 l. t. pour son taux. [*Récoltes faites à cause des aultres deniers levez extraordinairement à cause des troubles et saysie d'icelle ville par ceulx de la nouvelle religion*. CC. 1110, f° 55, A.L.]

22 juillet 1580. Jehan Saulzion, dit Gros-Bonnet, c^on^ imp^r^, figure au nombre des c^ons^ imp^rs^ donnant procuration pour défendre leurs intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard*.]

28 mars 1581. Jehan Sauzion, c^on^ imp^r^, est témoin du mariage de Paul Marie, imp^r^, avec Jehane Robillon. Voy. P. MARIE.

29 août 1584. Transaction entre Ysabeau de Molard, veuve de feu Jehan Sauzion, en son vivant imprimeur habitant de Lyon, demanderesse en exécution du jugement de restitution de dot et augment, d'une part, et Georges Vaubutrau, menuisier, et Huguette Sauzion, sa femme, d'autre part. Ledit Vaubutrau, curateur des enfants de feu Sauzion, a été condamné à lui payer 400 livres pour sa dot et 200 livres pour augment. Pour sûreté de cette somme, il a été fait saisie : 1° d'une somme de 200 livres léguée par feue Pernette, de St Rambert, sœur utérine d'Huguette, dont ladicte Huguette est

héritière comme substituée à Marie Girard, fille de ladicte Pernette et de Perin Girard ; ensemble Symonde, Hugues et Josué Sauzion, ses frères et sœur, auxquels elle a survécu. 2° d'une somme de 85 livres, due par Pernette, de St Rambert, audit feu Sauzion. 3° 200 livres constituées par ledit feu Sauzion à Symonde, sa fille, fiancée à Grégoire Huret ; ledict Sauzion ayant promis audict Huret de lui payer cette somme, ce qu'il n'a point faict, ladicte Symonde étant décédée avant. Les défendeurs répondent que la somme constituée en mariage à Symonde Sauzion ne peut donner lieu à aucun recours, ladicte Symonde étant morte avant son mariage avec Huret... que feu Sauzion était leur débiteur de la somme de 100 livres qu'il avait reçue des biens de Marie Vassalier, sa 1ere femme, mère de ladite Huguette, provenant de la vente des biens de feu Imbert de Vassalier... Moyennant la somme de 123 écus que Vaubutrau s'engage à payer de ses propres deniers, Isabeau du Molard, veuve Sauzion, donne quittance. [*A. Margat. not.*, A.C.A.]

19 juillet 1586. Jacques Perret, veloutier, reconnaît devoir à Ysabeau Molard, veuve de Jehan Sauzion, en son vivant imprimeur à Lyon, mère et héritière de feue Marie Sauzion, jadis femme dudit Perret, la somme de 9 écus un tiers pour solde de la dot de ladite Marie Sauzion, dont ledit Perret sera quitte moyennant le paiement de ladite obligation. [*P. Combet, not.*, A.N.]

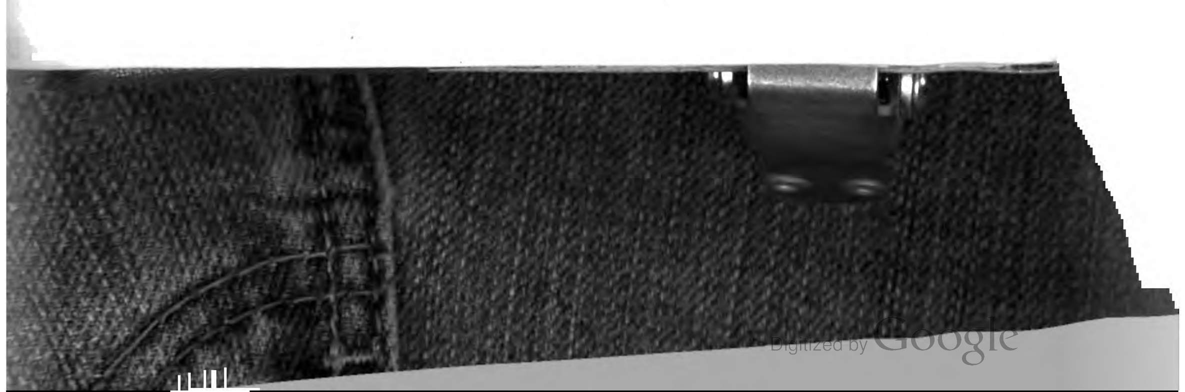
11 janvier 1587. Ysabeau Mollard, veuve de feu Jehan Sauzion, imprimeur, déclare avoir reçu des héritiers de feu Jehan Péronnet, laboureur de St Andéol, par les mains de Jean Saulzion, frère utérin dudit Péronnet, la somme de 3 écus deux tiers pour louaige d'une terre, sise à St Andéol, que le défunt Péronnet tenoit d'Ysabeau Mollard. [*Ibid.*]

20 octobre 1591. Contrat de mariage de Jonas Gautherin avec Catherine Saulzion, fille de feu Jehan Saulzion, en son vivant imprimeur à Lyon. Voy. J. GAUTHERIN.

Jean Sauzion et Jean Gros-Bonnet ne font qu'un seul personnage. Voy. JEAN GROS-BONNET.

SAVIN, GASPARD.

19 mai 1566. Diégo, voiturier, s'engage à transporter et à remettre à Paul Savin, libraire à Barcelone, deux balles de livres en blanc et trois tonneaux de livres reliés, moyennant la somme de



6 écus d'or sol. Il confesse avoir reçu de Gaspard Savin, libraire à Lyon (frère de Paul), la somme de 1 écu d'or à compte.

15 juin 1567. Paul Savin, libraire à Barcelone, reconnaît devoir à Gaspard Savin, son frère, libraire à Lyon, la somme de 167 écus d'or sol pour vente et délivrance de marchandise de livres, pendant les années 1565, 1566 et 1567. Pour se libérer envers son frère, il lui cède tous ses droits sur les biens de feu Gaspard Savin, leur père, situés à Saint-Chief en Dauphiné, et la cinquième partie du quart d'une maison, sise à Lyon rue Thomassin. [*Ibid.*]

SAVION, JEAN.

Jehan Savion, imprimeur. [*Roolle de la cottisacion imposée par M. de Birague le 6 octobre 1567*. CC. 1173, A.L.I.]

SAVOIE, JEAN.

7 décembre 1583. Jehan Savoie, libraire, est témoin d'un acte par lequel G. Rouville paie à Guillemette Légier, veuve de feu B. Alexandrin, l'intérêt d'une somme qu'il lui doit pour le prix d'une maison située rue Mercière. Voy. G. ROUVILLE.

SAVOIE, JEAN DE.

Jean de Savoie, libraire, tient à louage partie d'une maison, rue Mercière. [*Nommées de 1493*. CC. 5, f° 83, A.L.]

Jean de Savoie, imprimeur, taxé à 20 sous en 1503. [CC. 114, A.L.I.]

Jean de Savoie, imprimeur, taxé à 20 sous en 1512. « Il se rompit la jambe aux fossés. » On lit de plus en marge: « Pauper. » [CC. 115, A.L.I.]

SAVORE, JEAN.

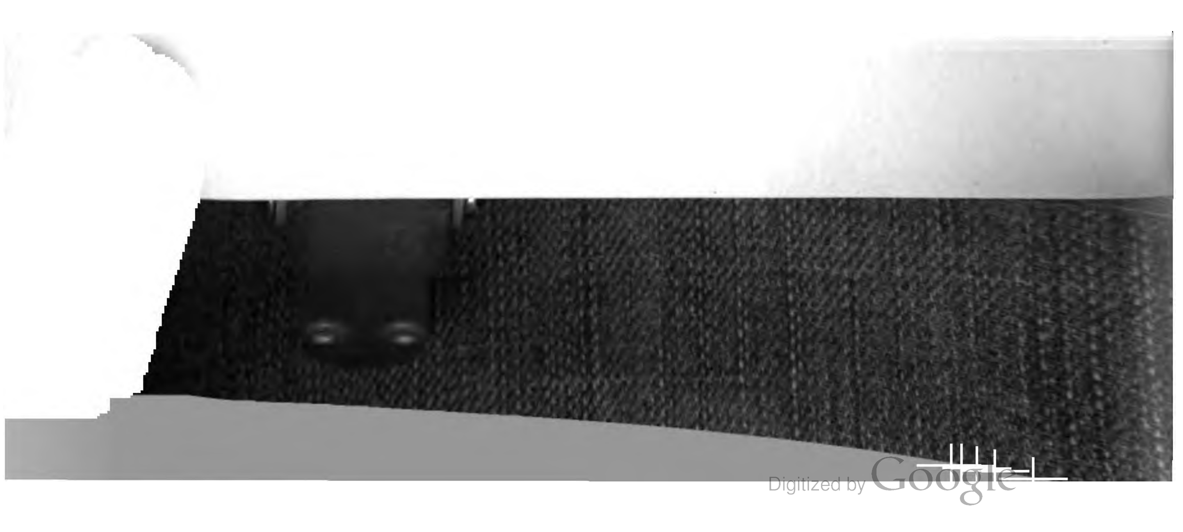
1536

—Biblia latina. *Lugduni, apud Joannem Savoream, 1536*. In-8. Panzer, VII, 370.

*SAVORE ou SAVOURE, HENRI.

SAZIART, JACQUES.

Jacques Saziart, libraire, taxé en 1509-1515. [*Com. de M. Rondot.*]



* SCABELLER, dit WATENSCHNEE, JEAN.

Scabeler, *Schabeller*, *Schabler*, *Cabiller*, *Chablier*, *Westenchire*, *Wattischne*, *Wuattenschne*, *Baptisme*, *Battenshine*, *Battensche*, *Batissenay*, *Battissuyn*, *Vatissimy*, *Vatisne*, *Vaticine*, etc.

Un des plus curieux exemples du sans-gêne avec lequel nos anciens scribes municipaux orthographiaient les noms.

SCACHET, PIERRE.

Pierre Scaichet, correcteur d'imprimerie, taxé en 1571. [CC. 151, A.L.I.]

Pierre Scachet, correcteur d'imprimerie, taxé en 1572 à 5 sous. [CC. 275, A.L.I.]

* SCHENCK, PIERRE.

xve siècle.

SCHLEBUE, VIVENT.

26 août 1597. Vivent Schlebue, « coloniensem bibliopolam in civitate Lugduni degentem », reçoit une procuration de Jacques Roussin pour des achats à faire aux foires de Francfort, du 7 septembre 1597. Voy. J. Roussin.

* SCHULTIS, ENGELHARDUS.

xve siècle.

SCHUT, ANDRE.

André Schut publie à Lyon, en 1580, une édition latine des *Traictés faits à Cologne pour parvenir à une réconciliation gén[...]ale des Pays-Bas avec sa M. C.* In-4.

B., IV, 1148.

SCHWAB, HANS.

Voy. Jean Clein, dit Schwab.

SEIGNORET, GUILLAUME

Guillaume Seignoret, libraire, tient une mai[...]



fort, évaluée à 7 livres de revenu. [*Nommées de 1493*. CC. 6, A.L.I.]

Guillaume Seignoret, libraire, imposé à 26 sous 8 deniers en 1499. [CC. 107, A.L.I.]

SEMEUR, dit le CAYON, CLAUDE.

Claude Semeur, dict le Cayon, imprimeur. [*Roolle de la cottisacion imposée par M. de Birague le 6 octobre 1567*. CC. 1173, A.L.I.]

* SENNETON, CLAUDE.
* SENNETON, JACQUES.
* SENNETON, JEAN.
* SEPTGRANGES, CORNEILLE DE.
* SEPTGRANGES, SEBASTIEN DE.

SERAN, JEAN DE.

7 janvier 1552. Jean de Séran, libraire, est témoin de la vente d'un moulin à papier faite par Guillaume Fontanel à Pierre de Portunariis. Voy. PIERRE DE PORTUNARIIS.

SERANGES, CORNILLE DE.

11 juillet 1536. Cornille de Seranges (sic), tailleur de lettres, est imposé à quatre ânées de blé. [*Chartreau d'une cotisation de blé*. CC. 274, A.L.I.] Voy. C. DE SEPTGRANGES.

Il s'agit certainement de Corneille de Septgranges.

SERMET, ALEXANDRE.

Alexandre Sermet, imprimeur, taxé en 1502-1506. [*Com. de M. Rondot*.]

SERMIGNY, GUILLAUME.

22 juillet 1580. Guillaume Sermigny, c[on] imp[r], donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard*.] Voy. P. SERMIGNY.

SERMINY ou SERVIGNY, PIERRE.

22 juillet 1580. Pierre Sermigny, c[on] imp[r], donne procuration

pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

29 mai 1582. Testament de Pierre Serminy, c^{on} imp^{r}. Il veult estre ensépulturé au cymetière de St Nizier dans la fosse et tombeau de ses prédécesseurs; au regard de ses frais funéraires, s'en réfère à la voullenté et discrétion de h^{te} f^{e} André Feuillet, sa femme; item baille et lègue, à Jean Serminy, fils de feu Guillaume Serminy, jadis fils dudict testateur, un écu et deux tiers d'écu d'or; item baille à André Feuillet, sa dernière femme bien aymée, la somme de 40 écus pour les bons et agréables services qu'elle lui a par cy devant fait et aussi ceux qu'il espère qu'elle lui fera par cy après. Au résidu, institue héritières universelles, par moytié, ses filles légitimes, Philiberte et Marie. Le testateur signe Serminy. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

29 mai 1582. Serminy est témoin de la vente d'un « cheval poil bay, ayant la queue et les oreilles coupées, avec ses tares et vices, heu et receu avec son licol » prix 8 écus d'or sol. [*Ibid.*]

7 juillet 1582. Pierre Serminy, c^{on} imp^{r}, reconnaît avoir reçu de Marie Durantin, veuve de feu Guillaume Serminy, son fils, la somme de quatre écus d'or sol, en un écu pistollet et testons, pour louaige des membres de la maison que feu Guillaume Serminy et Marie Durantin occupaient ensemble. [*Ibid.*]

SERRARIUS, CLAUDE.

— Volumen primum consiliorum D. Stephani Bertrandi Carpentoractensis. *Lugduni, Cl. Serrarius, 1532.* Gr. in-fol.

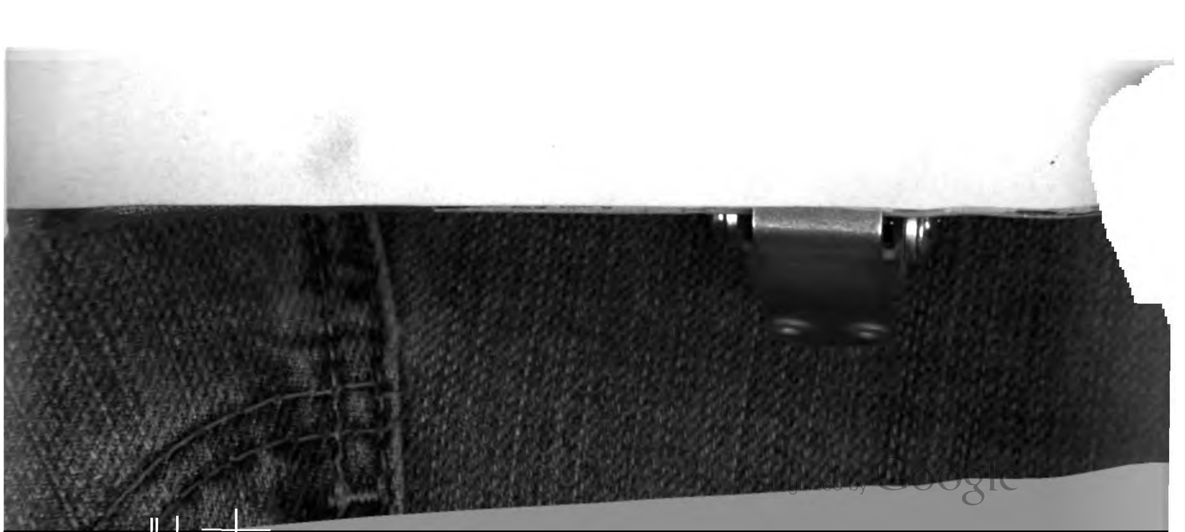
Rochas, *Bibl. du Dauphiné,* tome I, p. 131.

Erreur *Serrarius* pour *Servanius*.

SERTO, JEHAN.

4 janvier 1599. Jean Serto, imprimeur, est témoin d'une procuration donnée par Lucas Baldiani.

3 avril 1602. Etienne Léonard, hôtelier, confesse devoir à Jean Serto, imprimeur, une pension annuelle de 5 écus, assise sur la maison où il réside, et due autrefois à Me Pierre Paris, greffier du ressort de Lyon. Pierre Ferdelat et Etienne Du Plessis, imp^{rs}, témoins. [*Giroud, not.*, A.C.A.]



SERVAGNIN, GUILLAUME.

16 novembre 1579. Guillaume Servagnin, relieur de livres, et Nicole de la Lande, sa femme, vendent, pour 3 ans, à Charles Pillehotte, relieur de livres, les fruicts, prouffficts et revenus d'une chambre que lesdicts mariés Servagnin possèdent, à Lyon, rue Ferrandière, au prix de 8 écus d'or sol. [*P. Combet*, *not.*, A.N.]

* SERVAIN, CLAUDE.
* SERVAIN, ETIENNE.

SEYPINEL, PIERRE.

Pierre Seypinel, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 23, A.L.I.]

SIBILLION, PIERRE.

15 mars 1586. Contrat de mariage de Pierre Sibillion, c^{on} imp^{r}, natif du pays de Gex, avec Claudine Desgranges, fille de Vincent Desgranges, de Saint-Georges-de-Renon. La future se constitue 100 liv. t. et son mari lui donne 50 livres d'augment de dot.

SIGAUD, MERY.

Mery Sigaud, imprimeur, gendre de Passerat, taxé en 1512-1515. [CC. 124, A.L.I.]

Mery Sygaud, imprimeur, taxé en 1514 pour la continuation des remparts. [CC. 323, A.C.L.]

SILVIUS, MICHAEL.

Voy. MICHEL DU BOIS.

SIRIAC, JACQUES.

Jacques Siriar, libraire, taxé en 1514, pour la continuation des remparts, habite « depuis le coin de la rue Mercière jusqu'au coin de la rue St Antoine ». Côté du Rhône. [CC. 323, A.C.A.]

Jacques Siriac, libraire, cotisé en 1523-1524. [CC. 712. A.L.I.]

Jacques Siriac, libraire, rue Mercière. [CC. 712, f. 3, r^{o}, A.L.]

SIXE, CLAUDE.

22 juillet 1580. Claude Sixe, c^{on} imp^{r}, donne procuration pour



défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

SOMASCUS, SIXTUS.

1568

— Belloni (N.) super utraque parte institutionum lucubrationes. *Lugduni, apud Sixtum Somascum, 1568.* In-8.

Cat. von Buchern des 15 — 18 Iahrhunderts aus dem Klöstern von Zwiefalten, Weingarten... *Stuttgart*, 1886, n° 735.

SOMMAVILLE, FLORENT.

13 septembre 1591. D. Pezat, tireur d'or à Lyon, loue à Florent Sommaville, imprimeur à Lyon, une chambre haulte, sur le devant, des membres de la maison où pend pour enseigne la *Coupe d'or*, rue tendant de l'Hôtel-Dieu à N^e D^e de Confort, pour trois ans, au prix de 4 écus d'or sol par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

SORLIN, PIERRE.

19 février 1558. Pierre Sorlin, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Fleury Gonard, imprimeur. Voy. F. GONARD.

SORLIN, SIMON.

2 janvier 1554. Symon Sorlyn, imprimeur, est témoin d'une vente faite par Jehan Pogellon, imp^r. Voy. J. POGELLON.

29 décembre 1557. Symon Sorlyn, imprimeur, est témoin d'une vente faite par Guillaume Fontaney, dit Charreton, garde des portes pour le Roy... à Claude Bessard, canabassier. [*B. Troncy, not., Ins. aliën.*, vol. XXII, A.D.]

10 septembre 1560. S. Sorlyn, imprimeur, est témoin du testament de Françoise Berthal, femme de Jean II de Tournes.

* SOUBRON, THOMAS.

SOUVICQUE, JEAN-BAPTISTE.

20 janvier 1594. Jean-Baptiste Sovicque, libraire, est témoin d'une procuration donnée par Drivonne Rouville à Hercule Salvius, libraire à Plaisance, pour un recouvrement. [*Delaforest, not.*, A.N.]



29 mars 1594. Souvicque est témoin d'une procuration donnée par Drivonne Rouville à Martin Inigues, de Terragone. Voy. DRIVONNE ROUVILLE.

23 avril 1594. Souvicque est témoin d'une procuration donnée par la même à Jean Bertacinus, habitant Venise, pour recevoir le prix de livres vendus à Barezzo de Barezzi, libraire à Venise. Voy. D. ROUVILLE.

20 juillet 1594. Souvicque est témoin de la procuration donnée par la même à Antoine-Marie Turin, habitant Bologne, pour recouvrer les sommes qui lui sont dues dans la dite ville. Voy. D. ROUVILLE.

29 janvier 1596. Souvicque est témoin d'une quittance de Loys Prost à Drivonne de Rouville. Voy. D. ROUVILLE.

Souvicque était un employé important de la librairie Rouville. Voy. G. ROUVILLE et héritiers de G. ROUVILLE.

SPERTIER ou SPERTA, ANTOINE.

22 juillet 1580. Antoine Sperta, c^on^ imp^r^, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

14 septembre 1582. Antoine Spertier, c^on^ imp^r^, confesse devoir à Bernardin Merle, c^on^ imp^r^, six testons du Roy. Jehan Le Noir, imprimeur, témoin. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

* STOER, JACQUES ou JACOB.

* STRADA, JACQUES DE.

* STRATIUS, JEAN.

STRATON, THOMAS DE.

2 mai 1553. « L'inquisiteur étant averti que, dans une maison écartée, il y avait deux presses, qui n'étoient pas spécifiées dans les réponses personnelles d'Arnollet, s'y transporta avec le grand vicaire et le vibaillif. Ils y trouvèrent trois garçons d'imprimerie, Thomas de Straton, Jean du Bois et Claude Papillon... Ces ouvriers extrêmement effrayés, se mirent à genoux, et Straton, prenant la parole pour les autres, dit qu'ils avoient imprimé un gros in-8 intitulé *Christianissimi Restitutio* et n'avoient jamais sçû qu'il contint Doctrine hérétique... Il ajouta que Me Michel de Villeneuve avoit fait imprimer ledit livre à ses dépens et en avoit corrigé les épreuves ; que par son ordre, lui Straton en avoit envoyé, le 13 janvier, cinq balles à

Pierre Merrin, fondeur de caractères, demeurant à Lyon, près N.-D. de Confort. » [*Mémoires de l'abbé d'Artigny*, t. II, pp. 116 et 117.]

8 mars 1556. Thomas de Straton est témoin de l'achat d'une maison fait par Symon Baucenet. Voy. S. BAUCENET.

31 août 1564. Par son testament, Antoine Volant, libraire, nomme Th. de Straton tuteur de ses deux enfants mineurs, et lui lègue sa part des caractères d'imprimerie qu'ils avoient achetés en commun pour l'impression d'un ouvrage « à raison duquel ils avoient faict pasche entre eulx ». Voy. A. VOLANT.

1561

— Les vingt-deux octonnaires du Psalme 119, traduits par Jean Poitevin et mis en musique par Philibert Jambe-de-Fer. *Lyon, Thomas de Straton, 1561.*

Du Verd., III, 194.

1562

— Dialogue de la vie et de la mort, traduit par Jean Louveau d'Orléans, de l'Italien d'Innocent Ringhier, gentilhomme Bolonnois. *A Lyon, par Antoine Volant et Thomas de Straton, 1562.* In-16.

Du Verd., II, 453.

1564

— COLLOQVIO || RVM SCHOLASTI || CORVM LIBRI IIII, || AD PVEROS IN || SERMONE LA- || tino paulatim || exercen- || dos. || MATHVRINI CORDERII. || COLLOQVIORVM seu DIA- || logorum Græcorum specimen. || HENRICI STEPHANI. [Fleuron.] LVGDVNI, || Excudebat Thomas de Straton. || 1564. In-8 de 160 pp.

Ce volume contient une préface de Mathurin Cordier et une épître de Henri Etienne à Théodore de Bèze.

B.N., invent. X, 8842.

— Les Pseaumes mis en rime françoise par Cl. Marot et Th. de Besze, et nouvellement mis en musique par Richard Grassot, excellent musicien. *Lyon, Thomas Straton, avec privilège du Roy* (quant à la musique) *pour dix ans, 1564.* In-16.

B. de Douai.

* SUIGO, JACOBINUS.

XVe siècle.

* SYBER ou SYBERT, JEAN.



SYLVIUS, MICHAEL.

Voy. M. DU BOIS.

SYMON, PIERRE.

22 juillet 1580. Pierre Symon, c^on^ imp^r^, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

SYMONET, ETIENNE.

17 mai 1550. Estienne Symonet, imprimeur, est témoin du testament de B. Frein. Voy. B. FREIN.

20 septembre 1557. Et. Symonet est témoin du contrat de mariage de Michel Chastillon, imprimeur, avec Mie Roybet, veuve de B. Frein. Voy. M. CHASTILLON.

3 janvier 1557. [1558 N.S.] Et. Symonet, imp^r^, est témoin du contrat de mariage de Mie Roybet, veuve de Michel Chastillon, avec Benoît Poncet, imprimeur. Voy. B. PONCET.

SYMONET, JEAN.

6 juillet 1591. Jeanne Girard, femme de Duboys, praticien à Lyon, agissant au nom de son mari, donne quittance à Jean Symonet, m^e^ imprimeur, de la somme de six écus d'or pour louage des membres d'une maison, située rue Paradis, et appartenant aux mariés Duboys. [*Pourcent, not.*, A.N.]

1571

— ORATIONES || DVAE COMI- || TIIS CONSV || LARIBVS LVG- || DVNI HA- || BITÆ, || In æde diui Nicetij sacra, 21. De || cembris, die diui Thomæ, || anno 1570. || *per Claudium Riche,* I. V. *doct. Lugduni Pa-* || *tronum.* || [Fleuron.] LVGDVNI, || apud Ioannem Symonetum. || 1571. In-8 de 24 ff. non chiff., sign. A-F par 4.

Deux harangues, l'une latine, l'autre française, avec une dédicace à Claude Riche, chevalier de l'église de Lyon, oncle de l'orateur qui comble d'éloges Mandelot et le président Michel Larchier, intendant de justice à Lyon.

Ly. V., 316.497.

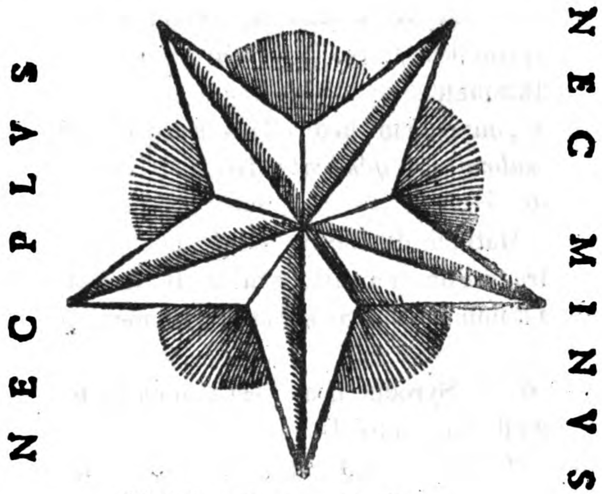
1580

— LEXICON || THEOLOGICVM COMPLECTENS VOCA- || BVLORVM DESCRIPTIONES, || Definitiones & Interpretationes, quæ sunt Scholæ Theologicæ pro- || pria, ab ea ad commodiorem doctrinam vel exco-

gitata, vel a || profanis authoribus ad usum suum traducta : Itemque plu- || rima notamina, quæ ad intelligenda Theologo- || rum scripta, apprime cum vtilia || sunt, tum necessaria : || AVTHORE IOANNE ALTENSTAIG, Mindelhaimensi, || sacræ Theologicæ Doctore. || ❦ || *Opus hoc postrema hac editione plurimis in locis maxima est diligentia emen || datum, ac longe melius redditum.* [M.] EXCUDEBAT || Ioannes Symonetus Typographus || Lugdunen. || M.D.LXXX. [Au r° du der. f.] Excudebat Ioannes Symonetus || Montislupelli, in Diœces. || LVGDVN. || 1579. In-fol. à 2 col. de 4 ff. n. chiff., 670 pp. et 1 f. n. chiff.

Baudrier.

Symonet ne serait-il pas un des imprimeurs qui dirigèrent l'imprimerie clandestine de Montluel ? Voy. Deschamps, *Dict. de géographie*, 879, et Gaullieur, *Typographie genevoise*, p. 151.



Marque de JEAN SYMONET.

* SYROBEN, JEAN.

SYRODET ou SYROUDET, ANJOU.

Anjou Syroudet, imprimeur et fondeur de lettres, taxé en 1498. [*Com. de M. Rondot.*]

Anjou Syroudet, imprimeur, tient une maison haute, moyenne et basse en la rue Confort, attenante à la maison de François Fradin. Cette maison est estimée 100 livres, dont il faut défalquer la somme de 17 livres 5 sous, résultant de pensions diverses. Pour ses meubles 100 livres. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]



Il est dû à Cyriaque Hochperg, imprimeur allemand, par Anjou Syrodet, fondeur de lettres d'impression, une pension de 10 livres, assise sur la maison de ce dernier, size près N^e^ D^e^ de Confort. [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.]

SYRODOT, ROLAND.

15 septembre 1556. Testament de Claudine Jacques, fille de feu Jean Jacques, femme de Roland Syrodot, imprimeur de Lyon. Elle élit sa sépulture au cimetière de St Nizier, donne à chacun de ses parents 5 sols et institue pour héritier universel, Roland Syrodot, son mari. [*Jean Brun*, *not.*, *Ins. test.*, vol. II, A.D.]

24 août 1564. Par son testament, Symphorien Barbier nomme Roland Syrodot, son beau-frère et bon amy, son exécuteur testamentaire, Voy. S. BARBIER.

Roland Cirode, imprimeur, taxé à 34 sols 4 deniers tourn. [*Deniers levés pour la subvention générale*, 1571-1572. CC. 1197, A.L.I.]

5 juin 1576. Roland Syrodot, hoste, est témoin d'un traité intervenu entre Mathieu de Bussy, garde pour le Roy à Lyon, et Noël Micard, tireur d'or. Il s'agit du même R. Syrodot quoi qu'il ne soit pas qualifié d'imprimeur. Sa signature est identique. [*Pourcent*, *not.*, A.C.A.]

29 juin 1576. R. Syrodot, hoste, est témoin du testament d'Anne Langloys, veuve de feu André Boudard. [*Ibid.*]

2 décembre 1579. Sirodot est témoin d'un acte insignifiant. [*Ibid.*]

22 décembre 1579. François Alixan, tuteur des mineurs Puppier, et Estienne Roy, louent à Roland Syrodot, un bas de maison, avec son arrière-chambre sur le devant, et la moitié d'un autre bas, sur le derrière de la cour, avec la cave au-dessous, des membres de la maison desdicts Roy et Puppier, située en la rue tendant de l'Hostel-Dieu à N^e^ D^e^ de Confort, pour 3 ans, au prix de 10 écus d'or sol. [*Ibid.*]

28 décembre 1579. Syrodot sous-loue une partie de ce local à Jacques Charrin, teinturier de soie. [*Ibid.*]

20 décembre 1580. R. Syrodot sous-loue une chambre de cette maison à Paul Ferrant, fondeur de lettres d'imprimerie. Voy. P. FERRANT.

15 mars 1581. R. Syrodot, imp^r, est témoin du contrat de mariage de Paul Marie, c^on imp^r. Voy. P. MARIE.

9 août 1581. Roland Syrodot, imprimeur, est témoin de la vente d'une terre située à Fontaines, faite par Et. Pourcent, notaire, à Jean Roy, dit Butin, laboureur à St Cyr au Mont-d'Or. [*P. Combet*, A.N.]

1er janvier 1582. R. Syrodot, imp^r, est témoin de l'inventaire des objets mobiliers emportés dans une cabane des broteaux d'Ainay, par N. Guérin, atteint de la peste. Voy. N. GUÉRIN.

17 juin 1582. Syrodot est témoin du testament de Françoise Marin, fille de feu B. Marin, laboureur de la Guillotière. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

16 février 1583. R. Syrodot, imp^r, vend à Pierre Montignon, maçon à Chessy, une sienne vigne contenant la journée de cinq hommes, au prix de 15 écus d'or. [*Ibid.*]

Décembre 1583. R. Syrodot, imprimeur, loue à Pierre Guillard, laboureur, une terre chenevière. [*Ibid.*]

T

TACHET, LOUIS.

10 septembre 1560. Louis Tachet, imprimeur, est témoin du testament de Françoise Berthal, femme de Jean II de Tournes.

15 juillet 1561. L. Tachet, imp^r, est témoin du contrat de mariage de Martin Annequin, orfèvre.

27 mai 1562. L. Tachet, imp^r, est témoin d'une obligation souscrite par Marie Borde, veuve de Philibert Guindran, canonnier du Roy, au profit de Claude Thomas, praticien à Lyon.

1557

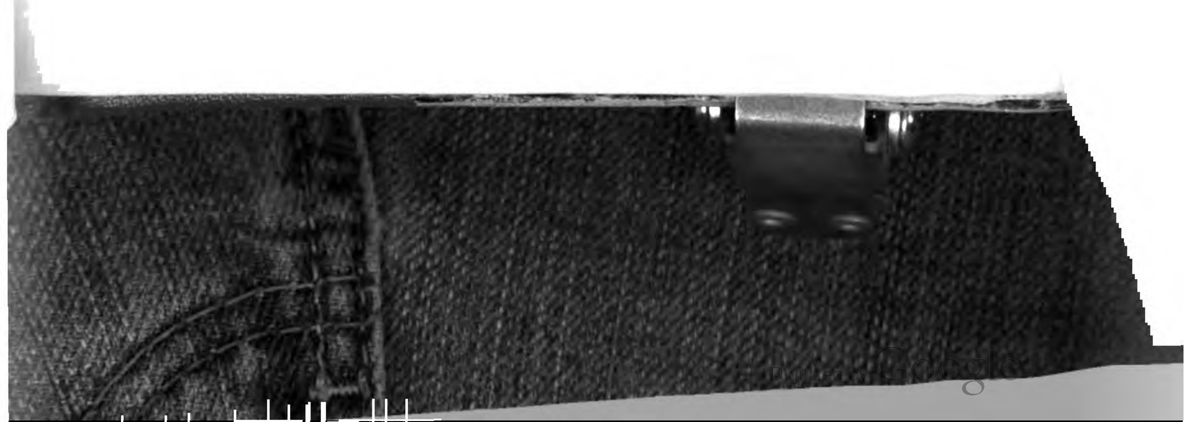
— Epîtres chrétiennes de Mathurin Cordier. *A Lyon, par Loys Tachet, 1557*. In-16.

Du Verd., III, 48.

1563

— L'entrée faite au Roi très chrétien Charles IX, en sa ville de Rouen, le 12 d'août 1563. *A Lyon, par Loys Tachet, 1563.*

Du Verd., I, 552.



TACON, PIERRE.

21 août 1552. Pierre Tacon, imprimeur, est témoin du testament de Françoise Nicolas, veuve de Pierre Saultier, dict Marigault.

21 août 1555. P. Tacon, imprimeur, reçoit un legs de 10 livres tourn. dans le testament de François Cuet, libraire. Voy. F. Cuet.

1552

— Liber secundus consiliorum Alexandri Imolensis. Lugduni 1552. [A la fin :] ¶ *Finit Liber secundus Consiliorum Alexandri de Imola, quem omni diligentia adhibita excusserunt Lugduni, Iacobus Faure z Petrus Taco*. In-fol. goth.

Voy. Jac. Faure, 1552.

TANTILLON, ANTOINE.

— Les quatrains du S. de Pybrac, contenant preceptes et enseignemens utiles pour la vie de l'homme, de nouveau mis en leur ordre et augmentez par ledit Seigneur. *Lyon, pour Anthoine Tantillon, 1596*. In-16 de 54 pp. car. italiques.

Erreur probable du rédacteur du catalogue, Antoine pour Etienne.

Cat. Taylor, *Paris, Techner*, 1848, n° 824.

* TANTILLON, ETIENNE.

* TANTILLON, JEAN.

* TANTILLON, LOUIS.

* TARDIF, ANTOINE.

* TASSART, PIERRE.

TATIN, ANTOINE.

Antoine Tatin, imprimeur, habitant rue Thomassin, taxé en 1536 à 4 sols. [*Com. de M. Vaësen.*]

TATIN, BENOIT.

15 juillet 1598. Benoît Tatin, c^on^ impr, confesse avoir reçu de Claude Tatin, relieur de livres, son père, la somme de 5 écus d'or sol. [*Buirin, not.*, A.B.]

TATIN, CLAUDE.

15 juillet 1598. Voy. B. Tatin.

TAVARD, AZARD.

Azard Tavard, libraire, taxé en 1515. [CC. 20, A.L.I.]

1534. Rapport fait au Bureau de l'Aumône par Jean Bruyères, procureur de ladite institution, disant que : de son vivant Azard Tavard, marchant libraire à Lyon, par son testament, fait en 1534, ordonna, entre autres choses, que la moitié de tous ses biens serait donnée aux pauvres et servirait aussi à marier des filles sans fortune; il nomma ses exécuteurs testamentaires Claude Lyonnet et Guichard Nemo, lesquels, après le trépas du testateur, qui décéda dans les mêmes intentions, se saisirent de la moitié de ses biens, qui étaient encore en leur possession, « sans que, depuis ledict temps, ilz en aient faict aucune distribution ausdictz pauvres; si requiert que lesdictz tuteurs aient à déclarer quels biens ilz ont entre leurs mains, dudit trespassé, et qu'ilz aient à en vuyder leurs mains, actendu leur malleversation, et les remectre ès mains desdictz sieurs pour les distribuer aux pauvres, suyvant la volonté dudict testateur. » [E. 5, A.C.]

TAVERNIER, CLAUDE.

Claude Tavernier, fondeur de lettres d'imprimerie, taxé à 18 deniers en 1538. [CC. 143, A.L.I.]

* TELLO, BENOIT DE.

* TEMPORAL, JEAN.

TENSSUYT, MARTIN.

22 juillet 1580. Martin Tenssuyt, c^{on} imp^{r} allemand, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

TERRET, BENOIT.

15 mai 1571. Benoît Terret, c^{on} imp^{r}, est témoin d'une quittance donnée par Vincentio Guarini à Ludovic Valain, m^{d} vénitien fréquentant les foires de Lyon.

TERRET, PIERRE.

25 septembre 1564. Pierre Terret, c^{on} imp^{r}, est témoin de l'obli-



gation souscrite par Claude Poncet, affaneur, au profit de Richard Gaume, hoste des *Trois moutons* à la Guillotière.

TESTE, BARTHELEMY.

4 mars 1559. Barthélemy Teste, libraire, est un des associés de la Grande Compagnie des libraires. Il représente avec Guillaume Regnauld 1/5me de la Compagnie. Les quatre autres appartenant aux de la Porte, à Ant. Vincent, à Claude Senneton et à la famille de Gabiano. Voy. GABIANO et COMPAGNIE DES LIBRAIRES.

30 décembre 1576. Barthélemy et Jehan Teste, père et fils, noble Jacques Teste, conseiller du Roy et receveur général des tailles en ceste province... comme subrogé en la charge du recouvrement des dettes de feu Claude Teste, par arrêt du parlement du 7 septembre 1575, font appeler les héritiers Jacques Joncti et Philippe Tinghi, par cy-devant administrateur compagnon de la raison, compagnie et négociation qui a esté par le passé exercée sous le nom des héritiers de Jacques Joncti et compagnons, à l'effet de faire un règlement. Voy. PHILIPPE TINGHI.

D'après les actes connus à ce jour, Barthélemy Teste seul était libraire. Claude et Jehan Teste étaient des bailleurs de fonds.

TESTEFORT, CLEMENT.

23 décembre 1586. Clément Testefort, fils de feu Symon Testefort, notaire roial de Joinville en Bourgogne, ledict Clément, con impr à Lyon, de l'avis et conseil de Catherin Basset, aussi imprimeur à Lyon, son curateur, donne procuration à Claude Goffiat, son beau-frère demeurant à Briancon au pays de Bourgogne, pour administrer gouverner, vendre et aliéner tous ses biens meubles et immeubles au pays de Bourgogne. [*P. Combet, not.*, A.N.]

14 juillet 1587. Benoiste Testefort, femme de Claude Goffiat, me menuisier, à présent demeurant à Tornus en Masconnois, laquelle, autorisée à vendre, vend à Etienne Brignol, me imprimeur à Lyon, les fruicts et émoluments d'une maison, deux vignes et un jardin, thine, tounnets et meubles estants en la maison, le tout estant hors les portes de St Yrnée-les-Lyon, sur le chemin tendant de St Just à Ste Foy, à plein mentionné au partage entre ladicte Benoiste et Clément Testefort, son frère, pour quatre ans entiers, au prix de 27 écus d'or à compte desquels ledict Brignol a donné 22 écus d'or à ladicte

donne quittance de tout engagement. Pierre Molin, impr, témoin. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

2 novembre 1589. Clément Testefort, me impr, loue à Guil. Ladorat, teinturier, deux chambres situées en la grand rue du Puits-Pelloux, au prix de 2 écus d'or par an. [*Ibid.*]

7 novembre 1589. Clément Testefort loue à Serpolet Rever, une sienne maison, contenant hault et bas ainsi qu'elle se comporte, avec un petit jardin y joignant, située en la grand rue du Puits-Pelloux, pour 2 ans, au prix de 23 écus d'or. [*Ibid.*]

3 octobre 1591. Clément Testefort, md imprimeur, loue à Claude Garin, tailleur d'habits, une chambre dans sa maison située en rue tendant de l'Hôtel-Dieu à Ne De de Confort. [*Ibid.*].

9 novembre 1591. Pernette Arguilly, femme de Clément Testefort, sergent roial à Lyon, séparée de bien dudict Testefort, loue à Henriette Montaigne une petite chambre basse, sur le derrière d'une maison de ladite Arguilly, située en la grand rue du Puys-Pelloux, pour un an, au prix de 3 écus d'or. [*Ibid.*]

6 octobre 1591. Clément Testefort, md imprimeur, loue à un chapelier, une chambre au premier, sur le derrière de la maison de la rue du Puys-Peloux, pour trois ans, au prix de 3 écus d'or. [*Ibid.*]

26 novembre 1591. Clément Testefort loue à Pernet Destalles, fourbisseur, un grenier sur le derrière de la même maison, pour 3 écus d'or sol. [*Ibid.*]

26 février 1592. Conventions entre Clément Testefort et Jean Guillot, au sujet d'une chambre. [*Ibid.*]

26 février 1593. Clément Testefort, me imprimeur, et Pernette Arguilly, sa femme, remettent, à Mathieu Reymond, con impr, leur imprimerie consistant en quatre presses, fontes, histoyres, vignettes, fleurons, lettres grises et tous autres ustensils servant à ladicte imprimerie. Ladicte imprimerie estant acquise comme provenant des deniers de ladicte Pernette Arguilly. En récompense et eschange, ledict M. Reymond cedde aux dicts mariés Testefort une pension annuelle et perpétuelle et foncière de 12 escus et un demi écu d'or sol, au taux de l'ordonnance, à lui deue annuellement à chacune feste de St Martin par Loys Charvin, md cordonnier. Témoin : F. Barrachin, impr. [*Ibid.*]

19 juillet 1598. Clément Testefort, imprimeur, est témoin du contrat de mariage de Mathieu Testefort. Voy. MATH. TESTEFORT.



* THOLOZAN, JEAN.
* THOMAS, DIDIER ou ODIER.
* THOMAS ou THOME, JEAN.

THOMAS, PIERRE.

Pierre Thomas, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.]

THOYSSET, PIERRE.

7 octobre 1561. Testament de Pierre Thoysset, c^on^ imp^r^, fils de Thomas Thoysset, en son vivant taincturier à Lyon, et de feue Catherine Vauzelles. Il fait de petits legs à ses frères et sœurs, donne 20 livres tourn. à Magdeleine Thoysset, sa sœur, femme de Simon Gros, libraire de Lyon; institue pour légataire universelle sa nièce, Françoise de Tours, fille de feu Pierre de Tours, en son vivant libraire à Lyon, et de Madeleine Thoysset, sa sœur; nomme pour tuteur à Françoise, son héritière, Guillaume Félix, imprimeur, son compère et bon amy, et lui donne, pour récompense de ce service, la meilleure douzaine de chemises qu'il aura à son décès et ung bonnet. [*Péronnet, not.*, A.N.]

THUERD, BALTHAZARD DE.

Balthazard de Thuerd, imprimeur, taxé en 1531. [*Com. de M. Rondot.*]

Bien des couvents possédaient des imprimeries à l'époque où des villes considérables en étaient encore privées. Ceux de Beromunster, dans le canton de Lucerne, de Subiaco, sur les confins du royaume de Naples, devancèrent, à cet égard, la ville de Lyon. Plus tard, Cluny, Einsiedlen, la Grande Chartreuse, et nombre d'autres monastères eurent à cœur de n'être pas tributaires des cités avoisinantes et créèrent, dans leurs murs, des ateliers typographiques.

L'abbaye d'Ainay eut aussi son imprimerie. Les productions de cette provenance sont rares. J'en rencontre seulement deux. L'établissement de cette imprimerie fut l'œuvre personnelle du religieux qui la dirigea après l'avoir établie à ses frais. Circonscrite à une dizaine



d'années, son existence ne se révèle pas sous d'autres noms que sous celui de son fondateur.

Ce religieux était Balthazard de Thuerd, prieur claustral du monastère. Il appartenait à une famille noble, étrangère à nos contrées et probablement éteinte depuis longtemps, car toutes mes recherches pour retrouver la trace de son nom sont demeurées vaines.

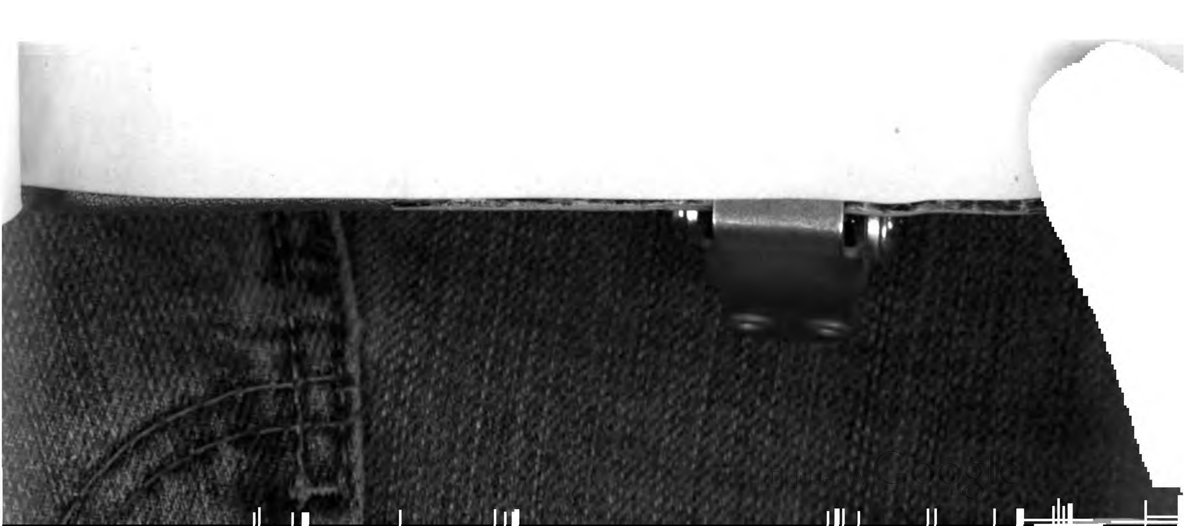
Il est assez curieux de voir ce gentilhomme, dignitaire de l'abbaye d'Ainay, figurer sur les registres des taxes de Lyon avec la seule qualification d'imprimeur.

¶ De sancto martino.
Sancte martine christi presul
audi rogantes seruulos. Et
ipetratã celitus tu defer indulgẽ-
tiã. ℣. O martine sydus aureũ dñi
grã seruoꝝ gemitus solita suscipe
clementia. Et impetra. Hymnus.
Rex christe martini dec'. hic
laus tua tu illius. tu nos in
hunc te colere. quin ipsuꝫ in te tribue. Qui das
per orbis cardines. qd gemma fulget presulũ. da
quos premũt culpe graues. soluat ꝑ ingẽs meri-
tũ. En paup hic et modic'. celũ diues ingredit. ce
li cohortes obuiãt. lingue tribus gẽtes ouãt. Ut
vita fulget trãsitus. celis et aruo splẽdid'. gaude
re cũctis piũ est. cũctis sal' sit hec dies. Diuisio.
Martine par aplĩs. festuꝫ colẽtes tu foue. qui vi
uere disciplĩs. vis aut mori nos respice. Hec nũc
qd olĩ gesseras. nũc presules clarifica. auge dec'
ecclĩe. fraudes relide sathãe. Qui ter chaos eui
ceras. mersos reatu suscita. diuiseras vt clamidẽ.
nos indue iusticiã. Ut specialis glĩe. quondã re
corderis tue. monastico nũc ordini. iã pene lapso
subueni. Sit trinitati glĩa. martin' vt ꝯfessus est.
cui' fidẽ per opa. in nos et ipse roboret. Amẽ. Añ.
O martine o pie q̃ piũ est gaudere de te: o martine
prophetis copar: aplĩs ꝯsertus: presulũ gẽma: ii
dei meritis egregie pietate mira: charitate ineffa
bili succurre nobis nũc et ante deũ. ℣. Sacerdos
dei martine pastor egregie. ℟. Ora pro nobis. Ora
Esnay. O

Recto d'un feuillet du bréviaire d'Ainay.

1520

— Breviarum secundum Cænobii Athanatensis usum. [A la fin :] Expensis clarissimi religiosi Balthasar Thuerdi athanatensis Cænobii, Prioris Claustralis viri in re ecclesiastica exequentissimi. Breviarum diligentiori cura ab eo castigatum et auctum atque multi juga regu-



larum novitate decoratum. In cenobio athanatensi nouiter impressum octavo idus octobris M.ccccc. xx. feliciter explicit. In-8 de 491 ff. chiffrés, liminaires non compris, imprimé en rouge et noir.

Notes de Mercier S[t] Léger.

On doit la découverte du précieux document, reproduit ci-dessus d'après le feuillet conservé à la Bibliothèque nationale, à la sagacité de M. Léopold Delisle qui l'a extrait d'un manuscrit, acheté à Lyon, où il servait de signet, avec d'autres papiers sans importance. Le savant Administrateur général de la Bibliothèque nationale a su déterminer l'origine de cette unique épave du bréviaire d'Ainay dont on ne connaît à ce jour aucun exemplaire.

B. N., inv. B. 27961. Rés.

1531

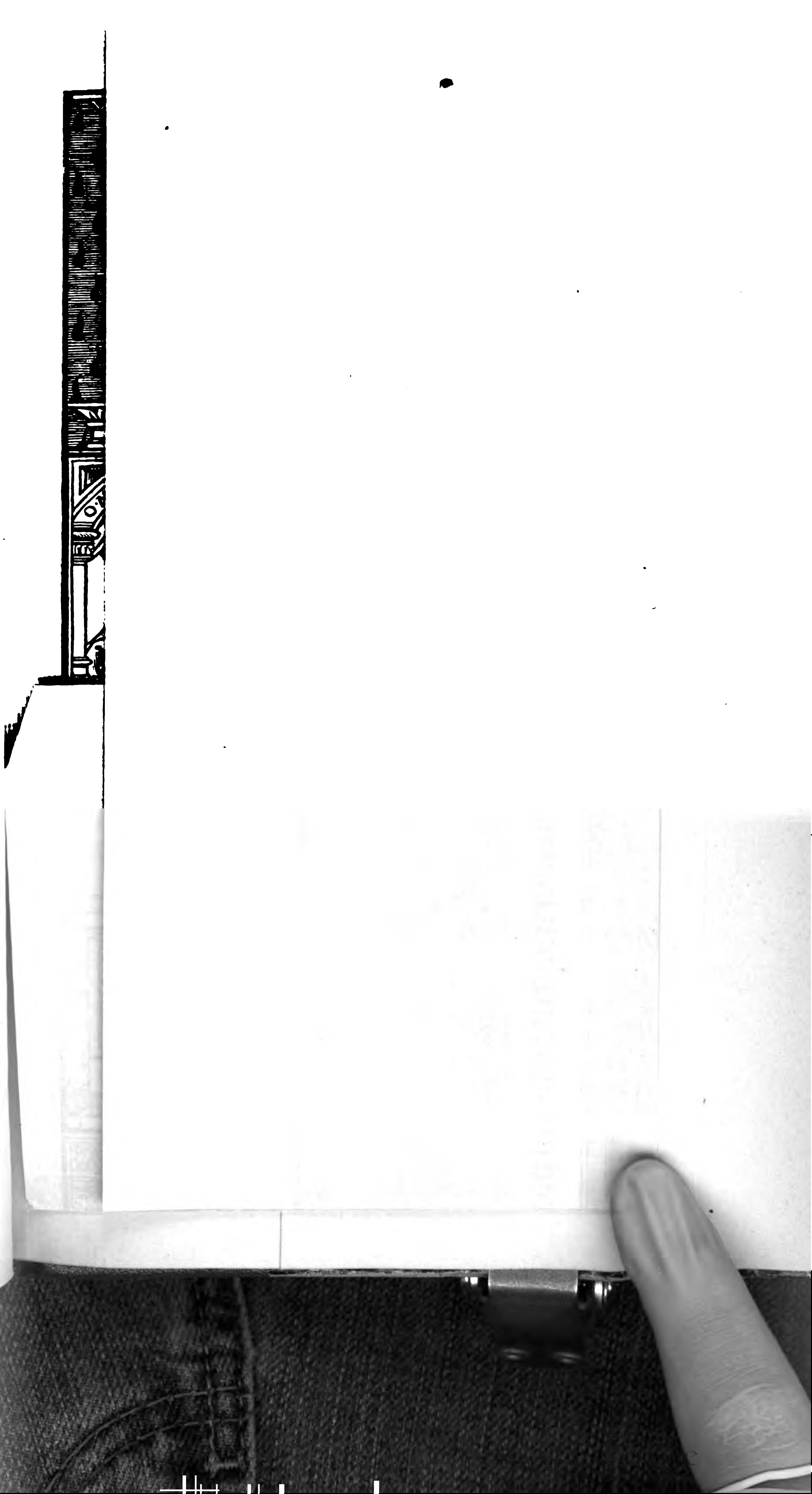
— ¶ Incliti Cenobij Athanatensis/in || diocesi Lugd'. ordinis diui benedicti/ || missale nũqȝ antea impssuz : hic suũ su || mit exordiũ : ad laudẽ dei optimi maxi || mi : sueqȝ genitricis marie virgĩs : btĩ || quoqȝ Martini huiusce mõasterij pa || trõi precipui : alioꝝ deniqȝ sctoꝝ oim. [Au r° du der. f.]

¶ Expensis clarissimi atqȝ perornatissimi viri dñi religiosi Balthasardi de thuerdi. nobili sanguine clari priorisqꝫ claustralis incliti monasterij Athanateñ. emittere ad laudem dei optimi salutifereqȝ virginis ac diuorum archimonachorum Benedicti ac Martini : necnon sanctorum omnium. Si quid decorum in prefato missali cernat : illi sit gloria enim perfecta sunt opera : ꝛ qui opus imper fectionis non nouit. Si vero quidpiam erratum comper tũ fuerit : prime impressiõi dãda est venia. In nullo si quidem peccare potius est diuinitatis ꝙ hũanitatis. Dormitas se quãdoqȝ dictus est homerus

¶ Impressuȝ in dicto monasterio athanateñ anno dñi. M.ccccc. xxxj.vj. idus aprilis

¶ Laus Deo

✠



la
oc
cl

à
sc
A
ép

b
la
M
[

n



In-fol. goth. à 2 col. de 25 ff. lim., 218 et 48 ff. chiff., imp. en r. et n., fig., let. initiales ornées, musique notée.

Titre encadré portant au v° une grande fig. s. b. répétée au v° du f. 196 et au v° du der. f. Les ff. A 2-8 contiennent le calendrier.
Entre le cahier A et le cahier B est intercalé un f. sans correspondant, imprimé seulement au r° et contenant « *Oratio multù deuota dicenda ante missam.* »
Au f. 1, l'encadrement du titre est répété.
Au canon de la messe grande fig. sur bois à pleine page.
La description des reliques conservées dans l'église d'Ainay commence au r° du f. XLIIII. A la suite de cette énumération est aussi donné l'état des reliques vénérées dans l'église du prieuré de S[t] Pierre de Léman (Lemensis), prieuré fondé en Savoie l'an 546, sous Anselme, abbé d'Ainay, et dépendant de cette abbaye.

Ly.V., 20730.

THURINGUES.

Guillaume Regnaud, mercier, tient une maison neuve, appellée du *Sauvage*, en ladite rue du costé de la rivière... Thuringues allemant, impresseur de livres, tient une autre partie de ladite maison à louage. [*Nommées de 1493.* CC. 4, f° 26, A.L.]

Thuringue, imprimeur allemand, taxé à 12 sous 6 deniers en 1499. [CC. 232, A.L.I.]

* TINGHI, BARTHELEMY.

* TINGHI, PHILIPPE.

TISSERAN, MICHAULT.

Michault Tisseran, imprimeur, taxé en 1523. [CC. 713, A.L.]

TOCART, PIERRE.

Pierre Tocart, imprimeur, taxé en 1548. [*Com. de M. Rondot.*]

TONALARE ou TONALAN, PIERRE.

4 novembre 1543. Pierre Tonalare ou Tonalan, libraire, est témoin du contrat de mariage de Benoist Girerd avec Anthoinette Guillarde, fille de feu Anthoine Guillard, en son vivant libraire. Voy. ANT. GUILLARD.

TONIXOSEL, PIERRE.

4 mars 1554. Pierre Tonixosel, libraire, est témoin d'une vente faite par Luxembourg de Gabiano à Didier Besançon. Voy. L. DE GABIANO.



* TOPIE (DE PYMONT), MICHEL.

TORRENTINUS, LAURENTIUS.

— Joannis Argentarii medici de somno et vigilia libri duo, in quibus continentur duæ tractationes de calido nativo et de spiritibus. Omnia non solum medicis sed etiam universis bonarum artium studiosis utilia et iucunda atque aliter explicata quam hactenus fuerint ab aliis tradita, *Lugduni, apud Sebastianum Honoratum*. M.D.LX. [A la fin :] *Excudebat Laurentius Torrentinus, typographus Ducalis*. In-4, car. italiques.

Voy. S. Honorat, 1560.

Torrentinus n'est pas lyonnais. C'est l'imprimeur bien connu de Florence qui, en 1553, a donné une édition du *Digeste*, justement regardée comme un chef-d'œuvre typographique [B. III, 615]. Sébastien Honorat était un Florentin établi à Lyon et l'on comprend facilement comment il a pu s'adresser à un compatriote pour l'impression de ce volume.

TOURNES, JEAN I DE.

TOURNES, JEAN II DE.

Nous ne nous occuperons pas de ces deux imprimeurs. M. Alfred Cartier, de Genève, prépare, avec sa haute compétence, une bibliographie de cette célèbre famille d'imprimeurs, et nous lui laissons le soin de traiter la période lyonnaise.

TOURS, JEAN DE.

Jean de Tours, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 136, A.L.]

* TOURS, PIERRE DE.

TOUT BLANC, GABRIEL.

1570

— Les || adievx || de la gverre || civile ad- || venve av || Royaume de || France || ♣ || A lyon, || par Gabriel Tout Blanc || 1570. In-8 de 4 ff. en vers.

Au f. 2, *S'ensuyvent les adieux.....*

Adieu le camp, A Dieu les armes :
Adieu les archers & gens d'armes :
Adieu sourdines & clerons,
Puisqu'en paix nous retournõs.



TRINC, RAYMOND DE.

Raymond de Trinct, imprimeur, taxé en 1538. [CC. 143, A.L.]

Raymon de Trinc, c^on^ imp^r^, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.

Raymond de Trinct, imp^r^. [*Nommées de 1545*, CC. 41, A.L.I.]

* TROT, BARTHELEMY.

TROUBILLE, ADRIEN.

Voy. A. TROUVILLE.

TROUVILLE, ADRIEN.

Adrien de Trouville, imprimeur, taxé en 1512. [CC. 115, A.L.]

Adrien Trouville, imprimeur, locataire de la maison de l'Hostel-Dieu. [*Nommées de 1515*. CC. 20, A.L.I.]

Adrien de Troubille, imprimeur, et Henri Bole, peintre, occupent ensemble une maison sise en la Grande Rue de l'Hospital et appartenant à l'Hôtel-Dieu. [*Nommées de 1515-1517*. CC. 31, A.L.I.]

Adrien de Trouville, imprimeur, taxé en 1524. [CC. 267, A.L.I.]

TROYES, CLAUDE DE.

Voy. CL. DAVOST, dit DE TROYES.

TRY, THOMAS DE.

29 juin 1598. Contrat de mariage de Thomas de Try, c^on^ imp^r^, fils de Jean de Try, m^d^ mercier d'Aix en Provence, et de Claudine Vergnoz, fille de Claude Vergnoz, voiturier. Dot : 100 écus d'or, deux robbes et deux cottes nuptialles. [*Buirin*, *not.*, A.B.]

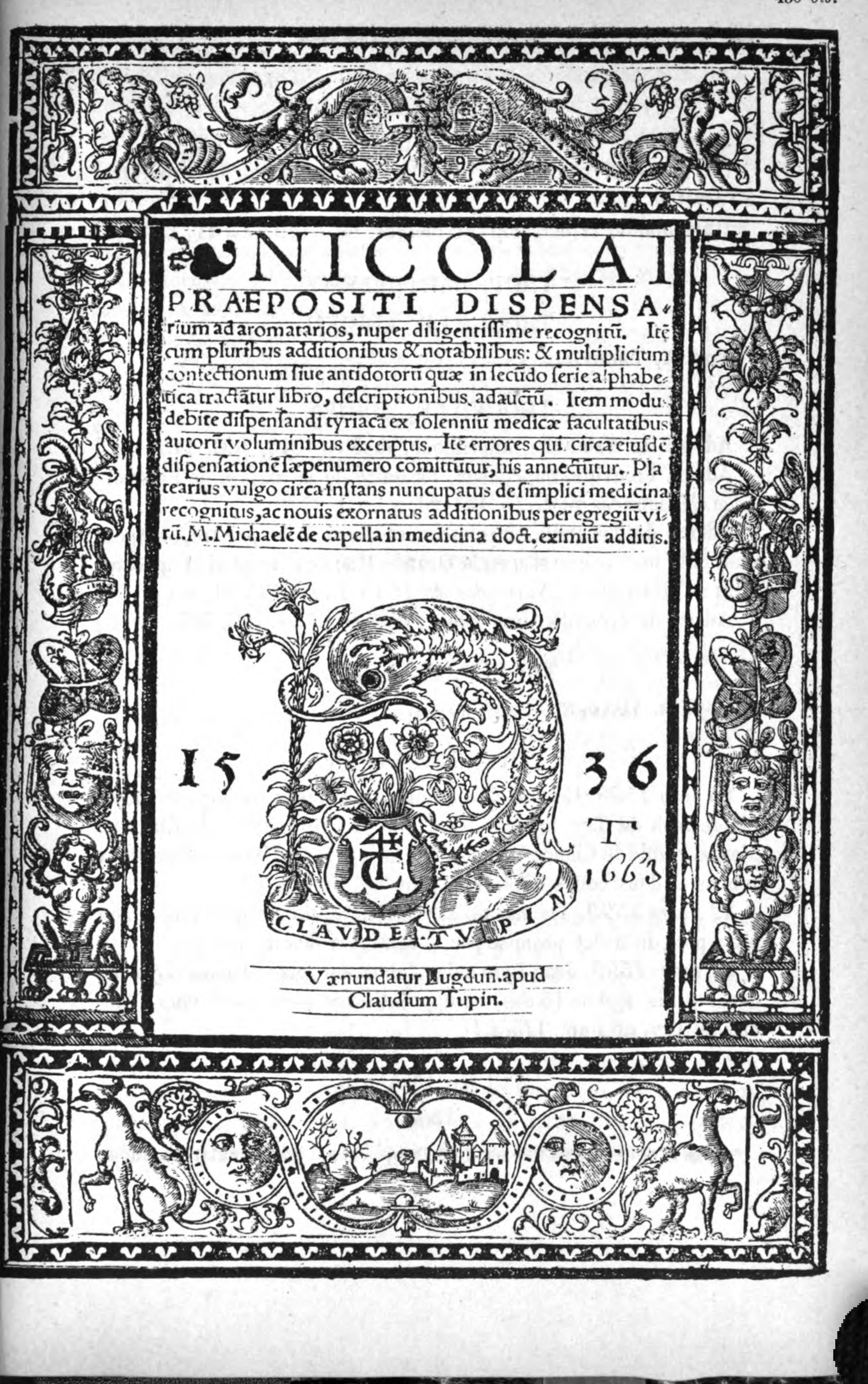
21 mars 1599. Thomas de Try, m^e^ imp^r^, donne quittance à son beau-père de la dot promise par le contrat ci-dessus. [*Ibid.*]

22 mars 1599. Jean Lymandas, laboureur, place Thomas Lymandas, son fils, agé de 16 ans, en apprentissage pour 4 ans, chez Thomas de Try, m^e^ imp^r^. [*Ibid.*]

TUPIN, CLAUDE.

1536

— NICOLAI || PRAEPOSITI DISPENSA- || rium ad aromatarios, nuper



NICOLAI
PRAEPOSITI DISPENSA-
rium ad aromatarios, nuper diligentissime recognitũ. Itẽ
cum pluribus additionibus & notabilibus: & multiplicium
confectionum siue antidotorũ quæ in secũdo serie alphabe-
tica tractãtur libro, descriptionibus adauctũ. Item modu
debite dispensandi tyriacã ex solenniũ medicæ facultatibus
autorũ voluminibus excerptus. Itẽ errores qui circa eiusdẽ
dispensationẽ sæpenumero cõmittũtur, his annectũtur. Pla
tearius vulgo circa instans nuncupatus de simplici medicina
recognitus, ac nouis exornatus additionibus per egregiũ vi-
rũ. M. Michaelẽ de capella in medicina doct. eximiũ additis.

15 36

Vænundatur Lugduñ. apud
Claudium Tupin.

diligentissime recognitū. Itē || cum pluribus additionibus & notabilibus : & multiplicium || confectionum siue antidotorū quæ in secūdo serie alphabe- || tica tractātur libro, descriptionibus adauctū. Item modus || debite dispensandi tyriacā ex solenniū medicæ facultatibus || autorū voluminibus excerptus. Itē errores qui circa eiusdē || dispensationē sæpenumero cōmittūtur, his annectūtur. Pla- || tearius vulgo circa instans nuncupatus de simplici medicina recognitus, ac nouis exornatus additionibus per egregiū vi- || rū. M. Michaelē de capella in medicina doct. eximiū additis. || 15 [M. de Tupin.] 36. || Vænundatur Lugduñ. apud || Claudium Tupin. [Au v° du f. 110.] ¶..... Impressum Lugduni per Nicolaum petit : et Hectorem penet. Anno domini. M.CCCCC.XXXVJ. In-4 goth. à deux. col. de 110 ff. chiff. et 4 ff. n. chiff. pour la table.

Titre encadré, imp. en car. ronds, r. et n.

B. N., (Te 146) 14 A.

TURCHI, FRANCISCUS.

1527-1528

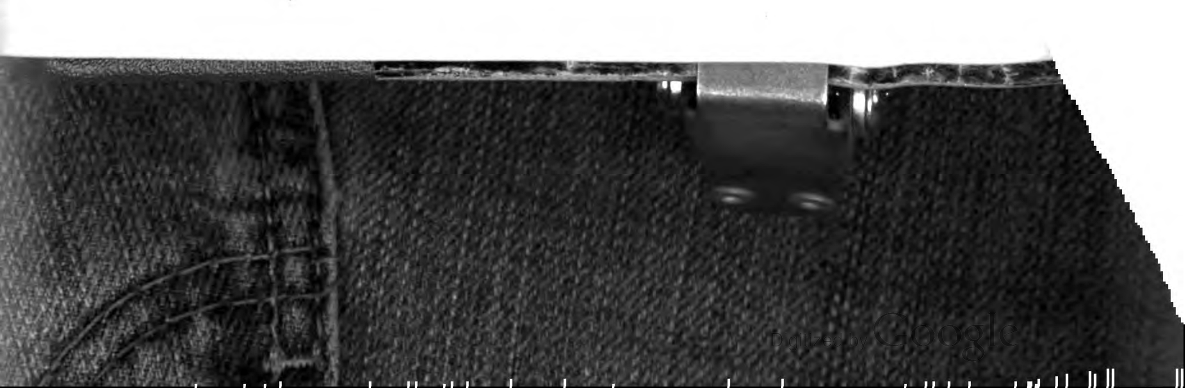
— Veteris ac Novi Instrumenti nova translatio per Rev. Sanct. Pagninum Lucen. nuper edita. 1528. [A la fin :] *Impressa autem est Lugduni per Antonium du Ry, impensis Francisci Turchi et Dominici Berti, civium Lucensium, et Jacobi de Giuntis, Bibliopolæ civis Florentini. Anno Domini 1527.* In-4.

Voy. J. JUNTE, 1527-1528.

TURPIN, PHILIPPE.

4 mai 1563. Philippe Turpin, marchand libraire, achète à Jean Blancherge, laboureur à Venissieux, une terre de 15 bicherées de semaille, sise audit lieu, pour le prix de 16 livres tournois. [*Péronet, not.*, A.N.]

11 mai 1563. P. Turpin, m^d libraire, prète dix écus d'or à Jean Muron, boucher, et lui vend, au prix de 12 écus d'or, payables à la Noël prochaine, un lit garni, deux coffres, une table, deux bancs, le tout en noyer, trois grands bassins et deux petits bassins en cuivre, et deux coffres en sapin avec les hardes qu'ils contiennent.



U

UNGARUS, PETRUS.

Voy. P. Hongre.

URBAIN, FRANÇOIS.

12 avril 1567. François Urbain, libraire, est témoin du contrat de mariage de Marie Gomes, fille de Pierre Gomes, dit Aragon, avec Louis Urbain.

URBIN, CLAUDE D'.

1580

— Le Miroir des courtisans, où sont introduites deux courtisanes, par l'une desquelles se découvrent plusieurs fraudes et trahisons qui journellement se commettent ; servant d'exemple à la jeunesse mal-avisée; fait en dialogue par P. Arétin, traduit d'italien en françois. *Lyon, Claude d'Urbin*, 1580. In-8.

Extrait du dernier Dialogue de la première partie des *Raggionamenti*. Selon La Monnoye sur Du Verdier, III, 232, le traducteur l'aurait donné d'après le *Colloquio de las damas*.

B,, I, 414.

UZIER, GERARD.

Voy. Gérard Ozier.

V

VA, JEAN.

26 décembre 1586. Jehan Va, libraire, est témoin d'une obligation de la somme de 606 écus et 2/3 d'écu d'or souscrite par J. Pillehotte à Pierre Roussin pour les frais de l'impression d'un ouvrage. Voy. J. Pillehotte.



VACHERIN, JEAN.

Jehan Vacherin, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC. 21, A.L.I.]
Jehan Vacherin, imp^{r}. [*Nommées de 1516-1517*. CC. 32, A.L.I.]
Jehan Vacherin, imprimeur, noté comme étant à la guerre. [*Taxe de 1521*. CC. 271, A.L.I.]

VAL, VITAL DE.

2 avril 1554. Vital de Val, imprimeur, est témoin du testament de Jehan Odet. Voy. J. ODET.

VALENTIN.

Valentin, neveu de Frère Jacques, du couvent de l'Observance, est mis en apprentissage, par le bureau de l'Aumône, chez Gaspard Trichet, imprimeur, rue Mercière, pour apprendre l'art de l'imprimerie. Le bureau de l'Aumône ordonne qu'il soit habillé et « après sera entretenu d'habillements par son dict maistre selon son estat ». [E. 5, A.C.]

VALLA, MONDON.

22 juillet 1580. Mondon Vallat, c^{on} imp^{r}, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

1er décembre 1584. Magdeleine Langlois, citoyenne de Lyon, loue à Mondon Valla, imprimeur à Lyon, une chambre basse sur le dernier des membres d'une maison de ladicte Langlois, joignant la maison où pend pour enseigne la Mag^{ne} (sic) [*la Magdeleine*], située rue Bourchanyn, pour 3 ans, au prix de 3 écus un tiers par an. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

26 mai 1586. Baptême d'Etienne, fils de Mondon Valla, c^{on} imp^{r}. Etienne Burdin, c^{on} imp^{r}, parrain. [*Reg. par. de St Nizier.*]

VALLEE, CHRISTOPHE.

Christophe Vallée, c^{on} imp^{r}, député pour représenter la corporation à l'arrêt de 1544.



VALLET, PIERRE.

Pierre Vallet, fondeur de lettres d'imprimerie. [*Nommées de 1515-1538*. CC. 26, A.L.I.]

VALLET, SEBASTIEN.

20 mai 1575. Sébastien Vallet, imprimeur, est témoin d'une obligation souscrite par Vincentio Argelati, md fréquentant les foires de Lyon, à un md allemand.

VALLIER, ETIENNE.

14 juin 1587. Baptême de Benoiste, fille d'Estienne Vallier, imprimeur. [*Com. de M. Lafaveur.*]

Il s'agit probablement d'Etienne Voulier ou Volier. *Voy. ce nom.*

VALLIER, JEAN.

1575. Requête adressée au bureau de l'Aumône, de la part de Jean Huguetan, libraire, et d'autres voisins de feu Jean Vallier, maître relieur de livres, et exposant que le défunt « auroit laissé trois petitz enfans orphelins, avec, pour tous leurs biens, quelque peu de meubles, qui ne scauroient valoir 80 livres ou environ, portant qu'il pleust ausdictz seigneurs (recteurs) commectre tel de leur Compagnie avec leur secrétaire, que bon leur semblera, pour faire la description desdictz meubles pour évicter à frais ». [E. 15, A.C.]

VALTKIRTCH, HENRI.

Voy. H. WALTKIRTCH.

VASAR, JACQUES.

2 avril 1554. Jacques Vasar, correcteur d'imprimerie, est témoin du testament de Jehan Odet. Voy. J. ODET.

VASSALIEU, CLAUDE.

Voy. CL. VEYCELIER.



VAUGRIS, BENEDICT.

Benedict Vaugris, imprimeur et libraire, taxé en 1518-1523. [*Com. de M. Rondot.*]

* VAUGRIS, JEAN.

VAULRE, JEHAN.

3 septembre 1560. Jehan Vaulre, imprimeur, est témoin du testament de Loys Myre, correcteur d'imprimerie. Voy. L. MYRE.

VENICY, SIMON.

Simon Venicy, imprimeur, taxé en 1538. [*Com. de M. Rondot.*]

31 juillet 1539. Simon de Venisy, c^{on} imp^{r}, est l'un des représentants des compagnons imprimeurs dans le différend survenu, au sujet des salaires, entre les maîtres et les compagnons. [AA. 151, A.L.]

Simon Venicy, imprimeur. [*Nommées de 1545.* CC. 41. A.L.I.]

* VERARD, DOMINIQUE I.
* VERARD, DOMINIQUE II.

VERAT, MATHURIN.

3 janvier 1557. Mathurin Vérat, libraire, est témoin du contrat de mariage de Benoist Poncet. Voy. B. PONCET.

VERDAULT, JACQUES.

Jacques Verdault, imprimeur, taxé en 1529. [CC. 137, A.L.]

VERDIER, GUILLAUME.

28 mars 1575. Guillaume Verdier, libraire, est témoin de la location d'un magasin de la Commanderie de St Antoine faite par Merlyer, religieux dudit ordre, à Jane de Perret, veuve de feu noble A. Regnault. [*P. Combet, not.*, A.N.] Voy. JEAN VERDIER.

G. Verdier, frère de Jean, alla se fixer à Grenoble et fut le véritable fondateur de l'imprimerie en cette ville. Voy. Maignien, *L'imprimerie à Grenoble.*

VERDIER, JEAN.

17 juin 1584. Contrat de mariage de Jehan Verdier, m^{t} libraire,



pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

13 mars 1581. C. Basset, c^{on} imp^{r}, loue à M. Verney, c^{on} imp^{r}, une chambre haute, sur le devant, au 3e étage des membres de la maison où pend pour enseigne l'*Arbre d'or*, pour le prix de 4 écus d'or. Voy. C. BASSET.

13 mars 1581. M. Verné est témoin d'une location faite par Catherin Basset. Voy. C. BASSET.

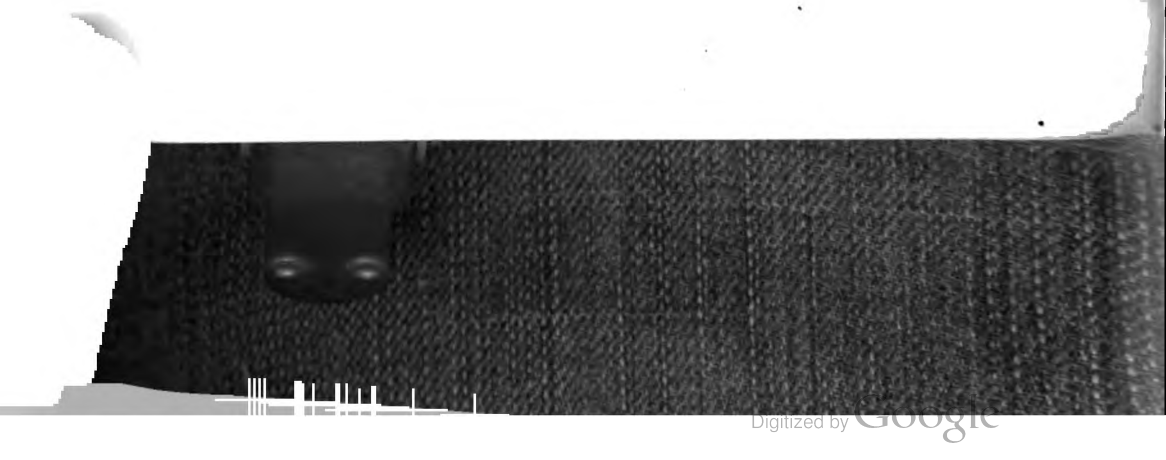
5 mars 1582. Mathieu Verné, c^{on} imp^{r}, donne procuration à Claudine Genillet, sa femme, et à Virgile Audin, praticien à Quinctenas en Vivaretz, pour régler les affaires de la succession de Jehan Verné, dict Pillot, cousturier à Quinctenaz, père du mandant. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

13 novembre 1581. Mathieu Verné, c^{on} imp^{r}, est témoin d'un bail passé par Gabrielle Delorme, veuve de Benoît Charrin, à Philippe Ogier. Voy. B. CHARRIN.

VERNAY ou VERNET, PAUL.

15 juillet 1579. Paul Vernet, c^{on} imp^{r}, est témoin du testament de Jehanne Chavance, femme d'André Parand, fondeur de cuivre. [*Pourcent, not.*, A.C.A.]

15 juin 1580. Paul Vernet, c^{on} imp^{r}, déclare : « par foy de serment et parolle de vérité, qu'il est bien recors que, en janvier, après la contagion des grandes pestes qui furent dans la ville de Lyon, toutefois du jour du moys n'est seurement recors..., il fut prié de la part de Jean Poncet, c^{on} imp^{r}, de se transporter dans la maison d'ung nommé Claude Servyn, m^{e} imp^{r} audict Lyon, et qu'il fut, ledict Vernet attestant, en ladicte maison, et le dict Servyn remist entre les mains dudict attestant quelques livres... lesquels livres ledict Servyn prinst dans un coffre de sappin, dans lequel coffre y avoit plusieurs meubles comme armes, linges, habillements et aultres, appartenant audict Poncet ainsi que le dit Servyn confessa et desclara lors audict Vernet, disant qu'il avoit lesdits meubles dudict Poncet en gaige pour la somme de 40 livres tourn. que ledict Poncet lui debuoit, en disant ledict Servyn audict Vernet, que les dits gaiges et coffre valoient beaucoup plus que ladite somme de 40 livres... De laquelle attestation ledict Jean Poncet a requis acte. Le notaire écrit *Vernay* et le témoin signe *Vernet*. [*Ibid.*]



22 juillet 1580. Paul Vernet, c^on impr, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

28 mai 1581. Paul Vernet, c^on impr, est témoin du contrat de mariage de Paul Marie, c^on imprr. Voy. PAUL MARIE.

VERNOYS, JEHAN.

2 avril 1554. Jehan Odet nomme Jehan Vernoys, imprimeur, son exécuteur testamentaire. Voy. J. ODET.

VERONS, JEAN.

22 juillet 1580. Jehan Verons, c^on impr, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

VEYRAT, DOMINIQUE.

Voy. D. VÉRARD.

* VEYRAT, JEAN.
* VEYCELLIER, CLAUDE.

VIALLON, GUILLAUME

7 mai 1585. Baptême de François, fils de Guillaume Viallon, imprimeur. [*Registres paroissiaux de St Georges*, A.L.]

VIDIMUS, CLAUDE.

22 juillet 1580. Claude Vidimus, c^on impr, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard.*]

VIENNE, JEAN DE.

Jean de Vienne, c^on impr, député à l'arrêt de 1544 pour représenter la corporation.

VIGNEROL, GEORGES.

1556. Item en la mayson de George Vignerol, correcteur d'imprimerie, estimée de revenu 4 livres, et laquelle avons cottizé à la somme



de 1 sol 4 den. pour sa part de la pension qu'il fault payer ausdictz relligieux, payable chacun an comme dessus, par ce, icy 1 sol 4 deniers. [*Procès-verbal, enquête et taxes sur l'ouverture de la place Confort.* DD. non invent., A.L.]

VIGNET, JACQUES.

15 août 1598, Jacques Vignet, c^on^ imp^r^, emprunte à Louis Dublassy, pelletier, la somme de 5 écus d'or sol pour payer les frais de son mariage.

20 septembre 1598. Contrat de mariage de J. Vignet, c^on^ imp^r^, fils de Jérome Vignet, laboureur de Trévoux, avec Claudine Mercier fille de Jean Mercier, painctre. La future se constitue en dot différents ustensiles de ménage provenant de l'hoirie de Pierrette Rampon sa mère, et une somme de 30 écus d'or. Son mari lui donne 20 écus d'or en augment de dot. [*Buirin, not.*, A.B.]

17 février 1599. Contrat de mariage de Claudine Mercier, veuve de feu Jacques Vignet, imprimeur, avec Jean Poulain, boulanger. [*Ibid.*]

VIGNON, ABRAHAM.

11 mai 1570. Abraham Vignon, c^on^ imp^r^, confesse devoir la somme de 3 écus d'or sol à Gaspard Arthaud, maître des basses œuvres.

2 juillet 1571. G. Arthaud, maître des basses œuvres, confesse avoir reçu d'Abraham Vignon, c^on^ imp^r^, la somme de 3 écus d'or sol.

VIGNON, DENIS.

7 mars 1592. Denis Vignon, m^d^ libraire à Lyon, confesse avoir reçu de Hiérome Cuchet, orfèvre, la somme de 100 écus d'or sol qu'il s'engage à rendre à la Noël prochaine.

11 juillet 1593. Claude Guerrier, m^d^ de Clermont en Auvergne, confesse devoir à Denis Vignon, m^d^ libraire à Lyon, la somme de 21 écus d'or pour vente et délivrance de marchandises de livres.

* VIGNON, EUSTACHE.

* VIGNON, héritiers d'EUSTACHE

VILLARS, MATHIEU.

27 février 1561. Partage d'une maison et jardin situés rue Bonnevaux, qui furent de feu Guillaume Forest, en son vivant maréchal, entre Mathieu Villars, imprimeur dudict Lyon, et Guye Guillermet, sa femme, et Etienne Martin, joeur d'instrument. Le partage est suivi d'une licitation dans laquelle Guye Guillermet demeure adjudicataire, moyennant 15 livres t. payables à la St Jean, de la partie de maison qui fut la bouticque sur le devant, à la charge qu'il se fera à despens communs entre les parties, une allée de trois pieds en large du côté de bize depuis la rue jusqu'à la court où est le puy. [*Péronet*, *not.*, A.N.]

VILLE, CLAUDE DE LA.

Voy. CL. DE LA VILLE.

VILLENEUVE, JACQUES DE.

Jacques de Villeneuve, relieur, taxé en 1495. [CC. 6, A.L.]

Jacques de Villeneuve, relieur, taxé en 1504-1508 à 5 sous. [CC. 240, A.L.I.]

Jacques de Villeneuve, imprimeur, était mort en 1512. [CC. 115, A.L.I]

* VILLIERS, GILBERT DE.

VILLOT, GASPARD.

21 mars 1557. Gaspard Villot, imprimeur, est témoin du testament de Jane de la Saulcée, femme de Jehan Cantarel, me impr. Voy. J. CANTAREL.

* VINCENT, ANTOINE.
* VINCENT, BARTHELEMY.
* VINCENT, FRANÇOIS.
* VINCENT, NATANIEL.
* VINCENT, SIMON.
* VINCENT, héritiers de SIMON.
* VINGLE, dit D'AMBEVILLE, JEAN DE
* VINGLE, dit PIROT PICART, PIERRE DE.

VIOLLANT, ANDRE.

1570. Remise aux Recteurs de l'Aumône, par François Didier, libraire à Lyon, de la personne d'André Viollant, adoptif de l'Aumône, qu'il avait gardé en apprentissage pendant quatre ans, et de l'aptitude et « preud'hommie » duquel il n'avait eu qu'à se louer. [E. 11, A.C.]

1570. Engagement contracté par A. Viollant, avec son ancien patron du consentement des Recteurs, pour « le servir audict estat de librairie, pour ung an, pour le prix de 12 livres tournois, qui est à raison de 20 solz chacun mois, laquelle somme ledict Didier luy promet payer et advancer, à mesure qu'il en aura faulte, pour s'habiller, à la charge que ledict Viollant ne pourra discontinuer son service, ledict an durant. » [E. 11, A.C.]

VIOLLET, JEAN.

16 mai 1553. Jehan Viollet, libraire, est témoin d'un acte relatif à Jacques Crozet. Voy. J. Crozet.

2 novembre 1556. J. Viollet, libraire, est témoin de la vente d'une pie de jardin faite par dame Magdeleine de Rochefort, veuve de Loys de Taillemont, à Hugues de la Porte. Voy. Hug. de la Porte.

14 novembre 1556. J. Viollet, libraire, est témoin de la donation faite par Hugues de la Porte à son fils Charles, à l'occasion du mariage de ce dernier. Voy. Hug. de la Porte.

15 novembre 1556. J. Viollet, libraire, est témoin du contrat de mariage de noble Charles de la Porte, fils de Hugues, avec Anne de Gabiano. Voy. Charles de la Porte.

Mai 1560. J. Viollet, libraire, est témoin de la vente faite par Hugues de la Porte, d'une maison située rue Grenette. Voy. Hug. de la Porte.

29 avril 1581. J. Viollet, libraire, est témoin d'une obligation souscrite par Symon Martel, libraire de Toul, au profit de B. Rigaud. Voy. B. Rigaud.

9 décembre 1583. J. Viollet, marchant à Lyon, est témoin d'un acte relatif à Antoine de la Porte et à la famille Coulaud. Voy. A. de la Porte.

3 mars 1585. J. Viollet, libraire, est témoin de l'acte dont l'ana-



lyse suit : François Yzellier, m^e charpentier, fait marché avec les Consuls Eschevins de la ville de Lyon, représentés par Antoine de la Porte, s^gr de Bertha, et Loys Prost, pour « retirer et arracher entièrement tous les paulx que l'année passée furent plantez en la rivière du Rosne, aux réparations qui y furent faictes, par ordre du consulat, pour conduire et rejeter ladicte rivière du cousté de la ville qu'elle commence à délaisser, attendu que icelle réparation est inutile, n'estant réussie ainsi que l'on le prétendoyt, et iceux paulx estant arrachés, de les replanter au reflus du plus gros et plus puissant mouton, sur le port de la Molette du cousté du Dauphiné, au lieu et endroit qui lui sera marqué par lesdicts échevins, moyennant le prix d'un escu et demi pour chacun des paulx qui seront arrachés et replantés, et 50 sols pour ceux qu'on lui fera ajouter; les clous et pointes de fer nécessaires étant fournis par les échevins ». [*Sonthonax*, *not.*, A.C.A.]

Même jour. Les m^es charpentiers traitent avec Lancelot, m^e bap telier, pour fournir les bateaux nécessaires, à raison de 26 sols par an.

Un précédent traité, du 1er février 1585, intervenu entre Ant. de la Porte, s^gr de Bertha, François Platel, s^gr de Vaulx, Loys Prost et Guillaume Gilla, échevins, et Claude Ysellier, Claude de la Rochette, Clément Blachon et Jean Grinaux, m^es charpentiers, avait chargé ces derniers de planter des paulx au dessus du port de la Molette et partout où ailleurs leur serait désigné.

VITERGES, GASPARD.

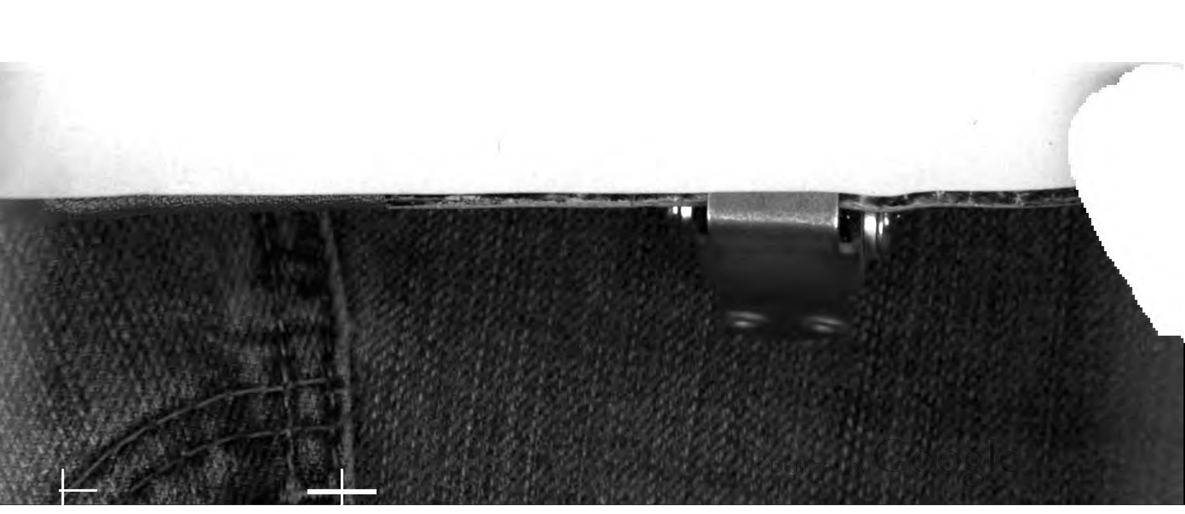
Gaspar Viterges, imprimeur, marié à la sœur de Claude Périer, pelletier. Il avait eu de sa femme un quart de maison rue Neuve, du revenu de 14 livres. En 1493, ses meubles et pratiques furent estimés 36 livres. [Péricaud, *Bibl. lyon. du* XVe *siècle*.]

Gaspard Viterges et Gaspard Greelin sont deux manvaises lectures pour Gaspard Hortuin ou Ortuin. Voy. G. ORTUIN.

* VOLANT, ANTOINE.

VOLANT, MICHEL.

2 septembre 1577. Michel Volant, libraire à Lyon, est témoin d'une obligation de 120 écus 2/3 souscrite par Loys Gras, m^d de Paris, à Honoré Burthier, m^d fréquentant les foires de Lyon.



VOULIER, ETIENNE.

23 janvier 1587. Jane Clappot, femme d'Etienne Vollet, impr à Lyon, autorisée par son mari, donne procuration à Nicolas Clément, laboureur à Ecully, pour recevoir de feue Clauda Guillon, veuve de Jaques Bordet, la somme de 13 écus d'or 1/3. [*P. Combet, not.*, A.N.]

10 avril 1587. Estienne Vollet, impr, est témoin d'une quittance donnée par Symonde Guerrier, veuve de Guill. Testefort et femme de Pierre Sadin. Vallet déclare ne pas savoir signer. [*Ibid.*]

6 février 1595. Estienne Voulier, con impr, promet à noble P. Rosselet et à dame Drivonne Roville, sa femme, de travailler pour lesdicts de son estat d'imprimeur pour les usages, missals, breuières, heures et diurnaux de toutes les sortes qu'il leur sera besoing, sans pouvoir travailler pour autruy, tant qu'ils auront de besogne pour l'entretenir à peyne de dommages. Voulier déclare ne pas savoir signer. [*Delaforest, not.*, A.N.]

6 février 1595. Voulier confesse avoir reçu des mêmes 5 écus d'or, à titre de prêt. [*Ibid.*]

VUEILLARD, CLAUDE.

12 décembre 1551. Claude Vueillard, imprimeur, est témoin du testament de Laurent Foretz, painctre. [*Inst. test.*, vol. IV, A.D.]

VUILLEROT, GEORGES.

19 décembre 1550. Testament de Clauda Pinete, fille de Barthélemy Pinet, de St Julien, près Villefranche, femme de Georges Vuillerot, libraire, habitant Lyon... « Débille de sa personne, gisant au lict, mallade, veult être ensevelie au cymetière de l'église parochiale où elle décédera ; lègue à Loys Bertrand, son cousin, et aux pères et sœurs dudict Bertrand, desquels elle ne sait les noms, à chacun d'eux 5 sols ; institue, pour héritier universel, Georges Vuillerot, son chier mary. » [*L. Grange, not.*, A.N.]

22 septembre 1559. Georges Vulleraud, libraire, est témoin du testament de Pernette de Septgranges, femme de Benoît Rigaud. Voy. B. Rigaud.

X

X.

Ouvrages sans nom d'imprimeur ou de libraire, mais avec date et indication de Lyon.

XX.

Sans nom d'imprimeur, sans date, mais avec indication de Lyon.

XXX.

Sans nom, ni lieu, mais avec la date seule.

XXXX.

Sans lieu, ni nom, ni date.

Les X formeront une série spéciale, qui ne sera ni la moins curieuse, ni la moins nombreuse.

Y

YSORET, JEAN.

— REMONSTRAN || CE AUX ESTATZ || POVR LA || PAIX. || || A LYON, || Pour Iean Ysoret. || 1576. In-8 de 62 pp.

Jean Ysoret, libraire de Rouen, s'est adressé à Lyon pour l'impression de cette pièce. Elle renferme un grand N historié représentant deux amours, l'un tire de l'arc, l'autre, un arc à la main, porte sur l'épaule un lièvre au bout d'un bâton.

B. N., (L 6 ^{34}) 155 A.

YVERNOGEAU, dit TOULOUSE, JEROME.

Jérôme Yvernogeau était fils de Jehan Yvernogeau, dit Toulouse, plus communément appelé Jehan de Toulouse. Le nom de Jean de Toulouse se rencontre souvent dans les chartreaux de la première moitié du XVIe siècle, mais il est toujours qualifié de papetier.

Syndic des libraires en 1575.

1544-1545. Achat à Yhérosme Tolose, papetier de Lyon, d'une rame de papier fin à escripre, mys dans la salle du Consulat, pour servir aux actes, à escripre mémoire. [CC. 963, A.L.I.]

29 janvier 1553. Jane Signe, femme de Claude Bourgeois, orfèvre à Lyon, vend à Hiérosme Yvernogeau, dict Tholoze, md papetier habitant Lyon, une maison, jardin et vigne, situés au territoire de



St Sébastien, en dehors des murs de la ville, joignant le grand chemin tendant de Lyon à la Croix-Rousse. [*B. Troncy*, *not.*, *Ins. aliên.*, vol. XII, A.D.]

24 mars 1554. J. Yvernogeau est témoin du testament d'Etienne Bertheaut. Voy. ET. BERTHEAUD.

7 août 1557. J. Yvernogeau est témoin du contrat de mariage d'Etienne Fontbonne, apothicaire, avec Cine Bourguard, fille de feu André Bourguard, quand vivoit canonnier du Roi. [*Thévenon*, *not.*, *Ins. don.* vol. XV, A.D.]

8 août 1559. J. Yvernogeau est témoin d'un acte de vente passé en sa maison. Voy. N. PERRINEAU.

3 mai 1562. Jérome Yvernogeau, dit Tholoze, md papetier, est témoin de la vente d'une papeterie située à Ambert. Voy. JACQUES II HUGUETAN.

Jhérosme de Tholoze est remboursé, en 1562, du prest qu'il avait fait à la Ville l'an 1544. [CC. 1104, A.L.I.]

27 février 1566. Jérome Yvernogeau prête 1500 livres tournois. [*Delaforest*, *not.*, A.N.]

5 juillet 1570. Jehan Soppat, md quartier (cartier) à Lyon, reconnaît devoir 301 livres à Jerosme Yvernogeau, pour vente de papier, payables à la foyre d'août. [*Ibid.*]

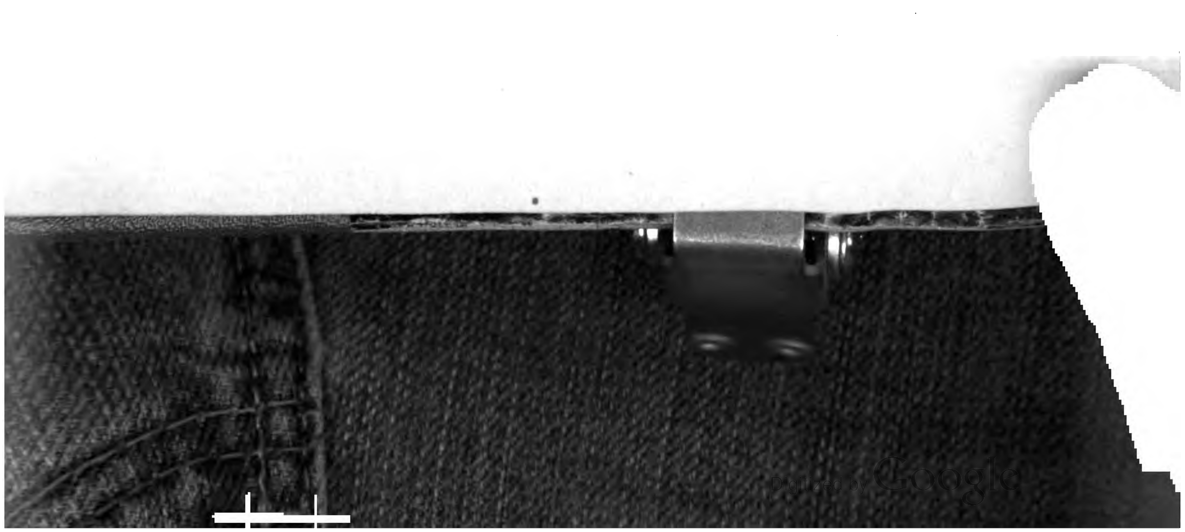
2 novembre 1571. Jérosme Yvernogeau, dict Tholoze, mt à Lyon, loue à Ant. Rollon, md papetier à Ambert en Auvergne, ses mollins à faire papier avec les bâtiments et granges, prés, terres et pasquiers, jardins et toutes autres appartenances, que ledict Yvernogeau a, lui appartenant, au lieu appellé les Mollins de la Gatz à Richard, près la ville d'Ambert, pour 3 ans, au prix de 100 livres par an. [*Ibid.*]

YVRARD, FRANÇOIS.

— Discours veritable d'un homme qui a este extremement battu par sa femme et deux de ses enfants. *A Lyon, pour François Yvrard*, *S. d.* (vers 1560). Petit in-8.

B., II, 757.

Je ne trouve aucun volume portant le nom de François Yvrard avant 1615. Ce volume doit appartenir au XVIIe siècle. Voy. Baudrier, *Bibl. lyon. du* XVIIe *siècle*.



Z

ZACARIE.

Zacarie, libraire. [*Roolle de la cottisacion imposée le 6 octobre 1567*. CC. 1193 A.L.I.]

ZACCON, JACQUES.

Voy. J. SACON.

ZANOBIS, JEAN.

18 juin 1581. Jean Zanobis, libraire à Lyon, est témoin d'une quittance donnée par Marco-Antonio Giunctini.

Juillet 1581, au paiement de la foyre de Saint-Jean. Cionati fait présenter, au domicile de Symphorien Beraud, une lettre de change, tirée de Venise sur ce dernier par Luc-Antoine Joncti. Jean Zanobis, facteur de Beraud, répond que son maître ne lui a pas laissé l'autorisation d'accepter cette lettre. [*Delaforest, not.*, A.N.]

ZEDELMEL, GASPARD.

22 juillet 1580. Gaspard Zedelmel, c^{on} imp^{r} allemand, donne procuration pour défendre ses intérêts touchant l'art de l'imprimerie. [*Com. de M. W. Poidebard*.]

ZURICH, JEAN DE.

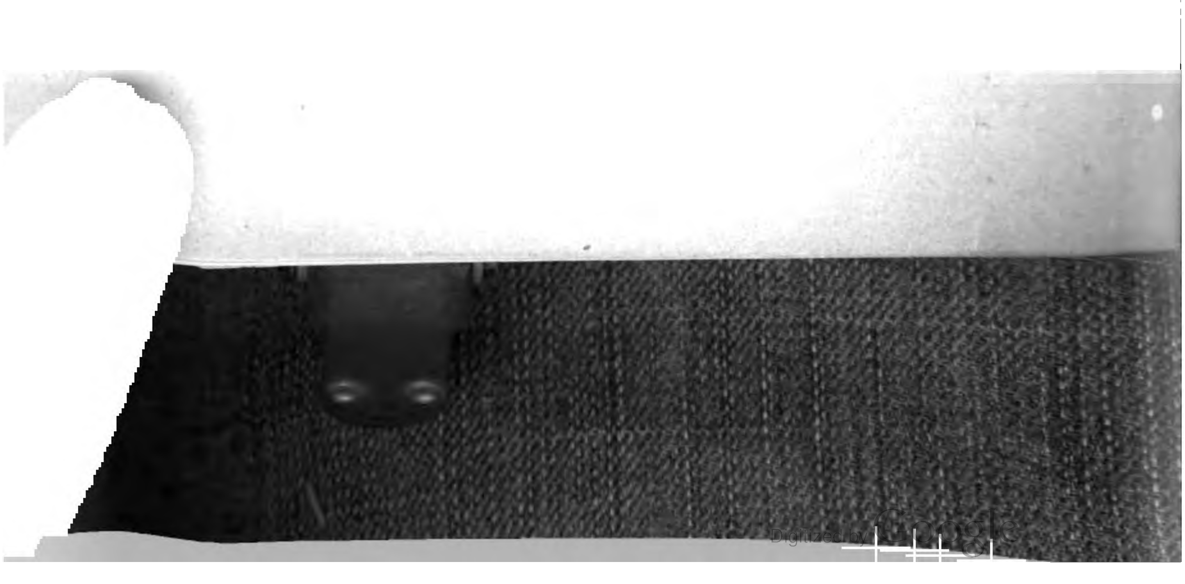
1501

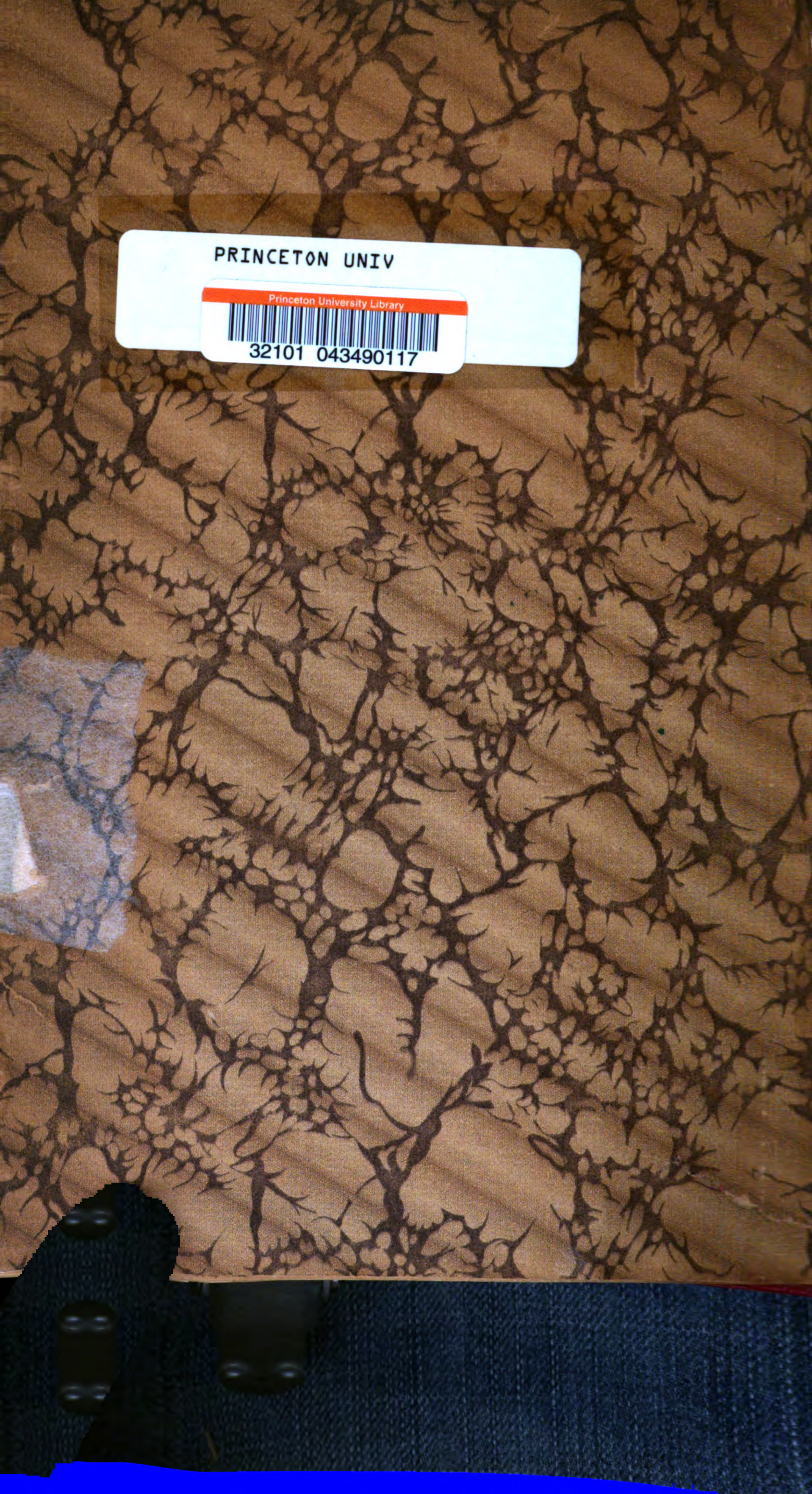
— Bataille et rencontre par les ducs Dallemaignes a l'encontre de larmee de lempereur. *Imprime a Lyon, par Jehan de Zurich, 1501*. In-4 goth. de 4 ff.

Yéméniz. — S. B., I, 97.



Lyon. — Imp. Pitrat Aîné, A. Rey Succ., 4, rue Gentil. — 9271




PRINCETON UNIV
Princeton University Library
32101 043490117